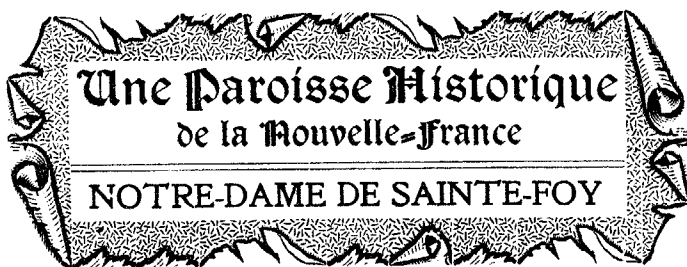
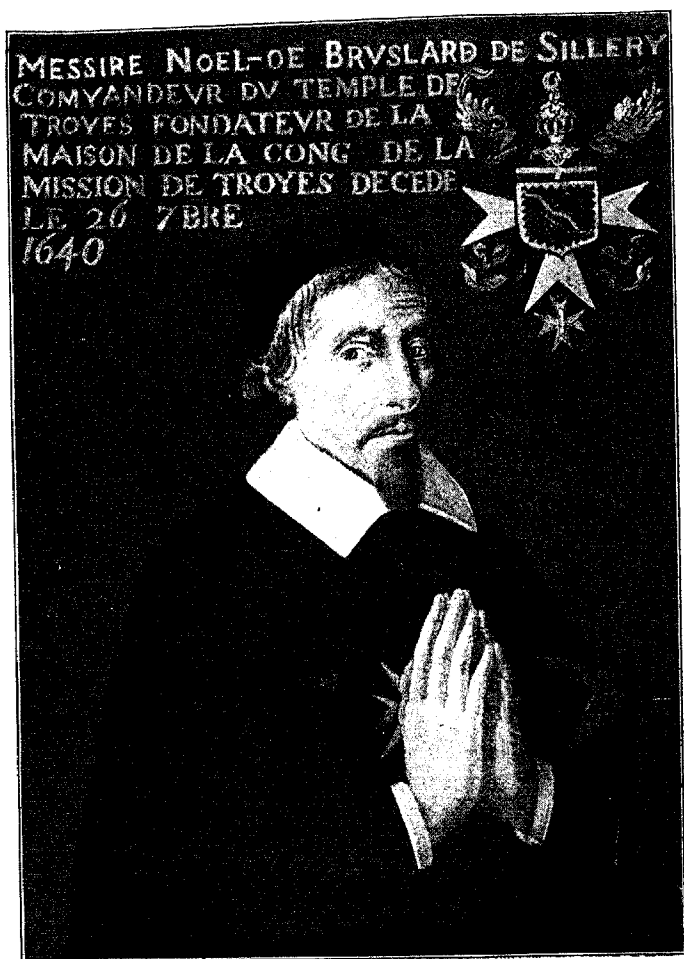


M. Ernest Jagnon, avec les
hommages de l'auteur,
H. A. Scott, *Ed.*
5 septembre, 1902





LE COMMANDEUR DE SILLERY.

(D'après une peinture ancienne conservée au Séminaire
de Troyes en Champagne.)

UNE PAROISSE HISTORIQUE DE LA
NOUVELLE-FRANCE.

Notre-Dame de Sainte-Foy.

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE
D'APRÈS LES SOURCES.

PAR

L'ABBÉ H.-A. SCOTT.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE,
CURÉ DE NOTRE-DAME DE SAINTE-FOY.

OUVRAGE ORNÉ DE PLUSIEURS CARTES INÉDITES, DE
NOMBREUX PORTRAITS, DONT UN INCONNU JUSQU'ICI,
ET DE QUELQUES DESSINS ORIGINAUX.

TOME I. 1541-1670.



1902

J.-A. K.-LAFLAMME, IMPRIMEUR,
37, rue Sous-le-Fort,
Québec.

IMPRIMATUR,

Quebeci, die 24 Julii, 1902,

† L.-N., Archiep. Quebecen.

Pour se conformer aux décrets d'Urbain VIII, l'auteur déclare que s'il donne le nom de saint ou de martyr à quelque personnage, et considère certains faits comme miraculeux, il ne veut en rien prévenir le jugement de l'église et s'y soumet entièrement.

4
S35
2

ENREGISTRÉ conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année 1902, par l'abbé H.-A. SCOTT, curé de Sainte-Foy, au bureau du ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

DÉDICACE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

CE LIVRE EST RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ.
SI L'AUTEUR N'A PU CONSACRER SES FORCES
À SON ALMA MATER,
IL VEUT DU MOINS LUI FAIRE HOMMAGE
DE CET HUMBLE TRAVAIL.

ERRATA

Nous ne relèverons pas certaines peccadilles typographiques faciles à corriger, comme *Chambolon* pour *Chambalon*, *Regeot* pour *Rageot*, *chapiter* pour *chapitre*, etc. : les meilleurs correcteurs d'épreuves s'en permettent de parçilles.

Voici qui est un peu plus grave :

Indiquées pour *indiqués*, p. 11, note.

Lieus pour *lienes*, p. 135, note ;

Fauquées pour *Fauques*, p. 397.

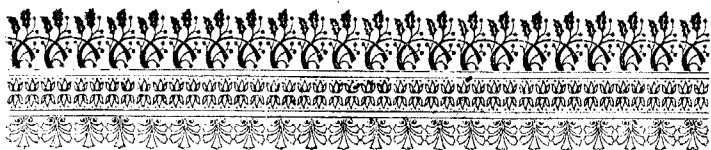
Rap. Trav. Pub., 1699 pour 1899, p. 401, notes ;

Cet ardeur pour *cette ardeur*, p. 414 ;

Monenclature pour *nomenclature*, p. 458.

S. Valier pour *S. Vallier*, p. 493.

Nous en passons peut-être et des meilleures ?



PREFACE



A peine il achevait ces mots
Que lui-même il sonna la charge,
Fut le trompette et le héros.

LA FONTAINE.

Comme le moucheron de la fable je sonne moi-même la charge, c'est-à-dire que je fais ma préface.

Le livre aujourd'hui offert au public porte un titre bien modeste : " Histoire de Sainte-Foy. "—Notons en passant que cette orthographe, différente de celle maintenant en usage, nous a été imposée par les anciens documents, et, dans l'intérêt de la vérité historique, il est à désirer qu'elle prévale.—

En apparence ce n'est qu'une monographie destinée à un nombre restreint de lecteurs. De fait c'est beaucoup plus. Sans rappeler en effet les premiers essais de colonisation française tentés ici au XVI^e siècle par Roberval et Cartier, ce coin de terre, après la fondation de Québec, a été si rapidement défriché et peuplé, que, dès 1667

on y trouve, non sans étonnement, des habitations presque aussi nombreuses que de nos jours.

A cause de leur situation même, pendant l'âge héroïque de notre histoire, il ne s'est guère passé en ce pays d'événement de quelque importance qui n'ait eu son écho en ces lieux.

Les sauvages chrétiens de la bourgade de Sillery prennent part à toutes les guerres, et, en écrivant leurs annales, non seulement on parcourt les principales phases de la lutte de la France pour arracher cette vaste contrée à sa barbarie séculaire et la défendre ensuite contre les attaques de voisins jaloux et rapaces, mais on assiste à cet autre grand spectacle du zèle évangélique allant semer la bonne nouvelle parmi les peuplades perdues au milieu des forêts, l'y faisant germer au prix d'incroyables labeurs et souvent sous la rosée tiède et féconde du sang des martyrs.

Ici se joue enfin, entre deux grands peuples, la partie suprême d'un conflit long et acharné, et dans une dernière victoire les armes françaises jettent sur le nom de Sainte-Foy un lustre immortel.

Cette paroisse est donc éminemment "une paroisse historique de la Nouvelle-France," son histoire tient aux entrailles mêmes de l'histoire de notre patrie, et toute abstraction faite de l'ordonnance de la narration, elle offre un intérêt saisissant en peignant au vif le courage héroïque, l'énergique persévérance qu'ont dû déployer les ancêtres des Canadiens-français pour faire, par la

croix, l'épée et la charrue, la conquête de ces terres nouvelles. Quand on dit que, pour s'y faire une place, ils devaient tenir d'une main la hache du défricheur et de l'autre le mousquet du soldat, les pages qui suivent sont une preuve qu'on n'emploie pas une vaine formule de rhétorique, mais l'expression même de la réalité.

Le présent volume ne comprend que la période de 1541 à 1670, le deuxième en partie préparé, reprenant à 1668, date de la fondation de la bourgade huronne de la côte Saint-Michel, ira jusqu'à nos jours. Il semble que ce soit beaucoup d'un volume pour un laps de temps relativement court. Mais chez toutes les nations assez fortunées pour que leur naissance ne soit pas enveloppée des nuages de la fable, c'est l'époque la plus instructive, la plus intéressante, souvent la plus mouvementée. Une fois qu'elles ont jeté de profondes racines, qu'elles jouissent de la prospérité et de la paix, comme les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les faits saillants se font rares et d'assez longues périodes peuvent se résumer d'un mot.

On trouvera peut-être que nous avons donné trop de place à la bourgade de Sillery, aux descriptions de mœurs et de costumes sauvages, aux manifestations naïves de la foi des néophytes, que nos emprunts aux Relations des Jésuites sont trop fréquents et trop longs.

Il faut bien nous rappeler que si Sainte-Foy a pris des développements si rapides elle le doit à l'humble église construite dans l'anse de Sillery. Alors comme

aujourd'hui le défricheur aimait le voisinage du clocher qui montre le ciel, et la présence du prêtre qui parle de Dieu. Cette chapelle, comme on pourra le voir, bien que bâtie pour les sauvages chrétiens, servait d'église paroissiale à tous les Français des alentours. Nous aurions cependant abrégé ces récits, retranché ces citations, si nous avions songé aux seuls érudits, qui ont dans leur bibliothèque un exemplaire des *Relations*. Mais écrivant surtout pour l'excellente population confiée à notre garde et qui n'a pas le bonheur, aujourd'hui payé fort cher, de posséder ce livre précieux, nous avons voulu en extraire tout ce qui touche au passé glorieux des lieux qu'elle habite.

Les érudits auront aussi leur part.

Si nous nous sommes parfois appuyé sur des travaux antérieurs, faits du reste eux-mêmes d'après les sources, c'est par centaines que nous avons consulté, analysé, cité les documents originaux et inédits. Aucun de ceux qui sont au fait des méthodes d'histoire suivies de nos jours en Europe ne songera à nous reprocher la multiplicité des notes et des références. Il n'y a donc pas à nous en excuser, mais bien plutôt à remplir un devoir de gratitude.

Nous devons à MM. Pierre-Georges Roy et Joseph-Edmond Roy, l'historien distingué de la seigneurie de Lauzon, de très utiles renseignements. Au R. P. Melançon, archiviste du collège Sainte-Marie à Montréal, outre la date précise de l'érection de l'église Saint-Mi-

chel et quelques notes sur les anciennes terres des Jésuites en ces parages, nous sommes redevable d'une copie des *catalogues annuels* de Sillery, pièce qui a admirablement complété les notions fournies par le *Liber baptisatorum* au sujet des missionnaires qui ont desservi la bourgade, de 1639 à 1698. Les révérendes mères Saint-André, de l'Hôtel-Dieu, et Marie de l'Assomption, assistante au monastère des Ursulines, M. l'abbé Amédée Gosselin, préfet des études au Séminaire de Québec, avec une aimabilité, un désintéressement au-dessus de tous les éloges et de tous les remerciements que nous en pourrions faire, ont mis à notre disposition les trésors historiques contenus dans les riches archives de ces maisons antiques et vénérables.

Et avec quelle bienveillance n'avons-nous pas été reçu dans les divers bureaux du gouvernement où nous avons eu à faire des recherches ! Non seulement on nous a permis de lever des plans et des copies, mais des dessinateurs ont été autorisés à nous faire une réduction du cadastre de 1685, donné ici, et à reproduire de précieuses cartes du gouvernement français en 1709, conservées aux archives du Séminaire et qui orneront le second volume. Nos remerciements à qui de droit.

Bien accueilli partout, nulle part nous ne l'avons été mieux que chez l'érudit conservateur des archives judiciaires de la rue Sainte-Anne à Québec, M. Philéas Gagnon, qui pendant plusieurs semaines nous a donné tous les jours l'hospitalité dans son bureau, parfois, pour

faciliter notre tâche, s'est astreint à y rester après les heures réglementaires et nous a souvent aidé dans le déchiffrement de documents difficiles.

C'est là, grâce aux papiers jaunis, à demi rongés par le temps, débris des actes de nos anciens notaires, que nous avons pu retrouver tous les anciens habitants de Sainte-Foy, de 1645 à 1670. Avec quel plaisir ! il n'y a pas de mot pour l'exprimer. Il est à craindre que nous n'ayons trop cédé à ce sentiment que le lecteur ne partagera peut-être pas, en parcourant les chapitres un peu arides où s'étalent avec complaisance mille détails sur nos anciennes familles. Mais ces moindres vestiges d'un passé enseveli sous la poussière de plus de deux siècles, nous ont paru précieux, sacrés, et, s'ils laissent froid quelque lecteur, ne causeront-ils pas une douce émotion à ceux qui y retrouvent la trace d'un ancêtre ? Ceux-là seront nombreux, parce que, sans exagération, on peut affirmer qu'un grand nombre des familles de ce pays, avant d'aller s'établir ailleurs, ont planté temporairement leur tente à Sainte-Foy.

Un soin particulier a été apporté à l'illustration de l'ouvrage. Outre le plan cadastral d'aujourd'hui, ce volume contient deux cartes inédites dont les amis de notre histoire apprécieront la valeur : 1° le cadastre de 1685 où se trouvent les noms de tous les habitants d'alors, avec l'étendue de leurs concessions, non seulement à Sainte-Foy, mais à Lorette, Charlesbourg, Beauport et sur la côte de Lauzon ; 2° une carte de 1688, faite par

l'hydrographe Villeneuve, et qui représente les mêmes lieux, y compris une partie de l'Ile d'Orléans, avec indication des défrichements et des bois, des routes et de toutes les habitations. Cette dernière, assurément la plus belle offerte jusqu'ici à notre public lettré, nous la devons à l'obligeance de M. Philéas Gagnon, qui possède une photographie de l'original conservé aux archives de la marine à Paris.

A ces trois grandes cartes, ont été ajoutés deux plans plus petits, l'un de l'anse de Sillery, et l'autre, de l'anse Saint-Michel. Celui-ci ne nous a coûté d'autre peine que de l'emprunter au rapport de 1899, sur les travaux publics. L'auteur, M. Ernest Gagnon, dont la réputation d'artiste, d'érudit, d'écrivain n'est plus à faire, non seulement nous a donné la permission de le reproduire, mais nous en a gracieusement fourni la planche.

Voilà une pièce du moins, qui, n'ayant pas fatigué le budget de l'auteur, ne fatiguera pas davantage celui du lecteur.

Et ce n'est pas la seule. Les beaux portaits en taille-douce des anciens missionnaires de Sillery sont empruntés de la grande édition des *Relations des Jésuites* de MM. Burrows, de Cleveland, Ohio. Par l'entremise du R. P. Melançon et de M. Reuben Thwaites, secrétaire de la société historique du Wisconsin, chargé de cette œuvre de géant, ces messieurs nous ont envoyé gratuitement toutes ces planches avec celle qui représente le martyr des Jésuites. Pour l'apprécier comme il

le mérite, il suffit de faire connaître ce procédé digne de vrais gentilshommes.

Des autres portraits, dans le texte et hors texte, gravés par nos soins, il y en a un qui mérite une mention spéciale. C'est celui, jusqu'ici introuvable, de M. le commandeur de Sillery. Nous l'avions demandé plusieurs fois à Paris sans succès, on n'en connaissait pas. Heureusement un écrivain distingué, M. Roger Graffin, dans une plaquette publiée cette année, dans les mémoires de l'Académie de Reims, et dont quelques exemplaires ont été tirés à part, en signalait un au séminaire de Troye, jadis capitale de la Champagne, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aube. C'est une ancienne peinture fort belle et en parfait état de conservation. M. le supérieur de l'institution a gracieusement permis à M. Victor Retaux, libraire de Paris, d'en faire tirer pour nous une photographie sur laquelle a été calquée la belle gravure qui orne le frontispice de ce volume. C'est une primeur qui ne manquera pas d'être bien accueillie.

Et maintenant, après avoir moi-même sonné la charge, sonnerai-je aussi la victoire? En me comparant à l'intrépide moucheron, n'ai-je pas cédé à un sentiment d'amour-propre que rien n'autorise, montré une confiance qui ne sera pas justifiée?

Le comte de Maistre a dit que pour soulever les livres il faut le souffle d'un grand peuple, et lui qui était né dans le petit pays de la Savoie tournait un regard plein d'espoir vers la France.

Il faut bien aussi un peu de souffle dans les livres eux-mêmes, et si le grand écrivain n'en parle pas, c'est que, en habile homme, ilsavaient sous-entendre ce qui va de soi.

Trois millions de Canadiens-français fortement implantés dans cette terre d'Amérique peuvent compter pour un grand peuple. Mais y a-t-il, dans l'œuvre qu'on leur présente, cet *esprit* intérieur, cet *aninus*, ce charme qui pourra mériter leurs suffrages et la porter au succès? Qui oserait s'en flatter? Locke, dans la préface de l'*Essai sur l'entendement humain*, écrivait avec confiance que ceux qui achèteraient son livre ne perdraient pas leur argent. Heureux auteur sinon heureux lecteur! On ne peut ici rien dire de pareil. Du moins espérons-nous qu'il se trouve dans "*l'Histoire de Sainte-Foy*" un parfum patriotique capable d'en faire oublier les imperfections à tous ceux qui ont au cœur le culte de la patrie canadienne.

Enfin, au défaut de la faveur publique toujours incertaine, il restera encore à l'auteur l'intime jouissance d'avoir ressuscité un passé où ne manquent ni les utiles leçons, ni les grands exemples de persévérante énergie, de patriotisme sans défaillance et d'héroïque dévouement.

Notre-Dame de Sainte-Foy,

16 juillet, 1902.



Une Paroisse Historique de la Nouvelle-France NOTRE-DAME DE SAINTE-FOY

PREMIÈRE PARTIE

1541-1670

CHAPITRE PREMIER

Où l'on fait connaissance avec les lieux.—Description du plateau de Québec.—La campagne environnante.—Anciennes limites de Sainte-Foy.—Seigneuries de Sillery et de Gaudarville.—Comme quoi Sillery et le Cap-Rouge ont fait partie de Sainte-Foy pendant près de deux siècles.



Le promontoire où est assis le vieux Québec (1) forme l'extrémité orientale d'un plateau terminé, à l'ouest, par un cap, auquel la couleur

de ses roches schisteuses a valu le nom de Cap-Rouge, qui s'est étendu au val avoisinant, à sa jolie rivière et à la petite paroisse de Saint-Félix érigée en 1862. (2)

Ces schistes rouges et bleus—voisins pacifiques depuis des siècles—, qu'on trouve dans presque toute l'étendue du plateau, sous une couche souvent peu profon-

1 Voir, *Bulletin des Recherches historiques*, no. 3, mars, 1900, un article sur Sainte-Foy.

2 Décret d'érection canonique.—Arch. de l'archevêché de Québec.

de de terre végétale, reposent sur des roches compactes dont la formation remonte, au dire des savants, à l'époque primaire, une des plus anciennes périodes géologiques, (1) quelques milliers d'années avant l'apparition de l'homme sur la terre—presque à la création. (2) Pas tout à fait à la création—du moins sous forme de roc—puisque le fameux *trilobite*, des *graptolites* et autres bestioles y ont laissé, alors que ce n'était encore qu'une boue fluide, l'empreinte et les débris de leurs organismes rudimentaires. En certains points les roches inférieures ont fait saillie et constituent, entre autres, les masses abruptes qui bordent la falaise à l'ouest de l'anse de Sillery.

Longue de neuf milles, (3) large de deux environ vers la partie centrale, cette sorte d'île—en terre ferme—est partagée en deux versants par un faible soulèvement de terrain qui atteint son plus grand relief à Sainte-Foy, dans les collines au sud de l'église. Du côté du fleuve, des falaises hautes, à pic et dénudées près de Québec, mais couronnées, vers l'ouest, de haute futaie, telles encore peut-être, en plus d'un point, que les a vues Jacques Cartier au milieu du XVI^{ème} siècle. Ce n'est cependant pas la forêt vierge : derrière les bosquets, en vue du Saint-Laurent, de nombreuses villas (4) se cachent, où les familles bourgeoises aiment à mener une vie tranquille, à venir, au moins l'été, sous les frais ombrages,

1. Mgr Laflamme, *Géologie*, p. 202.

2 Ceci est un badinage. Mais on sait que la saine théologie ne s'oppose nullement à cette théorie que la géologie considère comme bien prouvée.

3. Entre treize et quatorze kilomètres.

4 Sir James LeMoine en a décrit plusieurs dans la 3^{ème} série de ses "*Maple Leaves*."

se reposer du bruit, de la chaleur, de la poussière, des ennuis de la cité.

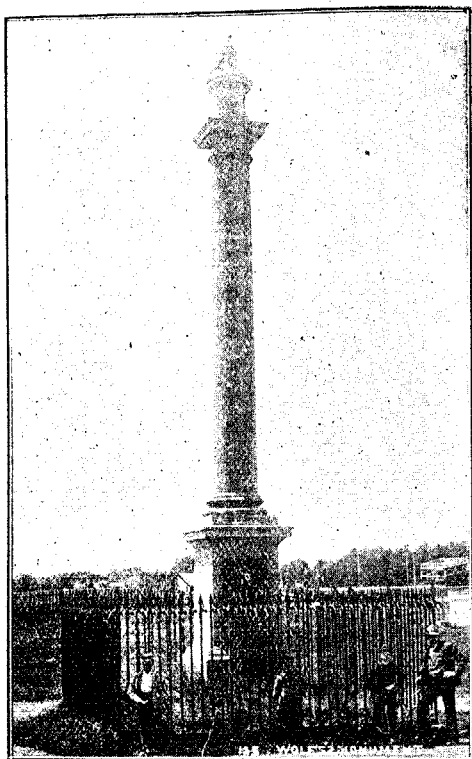
Au nord, la pente des coteaux, plus douce à mesure qu'on s'éloigne de la ville, et bientôt susceptible de culture, aboutit à une vallée basse où les champs cultivés sont entrecoupés de bouquets de bois parfois assez étendus. C'est ce qu'on a appelé la *Suette*, nom d'origine inconnue et dû très vraisemblablement au petit village de Suette, à six lieues de La Flèche, où les élèves du collège des Jésuites, fondé par Henri IV en cette ville, allaient par groupes passer quelques jours de vacances (1). D'autres l'attribuent au fait que les chevaux se fatiguent et fument aisément, pour peu qu'on veuille les pousser, sur la déclivité peu sensible mais continue du chemin qui va de Lorette à Sainte-Foy : suée, *suette*, les gens n'y regardent pas de si près. Ou encore à la buée légère qui, souvent, après la fonte des neiges, ou à la suite des pluies d'été, étend sur la plaine sa nappe blanche et immobile, d'où émerge la crête des bois.

Dans les temps préhistoriques, paraît-il,—la nature du sol rend la chose probable—une moitié du Saint-Laurent coulait dans ces bas-fonds. Ah ! si cela était encore ! mais aujourd'hui quelques ruisseaux aux eaux rousses et d'allure tranquille y roulent seuls leurs flots modestes, les uns vers la rivière du Cap-Rouge, les autres vers la Saint-Charles.

Sur le plateau, pas de rivière ; quelques minces filets d'eau seulement : par contre les sources fraîches et limpides n'y manquent pas.

1 M. l'abbé Aug. Gosselin, — *Vie abrégée de Mgr de Laval*, 1901, p. 20 ; d'après le P. de Rochemonteix, *Hist. du collège Henri IV à La Flèche*.

De ces hauteurs le coup d'œil est magnifique. Aussi, l'été, est-ce une des promenades favorites des touristes et des citadins.



MONUMENT DE WOLFE

(près la prison)

Si l'on sort de Québec par la porte Saint-Louis, on a bientôt dépassé, sur la Grande-Allée, le palais du parlement provincial et les résidences opulentes qui l'avoisinent, l'élégant monastère des sœurs Franciscaines, la

masse sombre de la prison et, tout auprès, le monument érigé près du champ de bataille où tombait, en 1759, Wolfe vainqueur, et où l'infortuné Montcalm trouvait aussi dans la défaite une mort glorieuse. (1)

Insensiblement la ville a fait place à la campagne. Partout sur la route, de grands arbres qui n'empêchent pas cependant d'apercevoir, au bord de l'autre falaise, l'église de Saint-David de l'Auberivière, et, dans le lointain, les premières ondulations de la chaîne des Alleghanys. Peu à peu ils se multiplient jusqu'à former un voile épais qui nous dérobe la vue du fleuve et ne nous y permet plus qu'un coup d'œil, ci et là, auquel l'inattendu toutefois ajoute un nouveau charme.

Aux approches du Cap-Rouge, c'est le plein bois, avec son parfum pénétrant et sain. Libre au promeneur de prendre ses aises, de faire un repas champêtre sur un tapis de feuilles sèches, à l'ombre des feuillages verts ; aux petits enfants—et aux grands aussi—de se mettre en quête de ces menus fruits, framboises, mûres, bluets, cerises sauvages, qu'on trouve un peu partout, et dont ils sont si friands. Jusqu'à la pauvre bête de louage qui peut goûter au plaisir d'avoir quitté la ville, en attrapant sur le bord du chemin quelques brins d'herbe ou du moins un rameau verdoyant qui lui en donne l'illusion.

Le retour nous réserve d'autres jouissances. La route vient tourner juste au dessus du vallon du Cap-Rouge, vrai nid de verdure où un coquet village se presse autour de son église petite mais jolie, d'un couvent qui ferait honneur à la ville même, et du presbytère caché timidement sous un massif de grands chênes. Par maint

(1) Il mourut de ses blessures le lendemain matin.

détour, tantôt sous les arbres, tantôt entre les prés, la petite rivière glisse silencieuse vers le Saint-Laurent, pareil ici à un lac emprisonné entre ses hautes rives boisées.

A mesure qu'on gravit les hauteurs de Sainte-Foy, ce tableau charmant se développe et atteint des proportions grandioses. Au sud des Laurentides, qui forment l'arrière-plan et dont les croupes arrondies s'entremêlent colorées par la distance de teintes plus foncées, s'étend cette campagne sans rivale, large d'abord de plus de deux lieues et qui se déroule, sur une longueur de près de quinze, depuis les dernières habitations de la paroisse de Saint-Augustin jusqu'au pied du Cap Tourmente. Ci et là des villages populeux groupés autour de leurs clochers : l'Ancienne-Lorette à demi cachée derrière un rideau de sapins vert sombre ; la jeune Lorette échelonnée sur les contreforts mêmes de la montagne, et dont le temple monumental se détache en lignes nettes sur cet écran bleuâtre ; vis-à-vis de Québec, Charlesbourg bien digne, par la beauté de son site, du nom de Bourg-Royal ; plus loin Beauport, avec son église, une des plus belles du pays, dressant fièrement vers le ciel ses flèches gothiques ; ses rangées de maisons blanches, qui se pressent sur le penchant du coteau, vers le nord-est, serrées, un peu confuses, font penser à une procession de clercs en désordre. Puis, Saint-Grégoire, l'Ange-Gardien, le Château-Richer. Par un temps clair, l'oeil peut saisir dans le lointain, quelques points brillants tout au bord de la nappe bleue où baigne cette belle côte de Beaupré : c'est la Bonne-Sainte-Anne, célèbre en toute l'Amérique du nord par son pèlerinage si fréquenté.

Pour Saint-Joachim, il faut le deviner au pied du Petit-Cap.

Par delà Québec, dont on aperçoit, à quatre milles, les faubourgs et les édifices les plus élevés, apparaît l'île d'Orléans couronnée, à l'ouest, par la jolie paroisse de Sainte-Pétronille.

Et partout, éparpillées dans la plaine, sur les pentes opposées, au flanc même des Laurentides, des milliers de fermes prospères : maisons commodes et parfois d'une élégance toute bourgeoise, témoins de l'aisance de nos cultivateurs, longues granges blanchies à la chaux, où tranchent en tons voyants les larges portes qui, au temps de la fenaison et de la récolte, livrent passage aux chariots chargés de foin ou de gerbes d'avoine. (1)

Les étrangers admirent cette nature magnifique, que la main de l'homme a encore embellie, mais sauraient-ils l'aimer comme ceux qui vivent en son intimité, à qui elle réserve des spectacles que le passant ne saurait soupçonner ?

Oh ! la belle campagne ! en tout temps, à toute heure ! Au printemps, quand l'herbe commence à poindre et les feuilles à s'ouvrir, si fraîches, si tendres. Sous les chauds rayons de l'été, dans le plein épanouissement de sa riche végétation, soit qu'une atmosphère pure permette au regard d'errer au loin, soit que l'air embrasé, vibrant à la surface du sol, brouille un peu les contours des choses et enveloppe comme d'une gaze le paysage sans bruit. A l'automne, quand les moissons mûres alternent, comme les carreaux d'un gigantesque échiquier, avec le beau vert des pâturages ou des prairies récemment fauchées ; ou, plus tard, lorsque les premières morsures du froid teintent les feuillages de mille nuances délicates, depuis le jaune pâle des bouleaux et des hêtres

(1) Le blé ne se cultive plus guère ici.

jusqu'au pourpre des érables et des chênes, mis en relief par la sombre et inaltérable chevelure des pins. Voyez-la même l'hiver, sous son vêtement de glace, quand, au matin, les rayons du soleil, frôlant la plaine blanche, la colorent d'un rose léger ; qu'en face, sur les hauteurs, dans la montagne, granges et maisons au toit chargé de neige, frappées d'aplomb par la lumière, resplendissent et que les croisées s'illuminent de faisceaux étincelants. Parfois, à la suite d'un brouillard, les arbres dessinent sur le ciel bleu leurs rameaux chargés de givre, parfois la pluie congelée les change en énormes cristaux qui scintillent.

Le roi-prophète a dit que le Seigneur est admirable sur les hauts lieux et qu'admirables sont les soulèvements de la mer. Le Seigneur est admirable dans les vallées comme dans les montagnes, dans le ver qui rampe sur la terre humide comme dans l'aigle planant sur les cimes, et je comprends que le poète royal ait invité à bénir le Seigneur, tous les êtres, depuis les plus nobles jusqu'aux plus humbles,—même les souffles des tempêtes dociles à sa voix. Faut-il que tant d'hommes oublient ce devoir, passent à côté des merveilles de la nature sans les voir et sans y reconnaître le vestige de Dieu ! que tant d'autres les voient et les admirent sans comprendre, comme dit Le Sage, combien plus admirable encore en est l'auteur !

Pendant deux siècles la paroisse de Sainte-Foy a partagé seule avec Québec le plateau qu'on vient de décrire, où se sont déroulés tant d'événements importants et où se rencontrent partout les traces de l'histoire.

Saint-Colomb de Sillery, (1) érigé en 1856, (2) a

1 Dans la seconde partie, il en sera amplement question.

2 Edits et ordonnances, 8 février 1856. Voir " Liste des municipalités " par C. E. Deschamps, Lévis, 1886, p. 256. L'érection

pris à la vieille paroisse, avec quelques terres cultivées au sud-est, une lisière du littoral bornée par la cime de la falaise et qui s'étend, en amont, jusqu'à l'anse Victoria, désormais célèbre par le pont, merveille de hardiesse, que l'industrie moderne est en train de jeter, dans le voisinage, sur le Saint-Laurent. En 1862 ⁽¹⁾ Saint-Félix du Cap-Rouge prenait à son tour l'ouest du plateau, de sorte que Sainte-Foy, aujourd'hui, compte à peine quatre milles de longueur et une demi-lieue sur le fleuve, assez cependant pour que le fameux pont, ⁽²⁾ qu'on appelle pont de Québec, pont du Cap-Rouge, pont de Sil-lery, soit en stricte vérité le pont de Sainte-Foy.

Voici quelles étaient les anciennes limites : ⁽³⁾

“ L'étendue de la paroisse sera d'une lieue et demie
“ tant sur le fleuve Saint-Laurent que sur la route de
“ Saint-Michel, dite de Saint-Jean, à prendre sur le fleuve
“ depuis le ruisseau Prévost jusqu'à la rivière du Cap-
“ Rouge, et les profondeurs de la paroisse, qui n'étaient
“ que d'environ soixante-dix arpents, du côté du nord-
“ est, à prendre du bord du fleuve, seront augmentées
“ des terres de Pierre et André Hamel, Eustache Harnois,
“ Lucien et François Poitras, Jean-Baptiste et Charles

canonique est du 2 octobre, 1855, et l'érection civile du 8 février, 1856.—Archives de l'évêché de Québec.

1 Edits et ordonnances, 11 mars, 1872. C. E. Deschamps, *op. cit.* p. 466. Le décret civil d'érection, publié en 1872, remontait en réalité à plusieurs années auparavant.

2 Commencé en 1900.

3 Edits et ordonnances, 3 mars, 1722. C. E. Deschamps, *op. cit.* p. 403. Dans le *Dictionnaire de l'ancien droit canadien* de Justin McCarthy, ces bornes sont reproduites avec quelques modifications postérieures à 1722. Une copie de l'ordonnance nous a été fournie par M. G. M. Fairchild.

“ Drolet, Alexis Alexandre et du sieur Destargis, qui
 “ sont présentement de la paroisse de la Vieille-Lo-
 “ rette.” (1)

Comme le prouvent les expressions mêmes de l'ordonnance, cette délimitation remontait en partie à une date antérieure. Il est probable sinon certain que ces limites avaient été tracées dès l'érection de la paroisse. (2)

Une ordonnance du 15 septembre 1727 rattachait à l'Ancienne-Lorette “ la terre appartenant au Sieur Char-
 “ train et celle de Charles et Jean-Baptiste Drolet situées
 “ au lieu appelé la Suède. ” (3)

Par les terres de Saint-Michel, il faut entendre l'anse qui porte encore ce nom (4) et les terres adjacentes, au nord-est de la Pointe-à-Puiseaux, (5) où s'élève l'église de Saint-Colomb de Sillery. M. de Puiseaux, qui a donné son nom à ce promontoire, y possédait dès 1637 un fief appelé Saint-Michel, et une maison considérée comme le bijou de la Nouvelle-France. Il en sera plus amplement question ailleurs. Pour le ruisseau Prévost, c'est sans doute ce mince filet d'eau, aux confins actuels de la banlieue de Québec et de la paroisse de Sainte-Foy, quelques ar-

1 Edits et ordonnances. Deschamps, *op. cit.*, 403.

2 Dans les mandements des Evêques de Québec, vol. I. p. 569, Sainte-Foy est placée parmi les paroisses érigées en 1678, “ *sans titulaire.* ”

M. Ern. Myrand dans le *Bulletin des Rech. hist.*, août, 1901, no. 8, p. 247, donne la date du 8 septembre 1694, sans référence.

3 Edits et ordonnances. Deschamps, *op. cit.*, 403.

4 Bientôt il ne sera connu que des érudits, grâce à notre manie des noms anglais. L'anse voisine et les terres adjacentes, partie notable de l'ancienne châtellenie de Coulonge, se nomment Spencer cove, etc.

5 On dit aujourd'hui Pointe-à-Pizeau. Et l'on voit ce nom écrit de cette manière sur des plans publics et dans plusieurs vieux documents. C'était la prononciation du temps.

pents à l'ouest du couvent de Bellevue. Il doit tenir son nom du fief Prévôt (1), aujourd'hui Saint-François, voisin de la Seigneurie de Sillery.

Ainsi, sur ce point, les limites de la paroisse ne semblent pas avoir changé depuis la fin du dix-septième siècle.

Du plateau on avait fait deux parts à peu près égales, l'une réservée aux futurs agrandissements de la ville, l'autre à l'agriculture. Si la cité de Champlain avait grandi aussi rapidement que New-York ou Chicago, il y a beau temps qu'elle aurait occupé tout ce territoire et une partie de la plaine voisine. Mais cette ère de prospérité industrielle et commerciale semble attendre le parachèvement du grand pont. Alors les champs cultivés seront peu à peu envahis par des lots à bâtir, des rues tracées au cordeau, des lignes de chemin de fer ou de tramways électriques, et notre petite paroisse agricole rendra le dernier soupir. Oh ! ce ne sera pas l'œuvre d'un jour : il y faudra bien quelque cinquante ans et nous n'aurons pas le chagrin de voir gâter cette belle campagne.

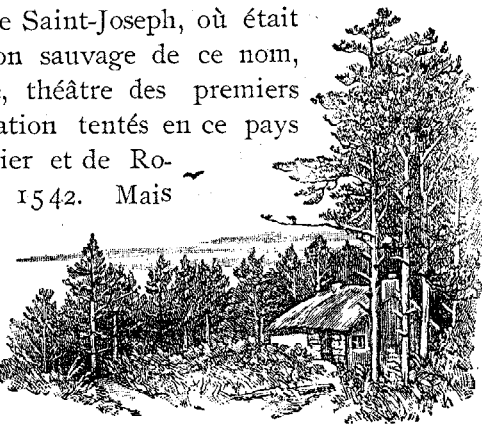
Sainte-Foy, dans ses anciennes limites, occupait tout le littoral de deux Seigneuries : Sillery, d'une lieue de front sur quatre de profondeur, concédée en 1651 aux sauvages chrétiens sous la direction des Jésuites, puis

1 D'après un aveu et dénombrement de 1733,—aux archives du parlement de Québec.—Le fief Prévôt était voisin de celui de Sainte-Ursule situé dans la Seigneurie de Sillery.

Sur une carte datée de 1709, copiée aux archives de la Marine à Paris et conservée au Séminaire de Québec, les noms de propriétaires, avec limites des concessions respectives, sont indiquées. Le nom de *Provo* revient deux fois.

aux Jésuites eux-mêmes en 1699 (1), et devenue la propriété du gouvernement en 1800, à la mort du P. Casot, dernier survivant de l'Ordre en ce pays après la conquête ; et Gaudarville, (2) s'étendant de la ligne ouest de Sillery à la rivière du Cap-Rouge, sur une largeur d'environ quarante-cinq arpents et une profondeur de quatre lieues. Concédée (3) en 1652-1653 à Louis de Lauzon de la Citière, par son père Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, (1648-1657), elle est aujourd'hui la propriété de la famille Duchesnay, qui la tient, comme on verra, des Peuvret auxquels elle était alliée.

Le démembrement de Sainte-Foy, en 1856 et en 1862, lui a enlevé des localités de grand intérêt historique, comme l'anse Saint-Joseph, où était la célèbre mission sauvage de ce nom, et le Cap-Rouge, théâtre des premiers essais de colonisation tentés en ce pays par Jacques Cartier et de Roberval en 1541 et 1542. Mais une possession de près de deux siècles fait que l'histoire de ces lieux n'est rien autre chose que notre



1 Réduite à une lieue et demie de profondeur. Voir sur ce point une intéressante étude de M. Gérin, d'Ottawa, sur la Seigneurie de Sillery. On y reviendra plus tard.

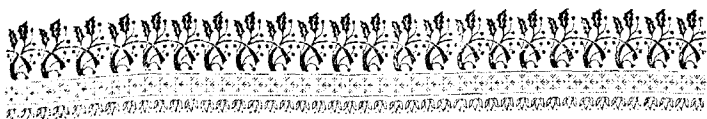
2 Concession faite en 1652, augmentée en 1653.

3 Voir plus bas, ch. XVIII, et Hist. de la Seigneurie de Lauzon par M. J.-E. Roy, I. 134,

histoire primitive et que celle-ci sans celle-là resterait fruste et incomplète. C'est donc non seulement un droit de ne pas l'omettre, mais un devoir.

Aussi, après le récit de l'établissement éphémère de 1541-1543, la plus grande partie de ce volume sera consacrée à raconter les destins de la bourgade Saint-Joseph de Sillery jusqu'à la ruine des Algonquins en 1670.





CHAPITRE DEUXIÈME

Jacques Cartier au Cap-Rouge;—à Hochelaga;—l'hivernage de 1641-1642.—Forts construits au Cap-Rouge;—menées hostiles des Sauvages.—Retards de Roberval;—départ de Cartier.



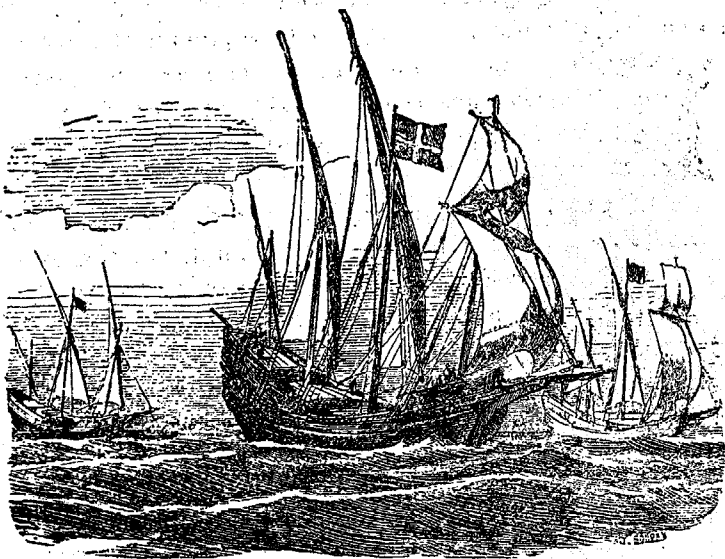
Peu de paroisses peuvent, dans le nouveau monde, exhiber des titres de noblesse plus anciens que Sainte-Foy. Ce coin de terre entre en effet dans l'histoire dès le milieu du XVI^{ème} siècle, ⁽¹⁾ lors du troisième voyage de Jacques Cartier.

L'illustre capitaine avait, dans son premier voyage en 1534, exploré une partie du golfe Saint-Laurent, mais sans y reconnaître, semble-t-il, ⁽²⁾

1 On sait que longtemps avant Jacques Cartier, à une époque impossible à préciser, les pêcheurs basques et bretons avaient poussé leurs frêles barques jusqu'aux rivages de l'Amérique. C'est également un fait historique incontestable que les Danois s'établirent au Groënland dès la fin du dixième siècle, en 982. Au commencement du onzième siècle, ils mettaient le pied sur le continent voisin. Des documents authentiques démontrent que le diocèse de Gardar dans le Groënland a compté au moyen âge jusqu'à douze églises paroissiales et un monastère de dominicains.—Voir *Congrès des savants cathol.* 1891, section des sc. rel. et hist. p. 170,—Pope, *Jacq. Cartier* trad. fr. p. 16. 17. Lord Dufferin, *Lettres des Hautes Latitudes*; M. N.-E. Dionne, *Jacques Cartier*, 37. etc.

2 M. Pope, *Jac. Car.* p. 54; voir M. N.-E. Dionne, p. 48. *Jac, Car.*

l'entrée d'un grand fleuve, précisément cette route de l'Ouest qu'il cherchait. Revenu avec trois navires l'année suivante (1535), deux sauvages, Taïgnoagny et Domagaye, qu'il avait pris à Gaspé, en 1534, la lui indiquèrent disant que c'était là le "chemin et commencement du grand Sileine, de Hochelaga et chemin de "Canada" (1)



CARAVELLES DU XVÈME SIÈCLE

On comprend sans peine la joie du hardi navigateur et son admiration à la vue de ce fleuve géant, large, sur un long parcours, de plusieurs lieues et profond comme une mer.

1 Ce n'est pas ici le lieu de raconter au long les deux premiers voyages dont on trouve le récit dans Garneau, Ferland et surtout dans les deux ouvrages de M. N.-E. Dionne et de M. Pope.

Le premier septembre, il découvrait l'embouchure du Saguenay, et, le quatorze, jetait l'ancre à l'entrée de la rivière St-Charles, qu'il nomma Sainte-Croix, à cause de la fête de l'Exaltation de la Croix célébrée ce jour-là.

Avec son plus petit navire, l'Émerillon, il remonta le fleuve et ce ne fut pas sans un légitime orgueil qu'il put, le deux octobre, de la cime du Mont-Royal, jeter ses regards sur l'immense et belle contrée qu'il venait d'ouvrir à sa patrie et à l'influence bienfaisante de la foi.

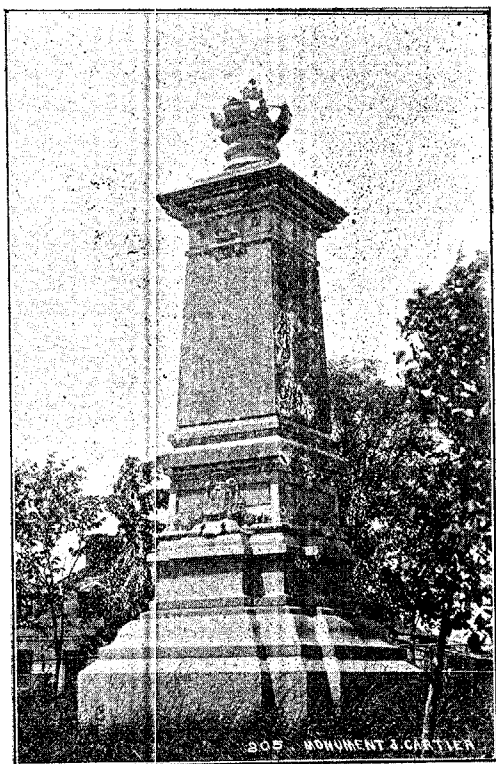
Car la France et la Religion, pour ces héroïques marins, se confondaient en un même amour, et le désir d'étendre le règne de Jésus-Christ n'était pas une lettre morte consignée dans les patentes délivrées par le roi, (1) il était gravé comme sur le bronze dans ces cœurs de Bretons.

L'hivernage dans le petit fort Jacques-Cartier, sur la rive gauche du Lairet (2), à son point de jonction avec la rivière Saint-Charles, fut désastreux. Outre les menées hostiles des sauvages, cause d'inquiétudes continues, les équipages, décimés par le scorbut, perdirent vingt-cinq hommes et furent réduits à la dernière extrémité.

1 Voir le texte des lettres patentes émanées en faveur de Cartier à son troisième voyage—Pope. *Cartier*, supplém. p. 153, ss. N.-E. Dionne *J. C.* p. 99. Quant à savoir s'il y avait des prêtres avec Jacques Cartier, bien que les raisons pour le nier ne soient pas sans valeur, l'affirmative nous semble préférable. Outre les noms de Dom Guillaume le Breton et de Dom Anthoine, sur le rôle d'équipage, et la mention de la messe à plusieurs reprises, est-il moralement possible qu'un si grand nombre de chrétiens aient entrepris sans aumôniers une expédition de quinze mois, pleine de dangers? M. Pope, *op. cit.* p. 65, ss. doute. M. N.-E. Dionne. *Jacques Cartier* affirme, p. 283, ss. et p. 121-122.

2 M. N.-E. Dionne. *Jacques Cartier*. p. 253, ss.

Une décoction des feuilles et de l'écorce d'un arbre appelé *Annéda* ou *Améda* (1), remède indiqué par les



Monument érigé le 25 juin 1889, au confluent de Lairet et de la rivière St-Charles.

indigènes, sauva le reste.

Au printemps, Cartier abandonna aux sauvages de

(1) Ou *Ammedda*; l'épinette blanche, d'après M. N.-E. Dionne, *Jacques Cartier*, notes, p. 251, ss ;—Pope, *op. cit.* p. 127.

Sitadin, ⁽¹⁾ bourgade des environs, la Petite Hermine ⁽²⁾ qu'il ne pouvait pas équiper, et repartit pour la France, emmenant une dizaine d'indiens parmi lesquels était Donnacona, chef de Stadaconé, dont il s'était emparé par ruse. Après une heureuse traversée, il atteignit Saint-Malo le seize juillet 1536.

François I fut charmé du récit de son voyage, mais, engagé dans une guerre désastreuse contre Charles-Quint et à bout de finances, cinq années s'écoulèrent avant qu'il pût donner suite à ces entreprises lointaines. Une trêve de dix ans ayant été conclue en 1538, il résolut d'organiser une nouvelle expédition plus considérable que les deux autres et en confia la conduite et lieutenance générale à François de la Roque, sieur de Roberval. Des lettres patentes, émanées le dix-sept octobre 1540, constituaient Cartier capitaine général et maître pilote de tous les vaisseaux destinés à ce voyage, et, afin de diminuer les charges du trésor royal épuisé, ordre était donné de mettre à sa disposition cinquante prisonniers à son choix.

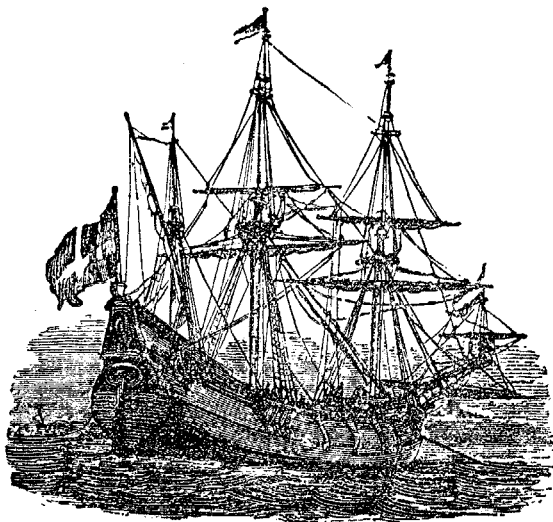
Il leva l'ancre, le vingt-trois mai 1541 ⁽³⁾, avec cinq

1 La relation, *éd. can.* donne *Stadin*. On trouve ailleurs *Sicadin* et *Scitadin*. M. N. E. Dionne, *I. C.* note page 93.

2 On a cru, en 1843, sous trois pieds de vase, retrouver les restes de la Petite Hermine à l'embouchure du ruisseau Saint-Michel, cinq cents pas plus haut que le Laitet. Une partie de ces reliques a été donnée à la ville de Saint-Malo, l'autre, déposée au parlement de Québec, a péri dans l'incendie de cet édifice en 1883. M. le Dr N.-E. Dionne, dont l'autorité est très grande en ces matières, ne croit pas à l'authenticité de la découverte. Voir *Jacques Cartier*, notes, p. 271, ss. Ses raisons sont très fortes. Voir aussi N. Pope, *Jac. Car.* p. 108.

3 On sait que la date de 1540, donnée par la relation empruntée à Hakluyt, est fautive. Pope *Jac. C.* p. 120. M. Dionne, *Nouvelle-France*, 48, s.

navires (1) au nombre desquels était l'Emerillon et probablement la Grande Hermine. (2) Roberval, dont les approvisionnements d'armes et de munitions n'étaient pas terminés, et qui du reste ne montrait guère d'empressement, devait le suivre un peu plus tard.



VAISSEAU DU XVIÈME SIÈCLE.

Donnacona et les autres indiens. que Cartier avait emmenés en France à son deuxième voyage, étaient morts : les douceurs du climat ni le confort de la vie civi-

1 Dans *La Nv. France*, 1891, p. 25 et note, M. Dionne adopte le nombre de trois navires. Sans discuter ses raisons qui ne manquent pas de valeur, nous nous en tenons à la relation originale des voyages de Cartier, *éd. can.* 1843.

2 Un des vaisseaux s'appelait l'Hermine. Il est probable que c'est le même qui fit le 2ième voyage. Voir Pope, *Jac. Cartier* p. 120 ; N. E. Dionne, *J. C.* p. 105, note E. p. 281, s.

lisée n'avaient pu compenser, pour eux, l'âpre beauté du sol natal et la liberté sans frein dont ils jouissaient à l'ombre de leurs forêts. Seule la petite fille du chef de la bourgade d'Hochelay (1), à quinze lieues au-dessus de Québec, confiée par son père au capitaine malouin en 1535, vivait encore et servait d'interprète (2).

La traversée fut longue et orageuse, les navires, sauf deux, commandés par Cartier et le vicomte de Beaupré, furent séparés les uns des autres et ne se réunirent à Terre-neuve que près de trois mois plus tard "sans avoir eu pendant tout ce temps, dit la relation, "trente heures de bon vent qui put nous servir à "suivre notre chemin..... La longueur du temps "que nous fusmes à passer entre la Bretagne et la "Terre-neuve fut cause que nous nous trouvâmes en "grand besoin d'eau, rapport au bestial (bétail), aussi "bien que chèvres, porcs et autres animaux que nous "avons apportés pour y multiplier dans le pays, lesquels "nous fusmes nécessités d'abreuver avec du cidre et "autres breuvages. "

L'expédition atteignit le havre de Sainte-Croix le vingt-trois août. Agona, qui avait succédé à Donnacona, fit au capitaine mille démonstrations d'amitié, lui mit sur la tête le bandeau de cuir jaune orné d'*ésurgny*, (3)

1 Hochelai, ou Ochelai, ou Achelacy, probablement la pointe du Platon.

2 M. Pope, *Jac. Car.* p. 125.

3 Relation, p. 71. Sorte de coquillages blancs ; voir M. Dionne, *J. C.* p. 69—Les sauvages avaient une singulière manière de se les procurer. Ils faisaient de profondes incisions sur un cadavre et le plongeaient ensuite sous l'eau pendant quelques heures ; c'est dans ces tail-lades que se trouvait l'*ésurgny*, aussi précieux pour les sauvages que l'or pour les civilisés.

qui lui tenait lieu de couronne, lui passa aux bras ses bracelets également d'*ésurny*, "lui faisant des accolades" et lui montrant de grands signes de joie, ce qui n'était "que dissimulation comme bien il nous apparut dans " la suite." (1)

Sans se laisser séduire par ces belles apparences, Cartier, qui connaissait le caractère hypocrite des sauvages, ne voulut pas rester trop près de leur bourgade. Il " fut avec deux barques amont la rivière au delà de " Canada et du port de Sainte-Croix, pour y voir un " havre et une petite rivière qui est environ quatre lieues " plus outre, laquelle fut trouvée meilleure et plus com- " mode pour y mettre ses navires à flot et les placer, " que n'était l'autre. (2) La dite rivière est petite et " n'a pas plus de cinquante pas de largeur, et les navires " tirant trois brasses d'eau peuvent y entrer à pleine mer, " et à basse mer il ne se trouve qu'un chenal d'un pied " ou environ L'entrée de cette rivière est vers le " sud et elle va en tournant vers le nord : et à l'entrée " d'icelle vers l'est il y a un promontoire haut et raide, " où nous pratiquâmes un chemin en manière de dou- " ble montée." (3)

Comme le dit fort bien Ferland (4) et comme le reconnaissent tous ceux qui sont familiers avec les lieux, cette description " convient parfaitement à la rivière du

1 Relation. p. 72.

2 Relation du 3ème voyage, p. 72-73.

3 M. Pope, J. C. p. 124, dit qu'un chemin fut taillé dans le roc vif.—On ne sait ce que signifie ce terme *double montée*. Peut-être ce qu'on appelle aujourd'hui *chemin à lacets*, à course double ou triple, sur le flanc d'un coteau pour en adoucir la pente.

4 I; 40.—Notes de Ferland,—relation, 72-74.

Cap-Rouge et ne serait applicable à aucune autre ". (1)
Il est vrai que, d'après la relation, cet endroit serait à quatre lieues du havre de Sainte-Croix, quand en réalité il n'y en a que trois, mais les mesures de Cartier, comme on sait, sont sujettes à caution. (2)

Le capitaine conduisit à ce nouveau havre ses vaisseaux ; deux restèrent en rade et les autres furent ancrés à l'entrée de la rivière. Le pays avoisinant lui plut beaucoup. Voici en quels termes il le décrit :

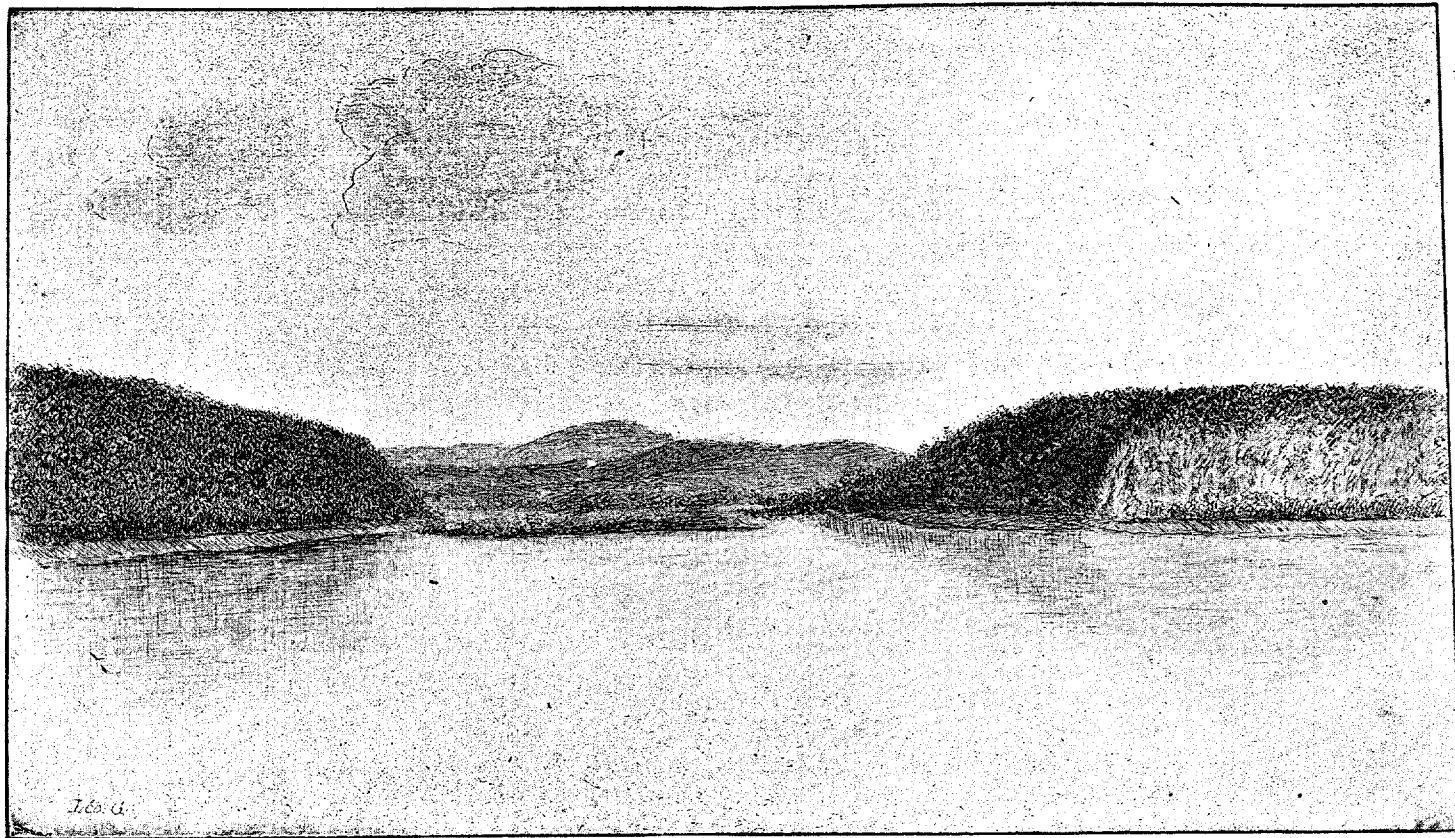
" Des deux côtés de la rivière, il y a de fort bonnes
" et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants
" arbres que l'on puisse voir au monde et de diverses
" sortes. De plus, il y a grande quantité de chênes les
" plus beaux que j'aie vus de ma vie, lesquels étaient
" tellement chargés de glands, qu'il semblait qu'ils
" s'allaient rompre ; en outre, il y a de plus beaux érables,
" cèdres, bouleaux et autres sortes d'arbres, que l'on n'en
" voit en France ; et, proche de cette forêt, sur le côté
" sud, la terre est toute couverte de vignes, que nous
" trouvâmes chargées de grappes aussi noires que ronces.
" De plus il y a quantité d'aubépines blanches, qui ont
" les feuilles aussi larges que celles des chênes, et dont
" le fruit ressemble à celui du néflier. En somme, ce
" pays est aussi propre au labourage et à la culture qu'on
" puisse trouver ou désirer. " (3)

Dès l'arrivée, une vingtaine d'hommes furent mis à préparer la terre, et, dans une seule journée, ils en labou-

1 Ainsi c'est manquer d'exactitude que de dire "*raisonnablement, probablement le Cap-Rouge.*" Voir la carte.

2 Voir Pope, *Jac.-Car.* not. 17, p. 39; Faillon, *op. cit.*, I. 300 ; où l'on en donne plusieurs exemples.

3 *Rel.* p. 73—; Ferland, I. 40, s. ; M. N.-E. Dionne, *Jac. Cart.* 107.



LE CAP-ROUGE EN 1541.

(Restitution d'après le dessin du capitaine Smith en 1759).

rèrent un arpent et demi. Des graines de choux, de laitues et de navets, qu'on y sema, levèrent en huit jours. (1) Un petit fort fut ensuite construit près de la rivière et armé de canons pour protéger les navires. Le deux septembre, ces travaux étant terminés, et les provisions pour l'hivernage débarquées, les deux navires laissés en rade repartirent pour la France sous les ordres de Macé Jalobert, beau-frère de Cartier, et d'Étienne Noël, son neveu, porteurs de lettres qui apprenaient au roi les incidents du voyage et les retards prolongés de Roberval.

Un autre fort fut ensuite bâti sur le promontoire, " pour la garde du fort qui était au bas ainsi que des " navires et de tout ce qui pouvait passer tant par le " grand fleuve que par cette petite rivière....Et sur " cette haute montagne ou promontoire nous trouvâmes " une belle fontaine très proche du dit fort. " (2)

Ils y trouvèrent aussi des cristaux de quartz qui leur parurent des diamants, comme ils prirent pour de l'or des paillettes de mica mêlées au sable de la grève.

Cartier donna au lieu qu'il avait choisi le nom de Charlesbourg-Royal (3) en l'honneur de Charles d'Orléans, fils de François I.

Après avoir pourvu à la sûreté des navires et de ses gens, Cartier, laissant la garde des forts au vicomte de Beaupré, partit, le sept septembre, sur deux barques, pour Hochelaga qu'il avait grand désir de revoir. Martin de Paimpont et quelques autres gentilshommes l'accompa-

1 *Relation*. p. 74 ; M. Pope, *Jacques Cartier* ; M. N.-E. Dionne *Nouvelle-France*, p. 123-124.

2 *Relation*, *loc. cit.*

3 Nous suivons l'orthographe la plus commune.

gnaient. (1) Le chef d'Hochelay, qu'ils visitèrent en passant, reçut les voyageurs avec de grandes démonstrations de joie et parut au comble du bonheur lorsque Cartier lui fit cadeau "d'un manteau de drap écarlate de Paris, tout garni de boutons jaunes et blancs d'étain et de petites clochettes; et outre lui donna deux bassins de cuivre ou laiton avec certains hachots et couteaux. "De quoi le dit Seigneur parut fort joyeux." Deux jeunes Français lui furent confiés pour apprendre la langue du pays. (2)

Poussées par un vent favorable, les barques arrivèrent le onze septembre au pied du premier saut (3) "qui est à la distance de deux lieues de la ville de *Tutonaguy*" (4), la même sans doute que Hochelaga, dont le nom ne paraît pas dans la relation du troisième voyage. Incapable de le franchir à la rame, Cartier, conduit par les sauvages, remonta sur la rive jusqu'à un deuxième saut

1 Parmi les compagnons de Cartier au troisième voyage,—au nombre de cent-dix,—on ne connaît que les noms du vicomte de Beaupré, de Macé Jalobert, Etienne Noël, Martin de Paimpont, Thomas Fourmont dit la Bouille, Louis Douayren, Michel Hervé, le jeune, et Colas Barbé. Mais, comme la plupart de ceux-ci se retrouvent dans le rôle d'équipage du second voyage, il est probable qu'un assez grand nombre des marins du deuxième voyage étaient aussi du troisième. Voir cette liste dans le *Jacques Cartier* de M. N.-E. Dionne, p. 304, ss.

2 V. Pope, 124-125, ss;—Ed. can. des voyages de Cartier et Roberval (1843), p. 76.

3 Quel est ce saut? D'après Ferland, I. 29, ce serait le saut Sainte-Marie. M. Faillon, *Hist. de la colonie Française*, etc. I. p. 500, notes, dit que ce ne peut être que les rapides de Lachine. M. N.-E. Dionne, *Jac. Car.* 105, nomme le saut Saint-Louis.

4 D'après M. Faillon, *op. cit.* II. 16. le nom iroquois de Montréal serait *Tiotiaki*, dont la consonance rappelle *Tutonaguy*. M. Pope, *Jac. Car.* p. 125, notes.

où ses guides lui firent comprendre qu'il y en avait encore un autre plus loin. Voyant qu'il était impossible, comme du reste le lui avaient dit, quelques années auparavant, les habitants d'Hochelaga, de triompher, avec des bateaux, de la violence de ces rapides, il revint à ses barques. Près de quatre cents sauvages y étaient réunis. Ils paraissaient bienveillants, mais la relation ajoute : " Il faut se garder de toutes ces belles cérémonies et " joieusetés, car ils auraient fait de leur mieux pour nous " tuer, ainsi que nous l'avons appris par la suite. " (1)

Au retour, on trouva le chef d'Hochelay absent. Un de ses fils dit à Cartier qu'il était allé à Maisouna, " ainsi que nous le dirent aussi nos garçons, disant " qu'il était parti depuis deux jours. Mais de vrai, il " était allé à Canada pour délibérer avec Agona ce " qu'ils pouvaient entreprendre contre nous. " (2)

A Charlesbourg-Royal, les sauvages avaient cessé d'apporter du poisson au fort et paraissaient pleins de défiance. Le chef d'Hochelay, au lieu d'être allé à la bourgade de Maisouna, était réellement venu s'aboucher avec l'agona de Stadaconé ; le nombre des sauvages allait toujours augmentant : toutes choses de mauvais augure pour les Français.

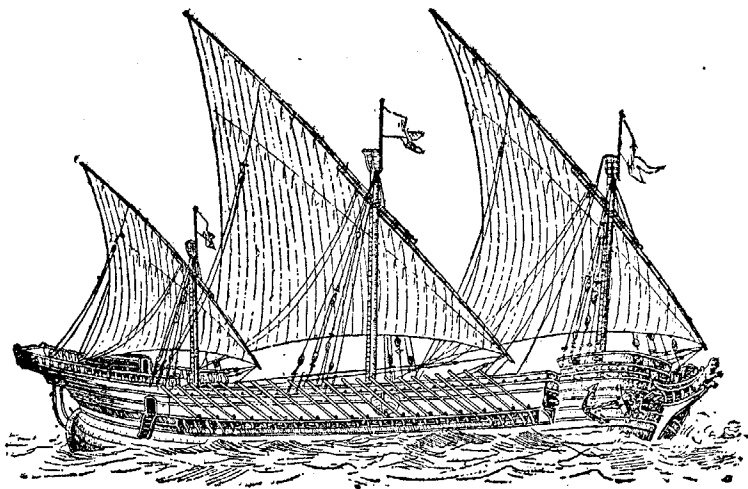
Que s'était-il passé ? André Thévet (3) raconte qu'un

1 *Relation*, p. 77.

2 *Relation*, p. 77. V. Pope, *op. cit.* p. 124-125, ss.

3 Auteur du XVI^e siècle, historiographe du roi de France à partir de 1559. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Les singularités de la France Antartique*, 1558, *la Cosmographie universelle*, 1575, *le grand Insulaire et Pilotage*, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. Ces écrits, remplis de contes, ne doivent être lus qu'avec défiance.—D'après M. N.-E. Dionne, *La Nv-France*, I, note, p. 333, ss.

jeune gentilhomme, s'étant pris de querelle avec un sauvage, celui-ci, doué d'une grande force, l'avait précipité en bas du Cap et tué ; un soldat, venu au secours de son compatriote, avait subi le même sort. Mais Thévet, bien que contemporain et même ami de Cartier, ⁽¹⁾ ne jouit



GRANDE GALÈRE DU XIV^{ème} SIÈCLE.

pas d'une grande autorité. Le caractère mobile et soupçonneux des sauvages suffit à expliquer leur changement d'attitude. Quoi qu'il en soit, il semble indubitable qu'ils tramaient la perte des Français. Mais Cartier se mit en assez bon état de défense pour braver toutes leurs attaques.

1 A ce qu'il dit lui-même—, *Cosmographie universelle*,—vol. II p. 1009. Voir M. Pope, *Jacques Cartier*, p. 175, note. Aussi p. 127 note.

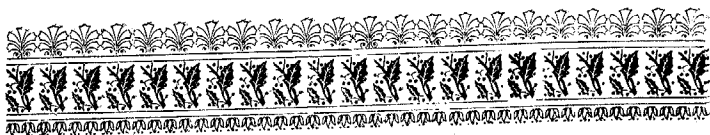
On ignore comment se passa l'hiver, la suite de la Relation du troisième voyage étant malheureusement perdue. Ce que dit Cartier de l'arbre appelé *améda*, "lequel a plus excellente vertu de tous les arbres du monde dont je ferai mention ci-après," laisserait entendre que ses équipages furent atteints par le scorbut, mais que, grâce à la connaissance du remède, il n'y eût aucune victime.

Les sauvages cherchèrent-ils à inquiéter les habitants de Charlesbourg-Royal? Certaines expressions citées plus haut nous permettraient déjà de le conjecturer et bientôt nous entendrons Cartier dire formellement à Roberval : "Qu'il n'avait pu, avec sa petite troupe résister aux sauvages, qui rôdaient continuellement et l'incommodaient fort." (1)

Il repartit pour la France au printemps de 1642.

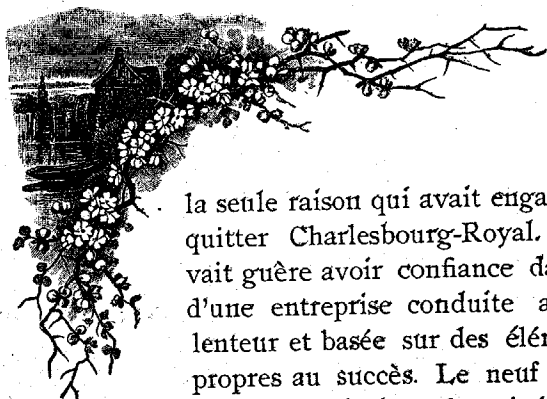
(1) *Relation* de Roberval, p. 92—édit. citée des voyages de Cartier. Voir Pope, *op. cit.* p. 122, notes.





CHAPITRE TROISIÈME

Rencontre de Cartier et de Roberval à Terre-Neuve ; Cartier continue sa route. — Roberval à Charlesbourg-Royal, qu'il nomme France-Roi. — On est menacé de la disette. — Désordres au sein de la population hétéroclite qu'avait amenée Roberval ; actes de sévérité : le premier pendu. — Episode de la Delle Marguerite. — Expédition au Saguenay ; une barque perdue et huit hommes noyés. — Abandon de l'établissement.



Les menées
des sau-
ges n'é-
taient pas
sans doute

la seule raison qui avait engagé Cartier à quitter Charlesbourg-Royal. Il ne pouvait guère avoir confiance dans le succès d'une entreprise conduite avec tant de lenteur et basée sur des éléments si peu propres au succès. Le neuf juin 1642, à Terre-Neuve, il rencontra Roberval, arrivé enfin depuis deux jours (1). Après lui avoir rendu compte du résultat de ses efforts, des difficultés, qu'il avait rencontrées, il lui vanta les avantages du pays et lui montra une espèce de diamant et de la poudre d'or dont "le dimanche suivant" on fit l'essai et qui fut trouvée bonne". C'était tout



JACQUES CARTIER

simplement, comme on a vu, du mica pulvérisé : jamais, depuis, le Cap-Rouge n'a passé pour un Klondike.— Néanmoins Roberval satisfait commanda à Cartier de retourner avec lui, mais celui-ci, ayant appareillé secrètement en pleine nuit, poursuivit sa route. Pourquoi ? Nul ne le sait. Les historiens ont pu exagérer la rivalité de ces deux hommes. Mais ce n'est pas certes une injure gratuite à la nature humaine,—dont il faut toujours tenir compte, même en histoire,—de croire que Cartier ne voyait pas sans peine un autre lui donner des ordres, en ces contrées nouvelles ouvertes par son génie ; surtout lorsque cet autre laissait voir, dès les commencements de l'entreprise, tant d'incapacité. On peut obéir à plus sot que soi, mais, en cette circonstance, n'était-ce pas beaucoup demander à un homme de mer, même excellent chrétien ? (1)

Roberval avait quitté la France à la mi-avril 1542, (2) avec trois grands navires affrétés aux dépens du roi et portant deux cents personnes, parmi lesquelles étaient plusieurs repris de justice (3). Quelques gentilshommes, les sieurs de Saint Nectaire, (4) de l'Espinay, de Guinecourt, de Noire-Fontaine, de la Mire, et Jean Alfonse, pilote de Xaintonge, faisaient partie de l'expédition. Pour apaiser une querelle soulevée entre des pêcheurs français et portugais, et faire provision d'eau fraîche, Roberval

1 Voir M. N.-E. Dionne, *La Nouvelle France*, p. 50, ss.

2 Voir Ferland, I. 42, ss. M. Dionne pense que Roberval avait fait un autre voyage en 1541, mais à cause de la saison avancée n'avait pas remonté le Saint-Laurent. *Nouvelle-France*, p. 26-27, 47, ss.

3 M. Dionne en donne une liste, *Jac. Car.* p. 277.

4 Paul d'Auxhillon, seigneur de Saint-Nectaire. Ne pas confondre avec Raoul d'Auxhillon, seigneur de Senneterre. Cf. M. N.-E. Dionne, *J. C.* p. 277, et *Nouv. France*, p. 23, et 29.

passa une grande partie du mois de juin à Terre-Neuve. " Enfin, dit la relation (1), environ le dernier jour du " mois, nous fîmes notre départ... passâmes l'île de " l'Ascension (2) (Anticosti) et arrivâmes à quatre " lieues (3) à l'ouest de l'isle d'Orléans. En cet endroit, " nous trouvâmes un havre commode pour nos navires ; " nous y jetâmes l'ancre nous nous rendîmes à terre avec " nos gens : et fîmes choix d'une place commode pour " nous y fortifier, capable de commander à la Grande- " Rivière et de pouvoir résister à l'attaque des ennemis. " En sorte que vers la fin de juillet nous avions apporté " à terre toutes nos provisions et autres munitions, et " commençâmes à travailler pour nous fortifier."

C'était précisément le lieu choisi par Cartier, Charlesbourg-Royal, et probablement Roberval n'eut qu'à compléter les bâtiments déjà construits. (4) Sur le sommet du cap un fort fut bâti, " lequel était beau à " voir et d'une grande force." Il comprenait "deux corps " de logis, une grosse tour et une autre de la longueur " de quarante ou cinquante pieds où il y avait diverses " chambres, une salle, une cuisine, des chambres d'office, " des celliers haut et bas, et proche d'iceux il y avait " un four et des moulins, aussi un poêle pour y chauffer " les gens et un puits au-devant de la maison." (5)

Au pied de la montagne sur le bord de la petite rivière, qui coule tout auprès, fut élevé un autre loge-

1 Relation, p. 92.

2 Nommée l'*Assomption* par Jac. Cartier,—*Nasticotek*, par les sauvages, d'après Charlevoix ;—*Natashkouek*,—" lieu où l'on va chercher l'ours"—par les Montagnais : M. Pope, note, p. 61.

3 Cette distance désigne juste le Cap-Rouge.

4 Note de M. Faribault, dans l'éd. canad. de la relation p. 93.

5 Relation, *ib.*

ment composé "d'une tour à deux étages avec deux "corps de logis où l'on gardait toutes les provisions. "Dans ces deux endroits furent logés les gens du "commun." (1)

Ces travaux durèrent jusqu'à la mi-septembre. Alors Roberval renvoya en France deux de ses vaisseaux sous les ordres du sieur de Saint-Nectaire et du capitaine de Guinecourt, afin de faire rapport au roi et de demander du secours.

En faisant les préparatifs de l'hivernage prochain, on constata avec inquiétude que les provisions ne pourraient suffire aux cent cinquante personnes qui restaient. (2) Il fallut se réduire à une maigre ration. Chaque troupe n'avait par repas "que deux pains d'une "livre et une demi-livre de viande." Au dîner du lard et une demi-livre de beurre ; du boeuf au souper, avec environ deux poignées de fèves sans beurre. Les mercredis, vendredis et samedis, on dînait de morue séchée ou verte et de beurre ; du marsouin et des fèves constituaient le souper. Par bonheur les sauvages apportèrent une grande quantité d'aloses. (3) Mais ce régime peu substantiel fut cause que le scorbut se déclara et fit une cinquantaine de victimes.

Aux rigueurs de l'hiver et aux angoisses de la famine, s'ajoutèrent les dissensions et les désordres au sein de cette population hétéroclite, dont une partie n'était

1 *Ibid.*

2 La relation dit plus loin, p. 95, que Roberval, laissant le fort pour aller en voyage de découverte, y laissa 30 personnes sous M. de Royèze, et prit avec lui 70 hommes. Plus haut (p. 94) il est dit qu'environ cinquante avaient péri par le scorbut.

3 "Poissons presque aussi rouges que des saumons" (relat. 94). — Il s'agit sans doute de truites saumonées.

échappée aux griffes de la justice, voire à la corde, qu'à condition d'un établissement au Canada (1). Mais Roberval avait le bras ferme. Un certain Michel Gail-
lon fut pendu haut et court pour vol :—c'est le premier pendu en ce pays et peut-être en toute l'Amérique ! Jean de Nantes et quelques autres furent mis aux fers. On fouetta des hommes et même des femmes pour diverses peccadilles. Grâce à cette sévérité l'ordre fut rétabli, mais la mémoire du Sieur de la Roque en est restée entachée d'une accusation de barbarie (2), que n'est pas de nature à dissiper un fait raconté par Thévet,—vrai au fond, peut-être, et grossi à plaisir, ou conte fabriqué de toute pièce.—Pendant la traversée, une nièce du lieutenant général s'étant montrée familière plus que de raison avec un jeune gentilhomme, pour châtier les amants, il les fit débarquer dans une île déserte sur la côte du Labrador, avec des vivres pour trois mois et une sorte de duègne pour les surveiller. Le jeune homme et la vieille femme ne purent résister aux privations et aux intempéries, mais la demoiselle Marguerite, ayant la vie plus tenace, put prolonger son existence dans ce lieu désolé jusqu'à ce que, longtemps après, des pêcheurs, passant en ces parages, vinrent l'arracher à son triste sort. C'est à cette farce lugubre que les îles de la Demoiselle, (3) près l'embouchure de la rivière aux Saumons devraient leur nom joli (4). Thévet assure qu'il tenait ce récit de Roberval lui-même et de la bouche de la demoiselle Marguerite, qui l'avait sans doute agrémenté un brin.

1 M. N.-E. Dionne, *Nouvelle-France*, p. 23, 24.

2 *Ibid.* p. 50.

3 Vers le 52ième degré, d'après les géographes du XVIIième siècle. *Ibid.* p. 52, note I. Ferland, I, 43.

4 Ferland, I. 43.

Toujours d'après lui, Michel Gaillon n'aurait pas été le seul à finir par la corde au Cap-Rouge : il aurait eu une bonne demi douzaine d'associés. Mais, comme la relation originale ne parle que du seul Gaillon, il vaut mieux s'y tenir : c'est assez pour notre gloire !

Au commencement de juin 1543, Roberval, laissant trente personnes au fort sous M. de Royèze, partit avec huit barques et soixante-dix hommes pour explorer le pays tant vanté du Saguenay, (1) où il espérait de trouver des mines d'or et de pierres précieuses. On ignore le résultat du voyage, mais assurément il ne trouva ni or ni pierres précieuses, et pour cause !

Une des barques fit naufrage et huit personnes, au nombre desquelles M. de Noire-Fontaine et un nommé Levasseur, de Contances, (2) se noyèrent.

Le malheur, famine, maladie, déceptions, accidents, s'attachait à l'expédition de Roberval. Aussi ce ne dut pas être sans joie qu'il vit arriver l'heure du retour, François I, qui ne pouvait envoyer les secours demandés et qui avait besoin, pour la guerre, du Petit Roi de Vimeux (3), comme il l'appelait, fort populaire en son pays, l'envoya chercher par Cartier au Canada en cette même année 1543 (4) Ainsi finit cette entreprise mal lancée et mal conduite.

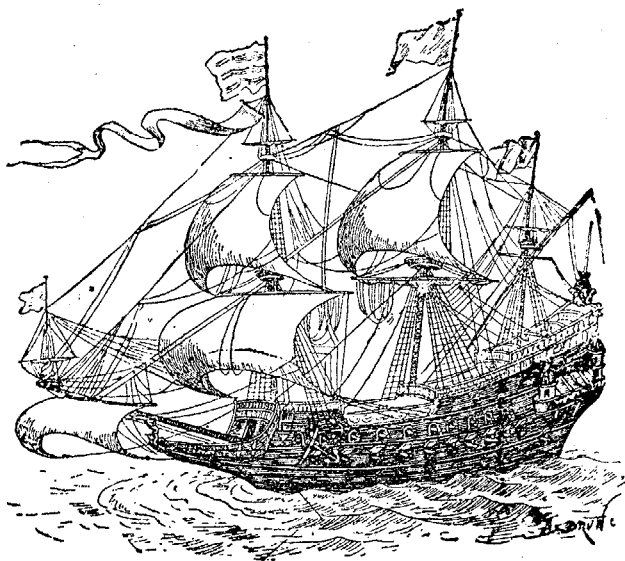
1 Relation p. 95.

2 M. Dionne, *Nouvelle-France*, p. 40, note.

3 Entre la Somme et la Bresle près la côte de l'ancienne province de Picardie, cf. M. Dionne, *Nouvelle-France*, p. 21, note I.

4 Ce 4ème voyage de Cartier est absolument indubitable et la date, du printemps à l'automne 1543, en semble bien établie par le M. le Dr. N.-E. Dionne.—*Jacques-Cartier*, p. 26, ss ;—M. Pope, *J. C.* 133-134.

Malgré ses louables efforts et de réelles qualités, Roberval n'a pas laissé dans notre histoire le glorieux renom des Champlain et des Cartier. Les longs retards qui firent avorter ses desseins, le choix d'éléments impropres à fonder une colonie, même s'il lui fut im-



NAVIRE FRANÇAIS, XVII SIÈCLE.

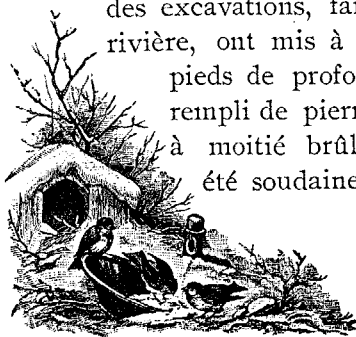
posé, l'échec final, tout à contribué à ternir sa gloire.

Quant à l'insuccès de cette tentative, pour l'honneur du pays en général et pour le nôtre en particulier, il faut y applaudir. Outre l'influence incontestable de l'atavisme, il ne serait flatteur pour personne de compter parmi ces ancêtres quelque personnage échappé à la potence.

A la longue, il est vrai, tout s'efface, et, comme le

lointain transforme en paysage charmant des montagnes arides ou d'affreux précipices, de même la distance et le temps suffisent à dorer les blasons. Mais mieux vaut toujours sortir d'une souche plus saine.

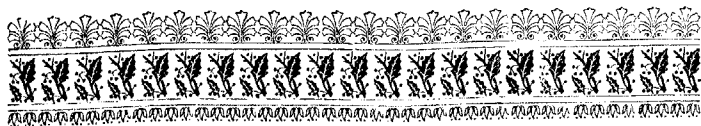
Après plus de trois siècles et demi, toute trace du passage de Jacques Cartier et de Roberval au Cap-Rouge a disparu. Cependant, il y a une cinquantaine d'années, des excavations, faites à l'embouchure de la rivière, ont mis à découvert, à huit ou neuf pieds de profondeur, un four à chaux, rempli de pierres à demi cuites et de bois à moitié brûlé comme si le feu avait été soudainement éteint.



L'abbé Ferland (1) incline à y voir un vestige des essais infructueux de 1541-1542.

1 Cours d'Histoire, I, 44, note.





CHAPITRE QUATRIÈME

Premiers missionnaires en Acadie et au Canada.—La compagnie des Cent-Associés.—Prise de Québec par les Kertk, 1629.—Traité de Saint-Germain-en-Laye, 1632.—Les Jésuites, seuls missionnaires du Canada.—Le collège de Québec.—Le P. Le Jeune passe l'hiver avec les Montagnais au lac Saint-Jean.—Projet de grouper les tribus nomades en *réductions* pour les évangéliser.—M. de Sillery favorise ce dessein.



Plus d'un demi-siècle devait s'écouler avant qu'on reprît sérieusement le dessein d'une colonie lointaine et que la France fît aucun établissement durable dans le nouveau monde. En 1605, M. de Monts fonde Port-Royal (1) au fond d'un bassin magnifique s'ouvrant sur la baie Française (2) en Acadie. (3) Trois ans plus tard, en 1608, Samuel de Champlain, qui, avec Pontgravé et Poutrincourt, avait accompagné M. de Monts en ce voyage, 1604-1605, jette les fondements de Québec, boulevard de la Nouvelle-France pendant un siècle et demi, et dont les destinées semblent encore si étroitement unies à celles de la race française en Amérique.

1 Aujourd'hui Annapolis. V. Ferland, I, 58, ss ; Rameau, *Une Colonie féodale*, etc.,

2 Baie de Fundy.

3 Nouvelle-Ecosse.

Sur les pas des hardis découvreurs, animés souvent d'une ambition tout humaine, marchaient les missionnaires, chercheurs d'âmes. En Acadie, d'abord les abbés Aubry (1604-1605) (1) et Fléché (2) (1610), puis les Jésuites Funnemond Massé (3) et Pierre Biard (1611-1613), Jacques Quentin (1613) avec le frère coadjuteur, Gilbert du Thet (4), qui périt en cherchant à défendre contre Argall la colonie de Saint-Sauveur dans l'île des Monts-Déserts, 1613. A Québec, ce n'est qu'en 1615 qu'arrivèrent les Récollets, les PP. Jamay, Dolbeau, Le Caron et le frère Pacifique Duplessis. Le frère Gabriel Sagard, auteur d'une si précieuse histoire de ces premiers temps, vint en 1623 avec le P. Nicolas Viel, noyé deux ans après, par des Hurons infidèles, dans la rivière des Prairies, à

1 V. le P. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nv. France*, I, p. 10 notes 1, 2.

2 Rameau, *Une Col. féodale*, éd. Plon Nourrit, 1889, I, 47, dit: "Un religieux actif nommé Jessé Fléché." Le P. Rochemonteix, *op. cit.*, I, 29, s., comme Ferland, I, 79, dit que c'était un prêtre du diocèse de Langres. V. *ibid.* note I.—V. aussi *Relation* de 1611, p. 26.

3 Voir sur ces religieux, le P. Rochemonteix, *op. cit.*, I, 23 & note 2, p. 24. Il en sera plus amplement question ailleurs, le P. Massé étant mort et ayant été inhumé, en 1646, dans la célèbre bourgade de Saint-Joseph de Sillery.

Le P. Jacques Quentin était né à Abbeville en 1572, fut plusieurs années professeur avant de venir en Acadie. De retour en France, il se livra à la prédication et mourut en 1647.—Voir éd. Burrows, *Rel. des J. J.*, LXXI, 138.

Le P. Biard, après sa mission en Acadie, enseigna la théologie à Lyon, puis prêcha avec grand succès dans le midi de la France. Il fut ensuite aumônier des troupes du roi et mourut à Avignon en 1622. D'après le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, p. 83, 84.

4 Voir la mort de ce courageux frère lai dans Rochemonteix, *op. cit.*, I, 69.

l'endroit appelé Sault-au-Récollet. ⁽¹⁾ C'est le premier martyr de la Nouvelle-France.

Appelés par les enfants de saint François, les Jésuites vinrent en 1625 partager leurs labeurs. Les premiers furent les PP. Ennemond Massé, Jean de Brébeuf, surnommé le géant des missions, et Charles Lalemant. Précédés par la calomnie, reçus avec malveillance, leur patience et leur dévouement eurent bientôt triomphé de l'une et de l'autre. Pour s'initier à la connaissance des langues sauvages, le P. de Brébeuf alla passer avec les Algonquins l'hiver de 1625 ; au prix de quels sacrifices, on pourra le voir bientôt par la peinture qu'a tracée le P. Le Jeune d'un hivernement avec les sauvages.

Mais le zèle des missionnaires ⁽²⁾ n'était guère favorisé par la compagnie de Montmorency, composée en partie de huguenots. Au moment où la fondation ⁽³⁾ de la Compagnie des Cent-Associés, exclusivement formée de catholiques, (1627), faisait espérer des jours meilleurs, les travaux apostoliques, déjà lents, furent complètement arrêtés par la chute de Québec aux mains des Kertk en 1629.

1 V. *Hist. du Sault-au-Récollet*, par l'abbé Beaubien, p. 82, ss. C'est, à la Rivière des Prairies, que fut probablement célébrée la première messe en la Nv.-France. Sur la question des chapelains de Cartier, V. ch. II, p. 16, note 1.

2 Ferland, I, 200; Rochemonteix, *op. cit.*, I, 105, 160; Faillon, *Hist. de la Colonie Française*... I, 185.

3 Voir la part considérable prise par le P. Noyrot, S. J., à cet heureux évènement, Rochemonteix, *op. cit.*, I, 160, ss. Sur le P Noyrot, *ibid.*, p. 145, note 3. Il périt dans une expédition tentée en 1629 par les Cent-Associés. Le vaisseau qu'il montait, avec d'autres Jésuites, se brisa sur les rochers de Canseau et l'intrépide missionnaire, moins heureux que ses compagnons qui purent se sauver, fut englouti par les flots. *Ibid.*, 170, s.

Après le traité de Saint-Germain en Laye (mars 1632), qui rendit à la France l'Acadie et le Canada, les Jésuites revinrent seuls,—Richelieu ayant jugé qu'un seul ordre religieux donnerait plus d'unité aux travaux des missions.

Les PP. Paul Le Jeune et Anne de Nouë s'embarquèrent dès le 18 avril, 1632.

Les PP. Jean de Brébeuf et Ennemond Massé revinrent en 1633, suivis, en 1634, des PP. André Richard, Julien Perrault, ⁽¹⁾ Charles Lalemant, Jacques Buteux, et, les années suivantes, de plusieurs autres, parmi lesquels on remarque Jean Dequen, Charles Garnier, Paul Ragueneau, Isaac Jogues, Jérôme Lalemant. Beaucoup de ces noms reviendront souvent en notre récit.

Dès 1635 les Jésuites jetaient, près du fort, les fondements de leur collège, ⁽²⁾ le premier qui ait été fondé en Amérique. Ce ne fut d'abord qu'une humble école de grammaire et d'instruction religieuse. Bientôt, à la demande des parents, vint l'enseignement du latin, de la rhétorique, des mathématiques, et, lorsque, en 1659, arriva Monseigneur de Laval et qu'il conçut le dessein de former un clergé national, il trouva des élèves ayant fini

1 Rochemonteix, *op. cit.*, I, 188, 189.

2 Le marquis de Gamaches, dont le fils aîné René Rohault était novice chez les Jésuites, donna pour cette fin une somme de seize mille écus d'or, à laquelle il ajouta de son vivant une rente annuelle de trois mille livres.—*Ibid.*, 206, 207. Le bâtiment élevé sous la direction du père Le Jeune était en bois. Détruit par l'incendie en 1640, rebâti plus vaste sous la direction du Fr. Liégeois, il fut de nouveau reconstruit et agrandi en 1727. Il servit de caserne après la conquête et fut enfin démoli en 1877. Le site en est occupé aujourd'hui par l'hôtel de ville, en face de la basilique de Québec. Rochemonteix, I, 219, s. 222, note, 224, etc. L'église avait été rasée dès 1807.

leurs classes de lettres, tout prêts à l'étude de la philosophie et de la théologie.

Le supérieur des Jésuites au Canada était le P. Le Jeune⁽¹⁾ qui, abstraction faite de ses éminentes qualités personnelles, mérite ici une mention spéciale, comme fondateur et premier supérieur de la mission de Sillery.

Né à Châlons-sur-Marne de parents calvinistes, dès sa jeunesse, docile à la grâce qui l'attirait depuis son enfance, il abjura, malgré ses parents, la détestable erreur et alla se ranger sous la bannière de saint Ignace. Il joignait à une haute intelligence, une âme ardente, un cœur brûlant de charité, une volonté de fer. Mais il savait maîtriser les élans de son impétueuse nature, tempérer l'inflexibilité native de son caractère pour ne laisser paraître, dans ses rapports avec autrui, qu'une inaltéra-

1 Paul Le Jeune, né au mois de juillet 1591, entra chez les Jésuites à Rouen, le 22 septembre 1613. De 1615 à 1618, il fait trois années de philosophie à La Flèche. Puis il devient professeur de cinquième à Rennes (1618-1619), et à Bourges de troisième (1619-1620), de seconde (1620-1622); de 1622 à 1626, il étudie quatre ans la théologie au collège de Clermont à Paris; il professe la rhétorique à Nevers de 1626 à 1628; en 1628-1629, il fait sa troisième année de probation à Rouen sous le père Louis L'alemant. En 1629-1630, il est professeur de rhétorique à Caen et directeur de la Congrégation des messieurs; 1630-1631, prédicateur à Dieppe; 1631-1632, supérieur de la résidence de Dieppe; 1632-1633, supérieur général de la mission du Canada.— Profès des quatre vœux le 15 août 1631. (*Catal. Prov. Franciae in arch. gen.*) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouv. France*, I; 190, ss. Nous empruntons à ce magistral ouvrage les principaux traits de la physiologie du P. Le Jeune. Ce ne sera pas du reste notre seul emprunt, sauf à renvoyer fidèlement l'honneur à qui de droit. Par la richesse de la documentation, par l'importance et la multiplicité des renseignements, le livre du P. de Rochemonteix, sur l'œuvre de nos vieux missionnaires, est absolument hors de pair.

ble bonté, une bienveillance exquise. Tous les historiens, sans distinction de croyance ou de système, se sont plu à rendre hommage à ce Jésuite, à le considérer comme le père et l'organisateur des missions de la Nouvelle-France. (1) Il s'était si bien concilié tous les esprits et les cœurs, que, lorsqu'il s'agit de donner un évêque au Canada, la reine-mère, Anne d'Autriche, manifesta un vif désir de voir nommer le zélé missionnaire. Les règles de la compagnie seules mirent obstacle à ce dessein dont la réalisation aurait réjoui tout le monde. (2)

Par un contraste remarquable, des vues très hautes et très larges s'alliaient très bien, chez le P. Le Jeune, avec le soin des petites choses, on pourrait dire, des minuties. Il possédait à un haut degré le talent de l'observation et notait tout avec une attention impeccable. Grâce à lui, sur les hommes, les coutumes les événements, mille détails nous sont connus qui ne l'auraient jamais été sans ses intéressantes relations.

Tout en donnant aux Français le secours de leur ministère,—il n'y avait pas encore de clergé séculier—(3), les missionnaires n'oubliaient pas l'objet principal de

1 Voir Sulte, *Hist. des Canadiens-français*, II, 44 ;—*Relations des Jésuites*. . . par le Dr. O'Callaghan, p. 18, ss ; *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par M. l'abbé Casgrain, p. 82.

2 M. l'abbé Aug. Gosselin, *Hist. de Mgr. de Laval*, I, 99.

3 Il n'y avait que M. Le Sueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Normandie, venu en 1634 avec Jean Bourdon et qui fut plus tard chapelain des Hospitalières. Dans les recensements de 1666 et 1667, on trouve le nom de M. le Sueur de Saint-Sauveur à la tête de la maison de Jean Bourdon, comme s'il avait été membre de la famille. M. Gilles Nicolet vint à Québec en 1635 ; M. Antoine Faulx, en 1641, et fut chapelain des Ursulines. Il rentra en France en 1643 et fut rem-

leur apostolat, l'évangélisation des tribus sauvages. La connaissance de leur langue était un instrument indispensable. Le P. Le Jeune y employa toutes les ressources de son esprit pénétrant et d'une volonté qui ne connaissait pas d'obstacle. Après avoir étudié l'algonquin, parlé par plusieurs peuplades et le plus poli des dialectes indigènes, il résolut, pour s'y perfectionner, de suivre un parti de Montagnais qui allait passer l'hiver de 1633-1634 dans la région du lac Saint-Jean.¹

Il a laissé dans la *relation* de 1634⁽¹⁾ un récit détaillé et intéressant des fatigues, des souffrances incroyables endurées pendant cet hivernage. Avec quelques autres pages, semées ça et là dans les relations, c'est, sur les coutumes, les mœurs, les superstitions sauvages, une description approfondie et complète, que les historiens ont ensuite exploitée, souvent sans en indiquer la source. Impossible d'y appuyer ici quelques traits suffiront à nous faire voir d'avance ce qu'était la vie des sauvages chrétiens de Sillery dans leurs chasses et ce qu'avait à souffrir le missionnaire qui les accompagnait.

De la mi-novembre 1633 jusqu'au vingt-deux avril 1634, le P. Le Jeune suivit les chasseurs à travers les bois, franchissant, à la raquette comme eux, montagnes et vallées, lacs et rivières couverts de glace. Après avoir pris un morceau le matin, on marchait tout le jour, sac au dos, sans rien prendre jusqu'au campement du soir. Alors les hommes, à l'aide de leurs raquettes, enlevait la

placé par M. Chartier qui repassa la mer en 1648. M. Guillaume Vignal lui succéda, 1648, 1658.—RocheMonteix, I, 266, II, 203, notes ; L'abbé Casgrain, *Hist. Hôtel-Dieu*, 522.

1 Chap. XII, p. 66, ss. et ch. XIII.

neige sur un petit espace circulaire, dressaient au-dessus, en les attachant par le haut, de longues perches, coupées par les femmes, auxquelles incombait les travaux les plus rudes, et les recouvraient d'écorces qu'ils traînaient avec eux. Au sommet une ouverture pour la fumée ; d'un côté une entrée fermée d'une peau d'ours ; sur le sol gelé et les parois de neige une tapisserie de branches de sapin : c'était la cabane où le vent et le froid pénétraient de toutes parts.



TENTE INDIENNE

Après avoir allumé un grand feu, on jetait dans une chaudière remplie de neige fondue et revêtue d'une couche épaisse de saleté, des pièces de viande qu'on ne lavait jamais de crainte d'en perdre la graisse. La terre tenait lieu de table et chacun s'accroupissait auprès de son *ouragan*, sorte de plat d'écorce, où les chiens, toujours nombreux, avaient souvent plus vite mis le nez que les convives leurs doigts—seuls instruments à l'usage des sauvages dans leurs repas.

Incapable de surmonter le dégoût que lui inspirait cette cuisine, dont la malpropreté faisait tout l'assaisonnement—l'usage du sel et des épices était inconnu des sauvages—, le P. Le Jeune se contentait d'un peu de galette et d'anguille boucanée. Ainsi mal nourri, mal vêtu, il ne pouvait se défendre de la rigueur du froid, même par les longues marches et les travaux du campement auxquels il mettait la main. Il fallait ensuite dormir dans cette étroite cabane, où un froid excessif succédait à une chaleur suffocante, où l'on était aveuglé par la fumée, brûlé d'un côté et gelé de l'autre. Les hommes, les femmes, les enfants, dix-neuf en tout, s'étendaient pêle-mêle avec les chiens qui, changeant souvent de place et peu délicats, mettaient indistinctement les pattes sur le ventre ou le visage des dormeurs et allaient se coucher sur le dos du premier venu. Le pauvre missionnaire, qui n'avait pour matelas et couverture qu'une simple *catalosgne*, n'était pas fâché qu'un de ces animaux choisît pour couche ses pieds ou ses épaules, afin d'en tirer un peu de chaleur.

Néanmoins, tant qu'il y eut des vivres, la vie fut encore tolérable, mais le sauvage imprévoyant mangeait en un repas ce qui aurait suffi pour trois jours : le parti fut bientôt à bout de ses provisions de farine et d'anguille, et alors, comme la neige n'était pas assez profonde pour permettre d'atteindre l'original et que l'autre gibier était rare, ce fut la famine noire. Souvent on levait le camp le matin sans manger, on marchait tout le jour et l'on se couchait sans souper. "Quand je
"pouvais avoir une peau d'anguille pour ma journée
"sur la fin de nos vivres, raconte le Père, je me tenais
"pour bien déjeuné, bien disné et bien soupé." Dans



CAMPEMENT SAUVAGE DANS LA FORÊT.

le temps de l'abondance, il s'était servi d'une de ces peaux pour rapiécer une vieille soutane de toile. " Je " mangeai mes pièces, dit-il, et si ma soutane eust esté " de même estoffe, je vous réponds que je l'eusse rap- " portée bien courte à la maison. " (1)

Et tout cela était pourtant peu de choses en comparaison des injures, des avanies, des mauvais traitements de toute sorte qu'il eut à subir de la part d'un sorcier nommé Carigonan, frère de Mestigoït le chef du parti de chasse.

Le bon père souffrit tout avec patience dans l'intérêt des âmes. C'est à ce prix qu'il se rendit bientôt assez habile pour enseigner la langue aux autres missionnaires et les dispenser d'une si rude école. Il dit fort bien que " sur cent religieux il n'y en a pas dix " capables d'endurer ces travaux. " (2)

Son plan d'évangélisation était aussi arrêté. Pour les tribus sédentaires, comme les Hurons, on leur enverrait de nombreux ouvriers évangéliques, quant aux tribus errantes, telles que les Montagnais et les Algonquins, il n'y avait d'espoir de les convertir qu'en s'efforçant de les fixer en un lieu et de les former à l'agriculture. Cette idée avait donné naissance, vers le milieu du XVI siècle, aux célèbres *réductions* du Paraguay, qui, pendant plus de deux cents ans, portèrent des fruits si merveilleux, qu'ils valurent aux Jésuites et à la religion les éloges de l'impie Voltaire lui-même. Telle fut aussi l'origine de la célèbre mission de Saint-Joseph

1 *Relation*, 1634, p. 53, 54.

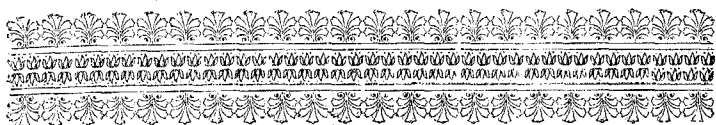
2 *Relation*, p. 2.

de Sillery, la première de ce genre établie en ce pays. (1

Mais pour *arrêter* les sauvages, c'est-à-dire les fixer d'une manière stable en un lieu, afin de les initier à la vie chrétienne, aux mœurs et aux travaux des peuples civilisés, il fallait leur offrir des avantages assez grands pour compenser à leurs yeux la liberté sans limites de la vie nomade. Il fallait des maisons et des champs défrichés, choses qui requièrent des ouvriers et partant des fonds. Les Cent-Associés ne pouvaient ou ne voulaient faire autre chose que de fournir le terrain. La Providence suscita pour l'œuvre un bienfaiteur, aussi généreux que riche et puissant, en la personne de Noël Brulart de Sillery, commandeur et bailli grand-croix de l'ordre de Malte, qu'il est juste de faire maintenant connaître au lecteur avec quelque détail.

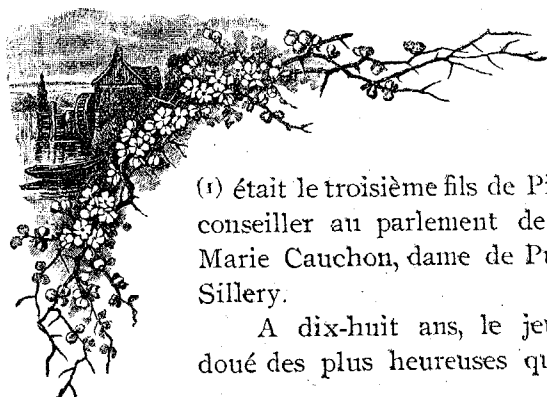
I Les Jésuites avaient plusieurs résidences. Celle des Trois-Rivières n'a eu de sauvages sédentaires qu'en 1640—V. *Relation*, 1640, p. 2 ; 1641, p. 31—bien que la mission datât de 1634. Les registres commencés dès 1634 sont de trois ans les aînés de celui de Sillery dont on parlera plus loin.





CHAPITRE CINQUIÈME

Noël Brulart de Sillery:—sa naissance; devient chevalier de Malte et titulaire de la commanderie de Troyes;—vient à la cour de Henri IV en 1607.—Son immense fortune, son train de prince.—Après la mort du roi (1610), devient premier écuyer et chevalier d'honneur de Marie de Médicis.—Ambassadeur en Espagne (1614);—en Italie (1621-1624);—obtient le chapeau de cardinal pour Richelieu;—lettres de remerciement de ce dernier.—Rappel ne l'ambassadeur en 1624.—Appels de la grâce.—Ses relations avec le P. de Coudreau, saint Vincent de Paul, sainte Jeanne de Chantal.—Il se fait prêtre, 1532-1634.—Bâtit l'église des Visitatines, répand des aumônes à profusion. Sa mort, 1640.



Né dans la
nuit de Noël
1577, d'où
son prénom,
Noël Brulart

(1) était le troisième fils de Pierre Brulard, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Cauchon, dame de Puisieux et de Sillery.

A dix-huit ans, le jeune homme, doué des plus heureuses qualités, bouil-

I On n'offre ici rien d'inédit. Ce sera cependant peut-être du nouveau pour quelques lecteurs. Une petite notice sur M. de Sillery, publiée en 1855 par le *Journal de Québec*, et reproduite dans une plaquette, avec un appendice dû à la plume de M. Ferland, est peu connue et difficile à trouver. Cette notice faite, dit-on, par M. Bois, s'inspirait de l'*Histoire de l'illustre serviteur de Dieu Noël Brulart de Sillery*, éditée en 1843 à Paris, chez les Visitandines, d'après un manuscrit du XVII^e siècle, et enrichie de notes tirées des archives du premier monastère de la Visitation à Paris. C'est à cette source, offrant toutes les garanties désirables d'information exacte,

lant et chevaleresque, entra dans l'ordre de Malte, et le Grand-Maître, charmé de ses belles manières et de sa modestie, se l'attacha en qualité de page. Après un séjour de douze ans à Malte, en récompense de la bravoure qu'il avait montrée en plusieurs circonstances, et aussi grâce à la faveur du Grand-Maître, le jeune chevalier obtint la commanderie de Troyes, valant quarante mille livres de rentes. (1)

Venu à la cour en 1607, il plut beaucoup à Henri IV par sa libéralité et sa distinction parfaite. Après la mort tragique du roi (1610), la reine Marie de Médicis, qui avait le commandeur en haute estime, en fit son premier écuyer. (2) puis son chevalier d'honneur et ne

que nous puissions nous-même, en la complétant de ce que nous avons pu trouver ailleurs. Ce petit volume fort édifiant est encore plus rare—ici du moins—que la brocure de M. Bois. Un exemplaire nous a été gracieusement offert par les RR. Dames de la Visitation de Paris.

1 Note I, à la fin de la *biographie* citée, p. 215. Cette note, comme toutes les autres du même ouvrage, est tirée des archives du premier monastère de la Visitation à Paris.

Une courte étude sur "NOËL BRULART," etc., extraite du tome CXI, des *Travaux de l'Académie de Reims* (à Reims, Impr. de l'Acad., 1902), et que nous devons à la bienveillance de l'auteur, M. Roger Graffin, nous permet de corriger ce que nous avons dit de la famille de M. de Sillery, dans *La Nouvelle-France*, No d'avril, 1902.

Le commandeur avait cinq frères et quatre sœurs. Nicolas Brulart, le chancelier de France, mort en 1624, était son aîné et le père de Pierre, marquis de Sillery et de Puisieux né en 1583. Un autre, François, fut abbé de Valroy (la Voie-le-Roi, *biogr.*, de 1843). De ses sœurs, une, Catherine fut abbesse de Longchamps et renommée pour sa vertu, une autre fonda les religieuses de la Place Royale à Paris. Anne épousa Laurent Cauchon, seigneur de Treton qui devint conseiller d'État. Le P. Anselme—*Hist., général. et chronol. des gr., familles de France*, VI, 526—Bibl., de l'Univ. Laval.

2 Amelot de la Houssaye. *Mémoires hist.*, p. 540, cités par le P. Anselme, *loc. cit.*

crut pouvoir confier à de plus habiles mains la charge d'ambassadeur extraordinaire en Espagne (1614) et plus tard à Rome (1621-1624). " En cette dernière occasion, " voulant qu'il surpassât en magnificence toutes les " autres couronnes, elle lui fit tenir soixante mille écus " pour le jour de son entrée " dans la Ville Eternelle. Le spectacle fut en effet superbe. M. de Sillery " était " dans un carrosse ouvert, en forme de calèche, tout " brillant d'or, même jusqu'aux roues qui étaient dorées. " Ses chevaux étaient ferrés avec des plaques d'argent, " qui ne tenaient que par un seul clou, afin que, venant " à se détacher, elles fussent ramassées par les pauvres " à qui, outre cela, il faisait jeter quantité d'argent. " Son carrosse était entouré de douze gentilshommes " bien montés et superbement vêtus, et de douze valets " de pied, d'une riche livrée, suivis des carrosses que le " pape avait envoyés pour lui faire honneur. Sa Sainteté " fut sur un balcon pour voir cette entrée. M. l'ambas- " sadeur était vêtu en chevalier de Malte avec sa croix " enrichie de diamants. " (1)

D'abord envoyé extraordinaire de Marie de Médicis, il devint ambassadeur régulier au départ du marquis de Cœuvres qui avait demandé son rappel. (2)

1 Note 2, p. 216, *Vie* citée ; et aussi p. 17. L'ouvrage que nous analysons ne pêche pas par excès de dates. Cependant une petite note, p. 17, dit que le commandeur fut en ambassade en 1614, âgé de trente-sept ans. D'autre part, à la fin, la note 9, p. 221, 222, dit qu'il était ambassadeur à Rome en 1624.

2 On lui avait fait jouer un rôle désagréable. Pendant que l'ambassadeur était chargé de faire des instances pour obtenir l'élévation de l'évêque de Luçon au cardinalat, le roi de France faisait mander secrètement au Pape de n'en rien faire. Voir une ancienne *Vie de Richelieu*, publiée à Cologne en 1696, sans nom d'auteur ni

Chose intéressante pour nous, l'objet principal de la mission de M. de Sillery était d'obtenir le chapeau de cardinal pour Richelieu, en récompense de la réconciliation que ce prélat avait opérée entre Marie de Médicis et son fils Louis XIII (1620-1621).

Il y réussit : Richelieu nous l'apprend lui-même dans une lettre, du trente juin 1622, où il remerciait le marquis de Puisieux auquel il se croyait en partie redevable des bons offices de son oncle, le commandeur de Sillery, en cette affaire du cardinalat. ⁽¹⁾ Il ajoutait en *post-scriptum* :

“ M. l'ambassadeur a esté le mieux receu du monde, “ il tient une très grande maison, on n'a point veu de “ si beaux meubles que les siens, ses livrées passent “ toutes autres qui y ayent esté faictes ; enfin sa “ despenſe étonne les Italiens desquels tous il est “ estimé. ”

Le vingt-deux ⁽²⁾ et le vingt-huit septembre, il témoignait de sa reconnaissance au commandeur de

d'éditeur, vol I, p. 79-80.—Bibliothèque de l'Hôtel-Dieu de Québec.

La biographie citée dit que Paul V régnait lors de l'arrivée de M. de Sillery à Rome. Ce pape est mort le 18 janvier, 1621.

1 Avenel, “ *Documents inédits sur l'histoire de France. Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu.* Paris, Imprimerie impériale, 1853, I, p. 713-714.—Biblioth. de l'Univ. Laval. M. l'abbé Amédée Gosselin, préfet des études, a consulté, pour nous, cette précieux collection et nous a fourni ces renseignements,—comme beaucoup d'autres, au reste, qu'il a tirés des riches archives du Séminaire de Québec, et souvent copiés de sa main !—Je n'ose pas dire merci : le mot me semble pâle. Le bon La Fontaine a bien raison de dire :

“ Qu'un ami véritable est une douce chose ! ”



(D'après une estampe du XVIIe siècle)

Sillery lui-même. Qu'il suffise de reproduire cette dernière lettre (1) assez courte :

“ Monsieur, je réitère par celle-cy les protestations
“ que je vous ai faictes par mes précédentes de me sou-
“ venir à jamais des obligations que vous avez acquises
“ sur moy et de rechercher toutes les occasions que je
“ pourray pour vous en donner quelques actes de reco-
“ gnoissance. Ce m'est un extrême contentement que
“ l'honneur qu'il vous a pleu me procurer vous en ayt
“ apporté un aultre non petit puisqu'il n'y a personne
“ qui ne sçache, en France comme à Rome, que la pro-
“ motion vous est due et que non seulement avez-vous
“ faict faire un cardinal françois mais encore des espa-
“ gnols et des italiens. C'est une grande gloire au roy
“ d'avoir des ministres si puissans. Je suis bien fâché que
“ le sieur Jul. Menochio (2) se soit obliyé en vostre en-
“ droict ; messieurs les ambassadeurs ne sauraient trop
“ faire valloir l'autorité du roy. Pour moy, monsieur,
“ je ne me tiendray point heureux si je ne fais valloir la
“ dignité que vous m'avez procurée pour vous témois-
“ gner que je suis, monsieur, votre très affectionné ser-
“ viteur.—Dè Lyon, 28 sept. 1622.

On verra plus loin la reconnaissance du cardinal.

Toute la pompe, déployée par M. de Sillery à Rome, ne lui faisait pas oublier ce qu'il devait à Dieu et à la religion. Il assistait tous les jours au saint sacrifice de

1 *Ibid.* I, 731, s.

2 C'était un prélat qui, désireux de porter en France la barrette rouge, s'était fait conférer cet honneur à l'insu de M. Sillery. Mal en lui prit, car l'ambassadeur fit révoquer la nomination. Résumé d'une note de l'éditeur ; on renvoie à Aubery, *Hist. du Cardinal de Richelieu*, liv. I, ch. 8.

la messe et on le voyait avec admiration dans les églises, toujours à genoux avec tant de piété qu'en quittant cette capitale du monde chrétien il remporta le nom d'ambassadeur aussi dévot que magnifique. (1)

A Paris, c'était le même train de prince. Il avait été, probablement à la suite de l'ambassade en Espagne, élevé à la dignité de ministre d'Etat, et son immense fortune lui permettait de transformer son hôtel en un véritable palais tout rempli de meubles rares et précieux ; de tenir une table splendide, ouverte à tout le monde. Il ne sortait jamais qu'entouré de gentilshommes, de pages et d'autres officiers.

Sa soeur, madame de Trelon, fort adonnée à la piété, lui faisait parfois des remontrances sur sa dépense excessive et ce faux éclat dont il aimait à s'entourer.

“ Mon frère, lui dit-elle un jour, prenez garde que le surnom d'enfant de la grâce, que l'on vous a donné dans votre jeunesse, ne soit en vain ; pensez-vous n'être né que pour la cour et les grandeurs mondaines ? Il ne faut pas que les dignités, dont Leurs Majestés honorent notre maison, vous empêchent de rendre à Dieu ce que vous lui devez.”

Il lui fit cette réponse :

“ Ma sœur, ne croyez pas que les richesses et les divertissements de la cour me fassent oublier les biens de la céleste patrie. Je suis au Louvre du roi de la terre avec beaucoup de plaisir et d'assiduité ; j'en prends trop, je l'avoue ; mais il faut laisser écouler ces vanités : si elles passent par mon cœur, elles n'y demeurent pas, je n'y ai point d'attache. Il est vrai

1 Biographie citée, note 3, pp. 216-217.

“ que je suis tout au monde, mais j'espère d'être un jour,
“ sans partage, tout à Dieu, et que la grâce étant victo-
“ rieuse de toutes mes résistances, elle se rendra
“ maîtresse de mon coeur. Quand elle en aura fait la
“ conquête, il ne lui sera pas difficile de triompher du
“ reste ; mais il faut que tout se fasse en son temps :
“ l'heure que Dieu a destinée à ma conversion viendra
“ lorsque nous y penserons le moins. ”

Néanmoins cette conversion, qu'il faut entendre simplement du passage à une vie plus parfaite, ne venant pas assez vite au gré de la comtesse, cette pieuse chrétienne voulut le toucher d'émulation par l'exemple de M. de Villegagnon, leur neveu, aussi chevalier de Malte :

“ Voyez, lui dit-elle, ce jeune chevalier qui ne tra-
“ vaille que pour Dieu : toujours occupé aux œuvres de
“ charité et de piété, sa table n'est couverte que selon
“ les règles de Malte ; il se conforme à tout ce qui y est
“ écrit et se rend l'admiration de tout le monde par sa
“ haute vertu. ”

Le commandeur, après l'avoir remerciée de ses bons conseils, lui répondit :

“ Il est vrai, ma soeur, que mon neveu et moi
“ sommes dans une même condition ; mais il me surpasse
“ de beaucoup en vertu. J'espère que nous mourrons
“ tous deux étant à Jésus-Christ : si ce n'est par les
“ armes de ses ennemis, ce sera par ce feu divin qu'il
“ est venu allumer sur la terre pour embraser et con-
“ sumer tous les coeurs. Car la grâce qui opère conti-
“ nuellement dans une âme et qui fait périr peu à peu
“ ses inclinations déréglées, pour la porter à renoncer à
“ tout, mérite avec autant de justice le nom de victo-

“rieuse que celle qui fait un martyr tout d’un coup.—
“Mais, poursuit la comtesse, puisque Dieu vous donne
“ces connaissances, mon frère, que ne les suivez-vous ?
“Pourquoi vous engagez-vous si avant dans le monde ?
“Votre qualité d’ambassadeur et vos autres emplois vous
“obligent-ils à vivre dans la vanité, à avoir un si grand
“train et à faire des dépenses si prodigieuses ?—Non,
“ma soeur, lui répondit-il, je sais bien que les hautes
“fortunes sont des sources de grandes vanités, mais je
“suis d’un naturel que tout le monde trouve accès chez
“moi et m’aborde facilement. Et puis les biens que je
“possède doivent servir aux autres comme à moi. Je
“témoigne à ceux qui me visitent qu’ils me font
“plaisir, de sorte que pour m’obliger ils redoublent
“leurs assiduités, et quelquefois je vais à ma terre de
“Panfou pour me retirer un peu des compagnies et des
“conversations et je suis tout étonné que, devant que je
“descende de carrosse, j’en voie neuf ou dix à la suite du
“mien, remplis de personnes de qualité et de mérite,
“qui viennent pour me divertir. Je crois que ce qui
“me concilie et m’attire l’amitié de tant de gens d’hon-
“neur, est une maxime que j’ai toujours suivie depuis
“que je suis à la cour, qui est que je n’affecte point
“le dessus, le donnant sans peine à tout le monde,
“même à ceux qui sont fort au-dessous de moi, de sorte
“qu’agissant en tout avec franchise et sincérité, je suis
“aimé de tous et n’ai de démêlés avec personne. (1)

Ces citations un peu longues le peignent mieux que tout ce qu’on pourrait dire : bon, affable, humble, serviable, généreux, attaché sans doute aux honneurs et aux dignités, mais autant pour les autres que pour lui-même.

Cependant, Dieu qui voulait cette âme tout entière, lui avait fait comprendre par des coups éclatants l'instabilité de ces grandeurs humaines dont le charme la retenait captive : le trop fameux Concino Concini, maréchal d'Ancre, tué en 1617, dans la Cour du Louvre, par Vitry, capitaine des gardes ; la reine Marie de Médicis tombée en même temps du pouvoir et reléguée à Blois, en attendant que, peu d'années après, elle dût quitter le beau pays de France. Le commandeur lui-même, enveloppé, en 1617, (1) dans la disgrâce de sa bienfaitrice, puis rentré en faveur en 1620, et envoyé, comme on a dit, en ambassade à Rome, se vit, au mois de mars 1624, (2) rappelé sous prétexte de rendre compte au roi de ses négociations avec le pape au sujet de la Valteline, (3) mais en réalité pour être désavoué (4) et partager la déchéance de son frère, le chancelier, et de son neveu, le secrétaire d'Etat. Toute la famille des Brulart s'était opposée à l'entrée de Richelieu au conseil (5) et le tout-puissant ministre en avait probablement conservé un souvenir

1 La note 5, *op. cit.*, p. 216, ss., ayant trait à un panégyrique de S. Fr. de Sales prononcé à Paris en 1630, et qui contribua à mettre fin aux hésitations de M. de Sillery, dit qu'elles avaient duré "quatorze ans," ce qui nous reporte à 1617.

2 La disgrâce eut lieu à dix-huit mois de la letire du 28 septembre 1622.—Note de M. d'Avenel avec renvoi à l' "*Histoire des guerres et négociations qui ont précédé le traité de Westphalie*," par le P. Bougeant.

3 Richelieu, après avoir fait décider par la Sorbonne s'il pouvait faire la guerre au Pape, voulait s'emparer de ce petit pays tant disputé et en chasser les Espagnols.

4 D'après une note d'Avenel, *op. cit.*, à la suite de la lettre de Richelieu citée plus haut, p. 731, 732.—On peut lire le récit de ces intrigues dans l'ancienne *Vie de Richelieu* déjà citée, I, 107, ss.

5 M. d'Avenel. *op. et loc. cit.*

plus vivace que des services rendus. Ainsi Dieu, comme il fait parfois pour les âmes hésitantes, rompaît lui-même les liens de son serviteur.

Au milieu de ces revers, les appels de la grâce devenaient plus pressants. Le jubilé de 1625 fut pour le commandeur, l'époque décisive : son âme, inondée des consolations divines et illuminée d'une vive clarté, comprit l'impossibilité de servir plus longtemps deux maîtres, de rester plus longtemps partagée entre le monde et Jésus-Christ.

Dès lors, bien qu'il fût encore six ans avant de quitter entièrement l'embarras des affaires, il commença à se séparer peu à peu de ce faste qu'il aimait, de cette suite de courtisans dont les hommages lui étaient si agréables. On le vit s'adonner avec ardeur aux exercices de la piété, assidu aux prédications, passer au pied des autels de longues heures, à genoux sans mouvement, redoubler ses libéralités et ses aumônes, visiter la mansarde du pauvre, les hôpitaux, les prisons, à la recherche de misères à soulager, Au lieu de pages et de gentilshommes qui l'accompagnaient naguère, une foule de mendiants lui faisait cortège.

Madame de Trelon lui ayant demandé d'où pouvait venir ce grand changement : " Ma sœur, dit-il, je n'ai fait que de tourner la médaille, c'est-à-dire faire et employer pour Dieu ce que je faisais pour le monde et la vanité. "

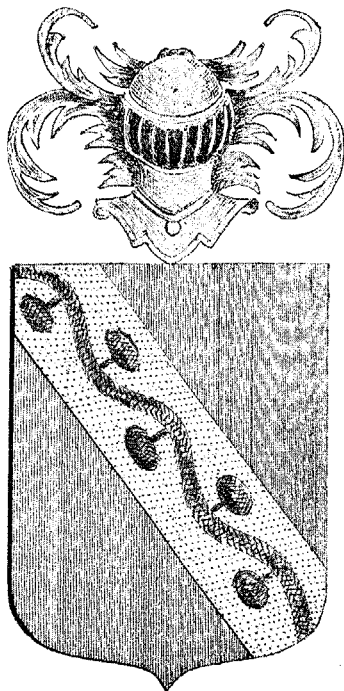
Il se mit en relation avec les âmes les plus saintes de ce temps. Le célèbre P. de Condren, général de l'Oratoire, qu'il voyait souvent, disait que M. de Sillery " serait un jour un des plus fidèles ministres de Jésus-Christ, des plus zélés défenseurs de sa gloire et un

“ illustre ornement de l'Eglise. ” On crut même un temps que le commandeur entrerait à l'Oratoire, mais il s'en déclara indigne. Il avait choisi pour diriger sa conscience saint Vincent de Paul. On aimera sans doute à lire l'humble lettre qu'il lui écrivit pour l'en prier :

“ Mon révérend Père, oserais-je bien espérer une grâce
“ de votre bonté en étant si indigne ? d'avoir l'honneur
“ d'être votre petit disciple, et, si je le peux demander
“ sans témérité, être tenu pour votre fils ; faveur que je
“ supplie votre exubérante charité de m'octroyer, et de
“ prendre la direction de mon âme. Je sais que je ne le
“ mérite pas mais je ne suis pas aussi ignorant de la
“ douceur de votre digne cœur, ce qui me fait croire
“ assurément que ma supplication est octroyée : ainsi je
“ me sens obligé à vous rendre les armes et à vous
“ regarder et tenir à présent pour mon maître et mon supérieur, ce qui me fait fondre en dilection, considérant
“ une charité si amoureusement exercée par un père si
“ débonnaire envers un fils qui ne servira qu'à lui
“ donner de la peine. Que votre bonté ne se lasse point
“ et ne veuille jamais délaisser ce fils ; vous savez bien
“ qu'il serait sous une trop mauvaise conduite s'il
“ demeurait sous la sienne. ”

M. Vincent, comme on disait alors, baisa la lettre, tout attendri : ces deux âmes étaient dignes de se comprendre. Sous cette direction, à la fois suave et forte, M. de Sillery ne pouvait qu'avancer rapidement dans la pratique du détachement et de l'humilité. Epris d'une grande dévotion envers saint François de Sales, mort depuis peu (1622) et canonisé déjà par la voix populaire, il lisait assidûment ses ouvrages, surtout l'*Introduction à la Vie dévote*, et, sur l'invitation de sainte Jeanne de Chantal, il accompagna la commission chargée

de procéder à Amecy, dans l'été de 1631, à l'ouverture du tombeau de l'aimable saint. La vue des précieux restes, conservés intacts après neuf ans, et exhalant la plus suave odeur, les entretiens de l'illustre fondatrice de la Visitation, tout contribua à augmenter sa ferveur et à le décider d'être enfin à Dieu seul.



ARMES DES BRULART DE SILLERY

(Hist. généal. du P. Anselme, VI.)

De Gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée tortillée de sable, et de cinq barils de même, trois d'un côté et deux de l'autre alternés.

Cependant, bien qu'il eût renvoyé beaucoup de ses domestiques, après les avoir généreusement récompensés, Il habitait encore son hôtel somptueux. En 1632, Richelieu voulut en faire l'acquisition :—il bâtissait alors son

palais devenu plus tard le Palais Royal. Ce fut pour le commandeur un rude sacrifice : la pensée que sa chapelle serait détruite lui était particulièrement cruelle. “ Ah ! “ soupirait-il, faut-il que je voie ma chapelle que j’ai tant “ pris de complaisance et de plaisir à orner et à embel- “ lir, où j’ai fait tant de vœux, où j’ai tant de fois vu “ offrir l’adorable sacrifice de notre salut, où j’ai tant “ répandu mon cœur en la présence de Dieu, faut-il que “ je la voie détruite pour mettre des carrosses et des “ chevaux”. Le chevalier de Villegagnon, l’ayant enten- du ne put retenir cette réflexion : “ Je pensais que le “ cœur de mon oncle ne tenait plus à rien : mais il “ n’était pas encore détaché de son hôtel”. Le vertueux gentilhomme comprit, et ce dernier lien fut brisé comme les autres.

Il vendit son riche mobilier, en donna le prix aux églises et aux pauvres, et, avec quelques serviteurs et trois ecclésiastiques dont il avait fait ses commensaux, vint, au mois de juillet, habiter une maison que lui avaient offerte les Visitandines près de leur monastère. (1) Il fit, à ses frais, ajouter un grand corps de logis, rehausser et planter le jardin, puis, trouvant trop petite la chapelle du couvent, résolut d’en bâtir une autre avec cette magnificence qu’il mettait en toute chose. Le célèbre architecte Mansard fut appelé d’Italie pour donner les plans et présider à leur exécution. Le commandeur posa la première pierre, le trente-un octobre 1632 (2).

1 Note 9, *op. cit.* p. 219. s.

2 Elle portait cette inscription :—“ Du règne de Louis XIII, roi “ de France et de Navarre et de l’illustrissime Jean-François de Gondî, “ archevêque de Paris, supérieur du monastère, a été posée la pre- “ mière pierre de cette église, par Messire Noël Brulart de Sillery,

Pour accélérer les travaux, il distribuait de l'argent aux ouvriers, au nombre de plus d'un cent, ou leur faisait festin. Il prenait soin des âmes mieux encore que des corps, donnant lui-même ou faisant donner des sermons à ces pauvres gens et même une mission entière. L'église, imitée de Sainte-Marie de la Rotonde, à Rome, était un dôme assez élevé reposant sur quatre arcs que supportaient des piliers corinthiens avec corniche tout autour. ⁽¹⁾ Elle fut dédiée, en 1635, par André Frémyot, archevêque de Bourges et frère de sainte Jeanne de Chantal. Par une de ces iniquités inexpiables, comme l'esprit révolutionnaire, menteur et voleur dès le principe, en a tant à son crédit depuis quatre-vingt-neuf jusqu'à nos jours, cette église, où le pieux commandeur voulait que Dieu fût glorifié à perpétuité par l'oblation du saint sacrifice, est devenue à la suite de la révolution française et est encore le temple protestant de la rue Saint-Antoine. ⁽²⁾

A la fin de cette même année 1632, où il jetait les fondations de la chapelle des filles de Sainte-Marie, ⁽³⁾ le jour des Saints-Innocents, il revêtit l'habit ecclésiastique

"chevalier, baillif et grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Troyes et de la Ville-Dieu, en l'honneur et dévotion de la glorieuse Vierge Marie et du bienheureux François de Sales, en son vivant évêque et prince de Genève, instituteur de l'ordre des filles de la Visitation Sainte-Marie, dont cette maison est le sixième monastère. Fait le 31 octobre 1632."

1 Note 8, *op. cit.* p. 220, 321.

2 Note des éditeurs, p. 66, et note 14, p. 226.—Confirmé par une lettre de la R. sœur secrétaire de la Visitation de Paris, en date du 3 février 1902, en réponse à une demande de renseignements que nous avons faite par l'entremise de M. Victor Retaux.

3 On appelait ainsi à cette époque les religieuses visitandines.

et fut ordonné prêtre en 1634, à l'âge de cinquante-sept ans. En sa qualité de chevalier de Malte, il avait dû obtenir une dispense du Saint-Siège. Il donna sur le champ, à l'ordre de Malte, cent mille livres, cent mille autres par legs testamentaire, et obtint ainsi la libre disposition du reste de ses biens. (1)

Dès lors ses libéralités ne connurent plus de bornes, et sa vie ne fut employée qu'aux exercices de la piété, de la mortification et de la charité. Il serait trop long d'énumérer ici toutes ses bonnes œuvres. Qu'il suffise de mentionner les dots fondées à perpétuité dans quatre monastères, pour des filles pauvres "destinées à honorer " la sainte Mère de Dieu en qualité de victimes offertes " et sacrifiées à ses divines grandeurs et privilèges ;" (2) la fondation de couvents de la Visitation à Annecy et à Melun, (3) de maisons de la congrégation de Saint-Lazare en plusieurs endroits, entre autres à Annecy et à Troyes ; (4) des sommes considérables données pour fonder à toujours en plusieurs églises, jusqu'en Canada, comme nous verrons, des messes en l'honneur de la sainte Vierge. (5) A propos d'une de ces messes, il exprimait ces admirables sentiments : (6) "Celui qui la dira se " regardera en esprit d'humilité comme le petit chape- " lain de la très sainte Mère de Dieu, et toujours cette

1 *Op. cit.*, p. 70.

2 *Op. cit.*, p. 79.

3 *Op. cit.*, 94, s., 97, ss.

4 *Ibid*, 139, ss. et 127, s.

5 *Ibid*, 134 s.

6 Fondée à la Visitation de Paris. A tous ses dous antérieurs, il avait ajouté vingt mille livres à cette fin, et aussi pour la dot d'une fille pauvre, *op. cit.* note 2, p. 223, s.

“ messe se dira en l'honneur des grandeurs de cette très
“ sainte Vierge selon que les temps et les solennités de
“ l'Eglise le permettront. J'offre ce saint sacrifice pour
“ honorer l'état glorieux de la très sainte Vierge dans
“ le ciel et la gloire qu'elle rend à l'adorable Trinité, à
“ laquelle seule ce sacrifice appartient. ”

Et avec quel détachement et quelle humilité ne faisait-il pas ces grandes choses ! A Annecy, il ne voulut pas que son nom fût mis sur la première pierre du couvent qu'il fondait. A Troyes, ayant commencé à faire orner la maison qu'il destinait aux prêtres de la mission, saint Vincent de Paul le pria de faire ôter ces ornements contraires à leur profession de pauvreté, et M. de Sillery, bien qu'il y sentît beaucoup de répugnance, se rendit aussitôt à ses désirs.

“ En vérité, Monsieur, lui écrivit le saint, il faut
“ avouer que Dieu fait des merveilles en vous. Quoi !
“ cette promptitude à vous rendre aux mouvements de
“ la grâce aussitôt qu'on vous propose ce qui peut être
“ plus agréable à Dieu, et anéantir, sans souffrir de
“ retour, toutes les raisons de votre haute et sage prudence, c'est sans mentir, rendre un continuel sacrifice
“ à Dieu, d'une excellente odeur et d'une admirable
“ édification à ceux qui connaissent ces belles actions.
“ Je n'ai point de termes pour vous remercier de la
“ faveur que vous me faites de vous ajuster à mes
“ petites propositions touchant à notre établissement à
“ Troyes. Je vous suis autant obligé que si vous m'aviez
“ donné tous les biens du monde, tant parce que cela
“ paraissait être contre la simplicité, en laquelle notre
“ pauvre compagnie doit s'établir, que pour l'appréhension que j'ai, que tout ce qui n'est pas là-dedans se

“ sente un peu de l'adresse des enfants du siècle. . Encore
“ un coup, monsieur, je vous remercie d'avoir eu la bonté
“ de condescendre à mes petits sentiments, et c'est en
“ quoi j'admire votre humilité, ce qui m'unit à vous d'une
“ tendresse si grande que je ne puis l'exprimer. ” (1)

Autant il avait aimé les honneurs, autant il aimait maintenant l'humiliation. Un jour que la reine avec toute la cour assistait à la profession religieuse d'une fille de grande maison, lui, le grand seigneur d'autrefois, si pointilleux sur les bienséances et si recherché dans sa mise, voulut paraître devant l'auguste assemblée en simple robe de chambre. Il en fit autant en une autre circonstance solennelle pour s'attirer les moqueries et le mépris. Mais au contraire on admirait sa vertu héroïque. Un jour une bonne femme lui offrit cinq sous pour une messe ; il les refusa, mais promit la messe. Il se reprocha ensuite cette action comme un acte d'orgueil ; aussi, à quelque temps de là, une personne, l'ayant rencontré dans l'église en son modeste équipage et le prenant pour un pauvre, lui offrit l'aumône, et il l'accepta avec des grands sentiments de joie. (2)

Sa mortification était continuelle, au point d'altérer sa santé. Sainte Jeanne de Chantal dut l'en reprendre.

“ Enfin, mon très honoré et très bon père, lui écrivit-elle, vous voilà réduit, par vos grandes austérités, dans la langueur que nous avons toujours appréhendée. Vous saviez bien que Dieu ne demande pas la ruine totale du corps ; il faut le mortifier, je l'avoue, mais par la règle de la prudence et de la charité que nous devons avoir aussi à nous conserver, non pour nous mais pour

1 *Op. cit.* p. 128, s.

2 *Op. cit.* p. 146, ss.

“ Dieu . . Or sus, mon cher père, j'userai, s'il vous plaît,
“ de la liberté que vous m'avez donnée sur vous, et je
“ vous prie, mais de rechef je vous en supplie de tout
“ mon cœur, de faire ceci, afin de rétablir un peu votre
“ santé. Premièrement, au lieu de six ou sept heures
“ que vous étiez à genoux, vous n'y serez plus qu'une
“ heure, un quart d'heure après être levé, un quart
“ d'heure pour la préparation à la sainte messe et autant
“ pour l'action de grâce, et un petit quart d'heure pour
“ l'examen du soir, c'est bien assez ; mais point du tout
“ d'oraison ni de vieilles la nuit. Et tâchez, pour l'amour
“ de Dieu, de vous remettre et rétablir vos premières
“ forces par le repos du corps et de l'esprit et par bonne
“ et fréquente nourriture . . Dieu ne veut que notre cœur ;
“ et notre inutilité et notre impuissance lui agréent
“ davantage, quand nous les chérissons par l'amour et le
“ respect que nous avons à sa sainte volonté, que si
“ brisons notre corps par de grandes œuvres pénales ” . .

Saint Vincent de Paul, qui le dirigeait, a dit de son illustre pénitent, que Dieu lui avait fait don de sa continue présence et qu'il ne croyait pas qu'il la perdît jamais de vue. (1)

On voit assez par cette rapide esquisse, que M. de Sillery était vraiment un émule des Condren, des Bérulle, des Olier, dont les vertus ont embaumé le XVII^{ème} siècle, et même, peut-on dire, des François de Sales, des Jeanne de Chantal et des Vincent de Paul que l'Eglise a placés sur les autels.

Il mourut le 26 septembre 1640, à l'âge de soixante et trois ans, après avoir fait distribuer d'abondantes au-

mônes et laissant les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris pour ses légataires universels. Il fut inhumé sans éclat, selon son désir, dans l'église des Visitandines de la rue Saint-Antoine, sous la chapelle de saint François de Sales : les larmes des écoliers qu'il entretenait et des pauvres qu'il avait nourris firent le plus bel ornement de ses funérailles. (1) Saint Vincent de Paul officiait et fit l'oraison funèbre.

Une épitaphe de marbre, rehaussée d'ornements sculptés, fut placée par la reconnaissance des religieuses au-dessus de son tombeau. (2)

L'Eglise de la rue Saint-Antoine, étant devenue, comme on a dit, un temple protestant à la suite de la révolution, les Visitandines, établies d'abord rue Neuve Saint-Etienne-du-Mont, puis rue d'Enfer, et instruites par leurs annales de l'endroit précis où reposaient les restes de leur bienfaiteur, obtinrent, en 1835, la permis-

1 *Op. cit.*, note 13, p. 225.

2 En voici l'inscription : Ci-gît très illustre Seigneur, frère Noël Brulart, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, ministre d'Etat, chevalier d'honneur de la Reine régente, Marie de Médicis, et son ambassadeur extraordinaire en Espagne et à Rome, lequel, en ses emplois et négociations, a rendu des preuves signalées d'une grande suffisance, fidélité et intégrité au bien et service du roi Louis treizième, et d'un grand zèle pour la gloire de son état. Enfin excité par la lecture des œuvres du bienheureux François de Sales, il quitta le soin des affaires du monde pour employer le reste de sa vie à son salut et au service de Dieu, et penser à la mort. Il prit l'ordre de prêtrise et donna avec dispense ses biens aux pauvres, fit bâtir ce temple dans lequel les religieuses de ce monastère, pour conserver les sentiments d'une si étroite obligation, prieront incessamment pour le salut de son âme, et ont fait graver ici, avec les rares qualités de leur bienfaiteur, les témoignages de leur reconnaissance et éternelle gratitude.

Il est mort le 26 septembre 1640, âgé de soixante-trois ans. *Op. cit.* p. 212.

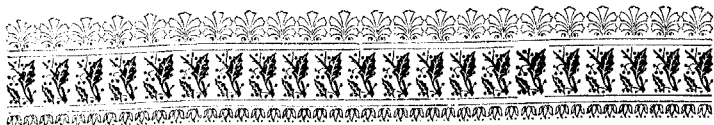
sion de les relever et transporter dans leur nouvelle chapelle, avec ceux de l'archevêque de Bourges, André Frémynot, frère de leur sainte fondatrice.

L'éditeur, en relatant le fait, ⁽¹⁾ ajoute ce vœu bien légitime, dont les lois scélérates de 1901 rendent la réalisation si problématique : " Que de nouveaux bouleversements ne viennent pas encore les chasser de cet asile ! " Ces restes vénérables seraient plus en sûreté dans la terre hospitalière et libre de la Nouvelle-France.

Tel a été l'homme de Dieu qui a contribué de ses généreuses aumônes, à la fondation de la mission de Saint-Joseph de Sillery.

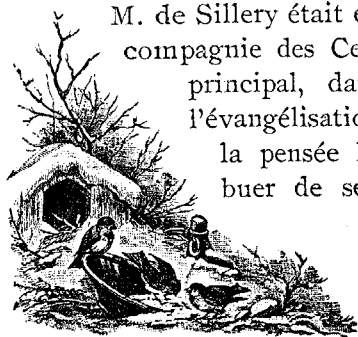
1 Cependant, à date du 3 février 1902, les Visitandines n'avaient pas encore quitté leur couvent. La lettre citée nous apprend que si la révolution les a dépouillées du fruit des libéralités de M. de Sillery, elle n'a pu éteindre, dans leurs cœurs, le souvenir reconnaissant. Encore aujourd'hui, après plus de deux siècles et demi, les religieuses, à l'anniversaire du trépas du commandeur, récitent à neuf heures le grand office des morts, comme au décès d'une de leurs sœurs. Voilà des bienfaits qui ont été semés en bonne terre !





CHAPITRE SIXIÈME

Lettre de M. de Sillery à M. de Montmagny, au sujet de son dessein de travailler au développement de la foi en la Nouvelle-France. Réponse de M. de Montmagny.—Site choisi pour la bourgade ;—routes qui y conduisent, le *chemin des Foulons*, le *chemin Gomin* ou la *Grande-Allée*, le *chemin de Samos*,—M. Gand, commis général de la compagnie des Cent-Associés, cède ses droits de propriété sur l'anse *Kamiskoua-Ouangachit*.—Premier don de douze mille livres fait par M. de Sillery en 1637.—On commence, en juillet 1637, à bâtir une maison dans l'anse, qu'on nomme Sillery à cause du bienfaiteur.—Deux familles sauvages y sont reçues.—Les PP. Le Jeune et Dequen y arrivent en avril 1638.



M. de Sillery était entré des premiers dans la compagnie des Cent-Associés, ⁽¹⁾ dont le but principal, dans son idée, devait être l'évangélisation des sauvages. Dès 1632 la pensée lui était venue d'y contribuer de ses richesses, mais ce n'est qu'en 1637 qu'il la mit à exécution. ⁽²⁾ Instruit, par les *Relations*, des projets du P. Le Jeune, il résolut

de les secondar, et, pour intéresser au succès de l'œuvre M. de Montmagny, successeur de Champlain, il lui écrivit une lettre que nous reproduisons. ⁽³⁾

1 Rochemonteix, *op. cit.* I, 247.

2 Brochure citée, 7-8, 15, d'après la *biographie* de 1843, p. 73.

3. D'après le P. Martin, à la fin de son éd. fr. de la *relation* du P. Bressani, p. 296, ss. Dans la brochure susdite, cette lettre porte

“ Monsieur,

“ Dans la pensée qu'il a plu à Dieu de me donner
“ de contribuer ce que je pourrais pour le bien et l'avancement de la foi en la Nouvelle-France, j'avais toujours
“ eu l'intention de n'y être point connu et nommé, quoique M. le commandeur de Razilli m'eut fait la
“ faveur de m'en écrire bien particulièrement, me conviant instamment de vouloir prendre part à cette
“ oeuvre, mais vous ayant vu en ce pays avec la charge et le commandement que le Roi vous a donnés, il
“ m'a semblé que c'était le signe que la Providence céleste me donnait pour coopérer, selon qu'il lui plaira, au salut des âmes de ces pauvres barbares. J'ai estimé
“ qu'en me réjouissant avec vous en Notre-Seigneur de la principale part et conduite qu'il a ordonné que vous ayez en cette affaire, je devais confidemment m'ouvrir
“ à vous de l'affection et de l'inspiration que je ressens pour ce même effet, lequel je vous prie de favoriser
“ en tout ce que vous pourrez selon votre piété par l'autorité de votre charge, nous faisant le bien de nous
“ vouloir donner, au meilleur endroit qu'il se pourra dans l'enceinte de Québec, les douze arpents que MM.
“ de la Compagnie nous ont accordés et les autres encore de plus grande étendue aux endroits plus proches de
“ la dite ville dont ils sont convenus, pour le tout servir et être affecté au bien de la dite mission. Le P. Le
“ Jeune me fera cette grâce d'avoir l'oeil sur les ouvriers que nous envoyons pour la construction du bâtiment

la date du 21 mars 1634. L'auteur fait remarquer que cela renverse toutes les notions qu'il avait, touchant la chronologie de nos gouverneurs. M. Ferland, I, 294, note 1, dit que cette date est manifestement erronée. C'est simplement une faute d'impression.

“ et pour défricher les terres. Je vous prie de protéger ces
“ bonnes gens en tout ce que vous pourrez charita-
“ blement, et obligez-moi, au passage de la flotte, de me
“ mander sincèrement ce que vous jugez de notre petit
“ dessein en l'établissement de ce séminaire pour ins-
“ truire et élever en la foi les filles des sauvages avec les
“ Français qui se trouveront dans le pays, et si cela
“ pourra être bien utile et dans quel temps la maison
“ pourra être faite pour servir à ce dessein. ”

Voici la réponse de M. Huault de Montmagny.

“ Monsieur,

“ Je ne puis m'empêcher de publier partout
“ votre rare bonté et votre incomparable charité. C'est
“ un échantillon de votre renonciation entière au monde,
“ qui ne se fait pas sans donner sujet d'admirer la gran-
“ deur de la miséricorde divine sur vous, qui avez tant
“ reçu d'honneur dans de si hautes dignités et charges,
“ que vous avez si dignement exercées avec tant d'ap-
“ plaudissement. Il ne se pouvait faire autrement
“ puisque le Grand Dieu de toute éternité vous y avait
“ destiné en ce temps-là : mais à présent nous voyons en
“ vous des projets et des desseins bien plus sublimes et
“ plus saints, comme est celui d'établir un séminaire
“ en la Nouvelle-France. Cela s'appelle suivre vraiment
“ l'entretien de Dieu, à qui soit à jamais honneur et
“ gloire, il ne se peut que le tout ne réussisse à votre
“ contentement, puisque c'est pour l'exaltation de son
“ nom et de la très Sainte Vierge, notre bonne
“ maîtresse. ” (1)

Le site choisi pour établir les sauvages, et les former à la vie sédentaire, était une anse située à une

lieue et demie environ de Québec, et appelée dans leur langue *Kamiskoua-Ouangachit*, ⁽¹⁾ où ils avaient accoutumé de venir l'été pour la pêche. C'est aujourd'hui, Sillery. On peut aller à Sillery par la Grande-Allée qui se bifurque près de Spencer Wood et forme la route Saint-Ignace ou Gomin, une des plus anciennes du pays, ⁽²⁾ et le chemin de Samos ⁽³⁾ qui mène à la Pointe-à-Pizeau. Ou bien l'on peut prendre, au pied des falaises,

1 Ou *Kamisda d'Angachit*. Brochure de M. Bois, p. 2.—A la page 15, il est dit que cette anse porte le nom de St-Michel, à cause de l'église dédiée à l'archange. C'est un fait exceptionnel. L'anse qui portait proprement et porte encore le nom de St-Michel est à l'est de la Pointe-à-Pizeau. Afin d'éviter toute confusion, nous employons ici strictement les noms consacrés par l'ancien usage.

2 D'après Tanguay, I, 275, le Dr. Anet Gomin, avait une terre en ces parages. Tanguay, I, 275, le fait mourir le 11 fév., 1665. Le vieux registre de l'Hôtel-Dieu, échappé par miracle à l'incendie, qui en a dévoré un coin, dit clairement le 9 fév., 1666. D'ailleurs *Anctius* Gomin est parrain, à Sillery, avec Romaine Boulet, de Joseph, fils de Frs. Pelletier et de Marguerite Morisseau, le 22 mars 1665,—*lib. bapt.*—d'après Tanguay, qui renvoie au greffe Gloria, 25 mars 1663, le Dr. Gomin avait obtenu de Mme. d'Aillebout, châtelaine de Coulonge, cinquante arpents de terre sur la Grande-Allée: de là est venu le nom de bois Gomin, puis de chemin Gomin.

D'après le *Bulletin des Rech. Hist.*, juin 1896, p. 87; le Dr. Gomin remit, le 25 fév., 1663, une terre de cinquante arpents qu'il avait eue, à Sillery, de M. d'Auteuil agissant pour M. d'Aillebout. Nous n'avons pu éclaircir cette énigme, vu que les pièces indiquées ne sont plus dans les greffes Gloria et Audouart. Le docteur, d'après les notes de M. Philéas Gagnon, confirmées par le vieux registre de l'Hôtel-Dieu, signait Goumin. Les registres de Notre-Dame portent Anne Gomin. Par son testament fait devant Becquet, le 7 fév. 1666, il léguait trois cents livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et voulut être enteriné parmi eux.

3 Ainsi nommé d'après Mgr Dosquet, coadjuteur de Québec sous ce titre d'évêque de Samos. Il avait une villa située là où est aujourd'hui le cimetière St-Patrice. V. Mgr. Têtu, *Les Evêques de Québec*, p. 193.

le *chemin des Foulons*⁽¹⁾ qui en suit tous les détours depuis Québec jusqu'à l'ouest de l'anse Victoria, vis-à-vis l'église de Sainte-Foy. Il n'est pas sans attrait de le remonter par un beau jour, surtout si une brise légère de l'est émousse un peu les rayons du soleil, qui y sont, en été, d'une ardeur tropicale.

Le fleuve est là tout près, si profond, si large, tacheté de blanches voiles ou des fumées noires des bateaux à vapeur petits et grands qui se hâtent en tous sens. La fraîcheur de l'eau, le parfum particulier de la grève, le clapotis très doux et monotone des flots, la beauté de la perspective, tout se réunit pour ravir le promeneur. Parfois une vague plus forte, arrondie, vient tout à coup déferler obliquement sur le sable et fuit avec rapidité, suivie d'une autre et d'autres encore de plus en plus faibles : c'est cet énorme steamer, déjà loin, qui les a soulevées et les envoie comme des caresses au rivage. Pas d'obstacle au regard, et les belles paroisses de l'autre rive paraissent encore embellies par la distance. C'est le bord de l'eau avec ce charme auquel personne ne reste indifférent.

A droite, d'abord des rochers qui surplombent, où est perchée la citadelle, puis une côte formée d'un tuf rouge, presque partout dénudée, parfois couverte d'un

1 Ainsi nommé de deux moulins à foulons sis dans l'anse Saint-Michel. Ils étaient la propriété du séminaire de Québec qui les avait fait bâtir (notes manuscrites de l'abbé Louis Beaudet, arch. du Sém. de Québec). Il y avait là auparavant deux moulins à farine, l'un sur le ruisseau Belle-Borne, à l'ouest du domaine de Spencer Wood, et l'autre sur le ruisseau St-Denis qui borne ce domaine à l'est. Ce dernier appartenait à Jean Juchereau, sieur de Maure (ou More). C'est le moulin de M. de More, dont il sera question plus loin.—*Notes sur les rég. de N.-D.*, p. 74.

tapis de broussailles. Le long de la route, des maisons, quelques-unes élégantes, respirant la propreté et le confort, trop souvent, sales masures qui se tordent de vétusté et menacent, malgré leurs étançons, la vie des passants.

On voit que déjà le temps n'est plus où la construction et le chargement des navires répandaient là mouvement et richesse. La chose devient plus frappante encore quand on a dépassé la jolie église de Notre-Dame de la Garde. Des habitations de plus en plus rares, parfois désertes, au toit qui s'effondre, aux fenêtres fermées de planches, avec des galeries dont les pièces demi pourries pendent disloquées : ci et là un mur croulant, une cheminée qui se dresse solitaire, tristes témoins de la maison disparue ; et des quais, chaussées reliées à terre ou simples charpentes de plançons empierrées à eau profonde pour l'amarrage, tous tombant en ruines, où l'herbe pousse, et même des arbustes, et qui n'entendent plus que là voix, douce en temps calme, mugissante dans la tempête, du flot qui, dans son éternel va-et-vient, petit à petit les disjoint et les emporte.

Il y a moins de quarante ans, en ces parages, se pressait une véritable forêt de mâts, l'air était plein des cris cadencés des matelots et des manœuvres, courbés sur le cabestan pour lever les ancres, ou tirer à fond de cale les grosses pièces de bois équarri, du bruit de lourdes chaînes glissant par saccades dans les écubiers, ou du grincement des treuils à vapeur qui déchargeaient le charbon. Le rapprochement n'est pas sans mélancolie, mais espérons que l'aurore de la résurrection luira bientôt sur ces ruines.

Dans l'anse Saint-Michel (1) la vie renaît. L'endroit

1 Voir plus haut, p. 89. Il y avait là plus de monde au milieu du XVII^e siècle qu'aujourd'hui.

est cependant encore solitaire et l'on voit souvent des troupes de jeunes baigneurs y prendre leurs gracieux ébats.

Mais quand on a doublé la Pointe-à-Puiscaux, d'où l'église de Saint-Colomb (1) montre au loin son élégant profil, l'anse de Sillery, avec son pourtour marqué d'une ligne presque ininterrompue de maisons et ses quais où sont amarrés, non plus des voiliers de faible tonnage, mais de puissants vapeurs, nous offre une image de l'ancienne activité du commerce de bois qui s'y est en grande partie concentrée.

Un mille environ plus haut, saille un autre promontoire peu élevé, aux bords taillés à pic (2) : c'est ce que les vieux documents nomment la Pointe Saint-Joseph qui intéresse le plus cette histoire, parceque c'est là, dans l'enfoncement formé du côté de l'est, que le P. Le Jeune résolut d'établir la mission projetée.

On pouvait y trouver place pour quelques cultures et surtout il était aisé de faire des défrichements sur la côte assez basse en cet endroit.

Ces rivages, aujourd'hui couverts d'une population serrée, qu'y a réunie le commerce des bois de construction, étaient, à l'époque dont nous parlons, complètement déserts : à peine y voyait-on, de temps en temps, quelques cabanes indiennes.

L'anse *Kamiskoua-Ouangachit*, plus tard appelée par les Abénakis, *Makwamki*, ou terre à tuf, (3) faisait

1 C'est le vrai nom, bien que les cartes donnent S. Colomban.

2 Voir la description de M. Ferland, brochure citée, p. 26.

3 Voir *Catéchisme des Abénakis*.—Archives du séminaire, fonds Verreau, boîte 15,

d'abord partie d'une concession accordée en 1635 à Noël Juchereau, sieur des Châtelets, et à son frère ⁽¹⁾ Jean Juchereau, sieur de Maure, entre le Cap Diamant et le vallon du Cap-Rouge. ⁽²⁾ Mais en 1636, M. de Montmagny, "trouvant que cette concession touchait de trop près à la ville, et jugeant qu'il était mieux de laisser une banlieue, où aucun fief ne serait concédé et où toutes les terres seraient tenues en la censive de la compagnie de la Nouvelle-France; ⁽³⁾ pour cette raison, déplaça la concession du dit sieur de Maure et de son son frère, feu ⁽⁴⁾ Noël Juchereau, sieur des Châtelets, dont il était l'héritier, et lui donna en retour, de l'autre côté de la rivière du Cap-Rouge, une étendue de terre égale à celle dont on a fait ci-dessus la description."

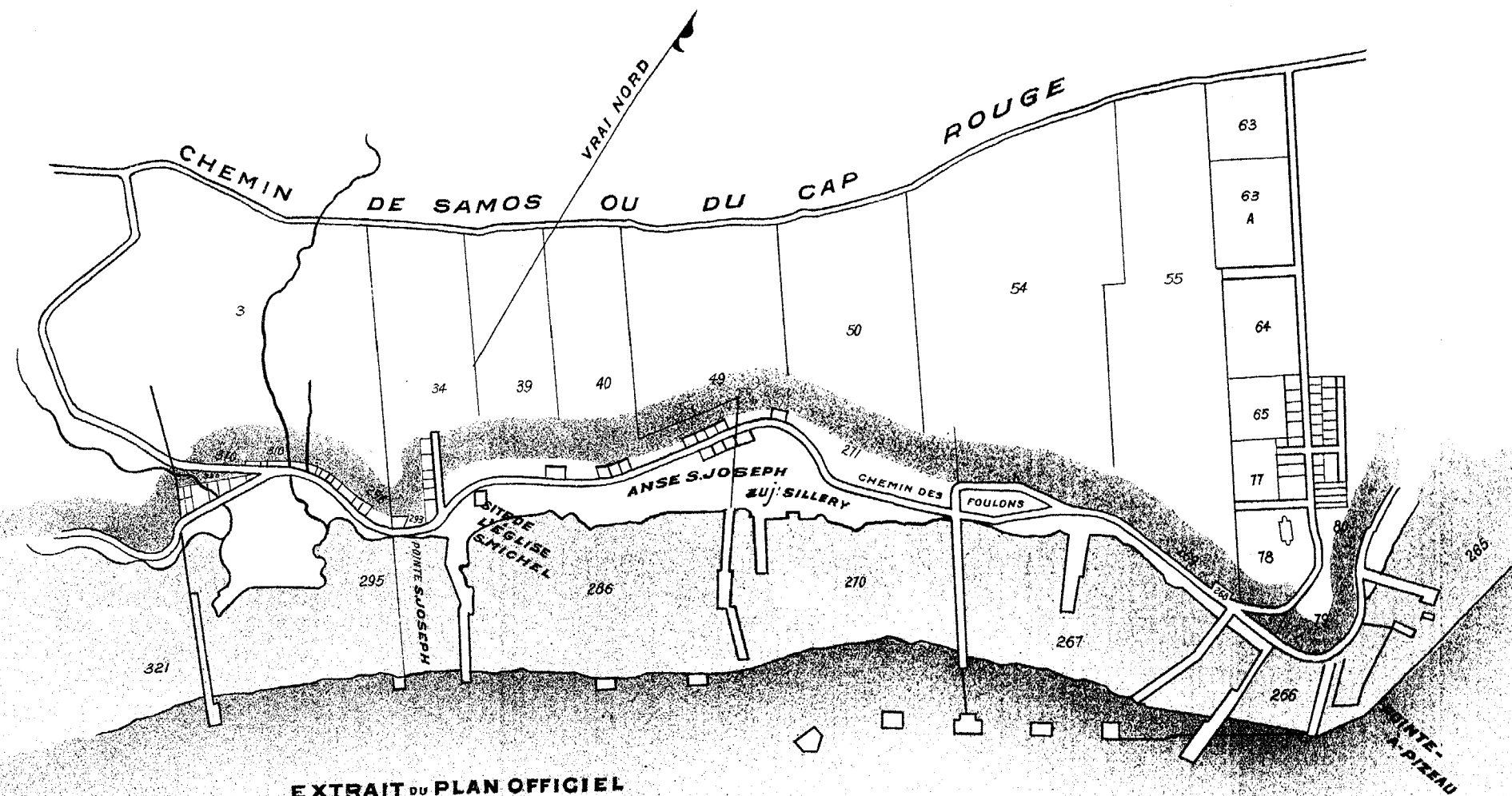
Le trois juin 1637, le même gouverneur concédait, sur ce territoire réservé, mais cette fois avec cens et rentes, des terres assez étendues à François Derré de

1 Il y a *father* dans le texte : c'est un *lapsus*.

2 Voir *Rapport* de M. Douglas Brynner sur les archives du Canada, 1885, p. 31—Nous avons l'édition anglaise que nous traduisons.—En étudiant le greffe d'Audouart, nous avons trouvé un "inventaire fait chez M. de Maure pour feu M. des Chastelets, le 7 octobre 1649." Dans la liste des papiers se trouve celui-ci : "Premièrement ung tittre en forme de concession de terres accordé et concédé à deffunct Noël Juchereau, à sçavoir à prendre dès le cap au Diamant jusques au dela du vallon du Cap-Rouge, la ditte concession dattée du 15 esme de janvier 1635, signé Lamy." A la place des points il y a deux mots illisibles.

3 Cependant on verra plus bas que des fiefs furent concédés à ce même endroit à M. de Puiseaux en 1637, mais ce n'étaient pas des *fiefs nobles*.

4 Il ne mourut qu'en 1649, pendant un voyage en France. *Ibid*—, p. 32. Il vivait donc encore en 1636, mais était mort quand fut fait l'acte de foi et hommage en 1667. Il intervient en 1644 dans un acte authentique, qui mit fin au débat entre M. de Puiseaux et M. de Maisonneuve. *Infra*, ch. XI.



EXTRAIT DU PLAN OFFICIEL
DE LA PAROISSE
ST-COLOMB DE SILLERY.
COMTÉ DE QUÉBEC.
ÉCHELLE DE 450 PIEDS FRANÇAIS AU POUCE

LES NOMS EN PETITS CARACTÈRES ONT ÉTÉ ajoutés.

Gand, (1) commis général des Cent-Associés. La concession, confirmée par la compagnie, le cinq avril 1639, était de "trente arpans ou environ... bornés du côté
" d'en bas par la Pointe-de-Puiseaux et du côté d'en
" hault par la pointe Saint-Joseph," (2) dans l'anse de Sillery, et de cent arpents au même endroit, sur la falaise. " Pour les arpans au dessus du costeau de l'Ance,
" ils sont bornés, par le costé d'en hault tirant au Cap-
" Rouge, par une ligne perpendiculaire, qui commen-
" çant vis-à-vis de la pointe Saint-Joseph, et poursui-
" vant proche du ruisseau dict depuis Saint-Laurens,
" tombe perpendiculairement sur la route de Kébec au
" Cap-Rouge : par le costé d'en bas tirant à Kébec, les
" dicts cent arpents sont bornés par une ligne qui com-
" mençant au costeau de la dicte Ance de Sillery tombe
" aussi perpendiculairement sur la même route de Kébec
" au Cap-Rouge : par le bout d'en bas tirant au fleuve
" Saint-Laurens, ils sont bornés par le dict costeau de
" l'Ance de Sillery : et par le bout d'en hault, tirant sur
" la dicte route, ils sont bornés par une ligne perpendi-
" culaire éloignée de douze toises (3) de la même grande
" route de Kébec au Cap-Rouge. "

M. Gand, qui était un homme zélé pour la conversion des sauvages, excellent chrétien, céda volontiers ses droits de propriété en faveur de l'établissement proposé. Cédait-il d'abord seulement l'anse où s'éleva la

1 François de Ré, nommé toujours M. Gand par la *Relation*. Voir *Bulletin des Rech. hist.* 1901, p. 23.

2 *Archives du Collège Ste-Marie*, Montréal : " *Etat des terres de la maison de Sillery* " doc. non signé, de la main du P. Druillètes. Bienveillante communication du R. P. Melançon, archiviste.

3 *Etat des Terres de la maison de Sillery*, déjà cité.

mission ? Toujours est-il que, le neuf février 1640, il fit "transport des dicts cent trente arpents aux Pères de "Sillery." C'était sans doute la ratification légale, par main des tabellions royaux, de la cession primitive.

Le généreux commandeur de Sillery avait fait remettre une somme de douze mille livres au P. Charles Lallemant et envoyé une vingtaine d'ouvriers ⁽¹⁾ pour commencer les habitations et les défrichements nécessaires. Le P. Le Jeune conduisit son monde au lieu choisi et l'on se mit à l'œuvre. La mission fut placée sous le patronage de Saint-Joseph.

On commença, au mois de juillet 1637, ⁽²⁾ à construire une maison. L'abbé Ferland racontant l'origine de la mission de Sillery, dit : "Les ouvriers conduits "sur les lieux par le P. Le Jeune, bâtirent d'abord une "maison destinée à leur servir de logement, pendant la "durée des travaux... Le P. Le Jeune connaissait bien "les sauvages, et savait que le seul moyen de leur faire "apprécier un bienfait, était de le leur faire désirer ; il

1 Le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, I, 248, dit : "Une vingtaine d'ouvriers." Aussi Ferland, I, 294.—Le texte de la *Relation*, ch. V, p. 19, dit : "Quelques ouvriers et quelques hommes de travail pour "commencer un bâtiment et défricher quelques terres."

M. Faillon, *op. cit.*, I, 340, dit que M. de Sillery n'avait assigné un fonds que pour six ouvriers. Il est vrai que, dans la *Relation* de 1639, le P. Le Jeune dit aux sauvages que, "le capitaine qui avait "commencé la résidence de Saint-Joseph avait donné de quoy entre- "tenir tousiours six ouvriers pour eux." Ch. I, p. 5. La rente fondée à perpétuité pouvait bien ne pas suffire à plus de six ouvriers. Mais rien n'empêchait M. de Sillery, de son vivant, de faire davantage.

2 "*Facta sunt fundamenta domus die julii 1637.*" Ces paroles se lisent dans le préambule du "*Liber baptisatorum*" de Sillery, 1637-1690, conservé aux archives de l'archevêché de Québec. Le quantième n'est pas donné. Ce précieux document nous fournira beaucoup d'utiles renseignements.

“ ne leur communiqua pas d'abord les intentions du
“ généreux fondateur. Il permit cependant à deux capi-
“ taines, Négabamat et Nénaskoumat, d'habiter une des
“ maisons, au printemps ; mais leur faisant bien com-
“ prendre que cette permission ne serait prolongée que
“ si le propriétaire y consentait. La réponse arriva
“ dans l'été de 1638, et ne manqua pas d'être favo-
“ rable. ” (1) La réalité paraît plus simple. Il
semble, d'après la lettre de M. de Sillery et la teneur de
la *Relation* de 1638 (2), que le pieux bienfaiteur n'ait
voulu établir d'abord qu'une école,—un séminaire, comme
on disait alors,—pour l'instruction des filles sauvages et
des Français du Canada. Le revenu des terres qu'il
faisait défricher était destiné au soutien de cette fon-
dation : “ Pour le tout servir et être affecté au bien de
“ la dite maison. ” (3)

S'il donna ensuite à son dessein plus d'ampleur, ce
fut à l'instigation du P. Le Jeune dont nous reprodui-
sons le naïf récit pour les lecteurs trop nombreux qui
n'ont pas l'avantage de posséder les *Relations* : (4)

“ Nous mandâmes à ce bon Seigneur qu'il ferait un
“ grand sacrifice à Dieu s'il voulait appliquer le travail
“ de ses hommes à secourir les sauvages. Il fallait atten-
“ dre une année pour avoir réponse. Cependant il arriva
“ que demandant à un Sauvage ses enfans pour les met-
“ tre au Séminaire, il nous répondit : C'est trop peu de

1 *Op. cit.* I, 294, et note 2.

2 Voir plus haut, p. 68, ss. et *Relation* de 1638, ch. VII, 17, 18.

3 Lettre de M. de Sillery à M. de Montmagny.

4 *Relation* 1638, p. 17, 18. Dans les citations un peu étendues nous rétablissons l'orthographe ; l'ancienne pourrait paraître étrange à plusieurs. Cependant elle a sa saveur.

“ vous donner mes enfants, prenez le père et la mère et
“ toute la famille, et logez-nous auprès de votre demeure,
“ afin que nous puissions entendre votre doctrine, et
“ croire en celui qui a tout fait. Nous lui demandâmes
“ s’il parlait sans feintise. Je vous parle nettement, ré-
“ pond-il, selon les pensées de mon cœur. Ceci nous fit
“ résoudre de luy offrir tout sur l’heure la maison qu’on
“ bâtissait en la résidence de Saint-Joseph, à condition
“ néanmoins que si celui à qui nous en avions récrit n’en
“ était pas content, qu’il en sortirait. Ce bon Sauvage,
“ nommé des siens Négabamat, nous dit qu’il nous vien-
“ drait voir pour parler de cette affaire et qu’il prendrait
“ avec soi un sien ami de bonne volonté. Il s’allia
“ d’un nommé Nénaskoumat. C’est notre François-
“ Xavier dont j’ai parlé cy-dessus. Ils nous vinrent
“ trouver tous deux en un soir, et nous dirent que les
“ bonnes affaires se faisaient bien mieux dans le silence
“ de la nuit, que dans le bruit du jour, et par conséquent
“ que nous leur donnassions le couvert pour traiter avec
“ nous de ce que nous leur avions parlé.

“ Le soleil étant couché et tout le monde en repos,
“ Négabamat me fit cette harangue : Père Le Jeune, tu
“ es déjà âgé, et partant il ne t’est plus permis de
“ mentir : sus donc, prends courage, dis hardiment la
“ vérité. Est-il pas vrai que tu m’as promis de nous
“ loger en cette maison qu’on bâtit, et de nous aider à
“ défricher, moi et une autre famille ? Voici Nénas-
“ koumat avec lequel je me suis associé, c’est un homme
“ paisible, tu le connais bien : nous venons voir si tu
“ persistes en ta parole. Tous les sauvages, à qui nous
“ avons parlé de ce dessein, l’admirent, mais ils ne
“ croient pas que tu le mettes jamais à exécution : prends

“ garde à ce que tu feras ; si tu veux mentir, mens de
“ bonne heure, devant que de nous engager dans une
“ maison pour nous en faire sortir. Nous sommes en
“ quelque crédit parmi ceux de notre nation ; s'ils nous
“ voyaient déçus par vous autres, ils se moqueraient de
“ nous, ce qui nous fâcherait.

“ Cette harangue si naïve nous fit sourire. Je leur
“ repartis que cette maison n'était point à nous, que les
“ hommes qui la bâtissaient, n'étaient point à nos gages,
“ mais que j'avais récrit en France, à celui qui avait
“ entrepris ce dessein, de l'appliquer pour le bien de
“ leur nation, et qu'eux se présentant les premiers
“ pour être secourus, on les aiderait aussi les premiers,
“ si nous avions de favorables réponses; qu'au reste je
“ me promettais tant de la bonté de cet homme de
“ Dieu, qu'il leur accorderait aisément cette grande et
“ singulière faveur.

“ Il nous firent là dessus mille questions : “ Ce grand
“ homme à qui tu as récrit, n'est-il pas bien aussi bon
“ que vous autres ?—Bien meilleur, luy dites-vous.—
“ Voilà qui va bien, repliquent-ils ; car puisque vous
“ nous voulez du bien, et que vous nous en faites, si ce
“ capitaine est meilleur que vous, il nous en fera encore
“ davantage. Mais est-il bien âgé ?—Il l'est en effet, leur
“ fîmes-vous.—Ne mourra-t-il point bien tôt ?—Nous
“ n'en savons rien.—Prie-t-il bien Dieu ?—grandement
“ bien.—C'en est fait, dirent-ils nous serons secourus :
“ car s'il prie bien Dieu, Dieu l'aimera ; si Dieu l'aime,
“ il le conservera, et s'il vit longtemps, il nous aidera,
“ puisqu'il est bon.

“ Vous pouvez penser si ce raisonnement si naïf
“ nous consolait.—Voici, firent-ils, poursuivant leurs

“ discours, encore un autre point d'importance : comme
 “ nous tirons déjà sur l'âge, si nous venons à mourir, ne
 “ chasserez-vous point nos enfants de cette maison ? Ne
 “ leur refuserez-vous point le secours que vous nous
 “ aurez donné ?

“ Leur ayant expliqué comme parmi nous les biens
 “ des parens appartenaient aux enfans après leur mort,
 “ ils s'écrièrent : Ho, ho, que tu dis de bonnes choses,
 “ si tu ne mens point ! mais pourquoy mentirais-tu,
 “ n'étant plus enfant ? ”

Pendant l'hiver Négabamat partit pour la chasse et Nénaskoumat alla dresser son wigwam à Québec près des missionnaires pour se faire instruire et fut baptisé sous le nom de François-Xavier.

Le 14 avril 1638, les PP. Le Jeune et Jean Dequen vinrent habiter la maison nouvelle. (1)

1 “*Et 14 aprilis duo Patres Soc. Jesu eo profecti sunt ut eam inco-
 “ lerent et edocerent duas familias barbarorum qui fixas inibi sedes
 “ posuerant.* Le 14 avril deux pères de la compagnie de Jésus vinrent
 “ l'habiter, pour instruire deux familles sauvages qui s'étaient établies
 “ d'une manière stable en ce lieu.” Préambule du “*Liber baptisatorum
 “ a patribus societatis Jesu in residentia seu reductione sancti Josephi
 “ vulgo Sillery.*”

Les catalogues annuels donnent le P. Le Jeune comme supérieur en 1638, et pour l'aider, les PP. Raymbault, Delaplace, et Claude Pijart— Mais le *liber baptisatorum*, qui nous offre une fois le nom de celui-ci, ne présente jamais ceux des deux autres. Par contre le nom du P. Dequen revient plus souvent que celui du P. Le Jeune. Le P. Raymbault, né en 1602 à Le Bois dans l'Ile-de-Ré, Charente inférieure, vint au Canada, en 1637, et mourut à Québec en 1642. C'est le premier Jésuite mort au pays. Sans être, comme la plupart de ses frères en religion, d'une science bien profonde, il ne leur cédait pas en zèle et en dévouement.—V. Rochemonteix, *op. cit.* I. 419 et note 2 ; éd. Burrows, LXXI, p. 143.

Le P. Jacques La Place, entré dans l'ordre des Jésuites en 1621,

Le premier était supérieur et devait conserver cette charge jusqu'en 1647. Les deux familles sauvages se présentèrent et furent reçues à bras ouverts, mais, bien que composées de vingt personnes, on ne put leur donner qu'une seule pièce assez petite, où elles restèrent plusieurs mois sans que (1) l'ombre d'une dispute vînt troubler leur bonne harmonie.

Restait une inquiétude au sujet de la réponse attendue de France. Dans l'été on apprit que les pères qui l'apportaient étaient arrivés à Tadoussac. Dans leur impatience, Négabamat et Nénaskoumat, craignant que le vaisseau où étaient les nouveaux missionnaires (2) ne fût retardé par le vent d'ouest, allèrent au devant d'eux jusque-là, et les ramenèrent sur leur canot d'écorce rapide comme le vent. " Notre joie fut double, écrit le " P. Le Jeune, et de voir nos Pères en bonne santé et " d'apprendre les saintes volontés de cet homme vraiment de Dieu, lequel accordait ce secours aux pauvres

vint aussi au Canada en 1637, repassa en France en 1658 et mourut à Quimper en 1668. *Rel. édit. Burrows, loc. cit.*

La copie des *catalogues annuels*, dont nous nous servons, nous a été gracieusement fournie par le R. P. Melançon, archiviste du collège Sainte-Marie, à Montréal.

Les deux premiers missionnaires de Sillery furent bien les PP. Dequen et Le Jeune : une note marginale, d'une écriture ancienne, les désigne expressément.

1 *Rel. 1638, loc. cit.*

2 PP. François Dupéron et Simon Le Moyne probablement, qui arrivèrent tous deux le 30 juin 1638. *Relation des Jésuites*, Ed. Burrows, vol LXXI, 1901. p. 143.—Le P. Jérôme Lalement était arrivé le 25 juin (*ibid*)—Quant au P. Raymbault, il était au pays dès 1637 (*ibid*): Voir le P. Rochemonteix, *op. cit.* I. 181, s. Dans cette circonstance, il y avait deux pères. *Rel. 1638 p. 19*, édition de 1658, que nous citons toujours, sauf avis contraire.

“ sauvages avec un cœur si dénué et plein d'amour que
“ nous en restions tout étonnés. (1)

La lettre du commandeur confirmait le fait accompli. C'est en son honneur que l'anse prit le nom de Sillery qui s'est étendu au fief entier. M. de Sillery ne pensait qu'à la gloire de Dieu, il a reçu ici bas une récompense qu'il ne cherchait pas : la gloire humaine lui a été donnée par surcroît et son nom, attaché à l'une des plus belles paroisses qui forment la parure des bords du Saint-Laurent, est pour nous impérissable.

1 Rel. 1638, p. 19.



CHAPITRE SEPTIÈME

Nouvelles familles sauvages à Sillery.—Le commandeur continue ses libéralités :—don de vingt mille livres pour assurer l'avenir de la mission Saint-Joseph.—Lettres du P. Le Jeune.—Premiers missionnaires à Sillery.—Baptêmes en 1638, 1639, 1640.—Conversion du chef montagnais, Jean Baptiste Ekhinechkaouat.—Le sorcier Pigarouch.



Cependant la nouvelle s'étant répandue des avantages offerts aux sauvages convertis, d'autres familles voulurent se joindre aux premières

et sollicitèrent les mêmes secours. Mais une maison à la française coûtait plus à bâtir qu'un wigwam, et, à cause de la rigueur du climat et de la rareté de la main-d'oeuvre, (1) les constructions avançaient lentement.

En 1639 et l'année suivante, M. Gand envoya ses ouvriers prêter main forte à ceux de M. de Sillery.

Ce dernier, encouragé par le P. Jérôme Lalemant, avait continué à la mission ses généreuses aumônes ; le P. Le Jeune lui écrivit en ces termes sa vive reconnaissance : “ L'un des grands arguments qu'une bonne

1 On construisait en maçonnerie. Parlant des maisons de la Nouvelle-France, la vén. M. de l'Incarnation écrivait : “ Celles des “ RR. Pères, de madame la fondatrice, des Mères hospitalières et “ des sauvages sédentaires sont aussi en pierres. ”—*Lettres*, I, 202, 24 août 1644 ; nv. éd. Richaudeau, Casterman, à Tournai, 1876. C'est cette édition que nous citerons toujours.

“ oeuvre doive subsister c'est quand Dieu y emploie
“ quelque âme choisie et d'élite. Je me doutais bien
“ que si vous donniez quelques secours à nos pauvres
“ sauvages, il en résulterait quelque bon effet ; mais je
“ ne m'attendais pas de voir ce que je vois. Je ne pouvais
“ pas penser que cette charité se répandît si loin en si
“ peu de temps ; cela me fait croire que vous êtes aussi
“ puissant auprès de Dieu par vos oraisons que par vos
“ aumônes, et que vous nous soutenez avec les deux bras
“ de la charité. Au nom de Dieu, monsieur, continuez-
“ nous ce double secours, nous avons un grand appui
“ dans votre coeur. Oh ! qu'une âme humble et épurée
“ est puissante auprès de Dieu ! Je ne sais quel sujet
“ vous pouvez avoir d'insatisfaction de votre procédé ;
“ vous offrez à Jésus-Christ votre vie, vos grandes
“ actions et vos grands biens, et, après tout cela, vous
“ vous plaignez de vous : les yeux les plus éclairés
“ voient les plus petits atomes, et les justes qui sont les
“ plus unis à Dieu, sont les plus exacts et les plus
“ sévères censeurs de leurs meilleures actions. Je puis
“ dire que s'il se trouvait encore des hommes semblables
“ à vous, les sauvages errants composeraient bientôt une
“ église remplie de bénédictions. Que je fis aises ces
“ pauvres gens, lorsque je leur dis que vous les aimiez
“ tant que vous aviez mis ordre à ce qu'ils fussent
“ secourus même après votre mort ”. (1)

Le commandeur, en effet, pressentant, au poids des années, les approches de sa fin, et voulant assurer contre les coups de l'avenir la stabilité de son oeuvre, avait consacré, par un contrat en bonne et due forme, en date du vingt-deux février 1639, un capital de vingt

mille livres à la fondation d'une rente perpétuelle en faveur de la mission Saint-Joseph. Voici les dispositions principales de cet acte ⁽¹⁾ important :.....“ Frère
“ Noël Brulart de Sillery, prestre Chevalier, Baillif de
“ l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Commandeur du
“ Temple de Troyes et de la Ville-Dieu, en Drugesin,
“ demeurant à Paris, en sa maison rue du Petit-Musc,
“ paroisse Saint-Paul,a déclaré sa volonté pour la
“ présente fondation ainsi qu'il en suit, sçavoir : qu'à
“ l'honneur et gloire de la très Sainte-Trinité, du Père
“ qui a choisi la Vierge pour donner à son Fils une
“ seconde vic, du Fils qui l'a reçue pour sa mère, et du
“ Saint-Esprit qui a opéré en elle l'oeuvre adorable de
“ l'Incarnation, et en l'honneur de cette mesme Vierge
“ qui a toujours esté sans tache et sans défaut et en
“ mémoire et action de grâce des miracles de sainteté
“ operez en elle, et aussi en recognoissance des grâces
“ qu'il a reçues de Dieu par son moyen ; Il establit une
“ résidence des Pères de la Compagnie de Jésus en
“ l'habitation appelée de Saint-Joseph, près de Québec,
“ et y fonde une messe à perpétuité, que les dits Pères
“ diront ou feront dire DE BEATA, tous les jours que
“ cela se peut selon l'usage de l'Eglise et, les autres jours
“ que l'usage de l'Eglise ne le permettra, toujours la dite
“ messe se célébrera en l'honneur et la mesme intention
“ de la mère de Dieu.....pour le secours des âmes
“ détenues aux peines du Purgatoire et pour impêtrer
“ de Dieu la conversion des sauvages et les grâces du

1 Reproduit d'après le P. Martin, qui l'a donné à la fin de sa traduction française de la *relation* du P. Bressani. Le lecteur trouvera le document entier à l'appendice, I. Il serait trop long de l'insérer ici.

“ Saint-Esprit à ceux qui s'employent à leur instruction,
“ et universellement pour le salut et sanctification de
“ de ceux qui vivent en ce monde et spécialement afin
“ qu'il plaise à Dieu que le présent donateur puisse estre
“ une de ces âmes choisies qui le servent en terre avec
“ perfection et sainteté et l'honorent éternellement dans
“ le ciel : DANS CES VUES ET CONSIDÉRATIONS. le dit
“ sieur commandeur, tant pour la ditte résidence des
“ Pères de la Compagnie de Jésus que pour la dite messe,
“ outre LA SOMME DE DOUZE MIL livres tournois qu'il a
“ donnée les années précédentes aux Pères de la mesme
“ Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France et qui a
“ été employée pour commencer leur résidence en la
“ ditte habitation appelée de Saint-Joseph, en la
“ chapelle duquel lieu se célébrera la susdite messe, . . .
“ attendant que la chapelle dont sera fait mention cy-
“ après soit construite, a de plus donné et donne par ces
“ présentes, par donation entre vifs et irrévocable, en la
“ meilleure forme que faire se peut, à la dite résidence
“ de la Compagnie de Jésus qui est en l'habitation ap-
“ pelée de Saint-Joseph. . . . LA SOMME DE VINGT MIL
“ LIVRES tournois à prendre sur toute la finance qui
“ appartient au dit sieur donateur. ”

De son vivant il devait payer aux missionnaires de Sillery une rente annuelle de quinze cents livres, dont le premier versement serait fait le trente et un décembre de la même année, mais “ après son décès cessera le pay-
“ ment de la ditte somme de quinze cents livres et com-
“ menceront les dits Pères de la résidence à jouir du
“ revenu des dits vingt mil livres tournois, lesquels
“ vingt mil livres tournois leur appartiendront en pro-
“ priété, et d'iceux iceluy Sieur Donateur s'est dessaisi,

“ démis et dévestu au profit de la ditte résidence, vou-
“ lant.....que, du dit revenu, il en soit basti faite et
“ parfaite une chapelle, dans trois ans en la ditte rési-
“ dence des Pères, laquelle sera consacrée aux grandeurs
“ de la très Sainte Vierge et que, du surplus, la ditte
“ résidence des dits Pères en jouisse pour son entretien et
“ l'arrest des sauvages qui se voudront faire chrétiens,
“ n'entendant que le dit revenu soit diverti ailleurs...”
Cependant, si, pour de bonnes raisons, la mission de
Saint-Joseph était transportée en autre lieu, la rente
était maintenue mais le “ donateur entend que le lieu
“ ou résidence choisie pour ce changement portera le
“ même nom de Saint-Joseph, et y sera bastie une cha-
“ pelle et célébrée une messe en la même façon et aux
“ mêmes intentions que ci-dessus.....”

Lorsque le P. Le Jeune apprit cet acte de munifi-
cence chrétienne, il en fut vivement touché et voulut en
remercier le généreux bienfaiteur (1) :

“ A peine ai-je commencé le premier mot de ma
“ lettre, qu'il m'a fallu tout quitter pour me retirer à
“ part, tant mon cœur et mes yeux me pressaient. Je
“ vous confesse que, repassant dans mon esprit ce que
“ vous me demandez, et voyant vos prodigieuses bontés
“ pour nos sauvages, il m'a fallu bénir Dieu, avant de
“ passer plus outre, et le remercier des grâces qu'il vous
“ a faites, et à nous, par votre entremise. Si j'avais l'aile
“ assez forte, je vous irais trouver pour passer les jours
“ et les nuits avec vous à parler de Dieu, car je sais bien
“ que votre cœur est à lui. Hâtons-nous, Monsieur,
“ hâtons-nous, pendant le court pèlerinage de notre vie !

1 Texte d'après la brochure anonyme déjà citée, p. 14.

“ J’ai lu et vu vos intentions pour la fondation de messes
“ que vous désirez être dites à perpétuité. Quand je vins
“ à ces mots : Le prêtre se regardera comme le chape-
“ lain de Notre-Dame, (1) je fus touché, et je sentis en
“ moi-même un grand désir que ce bonheur m’arrivât,
“ et Dieu m’a exaucé, car notre Révérend Père Supé-
“ rieur m’a dit que c’était votre intention que je me
“ chargeasse de cette commission que j’ai reçue avec joie.
“ Il faut que je vous confesse que votre humilité m’ané-
“ antit fort ; vous me déclarez vos sentiments avec une
“ candeur qui me donne de la confusion. Je suis dans
“ de plus grandes espérances que jamais, que Dieu par
“ votre moyen réduira nos sauvages ; il vous a choisi,
“ pour ce grand ouvrage, rendons-lui grâce tous deux” . .

Pendant les premières années, ce père, un des hommes les plus remarquables que la compagnie de Jésus ait envoyés au Canada, dirigea lui-même la mission de Sillery. Le trois septembre, 1640, la vénérable Marie de l’Incarnation écrivait : “ Le P. Le Jeune qui est le
“ principal ouvrier qui a cultivé cette vigne, continue à
“ y faire des merveilles. Il presche le peuple tous les
“ jours et lui fait faire tout ce qu’il veut. ” (2)

Il y fit le premier baptême, le huit avril 1638, d’un adulte qui mourut peu après. Le précieux registre de Sillery, qui nous apprend ce détail, nous montre encore plusieurs fois le nom du P. Le Jeune, suivi, jusqu’à la

1 Ces mots ne sont pas dans l’acte de fondation qu’on vient de lire. On les a vus plus haut, p. 61, dans la fondation d’une messe à la Visitation de Paris. Une pièce semblable avait apparemment été envoyée à Sillery.

2 Lettre à une dame de qualité, I, 68 ; 3 septembre, 1640.

fin de janvier 1640, de la formule :⁽¹⁾ "Faisant fonctions "curiales dans l'église de la réduction de Saint-Joseph."

Cependant c'est le P. Dequen qui fait le plus grand nombre de baptême en 1638 et en 1639, et encore quelques-uns en 1640. On retrouve dans ce même laps de temps une fois les noms des PP. Massé, ⁽²⁾ Claude

1 " *Vices agens parochi ecclesiæ reductionis Sancti Josephi.*" Tout ce registre est en latin, sauf un acte dans les derniers temps. Les actes, excepté quelques-uns vers la fin, ne sont pas signés et sont faits d'après ce type : " *Ego Paulus Le Jeune, soc. Jesu sacerdos, vices agens parochi sollemni ritu baptisavi N., etc.* Les parrains et marraines, en règle générale, ne signent pas davantage.

Le parrain, au premier baptême, fut Antoine St-Amour dont le nom mérite d'être conservé.

Le registre ne contient que des actes de baptêmes. On ne parle de sépultures qu'en passant ; ainsi on écrira au sujet d'un nouveau baptisé : *Statim defunctus est* ou *mortuus est, paulo post vita functus est*, et c'est tout.

Il s'y trouve aussi, comme on verra plus tard, des listes de confirmation.

C'est un document de haute valeur, que nous avons dépouillé du premier mot au dernier, et dont il sera question encore ailleurs.

2 Ecrit, *Edmundus Massé*.—On parlera ailleurs plus amplement du P. Massé.—Le P. Claude Quentin était entré chez les Jésuites en 1617 et venu au Canada en 1635. Il repassa en France en 1647 et mourut à La Flèche, 1676.—Ed. Burrows des *Rel. des J. J.* LXXI, p, 141.

Le P. François Dupéron.—Le P. de Rochemonteix écrit du Peron. Notre vieux registre orthographie comme nous : peu importe.—Né à Lyon en 1610, enseigna plusieurs années en France et vint au Canada en 1637. Il fut missionnaire chez les Hurons, et, après leur destruction, aumônier au fort de Chambly, où il mourut en 1663. On sait qu'il fut enterré près du P. Dequen et du frère Liégeois dans l'église des Jésuites à Québec.—V. le P. de Rochemonteix, I, 226 et l'éd. Burrows, LXXI, 143.

Le P. Claude Pijart, né à Paris en 1600, vint à Québec, en 1637, après plusieurs années d'enseignement. "D'un excellent caractère "d'une grande prudence, très versé dans les lettres et la théologie,

Quentin et François Duperon, suivis, toujours de la formule " : faisant fonctions curiales dans la réduction de Saint-Joseph," et trois fois celui du P. Claude Pijart. (1) En 1840 un baptême est fait par le P. Ménard et quatre par le P. Barthélemy Vimont, qui se donne toutefois la qualité de recteur de l'église de Québec. (2) Il ressort de là que les deux principaux missionnaires de Sillery furent, au commencement, les PP. Le Jeune et Dequen.

" il était encore très propre au gouvernement, plein d'activité et " d'ardeur." Rochemonteix, I, 419.—Mourat à Québec en 1680 ou 1683. Ed. Burrows, LXXI, p, 142.

I Nous disons trois fois. Par malheur un chercheur d'autographes a découpé le nom d'un des pères, nous supposons que c'est celui du P. Pijart, à cause de la similitude de l'écriture.

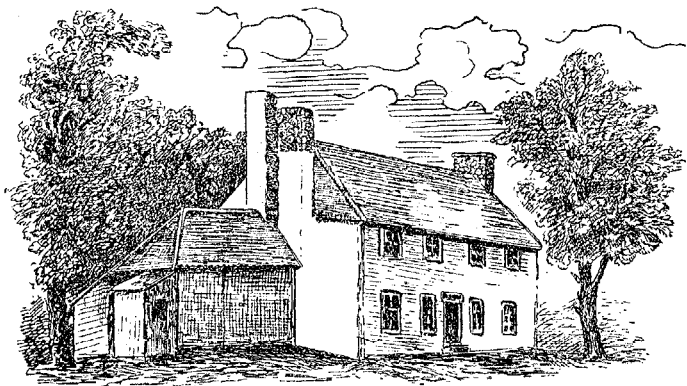
Cet acte de vandalisme a été répété plusieurs fois. De même le bas de trois ou quatre feuillets a été déchiré, parfois d'une manière notable. Voici une note manuscrite sans signature, mise au commencement du registre et qui explique ces accidents et les lacunes que nous aurons à signaler : " Ce registre était au nombre des livres et " des papiers qui furent trouvés à la maison des Révérends PP. " Jésuites à Québec, lors du décès du Révérend Père Casot, qui a eu " lieu en mars 1800.

" Après avoir disparu pendant plusieurs années, ce registre a été " découvert vers l'année 1815, par l'honorable M. Cochran, dans un " des bureaux du Conseil Exécutif, qui en a conservé la possession " jusqu'à son décès en juillet 1849. Peu de temps après, Madame " Veuve Cochran l'ayant remis entre les mains de M. Faribault, ce " dernier l'a déposé à la cure de Notre-Dame de Québec, de laquelle " dépendait autrefois l'ancienne mission de sauvages établie à " Sillery." Il est maintenant aux archives de l'archevêché de Québec.

2 " *Vices agens rectoris in ecclesia Kebecensi*," registre cité, 24 juin 1640. Nous disons quatre; mais il en fit plus. Il y a évidemment une lacune dans le vieux registre, du 24 juin au 2 novembre. Le P. Vimont annonce plusieurs baptêmes qu'il a faits et ne nomme que la seule Françoise Piminakouékoué, dont le nom termine la page. Le feuillet suivant doit avoir péri. Il n'y pas de pagination.

Les autres, qui ont été mentionnés, n'y étaient qu'en passant, peut-être à l'école de l'illustre P. Le Jeune, pour l'étude des langues sauvages. (1)

Il résulte de quelques expressions de ce vieux document et de plusieurs passages des *Relations*, qu'il y avait dès lors une chapelle à Sillery. (2) Mais ce n'était qu'une chapelle provisoire remplacée un peu plus tard par une plus spacieuse. (3) Peut-être même, comme cela arrive



RESIDENCE DES JÉSUITES
A SILLERY.

souvent, une pièce de la résidence des Pères en tenait elle lieu. Ce bâtiment assez vaste, à deux étages, mesu-

1 Les catalogues annuels le disent expressément du P. Ménard et du P. Jos. Imbert Dupéron, frère du P. François, qui y furent de 1640 à 1642.

2 Ainsi : "Entrant dans la chapelle, ils saluent l'autel puis se vont retirer auprès des bancs". *Rel.* 1638, p. 20 ; *Rel.* 1639, p. 16, etc.

3 Le *Journal* des Jésuites, mai 1646, dit, en effet, que le P. Massé "fut inhumé dans la nouvelle chapelle non encore terminée". Voir une note de l'abbé Casgrain dans son *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, p. 89.

rait quarante-sept pieds de longueur sur vingt-six de largeur, ⁽¹⁾ et, après bien des vicissitudes, lorsque tout le reste, même les ruines, a péri, demeure encore debout, monument du passé. Il a été transformé par des améliorations successives en une habitation belle et commode, mais l'antiquité de la construction se trahit encore, aux larges cheminées en saillie, au toit aigu et à l'épaisseur des murs ⁽²⁾ qui défient le temps.

Il y avait aussi un cimetière, puisque un enfant de sept ans, baptisé 3 août 1638, y fut inhumé, le 16 juin 1639. ⁽³⁾ Il était situé sur le promontoire à l'ouest de la bourgade. Voici ce que disait Joseph Bouchette au commencement du XIX siècle ⁽⁴⁾. Après avoir décrit

1 Préambule d'un *aveu et dénombrement*, fait, le 15 avril, 1733, devant l'intendant Hocquart, par le P. Dupuis au nom du P. Pierre de Lauzon, Supérieur des missions, et recteur du collège des Jésuites. Archives du Parlement de Québec.

2 Voir sir James Lemoine, *Picturesque Quebec*, p. 294.

3 "*Mortuus est et sepultus in cœmeterio Sancti Josephi.*" Le P. Dequen, registre cité, 16 juin 1639.

4 *Description topographique de la Province du Bas-Canada*, etc. 1815. *Seigneurie de Sillery*, p. 419, s.

Joseph Bouchette, que ses travaux géographiques sur le Canada ont illustré, naquit à Québec en 1774, et, après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, fut nommé en 1802, arpenteur en second, puis arpenteur général du Bas-Canada en 1804, par commission signée de la main du roi. Il mourut subitement à Montréal en 1841 à l'âge de 67 ans.

Il a laissé plusieurs ouvrages, manuscrits et imprimés. Les plus importants sont sans contredit sa "*Description topographique de la Province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les Etats-Unis d'Amérique*, enrichie de plusieurs vues, plans de ports, de bataille, etc., et imprimée à Londres, par W. Faden, géographe de Sa Majesté et du prince régent, Charing-Cross, 1815 ; et aussi "*A topographical dictionary of the province of Lower Canada.*" Londres, 1832.

une plantation de houblon qui occupait le site de l'ancienne bourgade, il ajoute : " Tout près de la plantation se trouvent un bâtiment pour la drèche, une brasserie, et un logis, outre plusieurs dépendances, qui appartiennent à Mr Hullet, propriétaire de la houblonnière ; les deux premiers bâtiments méritent quelque respect, en ce que ce sont les vénérables restes d'une ancienne chapelle et de quelques autres bâtimens, élevés en 1637 par les Jésuites, pour servir de résidence à une mission occupée de leur entreprise favorite, la conversion des naturels du pays au Christianisme : ces vestiges d'un pieux zèle ont été pour un temps préservés d'une ruine totale, en ce que depuis quelques années ils ont été réparés et appropriés à leur usage actuel. Près de ce terrain la nation des Algonquins avait un village, et il est assez singulier qu'il reste encore dans le bois de Sillery quelques-unes des tombes qui appartenaient à leur cimetière, et, ce qui en outre est plus digne de remarque, c'est qu'on voit encore passablement bien aujourd'hui les traces de quelques-unes de leurs inscriptions grossières gravées sur les arbres. Dans un fond un peu à l'ouest de la crique de Sillery, sur une éminence en pente douce presque entièrement couverte à présent d'arbrisseaux et d'arbustes rampans, sont les restes d'un bâtiment de pierre, qui formait autrefois l'habitation de quelques dévotés qui, à l'imitation des Jésuites, consacraient leur zèle religieux à la conversion et à l'instruction des femmes sauvages. "

En 1854, d'après le récit d'un témoin oculaire, comme on prenait, au flanc de la pointe Saint-Joseph, de la terre et du gravier pour remplir la jetée construite en

face, un éboulis mit à nu des ossements, des débris de colliers de *wampum* et d'autres ornements sauvages, qu'on enfouit au même endroit. (1)

Ce lieu est sacré : ce serait une pieuse pensée que d'y élever une croix dont l'ombre tutélaire garderait, comme autrefois, (2) les cendres de ces pauvres indiens venus là jadis chercher la lumière de l'Evangile sous l'égide de la France chrétienne.

Le nombre des baptêmes ne fut pas d'abord bien considérable, trente-deux en 1638, cinquante-six en 1639, trente en 1640, (3) tous d'adultes ou d'enfants sauvages. Quelques-uns sont marqués comme faits à Québec. On voit avec admiration que les personnages les plus élevés en dignité, Marguerite de Chauvigny de la Peltrie ; M. de Montmagny, Pierre de Pizeau, Olivier le Tardif, Pierre le Gardeur de Repentigny, Paul de Chomedey de Maisonneuve, etc., ne rougissent pas de tenir sur les fonts du baptême ces pauvres enfants des bois. (4)

1 Nous tenons ces détails d'un vieillard qui demeure sur les lieux, et qui même eut la garde des travaux, en l'absence des ouvriers, lorsqu'en 1869-70, on fit les fouilles sur le site de l'ancienne église et que fut érigé le monument sur la tombe du P. Massé.

M. Ferland, parlant du cimetière sauvage dit : " Là aussi, sur " un terrain sec se trouvait le cimetière, d'où plusieurs corps ont été " retirés, dans le cours de l'été dernier." Brochure citée, p. 26. Si plusieurs corps en ont été retirés, ils ont dû être réinhumés quelque part et la place la plus naturelle était Ste-Foy : nos archives n'en ont pas gardé souvenir.

2 Il y en avait une au XVII^e siècle. Voir la carte de 1688. Il y en avait une aussi près la maison de René Mezeré (Nopce) dont la terre était à huit arpents à l'ouest de la ligne qui sépare Sillery de Gaudarville.—Voir greffe de G. Rageot, un arpentage du 13 oct. 1667.

3 Pour ce dernier chiffre, il faut tenir compte de la lacune signalée plus haut.

4 On trouve encore les noms de Antoine St-Amour, Jean Joly, Pierre Hache, Pierre La Rivière, Jean-Baptiste Caron, Toussaint

Plusieurs conversions remarquables eurent lieu. La *Relation* de 1639 mentionne un jeune Algonquin de l'Isle des Allumettes instruit par le P. Le Jeune et baptisé à Québec dans d'admirables dispositions. (1) M. Gand fut son parrain et lui donna le nom d'Ignace. Un chef par droit de naissance nommé Ekhinechkaouat, fort pressé de se faire chrétien, par les pères qui voyaient en lui le fondement " de la réduction de Saint-Joseph, " (2) se rendit enfin et fut baptisé, sous le nom de Jean-Baptiste. Sa foi resta ensuite inébranlable malgré les épreuves qu'il eut à subir, dont la plus cruelle fut la mort de ses enfants. Le père le trouva un jour dans sa cabane baisant un petit crucifix qu'on lui avait donné. (3) Voyant le missionnaire, il lui dit. " *Nikanis*, j'ai recours en mes " afflictions à celui qui est mort pour moy ; sois assuré " que je croy en luy du fond de mon coeur : je ne vous " ay point menti quand je vous ay donné parole que je " ne quitterais point la Foy. "

La conversion d'un de ces jongleurs, qui furent souvent un obstacle insurmontable à la diffusion de l'Evangile parmi ces peuples superstitieux, mérite d'être racontée. Il s'appelait Pigarouich et avait eu déjà maille à partir avec le P. Le Jeune, qui l'avait couvert de confusion plusieurs fois, devant ceux de sa nation. (4) Il se fit instruire en particulier, mais les pères, suspectant ses dispositions, jugèrent bon de l'éprouver quelque temps. (5)

Toupin, François David (?) ; Achille de Lisle, René Goupil, Charlotte Barré. Les mêmes reviennent souvent, outre les chefs sauvages.

1 *Rel.* 1637, ch. VI.

2 *Rel.* 1639, ch. VII.

3 *Ibid.* p. 33.

4 *Rel.* 1637, p. 45, ss., ch. VIII.

5 *Rel.* 1639, ch. VIII, p. 35.

Il avait déjà cependant cette foi qui transporte les montagnes.

Un jour, à la guerre, lui et ses compagnons se trouvèrent tout à coup environnés d'ennemis : " Alors, " racontait-il lui-même, je fis le signe de la croix et je " dis à Dieu : Tu es tout puissant, secours-moi, tu le " peux faire. Le combat s'anima tout à coup, les flèches " volaient par l'air comme la grêle tombe sur la terre, " elles passaient à l'entour de moy comme la foudre sans " me toucher, je voyais tomber mes camarades à mes " pieds, les uns tués, les autres blessés, sans que je " reçusse aucun dommage ; enfin trouvant jour au travers " de l'ennemi, je me sauve avec quelques-uns de mes " gens, et comme nous étions poursuivis nous allions " comme la tempête ; " Echappés aux ennemis ils étaient tourmentés par la faim et n'avaient rien pour l'apaiser. Dans sa détresse Pigarouich adresse à Dieu cette prière. " Toy qui as fait les oiseaux, j'en ai besoin, " tu peux m'en donner si tu veux ; si tu ne veux pas, il " n'importe ; je ne laisserai pas de croire en toi. " Il aborde ensuite dans une île et découvre presque aussitôt une bête sauvage dont la chair fournit à ses gens une abondante nourriture.

Néanmoins on ne se hâtait pas de lui conférer le baptême. Il ne perdit pas courage et demanda, pour sa femme et ses enfants atteints de la peste, la grâce qu'il ne pouvait encore obtenir lui-même. Prié par un capitaine de guérir un malade au moyen de ses anciennes simagrées, il n'en voulut rien faire et renvoya les présents qui lui étaient offerts. A Saint-Joseph, où il vint sur ces entrefaites, parcequ'il était molesté aux Trois-Rivières, il fit d'abord merveille, puis, remarque

naïvement la *Relation*, (1) faillit se perdre de la même manière que le roi Salomon.

Il s'éprit d'une femme qu'un autre recherchait, s'obstina, fit de telles fredaines que les pères le chassèrent de la maison qu'ils lui avaient donnée, et lui firent quitter l'habit français. Cependant, sur ses instances, ils continuèrent de l'instruire.

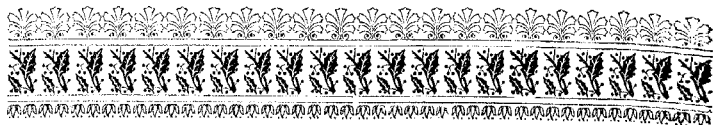
Un jour le missionnaire qui l'avait instruit, passant auprès de lui sans lui rien dire, comme en le méprisant pour avoir perdu sa ferveur, il l'arrêta tout court, et lui dit d'une voix haute : " Qui penses-tu que soit Piga-rouich ? C'est un gros arbre fortement enraciné dans la terre, crois-tu le jeter à bas tout d'un coup ? Donne, donne de grands coups de hache, et continue longtemps et enfin tu le renverseras ; il a envie de tomber, mais il ne peut, ses racines, c'est-à-dire ses méchantes habitudes, le retiennent malgré qu'il en ait ; ne perds pas courage, tu en viendras à bout. " Il faisait en même temps preuve de bonne volonté en refusant toujours de retourner à ses jongleries, malgré les offres séduisantes de présents qui lui auraient été fort utiles dans sa pauvreté. Il faisait des instances pour qu'on lui donnât le baptême : " Si vous haïssez mes malices, disait-il, (2) baptisez-moy, et elles seront effacées, et vous n'aurez plus de quoy haïr en moy. J'ay commis plusieurs péchés que je n'aurais pas commis si vous m'eussiez baptisé, car j'ay toujours eu cette résolution, que si jamais je le pouvais être, je respecterais mon baptême ; mais ne l'étant pas, je suis comme un chien, c'est pourquoi, je me laisse aller à mes passions, avec

1 *Rel.* 1639, p. 36.

2 *Ibid*, p. 37.

“ regret néanmoins. ” Enfin, après deux ans d’attente, il fut baptisé sous le nom d’Etienne, et devint un fervent chrétien. S’il fit encore des fautes, comme on le verra, il eut toujours le courage du repentir.





CHAPITRE HUITIÈME

Arrivée des Ursulines et des Hospitalières à Québec.—Les premières élèves des Ursulines.—Marie Négamat.—La petite vérole en 1639.—Les deux premiers capitaines de Sillery à l'hôpital.—Mort de François-Xavier Nénaskoumat.—Dévouement des Hospitalières et des Jésuites ;—résignation des malades.—Mme de la Peltrie à Sillery pour la fête de Noël.



Marie Guyart, ⁽¹⁾ en religion la mère Marie de l'Incarnation, surnommée la Thérèse de la Nouvelle-France, était arrivée à Québec le premier d'août 1639, accompagnée de deux autres Ursulines, la mère Marie de Saint-Joseph et la mère Cécile de la Croix : elles venaient consacrer leurs vies à l'éducation des filles sauvages. Une jeune femme aussi remarquable par sa beauté que par sa naissance, madame de la Peltrie, venait les aider de sa personne et de sa fortune. Madeleine de Chauvigny, ⁽²⁾ fille unique d'une noble famille de Normandie, avait eu dès l'enfance le goût de la piété et des bonnes oeuvres. Dédaignant les avantages, que pouvaient lui procurer, dans le monde, sa grâce, son rang et ses richesses, elle aurait voulu se donner toute à Dieu, mais elle dut, par

1 Voir sa vie par l'abbé Richaudeau et par l'abbé Casgrain.

2 Née en 1603. *Vie de la vén. M. de l'Incarnation*, par M. l'abbé Casgrain, l. II, ch. VII, p. 126, ss.

obéissance à son père, accepter pour époux le chevalier Charles Grivel de la Peltrie. Ces liens furent bientôt brisés par la mort, et madame de la Peltrie, restée seule, après avoir traversé de cruelles épreuves, surmonté les obstacles mis par sa famille à son sacrifice, put venir au Canada mener cette vie de charité et d'abnégation, qui lui a valu une si belle place parmi les femmes illustres de notre histoire.

En même temps, trois Augustines de Dieppe, dont la plus âgée, la mère Marie Guénét de Saint-Ignace, ⁽¹⁾ n'avait que vingt-neuf ans, étaient envoyées par la duchesse d'Aiguillon pour fonder un Hôtel-Dieu.

Reçues avec grande pompe, au bruit du canon et au chant du *Te Deum*, on conduisit, le lendemain de leur arrivée, les héroïques religieuses à Sillery ⁽²⁾ pour leur faire voir ces sauvages, qu'elles aimaient sans les connaître et dont elles avaient si grand désir de procurer l'instruction et de soulager les misères. "Quand

1 Les deux autres, la mère Anne Lecomte de Saint-Bernard et la mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure, avaient, l'une vingt-huit et l'autre vingt-deux ans.

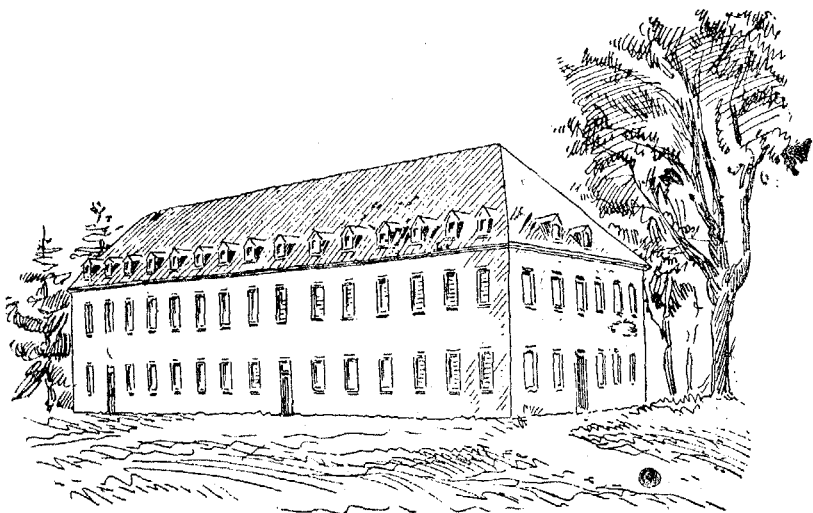
Le P. Vimont, nouveau supérieur des Jésuites, et le P. Chaulmonot, arrivèrent aussi cette année-là. V. le P. Rochemonteix, *op. cit.*, I, 401 ;—Ferland, I, 297.

2 "Le lendemain on nous mena à Sillery voir les sauvages, je ne sçay lesquels, d'eux ou de nous, eurent plus de joye et d'étonnement de cette entrevue." *Hist. abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec*, fol. 9, manuscrit rédigé par la mère Juchereau de Saint-Ignace ou sous sa direction, et conservé aux arch. de l'Hôtel-Dieu. Avec une rare bienveillance la R. mère S. André, archiviste du monastère, l'a mis à notre disposition avec un volumineux carton de documents relatifs à cette histoire, et des notes précieuses que nous utiliserons ailleurs. Il n'est que juste de renvoyer à l'humble religieuse l'honneur qui lui est dû et de lui rendre l'hommage public de notre gratitude.

“ elles virent, dit la *Rélation*, ⁽¹⁾ ces pauvres gens assem-
“ blés à la chapelle, faire leurs prières et chanter les ar-
“ ticles de notre créance, les larmes leur coulaient des
“ yeux ; elles avaient beau se cacher, leur joie se trou-
“ vant trop resserrée dans leurs cœurs, se répandait par
“ leurs yeux. Au sortir de là, ils visitent les familles
“ arrêtées et les cabanes voisines. Madame de la Pel-
“ trie qui conduisait la bande, ne rencontrait petite fille
“ sauvage qu'elle n'embrassât et ne baisât, avec des
“ signes d'amour si doux et si fort, que ces pauvres bar-
“ bares en restaient d'autant plus étonnés et plus édifiés,
“ qu'ils sont froids en leurs rencontres ; toutes ces bonnes
“ filles faisaient de même, sans prendre garde si ces petits
“ enfants sauvages étoient sales ou non, ni sans deman-
“ der si c'étoit la coutume du pays ; la loi d'amour et de
“ charité l'emportait par dessus toutes les considérations
“ humaines. On fait mettre la main à l'oeuvre aux
“ pères nouvellement arrivés ; on leur fait baptiser quel-
“ ques sauvages. Madame de la Peltrie est déjà marraine
“ de plusieurs. Elle ne se pouvait contenir, elle se
“ voulait trouver partout, quand il s'agissait des sau-
“ vages. Il lui arriva bientôt après qu'elle eut mis pied
“ à terre, qu'elle se voulant communier, elle ne vit à la
“ sainte table que M. le Gouverneur et des sauvages qui
“ faisaient leurs dévotions ce jour-là : elle se jette parmi
“ eux, non sans larmes de consolation, voyant la simpli-
“ cité et la dévotion de ces bons néophytes. ”

En attendant la construction de leurs monastères respectifs, les Ursulines furent logées dans une petite maison, près de la place sur laquelle s'ouvre aujourd'hui

l'église de Notre-Dame des Victoires, à la basse-ville, (1) et les Hospitalières dans une maison de la Compagnie des Cent-Associés, à la haute-ville, près du château Saint-Louis, en face de la place d'armes actuelle vers l'angle de la rue du Trésor. (2)



MAISON DES CENT ASSOCIÉS
Premier Hôtel-Dieu de Québec.

Les unes et les autres se mirent sans retard, sous la direction du P. Le Jeune, à l'étude des langues sauvages, et trouvèrent bientôt l'occasion d'exercer leur zèle.

Dès la première année, dans l'étroit logis des Ursulines, il y eut dix-huit petites filles sauvages, outre

1 Les uns disent sur le site actuel de l'hôtel Blanchard. M. l'abbé Casgrain, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, c. III, p. 37.

2 *Ibid.*, p. 80. D'après M. Jos. Trudelle, "sur le site de la cathédrale anglaise."

celles qui fréquentaient, avec les filles françaises, les classes pendant le jour, ⁽¹⁾ et pour donner place à toutes, il fallut superposer les lits de sorte que pour atteindre le plus élevé on prenait une échelle. ⁽²⁾ La plupart, sinon toutes, venaient de Sillery. La mère de l'Incarnation nomme entre autres Marie Négabamat, Marie Amiskouévan, Marie-Magdeleine Abatenau, Marie-Ursule Gamitiens, Agnès Chabdikouéchich, Nicole Assepmece. ⁽³⁾

Ces enfants devinrent bientôt des modèles de ferveur et de docilité. Mais, pour atteindre ce résultat, que ne fallut-il pas de dévouement, de charité ! Elles arrivaient presque toutes à demi nues, couvertes de vermine et ruisselantes d'huiles, dont les sauvages avaient coutume de se frotter le corps : dix lessives ne suffisaient pas à les en débarrasser. ⁽⁴⁾ L'écorce une fois nettoyée ne laissait pas d'être un peu rude, mais le cœur était excellent. Elles finirent par aimer leurs bonnes maîtresses plus que leurs propres parents, et par préférer, chose extraordinaire chez les sauvages, la vie retirée aux courses aventureuses.

Cependant, au début, la nature s'était montrée. Marie Négabamat, fille du chef de Sillery, avait été la première confiée aux soins des Ursulines, dès le lende-

1 *Lettres de la vén. M. de l'Incarnation*, let. 28ème, 3 septembre 1640, vol. I, p. 68, ss.

2 Lettre de la mère de l'Incarnation, déjà citée, p. 76.

3 *Ibid.*, p. 69 et 72.—Voir aussi *Hist. des Ursulines*, I, 25, ss. ; *relation* de 1640, 1ère partie, ch. XII.

D'autres sont nommées par la mère de l'Incarnation, *op. cit.*, p. 138.

4 *Lettres de la mère de l'Incarnation*, *loc. cit.*, p. 74.

main de leur arrivée. (1) On lui avait fait, ainsi qu'à ses compagnes, de beaux habits rouges dont toutes furent ravies. Marie parut d'abord oublier les bocages de Sillery, ses jeux et les gais passe-temps de sa vie indépendante. (2) Mais cela ne pouvait durer toujours, elle était si habituée à courir les bois ! " Un jour, elle dit à ses " compagnes, je suis triste, je n'entends plus les " oiseaux de Sillery, je ne puis plus courir sur nos " rochers, ni jouer avec nos gentils écureuils ; je vais " donc mourir..... je suis triste, je vais mourir ici ! " " A midi, on s'aperçut que Marie n'était pas à table, et " ce fut en vain que les religieuses l'attendirent. La " fugitive avait très bien imité ses petits écureuils, en " grimpant par dessus la clôture pour prendre la route " des bois.

" Après deux heures de course, la petite déserteuse " se trouvait au milieu de la bourgade de Sillery ; ses " jolies chaussures ne tenaient plus, sa belle robe rouge " était en pièces, et ses longs cheveux noirs tombaient " en désordre sur ses épaules. Qu'importe ! Elle se " présente gaîment à la porte de la cabane de son père ; " mais la réception ne fut pas aussi flatteuse qu'elle se " l'était imaginé. Sa mère, en la voyant dans ce triste " état, éclate en sanglots et lui dit : " Enfant, tu seras " cause de ma mort ! " Son père, en lui jetant un regard " sévère, lui adresse ces paroles : " Ma fille, est-ce moi " qui t'ai permis de quitter les vierges ? Va, ingrate " retourne à la maison de Jésus.....tu ne resteras pas " ici ".

1 *Lettres de la mère de l'Incarnation*, I, 69.

2 Nous empruntons textuellement ce gracieux épisode à l'annaliste des Ursulines, *op. cit.*, p. 117, s.

“ Ce fut un coup de foudre pour la pauvre Marie,
“ car jamais son père ne lui avait parlé sur un ton aussi
“ menaçant. Tout interdite, elle court se cacher dans
“ les environs de l'église, s'assied sur un rocher et pleure
“ à son aise ; mais bientôt, oubliant en enfant ses en-
“ nuis et son chagrin, elle vole au bord du fleuve pour
“ s'amuser avec d'autres petites filles. Tout à coup le
“ P. Le Jeune l'aperçoit de sa fenêtre ; fort surpris de la
“ voir, il sort et va à sa rencontre.—D'où viens-tu,
“ petite coureuse ? Tiens, je vais te jeter à la rivière ! ”
“ et il l'avait saisie par le bras pour lui faire peur.—
“ Père, s'écria la pauvre petite, père, laisse-moi aller, tu
“ verras que je serai toujours obéissante ! ” Le père
“ fait alors semblant de s'adoucir, comme il avait feint
“ de s'émouvoir, et il la ramène à sa cabane. Pas une
“ seule parole ne lui fut adressée de la soirée : sa mère
“ lui présenta un plat de sagamité qu'elle mangea en
“ silence ; puis elle s'endormit sur un tas de feuillages.
“ Dès la pointe du jour, sa mère la réveille et lui donne
“ à manger. Tékouérimat, ⁽¹⁾ sans prononcer une seule
“ parole, prend sa fille par le bras et l'amène au canot
“ qui les attendait. Une heure après, ils étaient sur le
“ rivage à la porte du petit cloître de la basse-ville.
“ Voilà une surprise fort agréable pour les religieuses.
“ On veut parler de part et d'autres ; impossible !
“ Madame de la Peltrie serre dans ses bras la pauvre
“ Marie, qui éclate en sanglots, en lui promettant tout
“ haut qu'elle sera obéissante pour toujours. ”

“ Cette généreuse marraine l'habille de nouveau,

1 C'était le nom que Négabamat portait comme chef. Il signifie, d'après l'abbé Maurault, *Hist. des Abénakis*, “ celui qui a de l'im-
“ portance. ” La mère de l'Inc., *op. cit.*, I, 139, écrit Tékuermatch.

“ lui lave le visage, arrange ses cheveux, lui met des souliers et des mitaines rouges, et la ramène à sa classe. Elle se distingua toujours dans la suite par son assiduité au travail et sa bonne conduite. ”

Plus tard (1647) Marie épousa un jeune homme de sa nation, excellent chrétien comme elle, et ses maîtresses voulurent, en cette occasion, lui fournir tout le mobilier de son petit ménage, et même lui obtinrent des Ursulines de Paris une jolie dot. (1)

D'autres filles sauvages manifestèrent le désir d'embrasser la vie religieuse. Deux d'entre elles qui appartenaient à Noël Tékouérinat,—ses nièces ou ses filles adoptives,—Anne-Marie Uthirdchich et Agnès Chabdikouéchich, lui firent connaître leur dessein dans des lettres d'une admirable simplicité.

Voici une de ces lettres (2) que le lecteur aimera sans doute à trouver ici :

“ Mon frère, agréerais-tu que je demeurasse pour toujours avec les filles vierges en cette maison ? car de tout mon cœur je souhaite d'être vierge comme elles ; et c'est une affaire d'importance pour moi que je sois toujours vierge. Quand je serai plus grande, j'instruirai les filles de ma nation, et leur enseignerai le droit chemin du ciel, afin qu'elles puissent un jour, après leur mort, voir Celui qui a tout fait. Voilà pourquoi j'ai résolu de ne m'en pas retourner chez toi, si tu l'agrees, et de demeurer pour toujours dans la maison de prières. Prie pour moi, je prierai pour toi

1 *Hist. des Ursulines*, I, 189.

2 D'après la mère de l'Inc., *Lettres*, I, 140, où l'on en peut voir une autre du même genre. Aussi *Hist. des Ursulines*, I, *loc. cit.*

“ tant que je vivrai et je te serai servante, moi qui suis
“ ta fille, Anne-Marie. ”

On voit par là que les fleurs les plus délicates du christianisme trouvaient un sol propice même dans le coeur des pauvres sauvages.

Quant aux Hospitalières, le bâtiment commencé pour elles, sur l'ordre de la duchesse d'Aiguillon, ayant été trouvé mal distribué pour un monastère, situé sur un terrain trop accidenté et manquant d'eau, les travaux de construction en furent abandonnés. (1) La maison qu'elles habitaient temporairement était à deux étages, et contenait six chambres assez grandes, qu'on subdivisa pour suffire aux besoins du moment.

Une grande pièce au rez-de-chaussée fut aménagée en salle d'hôpital. L'abbé le Sueur de Saint-Sauveur, (2) premier prêtre séculier venu en ce pays, exerça les fonctions de chapelain et d'économe, celles de confesseur furent dévolues au P. Vimont, nouveau supérieur des Jésuites.

En attendant le navire où étaient les bagages et les provisions, et qui n'arriva que le quinze août, le magasin des associés pourvut à la subsistance des religieuses, et les Jésuites leur fournirent des meubles et des matelas.

Cette installation provisoire était à peine terminée que la petite vérole, apportée par quelques Algonquins

1 Chroniques de l'Hôtel-Dieu, citées par l'abbé Casgrain, *op. cit.*, 82.

2 Venu avec Jean Bourdon en 1634, comme on a vu, il mourut à l'Hôtel-Dieu en 1668. Son nom se perpétue dans celui du faubourg Saint-Sauveur de Québec. Voir le P. Rochemonteix, *op. cit.* I, 266 ; M. l'abbé Casgrain, *Hist. Hôtel-Dieu*, p. 81, note.

de l'Isle, (1) se répandit rapidement parmi les Français nés au pays, et parmi les sauvages pour qui elle était presque toujours mortelle.

La bourgade de Sillery fut fort éprouvée. On transportait, autant que faire se pouvait, les malades à l'hôpital.

La femme de Noël Négabamat y fut conduite la première.

Ce capitaine, sur cinq enfants, avait déjà vu mourir son aîné au séminaire des Jésuites, et deux autres étaient à l'agonie. C'était un rude coup pour sa foi, eu égard à l'attachement excessif des sauvages pour leurs enfants, et au préjugé, en vogue parmi eux, que le baptême donnait la mort. Néanmoins il ne fut pas ébranlé et, au contraire, exprima des sentiments admirables de résignation, qui ne se démentirent pas lorsque, frappé lui-même par la contagion, il fut à son tour transporté à l'hôpital. "Nikanis, dit-il au P. Le Jeune, je m'en vay à la mort "aussi bien que les autres." Et comme le père l'exhortait à rejeter cette pensée, il se mit à rire : "Cela serait "bon, dit-il, si je craignais la mort ; nous autres qui croyons en Dieu, nous ne la devons pas craindre." (2)

Son ami Nénaskoumat l'avait précédé et, en ce moment, était réduit à la dernière extrémité. (3)

Du mois d'août 1639 au mois de mai suivant, plus de cent malades furent soignés et plus de deux cents sauvages assistés, soit en passant, soit en couchant à l'hôpital une nuit ou deux ou davantage. On en vit jusqu'à

1 L'île des Allumettes dans la rivière des Outaouais.

2 *Rel.* 1639 p. 26.

3 *Rel.* 1639, p. 25.

vingt et trente à la fois. (1) Faute d'espace, il fallut dresser dans le jardin des cabanes à la manière sauvage, (2) et, dans la disette du linge, couper en deux et en trois, les couvertures apportées de France. Les hospitalières, au chevet des mourants le jour et la nuit, succombèrent à la fatigue, et, comme personne n'osait affronter le redoutable fléau, ni l'odeur infecte qu'exhalaient les malades, les Jésuites, non contents d'avoir donné leur mobilier et leurs lits, se firent eux-mêmes infirmiers. (3) Le P. Vimont et le P. Dequen y mirent un zèle infatigable et la santé de ce dernier en fut gravement compromise.

Et si, d'un côté, le dévouement et la charité furent admirables, de l'autre, la patience ne le fut pas moins. Les pauvres sauvages étonnèrent souvent leurs saintes garde-malades par le courage avec lequel ils supportaient sans se plaindre les plus grandes douleurs, ou encore par une délicatesse de conscience qui se faisait un crime d'un petit mensonge ou d'une impatience légère. (4) “ Comme nous disions certain jour à nos malades,—écrivait la mère S. Ignace au P. Le Jeune,— que nous irions au pays des Hurons pour les secourir, ils nous dirent que ces peuples estoient fort dissolus, et que nous autres, qui aymions tant la pureté, ne les pourrions supporter, bref ils prièrent vos pères de nous dissuader de ce dessein, par l'affection que nous portions à l'honnesteté ; mais comme nous eusmes dit que nous n'avions dit cela qu'en riant, ils nous répartirent qu'il fallait nous confesser, et que Dieu deffendoit de mentir ; cela

1 *Rel.* 1640, p. 39.

2 *Ibid.* 38.

3 *Ibid.* 39 ; Ferland, I. 299.

4 *Ibid.* 41.

“ nous fit rire et nous édifia fort, voyant la tendresse de leur conscience. ” (1)

Une vingtaine furent baptisés et vingt-quatre environ moururent. De l'un d'eux, le P. Le Jeune écrit : “ Il avait vécu comme un saint depuis son baptême et “ est mort comme un saint, . . . Je voulais faire porter “ son corps à Sillery comme un précieux dépost et com- “ me une relique, mais les vents et la marée me contrai- “ gnirent de le laisser à Kébec. ” (2) Nénaskoumat mourut peu de temps après (3) et sa perte fut vivement ressentie par le P. LeJeune, qui l'aimait beaucoup. Noël Négabamat recouvra la santé et put retourner dans sa maison de Sillery que l'épidémie avait presque rendue déserte.

Malgré la petite vérole, madame de la Peltrie voulut passer la fête de Noël avec les sauvages, et ils allèrent tous au devant d'elle avec de grandes démonstrations de joie.

Elle versa des larmes de bonheur quand elle vit plus de quarante néophytes s'approcher avec elle de la sainte table, (4) à la messe de minuit. Elle avait amené

1 *Rel.* 1640, p. 20.

2 *Rel.*, 1639, p. 10. Ce ne peut être Nénaskoumat: à la page 25 de la même *relation* on dit à la vérité qu'il était à la dernière extrémité, mais lorsqu'elle fut terminée, le 10 septembre, on était encore incertain sur son sort, p. 26. “ De l'heure que j'écry cecy “ nous sommes encore dans l'incertitude de la santé de son pauvre “ mari. ”

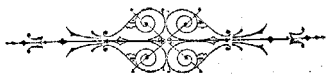
3 Vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre, d'après ce qu'on lit dans la *relation* de 1640, p. 14—Vincent-Xavier, fils de Nénaskoumat, après la mort de son père et de sa mère, sent le besoin de prendre femme. Or l'*avent* était proche et les pères le remettent après l'Épiphanie.

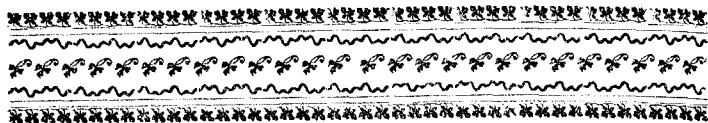
Rel., 1640, 41.

quelques petites filles sauvages, élèves des Ursulines, qui chantèrent fort gentiment un motet, pendant l'élévation du Saint-Sacrement, et un cantique en leur langue sur la naissance du fils de Dieu, avant la messe. Tous les assistants en reprenaient ensuite les couplets avec un remarquable accord : ces bonnes gens étaient ravis. Madame de la Peltrie fut particulièrement touchée de la piété qu'elle remarqua dans la maison de Négabamat, ou elle se retirait, et des généreux sentimens de son hôte : elle voulut lui faire des présents, mais ce bon chrétien demanda qu'elle les offrît plutôt à quelques sauvages qui portaient pour les Trois-Rivières afin de les disposer favorablement à l'égard de la religion.

Pendant la durée de l'épidémie, le P. Le Jeune, à son grand regret, avait dû refuser l'entrée de la bourgade à quatre familles, jusqu'à la cessation du fléau ; il avait même conseillé à celles qui y étaient réunies, de se disperser pour un temps. Mais il gardait l'espoir que son troupeau, après cette épreuve, se réunirait plus nombreux qu'auparavant. (1)

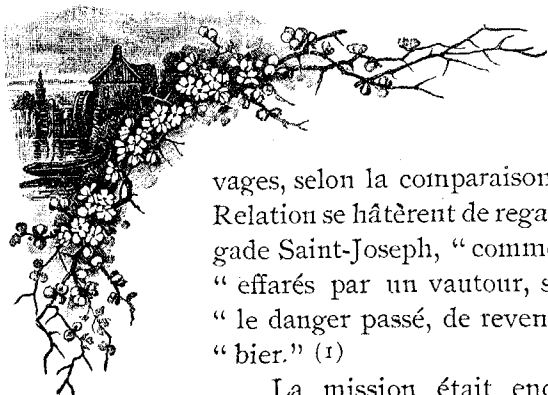
1 *Rel.* 1639, p. 25 et 27.





CHAPITRE NEUVIÈME

Retour des Sauvages.—Assemblée pour exhorter les infidèles à se convertir.—Election des chefs et d'un *capitaine de la prière*.—Défrichements et autres occupations : la chasse, la pêche.—Coutumes indiennes ; costumes.—Piété des néophytes de Sillery.—Leur foi récompensée par des prodiges.—Mariage de François-Xavier, fils de Nénaskoumat.



Au printemps de 1640, les pauvres sau-

vages, selon la comparaison naïve de la Relation se hâtèrent de regagner la bourgade Saint-Joseph, "comme des pigeons effarés par un vautour, s'empressent, le danger passé, de revenir au colombier." (1)

La mission était encore sous la direction du P. Le Jeune, assisté du P. Dequen, (2) qui pendant plusieurs années devait y exercer son zèle.

1 Ch. III, p. 7.

2 Bien que les *catalogues annuels* ne citent pas son nom, la *Relation* dit qu'il "y travailla beaucoup toute cette année". *Rel.*, 1640, pp. 16, 23, 31.

Le P. Paul Ragueneau, aussi nommé dans le même document parmi les missionnaires de Sillery, ne figure pas au *liber baptisatorum*. C'était, comme on sait un homme d'un grand savoir, d'un esprit élevé et d'une parfaite distinction, un écrivain remarquable. "Aucun Jésuite du Canada n'a écrit autant et mieux que lui." Roche^x, II, note, 184, s. Il avait été, avant de venir au Canada en 1638 ou 1638, professeur du

En effet, d'après les *catologues annuels* confirmés par le *liber baptisatorum*, où son nom revient souvent, il y exerça la charge de supérieur, presque sans interruption, de 1641 à 1648 inclusivement. Il fut plus tard supérieur de la maison de Québec, 1656-1659. Né à Amiens en 1603 et entré au noviciat en 1620, il vint au Canada en 1635 après avoir enseigné les humanités au collège d'Eu. Sans avoir l'intelligence supérieure des Le Jeune, des Paul Ragueneau ou des Jérôme Lalemant, ni cette fermeté de volonté, qui brise les obstacles, et dont il aurait eu besoin dans les circonstances difficiles qui accompagnèrent l'arrivée de M. de Queylus, c'était un religieux plein de douceur, de bonté, de zèle, puisant, dans son amour pour Dieu et pour les âmes, le courage du sacrifice. (1) Nous l'avons vu en 1639 risquer sa vie au chevet des variolés, nous le verrons tomber en 1659 victime de sa charité.

Au mois de juillet, arrivèrent les PP. René Ménard et Joseph Imbert Dupéron (2) qui, toujours d'après les mêmes documents, devaient, — le dernier surtout, — passer à Sillery plusieurs années. (3)

grand Condé à Bourges (janvier 1630-octobre 1632.) Il n'avait alors que vingt-deux ans (né en 1608) et n'était pas encore prêtre. Il fut longtemps missionnaire des Hurons et c'est lui qui en ramena les débris à Québec en 1650. Il a le premier fait mention de la chute de Niagara. Il retourna en France en 1662 et mourut à Paris en 1680. Ses confrères lui ont reproché trop d'inclination à s'occuper d'affaires politiques.—V. Rochemonteix, *op. cit.*, II, 70, s., 110, note et surtout 183, ss., note.

1 Voir le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, I, 267, note 2, 214.

2 On verra plus loin quelques notes sur ces missionnaires.

3 Le P. René Ménard, 1640-1641-1642. *Catal. Annuels*. Cela ne peut s'entendre d'un séjour continu. — Le P. Jos. Dupéron, 1640-1641-1642—1647, 1648, 1650.

Il y avait en outre deux frères coadjuteurs, Jacques Ratel, menuisier, et Pierre Fauté, forgeron. (1)

En cette année quatre petits logements furent construits, où quatre nouvelles familles trouvèrent refuge. "Le tout peut revenir, dit le P. Le Jeune, à quatre ou "cinq cents écus; hélas! ce n'est qu'un coup de dez en "France, ou une simple collation, et dans nos grands "bois, c'est le salut de quatre pauvres familles, qui peut- "estre ne verraient jamais Dieu si on ne leur portait ce "secours". (2)

Triste réflexion que la vue de leurs œuvres, paralysées par le défaut de ressources, a dû inspirer à tous les hommes apostoliques, au souvenir des dispendieuses folies mondaines.

Un des premiers soins des chrétiens de Sillery fut de faire une assemblée pendant la nuit, afin d'exhorter leurs frères encore infidèles à embrasser la foi. Les principaux d'entre eux, Noël Négabamat, Jean-Baptiste Ekhinechkaouat, Etienne Pigarouich, prirent tour à tour la parole. L'ancien sorcier ayant mis dans sa harangue un zèle un peu trop ardent, un païen, qui n'avait pas encore perdu toute son arrogance, répondit : "Je vois "bien qu'on nous veut chasser. Si on pense nous faire "sortir de force, il faut jouer à qui l'emportera, celui "qui perdra la partie cèdera. Nous écoutons tous les "jours les pères, nous n'improuvons pas ce qu'il disent; "mais nous ne croyons pas pouvoir retenir ce qu'ils enseignent, ni garder ce qu'ils recommandent; il ne se "faut pas hâter, les forces viennent avec l'âge. J'ai eu

1 *Catal. annuels*,—1640, 1641, 1642. Le Fr. Fauté, encore en 1643 ou 1644.

2 *Relation* 1640, ch. 5.

“ de grands dégoûts de ce qu'ils prêchent, je me suis
“ autrefois moqué d'eux, je les ai querellés et menacés,
“ je n'avais que la bouche en ce temps-là ; maintenant
“ je commence à avoir des oreilles ; si elles ne sont pas
“ encore si bien percées que les vôtres, ce qu'on dit ne
“ laisse pas d'y entrer. Pour moi si j'étais parent des
“ Français, comme vous, qui avez reçu leur créance, je
“ ne voudrais pas pourtant offenser mes compa-
“ triotes. ” (1)

Ensuite le gouverneur les fit mander et les engagea tous à recevoir le baptême, à continuer leurs défrichements et à élire des chefs, qui maintiendraient le bon ordre dans la bourgade et surtout parmi la jeunesse. (2)

Trois jours après, ils vinrent se concerter avec le père pour l'élection des capitaines, et il fut convenu que chacun lui ferait connaître en secret les trois qu'il jugeait les plus dignes du commandement. Outre Jean-Baptiste Ekhinechkaouat, déjà chef par droit de naissance, et qui ne fut pas soumis à l'élection, trois chrétiens eurent le plus de suffrages. Un boiteux, qui parlait fort bien de Dieu, fut nommé *capitaine de la prière* et chargé d'expliquer aux autres tout ce qu'il pourrait retenir des enseignements du missionnaire. On confia à un païen et à un chrétien la surveillance de la jeunesse. L'élection fut confirmée par le gouverneur qui promit main-forte aux capitaines. Pour les honorer, la jeunesse, l'arquebuse sur l'épaule, alla tirer autour de leurs cabanes des salves de mousqueterie.

Une assemblée fut ensuite convoquée pour les femmes, qui n'avaient pris aucune part à ce qui s'était passé

1 *Relation*, 1640, p. 8.

2 *Rel.* 1640, *loc. cit.*

jusque-là. "C'est vous, leur dirent les chrétiens, (1) qui êtes cause de tous nos malheurs, c'est vous qui retenez les démons parmi nous : vous ne pressez point pour être baptisées, il ne se faut pas contenter de demander une seule fois cette faveur aux pères, il les faut importuner ; vous êtes paresseuses d'aller aux prières ; quand vous passez devant la croix, vous ne la saluez point, vous voulez être indépendantes : or sachez que vous obéirez à vos maris, et vous, jeunesse, vous obéirez à vos parents et à nos capitaines, et si quelqu'un y manque, nous avons conclu qu'on ne lui donnerait point à manger."

De tels arguments, le dernier surtout, étaient irrésistibles : le lendemain, une partie de ces pauvres femmes vinrent demander au P. de Quen où était le P. Le Jeune (2) pour se faire baptiser.

Ces affaires une fois réglées, les néophytes se mirent à travailler à leurs déserts (3) et le P. Vimont, pour les encourager, vint demeurer à Sillery. Il les accompagnait aux champs avec les serviteurs des Jésuites, mettait lui-même la main à l'œuvre, (4) leur donnait parfois à manger après le travail et leur fournissait du maïs pour la semence. Quelques Français, suivant ce bon exemple, y envoyèrent aussi leurs domestiques. (5)

Les travaux des champs ne firent pas abandonner la chasse ni la pêche, qui avaient été jusque-là, pour les

1 *Ibid.* 10.

2 *La Relation*, *loc. cit.*, dit : "Où est un tel Père ?"—Il s'agit sans doute du P. Le Jeune, qui avait été jusque-là directeur de la mission.

3 Leurs défrichements. Une localité de l'Ancienne-Lorette porte le nom de *Grands-déserts*.

4 *Lettres de la mère de l'Incarnation*, I, 68, let. 28ième.

5 *Rel.* 1640, p. 11.

sauvages, un des principaux moyens de subsistance. L'anguille très abondante, aux environs de Québec, et d'excellente qualité, était, non seulement pour eux mais pour les Français eux-mêmes, comme la manne dans le désert. Gouverneurs et colons exploitaient cette mine inépuisable qui faisait un de leurs principaux revenus. (1) Cette pêche se faisait surtout au mois de septembre et d'octobre.

Au témoignage du trop fameux baron de Lahontan, (2) les colons faisaient cette pêche, à peu de chose près, de la même façon qu'aujourd'hui, au moyen de claies hautes de trois ou quatre pieds, dressées de travers sur la grève et munies ci et là d'étroites ouvertures, qui donnaient sur des paniers et des coffres où l'anguille, toujours au fond de l'eau, allait s'emprisonner. On en faisait des salaisons. Les sauvages pêchaient à la nasse ou au harpon. (3) Les nasses faites de branchages, assez longues et assez grosses pour contenir cinq ou six cents anguil-

1 Voir l'intéressante et érudite *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, par M. J.-E. Roy, I, 176-177. En ce temps-là l'anguille et le castor tenaient lieu d'argent.

2 Cité *ibid.* On sait qu'il vint au Canada en 1683 où il resta jusqu'en 1683. Il s'enfuit alors de Plaisance, où il était sous les ordres de M. de Brouillan, et gagna le Portugal, puis le Danemark. Ne pouvant rentrer en grâce, il publia à la Haye en 1703, sous forme de lettres, mémoires et de dialogues, le récit de ses voyages et de ses aventures, en trois volumes, où, à nombre d'observations justes, se mêlent bien des jugements erronés. L'auteur, gascon de naissance, aime la raillerie et le persiflage, l'anecdote croustillante. Son livre a eu grande vogue et a contribué à répandre des préjugés défavorables sur les origines de la Nouvelle-France. On peut consulter avec intérêt, sur ce personnage, l'étude si fouillée et si belle de M. J.-E. Roy, de Lévis. *Mém. de la Soc. Royale*, 1ère section, 1894, pp. 63-194.

3 Voir *Relation*, 1634, p. 44.

les, étaient fixées solidement sur le sable, à la marée basse. Deux petites chaînes de cailloux alignées en forme de *V* guidaient insensiblement le poisson vers l'entrée de la nasse. On en prenait parfois deux cents en une marée. Le harpon était en usage surtout la nuit. Par un temps calme, deux sauvages laissaient glisser sans bruit leur canot à peu de distance du rivage. L'un maniait doucement l'aviron et l'autre, debout à l'avant, près d'un flambeau d'écorce, tenait en arrêt le harpon, sorte de long javelot muni d'un fer ou d'un silex pointu. Au lieu d'oreilles, deux petits bâtons recourbés vers la pointe, mais sans y toucher, s'ouvraient sous la force du coup et empêchaient, en se refermant, le poisson d'échapper. Un pêcheur habile pouvait harponner jusqu'à trois cents auguilles et même davantage en une seule nuit. Pour conserver ce poisson, et les autres espèces qu'ils prenaient aussi, les sauvages le faisaient sécher à la fumée, boucaner.⁽¹⁾ Afin de ne pas infecter la bourgade par l'odeur des déchets, les femmes, qui étaient chargées de cette besogne, se retiraient à quelque distance. L'anguille était ouverte par le dos, égouttée sur des perches, tailladée afin que la désiccation fût plus complète, et exposée ensuite à la fumée. C'était le pain quotidien : le dedans et le dehors des cabanes en étaient tapissés. Une des premières politesses qu'on fit au P. Le Jeune, lorsqu'il vint, en 1633, visiter les indiens campés à Sillery, fut de lui offrir sur un morceau d'écorce une anguille qu'on avait fait rôtir à une petite broche de bois plantée près du feu.

Il mangea assis par terre, à la mode sauvage, et, comme il paraissait, après dîner, fort en peine de ses mains qui lui avaient servi de couteau et de fourchette,

1 Voir *Relation* de 1633, p. 2, 3 ; 1643, p. 9.

une bonne vieille lui donna, pour s'essuyer, de la poudre de bois sec ; c'était tout leur linge. Un petit garçon, qui mangeait avec lui, fourra tout simplement ses doigts dans ses cheveux. Parfois c'étaient les chiens qui servaient d'essuie-mains. (1) Le bon Père peut bien dire que pour admirer les sauvages il ne fallait pas s'arrêter au dehors !

La grande chasse, qui se faisait l'hiver et durait deux et parfois six mois, leur fournissait, quand elle était abondante, une nourriture plus substantielle et des provisions pour une partie de l'été : le moyen de les conserver était encore la fumée. Ils partageaient la venaison par tranches, si elle était trop épaisse, la battaient avec des pierres ou la foulaient aux pieds, pour en enlever le suc, et la faisaient boucaner. Au témoignage de la mère de l'Incarnation (2) et du P. P. Le Jeune (3) le *boucan* n'était guère appétissant.

La fourrure des bêtes servait aux échanges,—à la traite, comme on disait,—avec les Européens, dont elle était fort recherchée, et qui donnaient en retour différents objets d'utilité ou de fantaisie.

Les sauvages en faisaient aussi leurs vêtements, dont l'unique règle était de se défendre du froid.

Le P. Le Jeune et la vénérable mère de l'Incarnation en ont fait d'intéressantes descriptions dont il suffit de citer quelques traits : “ Il n'y a habit de fol “ dont ils ne se servent sagement, s'ils s'en peuvent “ servir chaudement. Depuis qu'ils pratiquent nos

1 *Rel.*, 1633, p. 3.

2 Lettre 36ème, I, 106.

3 *Rel.*, 1634, 41.

“ européens ils sont plus bigarrés que des suisses. J'ay
“ veu une petite fille de six ans vestue de la casaque de
“ son père qui était un grand homme. Il ne fallut
“ point de tailleur pour lui mettre cet habit dans sa
“ justesse : on le ramasse à l'entour du corps et on le
“ lie comme un fagot. L'un à un bonnet rouge, l'autre
“ un bonnet verd, l'autre un gris, tous faits non à la
“ mode de la cour, mais à la mode de la commodité. Les
“ femmes ont pour robbe une camisolle ou un capot, ou
“ une casaque ou une catalosgne, ou quelque peau dont
“ dont elles s'enveloppent, se lians en autant d'endroits
“ qu'il est nécessaire, pour fermer les advenuës au vent.
“ La figure de leur robbe est quasi quarrée : les femmes
“ les peignent tirant des raies du haut en bas ; ces raies
“ sont également distantes et larges environ de deux pou-
“ ces. . . . Or comme ces robes ne couvrent point les bras,
“ ils se font des manches de mesme peau, et tirent dessus
“ ces raies dont j'ai parlé quelquefois de long quelque
“ fois en rond. Ces manches sont fort larges par haut,
“ couvrant les épaules et se venant quasi joindre der-
“ rière le dos. Deux petites cordes les tiennent liées
“ devant et derrière, mais avec si peu de grâce qu'il n'y
“ a fagot d'épine qui ne soit mieux troussé qu'une
“ femme emmitouflée dedans ces peaux.—L'un porte un
“ bras de cuir, l'autre de drap ; pour le présent ils coup-
“ pent leurs vieilles couvertures ou catalosgnes pour
“ faire des manches et des bas de chausses. Je vous
“ laisse à penser si cela est bien vuidé et bien tiré !. . . .
“ Comme ils ne se couvrent que contre l'injure du temps,
“ sitôt que l'air est chaud ou qu'ils entrent dans leurs
“ cabanes, ils jettent leurs atours à bas. Pour les femmes,
“ elles quittent leur bonnet, leurs manches et bas de

“chausses, le reste du corps demeurant couvert.” (1)

Quelques uns portaient une chemise mais par dessus tous leurs vêtements, et, comme elle ne voyait jamais la lessive, une épaisse couche de graisse la rendait bien vite imperméable à la pluie. Pour leur chaussure, “ils froncent, dit la mère de l'Incarnation (2) un “morceau de peau d'orignal par un bout, mettent “une pièce carrée au talon, passant une petite “courroie comme à une bourse, et voilà leurs souliers “faits.” Les sauvages avaient horreur de la barbe et s'épilaient soigneusement, de sorte qu'on ne pouvait distinguer les femmes qu'à leurs habits, qu'elles portaient plus larges et plus modestement fermés. Elles laissaient aussi leurs cheveux retomber sur le visage ou les attachaient derrière la tête.

En tout cela l'élégance ni la propreté n'avaient rien à voir, et une réunion sauvage offrait un spectacle à la fois étrange et repoussant. (3)

Tel était, pour l'observateur superficiel, l'aspect peu engageant que devait offrir la bourgade Saint-Joseph en 1640. Mais, pour celui qui voulait y regarder de plus près, ces grossiers dehors étaient bien vite oubliés, à la vue des vertus admirables que pratiquaient ces pauvres gens et qui rappelaient la ferveur de la primitive Eglise.

Il s'y trouvait alors une trentaine de familles. (4) Les principaux Algonquins étaient chrétiens. (5) Plus

1 *Rel.* 1634, *loc. cit.*

2 *Let.* 58, I, 205, s; *Rel.*, 1634, ch. X, p. 45, ss.

3 *Rel.* 1634, *loc. cit.*

4 C'est le nombre qu'on y trouve en 1641. Voir Rochemonteix *Les Jésuites*, etc. I. p, 248, d'après “*Régistre des Jésuites à Sillery.*”

5 D'après le *liber baptisatorum*, il y aurait eu trente baptêmes seulement en 1640. Mais il y a une lacune, du 24 juin au 2 novembre.

sieurs se confessaient chaque semaine et communiaient aussi souvent qu'il leur était permis. Parfois l'un d'eux, croyant avoir fait quelque péché, accourait à la résidence avant le jour et disait à haute voix au premier missionnaire qu'il pouvait trouver : " Mon cœur est meschant, " j'ai fasché Dieu, j'ay fait telle offense, je n'auray point " de repos que j'aye vomi la malice de mon âme. " Ils demandaient eux-mêmes de sévères pénitences ; les longs jeûnes et les rudes disciplines ne les effrayaient pas.

Un jour Pigarouich demanda à quelques chrétiens s'ils seraient prêts, pour leurs péchés, à se jeter du haut de la chute Montmorency, supposé qu'on le leur donnât pour péniteuce. " Ils répondirent tous qu'ouy pourvu " qu'on le leur enjoignist.—Et moi aussi, dit-il, qui suis " le plus grand pécheur de tous. " (1)

Au son de la cloche, qui les appelait à la chapelle pour l'instruction et la prière, ils laissaient aussitôt toutes leurs occupations. Toujours d'une gravité imperturbable, ils écoutaient immobiles, parfois suggéraient naïvement au prédicateur un mot qui lui manquait, ou témoignaient leur approbation par des *ho ! ho !* tirés du fond de leur gorge. " *Mi hi* — voilà qui va bien, " disaient-ils encore, ou : " *Mi ki tiang* — nous ferons cela. " — Parfois ils l'interrompaient en disant : " Parle plus doucement, pas si viste. " Et ils faisaient leurs réflexions à haute voix. (2) Un jour que le missionnaire parlait du fils de Dieu caché sous les voiles de l'Eucharistie pour éprouver notre foi, une bonne vieille dit aux autres femmes :

Il y eut douze cents baptêmes dans les différentes missions.—*Rel.* 1640, 12.

1 *Rel.* 1643, p. 17.

2 *Rel.*, 1640., p. 19.

“ Nous avons beau nous déguiser, il veut entrer dans
“ notre cœur pour voir tout ce qui s’y passe, il connaît
“ bien si nous croyons par feintise, ou non. C’est pour
“ cela qu’il se cache afin de découvrir si nous avons de
“ la malice dans l’âme.”

Une autre fois que le prédicateur condamnait la coutume des sauvages de se peindre la face de diverses couleurs pour se faire beaux, un des auditeurs s’écria :
“ Mon Père, il n’y a que les difformes et les malotrus
“ qui se peignent, nous autres qui sommes beaux naturellement, nous avons quitté cette vieille mode.” (1)

Leur foi en la Providence était sans bornes. A la chasse, si le gibier faisait défaut, ils en demandaient avec une confiance enfantine au grand Capitaine du Ciel, et quand ils en avaient trouvé, l’en remerciaient sur l’heure, chacun à sa manière. Ils croyaient — et ils n’avaient pas tort — que les aliments sont un don de Dieu, qui mérite reconnaissance. (2) “ Une bonne vieille cherchant
“ des racines pour manger et en ayant trouvé se mit à
“ genoux sur la neige tenant ce discours à Nostre Seigneur :

“ Grand Capitaine, c’est vous qui avez fait le ciel
“ et la terre, et les racines, vous les avez faites pour
“ nostre nourriture, vous me les avez enseignées afin
“ que j’en mangeasse, je vous en remercie ; si vous m’en
“ voulés encore donner, je les prendray, si non je ne
“ laisseray pas de croire en vous. Voilà sa prière.”

Il n’est pas étonnant que parfois cette prière ait été récompensée d’une manière vraiment merveilleuse. Une famille se trouvant au milieu des bois, réduite par la

1 *Ibid.*

2 *Rel.* 1640 p. 18. Voir aussi p. 20, 26, etc.

famine à la dernière nécessité, le chef fait agenouiller son monde disant : " Or sus, adressons-nous à celui qui " peut nous nourrir, il est bon, assurément il nous secou-
" rera si nous le prions de bon coeur. " Ils prient ensemble et aussitôt font une bonne chasse. (1)

Il est difficile de ne pas reconnaître une intervention providentielle dans un incident arrivé à Noël Négabamat.

Un jour, sur le fleuve, il se voit avec ses gens environné par les glaces qui menaçaient de broyer leur frêle embarcation. Ils la tirent sur une banquise, mais elle était si petite et si mobile qu'ils étaient à chaque moment en danger d'être précipités à l'eau : " C'est fait de nous, " s'écrie alors le capitaine, prions Dieu pour la dernière
" fois : Toi qui as tout fait, tu es tout-puissant, sauve-
" nous si tu nous veux sauver ; si tu veux que nous
" mourrions, nous le voulons bien ; puisque nous
" croyons en toi, nous irons au ciel et nous te verrons.
" Nous ne croyons pas en toi pour vivre longtemps sur
" la terre. " Aussitôt une éclaircie se fait, ils y lancent leur canot, voguent au hasard parmi les glaces qui leur cachaient la rive, et vont aborder juste au lieu désiré. Etonnés eux-mêmes, sans dire une parole, ils se jettent à genoux pour remercier celui qui les avait sauvés. (2)

Ce qui est plus merveilleux encore, c'est que, au souffle de la religion, la chasteté ait fleuri parmi ces barbares, qui jusque-là n'en savaient pas même le nom. Après leur baptême ils montraient un attachement singulier pour cette vertu, si opposée pourtant à la licence dans laquelle ils vivaient auparavant. (3) Les femmes

1 *Ibid.*, 30.

2 *Rel.*, 1641, 12.

3 *Ibid.*, 13.

surtout étaient d'une modestie exemplaire. On en vit pleurer de ce qu'elles n'avaient pas assez d'esprit pour imiter les Filles vierges, comme elles appelaient les religieuses.

La nuit, chez les sauvages, était le temps des conseils et des affaires importantes ; ils comptaient le temps par les nuits, comme nous par les jours, et les années par les hivers ; (1) c'était la coutume d'y faire les fréquentations pour le mariage, ce qui n'allait pas sans quelque inconvénient. Les missionnaires s'y opposèrent naturellement de toutes leurs forces. Or il arriva qu'un jeune homme non encore baptisé, voulant épouser une chrétienne, vint lui conter fleurette la nuit, à l'ancienne mode, et qu'au lieu de le renvoyer immédiatement elle écouta ses discours. Le bruit ne tarda pas à en venir aux oreilles des pères. Ils font demander la coupable et la sermoncent d'importance, lui reprochent de se conduire comme une personne abandonnée, et lui font comprendre qu'il était fort mal, n'eut-elle commis aucune faute, de scandaliser les autres.

La leçon fut très utile. A quelques jours de là, des jeunes gens étant venus faire leur cour la nuit, les filles leur dirent de se retirer, et, s'ils se voulaient marier, de s'adresser aux pères qui les avaient baptisées. Comme ils persistaient, elles, imitant, sans le savoir, saint Thomas d'Aquin en pareille occurrence, s'armèrent de tisons enflammés et mirent en fuite les insolents. (2)

Peu à peu il s'établit une autre coutume. Celui qui

1 *Rel.*, 1634, p. 9.

2 *Relat.*, 1640, 16, 17.

voulait se marier peignait, sur une écorce de bouleau, un jeune homme et une jeune fille, se donnant la main, comme au pied de l'autel pendant le mariage, et envoyait le tableau—qui n'avait rien de Raphaël—à la personne de son choix. Accepté, il signifiait que la demande était agréée; refusé, qu'il fallait se pourvoir ailleurs, "et n'ayez pas peur, ajoute la relation, que l'aspirant éconduit s'aïlle battre en duel ! il a le coeur mieux placé, il ira plutôt congratuler le camarade qu'on lui préfère." (1)

La polygamie n'était pas un léger obstacle à la conversion de ces barbares accoutumés à une liberté sans frein. Aussi était-ce un point sur lequel il fallait insister fortement. Les chefs joignaient parfois leurs exhortations à celles du missionnaire. Ainsi il n'était pas rare qu'au moment où le père allait prendre le consentement des fiancés, un capitaine se levât et dit ; "Attends, père, je veux parler. Là dessus s'adressant à l'époux et à l'épouse, qui étaient debout devant l'autel, il leur disait : "Prenez garde, il n'y a plus qu'un pas à faire ; si vous avancez davantage, il n'y a plus moyen de reculer. "Vostre parole est un lien qui vous va unir si étroitement, qu'il ne vous sera plus permis de le couper, fermez la bouche, si vous ne voulez point estre liez ; si vous parlez, que vos paroles soient de fer, que jamais elles ne se rompent. Vous estes encore libres, personne ne vous force ; mais si vous parlez, nous vous contraindrons de garder vostre parole. Or sus parlez donc, ou vous taisez à la bonne heure." Puis se tournant vers le prestre : "Poursuis, mon Père, poursuis, j'ay fini mon discours". Cette rondeur ressent ces vieux siècles

“ dorez, où la nature marchait revestue d'une simplicité
“ plus agréable que tous les artifices des nations les plus
“ polies ”. (1)

Pour trouver femme, on s'adressait au missionnaire : même des païens en agissaient ainsi. Il y avait bien de fortes têtes pour y contredire, mais l'avis des pères était ordinairement écouté et personne ne s'en trouvait plus mal. Vincent-Xavier, fils de Nénaskoumat, âgé de environ vingt-deux ans et privé de son père et de sa belle-mère, emportés par l'épidémie, vint dire au P. Le Jeune qu'il avait besoin d'une femme. On était à la fin de 1639 et l'avent approchait, le père lui dit qu'il pouvait à la rigueur se marier en ce saint temps, mais que les chrétiens sages ne le faisaient pas. “ Ouy, dit-il, mais le
“ temps me presse d'aller à la chasse et vous me remettez
“ à quarante jours d'ici ; qui me fera mes raquettes ?—
“ Priez-en votre promesse, luy dismes-nous.—Il se met
“ à rire.—Je me ferai, répondit-il, gausser de moi : car ce
“ n'est pas la coutume de notre nation d'employer les
“ filles devant leur mariage. Mais il n'importe, fit-il,
“ quoyque le terme que vous me donnez soit bien long,
“ il vaut mieux attendre et se mettre en danger d'estre
“ moqué que de ne pas vous obéir. ” Ce bon jeune homme attendit et se comporta pendant tout le temps avec une modestie toute chrétienne. (2)

Son mariage fut l'occasion d'une grande fête. Deux autres sauvages devaient se marier à Sillery le même jour que Vincent-Xavier. M. de Montmagny, afin de rendre ce sacrement vénérable aux yeux de ces peuples, voulut que la cérémonie se fit à Québec en

1 *Relat.* 1642, p. 9.

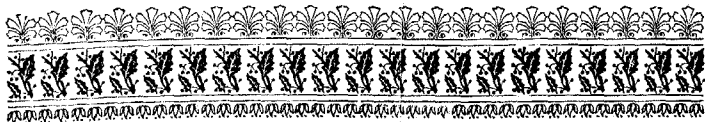
2 *Relat.*, 1640, p. 14.

grande pompe. Madame de la Peltrie, avec quelques dames françaises, se chargea de la parure des épousées, et les fiancés revêtirent des habits d'une magnificence toute royale, brodés d'or et de soie, dont Louis XIII avait fait cadeau, l'année précédente, à un chef sauvage qui était allé en France. (1) Après le mariage il y eut grand festin, aux frais du gouverneur. Les sauvages étaient ébahis et les Français eux-mêmes dans l'admiration. " Nous n'attendions pas, disaient-ils, cette bénédiction, de nos jours : en vérité, c'est une consolation bien sensible de voir un barbare, élevé dans la liberté qu'ont les âmes sauvages, se captiver doucement sous le joug de Jésus-Christ nostre Sauveur. " (2)

1 Iouanchou était allé à Paris en 1638, et avait déposé aux pieds du roi une couronne de wampum au nom des sauvages du Canada. On lui avait fait voir le dauphin nouveau-né, qui devait être Louis XIV, et le roi lui donna, dit la *Relation* de 1639, p. 3, " six paires d'habits vraiment royaux : ce n'est que toile d'or, velours, satin, panne de soie, écarlatte et le reste à l'advenant. " Trois de ces habits, déposés chez les Jésuites, ne servaient que dans les parades et les processions. Ils furent détruits dans l'incendie de la maison au mois de juin 1640.—*Rel.*, 1640, p. 50.

2 *Rel.*, 1640, p. 14.





CHAPITRE DIXIÈME.

Les Hospitalières à Sillery.—Jésuites et religieuses arrivés en 1640.—Désir de la duchesse d'Aiguillon de voir les Hospitalières s'établir à Sillery.—L'incendie de la maison des Jésuites et de Notre-Dame de Recouvrance hâtent l'exécution du projet.—Bénédiction de la première pierre du monastère de Sillery, le 9 juillet, 1640.—Les religieuses habitent une maison de M. de Puiseaux en attendant.—Entrent dans leur monastère le 1 décembre : le P. Ménard, chapelain.—Privations, souffrances, maladies.—Mort de la mère Sainte-Marie ;—mort de M. Gand et de M. de Sillery.

La flotte de 1640, bien que prête dès la fin de mars, ne put quitter Dieppe qu'aux derniers jours d'avril. Dieu, en la faisant battre par des tempêtes qui menacèrent de l'anéantir, la protégeait ainsi contre les frégates anglaises en croisière à petite distance du port. Richelieu l'ayant appris la fit convoyer par des bâtiments de guerre jusqu'à ce qu'elle n'eût plus rien à craindre. (1) Elle n'atteignit Québec que le huit de juillet. (2)



1 *Relat.* 1640, ch. I.

2 *Hist. de l'Hôtel-Dieu* par l'abbé Gasgrain, p. 92.

Parmi les passagers étaient les pères jésuites, René Ménard et Joseph Duperon dont on a parlé plus haut.⁽¹⁾ Deux nouvelles Hospitalières de Dieppe, la mère Sainte-Marie et la sœur converse Saint-Nicolas, et deux Ursulines, les mères Anne de Sainte Claire et Marguerite de Saint-Athanase venaient à la rescousse de leurs compagnes. Le gouverneur et le P. Vimont vinrent les recevoir sur le quai et, comme la maison des Jésuites et l'église de Notre-Dame de Recouvrance avaient été détruites par un incendie peu de jours auparavant, ⁽²⁾ ils conduisirent les religieuses à la petite chapelle des Ursulines qui était tout proche.

L'idée de la duchesse d'Aiguillon, en fondant l'Hôtel-Dieu, avait été de placer les Hospitalières auprès des sauvages, afin qu'elles pussent plus aisément et plus efficacement travailler au soulagement de leurs misères. Mais, comme elle s'en était rapportée au jugement des missionnaires ⁽³⁾ du pays, ceux-ci jugèrent qu'il valait

1 Catalogues annuels, 1640.

Le P. Ménard, né à Paris en 1604 ou 1605, fut un missionnaire intrépide. Il était supérieur de la résidence des Trois-Rivières, déjà brisé par les travaux et les pénitences plus encore que par les ans, lorsqu'il partit avec quelques Outaouais pour aller évangéliser des Hurons réfugiés à l'autre extrémité du lac Supérieur. Il avait été dix ans missionnaire des Hurons. Il hiverna avec les Outaouais, peuplade grossière, réfractaire à l'Évangile, et continua sa route en 1661. Abandonné par ses guides, il périt de misère et de faim.— Voir le P. Rochemonteix, II, 45, ss ;—*Rel.*, éd. Burrows, *loc. cit.* p. 144.

Le P. Jos.-Imbert Duperon retourna en France en 1658. On ignore la date de sa mort.

2 *Relat.* de 1640, ch. I, & XIII.—Le 14 juin, Ferland, I, 299.

3 *Relat.* de 1641, p. 24 : " Comme elle s'était prudemment rapportée de cette affaire à ceux qui sont sur le païs, ils prirent au commencement des pensées contraires à ses inclinations." Nous croyons qu'il s'agit des pères Jésuites.

mieux les établir à Québec. Cependant les religieuses, sollicitées par les sauvages, désiraient de venir habiter Sillery, et, cette année-là (1640), les lettres de la duchesse d'Aiguillon les y exhortaient.

“ Quand le printemps (1640) fut venu, écrit la
“ mère Juchereau de Saint-Ignace, ⁽¹⁾ tous les sauvages
“ nous quittèrent pour aller à Sillery parcequ'ils ne se
“ plaisaient point à Québec. Cela nous fit penser à
“ l'inclination que madame la duchesse d'Aiguillon
“ nous avait témoignée en partant de France, d'y placer
“ notre hôpital plutôt qu'icy ; elle pria même les Révds
“ Pères Jésuites de nous y porter. Nous recommandâmes
“ beaucoup cette affaire à Notre Seigneur et après quan-
“ tité de prières et plusieurs consultes avec les Rvds
“ Pères Jésuites, ayant reçu une lettre de Mme notre
“ fondatrice, par laquelle elle nous marquait que non
“ seulement elle consentait, mais qu'elle souhaitait que
“ nous allassions à Sillery, et que pour ce sujet elle
“ avait augmenté le bien de la fondation, d'une somme
“ semblable à la première qu'elle avait donnée, par un
“ nouveau contrat du 31 janvier 1640, de vingt mille
“ cinq cents livres de principal..... (2)

1 Manuscrit cité, fol. XIII, XIV.

2 L'annaliste dit que ces fonds furent placés sur les coches—service de diligences—d'Orléans, Tours et Bordeaux, et rapportaient “ en certaines années, mille écus et souvent quatre mille livres.” L'écu valait trois ou six livres : il s'agit ici sans doute d'écus de trois livres, la phrase laissant entendre que la première somme était moindre que la dernière. Ferland, I, 301, porte la nouvelle fondation à vingt mille francs. Dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, M. l'abbé Casgrain, p. 45 et 89, dit que le fondatrice ajoutait vingt mille livres aux vingt-deux mille qu'elle avait déjà données.

Deux documents authentiques permettent de préciser : 1° “ Dona-
“ tion de la duchesse d'Aiguillon de la somme de vingt-deux mille

“ Il n'en fallut pas davantage pour nous déter-
 “ miner à nous établir à Sillery, nous jugeâmes que le
 “ bâtiment que nous y allions faire pourrait dans la
 “ suite nous servir de métairie, si nous étions obligées de
 “ revenir à Québec, ainsy nous prîmes des mesures pour
 “ préparer des matériaux, étant bien aises de contribuer
 “ à y arrêter les sauvages afin de les y secourir. ”

L'exécution du projet fut hâtée par le désastre auquel nous avons déjà fait allusion, qui s'abattit alors sur Québec. Le quatorze juin 1640, à quatre heures de relevée, ⁽¹⁾ le feu s'étant déclaré dans la maison des Jésuites, s'étendit bientôt à la chapelle du gouverneur, peu éloignée, et à Notre-Dame de Recouvrance qui servait d'église paroissiale. ⁽²⁾ La flamme activée par un vent assez violent, par le bois résineux de sapin dont étaient construits ces édifices, fut si ardente et si rapide qu'en

“ quatre cents livres laquelle sera employée en achat d'héritage,
 “ ou domaine du roi, ou rente constituée en France, en faveur des
 “ religieuses hospitalières qui seront établies en la ville de Québec,
 “ de la Nouvelle-France. ”—A S. Germain-des-Prés, Paris, 16 août
 1637.

2° “ Acte de donation fait par Madame la duchesse d'Aiguillon,
 “ de la somme de dix-huit mille cent (18,100) livres en faveur des Reli-
 “ gieuses Hospitalières de la ville de Québec de la Nouvelle France,
 “ pour faire avec les vingt-deux mille quatre cents, celle de quarante-
 “ mille cinq cents. ” Collection Moreau Saint-Méry, vol. I, F.
 “ Canada, 1556-1669, fol. 137, ss., et fol. 202, ss. D'après le *Rapport*
sur les Arch. Can. de M. Ed. Richard, 1899, p. 48.

1 Hist. manuscrite de l'Hôtel-Dieu, fol. XIV,

2 D'après Ferland, I, 265, note 2, elle aurait été située dans le voisinage de la cathédrale anglaise actuelle.

Mais les fouilles faites par l'abbé Laverdière ont mis à nu le chevet de N.-D. de Recouvrance. Il correspondait sensiblement avec celui de la basilique de Québec : seulement le portail de la chapelle regardait le sud.

moins de deux ou trois heures, provisions, ameublements, ustensiles, habits, étoffes, objets nécessaires aux autres missions, et déjà prêts à être expédiés, tout fut réduit en cendre. Les calices et les cloches se fondirent et l'on ne put presque rien sauver. (1) Pour la colonie qui, outre le château Saint-Louis, dont les murailles n'étaient pas achevées, ne comptait qu'un petit nombre de maisons groupées au pied et sur le flanc du cap, ou disséminées à travers les bois du sommet, (2) c'était une immense perte.

Les Jésuites durent chercher refuge à l'hôpital. Les religieuses se firent une joie de leur offrir l'hospitalité et mirent à leur disposition la salle des malades qui furent installés dans les cabanes de la cour.

La chapelle servait d'église paroissiale. En sorte qu'il ne restait plus aux Hospitalières que la moitié de la maison. (3) Cela n'allait pas sans beaucoup de gêne, de part et d'autre; malgré la charité chrétienne et la mutuelle bienveillance, impuissantes à agrandir le logis. L'établissement de Sillery fut alors décidé, et, pour la bénédiction de la première pierre, on désigna précisément le lendemain de l'arrivée des nouvelles religieuses.

1 *Rel.*, 1640, p. 50.

2 *Hist. de l'H.-Dieu*, par M. l'abbé Casgrain, p. 91.

3 Chroniques de l'H.-Dieu citées par le même auteur, p. 92. Le manuscrit cité dit : " On prit notre chapelle pour servir de " paroisse..... Ce qui nous fit prendre la résolution de leur céder la " maison tout entière "..... Fol. XIV.

La *Relation* de 1640, p. 50, rapporte que les Jésuites, après avoir séjourné quelque temps dans la salle des pauvres, allèrent occuper une maison prêtée par le gouverneur, " dans laquelle estant logés " il fallut changer cette salle des malades en une église."

Il y eut, ce jour-là, une fête mémorable à Sillery. Le site choisi était à petite distance de la chapelle et de la maison des Jésuites, de l'autre côté du cap Saint-Joseph, (1) dans un enfoncement nommé encore aujourd'hui l'Anse du couvent. (2)

Une assemblée nombreuse de Français et de sauvages se pressait en cet endroit, le neuf juillet 1640. Tout Québec d'alors y était réuni. M. de Montmagny, facile à reconnaître à son riche costume militaire, s'y trouvait, entouré d'une garde imposante. Non seulement les Hospitalières, mais les Ursulines assistaient à la bénédiction, avec leur illustre fondatrice, madame de la Peltrie, et leurs élèves sauvages. Outre les Algonquins et les Montagnais chrétiens, tout heureux de posséder dans leur bourgade les Filles Vierges, d'autres indiens infidèles, arrivés depuis peu, debout à l'écart sur la falaise ou sur un mamelon isolé qui s'élève en face, près du fleuve, contemplaient étonnés et immobiles ce spectacle nouveau. Le chant solennel des cantiques et des psaumes s'élevait dans le silence, exécuté par la voix douce des religieuses alternant avec la voix plus grave et plus forte des missionnaires. Le P. Vimont, supérieur des Jésuites, accompagné de plusieurs de ses confrères, récita les prières liturgiques et fit ensuite une courte allocution pour en expliquer le sens et dire tout le bien qu'on attendait du nouvel établissement. Ce discours fut ensuite traduit en sau-

1 Ch. V, Supra, p. 73.

2 *Convent cove*, d'après Ferland, brochure citée, p. 27.—Les cartes mettent en ce lieu *Union Cove*. Comme les criques sont très nombreuses de ce côté, *Convent Cove* est probablement une subdivision de *Union Cove*.

vage par un autre père. Le *Te Deum*, suivi d'une salve de mousqueterie, ⁽¹⁾ couronna la fête.

La construction fut poussée avec célérité, mais, comme le bâtiment devait être vaste, mesurant cent pieds sur trente, à deux étages et en pierre, ⁽²⁾ on ne pouvait espérer d'y entrer avant plusieurs mois. En attendant, les Hospitalières résolurent d'accepter l'invitation que leur fit M. de Puiseaux, de venir habiter une maison dans l'anse Saint-Michel.

M. de Puiseaux, sieur de Montrenault, ⁽³⁾ dont le nom a déjà paru dans ce récit, était un vénérable vieillard qui avait fait fortune aux îles espagnoles, et qui, dans le but de contribuer pour sa part à la conversion

1 Voir cette description plus détaillée dans l'*Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par M. l'abbé Casgrain, p. 101-102.

2 *Ibid.*, p. 98, note 1.

3 D'après l'acte de Tronquet, du 13 septembre 1644, cité plus haut, p. 10. L'acte de donation à M. de Maisonneuve en 1641, est au Séminaire de Québec et M. de Puiseaux y est aussi qualifié de sieur de Montrenault.

M. Faillon incline à croire que M. de Puiseaux pourrait bien être le même personnage que M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi en 1621. *Op. cit.*, I, 425. Dans le *Bulletin des Recherches hist.*, no. 2, 1902, p. 41, la même chose est affirmée. Or, Puiseaux et Montrenault, dont le bon vieillard portait les noms sans qualification nobiliaire, du reste, étaient en Gâtinais, partie dans l'Isle de France et partie dans l'Orléanais, juste aux confins des départements actuels de Seine-et-Oise, Loiret, Seine-et-Marne, plusieurs lieux au sud de Paris, tandis que Sillery et Puisieux érigés en marquisats en faveur de Pierre Brulart, étaient en Champagne, à trois lieues environ de Reims, dans le département actuel de la Marne. D'ailleurs Pierre Brulart, marquis de Puisieux, frère du commandeur de Sillery, était encore secrétaire des Ordres du roi à la fin de 1623 : quelle apparence que ce grand seigneur, fort riche, comme on a vu ailleurs, bien qu'ayant perdu sa charge vers le commencement de 1624, ait été chercher fortune aux îles ?

des sauvages, était venu joindre Samuel de Champlain à Québec. Outre le fief Saint-Michel, borné à l'ouest par le promontoire appelé, de son nom, Pointe-à-Puiseaux, (1) il possédait encore la seigneurie de Ste Foy, (2) située probablement près de la rivière du Cap-Rouge. (3)

Il avait dépensé, en constructions et en défrichements sur ses seigneuries, plus de cent mille livres. (4) Il n'aurait pas fallu grand nombre de colons de cette trempe pour donner à la colonie un essor rapide, que rien n'aurait pu ensuite arrêter.

La maison qu'il avait bâtie dans l'anse Saint-Michel, au pied du promontoire, du côté de Québec, était considérée comme une des plus belles de la Nouvelle-France. (5) Elle devait être fort spacieuse, puisqu'on verra M. de Puiseaux, dans l'hiver de 1641-1642, outre madame de la Peltrie et mademoiselle Mance, y recevoir M. de Maisonneuve et une partie de son monde. Ce ne peut donc pas être celle-là, quoi qu'on en pense. (6) géné-

1 La V. mère de l'Incarnation écrit "M. de Piseaux, lettre XXXIV, I, 18 et *passim* ; de même Dollier de Casson, *Hist. de Montréal*, citée par l'abbé Faillon, I, 375, *op. cit.* ; "Piseaux" ou "Pizeau". C'est ainsi qu'on prononce aujourd'hui et c'est ainsi qu'on écrit sur les cartes géographiques. Voir le plan.

2 L'abbé Faillon, *op. cit.*, I, 375, 425, — III, 318, ss., écrit tantôt *Ste-Foix*, tantôt *Ste-Foye*, ou *Ste-Foy*.

3 Ferland, *op. cit.*, I, note 313, 314, dit "sur les deux côtés de la rivière du Cap-Rouge," mais il faut se rappeler que la rive droite—à l'ouest—avait été concédée à M. de Maure. — *Supp.*, p. 74.

On y reviendra plus loin.

4 Dollier de Casson, *Hist. de Montréal*, 1640-1641, 1642-1643, — *apud* Faillon, *op. cit.*, I, 375.

5 Ferland, I, 313. — Faillon, *op. et loc. cit.*, (I, 375) d'après Dollier de Casson.

6 Voir les auteurs ci-dessus cités.

ralement, qui fut offerte aux Hospitalières et qu'elles vinrent habiter dès la fin d'août, (1) quelques semaines après la bénédiction de la première pierre de leur hôpital.

Cette maison était fort basse et n'avait que trois petites chambres. (2) Une des chambres fut réservée pour les malades, celle du centre convertie en chapelle, et la troisième servit à la fois de cuisine, de dortoir, de réfectoire, de parloir, de salle d'exercices et de récréation. (3) Les religieuses employèrent quelques vieilles pièces de droguet à décorer leur chapelle avec ce bon goût, cette adresse qui sait tirer de rien quelque chose d'utile ou de gracieux. Le chœur fut distingué de la nef et elles y installèrent une petite grille qu'elles avaient apportée de Québec, afin de pouvoir assister à la messe et communier séparées des laïques. Ceux-ci, du reste, furent toujours assez clair-semés. (4)

Le P. Ménard, arrivé récemment, et cher à la communauté par les services qu'il avait rendus pendant la traversée à la mère Sainte-Marie et à ses compagnes, remplaça dans l'automne l'abbé de Saint-Sauveur en qualité de chapelain. (5)

Bien qu'on travaillât activement au monastère et que la charité y mît fortement la main, après quatre mois et demi, loin d'être terminé, il offrait à peine un

1 Et non de 3^e août. " Nous quittâmes Québec, dit la mère Saint-Ignace, à la fin du mois d'août pour aller demeurer à Pui-seaux." Manuscrit cité, fol. 14.

2 *Hist. de l'H.-Dieu*, par M. l'abbé Casgrain, 103, et *Hist. manuscrite*, *loc. cit.*

3 *Ibid.*

4 *Hist. de l'Hôtel*, *loc. cit.*

5 *Ibid.* 104.

logement habitable. Cependant le premier décembre, (1) les religieuses voulurent en prendre possession.

Les sauvages furent "tellement épris quand ils
" sçurent le jour que les Religieuses devaient venir en
" leur nouvelle maison, que les principaux d'entre eux
" montèrent incontinent en leurs canots, pour les aller
" quérir eux-mêmes. Ils prirent nostre Révérend Père
" Supérieur, et quelques autres Pères dans leurs petits
" vaisseaux, et ces bonnes Filles dans un autre, et les
" rendirent bien-tost où estoient désia leurs souhaits. Si
" tost que les Sauvages qui estaient restés à Saint-Joseph
" aperçurent les canots, ils accoururent au devant, témoi-
" gnent des joyes très sensibles, emportent en un instant
" tout leur petit bagage : c'estait à qui leur rendroit
" quelque petit service. Dieu sçait quelles estaient les
" pensées et les affections de ces bonnes Mères, voyans
" que des Barbares, dont le seul nom fait peur, et le
" regard épouvante, au commencement, couraient devant
" elles avec leurs robes faites à la saint Jean-Baptiste,
" pour marque de leur bienveillance, plus remplis (2)
" d'affection et candeur que de politesse".

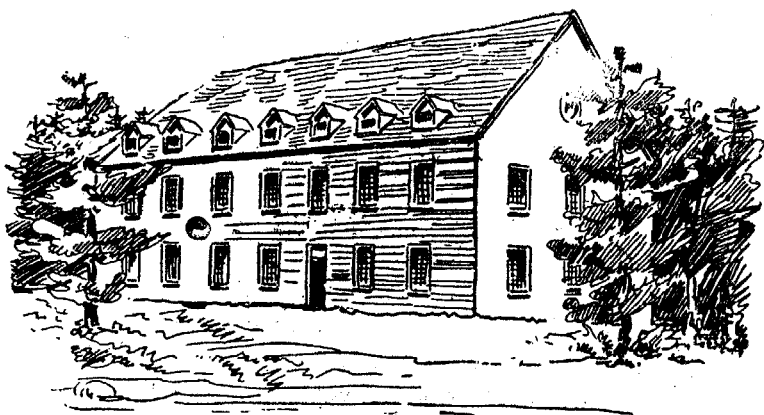
Le bâtiment avait été fait à la hâte : les murs humides, les cloisons et les planchers mal joints, les fenêtres mal closes, offraient une bien faible défense contre la rigueur de nos terribles hivers. " Le premier de décembre
" dit la Mère Saint-Ignace, (3) nous allâmes loger dans
" notre maison, qui, bien loin d'être achevée, était fort

1 Cette date, sur laquelle il y a quelques divergences, est confirmée par le texte de la mère Saint-Ignace cité plus bas. Elle est aussi donnée par la *Relation* de 1641, p. 25.

2 *Relation* de 1641, p. 24, s.

3 Manuscrit cité, fol. XIV.

“ peu avancée ; il n’y avait que trois pans de murailles
“ faits, le pignon du côté du nord-est était ouvert, on le
“ boucha avec de la paille et des planches, on fit lever
“ la charpente et faire le premier plancher et nous nous
“ logeâmes comme nous pûmes ”. On se ferait difficile-
ment une idée de ce qu’eurent à souffrir de l’humidité
et du froid, des femmes délicates habituées à la douceur
d’un ciel plus clément.



MONASTÈRE DE SILLERY.

(Restitution d'après M. Jos. Trudelle.)

A cela vinrent s'ajouter le dénûment et la maladie. La mère Saint-Ignace souffrait d'un crachement de sang qui menaçait ses jours, et deux autres religieuses tombèrent épuisées par les privations et la fatigue. Tout faisait défaut pour leur donner les soins qu'exigeait leur état, et cette pénurie était encore augmentée par l'éloignement de Québec : parfois un domestique courait tout le jour pour rapporter, le soir, un œuf à moitié

gelé, et alors, exemple admirable de mortification et d'oubli de soi ! "c'était, entre les deux malades, une " douce dispute à qui ne le prendrait pas," (1) chacune jugeant que sa compagne en avait le plus besoin.

Pendant cet hiver, il n'y avait à Sillery d'autres Français que les Jésuites. Tous les sauvages valides étaient partis pour la chasse : quant aux infirmes et aux pauvres, les religieuses durent trouver dans leur propre pauvreté des ressources pour les nourrir. (2)

Il y eut peu de malades. (3) Cependant la *Relation* rapporte que, en cette année 1641, soixante-sept sauvages furent soignés à l'hôpital ; sept furent baptisés et quatre, dont un Français, émule de Job par sa patience, passèrent à une vie meilleure. Au printemps les chasseurs revinrent et tous se firent une fête d'apporter aux Filles Vierges une part de leur chasse, gibier ou chair d'élan fumée à leur manière. Ç'aurait été l'abondance, mais les religieuses, si elles acceptaient ces dons afin de ne pas blesser le bon cœur des néophytes, ne purent jamais se décider à goûter de cette venaison : tant la repoussante malpropreté des sauvages et l'odeur nauséabonde de leurs habits leur inspiraient d'invincible répugnance.

Cependant la santé de la mère Sainte-Marie, toujours frêle, acheva de se délabrer pendant l'hiver. Dans l'espoir qu'une alimentation plus substantielle pourrait sauver cette précieuse vie, le monastère acheta à grands frais une chèvre dont le lait fut réservé à la malade. Mais ce fut peine inutile, et, dans la nuit du cinq mars,

1 *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, M. l'abbé Casgrain, p. 106.

2 *Rel.* 1641, p. 26.

3 *Ibid.* 27.

à l'âge de vingt-huit ans, l'héroïque religieuse rendait à Dieu son âme pure, premier holocauste de l'Ordre des Augustines en ce pays.

Jeanne Suppli, (1) en religion mère Sainte-Marie, était fille unique d'une riche famille de Normandie. Recherchée pour sa beauté, autant que pour sa fortune, le monde lui offrait un avenir brillant, mais elle trouva plus sûr de se donner tout entière à Dieu. Après avoir, à force de persévérance et de prières, surmonté l'opposition de sa famille à l'appel divin, elle entra et fit profession au monastère de Dieppe. Il y avait à peine un an qu'elle l'avait quitté.

Privée de tous les secours qui en France auraient pu adoucir ses douleurs ou même lui sauver la vie, elle garda toujours un visage gai, reflet de la paix intérieure. Elle se traînait parfois dans la salle des malades et leur prêchait, de parole et d'exemple, la résignation à la volonté de Dieu. Les pauvres sauvages ne pouvaient se lasser de contempler son visage dont la modestie religieuse et la flamme intérieure de l'amour divin rehaussaient encore la grâce native. Ils ne pouvaient comprendre que cette jeune femme, tendre et délicate, eut quitté son pays et ses parents avec cette gaieté qu'elle faisait paraître.

“ Quelqu'un de nous lui demandant, certain jour, “ dit la *Relation*, (2) si elle n'avait point de regret d'avoir “ passé la mer, d'avoir quitté une maison qui la pourrait “ secourir, et qui aurait trouvé des remèdes propres pour “ la remettre en santé ; si la pauvreté du pays, l'incom-

1 Voir Hist. de l'Hôtel-Dieu, par l'abbé Casgrain, loc. cit.

2 1641, p. 28.

“ modité du logement, l'absence de tant de bonnes filles,
“ le défaut de vivres propres pour une personne malade,
“ ne luy causaient point quelque tristesse : cette petite
“ colombe, le regardant d'un œil qui faisait voir la sincé-
“ rité de son cœur, luy dit : Mon père, si j'étais en
“ France, et qu'on me présentast toutes les grandeurs
“ capables d'allécher un coeur, je les quitterais toutes
“ pour venir en Canada, quand mesme je serais assurée
“ d'y trouver la maladie qui afflige mon corps : car il me
“ semble que la résignation que je ressens dans mon
“ coeur, et la patience que j'ay dans une maladie bien
“ longue et bien douloureuse, m'a esté donnée de Dieu,
“ en considération du Canada, pour m'estre offerte à sa
“ Majesté sans réserve, prenant plaisir de luy venir sacri-
“ fier ma vie au service des pauvres Sauvages ”.—Si un
“ ange estait capable de nos désirs, il souhaiterait de
“ pouvoir, parler et souffrir comme cette vierge ”.

Elle fut inhumée dans un coin du jardin de l'hôpital qui fut fermé d'un enclos et transformé en cimetière. Ses cendres, à l'ombre d'une pauvre croix de bois, y restèrent jusqu'en 1646 et furent transportées à l'Hôtel-Dieu de Québec à l'occasion de la mort de la mère Saint-Ignace.

Ainsi meurent les saints.

En lisant cette histoire, à deux siècles et demi de distance, qui ne préférerait le sort de cette humble religieuse, dont les vertus excitent encore notre admiration, à celui de tant de mondaines du même temps, données aux plaisirs et à la parure, et dont le nom même, pour ne rien dire de plus, a péri !

Quelque temps après, M. Derré de Gand, (1) mourut à Québec dans la maison des Cent-Associés, où il avait

son logis. Il fut inhumé dans la chapelle de Champlain. Et à peine avait-on achevé de lui rendre les derniers devoirs, "qu'il nous a fallut, dit la *Relation* de " 1641, (2) une autre fois revêtir de noir chapelles pour " faire le service de M. le commandeur de Sillery. " Cet homme de Dieu était mort en septembre 1640, (3) mais sans doute la nouvelle n'en put arriver à Québec qu'au printemps suivant. Comme il avait institué les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris (4) ses légataires universels, son décès mit fin aux libéralités, dont il n'avait cessé jusque-là de soutenir la mission. Mais la Providence y pourvut en suscitant de nouveaux bienfaiteurs.

1 Voir plus haut, p. 75, s. D'après M. Jos. Trudelle, "*Notes sur les chapelles et les églises de Québec*," Soleil du 14 décembre 1901. Voici l'acte de sépulture : " Le 20 de mai, le lendemain de la Pentecôte, 1641, mourut François de Ré dit M. Gaud, commissaire général " au magasin de Kébec, et ce en la chambre qui est sous la sacristie et " chapelle du dit Kébec, où il avait passé l'hiver. Le même jour on " chanta les vêpres des trépassés pour lui, et le lendemain 21 du " même mois, après l'office des morts et la messe chantée solennellement, il fut enterré en la chapelle de M. de Champlain. " *Ibid.*

Comme on a vu, après l'incendie de N.-D. de Recouvrance et de la maison des Jésuites, le grand corps de logis des Cent-Associés, qui servait de monastère aux Hospitalières, fut converti en chapelle et servit au culte jusqu'en 1657. Au rez-de-chaussée étaient les bureaux de la compagnie, le logement de M. Gaud, et des Jésuites, de 1640 à 1651. D'après M. Trudelle, ce bâtiment était sur le terrain de la Cathédrale Anglaise actuelle.—Voir aussi *Notes sur les Reg. de N.-D.* p. 43.

2 Page 55.

3 Brochure citée, p. 19.

4 *Ibid.* La nouvelle était venue que tout secours était arrêté, on verra plus bas, ch. XII, que la fondation subsistait.

CHAPITRE ONZIÈME

Courses des Iroquois.—Les missionnaires demandent une escorte, dont les chrétiens de Sillery font partie.—La société de Montréal; M. de Maisonneuve, Melle Mance, Mme de Bullion.—Arrivée des colons de Villemarie.—M. de Puiseaux donne tous ses biens à la nouvelle société.—Hivernement et travaux à Saint-Michel et à Sainte-Foy.—Incident à la fête de M. de Maisonneuve.—Douce relations des colons et des Hospitalières.—Départ, au printemps 1642, pour Montréal.—Retour de Mme de la Peltrie et de M. de Puiseaux, qui redemande ses biens.—Vie à Sillery.—Melle Irwin.



Au printemps de 1641, cinq cents Iroquois, ces barbares dont l'hostilité irréconciliable, l'indomptable courage, l'astuce et la férocité ont laissé dans notre histoire une trace sanglante, vinrent aux Trois-Rivières pour traiter de la paix. En signe de bonne volonté, ils ramenaient deux jeunes gens, François Marguerie et Thomas Godefroy, dont ils s'étaient emparés par ruse aux environs de cette place, l'automne précédent. (1) Il y eut échange de présents, harangues à la mode sauvage, et les prisonniers furent mis en liberté. Mais ces Iroquois ayant refusé de comprendre dans le traité les sauvages amis des Français,

1 Voir *Relat.* 1641, ch. IX, p. 38, ss. ch. X, XI;—Ferland I. 307, ss. etc.

et manifesté clairement leur désir d'avoir des arquebuses, M. de Montmagny devina que ces astucieux politiques ne cherchaient qu'un moyen de massacrer à leur aise ses alliés, pour détruire ensuite plus facilement la colonie elle-même. Il se garda bien de fournir des armes à des ennemis si dangereux. Les Iroquois rompirent alors les négociations et, après un engagement assez vif, profitèrent de la nuit pour se jeter dans leurs canots et aller guetter au passage, des Hurons qui devaient bientôt descendre pour la traite. La guerre se rallumait avec une fureur nouvelle.

Deux canots, portant le P. de Brébeuf et quelques Français, échappèrent comme par miracle à l'embuscade, mais cinq autres qui suivaient y tombèrent, et, de ceux qui les montaient, les uns furent massacrés, un petit nombre rebroussèrent chemin et avertirent du danger leurs compatriotes sans défiance; un seul put gagner les Trois-Rivières. Plusieurs, tombés vifs "entre les griffes de ces tigres," (1) furent torturés à petit feu, ou dévorés.

A cette nouvelle les pères Paul Ragueneau et René Ménard, partis pour le pays des Hurons, retournent sur leurs pas, et viennent demander secours aux Algonquins des Trois-Rivières. Ceux-ci s'engagent à les escorter à condition qu'on obtienne des armes au fort de Québec, et que les chrétiens de la bourgade de Sillery soient de la partie. Le gouverneur consentit à fournir quelques soldats sous la conduite de M. de Chamflour, et les chrétiens de Sillery équipèrent huit canots, commandés par Jean-Baptiste Ekhinechkaouat et Noël Négabamat.

1 Expression de la *Relation*.

Mais à l'arrivée de la petite troupe aux Trois-Rivières, les Algonquins ayant refusé de marcher, M. de Champflour demanda aux sauvages chrétiens s'ils étaient prêts à poursuivre l'expédition. Au nom de tous, Jean-Baptiste Ekhinechkaouat ne répond qu'un mot : " Je suis Français, je n'ai rien à ajouter. " (1)

Par bonheur il ne fut pas nécessaire de risquer tant de vies précieuses : un canot huron vint avertir que l'ennemi s'était retiré, et les missionnaires purent continuer leur route. Mais la terreur du nom Iroquois s'était répandue partout. Les néophytes de Sillery, contre lesquels les barbares, en s'éloignant, avaient proféré des menaces, rapprochèrent leurs cabanes du monastère des Hospitalières, plus aisé à défendre en cas d'attaque, et les entourèrent d'une forte palissade qui y était reliée. " (2)

Cependant la Providence, qui dirige les événements à l'encontre des prévisions humaines et souvent en dépit de nos étroits calculs, préparait en ce moment à la colonie un précieux secours contre les incursions de ces incommodes voisins.

Vers cette époque le vénérable M. Olier, qui devait peu après fonder la compagnie de Saint-Sulpice, se sentit surnaturellement appelé, en même temps qu'à travailler à la sanctification de l'église de France, à faire honorer les trois personnes de la Sainte-Famille dans l'île de Montréal. Le même dessein était inspiré de Dieu à un pieux gentilhomme, Jérôme Le Royer de la Dauversière. (3) Pour le mettre à exécution, une société, com-

1 *Rel.* 1641, p. 48.

2 *Hist. de l'H.-Dieu*, par M. l'abbé Casgrain, 109-110.

3 Receveur des *tailles* à La Flèche. Voir *Relat.* 1642 c. IV, 35, ss.; Faillon, *Vie de la sœur Marguerite Bourgeois* sous le titre "*Mé-*



MME DE LA PELTRIE, (MARIE-MADELEINE
DE CHAUVIGNY)

(D'après un portrait à l'huile, aux Ursulines de Québec)

(RELATIONS, éd. Burrows.)

posée d'environ trente-cinq personnes, ⁽¹⁾ toutes d'une grande piété, et la plupart opulentes, fut formée, sous le nom de Notre-Dame de Montréal, et acheta de M. de Lau-son ses droits de propriété sur l'île de Montréal. La cession fut ratifiée par la compagnie des Cent-Associés ⁽²⁾ et par le roi. L'homme d'action, nécessaire pour organiser et commander l'entreprise lointaine, se présenta de lui-même : c'était Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, aussi remarquable par son courage que par la sainteté de sa vie, restée sans tache au milieu de la licence des camps. Dieu lui suscita un auxiliaire précieux dans la personne d'une fille de grande vertu, originaire comme lui de la Champagne, Jeanne Mance, ⁽³⁾ à qui madame de Bullion, veuve d'un riche contrôleur des finances, remit douze cents livres pour commencer un hôpital que, à l'exemple de la duchesse d'Aiguillon, elle voulait fonder en la Nouvelle-France.

Elle donna ensuite jusqu'à soixante mille livres à la société de Montréal, mais elle désirait que son nom ne fût pas mentionné et ses largesses ne furent connues qu'après sa mort. ⁽⁴⁾

moires particuliers pour servir à l'histoire de l'Eglise de l'Amérique du Nord », Introduction ; *Hist. de la colonie française*, I, 2ème partie, c. I, II.

1 Toutes ne sont pas connues. La liste la plus complète a été dressée par l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier à Montréal, et publiée dans le *Journal*, no du 24 juin 1900.

2 Leblond de Brumath, — *Hist. de Montréal*, p. 6-7.

3 Née, vers 1606, à Nogent-le-Roi à quatre lieues de Langres. — Voir sa vie par l'abbé Faillon ; — aussi *Hist. de la colonie Française*, I, p. 401, ss.

4 Faillon, *Hist. de la Col. Fr.* I, 437, 438.

On était au printemps de 1641. Dès l'année précédente la société de Montréal avait expédié à Québec "vingt tonneaux de vivres, et d'autres choses nécessaires pour commencer en son temps une nouvelle habitation." (1)

Le convoi se composait de trois petits bâtiments. L'un, équipé à Dieppe, portait dix hommes, dont deux amenaient leurs femmes. Au moment du départ une vertueuse fille, désireuse d'aller à Montréal, pénétra dans le vaisseau et y resta malgré les efforts qu'on fit pour l'empêcher. (2) Les deux autres, montés, le premier par M. de Maisonneuve et vingt-cinq hommes, (3) le second par Mlle Mance, le P. Laplace et douze hommes, avaient appareillé à la Rochelle.

Le navire parti de Dieppe arriva le premier, vers le commencement d'août, et les ouvriers se mirent aussitôt à construire près du fleuve, à l'endroit assigné par M. de Montmagny, un magasin pour la société de Montréal, et aussi, sur les peintures qu'on leur fit du danger de s'établir à Montréal, une maison pour loger les recrues qu'amenait M. de Maisonneuve. (4)

Mlle Mance arriva le huit août, et monsieur de Maisonneuve, obligé de relâcher trois fois en France, seulement le vingt-quatre, alors qu'on ne l'attendait plus.

1 *Rel.* 1642, ch. IX, p. 36.

2 Faillon, *op. cit.*, I, 418 :—Leblond de Brumath, *Hist. de Montréal*, 8, suppose que cette fille monta sur le vaisseau de Mlle Mance.

3 Outre l'abbé Antoine Faulx, prêtre séculier destiné au chapelinat des Ursulines.—Faillon, *op. cit.*, p. 418.

4 Faillon *ibid.*, p. 419 ;—lettre de la mère de l'Incarnation, 16 sept. 1641—I, p. 124.

Vivement pressé d'établir sa colonie à Québec ou sur l'île d'Orléans, où il serait plus à l'abri des féroces Iroquois, il demeura inébranlable : " Je ne suis pas venu " pour délibérer, répondit-il, mais bien pour exécuter ; " et tous les arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de " mon honneur d'aller y établir une colonie. " (1) Cependant, comme il était trop tard pour entreprendre rien d'important avant l'hiver, il se contenta, vers la mi-septembre, d'aller avec M. de Montmagny, visiter les lieux et prendre possession de l'île et redescendit hiverner à Québec.

Mais les logements étaient rares, et il fallait trouver place pour près de cinquante personnes : M. de Puiseaux vint le tirer d'embarras de la manière la plus inattendue et la plus généreuse. Le bon vieillard s'était fait expliquer le dessein de la société de Montréal et en avait été si charmé, qu'il résolut d'y consacrer toute sa fortune et sa personne même. Il demanda à faire partie de la société et offrit sur le champ sa maison de Sainte-Foy, où M. de Maisonneuve, au retour de Montréal, s'était arrêté, ainsi que celle de Saint-Michel avec tout ce qu'il possédait de meubles et de bestiaux. (2) Il ajouta qu'à Sainte-Foy, où se trouvaient beaucoup de beaux chênes, les charpentiers pouvaient construire des barques pour transporter au printemps les colons à Montréal, pendant qu'à Saint-Michel on ferait les autres ouvrages de menuiserie et objets nécessaires à la nouvelle colonie. (3) M.

1 Faillon, *loc. cit.* p. 425, d'après Dollier de Casson et *l'Hist. de l'Hôtel-Dieu* de la mère Saint-Ignace, p. 32, 33, aussi les *Mémoires* de M. de la Tour, p. 130.

2 Faillon, *op. cit.*, I, — 426.

3 *Ibid.*

de Maisonneuve accepta avec reconnaissance et reçut, sauf ratification par les associés de France, M. de Puiseaux parmi les membres de la société.

La donation était faite à M. de Maisonneuve en son nom personnel, mais dans un acte ⁽¹⁾ passé à Paris, par procureur, le vingt et un mars 1643, il déclare transporter tous ses droits à la société de Montréal.

Nous reproduisons l'acte de donation de M. de Puiseaux, si important pour notre histoire. : ⁽²⁾

“ Fut présent en sa personne Pierre de Puiseaux, “ écuyer, sieur de Montrenault en Gâtinois, demeurant à “ présent en la maison appelée Saint-Michel en la Nouvelle-France, lequel a volontairement donné, cédé, “ quitté, transporté et délaissé par ces présentes, par donation irrévocable entre vifs, en la meilleure forme que “ faire se peut, à Paul de Chomedey, écuyer, sieur de “ Maisonneuve, demeurant à présent au dit Saint-Michel “ de la Nouvelle-France, à ce présent et acceptant pour “ lui, ses hoirs et ayants cause à l'avenir, les terres qui “ ont été octroyées, données et concédées au dit sieur de “ Puiseaux, sises en la dite Nouvelle-France, par Messieurs “ de la Compagnie générale tenue à Paris en l'hôtel “ de monsieur Fouquet, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et privé, le quinzième janvier mil six

1. On le trouvera à l'appendice, II, III, avec la procuration de M. de Maisonneuve, datée de Villemarie, 15 août 1642, et la ratification du transport, faite aussi à Villemarie, le 20 septembre 1643. Le fondé de pouvoirs était Mre Pierre Charlot, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, demeurant à Paris. — Pièces aux archives du Séminaire de Québec.

2. Nous suivons l'orthographe actuelle. On pourra goûter, dans les autres pièces à l'appendice, toute la saveur et la grâce de la langue des notaires de cette époque.

“ cent trente-sept, ensemble la maison appelée Saint-
“ Michel près Québec avec les bâtiments qui sont sur
“ la terre et seigneurie de Sainte-Foy et toutes leurs
“ circonstances et dépendances et appartenances, le tout
“ dépendant de la juridiction de Québec, pour en jouir,
“ par le dit sieur de Maisonneuve, ses hoirs, successeurs
“ et ayants cause, pleinement, paisiblement à toujours,
“ en pleine propriété, comme de choses à lui apparten-
“ nant, et en disposer ainsi que bon lui semblera : cette
“ donation faite pour la bonne amitié que le dit sieur
“ donateur a dit avoir et porter au dit sieur de Maison-
“ neuve pour contribuer au pieux dessein de Montréal,
“ et outre aux charges et conditions ci-après déclarées,
“ qui sont l’usufruit de la terre et seigneurie de Sainte-
“ Foy, que le dit sieur donateur s’est réservé sa vie du-
“ rant. De plus le dit sieur donateur se réserve la jouis-
“ sance des meubles à lui appartenant sis dans la mai-
“ son, terre et seigneurie de Sainte-Foy, qu’il pourra
“ disposer ainsi que bon lui semblera, avec l’usufruit de
“ la dite terre pendant sa vie seulement, promettant le
“ dit sieur de Maisonneuve décharger le dit sieur de
“ Puiseaux de tout ce qu’il est obligé faire ou payer pour
“ raison et à cause des dites terres ci-dessus dénommées
“ et ainsi qu’il est porté par la concession de messieurs
“ de la compagnie de la Nouvelle-France, ci-devant datée,
“ et de le nourrir et entretenir de toutes choses nécessai-
“ res pendant sa vie, ensemble mettra des hommes dans la
“ terre et seigneurie de Sainte-Foy, à ses frais et dépens,
“ pour faire valoir la dite terre et seigneurie, le nom-
“ bre desquels hommes sera suivant la commodité du dit
“ sieur de Maisonneuve, lequel jouira dès à présent de la
“ dite maison appelée Saint-Michel et de ses appartenan-
“ ces et en fera et disposera à sa volonté ; transportant

“ par le dit sieur donateur au dit sieur de Maisonneuve
 “ tous droits de propriété qu’il a ou peut avoir ès dites
 “ choses ci-dessus données et s’en est dessaisi dès à pré-
 “ sent et en a saisi et mis en possession le dit sieur do-
 “ nataire héréditairement et pour toujours. Et ont été
 “ les dites parties averties de faire insinuer la présente
 “ donation suivant l’édit du roi, promettant, etc., obli-
 “ geant, etc., chacun en droit soi, etc., renonçant, etc.
 “ Fait et passé en la dite maison de Saint-Michel, l’an
 “ mil six cent quarante et un, ce vingt-troisième jour de
 “ novembre après-midi, en présence de Noël Juchereau
 “ sieur des Chastelets, Pierre le Gardeur, écuyer,
 “ sieur de Repentigny, et Guillaume Tronquet, tous de-
 “ meurant dans la banlieue du dit Québec, témoins sous-
 “ signés. Ainsi signé. Pierre de Puyseaux,—Paul de
 “ Chomedey,—Le Gardeur,—Tronquet— (nom illisi-
 “ ble) ”. (1)

On ne sait pas d’une manière certaine où était le fief de Sainte-Foy. Bien que l’abbé Faillon le place à une journée de Québec, (2) l’abbé Ferland paraît plus exact, en indiquant comme site le voisinage de la rivière du Cap-Rouge. (3) Tout semble désigner ce lieu : l’abondance déjà remarquée par Jacques Cartier, de beaux

1 Archives du Séminaire de Québec.

2 *Loc. cit.*, p. 425.—Comparer I, 376, II, 57, III, 318, ss. *Hist. de la Colonie Franç.* Il avertit qu’il ne faut pas confondre la paroisse de Sainte-Foy avec Foix, nom imposé déjà du temps de Lescarbot, à une rivière au-dessous de Hochelaga, ni avec Sainte-Foix, propriété de M. de Puiseaux à une journée de Québec. Il pense que ce dernier nom peut avoir été emprunté d’un village nommé Sainte-Foix, en Normandie, canton de Longueville, arrondissement de Dieppe.—?

3 *Cours d’Hist.*, I, 313, note 3.—La rive gauche, car la rive droite appartenait à M. Juchereau de Maure.

chênes propres à la construction ; la facilité offerte par la petite rivière pour bâtir et lancer des navires, la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité pour M. de Puiseaux, fort avancé en âge, d'exploiter deux domaines à grande distance l'un de l'autre ; enfin le nom de Sainte-Foy qui s'est conservé et même a prévalu sur celui de Notre-Dame de Foy donné à la mission huronne établie, comme il sera dit ailleurs, ⁽¹⁾ par le père Chaumonot en 1668 à la côte Saint-Michel.

Ce nom était déjà ancien puisqu'un sauvage, baptisé en France, en 1632, sous le nom de Louys, est appelé dans la *relation* de 1633, vraisemblablement du lieu de sa résidence, Louys de Sainte-Foy. ⁽²⁾ On pourrait en inférer, sans la date précise de 1637, donnée par le document cité plus haut, que M. de Puiseaux avait obtenu ses concessions dès ce temps-là. ⁽³⁾

Quoiqu'il en soit, à l'automne de 1641, M. de Puiseaux remit complètement dans l'anse Saint-Michel, la maîtrise à M. de Maisonneuve et dit à Mme de la Peltrie, qui, pour se rapprocher des sauvages de Saint-Joseph, y avait élu domicile : " Madame, ce n'est plus moi qui " vous donne l'hospitalité ; je n'ai plus rien ici. Vous " en avez présentement l'obligation à M. de Maisonneuve : car il est maître de tout " ⁽⁴⁾

Ce dernier laissa une partie de son monde à Sainte-Foy et se fixa avec le reste à Saint-Michel. Pendant

1 Dans la 2ème partie., Voir *Bulletin des Rech. hist.*, no. 3, mars, 1900.

2 *Rel.*, 1632, p. 14.—*Rel.*, 1633, 31, 34.

3 En étudiant les greffes des anciens notaires, nous avons trouvé maint exemple de titres légaux donnés plusieurs années après une concession verbale.

4 Dollier de Casson, *Hist. de Montréal*, 1641-1642, *ibid*, I, 427.

l'hiver, dans l'un et l'autre poste, on mena vie fort active : à Sainte-Foy, les charpentiers travaillaient à la construction des barques, et, à Saint-Michel, se faisaient d'autres ouvrages de menuiserie pour rendre plus facile et plus prompt, au printemps, l'établissement de Montréal. (1)

La plus parfaite harmonie régnait entre tous les nouveaux colons, la plus grande cordialité dans leurs rapports avec Québec. Il n'y eut dans le ciel serein qu'un léger nuage, produit par le formalisme pointilleux de ce temps-là, et d'ailleurs bientôt dissipé. A l'occasion de la fête du gouverneur de Montréal, 25 janvier, Conversion de Saint-Paul, ses gens, qui l'aimaient, firent des réjouissances en son honneur, tirèrent de l'arquebuse et même du canon. M. de Montmagny en prit ombrage, et, se croyant lésé dans son autorité, fit mettre aux fers Jean Gorry qui avait tiré les pièces. M. de Maisonneuve sentit l'affront et, comprenant qu'il était de son honneur de ne pas intercéder pour le prisonnier, victime d'un excès de pouvoir, attendit que la réflexion portât son auteur à le réparer de lui-même. Cela ne tarda guère et Gorry, remis en liberté peu de jours après, fut reçu comme un ami par son chef qui le pressa dans ses bras et lui fit grande chère ainsi qu'à ses camarades. (2)

Le voisinage des colons de Montréal fut pour les Hospitalières de Sillery une précieuse consolation ; M.

1 Faillon, *loc. cit.*, I, 430.

2 Faillon, I, 430,—d'après un *in-folio* manuscrit de documents divers conservé à la bibliothèque provinciale de Québec.

Ce dossier se trouve aussi parmi les papiers Faribault aux archives du Sém. de Québec. Le nom de Mlle Mance y est souvent mentionné. Il est probable qu'elle avait été l'âme de la fête.

de Maisonneuve, les laboureurs et les soldats leur rendirent souvent visite avec une joie réciproque. (1) Mlle Mance et Mme de la Peltrie surtout, qui s'étaient liées d'une tendre amitié, comme deux sœurs, aimaient à s'y rendre souvent. Levées avant l'aurore, elles venaient, par le sentier battu à travers la neige sur la grève, entendre la messe matinale du monastère, y passaient une partie de la journée, prenant part aux exercices et aux récréations des religieuses, et si, dans les conversations, la patrie absente, les amis et les parents, laissés là-bas, revenaient parfois, il était bien plus souvent question des moyens de se sanctifier et de travailler plus efficacement à la conversion des sauvages.

Le huit mai 1642 mit fin à ces aimables et pieuses relations. Aussitôt le fleuve libre de glaces, M. de Maisonneuve avait fait descendre de Sainte-Foy les barques construites pendant l'hiver, (2) et, ce jour-là même, toute la petite colonie, montée sur une flottille composée d'une pinasse (3) d'une gabare (4) et de deux chaloupes, partait de l'anse Saint-Michel pour aller fonder Villemarie. M. de Puiseaux était de l'expédition, ainsi que Mme de la Peltrie désireuse d'établir aussi des Ursulines à Montréal. (5) En attendant les prêtres de la Société

1 Faillon, loc. cit., p. 429 :—M. l'abbé Casgrain, Hist. de l'Hôtel-Dieu, 113, ss.

2 *Ibid*, 439.—Voir *Relat.* de 1642; p. 36, s.

3 Bateau à poupe carrée.

4 Bateau à fond plat, pour le chargement des navires.

5 Ce départ était une grande épreuve pour les Ursulines de Québec qui restaient sans ressources. Voir *Hist des Ursulines*, I, 76, 77-; Lettre de la mère de l'Incarnation du 27 septembre 1642, I, 156 157. Avec quelle charité, cependant, ne parle-t-elle pas de la fondatrice !

de Saint-Sulpice, qui ne devaient venir qu'en 1657, le père Vimont et quelques autres Jésuites accompagnaient les colons.

Tels furent les commencements d'une grande ville, et tels sont les rapports de l'histoire de Sainte-Foy avec les origines de Montréal.—Les petites gens aiment à faire parade de leurs parentés.

Mme de la Peltrie ne passa que dix-huit mois à Villemarie, et, après avoir reconnu l'impossibilité de réaliser ses desseins, revint, en l'automne 1643, chez les Ursulines de Québec, au milieu desquelles elle finit saintement sa vie. ⁽¹⁾

Pour M. de Puiseaux âgé de soixante dix ans, frappé de paralysie, et, si l'on en croit l'abbé Faillon, atteint dans ses facultés mentales, ⁽²⁾ il revint aussi à Québec, et demanda, en 1641, les biens qu'il avait donnés à la société de Montréal.

M. de Maisonneuve promit d'abord de lui donner tout ce dont il avait besoin et de le recommander aux associés de France, qui ne manqueraient pas de reconnaître ses bienfaits. Puis, pour le bien de la paix, il jugea mieux de lui rendre ses biens.

Au mois d'octobre 1646, revenu de France muni du désistement de M. de la Dauversière, il ratifia cette rétro-

1 *Hist des Ursulines*, I, 82. Elle mourut le 19 nov. 1671 âgée de 68 ans. *Ibid.* 355—Sa notice *ibid.* 347. ss.

2 *Hist. de la Colonie française*, II, 56-57. Il était cependant assez sain d'esprit pour faire, le 13 septembre, 1633, par-devant Tronquet, une donation de ses biens, et en 1647, à la Rochelle, un testament par-devant les notaires Vespasien Lefebvre et Jean Michelon. Brochure citée, 14.

cession en présence de M. de Montmagny et de Noël Juchereau, sieur des Chastelets, licencié ès lois. (1)

Voici ce document assez court :

“ Sur le différend mû entre le sieur de Puiseaux, demandeur, et monsieur de Maisonneuve, défendeur, “ faisant pour messieurs de Montréal, après avoir vu les “ demandes du sieur de Puiseaux et les réponses et “ demandes du dit sieur de Maisonneuve, l'accord et “ traité qu'ils ont fait par ensemble, monsieur le gouverneur, assisté de Noël Juchereau sieur des Chastelets, “ licencié ès lois, (a) jugé que le sieur de Puiseaux, “ rentrant en possession de la terre de Saint-Michel et “ de Sainte-Foy, (2) selon le désistement que monsieur “ de La Dauversière, au nom de messieurs de Montréal, “ a fait au dit sieur de Puiseaux par accord et traité “ qu'ils ont fait par ensemble et contre compensation “ faite, (3) le sieur de Puiseaux paiera au sieur de Mai-

1 L'abbé Faillon renvoie à la pièce 60ème d'un *in-folio* renfermant des documents sur l'histoire du Canada, de 1626 à 1758. Cette pièce est aussi parmi les papiers Faribault, aux arch. du Sém. de Québec.

2 On semble donner ici comme un tout la terre de Saint-Michel et de Sainte-Foy. Cela nous paraît confirmer ce qu'on a dit plus haut : que la seigneurie de Sainte-Foy n'était pas éloignée de la maison St-Michel. Il y avait aussi une maison avec dépendances à Sainte-Foy. Nous en concluons, jusqu'à preuve du contraire, que la seigneurie de Sainte-Foy occupait précisément la partie de la paroisse de même nom, qui avoisine la rivière du Cap-Rouge. Nous serons très heureux si quelqu'un peut éclaircir ce point, même en démontrant que nous sommes dans l'erreur.

3 A la marge, de la main de M. de Montmagny et signée de son nom, on lit cette addition, où nous suppléons les mots entre crochets : “ des intérêts et dégradation [qu'a] prétendu ès lois [le] sieur de “ Puiseaux avoir été fait par MM. de Montréal au lieu de St-Michel, “ avec les prétentions des dits sieurs de Montréal, pour le défrichement des terres du dit St-Michel fait à leur frais. ”

“ sonneuve pour le défrichement des terres de Saint-Michel la somme de deux cent soixante et dix-sept livres. Fait et donné à Quebec ce dix-neuvième jour d’octobre mil six cent quarante-six. ”

(Signé) C. H. de Montmagny.

M. de Puiseaux repassa en France, probablement à l’automne de 1644 ⁽¹⁾ et y mourut vers l’âge de soixante dix-sept ou soixante dix-huit ans. Dans son testament, fait à la Rochelle le 21 juin 1647, il avait donné sa terre de Sainte-Foy pour l’entretien du futur évêque de Québec. Notons ici, pour n’y plus revenir que, en 1733, copie de ce testament fut envoyée, sur leur demande, aux chanoines de Québec, mais malgré bien des recherches, faute de renseignements précis sur le site et l’étendue du fief, toute réclamation fut abandonnée. ⁽²⁾

On verra plus loin les destinées du fief Saint-Michel.

La réduction de Sillery, si l’on s’en rapporte au *liber baptismatorum*, était encore en 1641 sous la direction du P. Le Jeune, aidé par les PP. Joseph Imbert Dupéron et René Ménard, qui étudiaient les langues sauvages ⁽³⁾ et par le P. Jean de Brébeuf, le futur martyr. Le P. Dequen, que les *catalogues annuels* indiquent comme supérieur de la mission, cette année-là et les suivantes, se donne, dans un acte de baptême du vingt et un octobre

1 Ferland, I, 327, semble dire qu’il y repassa dès 1643, ce qui est inexact.

2 Une note de l’abbé Poulin, plus tard secrétaire du chapitre, fait connaître l’inutilité des recherches.—Brochure, *loc. cit.*

3 D’après les *catalogues annuels*, 1641.

1641, la qualité de "recteur de l'église de Québec". (1) Ce n'est donc qu'après cette date qu'il prit charge de Sillery.

Le vieux registre ne contient en 1641 que soixante et un baptêmes, dont une quinzaine furent faits à Tadoussac par le P. Le Jeune.

Parmi les nouveaux chrétiens était Sondatsaa, (2) fameux jongleur, fils du capitaine d'Ossosané. Nommé Charles par son parrain, M. de Montmagny, il fut ensuite toujours fidèle à la foi.

En 1642, il y en eut environ une centaine, et la *Relation* fait remarquer que ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente. (3) Au nombre des néophytes furent deux Hurons instruits par le P. de Brébeuf, et dont M. de Maisonneuve et Mlle Mance, avant de partir pour Montréal, se firent un honneur d'être parrain et marraine. (4)

Les sauvages continuèrent à rivaliser de ferveur.

Une femme étant malade le père la vint voir avec le sieur Giffard, (5) médecin à Québec, qui, après l'avoir

1 *Rectoris ecclesiae Quebecensis*. Et encore, ces baptêmes—de trois adultes—furent-ils faits à Québec, dans la chapelle Saint-Joseph chez les mères Ursulines.

2 Le 16 mai, bapt. par le P. Vimont, qui écrit *Tiondatsa. Rel.*—1641, p. 20, ss ;—Le P. Rochemonteix, II, 17, ss.

Le P. Vimont fit aussi plusieurs baptêmes à Sillery en 1641.

3 *Rel.* 1642, p. 14. Le *liber baptisatorum* n'en accuse que cinquante-deux. Mais il faut tenir compte des lacunes déjà signalées.

4 *Rel.* 1642, p. 22 ; 1643, p. 28 ; Faillon, *op. cit.* I, 534, etc.

5 Robert Giffard, médecin de la marine, venu à Québec de bonne heure avait, dès 1627, une cabane pour la chasse près de la rivière de Beauport, fut pris par les Anglais en 1628 en revenant au Canada, obtint en 1634, en retour de ses services, la concession de Beauport où il établit une colonie de laboureurs du Perche.—Sa seigneurie fut agrandie en 1653.—Ferland, I, 266, s. et notes.

examinée, lui dit de prendre courage, de ne point s'attrister, qu'elle ne mourrait point. Étonnée, elle dit au missionnaire ; " Cet homme sait-il que je suis baptisée ? — Il le sait bien, dit le père. — Pourquoi, réplique-t-elle, me dit-il que je prenne courage, et que je ne m'attriste point, et que je ne mourray pas ? Dieu n'est-il pas mon Père ? est-ce pas luy qui détermine de ma vie ? pourquoi donc m'attrister de ce que fera mon père ? Qu'il en fasse comme il voudra, il est le Maistre ; je suis chrestienne, je ne m'attristeray point ".

Un sauvage assailli par un autre garda le silence et sentant la colère bouillonner dans son cœur : " Tout beau, se dit-il à lui-même, il vaut mienx perdre ce que l'on me dispute et tout ce que j'ai de vaillant, que de salir mon baptisme. Il s'en alla de ce pas trouver le père qui l'avait baptisé, pour lui demander ce qu'il ferait à son cœur, qui voulait estre meschant ".

Au témoignage de la mère Saint-Ignace (1) plus de trois cents malades, pauvres et valétudinaires furent assistés et soignés à Sillery, en 1542, et six moururent dans les meilleurs sentiments.

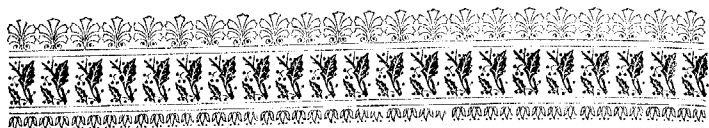
Par les vaisseaux du mois de juillet, était arrivé à l'hôpital de Sillery, une nouvelle recrue, dans la personne d'une jeune fille de noble famille, Mlle Irwin, parente des Stuarts et désireuse de consacrer sa vie au service des pauvres et des malades. Elle ne s'était pas fait, malheureusement, une idée juste des travaux pénibles et souvent abjects, de la vie crucifiée, qui est le partage d'une hospitalière. Aussi, dès que la réalité

1 *Rel.*, 1642, p. 26.

lui apparut, encore assombrie par la pauvreté et l'isolement, elle perdit courage et on dut, le printemps suivant, la renvoyer en France ; elle finit par triompher de ses répugnances, fit profession au monastère de Dieppe, et resta fidèle à sa sainte vocation. (1)

1 *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par M. l'abbé Casgrain, 119.

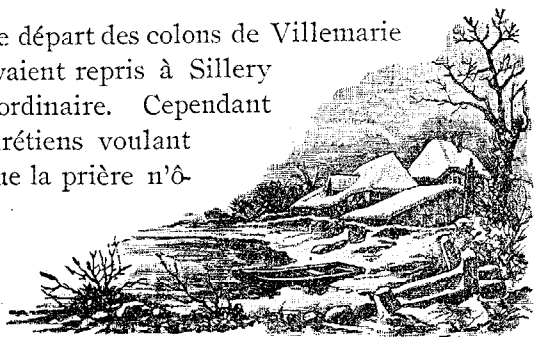




CHAPITRE DOUZIÈME

Une expédition guerrière.—Mort de Jean Nicolle.—Sokokis amené et soigné à Sillery.—De retour dans son pays il obtint que ses compatriotes envoient une délégation demander aux Iroquois la liberté du P. Jogues.—Mort de Richelieu et de Louis XIII.—Nombre de familles à Sillery.—Arrivée des Attikamègues.—Le P. Buteux.—Défection de quelques-uns.—Inquiétudes, causées par la nouvelle que la fondation de M. de Sillery avait cessé.—Courses des Iroquois.—Le P. Bresani, fait prisonnier, avertit dans une lettre le gouverneur du danger qui menace les religieuses à Sillery.—Leur départ, 29 mai, 1644.

Après le départ des colons de Villemarie les choses avaient repris à Sillery leur cours ordinaire. Cependant quelques chrétiens voulant montrer " que la prière n'ôtait pas le cœur " (1) se joignirent à un



parti de sauvages infidèles qui allaient guerroyer contre l'Iroquois. A mi-chemin, soit inconstance ou frayeur, les païens abandonnent le sentier de guerre pour se livrer à la chasse, et les néophytes continuent seuls l'expédition. Guidés par des traces imperceptibles à tout autre œil que le leur, ils découvrent bientôt une bande d'Iroquois qui ne faisaient aucune garde. Un moment on

1 Relation, 1642, p. 5.

délibère s'il faut les tuer sur place ou les faire prisonniers.—Traîner à leur suite un ennemi vaincu et garrotté, le donner en spectacle dans leur bourgade, c'était la suprême joie, la gloire la plus enviée des guerriers Indiens—. Mais s'ils les emmènent captifs, comment les dérober à la cruauté des supplices ? mieux valait encore une mort prompte qu'une lente agonie au milieu des tortures. De laisser s'échapper ces bêtes féroces, il n'en pouvait être question. Alors chacun choisit son homme, et, après une décharge simultanée de leurs armes, tous fondent avec des cris affreux sur les survivants qu'ils assomment à coups de hache et de tomahawk. Ils enlèvent ensuite les chevelures et reviennent triomphants à Saint-Joseph.

L'été se passa dans les travaux pacifiques des défrichement et de la pêche. Il y eut à l'automne une quantité prodigieuse d'anguilles, ce qui, avec la petite récolte de maïs, mit l'abondance dans la bourgade.

Au commencement de novembre l'anse de Sillery fut témoin d'un malheur qui fit perdre à la colonie un serviteur aussi dévoué que brave. (1)

Arrivé à Québec en 1618 jeune encore, coureur de bois infatigable, versé dans la connaissance des langues et des coutumes sauvages, Jean Nicollet, avait souvent usé de sa grande influence pour maintenir en paix les tribus indiennes et les attirer à l'alliance des Français. Il avait poussé ses courses jusque dans le Wisconsin, à la rivière aux Renards et chez les Winépigons ou Puants qui lui parlèrent de grandes eaux qu'il trouverait à trois jours de marche. C'était le Mississipi, dont la découverte

1 Voir *Relat.* de 1643, ch. I., p3 ss.—Ferland, I, 324. ss.

devait illustrer plus tard (1673) ⁽¹⁾ les noms de Louis Jolliet et du P. Marquette. Si la gloire de la découverte ne lui appartient pas, il a celle de l'avoir préparée et d'avoir été le premier européen qui pénétra dans cette riche vallée. ⁽²⁾

Après plusieurs années passées aux Trois-Rivières on l'appela à Québec dans l'été de 1642 pour remplacer Olivier Le Tardif, commis général des Cent-Associés, qui passait en France.

Peu de temps après, les Algonquins des Trois-Rivières ayant pris dans une de leurs courses un sauvage Sokokis, résolurent de le brûler vif. M. de Montmagny désirait beaucoup de sauver le prisonnier, et Nicollet était bien l'homme capable de l'arracher aux griffes de ces barbares. Le temps pressait. Il part avec quelques hommes dans la chaloupe de M. de Chavigny, ⁽³⁾ vers sept heures du soir, par un froid pénétrant, une nuit noire et une rage de vent de nord-est qui avait bouleversé le fleuve. Vis-à-vis de Sillery, une violente rafale renverse l'embarcation et précipite à l'eau ceux qui la montaient. Ils se cramponnent à la chaloupe qui flottait près d'une roche, mais engourdis par l'eau glacée, ils ne purent résister longtemps aux assauts redoublés des vagues en furie. Nicollet dit à M. de Chavigny : " Sauvez-

1 *Relat.* 1640, p. 36.

2 Gilmary Shea, *Discovery and exploration of the Mississippi Valley*.—V. Ferland, I. 325.

3 Ferland, *loc. cit.* La *Relation* écrit Savigny. François de Chavigny de Berchereau était arrivé au Canada en 1640. Il s'établit à Sillery où des terres lui furent concédées. Il épousa Fléonore de Grandmaison et mourut en mer pendant un voyage qu'il faisait en France pour sa santé. Éd. Burrows des *Rel.* XXVII. p. 311, 312, d'après B. Sulte, *Hist. des Can. Fr.* II. 80. *Not. rég.*, N.-D., p. 45.

“ vous, vous savez nager. : je ne le sais pas. Pour moi je
 “ m’en vais à Dieu : je vous recommande ma femme et
 “ ma fille, ” (1) et il disparaît avec trois autres victimes.
 M. de Chavigny put gagner la terre qui n’était pas éloignée et se rendre, à demi mort, à la résidence des Jésuites où il raconta le malheur qui venait d’arriver. “ Les sauvages de Sillery, dit la *relation*, au bruit du naufrage
 “ de M. Nicollet, courent sur le lieu et ne le voyant
 “ plus paraître en témoignent des regrets indicibles. Ce
 “ n’était pas la première fois que cet homme s’était
 “ exposé au danger de la mort pour le salut des sauvages : il l’a fait souvent et nous a laissé des exemples qui sont au dessus de l’état d’un homme marié et
 “ tiennent de la vie apostolique ”.

C’est un bel éloge.—

1 *Relation, ibid.*—Nicollet avait épousé, en 1637 Marguerite Couillard, âgée de onze ans, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert. Sa fille Marguerite épousa J. B. Le Gardeur de Repentigny et entra ainsi dans une des plus grandes familles du pays. Ferland, I, p 324, 326 :—*Notes sur les rég. de N.-D. de Québec*, p. 27 30, ss.

Une autre fille de Jean Nicollet s’appelait Euphrosine, d’après le *liber baptisatorum*, où elle apparaît comme marraine le 18 janvier 1642. Elle se maria en 1643 avec Jean Leblanc, de Saint-Lambert, évêché de Bayeux—Elle était née d’une autre union. *Notes sur les rég. de N.-D.* p. 92.

Jean Nicollet laissait deux frères au Canada, Pierre, navigateur, et Gilles un des premiers prêtres séculiers du pays. Pendant plusieurs années il administra les sacrements sur la côte de Beauré. *Notes rég. N.-D.* p. 33.

Jean Nicollet avait obtenu en 1639 une concession dans ce qui a formé plus tard la Châtellenie de Coulonge. M. Ern. Gagnon, *Etude de cité*, p 94, pense que c’est Nicollet qui a nommé le ruisseau de Belleborne. Lui-même s’appelait Nicollet de Belleborne.

Sa veuve épousa en 1646 Nicolas Macart. *Rég. de N.-D. de Q.* p. 67.

Douze jours après, le sauvage pour qui Nicollet avait perdu la vie, délivré par M. des Roches, gouverneur des Trois-Rivières, arriva à Sillery tout couvert de plaies, que lui avaient faites ses bourreaux. Ils lui avaient arraché tous les ongles, percé un pied avec un bâton, serré les poignets jusqu'aux os avec des cordes, transpercé à coups d'alènes et brûlé presque tout le corps, coupé trois doigts dont les blessures fourmillaient de vers. Les soins charitables et habiles des bonnes Hospitalières le guérèrent, et on lui donna une escorte pour retourner dans son pays. Il fut si touché de cette charité qu'il obtint par ses instances qu'une délégation de ses compatriotes allât demander à leurs alliés, les Iroquois, la liberté du Père Jogues (1) fait prisonnier, au mois d'août précédent, avec plusieurs Hurons et deux jeunes Français, René Goupil et Guillaume Couture, *donnés* à la compagnie.

Le père, sur un convoi de douze canots, chargés de vivres et d'objets du culte, remontait à la mission des Hurons, d'où il n'était descendu que depuis quinze jours. Avant son départ, dans une visite d'adieu faite aux Hospitalières de Sillery, en compagnie du P. de Brébeuf, il les avait exhortées à se mettre à couvert d'une surprise, toujours possible et toujours redoutable, de la part des Iroquois, et c'est sur son avis que, après une longue discussion, on résolut de reprendre les travaux abandonnés du monastère commencé à Québec en 1639.

1 *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par l'abbé Casgrain, p. 122 ;—*Relation*, 1643, 39. Voir la vie de cet héroïque missionnaire par le P. Martin. Il était né à Orléans en 1607 et entra chez les Jésuites en 1624. Arrivé à Québec en 1637, il subit un premier martyre en 1642 et fut massacré par les Iroquois en 1646. Ed. Burrows, LXXI, 142—Rochemonteix, II, 21, note.

Surpris, le deux d'août 1642, par une bande d'Iroquois, embusqués au dessus des Trois-Rivières, il aurait pu fuir mais il ne voulut pas abandonner ses compagnons prisonniers. Guillaume Couture, qui avait réussi à s'échapper, eut le même héroïsme et revint se joindre au père.

La nouvelle de cette captivité, avec toutes ses sanglantes conséquences, avait consterné la colonie et surtout le cœur des bonnes Hospitalières. Outre leurs charitables soins, leurs exhortations ne furent sans doute pas étrangères à la démarche des Sokokis. L'ambassade ne réussit pas mais prouva qu'un cœur sauvage n'était pas inaccessible à la reconnaissance. (1) Le saint missionnaire avec ses compagnons dut passer par cette effroyable série de supplices, d'une cruauté vraiment diabolique, dont le détail est bien connu. (2) Sorti, comme par miracle, vivant de cet enfer, les Hollandais lui fournirent, au bout d'un an, les moyens de repasser en France. Il devait couronner son martyre un peu plus tard (1646), en retournant prêcher la foi aux Agniers. (3)

Un mois après Jean Nicolle, le quatre décembre 1642, mourait le célèbre cardinal de Richelieu qui avait

1 Ferland, I, 326.—Relat., 1642, p. 49, ss. ; 1647, p. 17, ss.

2 *Relat.*, 1643, p. 66, ss., 174, ss.

3 Ferland, I, 342, ss. Son compagnon Goupil, qui était chirurgien, avait été tué d'un coup de hache pendant la première captivité. Voir, sur ce saint jeune homme, Vie du P. Jogues, 4me édit., par le P. Martin, p. 335. Rochemonteix, II, 44.

Quant à Couture, mis plus tard en liberté, et laissé libre de rompre son contrat comme donné, il épousa en 1649, Marie Aymart, s'établit à la Pointe-Lévis, et fut la souche d'une nombreuse famille. Il mourut à quatre-vingt quatorze ans. Ce nom est illustre dans les annales de la bienfaisance de Notre-Dame de Lévis.—Voir Hist., de la Seigneurie de Lauzon, par M. J. E. Roy.

toujours été un protecteur zélé de la Nouvelle-France et des missionnaires. Cette perte, bientôt suivie de celle de Louis XIII, 1643, était bien sensible pour la colonie aux prises avec un ennemi aussi insaisissable que féroce. Sans parler des païens qui se faisaient instruire, la bourgade de Sillery comptait alors trente-cinq ou quarante familles chrétiennes, réparties en deux groupes : les Montagnais établis, avec leur chef, J.-B. Eklinechkaouat, autour de la résidence des pères, et les Algonquins, sous Noël Négabamat ou Tékouérimat, (1) près de l'hôpital. (2) Il n'y avait encore que quatre maisons à la française pour les sauvages.

Au commencement de novembre les Attikamègues vinrent sur treize canots grossir la bourgade et bâtirent leurs cabanes du côté des Montagnais, dont le capitaine les avait invités et qui parlaient la même langue.

Le Père Buteux, (3) descendu des Trois-Rivières pour hiverner à Sillery, se consacra à l'instruction des nouveau venus, pendant que les PP. Dequen et Jean de Brébeuf (4) catéchisaient les Algonquins et les Monta-

1 La *Relation* de 1643 le nomme toujours ainsi.

2 Voir *Ibid*, p. 8. ss, d'où sont tirés ces détails.

3 On voit par le *liber baptisatorum* qu'il était souvent à Sillery en ce temps-là. Il y fait plusieurs baptêmes en 1642 et 1643, et fait suivre son nom de la formule : *Vices agens parochi in ecclesia Sti Josephi*. Les catalogues le donnent pour 1643 et 1644.

4 Le P. Buteux né à Abbeville en 1600, et entré au noviciat des Jésuites en 1620, après avoir enseigné la rhétorique, fut quelques années professeur de classes de grammaire, surveillant au collège de Clermont à Paris et vint au Canada en 1634. Dix-huit ans missionnaire des Montagnais, des Algonquins et des Attikamègues, il avait un don tout spécial pour les toucher et les amener à Dieu. Il fut supérieur aux Trois-Rivières de 1639 à 1642, où il fut remplacé par le P. Le Jeune

gnais. Pour la messe, les uns se réunissaient à la chapelle et les autres à l'hôpital, et l'empressement était tel que souvent la place faisait défaut. Les pères allaient ensuite faire le catéchisme dans les cabanes à ceux qui devaient être baptisés ou qui se préparaient à la communion. Le soir un des missionnaires appelait tout le monde à la chapelle pour la prière et l'instruction. Dans l'après-midi les enfants avaient en leur tour. Ceux des Algonquins venaient dans la salle des malades à l'hôpital, et les plus méritants étaient récompensés : un couteau, un morceau de pain, un chapelet, un bonnet, parfois une hache aux plus grands et aux plus savants, les mettaient au comble du bonheur. Ils avaient tant d'ardeur à s'instruire, que si l'un d'eux n'était pas interrogé il en était tout chagrin. Un jour que le père distribuait du pain aux enfants après le catéchisme, l'un d'eux refuse, et se met à pleurer : "Comment veux-tu que je mange n'ayant rien dit ?" (1)

redevint supérieur en 1647 et mourut dans cette charge, victime des Iroquois en 1652.—Le P. de Rochemonteix—I, 263-264, et note, d'après les *catal.* de la province de France.

Le P. Léonard Garreau, arrivé au Canada en 1643, passa une partie de l'année 1644 à Sillery. On voit par le *liber baptisatorum* qu'il y fit des baptêmes le 19 janvier, le 16 avril, le 28 juin et le 16 juillet. Voir sur lui le P. de Rochemonteix, p. 151, s. note.

1 Il paraît, par certaines expressions, que le P. Vimont, auteur de la *Relation*, faisait le catéchisme lui-même : "L'après midy je prenais soing de faire le catéchisme" "Distribuant un jour du pain. j'en présentai etc.

Ce père, né à Lisieux de 17 janvier 1594, entré dans la Compagnie de Jésus en 1613, professeur puis procureur à Eu, vint au Canada en 1629 et repassa en France en 1630. Il y exerça plusieurs charges, entre autres celle de recteur à Vannes, 1635-1638. Il était supérieur de la résidence de Dieppe quand il revint au Canada en 1640. Il fut supérieur de la résidence de Québec, passa, d'après les *catalogues annuels*, l'année 1654 à Sillery et retourna en France en 1659—Mort à Vannes 1667.—Le P. de Rochemonteix, *op. cit.* I, p. 170-177, notes,—et éd. Burrows, LXXI, p. 139.

Dans les grandes nécessités on leur faisait un petit festin de sagamité.

Les religieuses, qui instruisaient les filles, portaient leur part de la dépense. Au reste, d'un bout de l'année à l'autre, elles avaient toujours quelques familles à nourrir. A Québec les Ursulines en devaient faire autant : les sauvages affluaient au parloir, qui pour dire ses prières, qui pour son catéchisme, qui pour une chose ou pour une autre, et ensuite il fallait servir la sagamité, mélange de farine de blé d'Inde et de pois cuits à l'eau, qui était pour eux un grand régal.

Renvoyer un sauvage sans manger eut été une grave injure. (1)

Au commencement de février, les sauvages partirent pour la grande chasse et les Hospitalières eurent sur les bras un certain nombre de vieillards et d'infirmes restés sans secours. Une centaine de malades de diverses nations furent aussi soignés en cette année 1643, et parmi ceux qui moururent fut ce boiteux, qu'on avait élu *capitaine de la prière*. Il se nommait Pierre Trigatin et fit la mort d'un prédestiné.

La bande de J.-B. Ekhinechkaouat revint le mercredi saint, assez tôt pour assister au lavement des pieds, le lendemain à l'hôpital. Cinq Hurons qui avaient hiverné à Saint-Joseph, auxquels le P. de Brébeuf (2) expliqua la cérémonie, en furent émerveillés.

La conduite édifiante des chrétiens ne s'était pas démentie et avait pour une bonne part contribué à la

1 *Lettre de la mère M. de l'Incarnation*, I, 102, let., 25.

2 L. P. Vimont l'avait retenu à Sillery pour instruire ces Hurons. *Rel.*, 1643, p. 28.

conversion des Attikamègues. (1) Une centaine d'adultes, sans compter les enfants, reçurent le baptême en cette année. (2)

Cependant le ciel ne fut pas toujours sans nuages. Un jour un chrétien, cédant aux vieux préjugés, osa dire à un père, que le baptême était la cause de la ruine et de la mort des sauvages. Repris avec sévérité de ce discours, il s'obstine orgueilleusement, et, dans un mouvement de colère, jette son chapelet au feu. Aussitôt grand émoi dans la bourgade; les néophytes indignés viennent presser leur camarade de faire pénitence, mais le respect humain l'empêche de rien entendre. A force d'instances on finit par le gagner. A l'heure de la messe, tous les chrétiens se rendent à la chapelle de l'hôpital. Le coupable, laissé quelque temps à la porte est enfin introduit, et, à genoux au pied de l'autel, demande hautement pardon à Dieu, à la Sainte Vierge et à ses compatriotes du scandale qu'il avait causé. Ensuite humblement prosterné contre terre il y tient ses lèvres collées. On dut le relever de force. (3)

Pigarouich qu'on a vu si édifiant, fit pis encore. Dans un voyage aux Trois-Rivières à l'automne 1643, il s'abandonna à de graves désordres, et il fallut toute la juste sévérité qui l'accueillit à son retour, pour le faire rentrer dans le sentier du devoir. (4)

1 *Rel.*, 1643, 15. Voir ch. V, VII, *ibid.*

2 *La Rel.*, *loc. cit.*, dit : " Nous avons baptisé ça-bas environ " cent adultes. " Le *liber baptisatorum* en accuse un bien moindre nombre, mais il y a une lacune, du 8 mars 1643, au 18 janvier 1644.

L'expression *ça-bas* nous paraît désigner Sillery, auquel du reste tout le chapitre se rapporte.

3 *Rel.*, 1643, p. 1213.

4 *La Relation* de 1644, p. 31, ss. raconte au long ses exploits *au rebours* et donne de piquants détails sur la résipiscence de l'ancien sorcier; ce ne fut pas l'œuvre d'un jour.

Une menace plus grave que l'inconstance des néophytes pesait sur la bourgade, c'était, au dire de la *Relation*, le danger de manquer de ressources. M. de Sillery, mort, la nouvelle était venue d'Europe que la rente qu'il avait fondée était arrêtée. (1) De huit ouvriers qu'on entretenait auparavant, le nombre était tombé à quatre, (2) et, comme il fallait aider aux défrichements, les travaux de construction n'avançaient guère. On commença néanmoins pendant l'hiver deux maisonnettes pour l'automne suivant, une du côté des Montagnais et l'autre du côté des Algonquins.

A cette situation précaire, venait s'ajouter la terreur qu'inspiraient les Iroquois. Pourvus par les Hollandais de bonnes arquebuses, dont ils se servaient à merveille, ils triomphaient aisément des autres sauvages qui, pour la plupart, en était encore à l'arc et au tomahawk (3) Leurs guerriers enhardis par le succès, surgissaient partout comme par enchantement, semant sur leurs pas le meurtre et le pillage. (4) Ceux qui eurent le moins à en souffrir furent les chrétiens de Sillery et de Ta-

La nouvelle était fausse. Dans un *Etat des revenus des communautés religieuses de la Nouvelle-France*, fait par Mgr. de S. Vallier, après 1720, on retrouve précisément la première fondation de M. de Sillery " qui était de 50,000 écus et dont le revenu peut être de 7,500 livres " *Mandements des évêques de Québec* " I. p. 516.

Un document de 1701, signé par les PP. Rafaix, Bouvart et Valent, ne mentionne pas explicitement la fondation de Sillery, mais la suppose. " Notre revenu en France frais faits et charges payées, que " nous recevons ici peut monter à 4,000 livres ". Ce revenu, distinct des gratifications royales, nous paraît être cette rente sur l'hôtel de ville. Voir *Rel. des Jés.* éd. Burrows, vol LXXV, p 184.

2 *Rel.*, 1643, p. 9.

3 Ferland, I. 330.

4 *Rel.*, 1643, p 61, ss.

doussac partis pour leurs chasses trois mois plus tôt qu'à l'ordinaire, si loin que les Iroquois ne les rencontrèrent pas. (1)

Partagés (2) en dix bandes ces barbares infestaient les rives du Saint-Laurent. Trois Français avaient été massacrés à Montréal et deux autres pris et brûlés vifs. Dans une sortie, M. de Maisonneuve perdit plusieurs hommes et faillit périr lui-même. Un jésuite italien, le P. Bressani était parti pour les Hurons dès la fin d'avril, avant même que le fleuve fût libre de glaces, dans l'espoir d'échapper aux terribles maraudeurs. Mais en vain. Pris, un peu au-dessus des Trois-Rivières, avec ses compagnons, dont l'un devint sous ses yeux, la pâture d'un horrible festin, il eut à subir les mêmes tourments que le P. Jogues et ne dut la vie qu'aux Hollandais, qui le rachetèrent et le firent passer en France au mois de novembre de la même année. (3)

Pendant qu'ils traînaient le P. Bressani en captivité, les Iroquois, ignorant qu'il comprît leur langue, manifestaient ouvertement en sa présence leurs desseins pervers, et un jour il les avait entendus former le projet, de surprendre la bourgade de Sillery et d'enlever les religieuses. Il avait alors écrit sur une écorce de bouleau une lettre à M. de Montmagny, et l'avait laissée fixée au

1 *Rel.*, 1644 p. 2.

2 *Ibid.*, p. 19.

3 *Rel.* 1644, p. 43, ss. Voir le détail des incroyables tortures qu'il eut à endurer—. *Rel.* du P. Bressani, II partie, éd. Burrows, vol. XXXIX, p. 54, ss.—Le P. Bressani né à Rome en 1612, entra au noviciat en 1626, fit quelques années les classes de grammaire et plus tard les cours de rhétorique, de philosophie et de mathématiques. Il vint au Canada en 1642, repartit en 1650 et mourut à Florence en 1672.— Voir Rochemonteix, II. 36 et 115, note,—et l'éd. Burrows, LXXI, 145.

bout d'un bâton dans la forêt, priant la divine Providence de la faire parvenir à son adresse. ⁽¹⁾ Quelques jours plus tard, au commencement de mai, un sauvage la remettait au gouverneur : Elle se terminait par ces paroles : " Les Iroquois sont en marche sur Sillery ; ils " veulent en élever les Filles Blanches. "

M. de Montmagny fit une assemblée des principaux citoyens pour leur communiquer cette nouvelle. L'émoi fut d'autant plus grand que, la veille, une bande d'ennemis, rôdant autour de Québec, était tombée à l'improviste sur les habitations du Cap-Rouge et avait enlevé et massacré, avec les raffinements de leur cruauté ordinaire, un certain nombre de Français et sauvages. ⁽²⁾ Il fut unanimement résolu de presser les Hospitalières de quitter leur dangereux poste et de revenir à Québec. Mais elles ne purent se résoudre encore à abandonner le chevet de leurs malades et prièrent le gouverneur de leur permettre de courir les mêmes risques que les pauvres sauvages auxquels elles avaient dévoué leur vie. ⁽³⁾ Il y consentit et leur envoya pour les protéger six soldats, qui chaque matin venaient à pied du château Saint-Louis monter la garde au monastère jusqu'au lendemain, où ils étaient relevés par six autres.

Les sauvages aussi faisaient le guet. On avait fortifié les palissades, barricadé les principales entrées du monastère, abandonné les travaux extérieurs. La situation était d'autant plus périlleuse que la falaise qui dominait la maison, à une petite portée d'arquebuse,

1 Hist. de l'Hôtel-Dieu, p. 131, ss.

2 Hist. de l'Hôtel-Dieu, 132.

3 *Ibid*, 134.

offrait, dans les bois qui la couvraient, une cachette d'où l'ennemi pouvait sans danger choisir ses victimes.

Trois semaines se passèrent sans alerte et l'on commençait à croire tout danger disparu quand un parti de Français et de sauvages, s'étant aventuré aux environs, fut surpris et massacré. (1) Les chrétiens de Sillery, pris alors de panique, se dispersèrent de côté et d'autre (2) et plusieurs transportèrent leurs cabanes près du monastère en construction à Québec. (3) M. de Montmagny vint lui-même engager les religieuses à se mettre en lieu sûr, et leur représenta qu'il ne pouvait plus longtemps dégarnir le fort Saint-Louis pour leur donner une garde, et que ce serait, surtout après le départ des sauvages, une témérité inutile de s'exposer davantage au péril. (4) Les bonnes sœurs se rendirent à ces raisons bien à regret. " Nous laissâmes donc notre pauvre Sillery, dit la mère " Saint-Ignace, le 29 de may, 1644, après y avoir demeuré " environ quatre ans. " (5) Elles y avaient beaucoup souffert sans doute, mais aussi y avaient trouvé une douce compensation, dans la ferveur des néophytes et dans ces joies intimes et ineffables qui accompagnent le sacrifice généreux.

Dans le dernier hiver, outre quelques sauvages qui avaient passé deux ou trois jours à l'hôpital, environ trente-cinq malades avaient été soignés, et une dizaine étaient morts. Une quarantaine de vieillards, de femmes et d'enfants avaient été nourris à grands frais par les

1 *Hist manuscrite de l'Hôtel-Dieu*, fol. 14.

2 *Rel.* 1644, p. 20.

3 *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par l'abbé Casgrain, 137.

4 *Ibid.* 138.

5 *Hist. manuscrite*, fol. 14.

charitables Hospitalières et les Jésuites, et auraient, sans ce secours, péri de misère. (1) Les sauvages mêmes étaient dans l'admiration de cette charité, et pour plusieurs ce fut le motif déterminant de leur conversion. (2) Ils avaient un attachement profond pour les sœurs, regardaient comme un honneur de demeurer près de leur maison et, après la mort, de reposer dans leur petit cimetière. (3) Les Hospitalières partirent de Sillery sur une chaloupe chargée de leurs principaux meubles. Avec la marée, une heure à peine pouvait suffire à les conduire à Québec; malheureusement, entraînées deux lieues plus bas par un fort vent d'ouest joint à la force du courant, il leur fallut débarquer sur la côte de Beau-pré et revenir par terre à la ville où elles n'arrivèrent que fort tard (4) le soir. On leur donna pour logement, jusqu'à ce que leur monastère fût en état de les recevoir, la petite maison naguère occupée par les Ursulines. (5) Après l'avoir débarrassée des crapauds et des insectes auxquels elle avait ensuite servi de refuge, les Hospitalières y passèrent péniblement quelques semaines, et aussitôt qu'un coin du monastère leur parut habitable, elles s'empressèrent de s'y transporter. On put les voir alors, pour hâter la construction, travailler à la manœuvre, pousser le rabot, charroyer en brouette des pierres près des échafauds et les monter en tournant le treuil. (6) Elles préludaient par ces rudes travaux, à tant de tâches

1 *Rel.*, 1644, p. 3, p. 20, ss.

2 *Ibid.*, 5, et passim.

3 *Ibid.*, 22.

4 *Hist. Hôtel-Dieu* 138.

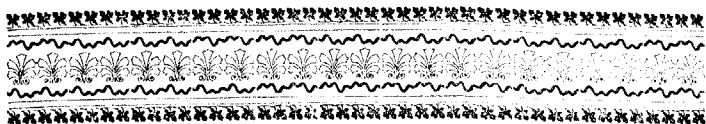
5 De 1629 à l'automne 1642, *Hist. des Ursulines*, I. 89.

6 *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, 140.

pénibles, souvent repoussantes, auxquelles les voue leur vocation, et qu'elles embrassent avec joie pour l'amour de Dieu.

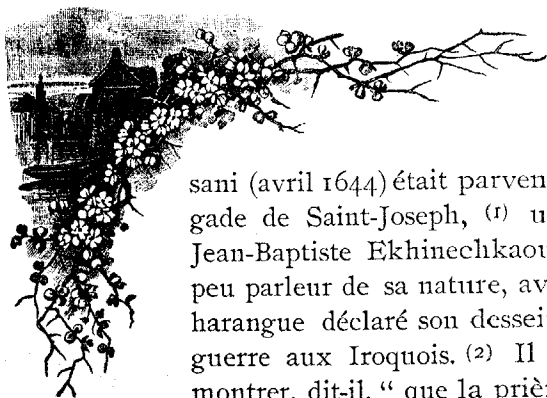
Depuis plus de deux siècles et demi, non seulement Québec, mais une grande partie du pays a bénéficié de ce dévouement inépuisable, immortel comme la charité qui l'inspire. Le séjour à Sillery n'est pas une des pages lesmoins touchantes de cette belle histoire.





CHAPITRE TREIZIÈME

Expédition contre les Iroquois.—Prisonniers faits au fort Richelieu.—Le P. Druillètes accompagne les néophytes à la chasse.—Exploits de Piescaret ; il amène ses prisonniers à Sillery.—Traité de paix aux Trois-Rivières, 1645.—Chrétiens de Sillery massacrés par les Sokokis en l'automne 1645.—Vincent-Xavier meurt de ses blessures au printemps suivant.—Sa petite fille, Charité, remarquable par sa vive intelligence, meurt peu après.—Les PP. Massé, Druillètes et Dequen à Sillery.—Etat de la bourgade ; domestiques et *donnés*.—Le premier médecin de Sillery.—Légers désordres ; dangers des boissons enivrantes ; châtimement des coupables.—Jubilé d'Innocent X.



Aussitôt que
la nouvelle
de la prise
du P. Bres-

sani (avril 1644) était parvenue à la bourgade de Saint-Joseph, ⁽¹⁾ un des chefs, Jean-Baptiste Ekhinechkaouat, bien que peu parleur de sa nature, avait dans une harangue déclaré son dessein de faire la guerre aux Iroquois. ⁽²⁾ Il voulait leur montrer, dit-il, “ que la prière n'ôtait pas

“ le cœur. ”

1 Ce père avait dû y passer quelque temps à l'automne 1642. Le 7 octobre il y baptisa deux jumeaux, outre d'autres baptêmes de sauvages qu'il fit à Québec le 4 et le 14 décembre.—Voir ces dates dans le *liber baptisatorum*.—Il était donc bien connu des néophytes.

2 *Rel.*, 1644, p. 12.

Les guerriers se donnèrent rendez-vous aux Trois-Rivières. Noël Négabamat ⁽¹⁾ y était déjà lorsque les Hospitalières quittèrent Sillery, et avait prié le P. de Brébeuf de leur écrire de presser leur départ et d'emmener avec elles à Québec les femmes et les enfants. ⁽²⁾

Cent vingt guerriers y furent bientôt réunis, parmi lesquels se trouvaient quelques mauvais chrétiens et plusieurs infidèles. Ceux-ci se préparaient au combat par des festins, où des hurlements affreux servaient d'accompagnement à des danses d'une indécence si révoltante, que M. de Champflour dut en punir les auteurs en les chassant du fort. Les bons chrétiens au contraire, campés à part, se disposaient à rencontrer l'ennemi au moyen de la prière et du sacrement de pénitence. Leur bravoure n'y perdit rien, car, au témoignage du P. Buteux, qui les vit à Montréal et descendit avec eux aux Trois-Rivières, " ils étaient les premiers à s'embarquer pour aller à la découverte, à entrer bien avant dans les bois, aux lieux les plus dangereux : ils allaient partout, la tête levée sans aucune démonstration de crainte. ⁽³⁾ Au mépris du danger ils joignaient celui du respect humain, parfois plus difficile à braver, et récitaient publiquement leur chapelet. Les infidèles eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de les admirer. ⁽⁴⁾

C'est à l'occasion de cette levée de boucliers qu'une soixantaine de Hurons, venus aux Trois-Rivières combattre aussi les Iroquois, ⁽⁵⁾ résolurent d'aller, en compagnie de quelques Algonquins, chercher l'ennemi qui

1 Tékouérimat.

2 *Rel.*, 1644, 20.

3 *Rel.*, 1644, *loc. cit.*

4 *Rel.*, 1644, 19.

5 *Ibid*, p. 45 ; Ferland, I. 332.

avait été vu dans les îles du lac Saint-Pierre. Ne l'ayant pas rencontré, ils remontent doucement pendant la nuit la rivière Richelieu où ils le supposent retiré, et découvrent en effet bientôt un campement sous les bois. Plusieurs feux projetaient dans les ténèbres leurs flammes vacillantes, dont la lueur se reflétait sur les eaux tranquilles : il était évident que les guerriers ennemis étaient en grand nombre et qu'on se trouvait en face d'une partie inégale. Pendant que les Hurons s'arrêtent pour délibérer, un bruit de rames frappe leurs oreilles et ils voient s'approcher dans l'ombre deux canots pleins d'Iroquois, revenant d'une embuscade qu'ils avaient dressée à l'embouchure de la rivière. Grâce à l'obscurité, les chrétiens avaient passé sans y tomber mais non sans donner un peu l'éveil. Il n'y avait plus à hésiter. Les Hurons fondent sur ces canots, et, après avoir échangé au hasard dans la nuit, quelques flèches et quelques coups d'arquebuse, se hâtent de redescendre la rivière. A la faveur des ténèbres et de la confusion produite par cette attaque soudaine, un prisonnier de leur nation put s'échapper et, courant sur le rivage, il leur cria de le prendre avec eux. A la vue de leur nombre relativement petit : " Sauvez-vous, leur dit-il, car, outre trente Iroquois, que vous venez de rencontrer, il y en a une centaine de " campés près d'ici." Un autre, qui s'était caché au bord du bois et avait pu entendre les discours de l'ennemi, leur apprit que, sur les trente Iroquois, dix, blottis dans les broussailles près du fort Richelieu, guettaient l'occasion de faire main basse sur les premiers Français qui sortiraient. Il fut aisé de les surprendre : trois furent faits prisonniers et conduits en triomphe aux Trois-Rivières.

On vit, le vingt-six juillet au matin, descendre doucement au fil de l'eau, une flottille portant environ quatre-vingts sauvages, qui chantaient tous ensemble et faisaient danser leurs prisonniers à la cadence de leur chant et des coups d'aviron dont ils frappaient les bords de leurs canots. Les victimes chantaient aussi bravement que les vainqueurs, en se balançant, et montraient par la fierté de leurs regards, que les tourments ni la mort ne leur faisaient peur. (1)

Un des captifs, capitaine des Agniers, donné aux Algonquins infidèles, eut à subir d'affreuses tortures. Il aurait péri sur le bûcher, sans l'intervention énergique de M. de Champflour et les présents de M. de Montmagny, qui vint exprès aux Trois-Rivières pour le racheter. Les Hurons refusèrent fièrement de rendre les deux autres et les emmenèrent dans leur pays pour s'en servir, dirent-ils, à faire la paix. (2)

A leur retour à Sillery les sauvages chrétiens reprirent leurs occupations ordinaires et leur vie édifiante.

A l'automne, une forte escouade, sous la conduite de Négabamat (3) partit pour la grande chasse à l'orignal. Comme ils dévançaient d'assez longtemps la saison propice, afin de déjouer encore cette année les poursuites des Iroquois, ils demandèrent au P. Vimont un missionnaire pour les accompagner pendant les longs mois qu'ils allaient passer dans la forêt. Le P. Gabriel Druillètes, longtemps missionnaire à Sillery, (4) leur fut accordé

1 *Rel.*, 1646, p. 46, s.

2 *Ibid*, 48, s.

3 *Rel.*, 1645, p. 14, ss.

4 Les catalogues annuels le placent dans cette mission en 1645, 1647, 1648, 1649, 1653, 1655, 1657, 1658 et 1659.—Le *liber baptisatorum*

et, avec un jeune Français pour lui servir la messe, les suivit tout l'hiver dans leurs interminables courses, offrant presque chaque jour le saint sacrifice et leur procurant toutes les consolations de son ministère. Sauf les avanies des jongleurs, il eut à passer par toutes les fatigues et les privations qu'avait naguère subies le P. Le Jeune. La fumée le rendit complètement aveugle. Une bonne vieille pour le guérir lui râcla les yeux avec un morceau de fer rouillé ! La vue lui fut rendue d'une manière toute merveilleuse un jour qu'il célébrait, uni aux ferventes prières de ses néophytes, une messe de la Sainte Vierge qu'il savait par coeur.

Les Iroquois, pendant ce même hiver, massacrèrent encore quelques Français auprès du fort Richelieu. (1) Piescaret, chef des Algonquins de l'Île, (2) dont les exploits sont restés fameux, (3) le leur fit expier au printemps. Avec six compagnons seulement, il remonta le Richelieu et vint se mettre en embuscade dans une île du lac Champlain. Bientôt paraissent deux canots montés par quatorze Iroquois. Des sept guerriers qui étaient dans le premier, six sont abattus par six coups

confirme ces données et nous montre en outre que le P. Druillètes était aussi à Sillery en 1646, 1652, 1654 et 1656, c'est-à-dire presque sans interruption de 1645 à 1659, sauf quelques courses lointaines comme celle dont on parle ici. Il fut plusieurs années supérieur de la résidence.

Il était né en 1610, à Gurat, ou Garat, dans la Charente, diocèse de Limoges, et entré chez les Jésuites en 1626. Après avoir enseigné quelque temps les humanités et la rhétorique, il passa au Canada, en 1643. La suite de cette histoire fera connaître ses travaux. Il mourut à Québec en 1681. Voir Rochemonteix, I, p. 267, note ; — et éd. Burrows, LXXI, p. 145.

1 *Rel.*, 1645, p. 18.

2 L'île des Allumettes, comme on a dit.

3 Ferland, I, 334.

d'arquebuse bien dirigés. Surpris mais non effrayés, les autres recueillent le survivant et font force de rames pour aborder par un détour un autre point de l'île. Les Algonquins les y devançant à travers le bois, et à l'approche du rivage, un coup de feu renverse encore un ennemi qui en tombant fait chavirer la frêle embarcation. Réduits à l'impuissance, quatre Iroquois sont alors tués dans l'eau ; trois gagnent terre à la nage, mais un seul put s'échapper, les deux autres pressés l'épée dans les reins durent se rendre à discrétion.

Piescaret, qui était chrétien, prit, avec ses prisonniers, le chemin de Sillery, et un messenger vint prévenir la bourgade de sa prochaine arrivée. Bientôt on entendit sur le fleuve les cris de victoire et les canots parurent, où, selon la coutume, les prisonniers chantaient avec les vainqueurs et dansaient à la cadence des voix et des coups d'aviron. Onze chevelures agitées, en guise de drapeaux, au bout de longues perches, redisaient assez la bravoure du capitaine et de ses compagnons. En pareille occurrence femmes et filles avaient accoutumé de se jeter à la nage et d'aller au devant des vainqueurs pour avoir une part des dépouilles. A Saint-Joseph, les règles de la modestie chrétienne étaient plus en honneur. Seul, un jeune homme vint plonger sous le canot du chef qui, en récompense, lui donna une arquebuse prise à l'ennemi. (1)

On fit de grandes réjouissances, il y eut de part et d'autre force harangues, compliments et arquebusades. Des soldats envoyés par le gouverneur tirèrent une salve de mousqueterie dont les sauvages furent hautement flattés.

Les prisonniers, s'ils s'attendaient aux tourments, durent être étonnés de l'accueil qu'on leur fit, ils auraient pu se croire dans leur propre village.

Il y eut pourtant une vieille qui, à la vue de ces ennemis, sentit au cœur le désir de la vengeance. N'osant pas leur toucher sans la permission du missionnaire, elle lui dit : " Mon père, permets-moi de caresser un petit (1) " les prisonniers : ils ont tué, brûlé, mangé mon père, " mon mari, mes enfants. Permets, mon père, que je " les caresse. " Le père lui ayant répondu que ces Iroquois lui avaient assurément fait verser beaucoup de larmes, mais que si elle voulait, elle aussi, recevoir de Dieu son pardon, il fallait leur pardonner, elle parut satisfaite et repartit : " Je ne leur ferai donc point de mal. " (2)

M. de Montmagny vint à Sillery le surlendemain, dix-huit mai 1645, et Piescaret lui remit solennellement ses deux prisonniers. Le gouverneur, qui voulait s'en servir pour la paix, les envoya aux Trois-Rivières et fit partir pour les Cinq-Cantons le chef agnier pris l'été précédent. (3) Il revint au commencement de juillet, avec deux capitaines, des plus considérables de son pays, et Guillaume Couture, pris en même temps que le P. Jogues en 1642. (4)

Le douze juillet, il y eut une grande assemblée aux Trois-Rivières pour la conclusion du traité. Kiotsaéton, qui parlait au nom des Iroquois, offrit dix-sept colliers de porcelaine dont chacun avait une signification particulière. Le premier, remerciait le gouverneur d'avoir

1 Un peu.—Pour les sauvages, *caresser* signifiait torturer.

2 *Rel.*, 1645, p. 21, 22.

3 Voir *suprà*, p. 181.

4 Voir *suprà*, p. 166.

arraché, l'été précédent, au feu et à la dent des Algonquins, le chef qui avait porté les propositions de paix. Le deuxième, attaché au bras de Guillaume Couture, lui rendait la liberté. Le quatrième signifiait qu'on oubliait les pensées de combat et qu'on mettait sous les pieds la hache de guerre : (1) " J'ai passé, disait l'orateur sauvage, " auprès du lieu où les Algonquins nous ont massacrés " ce printemps. J'ai vu la place du combat où ils ont " pris les deux prisonniers qui sont ici : j'ai passé vite " je n'ai pas voulu voir le sang répandu de mes gens ; " leurs corps sont encore sur la place, j'ai détourné mes " yeux de peur d'irriter ma colère. Puis frappant la terre " et prêtant l'oreille, j'ai ouï la voix de mes ancêtres " massacrés par les Algonquins, lesquels voyant que " mon cœur était capable de se venger, m'ont crié d'une " voix amoureuse : Mon petit fils, mon petit fils, soyez " bon, n'entrez point en fureur, ne pensez plus à moi, " car il n'y a plus de moyen de nous retirer de la mort, " pensez aux vivants, cela est d'importance, retirez ceux " qui vivent encore du glaive et du feu qui les poursuit, " un homme vivant vaut mieux que plusieurs trépassés. " Ayant ouï ces voix, j'ai passé outre et m'en suis venu " à vous pour délivrer ceux que vous tenez encore. "

Le lendemain, le gouverneur fit grand festin aux envoyés et le troisième jour il leur offrit quatorze présents qui, selon la coutume sauvage, portaient ses paroles de paix. Piescaret se levant ensuite présenta aux ambassadeurs des pelleteries. C'était, dit-il, une

1 Nous ne voulons pas omettre cette perle d'éloquence sauvage. L'abbé Ferland lui a aussi donné place dans son histoire, I, 537.

La vén. Mère de l'Incarnation, let. 66ième—, I. 242, ss. reproduit tout le récit de cette négociation.

pierre qu'il mettait sur la fosse des morts du dernier combat, afin qu'on ne remuât plus leurs os. Noël Négabamat, à son tour, offrit cinq peaux d'élan. "Voilà, dit-il, de quoi vous armer les pieds et les jambes de peur que vous ne vous blessiez au retour, s'il restait encore quelques pierres au chemin que vous avez aplani." Il en offrit cinq autres pour ensevelir ceux qui étaient tombés dans la dernière rencontre et apaiser la douleur de leurs parents qui ne les pourraient souffrir sans sépulture.

La paix était conclue; de nouvelles assemblées se tinrent au mois de septembre pour y associer d'autres nations sauvages. (1) Par malheur, elle ne devait pas être de longue durée.

Elle faillit être rompue dès le mois de septembre, lors du départ des vaisseaux. En effet, la nouvelle que trois chrétiens de Sillery, (2) partis à la chasse, avaient été massacrés et plusieurs autres blessés, vint jeter un voile lugubre sur la joie universelle. (3) On craignait que les meurtriers ne fussent des Iroquois dont les belles paroles n'auraient alors été qu'une feinte. Les Algonquins n'auraient pas manqué de lever la hache contre les Agniers restés au milieu d'eux, et la guerre se serait rallumée avec une nouvelle fureur. Mais parmi les blessés se trouvait le fils de Nénaskoumat, Vincent-Xavier Nipikiouigan, qui, bien que frappé à mort, avait cependant pu revenir à Saint-Joseph. Il calma la colère de ses

1 *Rel.*, 1645, 29, 35 I, 1646, 6-8.

2 D'après le *Journal*, 14 mars 1646, c'étaient "un nommé Robert, excellent chrétien, un sien neveu et un fils,"—éd. Burrows, YXVIII, 172.

3 *Rel.*, 1646, p. 3.

compatriotes en leur assurant que la langue des meurtriers était toute différente de celle des Iroquois. On sut ensuite que c'étaient des Sokokis, et Guillaume Couture, qui avait accompagné chez eux les ambassadeurs Iroquois, fut témoin de l'indignation des Agniers lorsque les Sokokis leur apportèrent les chevelures des Algonquins. (1) " Vous nous jetez la honte sur le visage, " avaient-ils dit, vous nous faites passer pour des fourbes. " Si nous vous regardions de bon oeil, Ononthio pourrait " nous dire : Les Agniers n'ont pas tué mes alliés, mais " bien leurs haches : je pensais agir avec de vrais hommes " et j'ai traité avec des trompeurs. Retirez-vous, cachez " ces têtes : comme nous n'avons qu'un coeur nous ne " voulons qu'une langue. "

Vincent-Xavier fut conduit à l'hôpital mais voyant qu'il allait mourir il voulut être ramené à Saint-Joseph. Sa femme, qui dans la même rencontre avait eu la chevelure arrachée et avait été laissée pour morte, guérit pourtant et le soigna avec une patience et une charité inaltérables. (2) Il mourut le 14 mars suivant et fut inhumé à Québec où son père avait été enterré cinq ou six ans auparavant. (3)

Il avait une petite fille de cinq ans chez les Ursulines. (4) On la lui avait amenée avant sa mort, et, la voyant si gentille et si gentiment vêtue, il l'avait prise

1 *Ibid.* 4, 5.

2 *Rel.*, 1646, p. 21.

3 Journal, 14 mars, 1646—Dans l'édition Burrows, XXVIII, 172 ; on lit : " Son feu père...scavoir François bonté. " C'est évidemment une faute : son père était François-Xavier Nénaskoumat.

4 Elle s'appelait *Charité* et avait été baptisée le 4 janvier 1641, par le P. Le Jeune. Voir le *liber baptisatorum*.

sur son lit, comblée de caresses et lui avait recommandé d'aimer toujours les Filles Vierges, de les regarder comme ses plus proches parentes, de ne les quitter jamais. La pauvre petite, que l'odeur des plaies avait rendue malade, de retour au monastère, fut conduite par sa maîtresse devant le tabernacle, et après avoir prié, dit d'elle-même :
" Jésus ne sera-t-il pas mon père puisque je n'en ai plus ?
" La Sainte Vierge sera aussi ma mère, et vous serez mes
" parentes, mon père me l'a dit. " Il n'est pas croyable,
" dit la relation, ⁽¹⁾ combien ces bonnes mères faisaient
" estat de ce petit enfant, elles admiraient ses bonnes
" inclinations et la douceur de son naturel. On eut dit
" que sa plus grande récréation était de prier Dieu ; . . .
" quand elle pleurait comme font les enfants, si on lui
" disait : Prions Dieu, aussitost joignant ses petites mains,
" elle arrestait ses larmes et prononçait ses prières
" qu'elle savait parfaitement dès l'âge de trois ou quatre
" ans. " La vénérable Marie de l'Incarnation, écrit de
" son côté. ⁽²⁾ C'était le meilleur et la plus joli esprit
" que nous eussions encore vu, depuis que nous sommes
" en Canada. A peine savait-elle parler qu'elle disait
" toute seule les prières sauvages par coeur et même
" celles que nous faisons faire aux filles françaises. Ce
" qu'elle entendait chanter en notre chœur elle le savait
" quasi au même temps et elle le chantait avec nous
" sans hésiter. Les personnes du dehors la demandaient

1 1646, p. 22.

2 Lct., 7ième l, p. 297, ss. C'est bien de cette enfant qu'il s'agit, bien que la Vénérable la dise fille de Nénaskoumat. C'était sa petite fille.—On sait que Nénaskoumat et sa femme moururent de la petite vérole dans l'hiver de 1639, tandis que la lettre citée dit que le père de l'enfant mourut quelques mois avant elle.

“ pour la faire chanter et elles étaient ravies de lui en-
 “ tendre chanter des psaumes entiers. ”

Cette enfant extraordinaire mourut au mois de juillet et on lui fit de belles funérailles décrites par le Journal des Jésuites. (1)

A l'automne de cette année 1645, les PP. Massé et Druillètes (2) furent envoyés pour aider le P. Dequen à Sillery, pendant que le P. Jérôme Lalemant (3) devenait supérieur de la résidence de Québec. (4) Il y avait en outre dans cette dernière mission, deux frères, Claude Jager et Ambroise Cauvet, (5) et quatre domestiques, deux à gages Siméon et LaNeigerie, qui recevaient cent livres par an chacun, et deux *donnés*, (6) Jacques Junier et Robert Hache, liés à la compagnie de Jésus pour la vie. (7) On

1 Au 8 juillet 1646. XXVIII, 214, éd. Burrows.

2 Le P. Le Jeune, avec la qualité “ *vices agens parochi in ecclesia Sti Josephi* ”, y fait quelques baptêmes, de février à mai 1645.

3 Oncle du P. Gabriel Lalemant, le martyr; était né à Paris en 1593. Entré dans la compagnie de Jésus en 1610, il y exerça des charges importantes jusqu'à son arrivée au Canada en 1638. C'était à la fois l'homme de l'obéissance et du commandement. Passé en France, en 1650 et en 1656; son absence se fit vivement sentir. Il revint en 1659 avec Mgr de Laval et mourut à Québec en 1673. Rochemonteix. *op. cit.* II, 115, note, 288, note 5, I, 382. *Rel.* éd. Burrows, LXXI, p. 143.

4 *Journal des Jésuites* p. 1, 5;—éd. Burrows, vol XXVII, p. 76 et 80. Ce *journal* commence ici et nous fournit de précieux renseignements jusqu'en 1668. On sait que les cahiers qui contenaient la suite semblent perdus sans retour. L'éd. Burrows sera suffisamment distinguée par le chiffre du volume.

5 Nom donné à la marge du *Journal*, *Ibid.*. On écrit Joyer, mais cette erreur est corrigée, Vol. LXXI, dans la liste des Jésuites de la N. F.

Ce nom est fourni par les *catalogues annuels*.

6 Voir sur les *donnés*, d'intéressants détails P. Rochemonteix *op. cit.* I. 388 et 582.

7 *Journal*, XXVII, 82.

comptait dans la bourgade environ cent soixante âmes : quatre-vingt dix-huit communians, soixante et un chrétiens non communians dont quatorze seulement en état de se confesser. Huit environ se préparaient au baptême (1)

La charge était fort lourde pour les Jésuites. Non seulement ils ne retiraient rien du revenu de Sillery mais leur dépense s'y élevait à près de mille écus, (2) car, outre l'entretien de la résidence, il fallait continuellement aider aux Sauvages. Au mois de novembre, entre autres choses, on leur donna deux barriques de pois et des étoffes. (3) Une bonne vieille et sa famille, ayant adopté le P. Dequen à la place d'un parent défunt, pour sceller la parenté, lui firent présent de quelques peaux de castors qu'il accepta. Mal lui en prit, car ses nouveaux parents l'accablèrent de demandes incessantes et il dut les nourrir tout l'hiver. (4) C'était vraiment là un contrat *donnant donnant, do ut des*, (5) mais avec les sauvages, on y perdait toujours.

Vers le même temps un nommé Dubok, que le Journal des Jésuites qualifie de "soldat empyrique", une sorte de chirurgien, fut invité à venir voir les malades de Sillery pour trois ou quatre jours. Il fut logé chez les pères sans que le supérieur de Québec (6) en sût rien. Il resta deux mois, du vingt novembre

1 *Ibid.*, déc., 1645, p. 24, XXVII. 102.

2 Journal, 15, XXVII, 102.

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*, 12 nov., 13, XXVII, 99.

5 *Je donne pour que tu donnes.*

6 "Il fut logé chez nous sans en rien communiquer au Supérieur, *et hoc male*," dit le Journal, XXVII, 100 ; il est peu probable que le supérieur de Sillery ignorât la profession de Dubok.

au vingt-deux janvier, mais ne réussit pas, et partit également détesté des Français et des Sauvages, — pour son habileté sans doute. — C'est le premier médecin de Sillery. (1)

Bien que la conduite des chrétiens fût en général fort pieuse, ils restaient sauvages par certains côtés, et, de temps en temps, malgré la vigilance des chefs, il se produisait des désordres. Ainsi quelques Hurons, hivernant à Sillery avec les Algonquins, furent accusés d'avoir dérobé "quelques misérables bouts de couverture," d'avoir — ce qui était plus grave, — plusieurs fois escaladé la fenêtre du logis de Pierre Gadois, (2) Français au service de la société de Montréal et qui demeurait dans la maison de M. de Puiseaux, à l'ansé Saint-Michel. Non contents de lui voler du lard salé, ils l'avaient battu.

Pour y mettre ordre, on dut menacer les délinquants de la colère du gouverneur.

1 Le *Journal* parle ailleurs de Laurent Dubocq qui épousa Marie Félix Ouentououen, (d'après l'acte de baptême de sa fille Marie-Anne, fait par le P. Dalmas, à Sillery en 1678, (Arontio, d'après Tanguay, I, 202). Marie-Anne devint religieuse ursuline sous le nom de Ste Marie-Madeleine et mourut en août 1734. *Ibid.* A la table du *Journal*, on exprime la pensée que le soldat Dubok, dont il est question ici, est le même que Laurent. Mais, d'après Tanguay, celui-ci n'aurait eu que neuf ans en 1645, étant né en 1636.

2 *Journal*, XXVII, 20. Pierre Gadois natif du Perche, vint avec sa famille au Canada vers 1640, résida quelque temps à Sillery, puis alla s'établir à Montréal, où il obtint une concession vers 1648. Il mourut en 1667, laissant une nombreuse famille. Note, *ibid* p. 313.

Dans le greffe de Tronquet, 18 mai 1644, on trouve le contrat de mariage de "Roberte, fille de Pierre Gadoys et de Louise Manger, "demeurant en la maison de St-Michel, au service de messieurs de "de la compagnie de Montréal," avec César Léger, taillandier, en présence de Pierre de Puiseaux, Paul Godefroy, etc. Arch. de la rue Ste-Anne, Québec:

Les boissons enivrantes surtout, dont le trafic a été, dans les premières années de la colonie, la cause de tant de maux et de si douloureux conflits, exerçaient sur les indiens une attraction aussi irrésistible que funeste. L'eau de feu, comme ils l'appelaient, les changeait en vrais démons. Et il se trouvait toujours des âmes vénales que l'amour d'un gain maudit poussait à leur en vendre. Quelques-uns s'enivrèrent à Saint-Joseph, mais en firent généreusement pénitence. (1) L'un deux à l'issue de la messe s'écria : " Mes frères, puisque vous " avez eu connaissance de notre péché, il faut que vous " en voyiez la pénitence. Ah ça, dit-il à ses complices, " payons à Dieu ce que nous lui avons dérobé par notre " offense. " Là-dessus, tirant un grand fouet, il se fait rudement fustiger par un camarade, et puis lui-même frappe sans merci sur les épaules des autres coupables.

Un sauvage étranger, enveloppé dans cette exécution, demanda pourquoi eux étaient punis tandis que les Français, pour la même faute, ne recevaient aucun châtiment. On lui répondit que le capitaine des Français en faisait aussi bonne justice. En effet, à la Noël suivante, avant la messe de minuit, deux Français s'étant enivrés avec grand scandale, " le gouverneur les fit " mettre sur le chevalet, exposés à un nord-est épouvantable, " (2) qui dut fortement les rafraîchir et les faire réfléchir.

Quelques jours avant cette fête, le dix-sept décembre, (3) on proclama le jubilé accordé par Innocent X et qui, à cause de l'embarras causé par l'arrivée des

1 *Relation*, 1646, p. 20.

2 *Journal*, déc. 1645, 23, XXVII, 118.

3 *Journal*, XXVII, 108.

vaisseaux, avait été remis jusqu'à l'automne. (1) Le lendemain de Noël, jour de la Saint-Etienne, les chrétiens de Sillery, précédés de la croix et d'une bannière, vinrent en procession à Québec faire les stations pour gagner l'indulgence jubilaire. Il y en avait plus d'une centaine, accompagnés des PP. Dequen et Druillètes en surplis et en *domino*. (2) Les enfants mêmes voulurent être de la partie. Sur la route la récitation du chapelet alternait avec le chant des hymnes, que les sauvages exécutaient fort harmonieusement. La première station se fit à l'église des Ursulines, la seconde à la paroisse où l'on donna aux pèlerins la bénédiction du saint sacrement, et la troisième à l'hôpital. Ils revinrent faire la quatrième dans leur propre chapelle. Ces braves gens, tous à jeun, firent à pied, par un froid glacial, cette course de plus de trois lieues.

A leur retour à Sillery on leur fit festin de la part du gouverneur : (3) ils l'avaient bien mérité.

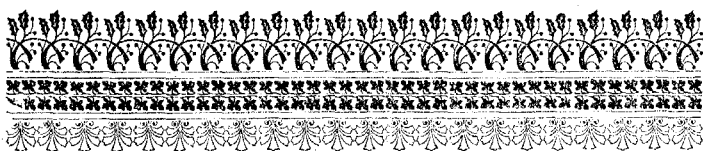
Le jubilé fut clos le premier janvier 1646.

1 *Ibid.*, 22, XXVII, 108, 116. *Rel.* 1646, p. 23.

2 Ce qu'on a appelé ensuite *camail*, sorte de manteau court avec capuchon, en usage lorsque les églises n'étaient pas encore chauffées.

3 *Rel.* 164, 23 ; et *Journal*, *loc. cit.*





CHAPITRE QUATORZIÈME

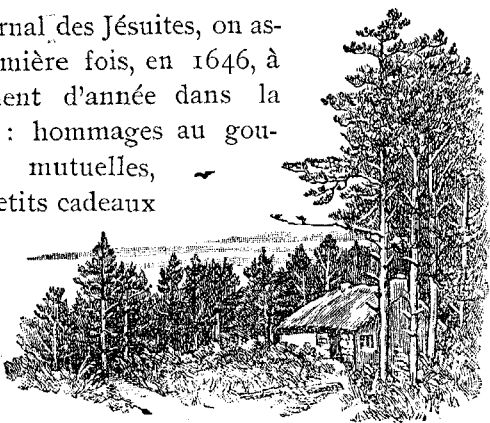
Echange de cadeaux au jour de l'an 1646.—Pères à Sillery : le P. Gabriel Lalemant.—Mort du P. Massé ; inhumé dans la nouvelle chapelle.—Ses travaux en Acadie avec le P. Biard.—Ses restes retrouvés en 1869 ; —monument élevé sur sa tombe.—Mort du P. de Nouë.—Travaux à Sillery ; les sauvages tuent la vache de M. Nicolas.—Qui était M. Nicolas.—Une brasserie ; culture du houblon.—Portrait d'Anne d'Autriche et de ses enfants envoyé aux sauvages.—Mort de la mère Saint-Ignace.

Avec le journal des Jésuites, on assiste pour la première fois, en 1646, à un commencement d'année dans la Nouvelle-France : hommages au gouverneur, visites mutuelles, échange de ces petits cadeaux

—les étrennes

—qui témoignent de l'amitié et l'entre-tiennent. Les pères distri-

buaient force images, traités de dévotion et autres objets pieux. En retour les Ursulines et les Hospitalières, sachant que chez eux la table était d'ordinaire plus que frugale, ne manquaient pas l'occasion d'y glisser "quelques belles pièces de four" et même un dîner complet. Le gouverneur, de son côté, envoyait quelques chapons, un peu de vin d'Espagne. Ces libéralités, auxquelles s'asso-



ciaient certains laïques marquants, se renouvelaient parfois aux jours gras et à Pâques, et une petite part en prenait toujours le chemin de Sillery. (1)

Ces détails font sourire mais ils sont les témoins des mœurs d'alors et montrent quelle fraternelle bienveillance régnait entre les membres de la petite colonie.

Tranquilles cette année du côté des Iroquois, les sauvages partirent pour la chasse, du quinze au vingt et un janvier. Environ vingt-deux, incapables de suivre les autres, restèrent à la charge des âmes charitables. Quelques-uns ne quittèrent pas la bourgade, le reste alla camper près de l'hôpital, et le soin de les nourrir revint surtout aux Jésuites et aux Hospitalières. (2)

Au commencement de février ou de mars, (3) tous ceux qui n'avaient pas encore quitté Sillery, se rapprochèrent de Québec et ne retournèrent dans leurs maisons qu'après Pâques, vers le commencement d'avril, époque ordinaire de la fin de la chasse. (4)

Lorsque les chasseurs, chargés de gibier et de fourrures (5) furent de retour, le P. Lalemant vint faire, du quinze au vingt-cinq avril, les exercices de la retraite à

1 *Journal*, XXVIII, jan. 1646, pp. 144, 168, 142, 180; 1647, p. 152; 1648, XXIX, 66, 68, 74, etc.

Le mardi gras les PP. de Sillery vont dîner à Québec : c'était le 13 février. Le *Journal* fait remarquer que le jour était bien choisi.

2 *Journal*, XXVIII, 152.

3 Dans le *Journal*, 36 (L.), XXVIII. 168, ce renseignement est sous la rubrique de février, mais appartient probablement à mars. On lit en effet auparavant : " Nos hommes de Sillery vinrent travailler ici. Ils s'en retournèrent le 10 mars. " Ceci n'a pu être écrit que le dix mars ou plus tard. Par conséquent ce qu'on dit ensuite des sauvages devrait logiquement s'entendre de mars.

4 *Journal*, XXVIII, 182.

5 *Ibid.*

Sillery (1) et la visite canonique de la maison. Avec le consentement du P. Dequen (2) et d'après les avis des PP. Vimont et d'Eudemarre, il y fit ensuite le règlement des affaires temporelles.

La veille de son départ pour Québec, arriva Guillaume Couture, revenu du pays des Iroquois le vingt-deux février, avec sept ambassadeurs de cette nation, (3) toujours au sujet du traité conclu l'été précédent. Il était accompagné du P. Pijart. A cette occasion (4) le P. Jérôme Lalemant fit un festin à tous les chrétiens et partit peu après pour les Trois-Rivières où se devaient encore tenir des assemblées pour la paix.

Pendant qu'il y était, le P. Ennemond Massé, un des premiers religieux missionnaires (5) de ce pays, s'éteignit doucement à Sillery, dans la nuit du onze au douze mai (6) 1646.

1 *Ibid.* On ne voit pas de quelle sorte de retraite il s'agit : était-ce pour lui-même, les néophytes, ou pour les pères ? Sans doute une retraite préparatoire à la rénovation des vœux, comme celle dont on parle plus loin ch. XV, XVI.

On appelle *canonique*, la visite d'un supérieur ecclésiastique pour s'enquérir de l'état d'une paroisse, d'une maison religieuse.

Le *Journal* dit que " le règlement du temporel, " se fit à la fin du mois, " en suite de la visite. " On mentionne la débâcle au paragraphe précédent, 16 et 17 avril.

2 Il y était alors avec le P. Druillètes qui fait plusieurs baptêmes et se donne la qualité de " *vices agens parochi ecclesiae Sti-Josephi.* "

3 *Rel.*, 1646, p. 6.

4 Le *Journal* ne le dit point mais le suppose, p. 42, XXVIII, 182. La mention de l'arrivée de Couture est séparée de celle du festin par deux points, de sorte que l'une paraît découler de l'autre.

5 Nous ne disons pas *le premier*, parce que, 1° en Acadie, il fut précédé par les abbés Aubry (1604) et Fléché (1610) ; 2°, quand il y vint en 1611, il n'était pas seul mais accompagné du P. Biard.

6 *Journal*, mai 1646, p. 44 ; XXVII, 186 ; ; *Rel.*, 1646, p. 11.

Né à Lyon. en 1574, il avait soixante douze ans, dont cinquante-deux passés dans la compagnie de Jésus. Tempérament de feu, à force de vigilance, de prières et de mortifications, il réussit à se dompter si bien qu'il paraissait n'avoir plus de passions. (1) Ses supérieurs le donnèrent en 1608 pour *socius* (2) au P. Coton, confesseur et prédicateur de Henri VI. Mais sentant plus d'attrait pour une vie d'humilité et de souffrance que pour les pompes de la Cour, il demanda et obtint les missions lointaines, auxquelles le rendait très apte une santé robuste, affermie encore par une vie habituellement austère. Il était parti pour l'Acadie en 1611, (3) avec le P. Biard, dont il n'avait ni les talents ni la science, mais qu'il égalait par la vertu et le zèle du salut des âmes. Pendant que ce dernier se faisait l'élève d'un jeune sauvage intelligent, qu'il avait pris à son service, le P. Massé, pour apprendre la langue des naturels et les gagner à Jésus-Christ, ne craignit pas d'affronter les privations, les fatigues et les inconvénients de leur vie nomade.

A force de travail et de persévérance, les deux missionnaires finirent par se faire une langue pour expliquer les vérités religieuses, qui n'avaient pas d'expression dans la langue indigène, et composèrent même un petit catéchisme vers la fin de 1612. (4) Jusque-là les progrès de la foi avaient été lents : quelques enfants seulement et quelques adultes en danger de mort avaient été bapti-

1 Le P. de Rochemonteix, *op. cit.* I, 24, note, *ibid.* Les détails qui suivent sont en grande partie empruntés à cet excellent ouvrage.

2 Compagnon.

3 *Rel.*, de 1611, ch. XI, XII, XIII.

4 Le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, I, 48.

sés. Au moment où l'on pouvait espérer des succès plus rapides, les malheureuses préventions de Biencourt, fils de Poutrincourt, commandant en Acadie en l'absence de son père, vinrent paralyser les efforts des ouvriers évangéliques.

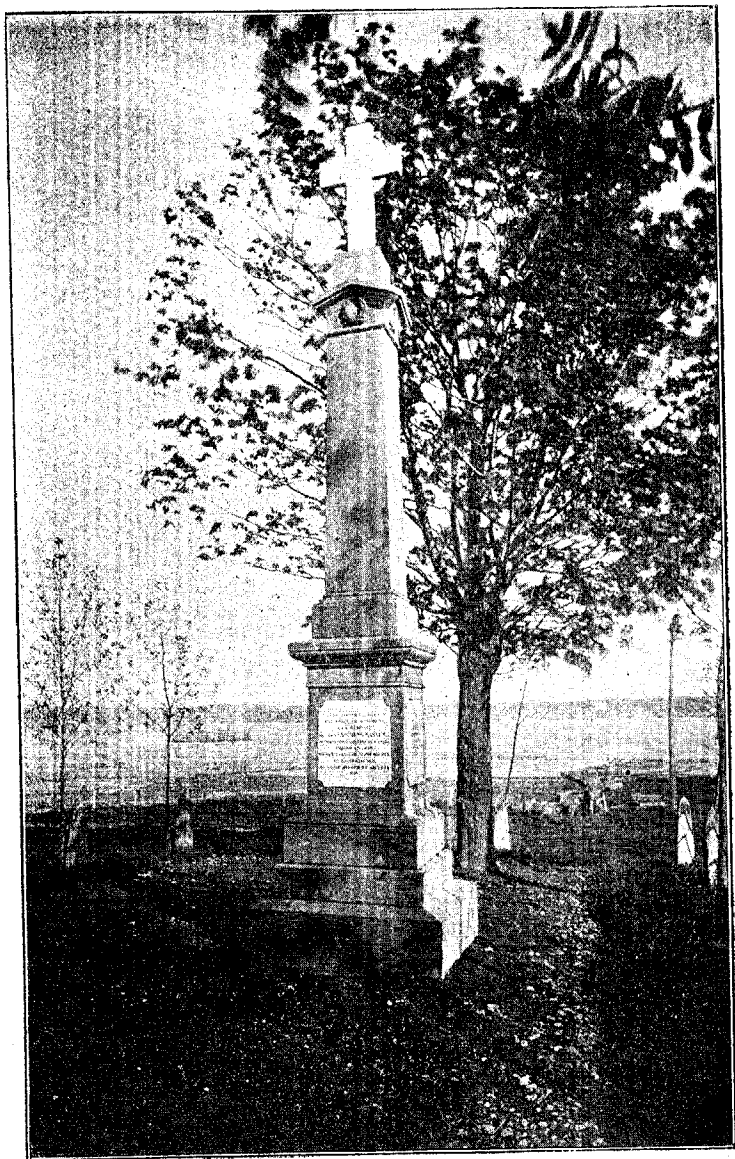
Les Jésuites tentèrent de l'apaiser, lui cédèrent une grande partie de leurs provisions pour l'hiver de 1612, qui s'annonçait sous les couleurs les plus sinistres; même le P. Massé se fit charpentier et calfeutreux et construisit, avec l'aide de son domestique, une chaloupe qui permit de lutter contre la faim en allant à la pêche et à la recherche de glands et de racines.

Mais ces dissensions décidèrent Mine de Guercheville qui avait acquis les droits de M. de Monts sur l'Acadie, à retirer sa protection aux Poutrincourt et à fonder un nouvel établissement. (1)

Au mois de mai, un navire commandé par La Saussaye et portant, outre l'équipage, trente personnes, dont deux Jésuites, le P. Jacques Quentin et le frère Gilbert du Thet, vint prendre les pères de Port-Royal et alla jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière Pentagouët, près l'île des Monts-Déserts. C'est là que fut fondée, sous le nom de Saint-Sauveur, la nouvelle colonie, qu'un mois plus tard, Samuel Argall, forban anglais, venait surprendre et détruire.

Pendant que ses compagnons, emmenés par Argall en Virginie, ne purent regagner la France qu'en 1614, le P. Massé, jeté sur une chaloupe avec quelques marins, rencontra des vaisseaux malouins et fut rapatrié dès l'été de 1613. Renvoyé au Canada en 1625 et de

1 Le P. Rochemonteix, *op. cit.*, I, 64, ss.—Aussi Rameau. *Une Colonie fédérale* éd. 1889, I, 58, ss.



MONUMENT DU P. MASSÉ
sur le site de l'église S. Michel à Sillery.

nouveau en 1633, il eut ainsi le bonheur, par lui tant convoité, de mourir au milieu des sauvages au salut desquels il avait voué son existence. (1)

On l'inhuma dans la nouvelle chapelle de Sillery dont la première pierre avait été posée en 1644 (2) et qui n'était pas encore achevée. (3) La construction, faite en vertu de la donation de M. de Sillery, en avait été retardée par la mort du bienfaiteur, la diminution des rentes de la fondation et la difficulté de les toucher. (4)

C'est là que, après plus de deux siècles, son corps fut retrouvé par deux prêtres canadiens, auxquels l'histoire de ce pays doit beaucoup, les abbés Laverdière, du Séminaire de Québec, et Raymond Casgrain. (5) Ils firent

1 *Rel.*, 1646, p. 11, ss. — Rochemonteix, *loc. cit.*

2 Renseignement tiré des archives du Collège Sainte-Marie à Montréal et communiqué par le Révd. P. Melançon, archiviste, auquel nous sommes redevable à plusieurs autres venant de la même source.

3 *Journal*, mai 1646, p. 44, XXVIII, 186.

4 Archives du Collège de Ste-Marie. On verra plus loin, que cette chapelle ne fut terminée et bénite qu'en 1647 et qu'on y dit alors la messe pour la première fois.

5 M. Laverdière, mort en 1873, a peu écrit et l'on sait que son manuel d'*Histoire du Canada* n'est pas un chef-d'œuvre. Mais c'était un chercheur infatigable. Il a surtout droit à notre reconnaissance pour les éditions des *Oeuvres de Champlain*, des *Relations* et du *Journal des Jésuites*, dont il a été le promoteur et l'âme.

L'œuvre de M. l'abbé Casgrain est considérable : poésies, bluettes littéraires, critique, monographies, hagiographie, histoire. La *Vie de la Vén. Marie de l'Incarnation*, l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* sont très estimées. Il faut cependant placer au-dessus, *Montcalm et Lév's*, récit dramatique des dernières années de la domination française en Canada. Une belle édition illustrée de cet important ouvrage, faite chez Mame, devrait trouver place à tout foyer canadien, si notre peuple n'était pas d'une si désespérante indifférence pour sa glorieuse histoire.

en 1869 des fouilles dans l'enceinte de la chapelle disparue, dont les fondations cependant existaient encore, et l'on découvrit aisément les restes du vieux missionnaire. Par les soins pieux des deux savants, une souscription, due surtout à la générosité des habitants de Sillery, permit en 1870, d'entourer de poteaux en pierre de taille reliés par des chaînes, le site de l'ancienne église et d'y élever un obélisque surmonté d'une croix et portant, sur deux côtés du socle, ces inscriptions répétées en anglais sur deux autres faces :

Les habitants de Sillery
Ont élevé ce monument
A la memoire
Du P. Ennemond Massé, S. J.
Premier missionnaire en Canada,
Inhumé en 1646,¹
Dans l'église de Saint-Michel,
En la résidence
De Saint-Joseph de Sillery.



L'église de Saint-Michel
Qui s'élevait à cet endroit
Fut bâtie par
Le commandeur de Sillery,
Fondateur, en 1637,
De la résidence de Saint-Joseph. (1)

Ce monument ne manque jamais d'attirer les touristes auxquels la connaissance des premiers temps de notre histoire n'est pas étrangère. L'enclos enserre les fondations de la vieille église, sauf les deux petites chapelles

1 Une plaquette a été publiée sur ce sujet.

latérales, et l'on peut encore les entrevoir sous le gazon. L'édifice mesurait quarante-six pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.⁽¹⁾ Le portail donnait sur le fleuve et le chevet était à trois pans inégaux.⁽²⁾

Trois mois avant le P. Massé, au commencement de février, un autre pionnier de la foi, qui avait aussi pendant quelque temps travaillé à Sillery,⁽³⁾ le P. Anne de Nouë, perdit la vie dans l'exercice du zèle et de la charité.

Il périt, le trente janvier, en allant, accompagné de deux soldats, porter les secours de son ministère à la garnison du fort Richelieu. Ayant voulu, en pleine nuit, devancer ses compagnons fatigués, pour envoyer à leur rencontre, il s'égara. Après trois jours de recherches on le trouva, le deux février, à quatre lieues en haut du fort, agenouillé dans la neige, la tête nue, les yeux levés au ciel et les mains croisées sur la poitrine, dans l'attitude de la prière.

1 Ces dimensions sont données par un aveu et dénombrement du 15 avril, 1733 : " Sur lequel domaine il y a construit en pierre une " maison de quarante-sept pieds de long sur vingt-six de large, une " chapelle érigée sous le titre de Saint-Michel aussi est construite en " pierre, de quarante-six pieds de long sur vingt-quatre pieds de large ; " une autre maison pour le fermier, de quarante-trois pieds de long sur " seize de largeur, avec une écurie, étable et grange sous le même " toit, de quarante-quatre pieds de long sur vingt-deux pieds de large, " moitié construite en pierre et moitié en charpente, jardin, cour et " verger, trente arpents de terre labourable et dix arpents de prairie." —Archives du Parlement de Québec.

2 La description de l'abbé Ferland, dans la petite brochure souvent citée, p. 26, n'est pas tout à fait exacte.

3 Le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, I, 214 ; biographie, *ibid.*, 193. Les *catalogues annuels* ne le mentionnent pas. Le *liber baptisatorum* non plus. Il y avait sans doute fait ces humbles besognes auxquelles il se plaisait, lui, né d'une famille distinguée et qui avait passé sa jeunesse à la Cour.

Sa mort causa des regrets universels car il était vénéré comme un saint. (1)

Aussitôt que le temps fut propice les sauvages de



LE P. ANNE DE NOUE. S. J.

(d'après le P. de Rochemonteix).

Sillery reprirent avec courage les travaux des champs (2) et firent, ce printemps-là, "de nouveau plus de quinze

1 *Rel.* 1646, 10.

2 *Journal*, 17 et 18 avril 1646, p. 43-74, XXVIII, 184. Il en était de même aux Trois-Rivières et à Montréal.

arpents de terre." (1) Cela donna lieu dans le courant de l'été à un petit incident.

Vers le milieu d'août la vache d'un M. Nicolas (2) avait son habitation dans le voisinage, tentée par la bonne mine des blés, en vint tondre la largeur de sa langue, peut-être davantage. Les sauvages, d'après leur jurisprudence peu compliquée, jugèrent le cas pendable et tuèrent le pauvre animal. Mais ainsi ne l'entendait pas M. Nicolas ni le gouverneur : les meurtriers furent cités en justice, et, la bête trépassée ayant été estimée à soixante quinze francs, se virent condamnés à payer au sieur Nicolas six castors qui valaient environ dix francs la livre. (3) On leur dit en outre que lorsqu'ils auraient souffert quelque dommage, ils devaient porter plainte et qu'on leur ferait compensation.

Le lecteur se demandera peut-être qui était ce M. Nicolas.

On sait, ou l'on ne sait pas—ce qui est bien permis—, que vers ce temps-là, à Sillery et dans les environs, les MM. Nicolas foisonnaient : Nicolas Marsolet, Nicolas Pelletier, Nicolas Goupil, Nicolas Patenotre, Nicolas Pinel, Nicolas Bonhomme, Nicolas Gaudry dit Bourbonnière.

1. *Ibid.*

2 15 août, 1546. Le *Journal*, XXVIII, 224, dit seulement M. Nicolas.

3 C'est le prix qu'il se vendit cette année-là, *Journal*, oct., 1646, XXVIII, 234. Avec l'anguille, c'était la monnaie du temps, le numéraire étant fort rare. On payait en nature. L'histoire des Ursulines et de la Congrégation nous montre que de bonnes familles, même des Seigneurs, ne payaient pas autrement la pension de leurs filles.

La traite, qui appartenait aux habitants depuis 1645, rapporta cent soixante poinçons (de 200 livres) de castor à six francs la livre.

Nicolas Marsolet et Olivier Le Tardif sont qualifiés, dans un acte de baptême à Sillery en 1641 : (1) *Hujus loci incolæ*—habitants de ce lieu. Mais cela doit s'entendre *cum grano salis*—avec un léger tempérament : les terres d'Olivier Le Tardif étaient à l'est de la Pointe-à-Puisseaux, et ont formé partie plus tard de la Châtellenie de Coulonge.(2) De même, en confrontant un acte de Tronquet, (3) daté " du dernier jour de septembre 1646, " avec un d'Audouart, (4) en date du dix-neuf octobre, 1662, on voit que la concession de Marsolet était aussi dans la banlieue. A moins donc que sa vache n'ait eu plus que de raison l'humeur voyageuse, elle n'a pas dû venir de si loin faire des ravages dans les champs des néophytes de Sillery.

Bonhomme et Bourbonnière (5) étaient aussi des habitants de la banlieue.

Il serait trop long d'éplucher ici tous les autres Nicolas. Des chapitres spéciaux, du reste, seront consacrés à l'étude des premières familles françaises qui ont habité

1 *Liber baptisatorum*, 17 octobre. On l'y retrouve ensuite plusieurs fois de même que sa femme et ses filles.

2 Voir l'étude déjà citée, de M. Ernest Gagnon, *Rapport des travaux publics*, 1899, p. 94.

3 Cession de vingt-cinq arpents de terre sur le coteau Ste Geneviève, " avec une petite maison, façon de cabane, et une grange neuve " de 27 pds sur 55, " bornés d'un côté à Nicolas Marsolet, de l'autre à Antoine Brassart. René Maheu à René Chartier. prête.

4 Cession d'Antoine Brassart à son gendre, La Fontaine, de six arpents de terre bornés d'un bout à la grande route de Québec au Cap-Rouge, de l'autre à Noël Pinguet, d'un côté aux Ursulines, et de l'autre à Jacques Hédoin. Conc. de M. de Montmagny en 1647.

En 1666, nous trouverons les Pinguet, les Brassart et les Fontaine à Sillery.

5 Voir étude de M. Ern. Gagnon, *loc. cit.* ; et le plan cadastral de 1685.

la paroisse de Sainte-Foy. Qu'il suffise, pour le moment, de savoir que le M. Nicolas le plus rapproché des sauvages en 1646 était Nicolas Pelletier, charpentier, qui avait une terre de cinquante arpents, voisine, à l'ouest, de la concession des Hospitalières devenue plus tard, comme on dira, le domaine de Monceaux. Il n'obtint, il est vrai de la compagnie de la Nouvelle-France, le titre régulier de cette terre qu'en 1649 et le fit confirmer en 1660 par le P. Jérôme Lalemant. Mais on voit précisément dans l'acte de 1660, (1) que le supérieur des Jésuites, pour confirmer cette concession de cinquante arpents " et du surplus qui pourrait s'y trouver " s'appuie non seulement sur le titre signé " par messieurs " de la compagnie, " mais aussi, " sur l'acte de distribution du douze septembre 1645. " Ce qui prouve que Nicolas Pelletier était sur cette terre dès 1645. (2)

Il était séparé de Nicolas Goupil par Thomas Hayot, (3) qui tous deux étaient à Sillery dès ce temps-là. La terre de Nicolas Patenotre se trouvait à quinze arpents plus à l'ouest et séparée de celle de Nicolas Pinel par les concessions de Jean Le Mire et de Mathurin Trut. (4)

1 Greffe d'Audouart, 10 mars 1660.

2 Il avait pour femme Jeanne de Roussy. Leur premier enfant, baptisé à Sillery fut Nicolas, le 2 mai 1649, par le P. Le Jeune. Le parrain fut justement Nicolas Goupil. Goupil avait été parrain d'un sauvage dès 1642.

3 Ces quatre concessions, de deux arpents de front chacune, — Nic. Pelletier, Thomas Hayot, Nicolas Goupil et son voisin Jean Jobin, — se trouvent comprises dans les deux sous le nom de Léonard sur le plan cadastral de 1685.

4 Cette concession est du 16 janv. 1652. Greffe de Godet, arch. de la rue Ste Anne. *Ibid.* plusieurs autres concessions voisines, du 16, 19 et 27 janvier 1652.

Ainsi, sans jugement téméraire, on peut croire que l'animal cause du délit, appartenait à Nicolas Pelletier, mais on n'en saurait jurer. Nicolas Goupil y a bien quelque droit.

La pêche à l'anguille fut très abondante : du mois d'août au dix septembre, on en prit quarante mille qui se vendirent en général un demi écu le cent. Le *Journal* note encore qu'au mois d'octobre on construisit à Sillery un nouveau four et une brasserie, ⁽¹⁾ et qu'on y fit de la bière pour la première fois au commencement du mois de mars suivant. ⁽²⁾ On ignore si c'était pour la consommation générale ou pour l'usage de la résidence seulement. Cette dernière hypothèse semble la plus probable. La bière remplaçait le vin, d'un usage si commun en France, et qui était très rare en ce pays. Il s'en fabriquait aussi, à Notre-Dame des Anges.

Au témoignage de Bouchette, l'anse de Sillery était très favorable à la culture du houblon, et, lorsqu'il écrivait, en 1814, sa description topographique du Bas-Canada, il y en avait une plantation dont les produits n'étaient pas inférieurs à ceux qu'on importait d'Angleterre. ⁽³⁾

Les vaisseaux, arrivés fort tard cette année, ⁽⁴⁾ apportèrent, de la part de la reine régente un précieux cadeau

1 *Journal*, pp. 69 et 73, XXVIII, 238, 246.

2 *Ibid.*, 78, XXX, 158.

3 *Loc. cit.* : "A l'endroit appelé la crique de Sillery, il y a une " plantation de houblon dans une situation très bien abritée de tous " les vents nuisibles et où le climat est favorable à sa crue, et le sol " admirablement bien adapté à sa culture, qui depuis quelques " années a été suivie avec beaucoup de succès ; cette production " n'est pas inférieure à ce qu'on importe d'Angleterre." *Seigneurie de Sillery, op. cit.*, p. 419.

4 *Rel.*, 1646, p. 52.

pour les sauvages chrétiens : c'était un tableau représentant Anne d'Autriche avec ses deux fils, Louis XIV et Philippe d'Orléans, encore en bas âge. Le père Le Jeune le leur apporta au mois d'octobre (1) et leur dit que ces illustres personnages, empêchés de les visiter en réalité, voulaient au moins le faire par leurs portraits et se recommandaient à leurs prières. Il offrit ensuite aux chefs des présents selon la coutume, trois robes " pour conserver, dit-il, la chaleur de leur dévotion, " et trois arquebuses pour protéger la foi et défendre " ceux qui l'avaient embrassée. "

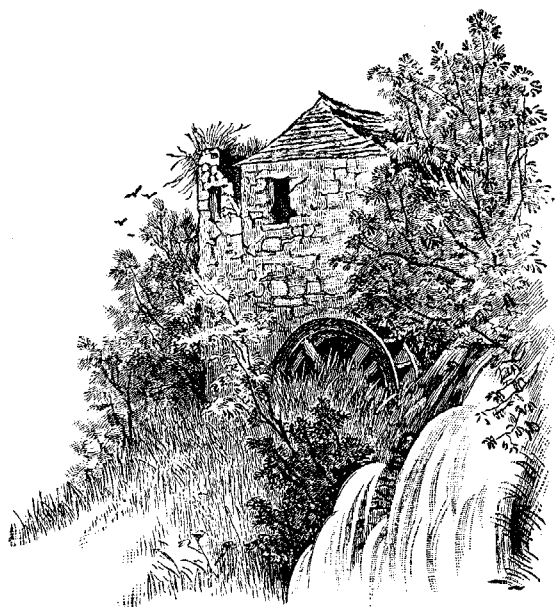
Après les remerciements d'usage, les sauvages se mirent à genoux, et, mêlant au chant des cantiques de ferventes prières, plusieurs fois répétées, implorèrent longtemps le ciel pour leurs augustes bienfaiteurs. Ce devoir rempli, avec une curiosité enfantine, ils commencèrent à examiner les portraits. Bien étonnés que les personnages, peints de face, les suivissent partout des yeux, ils passaient lentement et repassaient en y tenant leurs regards attachés afin de s'assurer s'ils ne les veraient pas remuer, et s'écriaient en riant : " En vérité ils nous " regardent en quelque endroit que nous allions ! "

Le plaisir que leur causa ce présent, fut bientôt, comme toutes les joies de la terre, changé en tristesse par la perte de la mère Saint-Ignace, dont ils n'avaient pas oublié la charité à leur égard et les maternelles bontés. Elle succomba, le cinq novembre 1646, aux veilles et aux fatigues qu'elle s'était imposées : elle

1 *Journal*, oct. 1646, 69, XXVIII, 238.

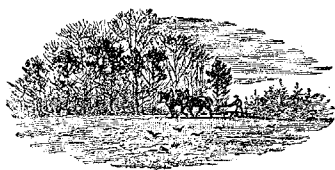
n'avait (1) que trente-six ans, mais avait fourni en peu de temps une longue et féconde carrière. Sa mort fut un deuil pour toute la colonie.

1 *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, par l'abbé Casgrain, p. 147. *Rel.*, 1647, p. 47.



CHAPITRE QUINZIÈME

Nombre des sauvages chrétiens de Sillery au commencement de 1647. — Missionnaires de cette résidence. — Le P. Druillètes chez les Abénakis. — Bénédiction de l'église de Sillery, 8 mai, 1647. — Première messe. — Cloche à la chapelle de Tadoussac. — Le P. Dequen découvre le lac Saint-Jean. — Encore les Iroquois. — Mort du P. Jogues. — Expéditions guerrières. — Le meurtrier du P. Jogues brûlé à Sillery. — Mort de Jean Amyot et François Marguerie. — Mauvaise chasse de 1648 ; état de la bourgade.



À l'automne de 1646, il y avait environ cent vingt chrétiens à Sillery. ⁽¹⁾ Dans les premiers jours de janvier, plus de quarante arrivèrent des Trois-Rivières, ce qui porta la population de la bourgade à plus de deux cents âmes. ⁽²⁾ Le P. Dequen en avait toujours la direction. Le P. Adrien Daran, qui l'avait aidé, l'année précédente, y était probablement encore en 1647, ⁽³⁾ avec les PP. Gabriel Lale-

¹ *Journal*, 73, XXVIII, 246. Il y est dit que les sauvages y furent à leur ordinaire au commencement de l'hiver et parmi eux 120 chrétiens.

² *Ibid.*, 7 janvier, 1647, p. 76, XXX, 54. Il faut sans doute comprendre dans ce chiffre les sauvages encore infidèles.

³ Les *catalogues annuels* font défaut pour 1646 et 1647. Mais on voit par le *liber baptisatorum* que le P. Daran fit quelques baptêmes à Sillery en 1646, il n'y reparait pas en 1647. Mais en 1648, le 28 juin, il baptise une jeune femme sauvage, dans la chapelle des Ursulines. Il retourna en France en 1650 et mourut à Vannes en 1670. Il était né à Rouen en 1615 et venu en Canada en 1646. — Rochemonteix, *op. cit.* II, 115 ; éd., Burrows, LXXI, 146.

mant et Amable Defrétat. *Le Journal* (1) nous apprend que le P. Jérôme Lalemant alla, le quatre janvier, à Sillery et y fit faire le lendemain, à ces derniers, la rénovation de leurs vœux. Ils n'y eut pas de retraite, vu qu'ils l'avaient faite, pendant les fêtes à Québec, où ils avaient été mandés à Noël. Le tout fut couronné par un festin donné aux sauvages. Le P. Defrétat repartit pour la France en octobre 1647. (2) Quant au P. Gabriel Lalemant, il passa une partie de l'année à Sillery (3) et partit ensuite chez les Hurons où l'attendait, comme on verra, la gloire du martyre.

Les PP. Jacques Bonin et Adrien Grelon (4) passèrent aussi quelque temps dans la mission Saint-Joseph, pour suppléer sans doute le P. Druillètes, parti l'année précédente, avec des ambassadeurs du pays des Abénakis, qui étaient venus demander un missionnaire.

1 4 janv. 1647, *loc. cit.* — Le nom du P. Grbriel Lalemaut n'est pas donné par les *catalogues annuels*, mais le *liber baptisatorum* offre plusieurs fois son nom en 1645 et 1647. Nous verrons plus loin son martyre. Il était né à Paris en 1610, entré chez les Jésuites en 1630 et arrivé au Canada en 1646. — Voir Rochemonteix, I, 86, 87. note, et ss.

2 Dans une consulte du 12 juillet, 1647, on voit qu'il fut décidé que le P. Gabriel Lalemant " se mettrait aux Montagnais et que le P. Defrétat repasserait en France. " — *Journal*, XXX—184, 186. — Départ du P. Defrétat, *ibid.* 194, 21 octobre.

3 Son dernier baptême est daté du 2 juin, 1647. Il partit le 29 août pour les Trois-Rivières, où les PP. Grelon et Bonin l'avaient précédé de trois jours. *Journal*, XXX, 192.

4 Mentionnés par le *liber baptisatorum*. Le P. Grelon repartait encore l'année suivante.

Le P. Bonin, né à Ploërmel en 1617, vint au Canada en 1646, et repassa en France en 1650. C'était un religieux éminent dont la Ven. Marie de l'Incarnation fait grand éloge. — Lettre à son fils, 19 septembre 1650. Il mourut à la Martinique en 1659. — Rochemonteix *op. cit.* II, 115, note,



GABRIEL LALEMANT, S. J.

(RELATIONS, é. I. BUFFOWS.)

A la fin d'août 1646, il avait remonté la rivière Chaudière, (1) descendu le cours du Kénébec jusqu'à la mer, et il est sans doute le premier européen qui ait exploré ces belles rivières. Dans les quelques établissements anglais qu'il visita en ces parages, il fut reçu à bras ouverts, comblé de caresses et fourni de vivres. Pentagouët (2) était la résidence ordinaire du fameux sieur d'Aulnay, qui, après avoir moralement et matériellement ruiné son rival, Charles de la Tour, se trouvait seul lieutenant du roi en Acadie et dans les autres possessions françaises du voisinage. (3) Le P. Druillètes s'y rendit, et les Capucins, qui y avaient une maison, lui firent un accueil tout fraternel.

Les sauvages bâtirent pour leur *patriarche*, comme ils l'appelaient, une petite chapelle de planches, à une lieue environ plus haut que le poste de Kénébec, où commandait John Winslow, (4) principal commis de la compagnie de Plymouth. C'est là qu'il commença à les instruire. Cette mission fut appelée l'Assomption. Le père ne revint à Sillery qu'au mois de juin 1647. Winslow, qu'il revit avant son départ, lui dit que, de l'aveu même de quatre de leurs plus fameux ministres, c'était une louable et généreuse action d'instruire les sauvages, et que, si les Français voulaient établir une maison sur le Kénébec, la compagnie de Plymouth n'y mettrait pas d'obstacle.

1 La *relation* ne le dit pas, Ferland dit "vraisemblablement." Ce qui est certain c'est que c'était la route naturelle qui s'ouvrait presque en face de la bourgade Saint-Joseph.

2 Aujourd'hui Pénobscot,

3 Ferland, I, 346, s. — *Relat.* 1647, ch. X.

4 Houinslaud, comme écrit la *relation*, p. 39.

Le P. Dequen, de son côté, partit le vingt-six mai pour la mission à Tadoussac, comme il avait déjà fait depuis quelques années, ⁽¹⁾ et fut remplacé à Sillery par le P. Duperon ⁽²⁾ qui alla ensuite lui prêter main-forte après le retour du P. Druillètes. ⁽³⁾

C'est ce printemps-là, le huit mai, ⁽⁴⁾ deux semaines avant le départ du P. Dequen, que fut bénite la nouvelle chapelle de Sillery, commencée, comme on l'a vu, en 1644. ⁽⁵⁾ La bénédiction, comme il était juste, fut l'occasion d'une grande fête religieuse. Le P. Jérôme Lalemant officia et l'on chanta ensuite la première messe et les vêpres. ⁽⁶⁾

La chasse de Jacques Junier, un des donnés, fit les frais du festin qui ne manqua pas de suivre. En dix jours de battue dans les bois il avait remporté trente et une grosses pièces, trois perdrix et trois canards : il y avait de quoi faire bonne et grande chère.

Tadoussac eut aussi sa fête : pour la première fois, au grand plaisir des chrétiens et à la grande frayeur des infidèles, une cloche jeta, du haut de la chapelle de la mission, ses notes claires et joyeuses aux échos d'alentour. ⁽⁷⁾

1 *Relation*, *ibid.* p. 61.

2 *Journal*, mai 1647, 86, XXX, 172-174.

3 *Ibid.* 12 juillet, XXX, 184. — Le P. Druillètes était arrivé le 16 juin.

4 *Journal*, 85, XXX, 172.

5 *Supra*, p. 199.

6 Ces renseignements proviennent des archives du collège Ste-Marie à Montréal : " La chapelle de S. Michel de Sillery fut béniste " par moy Hiérosme Lalemant le 8 de mai de l'an 1647 et le même " jour, la première messe y fut chantée et les vêpres. " Le *Journal* ne donne aucun détail.

7 *Rel.* 1647, 64.

C'est encore pendant ce voyage que l'intrépide P. Dequen, pour porter secours à des chrétiens de la nation du Porc-épic, qui étaient malades, remonta presque tout le Saguenay, son affluent, la rivière Kinougamiou, (1) en descendit une autre, qu'il nomme Kinougamichich, (2) et arriva, après un voyage de cinq jours, près d'un grand lac appelé par les sauvages Piouagamik. (3) " Ce lac est si grand, dit-il, qu'à peine en voit-on les " rives. Il semble être d'une figure ronde ; il est pro-
" fond et fort poissonneux. "

C'était le beau lac Saint-Jean.

Cependant dès le mois de mars, la nouvelle avait commencé à se répandre que les Iroquois avaient déterré la hache de guerre, pillé deux maisons françaises près des Trois-Rivières et massacré ou pris une centaine d'Algonquins. Piescaret fut du nombre. Un jour qu'il revenait de la chasse, seul et sans défiance, dix Iroquois, n'osant l'attaquer en face, l'avaient abordé avec toutes les marques de l'amitié, avaient fumé avec lui le calumet de la paix, et pendant que l'un d'eux, comme pour faire honneur à un chef distingué, le déchargeait de son fardeau, un autre lui asséna lâchement par derrière un coup de hache sur la tête. Ces brigands tombèrent ensuite sur ses camarades dont il leur avait indiqué les campements à l'embouchure des rivières Nicolet et Machiche.

Vers la fin de mars un Huron et des femmes Algonquines qui avaient pu s'échapper de la captivité, appor-

1 Peut-être l'Upika au sud du lac Kénogami. *Rel.* 1647, p. 65.

2 Sans doute la " Belle-Rivière " qui, de ce lac, se jette dans le lac Saint-Jean.

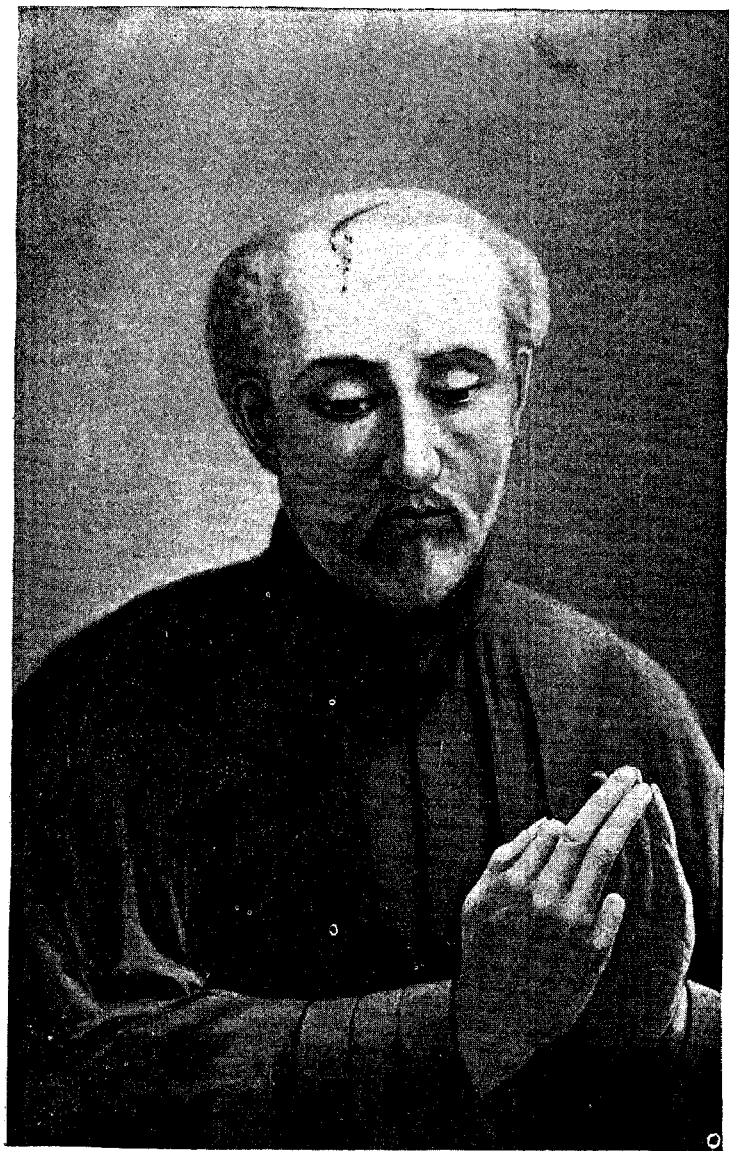
3 La *Rel* de 1652, p. 16, écrit " Piagouagami que nous avons
" nommé le lac Saint-Jean. "

tèrent la nouvelle de la mort du P. Jogues et de son compagnon Jean Lalande, au mois d'octobre 1646, sans en donner les détails qui ne furent connus qu'au mois de juin, par deux lettres d'un Hollandais. (1)

Au mois de mai 1646, le courageux missionnaire, avec Jean Bourdon et d'autres ambassadeurs, était allé au pays des Iroquois pour confirmer la paix. C'est dans ce voyage qu'il donna au lac George le nom de Saint-Sacrement, parce qu'il y arriva le jour de la Fête-Dieu. En dépit d'une réception brillante il avait bientôt découvert que la paix, signée par les seuls Agniers et encore avec les Français seulement, ne saurait être de longue durée. Cependant revenu au commencement de juillet il était reparti à la fin d'août pour fonder une mission chez ces barbares. (2) Il avait le pressentiment de sa fin prochaine. "*Ibo et non redibo*," avait-il dit, "J'irai mais je ne reviendrai pas." En effet des Iroquois qu'il rencontra en route l'accablèrent de mauvais traitements et le traînèrent dans leur pays en proférant des menaces de mort. Que s'était-il passé ? Après le départ des ambassadeurs la maladie avait éclaté dans les cantons Iroquois et les récoltes avaient été dévorées par les vers. La cause de tout le mal, aux yeux des sauvages, ne pouvait être autre qu'une petite caisse d'apparence inoffensive laissée par le père. Il l'avait bien ouverte en leur présence pour leur ôter tout soupçon. Précaution inutile : ils étaient malades, donc la boîte était ensorcelée, c'était clair. De là leur fureur. En vain les anciens s'assemblèrent et conclurent à la paix. Les par-

1 *Rel.* 1647, p. 38, et aussi *Rel.* 1646, 15, 1647 26. Le P. Roche-monteix, *op. cit.* II. 58 ss.

2 *Rel.* 1947, 36.



ISAAC JOGUES, S. J.

(RELATIONS, éd. Burrows.)

tisans de la guerre prévenant la sentence du conseil, cassèrent à coups de hache la tête au Père Jogues et à un jeune donné, Jean Lalande, (1) d'une bonne famille de Dieppe. C'est de cette semence qu'on verra naître plus tard la mission des martyrs.

L'effroi s'empara des chrétiens de Sillery. Déjà ils s'étaient hâtés de revenir de la chasse dès la fin de mars, bien qu'ils n'eussent commencé qu'à la mi-février. (2) Au mois de juin ils demandèrent à se retirer dans l'enceinte de pieux qui environnait la maison de Sillery et on le leur accorda. Ils travaillèrent en même temps à élever une nouvelle palissade et M. de Montmagny vint lui-même marquer la place d'un fort, qu'on projetait de bâtir au milieu des champs, pour protéger les travailleurs au temps des semailles et de la moisson. (3)

Cependant leur ardeur guerrière n'était pas éteinte. Dans une expédition faite au mois de mai avec quelques Français, sous les ordres d'un soldat nommé Chastillon, (4) ils s'étaient rendus jusqu'à Montréal sans rencontrer d'Iroquois. Croyant qu'il n'y avait plus rien à craindre, ils revenaient sans faire aucune garde quand un de leurs canots, monté par deux Hurons, et séparé des autres, fut soudainement attaqué et pris sur le lac Saint-Pierre. Dès qu'ils s'en aperçurent ils se rallièrent et se mirent à la poursuite des ennemis. Ceux-ci moins nombreux pren-

1 Rochemonteix, *op. cit.* II. 58-56, notes.

2 *Journal*, fév. mars, 1647, XXX. 156, 164. — *Rel.* 1647, p. 58.

3 *Journal*, juin, 1647, p. 88, XXX, 178. Ferland, I. 362, dit que les sauvages demandaient à quitter l'enceinte de pieux qui entourait la maison, ce qui manque de vraisemblance et contredit le *Journal*.

4 *Journal*, mai, 1647. XXX. 172. *Relat.* 1647, 49, s. Jean Mignot dit Chastillon.

nent terre en un lieu inondé par les eaux du printemps et se fortifient à la hâte. La nuit approchait. Un Huron voulant les reconnaître est tué d'un coup d'arquebuse et mangé par ces cannibales. Il fut impossible pendant la nuit de se servir des armes à feu à cause de la pluie continuelle, et le lendemain, lorsque le gouverneur, qu'on avait fait avertir, arriva des Trois-Rivières, avec deux chaloupes et dix canots de renforts, le gibier s'était envolé.

Une autre course, au mois de juin, en compagnie des sauvages de Tadoussac, n'eut aucun résultat. (1)

On fut un peu plus heureux au mois de septembre. (2) Une vingtaine d'Iroquois étaient à poursuivre quelques canots de sauvages chréticus lorsqu'une chaloupe française vint tomber sur eux. Les barbares se jettent aussitôt au rivage, et, pendant que les Français cherchent un endroit pour aborder, eux se font en peu de temps, avec leurs canots et des troncs d'arbres, une sorte de retranchement où ils se défendent vaillamment jusqu'au soir. Se sentant les plus faibles ils demandent de cesser le feu pendant la nuit. Mais, au point du jour, les Français trouvèrent le retranchement abandonné; quelques arquebuses seulement, d'un calibre beaucoup plus fort que les leurs, gisaient par terre. Cependant un jeune homme distingué par sa bravoure, ayant suivi les pistes des fuyards, trouva un Iroquois blotti dans un arbre creux, et le fit prisonnier. Pressé de questions le captif répondit qu'il aurait pu fuir avec les autres mais qu'il n'avait pas voulu laisser son frère grièvement blessé avec six autres. Deux, pensait-il, avaient été tués sur la place.

1 *Journal*, XXX, 180, 182, 21 juin.

2 *Ibid.* 192. *Relat.* 1647, p. 73.

Les Iroquois avaient sans doute emporté les corps pour les brûler selon leur coutume. Du côté des assaillants, il y avait eu deux sauvages tués et six français blessés dont un succomba peu à près.

Le prisonnier conduit d'abord aux Trois-Rivières puis à Québec, fut enfin, le 16 septembre, ⁽¹⁾ livré par le gouverneur à un capitaine de Sillery pour être exécuté. Par une disposition de la Providence, c'était le meurtrier du P. Jogues. ⁽²⁾ Un Huron, qui était prisonnier lorsque le père avait été massacré, voyant cet Iroquois entre les mains des Français, lui dit : " Que peux-tu attendre d'eux, toi qui as tué une personne qui leur était si chère ! " Lorsqu'on l'interrogea lui-même, pour savoir qui avait tué Lalande, il nomma aussitôt l'assassin, mais quand on demanda qui avait tué le P. Jogues il baissa la tête et garda le silence.

Le sang du martyr lui obtint sans doute sa conversion. On l'instruisit avant le supplice et il se montra fort docile, demanda pardon de ses péchés et exprima son espoir d'aller au ciel. Il fut baptisé sous le nom d'Isaac, qui était celui de sa victime, puis livré aux sauvages. Le gouverneur leur avait recommandé de ne pas le tourmenter longtemps, ni de le dévorer, comme des chiens. Cet homme, qui certes méritait son sort, fut brûlé selon la coutume. Son supplice ne dura qu'une heure, mais il fut atroce. Au plus fort des tourments, le malheureux

1 La *Relat.* 1647, p. 40 et 74, dit le 16 octobre,—mais le *Journal* cite le fait au 17 septembre. Cette date est confirmée par le *liber baptisatorum* qui mentionne, ce jour-là, le baptême d'un Iroquois qui devait être brûlé et qui reçut le nom d'Isaac, en souvenir du P. Jogues qu'il avait assassiné.

2 *Rel.* 1647, *loc. cit.*

invoquait le nom de Jésus et chantait son chant de mort, mais sans bravade. Il répétait souvent : " Antaïok est " cause que je vais au ciel, j'en suis bien aise, ⁽¹⁾ je lui " en sais gré. " Le cadavre fut jeté au fleuve. ⁽²⁾

Antaïok était le nom sauvage de Jean Amyot qui avait fait ce prisonnier. C'était un jeune interprète français, renommé autant pour son courage que pour ses autres belles qualités et sa foi. ⁽³⁾ D'une agilité extraordinaire à la course, il l'emportait même sur les sauvages qui étaient pourtant de fameux coureurs. ⁽⁴⁾ Tous, même ceux qu'il avait vaincus, l'aimaient à cause de son humeur agréable et eujouée. Son intrépidité bien connue et l'estime dont il jouissait lui permettaient de reprendre, sans jamais blesser personne, ceux qui juraient, d'arrêter les mauvais discours et d'empêcher ainsi bien du mal.

Ce brave garçon se noya malheureusement en face des Trois-Rivières, le vingt-trois mai 1648, avec un autre interprète, François Marguerie, dant il a été question ailleurs. En traversant le fleuve, leur canot peu solide fut brisé par un coup de vent. Le dix juin suivant, le corps de Marguerie, trouvé à Québec, y fut enterré. Celui d'Amyot fut jeté sur la grève de Sillery, et, coïncidence singulière, ce bon chrétien, qui avait une dévotion très vive envers saint Joseph, vint dormir son dernier sommeil dans le cimetière de la bourgade dédié à ce

1 *Rel.* 1647, p. 74.

2 *Journal*, *loc. cit.*

3 *Rel.* 1648, pp. 3, 4.

4 Ferland, I, 362. *Rel.*, *loc. cit.* : Il provoqua tous ces jeunes gens à la course et remporta la victoire.

grand saint. ⁽¹⁾ En un temps où la colonie comptait si peu d'hommes, cette perte fut fort regrettée.

Le vingt et un septembre, peu après le supplice du guerrier iroquois, les sauvages de Sillery avec ceux de Tadoussac, devant, comme ils avaient coutume en temps de guerre, la saison de la chasse, partirent pour hiverner dans les bois. Le P. Druillètes, les accompagnait encore. ⁽²⁾ Ils eurent beaucoup à souffrir de la



L'hiver dans les bois.

famine, et, vers la fin de novembre, on apprit à Québec qu'une dizaine en étaient morts. ⁽³⁾ La nouvelle était apportée par deux Hurons qui avaient abandonné la partie ; un Algonquin les avait suivis mais était mort de faim en route. Dès le sept novembre tous les vivres

1 *Journal*, 23 mai 1648, XXXII, p. 86, .

2 *Rel.* 1648, ch. VII. pp. 27, ss. *Journal* à cette date, XXX, 194.

3 *Journal*, *loc. cit.* 196 ; *Rel. loc. cit.* 28, s.

étaient épuisés et il n'y avait pas trace de gibier. Cependant la divine Providence leur fournit, comme s'exprime la relation, " non pas de quoi vivre, mais de quoi ne pas mourir. " Enfin, avec les hautes neiges, la situation devint un peu meilleure. On se partagea en deux bandes, et Georges Etouet, capitaine de Tadoussac, qui mourut chrétiennement à l'Hôtel-Dieu, l'été suivant, abandonna généreusement à Négabamat la région la plus giboyeuse. En compensation il demanda au P. Druillètes de l'accompagner, parce que ses gens étant plus exposés à mourir de faim, la présence de la robe noire rendrait la mort moins à craindre. Le missionnaire ne pouvait repousser une pareille demande. Cependant, de part et d'autre, la chasse, bien que peu abondante, suffit à donner les aliments de chaque jour.

Les chasseurs revinrent à Tadoussac à la fin d'avril. Ceux de Saint-Joseph en partirent le sept mai, désireux d'arriver le lendemain, jour de l'apparition de l'Archange Saint-Michel, titulaire de leur église. Favorisés par un bon vent, ils franchirent cette longue distance en un jour et demi et arrivèrent pour la fête.

Le *Journal des Jésuites* (1) fait remarquer qu'il y avait, à la fin de 1647, de soixante à soixante-dix *paroissiens* ordinairement à Sillery, et il ajoute qu'on ne doit pas leur donner ce nom, parce que Sillery n'était pas une paroisse mais une résidence de la compagnie de Jésus. Et en effet on voit le P. Le Jeune annoncer, le dimanche des Rameaux, 1649, que les chrétiens de Sillery sont obligés de faire la communion pascalle à l'église paroissiale de Québec, mais qu'il a obtenu pour

eux la permission de faire les pâques dans leur chapelle. (1)

Le chiffre cité ne comprend pas sans doute les chasseurs qui suivaient Négabamat : autrement la bourgade aurait été moins nombreuse qu'en 1642. (2)

Un nouveau frère, venu de Trois-Rivières, nommé Nicolas Noircler y vint demeurer en novembre. (3)

Inutile de parler de nouveau de la vie édifiante des néophytes : on en a donné ailleurs assez d'exemples.

1 P. 123, XXXIV, 46.

2 Voir plus haut, p. 190 : 98 communicants, 61 non communicants, etc.

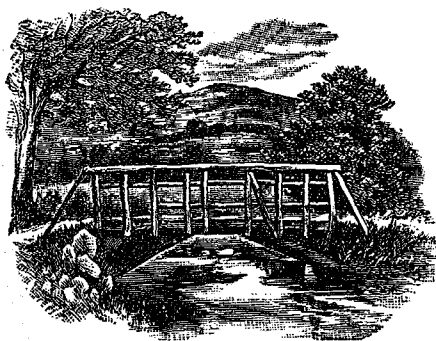
3 *Journal*, nov. 1647, XXX, 196.





CHAPITRE SEIZIÈME

Règlement de 1648 au sujet de la traite.—On saisit des fourrures chez M. Chartier, chapelain des Ursulines.—Consulte à Sillery, pour décider si le règlement pour la traite oblige en conscience.—Gabory, serviteur des Jésuites, blessé par la chute d'un arbre.—Pères et frères à Sillery en 1648.—Encore les Iroquois—Les Chrétiens de Sillery montent aux Trois-Rivières sans coup férir ;—victoire du 18 juillet ;—Départ de M. de Montmagny, auquel succède M. d'Ailleboust.—Représailles des Iroquois : destruction de la bourgade Saint-Joseph-1648, de Saint-Ignace, 1649 ; martyre des PP. Daniel, de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Charles Garnier et Chabanel.—Dispersion des Hurons : le P. Ragueneau en amène une partie à Quebec.—Forts commencés à Sillery.—Départ du P. Le Jeune pour la France.—Série de malheurs : les chrétiens trahis dans une expédition contre les Iroquois ; naufrage d'une chaloupe ; incendie du monastère des Ursulines.



M. de Montmagny dont la bravoure, la sagesse, la charité et la religion ont laissé dans notre histoire un si heureux souvenir, fut, au mois d'août 1648, remplacé par M. d'Ail-

leboust, membre de la société de Montréal et gouverneur de Villemarie pendant les deux voyages de M. de Maisonneuve en France, (1645-1646,—1646-1647). (1)

Passé lui-même en France à l'automne 1647, pour les affaires de la colonie, (1) il revint chargé d'en prendre la conduite. Le règlement royal de 1647, instituant un conseil pour l'administration du pays, était modifié en quelques points par un nouveau règlement. Ainsi les appointements du gouverneur général étaient, de trente-cinq mille livres, réduits à dix mille, et ceux des gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, de dix mille à six mille conjointement. (2) On épargnait par là dix-neuf milles livres destinées à la défense du pays, dont la charge principale auparavant incombait au gouverneur.

Ces trente-cinq mille livres devaient être prélevées sur le profit de la traite des fourrures, désormais abandonnée à la compagnie des habitants ; et, pour y pourvoir, il était réglé que toutes les pelleteries seraient apportées aux magasins et payées à un taux uniforme fixé par le Conseil : l'écart entre le prix donné aux traiteurs et le prix de vente en France constituait le revenu public.

Deux conseillers de leur choix représentaient les habitants au Conseil. Mais il eût été étonnant qu'un tel état de choses satisfît tout le monde ; aussi essayait-on parfois d'écouler sa marchandise par une autre voie. M. Chartier, chapelain des Ursulines, sur le point de retourner en France, dans l'automne 1647, (3) avait chez lui des peaux de castors, au poids de deux cent soixante

1 *Journal*, oct. 1647, XXX, 194.—Voir Faillon, *op. cit.* II, p. 90, s. où il s'efforce de justifier MM. d'Ailleboust et de Maisonneuve d'avoir par leurs démarches obtenu le rappel de M. de Montmagny.

2 L'abbé Faillon, *op. cit.* II, 37, 87, 88, 93.—Ceci servira à expliquer la dépense faite pour fortifier Sillery de 1648 à 1651.

3 *Journal*, XXX, 194.

livres, qui représentaient ses appointements. Il eut la malheur de s'en vanter et de dire qu'il ne les laisserait aux magasins qu'à bon compte. (1)

Les officiers de la compagnie des habitants vinrent les saisir et lui donnèrent des bons au taux commun sur leurs agents en France.

A Sillery, et ailleurs sans doute, la traite se faisait clandestinement. Les PP. Jérôme Lalemant, Vimont et Le Jeune conférèrent ensemble pour décider si la chose pouvait être tolérée. (2) Les conclusions furent : 1° " Si le magasin était raisonnable, on était obligé en conscience de ne point envoyer les pelleteries ailleurs ; 2° s'il n'était pas raisonnable, on pouvait dissimuler en conscience vu le droit naturel de traiter, et la permission donnée par le roi : 3° en aucun cas les pères ne devaient faire la traite eux-mêmes. Dans la bourgade rien d'important n'avait marqué le commencement de 1648. A la fin de mars, Gabory, un des serviteurs des Jésuites, avait été blessé par la chute d'un arbre. (3) On ne voit pas que la blessure ait eu de conséquences fatales, comme il arriva à un serviteur de M. de Launay qui ne survécut que vingt-quatre heures à un semblable accident arrivé le même jour.

Le vingt-six avril, le P. Jérôme Lalemant vint encore faire à Sillery les exercices de la retraite et, le

1 *Ibid*, juin, p. 182.

2 *Journal*, 71; XXX, 186, 91 : " 3° Que le magasin fut raisonnable " ou non qu'il ne fallait point que nous traitassions. " " Ce que le traducteur anglais a rendu de cette manière : " That whether the warehouse were reasonable or not, we *were not compelled to trade*, au lieu de " we were not *allowed to trade*. " Il y a une différence comme on voit.

3 *Journal*. XXXII, 78.

sept mai, eut lieu la rénovation des vœux. L'on chanta le même jour solennellement les premières vêpres de Saint-Michel, dont la fête était le lendemain. M. de Montmagny s'y trouva. Il y eut ensuite une collation pour tous les assistants. Le gouverneur et les plus honorables furent reçus dans le réfectoire de la résidence, les musiciens, dans la petite salle, les matelots dans la menuiserie, et le reste des soldats dans la grande salle. (1) Tout alla bien et le gouverneur, venu en chaloupe, voulut retourner à pied.

Dès la fin de mai les Iroquois (2) avaient fait leur apparition à Montréal et aux Trois-Rivières. Ils étaient entrés en pourparlers pour la paix, mais les Français étaient dans une légitime défiance. Quatre de ces sauvages, y compris un Huron adopté par leur nation, (3) ayant eu l'audace de se rendre aux Trois-Rivières, furent retenus prisonniers. Le trois juillet, le Huron, sous prétexte d'aller quérir des fourrures à Montréal, alla rencontrer une bande d'Iroquois dont il attendait l'arrivée, et, par une peinture fausse des mauvais traitements infligés à leurs camarades aux Trois-Rivières, enflamma leur fureur et leurs désirs de vengeance. Il s'en suivit une surprise et une escarmouche où deux Hurons et un Français perdirent la vie, et quatre, parmi lesquels était le neveu de M. de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières, furent emmenés en captivité. (4)

On apprit peu après qu'une centaine d'autres Iroquois, cachés des deux côtés du fleuve, trois lieues en

1 *Journal*, 107, XXXII, 84.

2 *Relat.* 1648, p. 4, ss.

3 Ce que les *Relations* et le *Journal* appellent un *Huron iroquisé*.

4 *Relat. loc. cit.*

bas de la place, n'attendaient que l'occasion favorable pour fondre sur les Français.

Ces bruits de guerre étant arrivés à Sillery, Négamat partit avec ses gens pour les Trois-Rivières. " Ce ne fut, dit irrévérencieusement le *Journal*, " (1) qu'une " (farce) grotesque qui n'aboutit à rien sinon à manger " du pain et des pois au fort des Trois-Rivières. Les " Iroquois captifs virent tout cela qui eurent bien sujet " de s'en moquer : Noël et ses gens étant partis d'icy le " vingt et un juin retournèrent le trois juillet. "

Ils repartirent le dix-huit, accompagnés du P. Druilètes, (2) et, s'ils ne prirent aucune part à la victoire remportée ce jour-là sur les Iroquois, du moins purent-ils être témoins du triomphe. Ces barbares en effet, avaient résolu d'attirer les Français dans un piège et de les massacrer. Pendant qu'on parlementait, parurent deux canots Hurons. Aussitôt tous les Iroquois, qui étaient de l'autre côté du fleuve, de se mettre à leur poursuite. De leur côté Français et sauvages alliés se jettent à la hâte dans des chaloupes ou courent sur le rivage pour porter secours à leurs amis. Mais une vive fusillade, qui éclate tout à coup dans les bois, leur fait craindre une embûche. Un instant, règne une grande inquiétude, même le bruit circule que deux cents Hurons ont été massacrés. Aussi quelle joie ne remplit pas les cœurs quand on aperçut d'eux canots iroquois précédés d'un canot Huron, et que le P. Bressani, de si loin qu'il pût se faire entendre, s'écria : " Rendons grâce à Dieu qui nous " a donné la victoire ! "

1 *Ibid.* p. 94.

2 21 juin, XXXII, 92.

Les Iroquois étaient allés se jeter au milieu de deux cent cinquante Hurons, descendus pour la traite, qu'ils n'avaient osé faire depuis deux ans. Accueillis par une fusillade meurtrière, cernés, les Iroquois auraient tous péri si quelques Hurons n'avaient faibli au centre et laissé une issue à un petit nombre de fuyards. Une vingtaine furent faits prisonniers. (1)

Le reste de la flottille huronne parut bientôt : " Il " faisait beau voir, dit la relation, environ soixante canots " descendre doucement sur le grand fleuve et tous les " Hurons gravement assis, faire une cadence, avec leurs " voix et leurs avirons, aux chants et aux airs de leurs " ennemis, mais c'était chose triste et lugubre de jeter " les yeux sur ces victimes qui seront peut-être la pâture " des flammes et des ventres de ces barbares. "

Ce fut le dernier évènement remarquable sous M. de Montmagny qui remit peu après le gouvernement à son successeur et repassa en France au mois de septembre. (2)

Ce beau triomphe, devait être noyé dans des flots de sang.

En effet dans ce même été les Iroquois allèrent surprendre, au moment où les guerriers étaient absents pour la chasse ou la guerre, deux bourgs qui formaient la mission de Saint-Joseph, (3) sur les frontières du pays des Hurons, et près de sept cents infortunés, la plupart femmes et enfants, furent pris ou impitoyablement massacrés. (4)

1 1648, 11, 12, 13.—Ferland, I, 369, s.

2 *Journal*, XXXII, 104.

3 Ne pas confondre avec St-Joseph de Sillery.

4 *Relat.*, 1649, p. 3, ss.

Les autres, en plus grand nombre, purent s'échapper grâce au dévouement du P. Daniel, (1) qui travaillait depuis quatorze ans dans cette mission et qui attira sur lui la fureur des assaillants. Il tomba sous leurs coups en administrant le baptême et en donnant l'absolution à ses malheureuses ouailles. Le seize mars suivant, 1649, ce fut le tour de la mission Saint-Ignace : mille Iroquois firent, dans la bourgade du même nom, près de quatre cents victimes puis se jetèrent sur le bourg Saint-Louis où quelques fugitifs avaient donné l'alarme. Cinq cents personnes, femmes, enfants et vieillards avaient eu le temps de fuir et quatre-vingts guerriers seulement étaient restés, bien décidés à vendre chèrement leur vie. Après une lutte héroïque, blessés pour la plupart, écrasés par le nombre, ils tombèrent aux mains de l'ennemi avec deux anciens missionnaires de Sillery, les PP. Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant (2) qui, pour secourir les mourants, avaient voulu rester à leur poste à cette heure de danger.

Le récit de leurs tourments dépasse toute imagination. (3) Le P. Jean de Brébeuf avait cinquante-six ans (4) et évangélisait les Hurons depuis plusieurs années. Sa

1 Né à Dieppe en 1601, était venu en Canada en 1634. V. le P. de Rochemonteix, II, 73, s. et notes.

2 Voir plus haut, pp. 158, 159, 209, 210.

3 *Rel.* 1649. p. 13, ss., 25.

4 Il était né en 1593 et appartenait à une vieille et illustre famille qui a fourni à maint champ de bataille de vaillants soldats. L'un d'eux, compagnon de Guillaume le Conquérant, compte parmi les ancêtres des illustres familles d'Arundel et de Howard. La branche française a eu moins d'éclat, mais a conservé les traditions de la bravoure et de la foi. Le missionnaire de la Nouvelle-France est une de ses plus belles gloires. Voir la notice éloquentes donnée par le P. de Rochemonteix, *op. cit.*, I, 327, ss.

haute stature et sa force herculéenne faisaient l'admiration des sauvages, mais son âme était encore plus grande et plus forte. De tous ces héros de la foi c'est un des plus admirables.

A lui revint l'honneur des premières tortures. Lié debout à un tronc d'arbre, les bourreaux lui mettent au cou un collier de haches chauffées à blanc, et autour des reins une ceinture d'écorces résineuses enflammées. Ils lui coupent les mains et les pieds, lui font sur les bras et les jambes de profondes entailles où ils promènent lentement des haches brûlantes.

Ses chairs sont déchiquetées jusqu'aux os à coups de couteaux et d'alènes, des lambeaux en sont enlevés, rôtis et dévorés sous ses yeux. Comme le martyr, sans pousser une plainte, n'ouvrait la bouche que pour encourager ses compagnons à souffrir avec courage, ces démons à face humaine lui coupent les lèvres, la langue et le nez et lui enfoncent dans la bouche des tisons ardents. Quelques Hurons apostats, en dérision du baptême, arrachent la chevelure de la victime et versent de l'eau bouillante sur le crâne sanglant. Il ne restait plus qu'une masse informe de chairs brûlées, saignantes et d'os mis à nu, mais comme ce débris respirait encore, pour en finir, les monstres lui entrouvrent la poitrine par le haut et en arrachent le cœur qu'ils dévorent tout palpitant, assurés qu'un cœur si intrépide les rendrait invincibles. Qu'étaient, en comparaison, les bourreaux de la vieille Rome !

Le supplice avait duré trois heures. Le P. de Brébeuf était un modèle de douceur, de mortification, d'obéissance et d'humilité. Si l'on avait voulu l'en croire, il n'aurait jamais été que frère coadjuteur. Il ne

se pensait propre qu'aux infimes besognes, et, faisant allusion à son nom, disait : "Je suis un bœuf et ne suis " bon qu'à porter la charge." (1) La couronne du martyr était l'objet de ses vœux, ses désirs furent amplement remplis.

Son compagnon, le P. Gabriel Lalemant, n'avait que trente-neuf ans, (2) et n'avait passé que six mois chez les Hurons lorsque arriva l'heure du suprême et glorieux combat. Outre les tortures infligées au P. de Brébeuf, il eut les yeux arrachés et remplacés par des charbons brûlants ; comme il ne pouvait, à cause de sa constitution plus frêle, retenir ses gémissements, les barbares se plurent à prolonger son agonie, de six heures du soir à neuf heures du matin, — pendant quinze heures !

Les pères de la mission Sainte-Marie que les Iroquois avaient tenté d'attaquer, mais sans succès, trouvèrent, quelques jours plus tard, le dimanche vingt et un mars, et ensevelirent pieusement les restes des martyrs. (3)

Frappés d'épouvante, les Hurons se dispersèrent dans les bois, s'unirent aux nations voisines ou même se donnèrent aux vainqueurs ; un certain nombre cherchèrent refuge chez la nation du Petun. La fureur de leurs ennemis alla les y chercher : dans l'automne de la même année, la bourgade de Saint-Jean, surprise par trois cents de ces barbares était détruite, et le mission-

1 P. Rochemonteix, *op. cit.*, II, 78, ss. *Rel.* 1649, *loc. cit.*

2 V. *supra*, p. 210, note.

3 Ferland, I, 378. Le crâne du P. de Brébeuf est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec dans le socle d'un buste en argent donné par la famille.



Precepta mori quorundam Patrum à Societate in nova Francia. 1. P. Annas Dénoue Campanus Caritatis officia exerecens frigore enecat. 2. Febr. 1649. 6. 2. P. Iñac legus Aurelianus, christum ad Hiroquois portans, Daemonem attulisse credito, Jacui percutitur, 19. Octo. 1647. 3. 4. Duo juvenes, gullius comites brevidae & S. P. Anton Du niel, Deffensis grege sue vicium, feruare colens interficiunt. 4. Jul. 1648. 6. 7. P. Ioa. de Brebeuf dioc. Batavicus, et P. Gabriel Lallemant purissimus, flammis, candentibusque igni securibus ad collum apertis, causti, aqua ebulliente, in Baptismi contemptum perfuncti, seculi decessu aliquos Carnalibus intererunt. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

SUPPLICE DES JÉSUITES MARTYRS

(Réduction d'une planche de l'*Historia Canadensis* du P. du Creux, S. J.)

naire, le P. Charles Garnier, cruellement massacré. (1) Peu après, le P. Chabanel en se rendant à Sainte-Marie tombait à son tour sous la hache d'un Huron apostat. (2)

Il devenait impossible de rester à Sainte-Marie. Les Jésuites résolurent de joindre trois cents familles huronnes, réfugiées dans l'île Saint-Joseph, aujourd'hui *Christian Island* dans le lac Huron. (3) Avant le départ, le quatorze juin 1649, bien qu'à regret, on mit le feu à la chapelle et aux bâtiments de la bourgade, et en peu d'instants le fruit de longs travaux (4) fut anéanti. Mais la haine des Iroquois s'acharna contre la malheureuse peuplade. Ils ne reculèrent pas devant une marche de deux cents lieues, pour venir surprendre et massacrer plusieurs bandes de ces infortunés, que la famine avait forcés à sortir de l'île : de sorte que pour éviter une destruction complète le P. Ragueneau résolut en 1650 d'amener à Québec ce qui restait de la grande nation huronne et de le mettre sous la protection des Français. Ce sont ces pitoyables restes que nous verrons plus tard, après plusieurs étapes, venir fonder la bourgade de Notre-Dame de Foy.

1 Le 7 décembre 1649. *Rel.* 1650 p. 8, 9. Né en 1606 et venu à Québec en 1634. Voir *Rel.* du P. Bressani, ch. VI ; Rochemonteix, *op. cit.*, I, 410-411, notes.

2 *Ibid.* 16, 17. Sur ce père, dont le mérite à évangéliser les sauvages fut d'autant plus grand qu'il y avait plus de répugnance, voir le P. Rochemonteix, *op. cit.*, II, 102, ss. Né en 1613, il vint à Québec, en 1643. Son nom paraît dans le *liber baptisatorum* à la date du cinq mai 1644, où il baptisa quelques enfants nés dans la forêt.

3 Dans la baie Georgienne. D'après une carte reconstituée par le P. Jones, S. J. les bourgades huronnes étaient disséminées entre le lac Simcoe et la baie Georgienne. Sainte-Marie était sur une rivière quise jette dans Midland Bay.—Ed. Burrows, vol. XXXIV, ad calcem.

4 *Rel.* 1649, 27 ; 1650, p. 2, 3.

Ces événements avaient partout semé la terreur et le nom iroquois, déjà si redouté, inspirait une véritable épouvante. Dès le mois de novembre 1648, les Algonquins de Sillery, ne se croyant pas en sûreté derrière des palissades qui entouraient la mission, s'étaient fait un fort dans le bois à l'extrémité de leurs défrichements, et y avaient cherché refuge. (1)

L'année suivante on commença (2) une muraille pour mettre la bourgade à l'abri d'une attaque. Ce fort terminé en 1651, (3) fut construit sur les dix-neuf mille livres affectées par le roi aux affaires du pays. (4)

D'après une ancienne carte (5) c'était un quadrilatère fortifié de tours rondes aux quatre coins. Il s'étendait du pied de la falaise jusqu'à la grève, et enfermait dans son enceinte, la résidence, plusieurs habitations sauvages et l'église qu'il longeait d'assez près du côté de l'ouest. Une porte solide, fermée pendant la nuit, y donnait accès.

1 *Journal*, nov., 1648, 18, XXXII. 106.

2 *Journal*, 1649, 131, XXXIV. 62.

3 *Rel.* 1651, p. 7. " Ils (les sauvages de Sillery) s'y voient depuis " cette année à couvert d'une bonne et forte muraille. "

4 Le *Journal*, *loc.cit.* dit : " Cette année même on commença la " muraille de Sillery sur les deniers de la communauté : c'est-à-dire " les 19,000 livres affectées par le roi aux affaires du pays. " Voir au " commencement du chapitre l'origine de ces 19,000 livres, p. 223, s.

Dans la requête du P. Bouvart, en 1702, pour obtenir ratification de la concession faite aux Jésuites, par M. de Callières en 1699, de la seigneurie de Sillery, on lit au contraire : " Ils (les Pères) y ont construit une église et un fort de pierre avec une tour sur la hauteur qui " commandait le fort, fait plusieurs logements et construit un moulin, " le tout en bonne maçonnerie et défriché une quantité de terre fort considérable et cela à leurs propres dépens et pour l'utilité uniquement " des sauvages. " Ed. Burrows, vol LXVI. 42.

5 Aux archives du Sém. de Québec.

On avait aussi bâti une tour sur la hauteur.

De temps immémorial toute trace de ces fortifications a disparu, ainsi qu'un moulin à vent construit sur le cap. Des fouilles en feraient peut-être découvrir les fondations mais il est probable que les matériaux en ont été dès longtemps utilisés pour la construction des quais si nombreux en ces parages.

Au commencement de septembre 1648, ⁽¹⁾ le P. Le Jeune avait succédé au P. Dequen ⁽²⁾ comme supérieur de la maison de Sillery, avec les PP. Dupéron et Druillètes pour auxiliaires.

La pêche à l'anguille fut peu abondante, cette année-là, et l'hiver s'annonçait sous les plus mauvais auspices, ⁽³⁾ si la Providence n'y eut pourvu par une quantité prodigieuse de perdrix blanches dont on tua en un mois plus de douze cents. ⁽⁴⁾

Les sauvages firent, l'année suivante (1649), leurs chasses ⁽⁵⁾ et leurs travaux à l'ordinaire. L'anguille et le

1 *Journal*, 3 sept. 1648, XXXII, 102 : "Va à Sillery prendre charge de la maison au retour des sauvages, de leur voyage avec canots." S'agirait-il de l'expédition du 18 juillet contre les Iroquois ?

Les *catalogues annuels* donnent le P. Le Jeune comme supérieur de Sillery en 1649. Il y était dès le mois de juillet 1648, car il y confère les cérémonies du baptême à un sauvage baptisé à la rivière Saint-Jean, en Acadie, par le P. Cosme de Nantes, capucin, et dont le parain fut Charles d'Aulnay de Charnisay : cf. *liber baptisatorum* à la date indiquée.

2 Les *catalogues annuels* nomment le P. Dequen supérieur *Adm. form.* en 1648. Son nom ne paraît pas au *liber bapt.* Il y avait trois frères coadjuteurs en 1648 : Claude Jager, *sart. form.*—cordonnier ; P. Fauté, *fab. ser. form.*—forgeron ; Florent Bonnemer, *phar. form.* pharmacien.

3 *Journal*, XXXII 106.

4 *Ibid.* 108.

5 *Journal*, XXXIV, 44.

saumon surtout firent encore défaut et il fallut lever les rets après un mois de temps perdu, mais par contre de beaux esturgeons pris en abondance aidèrent les gens à vivre. (1)

A la fin d'octobre le P. Druillètes retourna hiverner avec les chasseurs (2) et, le dernier jour du même mois, le P. Le Jeune partit pour la France, afin d'obtenir des secours pour les chrétientés si éprouvées du Canada. Le dernier baptême qu'il fit à Sillery (3) est daté du neuf août 1649. C'est celui de Catherine, fille de Charles Le Gardeur et de Geneviève Juchereau de Maure, dont la marraine fut Catherine Cordé connue sous le nom de demoiselle de Tilly. (4) Il était accompagné (5) de ce même chef Iroquois, arraché par M. de Montmagny aux tourments et à la mort en 1644, et auteur de la paix si tôt violée. Venu aux Trois-Rivières au printemps de

1 *Ibid*, 54.

2 *Ibid*, 60.

3 Le *liber baptisatorum* contient encore le baptême d'une femme sauvage fait par le P. Le Jeune le 23 septembre, à Québec.

4 *Domizella de Tilly*, dit le *liber baptisatorum*. Un autre enfant de Chs Le Gardeur, Pierre-Noël, fut baptisé à Sillery par le P. Dequen le 24 déc. 1652.—Catherine Cordé était veuve de René Le Gardeur de Tilly, mort à Thury-Harcourt en Normandie, et mère de Chs. Le Gardeur et de Pierre Le Gardeur de Repentigny. Sa fille Marguerite épousa Jacques Le Neuf de la Potherie.—*Notes sur les rég. de N.-D.* p. 79.

On sait qu'on donnait alors le nom de demoiselle aux femmes mariées qui appartenaient à la bourgeoisie.

Éléonore de Grandmaison, par exemple, mariée quatre fois, 1° à Antoine Boudier de Beauregard, 2° à Frs de Chavigny de Berchereau, 3° à Nicolas Gourdeau de Beaulieu, 4° à M. de la Tesserie, reste toujours mademoiselle de Grandmaison. *Notes sur les rég. de N.-D.* p. 45. 48.

5 *Ibid*, 60.—*Relat.* 1653, ch. XIII, p. 43, ss.

1648, la perfidie de ses compatriotes le fit le considérer comme un traître et mettre aux fers. On l'envoyait en France, de crainte qu'il ne révélât à sa nation la faiblesse de la colonie. Ce malheureux mourut à Paris dès la fin de janvier 1650 après avoir reçu le baptême.

Saint-Joseph de Sillery eut à subir en 1650 de cruelles épreuves. (1)

Au printemps, des chrétiens partirent avec une bande d'Algonquins des Trois-Rivières et de Hurons pour aller "couper les pieds à leurs ennemis afin qu'ils ne vissent plus les troubler dans leurs prières." Quelques-uns des guerriers contents de la capture d'un Iroquois, qu'on fit en chemin, voulaient revenir sur leurs pas, mais leur capitaine, homme courageux, désirant s'illustrer, résolut de pousser plus loin. Malheureusement, un Huron envoyé à la découverte et surpris par un parti d'Iroquois, eut la lâcheté, pour avoir la vie sauve, de trahir ses compagnons. Au moment que ceux-ci, comptant sur leurs éclaireurs, étaient sans défiance, les Iroquois tombent sur eux comme la foudre, et malgré une vaillante résistance, les tuent presque tous ou les font prisonniers. Parmi les captifs se trouvait un jeune Algonquin, originaire d'une petite tribu près du pays des Hurons, et nommé Joseph Onaharé. La piété des chrétiens de Sillery lui avait fait une si heureuse impression qu'il avait demandé la grâce du baptême. Il avait passé un an avec les pères et avait été adopté par un excellent néophyte, Charles Kariskatisitch. Au témoignage de deux Hurons captifs, qui purent s'enfuir, sa mort fut d'un héros et d'un saint. Les Iroquois pendant trois jours et trois nuits, épuisèrent à le torturer toutes les ressources

de leur férocité. Pour lui, priant sans cesse, et soutenu par la pensée des joies éternelles, il endura, sans faiblir et sans se plaindre, cet effroyable supplice.

Le Huron, auteur de ce désastre, osa bien, durant l'été, revenir parmi les Français sous prétexte d'apporter de la part des Iroquois des paroles de paix. Il y avait de graves soupçons de son infâme conduite. On l'arrête, on l'interroge, il se coupe dans ses discours et enfin, serré de plus près, il avoue que l'amour de la vie lui avait fait commettre cette trahison. Il fut condamné à mort. On le baptisa le vingt juin et, le lendemain, le bourreau et le sergent l'attachèrent au pilori ⁽¹⁾ et abandonnèrent l'exécution aux Algonquins et aux Hurons. L'un d'eux armé d'une hache lui dit : " Tu mérites la mort pour " avoir trahi nos amis et nos alliés. "

—Il est vrai, répond le coupable, tuez-moi. L'autre lui décharge sur la tête deux coups de hache. " — ⁽²⁾ Justice était faite. Exemple touchant de l'esprit chrétien de cette époque, ce furent madame d'Aillebout, femme du gouverneur, et madame de Monceaux, ⁽³⁾ qui ensevelirent ce malheureux.

Pendant ce même été, le père adoptif de Joseph Onaharé, Charles Kariskatisitch, remontant de Tadoussac dans une chaloupe chargée de chrétiens, fut surpris par une furieuse tempête et périt avec tous ses compagnons.

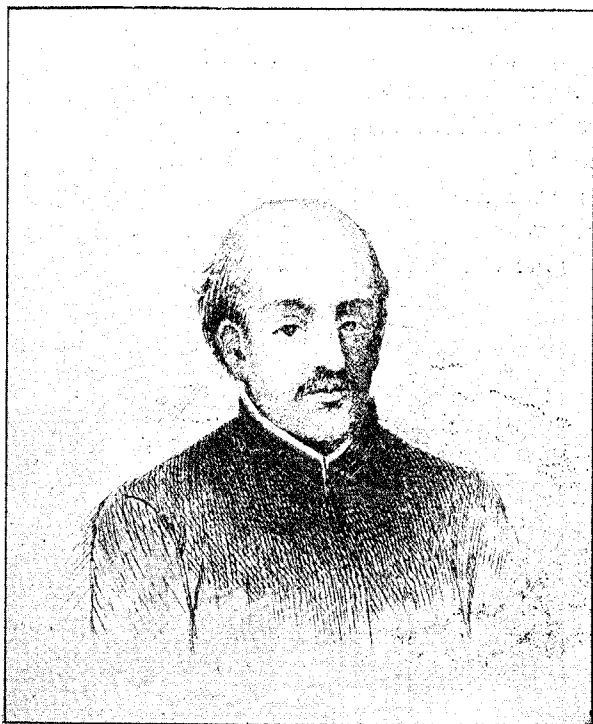
Ce double malheur plongea la bourgade de Sillery dans la désolation.

1 Au carcan, dit le *Journal*, XXXV, 48. Voir *Relat.*, 1650, p. 30.

2 *Journal*, *loc. cit.*—*Rel.*, 1650, 31.... " redouble jusqu'à trois fois "....

3 Anne Gasnier, veuve de Jean du Clément du Vuault, dont on parlera plus loin. *Hist. des Ursulines*, I, 278, 279.

Le P. Druillètes repartit à l'automne ⁽¹⁾ pour la mission des Abénakis, accompagné de Noël Négabamat,



LE P. PAUL RAGUENEAU, S. J.

(d'après le P. de Rochemonteix.)

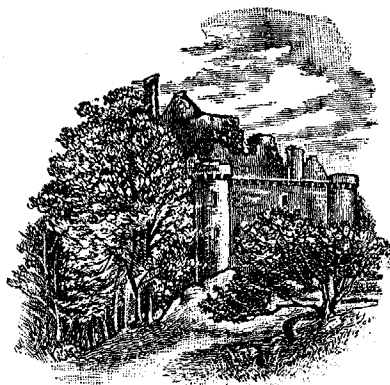
qui apporta des lettres vers la mi-octobre. ⁽²⁾ Le père avait été chargé de négocier une alliance avec les An-

1 1 septembre 1650, *Journal*, XXXV, 48. *Rel.*, *loc. cit.*

1 *Journal*, *Ibid.*

glais contre les Iroquois, (1) mais, bien qu'on le reçut partout avec bienveillance, il ne put réussir sur ce point, et ainsi s'éternisèrent ces luttes faites de surprises, de massacres, de représailles cruelles, qui coûtèrent à la Nouvelle-Angleterre aussi bien qu'au Canada, des flots de sang. Le missionnaire revint au mois de juin suivant. (2)

Au mois de novembre 1650, le P. Jérôme Lalemant, laissant le P. Paul Ragueneau comme vice-supérieur à Québec, s'embarqua pour la France afin d'aller exposer l'état précaire de la colonie et d'obtenir des secours. Plusieurs autres Jésuites, que la ruine des missions huronnes mettait en disponibilité, ou que l'âge et les infirmités forçaient au repos, retournèrent avec lui.



Cette année, déjà si féconde en désastres, se termina par un accident dont la pauvreté du pays augmentait encore la gravité. Dans la nuit du trente décembre, vers une ou deux heures, le feu prit à la boulangerie des Ursulines et se

communica au monastère qui fut entièrement détruit. Sauf la sacristie, tous les meubles devinrent la proie des flammes et les religieuses avec leurs pensionnaires, se sauvèrent à peine vêtues. (3) Elles furent accueillies

1 Ferland, I, 391 ;—*Rel.* 1651, p. 15 ;—*Rel.* du voyage du P. Druillètes,—Burrows, XXXV, p. 82-110. *Epistola ad Joannum Winthrop*, *Ibid.*, 74, ss.—*Rel.* 1652, ch. VIII, 22, ss.

2 *Journal*, XXXVI, p. 126.

3 *Hist. des Ursulines*, I, 150. ss. *Lettres de la Vén. M. de l'Incarnation*, I, 439, ss.

comme des sœurs par les Hospitalières et tous les habitants voulurent contribuer à les secourir.

Si les épreuves et les difficultés sont le cachet des œuvres durables, c'est un gage de succès qui n'a pas manqué aux débuts de la Nouvelle-France.





CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Concession de M. de Montmagny aux sauvages en 1646, sur le coteau de Sillery et à l'ouest de la terre de Thomas Hayot.—Prise de possession.—Les diverses bornes :—la grande route de Québec au Cap-Rouge ;—ce qu'étaient les terres des pères dont parle l'acte de 1646 ;—le fief Saint-Michel.—Où était la concession de Thomas Hayot.—Où était le fort Saint-Xavier.—Ce qu'on entendait par le Cap-Rouge.—Concession de la seigneurie de Sillery en 1651.—Prise de possession, le six février 1652.

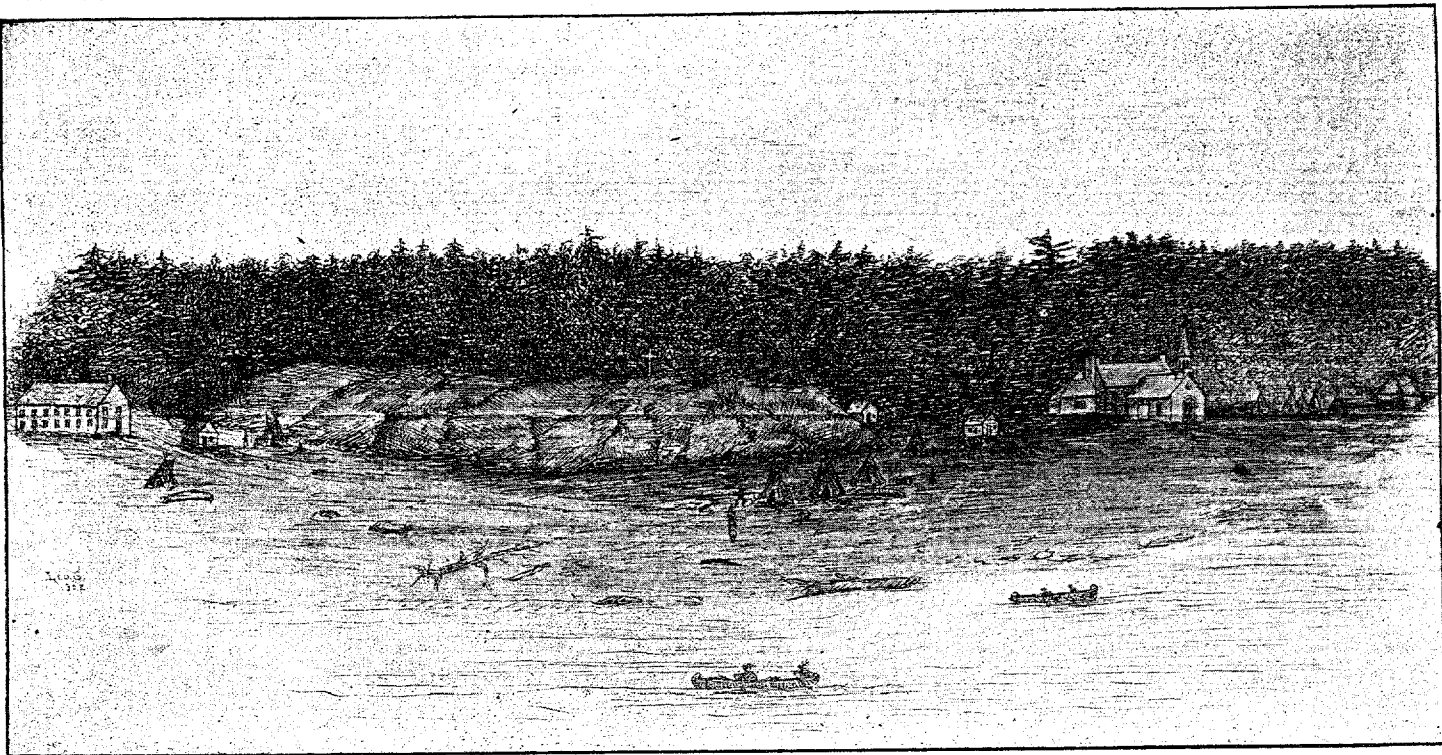


Il est temps de parler des diverses concessions de terres faites aux sauvages à Sillery. Ces détails un peu arides ne sont pas de nature à plaire à tous les lecteurs. Cependant les amis de l'histoire regretteraient de ne pas les trouver ici. Quant aux

autres, il leur reste toujours la ressource indiquée par Boileau, de sauter vingt feuillets pour en trouver la fin.

Jusqu'en 1646 les sauvages avaient été véritablement les hôtes des Jésuites. C'est en effet à ces derniers qu'avaient été cédés par M. Gand, les cent trente arpents de terre (1) où était établie la bourgade, et le *Journal* fait remarquer que cette concession était une

1 *Supra*, p. 74, 75, s.



LA BOURGADE DE SILLEY EN 1650.

Au centre la pointe S.-Joseph. — A gauche, le monastère des Hospitalières, devenu manoir de Monceaux. A droite, l'église et la résidence avec les habitations sauvages.

(Restitution d'après une récente photographie des lieux.)

des plus désavantageuses que les missionnaires eussent obtenues, à cause des cens et rentes dont elle était restée grevée. (1)

Pour remédier à cet état de choses, le P. Jérôme Lalemant demanda à M. de Montmagny de vouloir bien, dans la distribution des terres aux environs de Québec, en réserver une part aux sauvages chrétiens dans le lieu qui avait été " reconnu le plus propre pour leur instruction et leur établissement. " Le deux d'août 1646 M. de Montmagny, se rendant à cette requête, accorda aux néophytes,—" sous le bon plaisir de messieurs de la " compagnie de la Nouvelle-France: (2) Premièrement " les terres qui sont au-dessus du coteau de leur demeure " en l'anse de Saint-Joseph dite de Sillery, lesquelles " terres sont bornées, savoir d'un côté (par) la route de " Puiseaux, d'autre côté (par) un ruisseau (3) qui les " sépare d'avec celles des révérends Pères de la compa- " gnie de Jésus ; d'un bout, la grande route qui va de " Québec au Cap-Rouge ; d'autre bout le fleuve Saint- " Laurent. Secondement. un quart de lieue sur la " rivière à commencer ensuite de la concession de " Thomas Hayot, sur autant de profondeur de terre qui " se trouvera jusqu'à la susdite grande route ou chemin " qui va de Québec au Cap-Rouge. "

1 Juin, 1646, p. 56, XXVIII, 210.

2 Voir le document entier à l'appendice, avec la prise de possession, pièces IV et V.

3 Ruisseau S. Laurent, à l'ouest de la pointe S. Joseph.—*Supra*, p. 75. Il passait près de l'hôpital. Inutile de dire qu'il n'a rien du fleuve son homonyme. On le franchit à peu de distance du chemin qui mène à *l'Anse du Couvent*. Une écluse, au nord de la route, retient les eaux et forme une petite cascade dont le touriste en approchant peut entendre le bruit doux et monotone.

Quatre jours plus tard, le six août, d'après le rapport de Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur, venu sur les lieux " avec le P. Lalemant et les nommés Noël " Tékouérimat ou Négabamat, Charles Miachkaouai, " Ignace Ouitataxouhi, Philippe Sakapouan, sauvages, " et aussi avec Robert Hache et César Léger, taillandier, " français témoins, " le supérieur des Jésuites, au nom des sauvages, fut mis en possession de ces terres. (1)

Il est bon de remarquer que le titre de 1646 donnait aux Jésuites, si les néophytes se dispersaient, toute liberté de faire valoir cette concession " au profit des sauvages " en la meilleure façon qu'il se pourrait, soit en faisant " des fermes, soit en vendant le fond et employant le " prix à l'achat de quelque autre fond propre à l'usage " des sauvages, soit en quelque autre façon et manière " qui se pourrait."

La grande route de Québec au Cap-Rouge, ici donnée pour borne de la concession des sauvages du côté nord, et mentionnée dès 1637, (2) est la plus ancienne qui ait été ouverte dans la paroisse. Dans les anciens documents on la nomme aussi la *Grande ligne* (3) de Québec au Cap-Rouge ou la *Grande-allée*. Ainsi en 1657, Nicolas Chaigneau vendit à Guillaume Féniau une terre " bornée d'un bout au fleuve et de l'autre à la *Grande-allée*." (4) Comme cette terre était au commencement

1 Papiers de M. de Montmagny. Arch. du Sém. de Québec.

2 Plus haut, p. 75.

3 Audouart: Chs Le Gardeur (fief St. Michel), à Jacques Goulet, 4 déc., 1651.—Le même à Chs Guilbout, 12 août, 1652; 15 nov., 1653—le même à Pierre Tourmente. M. d'Ailleboust à Pierre Duquet "....à la ligne qui fait le grand chemin de Québec au Cap-Rouge." 6 avril, 1654.

4 Audouart, acte du 5 septembre, 1657. Cette terre, située entre celle d'Antoine Martin dit Montpellier et celle d'Etienne Le Tellier,

de la seigneurie de Gaudarville, partant une lieue à l'ouest de la Pointe-à-Puiseaux, on voit que le nom de Grande-allée s'étendait à la route entière. Toutes ces concessions bornées à la grande route avaient douze arpents et demi de profondeur, ⁽¹⁾ d'où il suit que le chemin du Cap-Rouge était autrefois notablement plus au nord que celui de nos jours. D'après un acte de Rageot, du vingt-huit mars 1667, ⁽²⁾ l'ancien chemin n'aurait été autre que le Gomin ou route Saint-Ignace.

Le chemin actuel fut tracé le dix juillet 1742, par le grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boiscler, "à la requête de Nicolas Philibert, bourgeois de Québec, propriétaire de plusieurs terres à la coste du Cap-Rouge," et de plusieurs autres habitants. Là où il correspondait à l'ancienne route, la largeur de celle-ci était portée de quinze à vingt-quatre pieds.

A la demande de John Neilson et de John McNider, le chevalier J.-B. d'Estimauville, grand voyer, modifia, le le vingt-trois juillet 1815, ce chemin sur une longueur de sept ou huit arpents, le traçant environ un demi arpent

appartint ensuite à Marin Pin. On trouve ce nom de *Grande-allée*, même dans un titre du 13 janvier 1651 (Audouart), au sujet d'une terre sise entre Jacques Maheu et Chs Gaultier dit Boisverduin.

1 Greffe d'Audouart. *Dénombrement de Gaudarville*, 2 janvier 1668. Sauf Marin Pin et Etienne Le Tellier, tous les autres sur le bord du fleuve ont douze arpents et demi de profondeur. Etienne Dumetz, le dernier vers la rivière du Cap-Rouge, n'a que dix arpents à cause de la disposition des lieux. D'autre part, le titre de concession, de Gaudarville, le 8 février 1652, dit que la seigneurie aboutissait "pardevant, à la route qui va de Québec au Cap-Rouge et qui prend "le derrière des concessions d'Antoiné Martin, Nicolas Chaigneau," etc.

2 La concession d'Antoine Martin, cédée par Philippe Neveu à Jacques Bertheaume, y est bornée au nord "à la route-Saint-Ignace." V. ch. XX.

plus au nord pour éviter une côte escarpée où il avait "plutôt l'apparence d'une ravine que d'un chemin." (1)

Le document donne à la concession de Sillery, pour borne à l'ouest, les terres "des révérends PP. de la compagnie de Jésus." Or on sait que les terres en amont de la pointe Saint-Joseph appartenaient aux Hospitalières, que nous verrons bientôt les vendre à la famille D'Anteuil (1649). Peut-être les Jésuites y avaient-ils une sorte de droit de suzeraineté ce qui expliquerait l'opposition faite par le P. Dequen à la transaction de 1649. Un document manuscrit, de la main du P. Druillètes le laisse entendre. Nous le reproduisons textuellement :

"En 1646,(2) 2 Août, Mr de Montmagny voyant "que les Pères de Sillery permettaient aux sauvages la "jouissance des dicts cent arpans au-deça du Ruisseau "Saint-Laurens pour leur bled d'Inde, commence à donner une concession aux dicts sauvages, qu'il borna par "le dict Ruisseau Saint-Laurens du costé du Cap-Rouge, "et par la ligne de Puyseaux à présent de Tilly, (3) du "costé de Kébec, se contentant d'insérer copie des mots "touchant les cent arpans postérieurs qu'il laissait aux "dicts Pères de Sillery : (Le Ruisseau les séparera "d'avec les terres des Pères.) sans en donner aucune "autre distribution en particulier, ny spécifier que c'était "en compensation de la jouissance qu'ils avaient permise "pour le bled d'Inde des sauvages."

1 Voir procès-verbaux des grands voyers aux dates citées. Arch. de la rue Sainte-Anne. — Il n'y a rien, pour Sainte-Foy, d'antérieur à 1732.

2 Archives du Collège Sainte-Marie, Montréal.

3 Le fief St-Michel, comme on dira bientôt, devenu propriété de Le Gardeur de Tilly.

Ainsi M. de Montmagny aurait concédé verbalement aux Jésuites cent arpents de terre à l'ouest du ruisseau Saint-Laurent, en compensation des cent arpents acquis de M. Gand, et dont ils laissaient la jouissance aux sauvages. Mais la concession dépourvue de titre ne put se soutenir.

La borne du côté de l'est était "la ligne de Puy
"seaux maintenant de Tilly." (1)

C'est le moment de dire un mot du fief Saint-Michel.

M. de Puiseaux en avait disposé par un acte du treize septembre 1644 dressé par Tronquet. Comme cet acte cité par Faillon (2) a disparu, (3) on ignorerait qui fut l'acquéreur si d'autres documents ne nous apportaient un peu de lumière.

Dans ses intéressantes *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, (4) M. Ferland dit que "Geneviève Juchereau—fille de Jean Juchereau, sieur de Maure—avait été adoptée par son oncle Noël Juchereau des Chastelets, qui légua au sieur Charles de Tilly le fief Saint-Michel acheté de M. de Puiseaux. Par un acte passé en 1656, M. de Tilly loue la terre de Puiseaux à Martin (5) Pin, Jean de la Rue et Siméon Le Gendre."

1 Doc. cité.

2 *Hist. de la colonie française*, I, 425.

3 Nous l'avons en vain cherché. Il ne reste plus aux archives de la rue Sainte-Anne qu'une vingtaine de pièces de Tronquet. Le reste s'est envolé alors qu'il n'y avait pas comme aujourd'hui, un érudit et un chercheur intelligent pour défendre du pillage ces précieuses papiers.

4 P. 79.

5 Cet acte est dans le greffe d'Audouart, 2 juillet.—Il y a Marin et non Martin et Simon au lieu de Siméon.

Charles Le Gardeur de Tilly avait épousé en 1648 Catherine Juchereau (1) et c'est à ce titre qu'il serait devenu propriétaire du fief Saint-Michel.

Chose certaine, c'est que, le vingt-huit avril 1650, M. d'Ailleboust lui concédait "soixante arpents de terre en roture au lieu dit Saint-Michel," bornés, au nord-est, par Jacques Bourbonnière, au sud-ouest, par les terres que *M. des Chastelets avait acquises de M. de Puiseaux*; au nord, à douze toises de la route de Québec au Cap-Rouge et d'autre bout, à vingt toises des plus hautes marées. (2)

Cela, sans contredire M. Ferland, fait voir qu'en 1650 Charles Le Gardeur n'avait pas encore le fief Saint-Michel. Mais des actes, antérieurs de cinq ans à celui que cite cet historien, montrent qu'il en devint possesseur l'année suivante.

Ainsi dans la prise de possession de Sillery, le seize février 1652, dont on parlera plus loin, Charles de Tilly est mentionné comme propriétaire du fief voisin. Il y fait des concessions à Jacques Goulet en 1651, à Charles Guilbout, en 1652, (3) à Pierre Tourmente (4) en 1653.

Cependant le fief Saint-Michel, semble-t-il, n'était pas encore de franc-alleu puisque, en 1657, on le trouve enclavé dans la châtellenie de Coulonge alors érigée en

1 *Notes sur rég. N.-D., loc. cit.*

2 Greffe d'Audouart, 28 avril, 1650.

3 Audouart, 12 août 1652. La concession de Goulet est datée du 4 décembre, 1651. Il était voisin de Sillery et séparé de Guilbout par Pierre Tourmente qui vendit en 1656 à Pierre Chappau.—Audouart, 11 novembre, 1656.

Le 26 décembre 1656, Goulet lui-même céda sa terre—24 arp., "partie défrichée, partie en hault bois,"—à Simon Le Gendre. Audouart, date citée.

4 Audouart, 15 novembre.

faveur de Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur de la Nouvelle-France (1648-1651). La châtellenie était bornée "à l'Orient, du grand fleuve Saint-Laurent, à l'Occident, "des Terres de la coste Sainte-Geneviève, au septentrion, "du Ruisseau *Saint-Denis* et au midy des Terres appartenantes aux sauvages et aux Mères Ursulines." (1) Toutes les terres comprises dans ces limites devaient payer au nouveau seigneur "les cens et rentes que la compagnie (des Cent Associés) s'estait réservés." (2)

Ce n'est qu'en 1660 que Charles Le Gardeur obtint un titre de franc-alleu. Voilà comment se peuvent concilier, avec les documents irrécusables qui précèdent, d'autres pièces anciennes où Charles de Tilly est présenté comme premier concessionnaire, en 1660, du fief Saint-Michel. Il y a en effet une ordonnance de l'intendant Talon, du vingt juillet 1668, qui accorde à la veuve de Louis d'Ailleboust la terre de la Noraye, attenante, au nord, à Coulonge, en dédommagement du fief Saint-Michel détaché de la Châtellenie le sept avril 1660. (3) Et encore un acte de foi et hommage de 1781, où le Séminaire de Québec déclare tenir le fief Saint-Michel de Charles Le Gardeur, premier concessionnaire en 1660. (4)

1 Il s'agit du fief Sainte-Ursule, à l'est de la paroisse de Sainte-Foy.

2 Voir le titre de concession dans l'intéressante étude de M. Ern. Gagnon sur la Châtellenie de Coulonge, où se trouve aujourd'hui le château de Spencer Wood, résidence de nos lieutenants-gouverneurs. — *Rap. des Trav. publics*, 1899, p. 91, ss.

3 *Etude* de M. Gagnon, *loc. cit.*, p. 95.

4 *Rapport* de M. Brymner sur les *arch. can.* éd. angl., 1885, p. 25, — *Rég. de foi et hommage*, vol. III, p. 74, et vol. IV, p. 305.

Ainsi le Séminaire de Québec succéda à Charles Le Gardeur dans la propriété du fief, et même acquit, en 1676, tout le reste de la châtellenie. Longtemps conservée en domaine, cette seigneurie fut ensuite successivement concédée ⁽¹⁾, à l'exception des grèves, dont la location aux marchands de bois était naguère la source d'un revenu considérable qui n'existe plus aujourd'hui qu'en souvenir.

Outre les terres au-dessus du coteau de l'anse de Sillery, M. de Montmagny donnait aux sauvages un quart de lieue sur le fleuve à l'ouest de la concession de Thomas Hayot. ⁽²⁾

Comme on a vu plus haut, ⁽³⁾ cette terre était contiguë à celle de Nicolas Pelletier, voisin lui-même des terres des Hospitalières. La propriété de l'Hôtel-Dieu, plus tard domaine de Monceaux, avait sept arpents de front. ⁽⁴⁾ Supposé que celle de Pelletier en eut quatre et celle d'Hayot deux, ⁽⁵⁾ les nouvelles terres des sauva-

1 *Etude* de M. Gagnon, p. 96. Voir un acte de foi et hommage de 1738, *ibid.* *Rég. de foi et hommage*, vol. III, p. 68, d'après le *Rapport des arch. can.* de 1884, déjà cité. Le Séminaire avait acquis Coulonge de l'Hôtel-Dieu qui en avait eu la moitié de Barbe de Boulogne, veuve de Ls d'Ailleboust, et l'autre moitié de Chs d'Ailleboust des Musseaux. M. Ern. Gagnon, *op. cit.*, p. 95.

2 Il est bon de remarquer que Thomas Hayot n'occupait pas encore sa concession en 1646. On lit en effet dans le Journal des Jésuites à la date du 11 juin de cette année : " Le onze se fit la séparation de " nos fermiers de Beauport. Boucher s'en alla et Thomas Hayot resta " chargé de tout. " Ed. Bur., XXVIII, p. 202.

3 Page 205. Greffe d'Andouart, 10 mars, 1660. Confirmation de la concession faite en 1649 à Nic. Pelletier.

4 Aveu et dénombrement de Sillery, 1733.—Aux arch. du parlement de Québec.

5 Nous l'inférons du fait que, d'après le greffe de Godet, 16, 23 et 27 janvier, 1652, toutes les concessions dans ces parages avaient deux arpents de front sur vingt de profondeur : Jean Jobin, Nicolas Gonpil,

ges étaient environ treize arpents à l'ouest de la pointe Saint-Joseph.

C'est ce qu'on a appelé la Coste Saint-François-Xavier, ou le *Grand S.-François-Xavier*, où fut bâti le fort de ce nom souvent mentionné dans le *Journal des Jésuites* (1) et plus encore dans les actes des notaires de l'époque. Il était situé, d'après le témoignage de la mère de l'Incarnation (2), à un quart de lieue de celui de Sillery. Le plus ancien document qui en fasse mention est un acte d'Audouart, du vingt septembre 1654, où Julien Quantin cède à Etienne de Nevers la terre qu'il avait acquise de Jean Le Mire, " avec le droit qu'il avait de rester dans le fort construit entre le Cap-Rouge et " Sillery." (3) L'acte de cession que " Marie Gauchet, veuve de noble homme Jean Dupont, en son vivant président du grenier à sel de Vervins, " consent à Jean Desbordes est " fait et passé le dix-sept octobre 1656 au fort " Saint-François-Xavier." En 1657 (4), Gilles Pinel et Mathurin Trut, en 1658 (5), Pierre Dubois-Morel, en

Jean Le Mire, Nicolas Patenotre, Mathurin Trut, Nicolas Pinel, etc. Seule Marie Gauchet, veuve de noble homme Jean Dupont, voisine de Jean Jobin, avait trente arpents de profondeur.—Sa voisine, Madeleine Pénart, dame De Lisle, avait trois arpents de front sur vingt de profondeur. Pour Nicolas Pelletier il faut tenir compte de l'acte du 10 mars 1660 où il est dit qu'il avait cinquante arpents de terre " bornés d'un bout au fleuve et de l'autre à la route de Québec au Cap-Rouge." Cette route n'était pas, à Sillery, très éloignée du fleuve, et par conséquent la terre de Nicolas Pelletier devait avoir plus que deux arpents de front.

1 29 oct. 1653, XLIV, p. 118 ; 5 juin, 1659, XLV, p. 96 ; 1662, XLVII, p. 276.

2 *Lettre*, II. 269.

3 Audouart, date citée.

4 *Ibid.*, 15 juin et 28 juillet.

5 *Ibid.*, 22 septembre.

1660 (1), Adrien Violette ou La Violette sont qualifiés "habitants du fort Saint-Xavier."

Sans vouloir déterminer, à une toise près, le site de ce fort, simple palissade en bois sans doute, puisque la carte si détaillée de 1688 n'en a conservé aucune trace, on peut, à l'aide de ces données, l'indiquer d'une manière approximative.

La terre de Le Mire était la douzième à l'ouest des Hospitalières, partant à un peu plus d'un mille en haut de la pointe Saint-Joseph. Etienne de Nevers la vendit le dix-sept juillet 1667 (2) à Jean Routier dont les descendants la possèdent encore.

Mathurin Trut en était voisin à l'ouest, (3) et Gilles Pinel à l'est. (4) Pierre Dubois-Morel au contraire était beaucoup plus près de Sillery, pour avoir acheté (5) la concession de Madeleine Pénart, Dame De Lisle, qui n'en était éloignée que d'environ dix-huit arpents. (6)

La Violette (7) mérite une attention particulière

1 *Ibid.*, 23 mars.

2 Greffe de G. Rageot, date citée.

3 Greffe de Godet, 16 et 23 janvier, 1652.

4 Il avait acquis la terre de Nicolas Patenotre.—(Audouart, 29 nov. 1656.

5 Audouart, 17 oct. 1656. On ne voit pas dans cet acte (vente de la dame Dupont à Desbordes), quand Dubois-Morel acquit la concession De Lisle, mais il en est présenté comme propriétaire à cette date. Dans le cadastre de 1685, cette terre est sous le nom de *Dubois*.

6 Voici, de l'est à l'ouest, les autres concessionnaires : 1° L'Hôtel-Dieu, 2° Nicolas Pelletier, 3° Thomas Hayot, 4° Nicolas Goupil, 5° Jean Jobin, 6° La veuve Dupont, 7° la dame De Lisle, 8° Gilles Hénart, 9° Claude Charland dit Francœur, 10° Pierre Masse, etc. Cet ordre est absolument certain puisque les actes des notaires donnent toujours les voisins de chaque côté.

7 Probablement le même qui fut *arquebusé* le 11 oct. 1661 pour vente de boissons enivrantes aux sauvages.—*Journal*, XLVI, p. 186.

d'abord parce que la terre qu'il acquit de Dubois-Morel, le vingt-trois mars 1660, était proche du dit fort Saint-Xavier, (1) et surtout parce qu'elle avait appartenu à Mathurin Franchetot, (2) que nous verrons plus loin partager l'infortune du P. Poncet enlevé par les Iroquois en 1653.

Où était cette terre? En 1661, le vingt-six juin, François Boucher cède à François Touraillon une terre sise entre celles de Claude Charland et d'ADRIEN VIOLETTE. (3) Or Charland avait pour voisin d'un côté, à l'ouest, Pierre Masse et de l'autre Gilles Hénart qui le séparait de la dame De Lisle. (4)

La terre de deux arpents de front, vendue par Boucher à Touraillon en 1661, n'était autre que celle concédée naguère à Gilles Hénart. (5) Et la terre de Violette qui n'avait qu'un arpent et demi de front était une moitié de celle de la dame De Lisle. (6)

1 Audouart, date citée.

2 *Ibid.*

3 Audouart, date citée.

4 Greffe de Godet, 23 janvier et 27 janv., 1652. Pierre Masse avait aussi sa terre depuis 1652. Godet.

5 En 1666, Gilles Hénart (ou Esnard) était à Charlesbourg où il fait son testament par-devant P. Duquet. Greffe Duquet, 12 sept., 1666.

6 Cependant cela ne va pas sans quelque difficulté, vu que la dame De Lisle avait reçu sa concession de trois arpents de front sur vingt de profondeur en 1652 (Godet), et qu'on en trouve Dubois-Morel propriétaire en 1656. Le titre de l'achat que Franchetot aurait fait d'une moitié de cette propriété, après avoir vendu en 1651 (Audouart, 19 nov.) à Christophe Crevier, l'habitation qu'il avait à la rivière Saint-Charles, a échappé à nos recherches. Un acte du 7 mars 1659 (Audouart) n'est pas pour diminuer l'embarras. Dubois-Morel achète des héritiers de feu Mathurin Franchetot un arpent et demi de terre que le dit Franchetot avait acquis le 13 février 1656 de Jean Chesnier qui en

De là nous concluons que le fort Saint-Xavier était ou sur la terre de La Violette qui retourna plus tard à Dubois-Morel (1), ou sur celle de Charland dit Francœur, réunie ensuite à la concession de Pierre Masse. (2) Et cette conclusion est confirmée par un acte d'Andouart, du vingt-quatre septembre 1662, où Charland, qui avait alors transporté ses pénates à l'Île d'Orléans, "cède à Pierre Pluchon et garantit de tout trouble, sauf l'invasion des Iroquois (3), une concession sise au fort Saint-François-Xavier." (4)

Il est à noter en passant que le fort Saint-Xavier n'était destiné qu'aux Français (5) et que Mgr de Laval y trouva une trentaine de familles en 1661. (6)

avait obtenu la concession le 10 avril 1654. Or en 1656 il y avait trois ans que Franchetot avait été brûlé par les Iroquois (*Relat.* 1653, p. 13, 14,—récit du P. Poncet lui-même). Nous croyons pouvoir ne tenir aucun compte de cet acte dont les données sont si manifestement erronées.

1 Cadastre de 1685.—Peut-être à la mort de La Violette en 1661.

2 Cadastre de 1685.

3 L'expression est à remarquer.

4 Cet acte pourrait créer une difficulté, parce que cette concession y est bornée d'un côté à Frs Boucher et de l'autre à Gilles Pinel. Par bonheur, Audouart se corrige lui-même, sans le vouloir, en renvoyant à l'acte de la concession primitive du P. Dequen à Charland, le 23 janvier, 1652. Nous avons cet acte qui donne pour voisins, d'un côté, Gilles Hénart et de l'autre Pierre Masse. D'après Audouart, 29 nov., 1656, Gilles Pinel acquit la terre de Nicolas Patenotre sise plusieurs arpents à l'ouest de celle de Charland.

5 "C'est pour cela—faire promptement peupler les terres de Sillery—qu'ils—les Jésuites—ont fait bastir deux forts avec de grandes dépenses, l'un pour les Français et l'autre pour les Algonquins." Doc. de 1664, aux archives du Sém. de Québec. On y reviendra plus tard.

6 *Informatio de statu Ecclesie N. F.* 21 oct., 1661, Mand. des Ev. de Québec, I. 35.

A l'ouest de la coste Saint-François-Xavier, tout le reste du littoral en montant, y compris le vallon, portait le nom de Cap-Rouge. Ce nom, du reste, comme celui de Sainte-Geneviève, que certains notaires ont étendu à tout le coteau jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, était fort élastique, et, dans les *Relations* ou le *Journal*, beaucoup des colons que nous venons de voir au fort Saint-Xavier, sont appelés habitants du Cap-Rouge, et ce dernier lieu est donné pour théâtre à des événements qui sont certainement arrivés dans l'autre. Cette remarque est bonne à retenir pour éviter la confusion.

Les terres concédées aux sauvages en 1646 furent toutes englobées en 1651 dans la seigneurie de Sillery.

Le titre accordé par les Cent-Associés, en date du treize mars, fait et signé à Paris par Cheffaut, secrétaire de la compagnie, réservait la justice aux officiers de Québec et "un chemin libre au public le long du fleuve et "autres lieux nécessaires." (1)

Au mois de juillet 1651, des lettres patentes du roi Louis XIV confirmaient cette donation de la manière la plus ample.

La seigneurie comprenait une lieue de front sur le fleuve, depuis la Pointe-à-Puiseaux en tirant vers l'ouest et quatre lieues de profondeur, avec tous les droits seigneuriaux de chasse, de pêche et autres, sauf la justice, sans aucune dépendance ni redevance. Les terres étaient données aux sauvages, mais sous la direction des Jésuites et à condition de rester toujours sous leur conduite. Les Français n'y pourraient pêcher ni chasser qu'avec la permission du capitaine sauvage et des pères, sans le con-

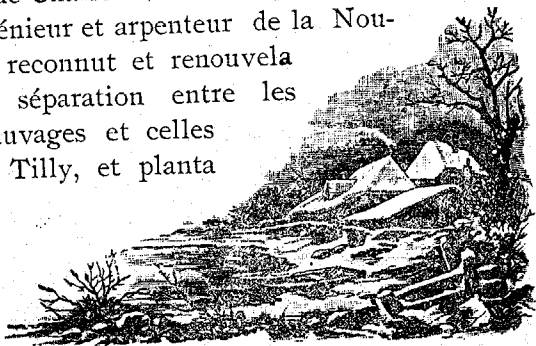
1 Voir le titre à l'appendice, avec les lettres patentes de Louis XIV, pièces VI et VII.

sentement desquels, en outre, la concession ne pouvait être en tout ou en partie, ni concédée ni vendue. Quant aux colons déjà établis en ces lieux, ils devaient relever des capitaines chrétiens et des missionnaires.

Les lettres patentes de 1651 accordaient aux sauvages de pareilles étendues de terre, aux mêmes conditions en tous les endroits où il y avait un fort et une garnison française.

Ces importants privilèges étaient dus aux démarches des PP. Le Jeune et Jérôme Lalemant alors en France.

Le six février 1652, le P. Dequen supérieur de Sil-lery, accompagné de Nicolas Le Vieux, écuyer, seigneur d'Hauteville, lieutenant civil et criminel en la sénéchaus-sée de Québec, vint sur les lieux et, " au nom et comme
" tuteur des sauvages, arracha des branches d'arbre, jeta
" une pierre et fit d'autres actes de prise de possession."
Ensuite, en présence de Jean Juchereau, sieur de Maure, représentant de Charles Le Gardeur, sieur de Tilly, Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur de la Nou-
velle-France, reconnut et renouvela
la ligne de séparation entre les
terres des sauvages et celles
du sieur de Tilly, et planta
" six pieux
" de cèdre
" en atten-
" dant que
" des bornes
" y fussent plantées en une saison plus commode."



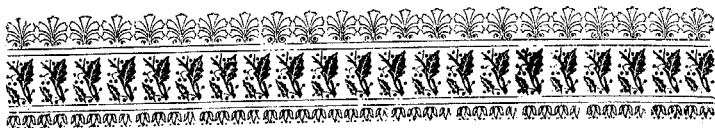
L'acte est signé par le P. Dequen, Juchereau, Bour-
don, Le Vieux, Chartier et Rolland Godet.

Deux autres témoins, Pierre Galerneau et Gilles Esnard déclarèrent " ne pouvoir escrire ni sygner. " (1)

Il nous reste à parler des arrière-fiefs qu'il y avait dans la seigneurie de Sillery. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

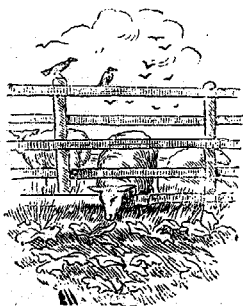
1 Cet acte, copie authentique de la main du P. Dèquen, est au bureau des terres de la couronne à Québec. Nous suivons une copie qu'en a faite M. Viger. Arch. du Sémin. de Québec. L'acte entier est à l'appendice, pièce VIII.





CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Arrière-fiefs dans la Seigneurie de Sillery.—Fief Sainte-Ursule, concédé en franc-alleu aux Ursulines en 1654.—Acquis en 1844 par M. Antoine Parant, supérieur du Séminaire de Québec.—Fief de Monceaux.—Terres de l'Hôtel-Dieu à Sillery vendues en 1649 à Mme de Monceaux ; opposition du P. Druillètes ; requête.—La famille d'Auteuil à Sillery.—L'ancien Hôtel-Dieu devient le manoir.—Mme de Monceaux et sa fille Claire-Françoise, femme de Denis-Joseph d'Auteuil.—Armes des du Clément.—Claire-Françoise repasse en France et refuse obstinément de revenir au Canada.—Deshérite son fils.—Où l'on fait une *excursion* lointaine, et jusqu'en plein XVIII siècle, sauf à battre ensuite en retraite.—Frs-Magdeleine d'Auteuil, procureur général.—Soutient sa belle-sœur, la dame de la Forest, dans son procès avec Berthelot.—Aide l'Hôtel-Dieu dans ses débats avec l'intendant Dupuy.—Ses enfants.—Mutations de Monceaux.



Il y avait dans la mouvance de la seigneurie de Sillery deux arrière-fiefs dont il convient de retracer ici brièvement l'histoire. Le premier appelé Sainte-Ursule, appartenait aux Ursulines et se composait de plusieurs lopins de terre, énumérés dans l'acte suivant, par lequel le P. Lemer cier exemptait les religieuses de toutes charges et redevances :

“ François Le Mercier, supérieur des missions de la
“ compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, à tous ceux

“ qui ces présentes verront, salut. Les RR. mères Ursu-
“ lines du couvent de Kébec, nous ayant représenté
“ qu’elles avaient par le passé obtenu plusieurs conces-
“ sions de terre, desquelles quelques-unes se trouvaient
“ présentement enclavées dans la concession accordée
“ aux sauvages de Sillery, l’année 1651, par messieurs
“ de la compagnie de la Nouvelle-France, et qu’en l’an-
“ née 1652 ayant les dites suppliantes demandé la con-
“ firmation des dites concessions à M. de Lauzon gou-
“ verneur, ayant pouvoir de ce faire, et qu’elles leur
“ fussent données en franc-allen et sans aucune charge et
“ redevance, elles leur auraient été accordées de la sorte
“ par le dit gouverneur, à le réserve toutefois de ce qui
“ s’en trouvait présentement dans l’étendue accordée aux
“ sauvages et aux conditions portées par le dit acte de
“ confirmation ; qu’ensuite il nous plût leur faire la
“ même grâce pour les autres dites concessions qui se
“ trouvent sur les terres ou domaine des dits sauvages,
“ savoir : cent arpents donnés par M. de Montmagny le
“ 27 juillet 1646 ; vingt-quatre arpents donnés par M.
“ d’Ailleboust le 22 octobre 1650 ; septante-cinq arpents
“ donnés à Madame de la Peltrie par M. de Montmagny
“ le 16 juillet 1646 ; vingt-quatre arpents donnés à la
“ même par M. d’Ailleboust le quinze septembre 1650,
“ desquelles deux concessions la dite dame de la Peltrie
“ a fait don et transport aux susdites révérendes mères
“ Ursulines, item trente arpents bornés par le sieur Bour-
“ don, arpenteur du pays, par l’ordre du R. P. Rague-
“ neu, pour lors supérieur, selon l’acte qu’on a dressé le
“ premier d’avril 1653 ; toutes les dites concessions fai-
“ sant la consistance de deux cent cinquante-trois arpents
“ de terre ou environ : Nous, ayant en considération les
“ bons et charitables offices que les RR. MM. Ursulines

“ ont par le passé rendus et sont en disposition conti-
“ nue de rendre aux enfants des sauvages, pour l’ins-
“ truction desquels principalement elles sont venues en
“ ce pays et leur séminaire a été particulièrement fondé
“ et établi, selon le pouvoir que le dit sieur gouverneur
“ a donné aux supérieurs de notre compagnie en ces
“ contrées de diriger et administrer, comme pères et
“ tuteurs des dits sauvages, les lieux et terres qui leur
“ appartiennent, accordons volontiers, au dit nom, aux
“ RR. MM. Ursulines que les concessions ci-dessus spéci-
“ fiées leur demeurent en propre et soient possédées par
“ elles en franc-alleu, sans aucune charge et redevance
“ que la continuation de leur bonne volonté et charité
“ envers les enfants des sauvages et un aveu et dénom-
“ brement des dites concessions entre nos mains, de vingt
“ ans en vingt ans. Fait à Kébec ce onzième février
“ 1654.—François Le Mercier. (1)

Ce fief est resté propriété des Ursulines jusqu’en 1844, alors qu’il fut acquis par messire Antoine Parant (2) supérieur du Séminaire de Québec, et, à sa mort, passa à ses héritiers. (3) Il est situé à l’est de la paroisse, près de la banlieue, avec front un peu au sud du Gomin, et s’étend au nord jusqu’à faible distance de la voie ferrée du Pacifique. (4)

L’existence de l’arrière-fief de Monceaux a été un peu plus mouvementée. L’aveu et dénombrement de

1. Archives des Ursulines. Nous devons une copie de cet acte à la R. mère de l’Assomption, assistante.

2. Acte de vente, daté du 19 mars 1844—archives des Ursulines.

3. Il mourut intestat en 1855, âgé de soixante et dix ans. On vit par le cadastre de 1858 que le fief était alors aux mains des héritiers Parant.

4. Voir le plan.

1733 lui donne sept arpents de front sur environ quarante-cinq ou cinquante de profondeur. (1) C'étaient précisément les terres concédées aux Hospitalières, et où avait été bâti leur monastère en 1640. (2) Forcées de quitter Sillery en 1644, elles vendirent cette propriété, pour la somme de deux mille cinq cents livres, outre un pot-de-vin de cent livres, à la famille d'Auteuil récemment arrivée au pays.

Voici ce que disent de cette transaction les annales de l'Hôtel-Dieu. (3) " Nous fîmes une acquisition que
" nous jugeâmes nous être fort utile dans la suite : ce fut
" une terre que nous achetâmes de Pierre et de Jacques
" Caumont, deux frères. Il y avait une petite maison
" dessus : cela nous coûta deux mille livres. Nous
" avons nommé cette terre Saint-Sauveur, et, comme
" elle nous était plus commode que la terre de Sillery,
" nous vendîmes celle-ci à M. d'Auteuil pour la somme
" de deux mille livres avec tous les bâtiments que nous
" avions fait faire, qui nous revenaient à plus de quinze
" mille francs, et nous payâmes de cet argent celle de
" Saint-Sauveur. "

Le contrat, passé, le " dix-huit septembre mil six

1 Voir le plan où il est clairement indiqué.

2 Un acte de foi et hommage prêté en 1831 par Charles Panet, fils d'Antoine Panet, dit que ces terres avaient été concédées aux Hospitalières en 1637 et 1646.—Rapport de Brymner, 1885, éd. angl. p. 67. Rég. de foi et hommage, VII, 282.

3 Année 1646.—Hist. manuscrite déjà citée, fol. 35. Le prix de vente donné par le manuscrit est erroné et nous l'avons corrigé d'après le contrat de vente, fait par Laurent Bermen, le 18 septembre 1649 et conservé en double aux archives du monastère. En outre, le 7 mai 1660, par-devant Amdouart, les Hospitalières font une déclaration à Mgr de Pétrée d'avoir été payées de la somme de 2500 livres pour leur terre de Sillery.

“ cent quarante-neuf, ” par-devant Laurent Bermen, au nom d'Anne Gasnier, dame de Monceaux, donne pour limites au domaine, d'un côté les terres des PP. Jésuites, de l'autre celle de Nicolas Pelletier, d'un bout le fleuve St-Laurent et l'autre la route de Québec au Cap-Rouge. D'où il suit que le fief avait alors une bien moindre profondeur qu'en 1733. Ces terres, d'après le même document, appartenaient aux religieuses par contrat du “deux février mil six cent trente-sept.”⁽¹⁾ Il y est fait mention “ d'un grand logis de pierre, d'un fourny “ joignant icelui et d'une étable proche le jardin. “ Pour les bastiments appelés petites maisons des sauvages, ” il était loisible à Mme de Monceaux de les acheter et d'en payer le prix aux Jésuites pour en construire d'autres. Elles furent estimées huit cents livres.

Cette vente avait été faite en présence du P. Lalemant, supérieur des Jésuites, qui le lendemain, par acte notarié, y avait donné son consentement, vu les deux actes capitulaires à lui communiqués, par lesquels les sœurs s'engageaient à se soumettre aux réserves du Saint-Siège et à sauvegarder les intérêts des sauvages. ⁽²⁾

Cependant le P. Druillètes, en sa qualité de tuteur des sauvages, fit opposition au contrat comme contraire à leurs intérêts, et, sur l'offre du P. Le Jeune de payer le prix offert par M. d'Auteuil, M. d'Ailleboust rendit, le vingt septembre 1649, une ordonnance où il déclarait : “ Toute prise de possession de la dite maison et “ terres, en conséquence de quelque contrat que ce soit,

1 Cela peut étonner quand on se rappelle qu'elles n'arrivèrent qu'en 1639. Mais on avait préparé les voies.

2 Première addition au contrat cité, collationnée par Audouart, le dernier septembre 1651.

“ faite au préjudice de la dite opposition, demeure nulle
“ et par conséquent les réparations qui pourraient être
“ faites au dit logis ou travaux sur les terres ne pour-
“ raient autoriser la dite possession. ” (1)

Ces difficultés furent bientôt aplanies. Le trois octobre 1649, Mme de Monceaux présentait une requête (2) au gouverneur pour obtenir la permission de faire visiter par des experts la maison qu'elle avait achetée des Hospitalières à Sillery et d'y faire exécuter les réparations les plus urgentes. La requête ayant été présentée aux religieuses par ordre du gouverneur, elles consentirent avec empressement à la visite demandée et nommèrent leurs experts. Le cinq octobre le P. Lalemant levait l'opposition faite par le P. Dequen, à condition que l'acquéreur paierait huit cents livres aux sauvages et leur laisserait trente arpents de terre au meilleur endroit de la concession. (3) Le contrat fut ensuite ratifié par M. d'Ailleboust, (4) et Mme de Monceaux entra en posses-

1 Pièce à l'appendice—VIII—tirée des archives du Séminaire de Québec. Signée, d'Ailleboust. Par monsieur le gouverneur, Boujonnier, sec.

2 Aux archives de l'Hôtel-Dieu. Nous avons lu *treize*, mais ce document est presque indéchiffrable et nous écrivons *trois* pour le concilier avec d'autres. Appendice, IX. Les experts de l'Hôtel-Dieu sont Gilles Barron, maçon, et Nicolas Pelletier, charpentier. Les noms de ceux de Mme de Monceaux sont restés en blanc. Un vandale a enlevé une signature à coups de ciseaux.

3 Deuxième addition au contrat cité.—Le 10 jan. 1652 les Jésuites remettent à Mme de Monceaux trente arpents de terre qu'elle avait cédés aux sauvages le 20 sept. 1650. Greffe d'Audouart.

4 Troisième addition, *ibid.* collat. par Audouart, le dernier septembre 1651.—On lit ici le *quatrième* jour d'octobre vraisemblablement pour quatorzième.

Le 2 août 1652, d'Auteuil, gendre de Madame de Monceaux, et sa femme ratifiaient la transaction. Audouart.

sion de cette terre qui fut appelée, d'après elle, le domaine de Monceaux.

C'est le monastère des Hospitalières qui devint le manoir. (1) On voit en effet que, forcée de retourner en France en 1650, pour affaires de famille, Anne Gasnier laisse à Nicolas Pinel pour un an "la terre et logis de " Monceaux, logis avec portes et fenêtres non pendues ni " arrêtées, sinon à la chambre de la ditte dame, icelle " porte fermant à clef. " (2) Ce point est confirmé par une carte ancienne conservée aux archives du Séminaire de Québec et une délinéation faite en 1650 par le P. Ragueneau, (3) où l'on voit nettement indiquées la maison de Puiseaux, la bourgade de Sillery et Monceaux plus près encore du fleuve que la résidence des missionnaires.

Anne Gasnier était veuve de Jean du Clément du Vuault, chevalier, seigneur de Monceaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine d'une compagnie de cent cheveu-légers entretenus par le roi. (4) Jean du Vuault, (5) qui était aussi seigneur de

1 Ici encore une petite inexactitude de M. Ferland, qui avait bien autre chose à faire que de s'occuper de ces minuties.

2 Audouart, 1650. Nicolas Pinel était arrivé en 1645, de la Rochelle, sur le Saint-Joseph. Il s'engageait à rendre les choses en même état, à faire deux cents planches de pruche pour le plancher et à laisser autant de terre ensemencées qu'il en prenait " sçavoir le Platon " labourable avec une petite pièce en bas sur la route allant chez " Nicolas Pelletier. "

3 A propos des difficultés au sujet de la pêche à l'anguille de la Pointe-à-Puiseaux, dont on parlera plus loin. Arch. du Sém. de Québec.

4 Il est ainsi qualifié dans un acte de donation du 22 fév., 1593, cité par une généalogie conservée aux arch. de la rue Sainte-Anne à Québec. Nous en donnons un résumé à l'appendice. Pièce X.

5 C'est la vraie orthographe. Le vieux document que nous citons est d'une calligraphie irréprochable et ne laisse aucun doute.

Gapennes (1) et autres lieux, avait épousé en premières noces Anne Destourmel, dont naquit François, seigneur de Plainville, Broye, Columelle, Monceaux, Gapennes et Montière, et maréchal des camps et armées du roi. (2) Il épousa en secondes noces Anne Gasnier, qui donna le jour à Claire-Françoise du Clément, (3) femme de Denis-Joseph Ruette d'Auteuil.

Les du Clément avaient pour armes, "d'Or à trois bandes de gueules. Supports deux lévriers d'argent accolés de gueules. Cimier une licorne naissante." (4)

Mme de Monceaux appartenait donc à une grande famille. Aussi quand en 1655, on la vit épouser à Québec un simple bourgeois, comme Jean Bourdon, ses amis de France crièrent-ils à la mésalliance. La vénérable Marie de l'Incarnation n'en jugeait pas de la même façon et elle fait de grands éloges de cette femme, une des belles figures des premiers temps de notre histoire. Au témoignage de la Thérèse de la Nouvelle-France, Anne Gasnier fut "un exemple de piété et de charité dans tout le pays et éleva tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnairété non pareille." (5)

On sait qu'à plusieurs reprises on confia à Mme de Monceaux le soin des filles que le roi envoyait au Canada pour épouser des colons. (6) Elle veillait sur elles avec

1 Requête de Mme de Monceaux, 1649.

2 On lui donne tous ces titres dans un acte de 1666,—généalogie citée. On voit qu'en 1697, ses titres de noblesse ayant été contestés, il fut, le 5 juin, 1699, déchargé de la poursuite. *Ibid.*

3 *Ibid.* François de Plainville y est qualifié de "frère consanguin de la dame d'Auteuil."

4 *Ibid.*

5 Citée dans l'*Hist. des Ursulines*, I., 278, s. note.

6 Les historiens sérieux ont réfuté sur ce point les calomnies de Lahontan et de ses pareils. Voir l'étude de M. J.-E. Roy sur Lahon-

une sollicitude maternelle et s'intéressait à leur établissement : ils sont bien nombreux les contrats de mariage où l'on retrouve sa belle signature. Mme de Monceaux passa cinquante ans de sa vie en Canada et ne mourut qu'en 1698, à un âge assez avancé. (1)

Elle était arrivée en 1648 ou 1649 (2) avec son gendre, Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, qui devait, ainsi que son fils François-Magdeleine, jouer un rôle si important dans les premiers temps de la colonie.

Denis-Joseph d'Auteuil, né en 1617 (3) et nommé en 1643 maître d'hôtel ordinaire du roi, (4) avait, le dix-huit novembre 1647, (5) épousé à Paris Claire-Françoise du Clément du Vuault.

La famille vint demeurer à Sillery. Cela cependant ne peut s'entendre d'un séjour continu, car on voit en

tan, p. 150, ss. Même le fameux auteur de Gil Blas, Le Sage, dans ses *Aventures de M. Robert Chevalier dit de Beauchêne, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France* (1783), veut mettre en relief le côté risible de cette œuvre éminemment nécessaire et nous montre la dame Bourdon faisant épouser à un petit tailleur une fille borgne qui ne voyait pas de l'autre œil. Ce sont des contes. Si les filles venues de France n'étaient pas toujours *accortes*, elles étaient toujours choisies, et l'on renvoyait sans miséricorde toute *marchandise avariée*.

1 Trente ans après son second mari, Jean Bourdon, qui mourut en 1668. Dix mois après lui, le 29 novembre M. Le Sueur de S. Sauveur, son grand ami, mourait à son tour. *Notes sur rég. de N.-D.* 75, 76, 78.

2 L'Histoire des Ursulines, *loc. cit.*, dit qu'elle vint en 1649 et alla résider chez son gendre à Sillery. Nous n'avons trouvé nulle part de renseignements sur cette arrivée.

3 D'après Tanguay.

4 Par acte de Louis XIII, 16 janvier 1643, à S. Germain-en-Laye. Il y est qualifié : "Denis-Joseph de Ruette, escuyer, sieur d'Auteuil." Copie ancienne, aux arch. du Sém. de Québec.

5 C'est la date du contrat de mariage passé au Châtelet de Paris. Copie ancienne aux archives du Sém. de Québec.

1649, Mme de Monceaux louer pour trois ans, à Québec, au prix de cinquante livres annuellement, une maison qui appartenait à Martin Boutet, ⁽¹⁾ et d'Auteuil lui-même avait aussi une résidence à la ville. En outre les terres de Monceaux, avec le logis, furent à plusieurs reprises données à ferme, pour un assez long temps. ⁽²⁾

Cependant le recensement de 1667 nous montre M. d'Auteuil dans sa terre de Sillery, malgré l'incendie qui avait dévoré le manoir en 1663. ⁽³⁾

La plupart de ses enfants y furent baptisés. L'aînée, Charlotte-Anne eut pour parrain, le deux juin 1652, Charles Le Gardeur et pour marraine Mme de Monceaux. Quatre moururent en bas âge et deux seulement survécurent, Charlotte-Anne et François-Magdeleine-Fortuné.

Au reste cette union fut loin d'être heureuse. Le *Journal* nous apprend que la damoiselle d'Auteuil ⁽⁴⁾, pendant le voyage de sa mère et de son mari en France en 1650 ⁽⁵⁾, faillit être victime d'un enlèvement. Charles

1 Greffe de Ls. Rouer, 24 sept. 1649.

2 Greffe d'Audouart.—A Nicolas Pinel en 1650, pour un an ; 22 oct. 1656, à Jean Baillargeon pour cinq ans ; contrat résilié le 20 avril 1659 ; à Etienne Dumetz pour trois ans, 4 mars 1659.—Le 28 nov. 1661 un accord entre Dumetz et d'Auteuil est "*passé en la maison d'Auteuil à Québec.*"

3 *Journal des Jés.*, 317, XLVII., 298.

4 Les femmes de la bourgeoisie, comme on a dit ailleurs, étaient appelées damoiselles.

5 Mai, 1650, XXXVI, 120, 122.—Les annales de l'Hôtel-Dieu disent que Mme de Monceaux mit sa fille, la damoiselle d'Auteuil, pensionnaire au couvent en 1650. On lit à la marge : "*Partie.*"—Tanguay donne à cette Delle d'Auteuil sept ans d'âge. Pour une personne mariée depuis trois ans, on peut sans témérité ajouter une bonne décade. Mme de Monceaux n'eut pas d'autre enfant, et la fille aînée de D.-J. d'Auteuil naquit en 1652.

Cadiou (1) dit Courville, qui avait machiné l'aventure, fut mis en prison et Claire-Françoise confiée aux soins du seigneur de Beauport.

Ennuyée sans doute du séjour encore un peu sauvage de la Nouvelle-France, elle obtint en 1657 une séparation de biens d'avec son mari, puis à force d'instances se fit accorder la permission de passer en France, sous prétexte qu'elle était seule en état de poursuivre un procès qu'avait la famille avec son parent le seigneur de Plainville. C'est pendant ce voyage que naquit François-Magdeleine-Fortuné qui fut baptisé à Paris le dix-sept janvier 1658. (2)

Après avoir gagné son procès, elle en employa l'argent à l'achat d'une maison avec jardin à la Ville-l'Evêque, et, malgré toutes les prières qu'on lui en fit, ne voulut jamais revenir au Canada. Mme de Monceaux et M. d'Auteuil firent un voyage, en 1660 ou 1661, mais ne purent vaincre son obstination. Elle les vit partir sans regret avec Fortuné, alors âgé de trois ans. Bien plus, en 1674, quand, à l'âge de seize ans, le jeune homme fut envoyé à Paris pour faire son droit, elle lui fit signifier la défense de paraître chez elle, et les instances réitérées d'amis communs ne purent jamais la fléchir ni la faire consentir à le recevoir ! Elle se vantait même d'arranger si bien ses affaires qu'il ne toucherait jamais un sol de ses biens ! Elle tint parole : elle fit entre vifs une donation de trois mille livres ; passa des contrats de constitution de rentes sans en avoir touché les valeurs ; céda le 29 mars 1687, au Sieur de Villeray, membre du Conseil

1 Cadiou, Quadieu ou Gadiou, souvent mentionné dans le *liber baptisatorum* à cette époque, mourut en 1715.

2 Extrait de baptême, aux arch. du Sém. de Québec.

souverain, la terre et maison de Monceaux pour une rente viagère de trois cents livres ; donna, peu de jours avant sa mort, la part qui lui était échue d'un fief en Picardie ; même, pour être bien sûre que son fils ne toucherait rien, permit d'enlever tous ses meubles avant de rendre le dernier soupir !

Tous ces détails nous sont connus par une requête (1) que fit François-Magdeleine pour recouvrer l'héritage maternel, fort riche comme on en peut juger. On ignore jusqu'à quel point il réussit. Mais le domaine de Monceau resta propriété de sa famille.

Denis-Joseph Ruette d'Auteuil semble avoir été un homme d'une haute honorabilité. Il eut l'honneur, avec Jean Bourdon et Villeray, (2) d'être l'objet des persécutions du pauvre gouverneur de Mézy. Après avoir exercé diverses charges au Conseil, il devint procureur général en 1674. (3)

En 1679, pour n'avoir pas plié devant les prétentions de Frontenac, homme de grande valeur mais despotique, il fut exilé le quatre juillet en sa maison de Monceaux, pendant que M. de Tilly était relégué à

1 Copie ancienne, aux archives du Sém. de Québec.

2 Voir l'abbé Gosselin, Mgr de Laval, éd. abrégée, 1901, p. 152, s.

3 Lorin, *Frontenac*, 37, note. *Rapport* de M. E. Richard, sur les *archives can.* à Paris, 1699, p. 64.—Les provisions furent enrégistrées le 23 sept. 1675. Mais il avait agi comme procureur général auparavant, ayant été nommé par la Compagnie des Indes Occidentales, avec confirmation par le roi, le 29 mai, 1674. *Rég. Cons.-Souv.* I, 857, 858. La nomination de 1675 était due au fait que Colbert, après la disparition de la Compagnie des Indes, voulut, pour couper court aux empiètements de Frontenac, faire nommer par le roi tous les membres du Conseil.—*Cons. Souv.*, I, 992.

Beauport chez son beau-frère le sieur de Saint-Denis (1), et Villeray à l'Ile d'Orléans (2) dans la maison de Berthelot. Déjà malade, Denis-Joseph d'Auteuil, "accablé des chagrins et des incommodités de son exil," (3) mourut peu de temps après, à la fin de novembre.

François-Magdeleine reçu, en 1678 (4), avocat au parlement de Paris et nommé, dès 1677, substitut du procureur général (5), lui succéda dans cette charge, malgré le mauvais vouloir du gouverneur, le vingt-quatre octobre 1680, en vertu des lettres de survivance données par le roi le deux juin précédent. (6) Il épousa en 1683, Marie-Anne Juchereau, veuve de François Pollet de la Combe-Pocatière (7) et soeur de Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, célèbre par son procès avec François Berthelot.

Ce dernier, conseiller du roi et secrétaire des commandements de la feue dauphine, avait fait ériger en comté, sous le nom de Saint-Laurent, l'Ile d'Orléans dont il était propriétaire. Charlotte-Françoise, épouse du capitaine de la Forest (8), en fit l'acquisition en 1702, au prix de trente et un mille livres (9), et prit avec pompe

1 Nicolas Juchereau, frère de la femme de Chs Le Gardeur de Tilly.

2 Vair *Rapport* de M. E. Richard, pp. 68-70.

3 Lettre de Duchesneau, citée par Ferland, II, 120.

4 Son immatriculation est datée du "dix-huitiesme jour d'avril mil six cens et soixante et dix." Pièce aux archives du Séminaire.

5 *Rapport* de M. Richard, p. 66. Lettres du roi, 28 avril, 1677.

6 *Ibid.* p. 72 ; *Conseil Souverain*, II, 422, s. ; Lorin, *Frontenac*, 158,

7 *Rapport* de M. Brymner, éd. angl. 1884, p. 6. Acte de foi et hommage de 1725, vol. II, p. 369.--V. Tanguay, I, 159.

8 Elle avait d'abord épousé François Pachot, marchand.

9 *Rapport* de M. Richard, 1899, p. 108. Ailleurs, p. 104, on dit vingt et un mille cinq cents. Le premier chiffre est le bon.

le titre de comtesse de Saint-Laurent. Restait à payer : quatre mille livres seulement avaient été données comptant. De là le procès interminable. D'Auteuil soutenait sa belle-soeur, et Raudot, favorable à Berthelot, n'est pas tendre, dans ses rapports au ministre, envers la dame de la Forest et son conseil. (1)

Le procureur général, l'âme de cette affaire, avait une forte dose de l'esprit de chicane de l'époque. Il faut voir, dans le précieux rapport de M. E. Richard, toutes les plaintes, récriminations, accusations, tous les mémoires et contre-mémoires qui prenaient chaque année le chemin de la France. Un homme ennuyé, ce devait être le ministre Pontchartrain, conseillant aux uns la patience, admonestant les autres, tâchant à rétablir la paix.

Ces querelles intestines eurent, à la fin, de funestes conséquences pour François-Magdeleine-Fortuné : un ordre du roi, du trente juin 1707, le priva de sa charge. (2) Il était passé en France en 1706, (3) probablement pour

1 *Ibid.*, p. 206, s. Les rapports de l'intendant sont analysés d'une manière intéressante, et des passages en sont cités. " Elle (la dame " de la Forest) est hautaine, impérieuse ; elle a cru que, de femme de " marchand devenue comtesse, elle peut tout se permettre.... Elle a " un frère et deux sœurs qui sont à peu peu près du même caractère, " le sieur Duchesnay et les dames d'Auteuil et de Saint-Martin." Pas daté. Mis parmi les doc. de 1706.

Premier jugement en 1705, condamnant la dame de la Forest à rendre le comté de S. Laurent. Autre jugement en 1708 contre Berthelot condamné à lui payer vingt mille livres ! Elle avait un an de délai pour la solde des sept mille qui restaient.—*Ibid.* 104, 108. On ne voit pas les suites de ce litige.

2 Rapport de M. Richard, p. 107 et 196 :—lettre de Pontchartrain à Raudot, même date.

3 *Ibid.* p. 106.—Macart, conseiller, fait les fonctions de procureur en son absence.

se défendre et aussi pour le procès Berthelot la Forest encore *sub judice*.

Autant qu'on en peut juger par les pièces qui nous restent, il ne fut pas à l'égal de son père, ami des Jésuites ni des gens d'Eglise. Le dix-sept juin 1705, le ministre de la marine le félicitait de "s'être opposé à l'enregistrement de la concession de la seigneurie de Sillery aux pères Jésuites," de même qu'aux "autres entreprises des gens d'Eglise," et lui demandait des explications sur "le commerce dont il accusait" les missionnaires. (1)

Cette concession de Sillery aux Jésuites faite par M. de Callières en 1699, comme on dira plus longuement ailleurs, trouva un adversaire déterminé en M. d'Auteuil. Dans ses conclusions du trente juin 1703, il affirmait qu'il n'y avait plus de sauvages à Sillery depuis trente ans. C'était vrai des Algonquins, mais les Abénakis y restèrent jusqu'en 1689 et même plus tard. (2) Il se plaignait que les pères fussent "propriétaires de toute la banlieue de Québec, au préjudice de la colonie." (3) Or on ne voit pas quel préjudice en pouvait résulter. L'important pour le bien du pays était qu'il fût peuplé : nous avons déjà pu voir et nous verrons encore mieux plus loin, que dès le milieu du XVII^e siècle, Notre-Dame des Anges et Sillery avaient de nombreux colons. Le fait est que ces seigneuries furent les plus rapidement peuplées de la Nouvelle-France. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la carte cadastrale de 1685.

1 *Ibid.* 369.

2 Un résumé d'une relation de M. Champigny, 5 oct. 1692, sur les exploits des Abénakis de Sillery se trouve dans le rapport de M. Richard, p. 85.

3 *Ibid.* 186.

Révoqué en 1707, l'ex-procureur général ne perdit pas toute influence, allié qu'il était aux plus puissantes familles du pays. En 1716 il obtint l'annulation des lettres de cachet émanées contre un de ses fils qui avait manqué de respect à M. de Ramesay. (1)

Il se livra ensuite au commerce et fit, vers ce temps-là, un voyage à la Nouvelle-Angleterre. Il n'y demeura pas longtemps puisque dans une lettre du Conseil de Marine à MM. de Vaudreuil et Bégon, en date du trois juin 1719, on voit que le roi, supposant que le sieur d'Auteuil de Monceaux n'avait pu faire tant d'argent en si " peu de temps à la Nouvelle-Angleterre, et qu'il ne " demandait la faveur de revenir au Canada avec ses " effets que pour y faire du commerce défendu, permet- " tait de visiter son navire à son arrivée à Québec et " d'agir rigoureusement contre lui s'il y avait contra- " vention. " (2)

En 1720 on saisit à Chambly des effets qu'il avait envoyés de la Nouvelle-York. Le roi approuva la saisie et le refus de l'intendant d'en donner main-levée. (3)

C'étaient des misères qui n'empêchaient pas François-Magdelaine d'être bon chrétien, bon citoyen et d'avoir de bons amis.

Une intéressante série de lettres échangées en 1727 entre lui et la dépositaire du bien des pauvres à l'Hôtel-

1 *Ibid.* 488, 493.—Était-ce le même qui, une dizaine d'années auparavant, d'après Raudot, " avait lancé une pierre à la tête d'un " soldat, lui infligeant une blessure dont il mourut ? Personne n'avait " voulu porter plainte à cause de la famille." Le lecteur aura reconnu que Raudot a une dent contre les d'Auteuil et qu'il ne faut pas le prendre au pied de la lettre.

2 *Ibid.*, p. 522,—résumé donné par M. Richard.

3 *Ibid.*, p. 528,—mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon.

Dieu, nous le montre prêtant, aux Hospitalières avec la plus grande bienveillance, le secours de les lumières dans les difficultés que leur suscitait l'intendant Dupuy.⁽¹⁾ Ce pauvre sire voulait, comme un évêque, se faire rendre compte de l'emploi du fonds des pauvres. M. d'Auteuil, pas fâché peut-être de jouer pièce à un intendant, aida

I Un dossier de trente et une pièces, y compris les lettres ci-dessus mentionnées, — requêtes et placets à la reine, au cardinal Fleury, au comte de Maurepas, au duc de Richelieu, à la nourrice du roi, lettre de Mgr de Saint-Vallier, autographes de Dupuy, de son secrétaire M. Tachero, etc., — nous fait connaître toutes ces tracasseries. Ce n'est pas le lieu d'y insister. Au commencement de décembre 1726, une jeune servante chez les Dupuy, étant malade, fut admise à l'Hôtel-Dieu. Or certains petits objets ayant été enlevés de chez l'Intendant, on la soupçonna de ces larcins. Le lieutenant général alla l'interroger à son lit, et la pauvrete effrayée résolut de s'enfuir, ce qu'elle fit le soir, aidée d'une jeune religieuse. Grande colère de M. Dupuy. Le lendemain toute la maréchaussée envahissait l'hôpital, et, de une heure à sept heures du soir, chercha la fugitive dans les recoins, jusque sous les lits des religieuses. Perquisitions, interrogatoire des sœurs, sous serment, et séparément, rien n'y manqua. Peine inutile. Comme l'annaliste le remarque avec une malicieuse finesse, " Cette vive poursuite d'un maître puissant pour une servante, qui " n'était soupçonnée de lui avoir fait tort qu'en des bagatelles, a donné tant de compassion à tout le monde pour cette jeune fille, qu'il " semble qu'on ait prit plaisir à la cacher, car elle n'est pas encore " trouvée " au bout d'un mois. Mais cela ne fit qu'exciter le ressentiment de Dupuy. Il fit défense aux Hospitalières de poursuivre la construction d'une muraille pour entourer leur jardin, voulut leur y faire concéder des lots à bâtir, y faire passer une rue, y fit creuser sans permission une citerne de quatre-vingts ou cent pieds pour faire un jet d'eau dans son jardin, obligea les sœurs à faire réparer à leur dépens les rues avoisinantes, pendant qu'il faisait travailler aux autres aux frais du roi. C'est bien là le Dupuy des funérailles de Mgr de Saint-Vallier, l'intendant dont M. de Beauharnois disait : " Il n'est " pas aisé de vivre avec un homme d'une hauteur qui passe l'imagination. C'est un homme absolument hors de sa sphère. " Ferland II, 429, ss. Son affaire avec le chapitre de Québec en 1628 fut son dernier exploit. Il repassa en France au mois d'octobre 1628.

les religieuses de ses conseils, en véritable ami, dressa leur requête et les tira de ce mauvais pas. Tout se fit par lettre parce que la goutte le tenait cloué dans sa maison. Il mourut en 1737, âgé de soixante dix-neuf ans.

Il avait eu plusieurs enfants, entre autres, Ignace-Alexandre (1) qui vécut en France et en Espagne, Charles-François-Marie, sieur de Monceaux et Pierre sieur de Lamalotière, (2) mort en 1735 et inhumé à l'Hôpital-Général.

Une de ses filles, Claire-Marie, née en 1685, morte en 1705, épousa en 1700 le marquis de Crisacy, nommé en 1703 gouverneur des Trois-Rivières. (3)

Charles-François-Marie, hérita d'une partie des fiefs de son père, Monceaux, Jacques-Cartier (4) et d'Auteuil,

1 Né en 1688. Dans son testament fait en 1756 à Carthagène, par-devant Ferdinand Ximénès de Pineda, il s'intitule "chevalier, seigneur d'Auteuil en Monceraine, fils-aîné et héritier pour moitié de "François-Madeleine Ruette." Il est mentionné, dans un acte du 22 février 1738, comme capitaine de haut bord au service de sa Majesté Catholique et demeurant ordinairement à Bayonne. Note de M. Philéas Gagnon.

Les autres enfants furent, 1° Philippe-Marie né en 1686 ; 2° Louis-Augustin, en 1687 ; 3° Madeleine-Catherine, née en 1689, mariée en 1713 à François de Selle (ou Decelles), et, vers 1717 à Chs Pottier de Courcy, bisaïeul des écrivains distingués Pol, Alfred et Henri de Courcy ; 4° Chs-Frs-Marie, né en 1790 ; 5° Pierre en 1693 ; 6° Lse-Geneviève, en 1696 et mariée en 1725 à Pierre Daneau de Muy.

2 Ou Lamolletière.—Acte de foi et hommage de 1831.—*Rapport* de M. Brymner, 1885, p. 67.

3 Rapport de M. Richard, pp. 204, 341 et 357. A sa mort son testament fut déclaré nul, parce qu'il était étranger et non naturalisé. Ses biens, donnés d'abord à l'abbé d'Averna, par le roi, le 30 septembre 1709, furent réclamés par le fermier du domaine d'Occident et à lui transférés par arrêt du Conseil d'Etat, 19 avril 1712. *Ibid*, p. 112.

4 Concédé à Mme de Monceaux en 1649. Arch. Can., 1884, p. 6.

augmentation du précédent faite en 1693 en faveur de François-Magdeleine. (1)

Il avait épousé Marie-Thérèse Catin, veuve de Simon Réaume, ce qui explique pourquoi on trouve, en 1773, les fiefs de Jacques-Cartier et d'Auteuil en la possession de Charles-Auguste Réaume : il les tenait en partie de sa mère, veuve une deuxième fois, (2) et les vendit dès 1773 à George Allsopp et John Bonfield. (3) Monceaux fut acquis en 1749 par Charles, fils de Pierre d'Auteuil, sieur de Lamalotière. (4) Charles d'Auteuil épousa en 1750 Angélique Moreau, fille de Michel Moreau, de Sainte-Foy, et vint y demeurer. Neuf de ses enfants y ont été baptisés, dont le dernier, Louis, en 1766. (5) Trois ans après, le fief de Monceaux était transféré à Henri Bassel, par arrêt judiciaire contre les biens de Charles d'Auteuil. En 1781 un document authentique montre que le fief était passé aux mains d'Auguste Réaume. (6) C'est des héritiers de Réaume que l'acheta, en 1882, Antoine Panet (7) et il est encore la propriété de ses nombreux héritiers. (8)

1 Rapport de M. Brymner, Arch. Can., 1884, p. 6.

2 Charles-François-Marie mourut à Saint-Antoine de Chambly en 1755.

3 Rapport de M. Brymner, 1885, p. 57.

4 Acte de foi et hommage cité, *Ibid.* p. 67.

5 Tanguay, III, 252, le 12 avril. Louis épousa Marie-Josèphe Hudon ; son fils Joseph-Louis épousa à la Riv.-Ouelle en 1836 Marie-Justine Garon (Tanguay, *loc. cit.*). La famille existe encore.

6 Aveu et dénombrement de 1781. Arch. du Parlement, *Affaires des Jésuites*.

7 *Ibid.*

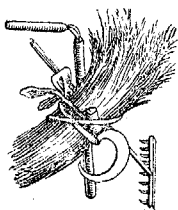
8 Acte de foi et hommage de Chs Panet, fils d'Antoine en 1831, vol. VII, 282—Rapport de M. Brymner, 1885, p. 67.

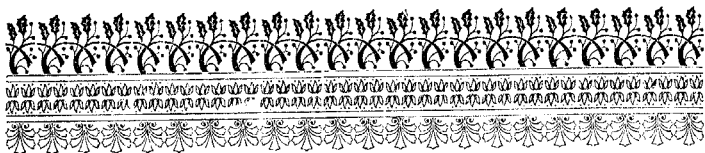
Dès 1733, d'après un aven et dénombrement des PP. Jésuites, les bâtiments élevés par les Hospitalières et les d'Auteuil étaient en ruines. (1)

Telle est, en résumé, l'histoire du fief de Monceaux et de ses anciens seigneurs.

I " Sur lequel dit arrière-fief, il n'y a que de mauvais bastiments " hors de service. " Arch. du Parlement.

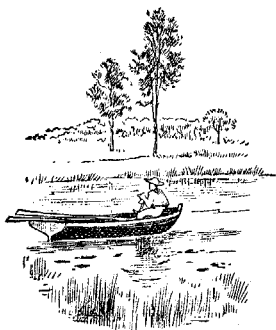
Il est facile de voir sur le plan les numéros du cadastre aujourd'hui compris dans les arrière-fiefs de Sainte-Ursule et de Monceaux. Voir appendice, XII.





CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Difficulté au sujet de la pêche à l'anguille de la Pointe-à-Puisseaux.—M. d'Ailleboust veut s'en emparer.—Opposition du P. Dequen.—Requête du P. Ragueneau.—Mme de Monceaux s'engage par contrat à bâtir une maison pour les sauvages dans le fort de Sillery ;—ce qu'était une pareille maison.—Règle sévère au fort de Sillery.—Pères qui y étaient en 1649, 1650 et 1651.—Martyre du P. Buteux ;—lettres de Négabamat au P. Le Jeune ; si le P. Le Jeune revînt jamais en Canada.



L'année qui suivit l'arrivée de la famille d'Auteuil à Sillery, une difficulté assez grave surgit, au sujet de la propriété du droit de pêche à la Pointe-à-Puisseaux.

L'anguille était pour les sauvages, comme on a dit, un des principaux moyens de subsistance, et c'est précisément l'abondance de ce poisson dans

l'anse de Sillery qui les avait déterminés à s'y fixer, bien que les terres n'y fussent pas très favorables à la culture. Les endroits les plus poissonneux étaient la Pointe-à-Puisseaux et l'autre pointe en face du domaine de Monceaux, (1) à cause des cailloux dont la grève est semée et

1 Voir à l'appendice l'opposition faite par le P. Dequen à la prise de possession de la Pointe-à-Puisseaux par M. d'Ailleboust, la requête du P. Ragueneau aux Cent-Associés et une déclaration de M. de Mézy sur le même sujet. Pièces XIII, XIV, XV, tirées des archives du Séminaire de Québec.

où le poisson aime à se tenir. Tout le reste du rivage, uni et sablonneux, n'offrait aucun avantage aux pêcheurs.

Or Mme de Monceaux ayant acquis les terres des Hospitalières, avait le droit de pêche en face de son domaine. A cela il n'y avait rien à dire. ⁽¹⁾ Mais en 1650 le gouverneur d'Ailleboust se fit concéder, pour lui et ses successeurs, par la compagnie de la Nouvelle-France, la pêche à l'anguille de la Pointe-à-Puiseaux, sur une étendue de trois arpents, ⁽²⁾ et l'affirma à des particuliers qui devaient " lui fournir vingt-trois barriques d'anguilles, dont chaque barrique estait vendue vingt-cinq livres " ce qui faisait en tout cinq cent soixante quinze livres. " ⁽³⁾

On peut s'étonner de voir un gouverneur de la Nouvelle-France descendre presque à ces détails mesquins. Mais il faut se rappeler que ces officiers généraux, tenus par leur position à un certain apparat, n'étaient guère favorisés de la fortune et ne recevaient pas des appointements de cinquante mille dollars. D'après le règlement de 1648, on leur payait annuellement la somme dérisoire, même en ce temps-là, de dix milles livres. Aussi ne faut-il pas se scandaliser si l'on en voit quelques-uns faire la pêche à l'anguille, ou clandestinement la traite des castors. La nécessité a parfois de cruelles exigences.

Les fermiers de M. d'Ailleboust, afin de tirer de leur pêche les soixante barriques de poisson sans lesquelles ils n'auraient pas fait leurs frais, étendaient " leurs pes-

1 "Mme de Monceaux a la pêche d'anguille, vis-à-vis de sa concession, à cela nous n'avons rien qu'à tolérer." Req. du P. Ragueneau.

2 Greffe d'Audouart. Prise de possession, le 19 août, 1650.

3 Requête du P Ragueneau.

“ ches de tous costez empêchant les pauvres sauvages
“ de jouir d'un droit que la nature leur avait donné daus
“ leur propre pays, dont il avaient joui paisiblement par
“ le passé.” (1) Ils finirent par s'emparer “absolument
“ de toutes les places de l'anse capables de recevoir des
“ nasses ” et chassèrent “ avec violence les pauvres sau-
“ vages chrestiens d'un droit qui leur estait acquis et
“ dont ils estaient en possession, de temps immémo-
“ rial. ” (2)

Il est bien vrai que M. de Montmagny avait aussi fait la pêche à cet endroit. Mais il n'y faisait placer que trois ou quatre nasses et ne cherchait pas à éloigner les sauvages. En outre il ne prétendait pas acquérir un droit et n'agissait qu'avec la tolérance de ceux qui étaient chargés des intérêts de la bourgade. L'on pouvait bien lui faire cette faveur, lui, qui, conjointement avec le magasin, fournissait quantité de vivres pour la subsistance des néophytes. (3)

Il en était bien autrement en 1650. Le nouvel état de chose compromettait l'existence même de la mission Saint-Joseph. Aussi le P. Dequen, qui en était supérieur, fit-il une opposition en forme à la prise de possession de M. d'Ailleboust. (4)

Celui-ci reçut l'opposition et la référa aux Cent-Associés. Mais en attendant leur décision, il affirma, le premier octobre 1650, sa volonté d'user de son droit jus-

1 *Ibid.*

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

4 Cette opposition était adressée au gouverneur lui-même. La copie aux arch. du Sém. de Québec a été extraite des “*Rég. du greffe civil et criminel de Québec.*” On y lit en abrégé les allégations de la requête du P. Ragueneau.

qu'à nouvel ordre : " Dit a esté par nous, écrit-il, que les
" lieux qui couvrent de marée réglée, estant du droit du
" Roy, appartenant en ce pays aux dits sieurs de la Com-
" pagnie par le dou qu'il a plu au feu Roy de leur en
" faire, et partant qu'ils ne peuvent être occupés par au-
" cuns—(1) à raisons des concessions qu'ils auraient obte-
" nues de terres voisines simplement, s'il ne leur était
" spécialement donné par les dits sieurs; Et partant que
" la ditte prise de possession doit tenir nonobstant
" l'acte d'opposition, à laquelle toutefois ne voulant pré-
" judicier, ains (2) souhaitant de tout nostre pouvoir
" favoriser les sauvages. nous avons icelle opposi-
" tion renvoyé aux dits sieurs de la Compagnie. . . . " (3)

Le P. Ragueneau adressa aux Cent-Associés une éloquente requête dont nous avons déjà cité des extraits.
" Ne serait-ce pas disait-il, une bien grande cruauté que
" de pauvres sauvages, en leur propre pays, n'eussent pas
" aucun lieu pour y chercher leur vie et qu'on les chas-
" sât de celui seul qu'ils se sont réservés ? Cela sans
" doute crierait vengeance au ciel et serait contre les in-
" tentions de sa Majesté, contre les bonnes volontés que
" Messieurs de la Compagnie ont témoigné toujours avoir
" pour la conversion des sauvages à notre Sainte-Foy. "

La pièce était précédée d'une délinéation des lieux pour en faciliter l'intelligence : nous reproduisons ce dessein rudimentaire qui a cependant son importance à cause de l'époque où il a été tracé.

1 Blanc dans la pièce. Aussi aux arch. du Sém. et signée Boujonier.

2 Vieux mot pour *mais*.

3 Il alléguait aussi le bien de ses successeurs.—Archives du Sém.

4 Requête citée. La pièce est assez longue et déparée par des redites.

La requête eut plein succès puisque, en 1664, M. de Mézy ayant eu dessein de profiter de la concession faite à M. d'Ailleboust, dont il avait trouvé copie dans les archives, à son arrivée l'année précédente, voulut cependant savoir pourquoi ses trois prédécesseurs ne s'en étaient pas prévalus, et découvrit l'opposition faite par les Jésuites. "Je trouvai, dit-il, que l'opposition ayant été renvoyée en mil six cent cinquante à messieurs de la Compagnie pour la vider, en mil six cent cinquante et un ces Messieurs avaient jugé l'opposition raisonnable et que la concession avait été révoquée." (1)



Délinéation de l'anse Saint-Michel et de
l'anse Saint-Joseph (Sillery), par
le P. Ragueneau en 1650.

Ainsi les sauvages trouvaient dans leurs missionnaires des défenseurs de leurs droits, à la fois influents et et pleins de vigilance.

Les néophytes s'étaient pour le plus grand nombre retirés dans le fort de Sillery ou sous ses murs, et de cette façon, avaient été laissées vacantes, auprès de l'ancien

1 "Fait à Québec ce 24 avril 1664." Archives du Séminaire. Voir à l'appendice.

hôpital, les deux maisonnettes acquises, comme on a dit, par Mme de Monceaux en 1649. Pour solde d'une partie des huit cents livres qu'elle avait promis de payer, (1) elle fit par-devant Audouart, en 1651, un contrat qu'il est intéressant de citer. On y pourra voir que les maisons des sauvages n'étaient pas précisément des palais. Elle s'engage et s'oblige " envers la personne du Rév. " P. Jehan de Quen.....de faire bâtir pour les sauvages chrétiens de Sillery une maison de seize pieds " de long de franc creux (2) sur douze pieds de large " aussi de franc creux, de laquelle les murailles, les deux " pignons et la cheminée seront de maçonnerie, les " murailles seront de huit pieds hors de terre, les fondements bons et tels qu'il conviendra et auront vingt " pouces d'épaisseur et la cheminée bien conditionnée, " la charpente sera de bon bois, la couverture de bonne " planche bien clouée et le plancher d'en haut aussi, " dans laquelle maison il y aura deux cabanes de planche, une bonne porte ferrée de pantures, serrure et " loquet, une fenêtre ou croisée de telle grandeur qu'il " sera trouvé bon par le susdit Rév. P. de Quen, à " laquelle il y aura un chassis de bois garni de toile et un " contrevent ou fenêtre de planche, la dite maison bâtie " dans l'enclos du fort ou de l'anse de Sillery, et s'oblige " la dite dame de rendre la dite maison entièrement " faite et parfaite et logeable à la St-Denys de l'année " mil six cent cinquante-deux, moyennant prix et " somme de sept cents livres qui sera en déduction de la " somme de huit cents livres que la dite dame Anne " Gasnier doit aux Rév. Pères Jésuites pour les sauvages

1 Supra, p. 260.

2 En dedans.

“ pour l'achat qu'elle a fait des maisons qui sont attenantes à la maison de Monceaux, (1) fait au dit Monceaux en l'hôtel et maison de la dite dame le vingt-huit de Décembre mil six cent cinquante et un. ” (2)

Seuls les bons chrétiens étaient admis dans le fort. (3) Négabamat, le grand chef, disait hautement qu'on avait élevé des murs non pour enfermer le vice mais pour l'empêcher d'entrer, et il fit voir par un exemple que ce n'étaient pas là de vaines paroles. Une jeune Algonquine, baptisée aux Trois-Rivières depuis quelques mois, vint à Sillery précédée par la rumeur qu'elle n'avait pas toujours été fidèle aux promesses de son baptême. “ Ma fille, lui dit le capitaine à son arrivée, il faut ou bien changer de vie ou bien changer de lieu. ” Peu de temps après ayant fait parler d'elle, il lui dit : “ Sors d'ici, le fort de Sillery n'est pas fait pour des chiens, mais pour ceux qui font paraître leur foy par la pureté de leur vie. ” Et force fut à la coupable de déguerpir. (4)

1 Ceci confirme ce qui a été dit ailleurs, que le monastère des Hospitalières devint le manoir de Monceaux.

2 Aux archives du Sém. de Québec. Étaient présents Mathurin Roy et Jean Gilbert qui ont signé avec Anne Gasmier et le notaire. Dans les annexes au contrat principal, le P. Dequen donne quittance en 1652 de vingt-six livres qui restaient sur l'achat des maisonnettes sauvages : et en 1656 remet à M. d'Auteuil trente arpents de terre en bois, à condition qu'il fasse défricher trois arpents sur le domaine des sauvages.

3 Parlant de ce fort dans sa requête le P. Ragueneau dit : “ quoyque.... ils n'eussent d'autre cabanage que dans leurs maisons de pierre, basties à Sillery et enceintes maintenant d'une bonne muraille qui a esté bastie par l'ordre de sa Majesté et qui n'est éloignée de cette pointe de Puyseaux qu'environ cinq ou six arpents. ” C'étaient de grands arpents.

4 *Rel.*, 1651, p. 7.

En 1649, outre le père Le Jeune, supérieur, les missionnaires de Sillery, d'après le *liber baptisatorum*, (1) furent les PP. Joseph Duperon, Druillètes, et Pierre Bailloquet qu'on retrouvera si souvent dans la suite. Il est probable que c'est le P. Druillètes (2) qui prit charge de la mission au mois d'août 1649, après le départ du P. Le Jeune. (3)

En 1650, apparaissent pour la première fois les PP. Lyonne et Charles Albanel, (4) mais le rôle principal fut tenu par ceux qu'on vient de nommer. Le P. Dequen était supérieur. (5)

En 1651, il y avait quatre pères à la résidence Saint-Joseph, mais seuls les PP. Dequen et Bailloquet y restaient habituellement ; les autres allaient ci et là donner des missions, (6) comme il a déjà été remarqué au sujet du P. Dequen et du P. Druillètes.

1 Les cataloges annuels font défaut de 1650 à 1653 inclusivement.

2 *Liber baptisatorum*, acte du 18 août 1649 : "*Vices agens parochi in ecclesia S. Josephi de Sillery.*"

3 Il ne partit pour la France que le dernier jour d'octobre, mais ne fit plus aucun baptême à Sillery après le 9 août. Voir plus haut, p. 220 et note.

4 Le P. Lyonne, né à Paris en 1614, vint au Canada en 1643 et mourut à Chedabouctou, Nouvelle-Ecosse, en 1641.

Le P. Albanel, né en 1613 ou 1616, arriva au Canada en 1649 et mourut au Sault Sainte-Marie en 1696. Ed. Burrows, LXXI, 146, 158.

On ne trouve qu'une fois au *liber baptisatorum* le nom de ces missionnaires, le 6 février et le 25 septembre 1650.

5 "Je soubsigné Jean Dequen, de la Compagnie de Jésus supérieur de la Résidence et église de sauvages à Sillery."—Acte d'opposition cité ci-dessus, premier octobre 1650.

6 Presque textuel, d'après la *Relation* de 1651, p. 7, 8. Le nombre des baptêmes de 1644 à 1650 inclusivement, n'est, chaque année, que de dix-huit ou vingt.

Le P. Bailloquet, bien qu'il ne fut pas supérieur, faisait presque toute la besogne. (1)

Le P. Buteux qui, pendant l'hiver de 1643, y avait été chargé de l'instruction des Attikamègues, (2) ou *Poissons blancs*, y passa encore quelque temps avant de partir, (3) vers la fin de mars 1651, pour aller en mission chez cette peuplade, la plus douce et la plus pacifique des nations sauvages. (4) Le voyage dura trois mois dans le pays montagneux qu'habitait cette tribu, au nord des Trois-Rivières, et, si le missionnaire eut à supporter des fatigues et des privations, rendues encore plus pénibles par le mauvais état de sa santé, il y trouva une compensation surabondante dans la docilité de ces bous sauvages, leur zèle à se faire instruire et l'innocence de leur vie.

L'année suivante, 1652, le dix mai, il y cueillit la palme du martyr dans une embuscade dressée par les Iroquois, où il tomba avec un jeune Huron et un soldat français nommé Pierre Legros. (5)

Il aurait été bien à propos de mettre un frein aux déprédations de ces barbares plus audacieux que jamais.

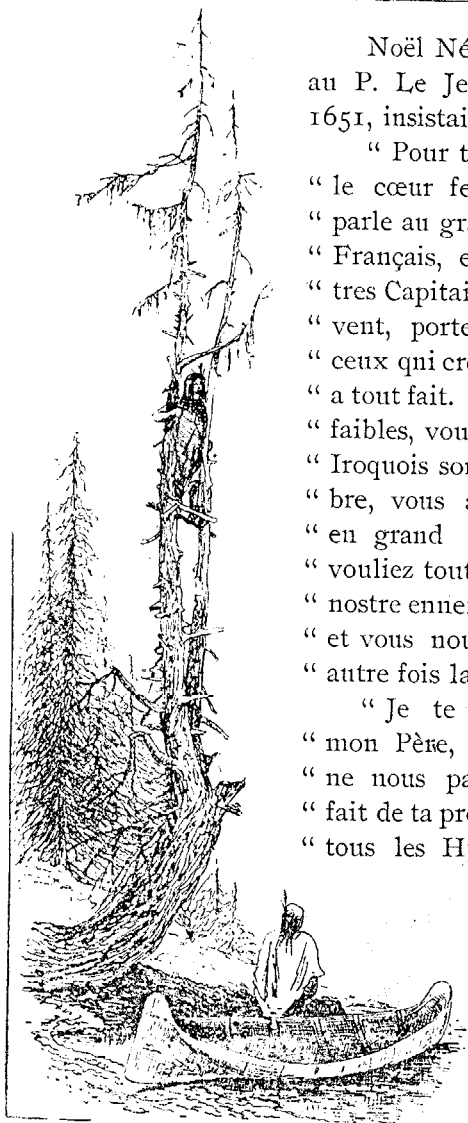
1 D'après le *liber baptisatorum*.—Il était né à Saintes en 1612 ou 1616 et venu au Canada en 1647.—Il mourut dans la mission des Outaouais en 1692. Ed. Burrows, LXXI, p. 147.

2 Voir supra, p. 146 ; *Relat.* 1643, p. 8, ss ; 1642, p. 22.

3 Voir sa lettre au P. Ragueneau, *Rel.*, 1651, p. 25 : " Les peines intérieures que je ressentis à mon départ de Sillery, où j'étais descendu par l'ordre de votre Révérence "

4 *Rel.* 1651, p. 15 : Cette mission appelée Saint-Pierre était la plus pénible mais aussi une des plus aimables.

5 *Rel.* 1652, p. 1, ss., 33 :—Journal 1652, XXXVII. p. 98, Le Journal le nomme *Fontarabie* : c'était un sobriquet. Voir XXXV., p. 289.—Cependant il signait Fontarabie. On le voit intervenir comme témoin dans un acte d'Audouart en 1651.



En embuscade.

Noël Négabamat écrivant
au P. Le Jeune, à l'automne
1651, insistait sur ce point :

“ Pour toy, mon Père, aye
“ le cœur ferme et constant,
“ parle au grand Capitaine des
“ Français, encourage les au-
“ tres Capitaines, visite-les sou-
“ vent, porte-les à deffendre
“ ceux qui croient en celuy qui
“ a tout fait. Les Iroquois sont
“ faibles, vous estes forts : les
“ Iroquois sont en petit nom-
“ bre, vous autres vous estes
“ en grand nombre si vous
“ vouliez tout de bon destruire
“ nostre ennemy, vous le feriez,
“ et vous nous donneriez une
“ autre fois la vie.

“ Je te parle derechef,
“ mon Père, souviens-toy de
“ ne nous pas priver tout à
“ fait de ta présence. Je compte
“ tous les Hyvers depuis ton

“ absence, nous
“ allons entrer
“ dans le troi-
“ sième, c'est
“ assez ; retour-
“ ne, je te prie,
“ en nostre païs,
“ viens voir tes

“ anciens amis et tes enfants spirituels.

“ Je t’envoie une robe pour te couvrir, afin que tu
“ n’ayes point de froid dans le vaisseau, quand tu re-
“ viendras, disposes-en néanmoins comme tu voudras,
“ tu en es le maistre : si un de tes amis l’agrée tu luy peux
“ donner, car les Français ne te laisseront pas avoir froid
“ dans leurs navires.

“ Prie Dieu pour moy, pour ma femme et pour mes
“ enfans ; j’en ay encore trois, un garçon de six ans, une
“ fille de quatre ans et un petit fils au maillot. Souvent
“ nous parlons de toy au Père Dequen, qui est mainte-
“ nant nostre Père, il nous parle aussi de toy fort souvent
“ il a grandement désir de te voir. Nous prions celui qui
“ a tout fait, pour toy et pour ceux qui nous assistent et
“ qui ont pitié de nous. Ma consolation est que, si je ne
“ te voy plus en terre, je te verray au ciel. C’est Noël
“ Tékouërimat ⁽¹⁾ qui t’écrit.

Au témoignage d’une dame française, ⁽²⁾ Noël Négabamat, grand capitaine de Sillery, n’avait de sauvage que le nom.

A la fin d’une autre lettre fort belle, qu’il écrivit l’année suivante au P. Le Jeune il insistait encore sur le besoin de renforts. ⁽³⁾

“ Père Le Jeune, disait-il, il me semble que je te
“ voy quand on me lit ta lettre, et il me semble que je
“ suis avec toy quand je te parle par la bouche ou par la

1 C’était le nom de Négabamat comme chef. Il fut donné à son successeur et porté aussi par un capitaine abénakis. D’après l’abbé Maurault, *Hist. des Abénakis*, p. 250, il signifie “ Celui qui a de l’importance.”

2 *Relat.* 1652, p. 5.

3 *Relat.* 1652, p. 36, s.

“ plume du Père Dequen. Je ne mens point, il me sem-
“ ble que c'est aujourd'hui que tu m'as baptisé : je
“ vicilly, mais la foy ne vieillit point en moy. J'ayme
“ autant la prière au bout de quinze ans, que le premier
“ jour que tu m'as instruit. Nous changeons en tout,
“ nous autres gens de ce pays-cy, mais je t'assure
“ que je ne changeray jamais en ce que tu m'as
“ enseigné et en ce que nous enseigne celui qui nous
“ gouverne en ta place. Voire même je ne change quasi
“ plus de lieu, je passeray l'Hyver prochain à *Ka-Mis-*
“ *koua-ouangachil*, que vous nommez Saint-Joseph, com-
“ me j'y ai passé le précédent. Je suis quasi tout Fran-
“ çois. J'ay ri quand le Père de Quen m'a dit que tu
“ avais monstré la robe que je t'envoyay l'Automne passé
“ à des Dames d'importance de vostre pays, et qu'elle leur
“ avait agréé : ce n'est pas qu'elle soit belle, c'est qu'elles
“ aiment et qu'elles voyent volontiers, ce qui vient de
“ nous autres. J'eusse volontiers veu la robe que tu m'en-
“ voyes : on dit, qu'il y a de l'or dessus. N'as-tu point eu
“ cette pensée ? Noël deviendra orgueilleux quand il
“ s'en servira ? Ne laisse pas de l'envoyer le Prin-
“ temps prochain ; si je meurs, cet Hyver, mon fils, quand
“ il sera plus grand, la portera, et il logera dans la mai-
“ son qu'on a faite pour nous au Fort de Sillery. Haste-
“ toy de venir et de nous amener quantité de porteurs
“ d'espées, pour esloigner de nos testes les Hiroquois.
“ Nous serons bien-tost des âmes de trespassez ; n'attends
“ pas que nous soyons au tombeau pour nous venir voir.
“ C'est ton bon amy Noël Tékouérimat qui t'escrit, et
“ qui te dit, qu'il priera toujours Dieu pour toy et pour
“ ceux qui nous assistent. Parle au grand Capitaine de
“ la France, et luy dis que les Hollandois de ces costes

“ nous font mourir, fournissans des armes à feu, et en
“ abondance et à bon prix, aux Iroquois nos ennemis.
“ Dis-luy qu'il donne secours à ceux qui croient à celui
“ qui a tout fait, et qui sont baptiséz. C'est la fin de
“ mon discours. ”

On peut ici se demander si Négabamat revît jamais le P. Le Jeune et si ce dernier revînt jamais en Canada. M. l'abbé Auguste Gosselin, un de nos historiens les plus distingués, a affirmé, (1) d'après la mère M. de l'Incarnation, que l'illustre religieux revint au Canada dans l'été de 1660. La vénérable religieuse, dont le témoignage est d'un si grand poids, dit en effet à son fils, dom Claude Martin, dans une lettre du dix-sept septembre, 1660 : (2) “ Je vous ai déjà écrit une lettre
“ bien ample par le premier vaisseau parti au mois de
“ juillet, une autre plus courte par le révérend P. Le
“ Jeune, et une troisième par un autre navire. ” Le deux novembre, elle emploie des expressions encore plus claires : “ Plusieurs des plus honnêtes gens de ce pays, dit-
“ elle, sont partis pour aller en France, et particulière-
“ ment le révérend P. Le Jeune y va pour demander du
“ secours au roi ” (3)

Cela est bien fort et si l'historien canadien s'est trompé, il y a lieu de plaider circonstances atténuantes. Nous croyons, en effet, avec le P. de Rochemonteix, (4)

1 Vie de Mgr. de Laval, I. 314.

2 Lettres, I, 166.

3 Ibid. 187.

4 *Les Jés. et la Nouv. Fr.* II, 166 et 311. Et aussi une plaque de vingt-sept pages intitulée, “ *Réponse à un mémoire intitulé : Observations à propos du P. Le Jeune et de M. de Queylus par M. l'abbé Gosselin.* ” A Versailles, Henry Lebon, rue du Potager, 17, 1897. On peut regretter ici que l'auteur ait raison dans une forme un peu

que le P. Le Jeune ne revint pas au pays. Sans entrer dans une longue discussion, qu'il suffise de savoir que ce religieux, qui occupait la charge de procureur des missions du Canada, était encore à Paris en mai 1660. (1) Le général des Jésuites avait voulu lui enlever cette charge l'automne précédent, mais, la lui avait conservée, à la prière des missionnaires canadiens. En 1660, l'ayant remplacé par le P. Brisacier, il en informe le P. Jérôme Lalemant. Celui-ci répond, le dix-huit août, qu'il se soumet aux désirs de son supérieur, mais, ajoute-t-il, " si " toutefois il se présente quelque chose pour changer " cette décision, nous en serons bien aises. " Pas un mot d'allusion à la présence du P. Le Jeune qui devait y être alors à Québec, s'il y vint dans l'été et repartit avant le dix-sept de septembre. Pas un mot non plus dans les

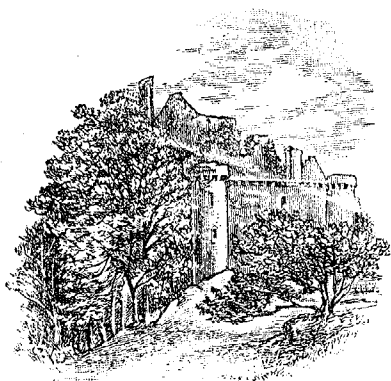
trop acerbe. Nos historiens ne sont pas en général des mangeurs de Jésuites et ont bien droit à quelque égard. Une information insuffisante ne doit pas être toujours prise pour de la malveillance, ni fustigée à tour de bras.

1 Une lettre inédite de M. Cramoisy, agent de l'Hôtel-Dieu à Paris, citée par M. Gosselin dans son *Mémoire* lu à la Société Royale en 1895 (I sect., p. 35, ss.), et datée précisément du 22 mai nous apprend que " le P. Le Jeune l'a chargé des deniers qu'il avait de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec entre ses mains. " Il ignore parfaitement le voyage du père, puisqu'il n'en souffle mot.

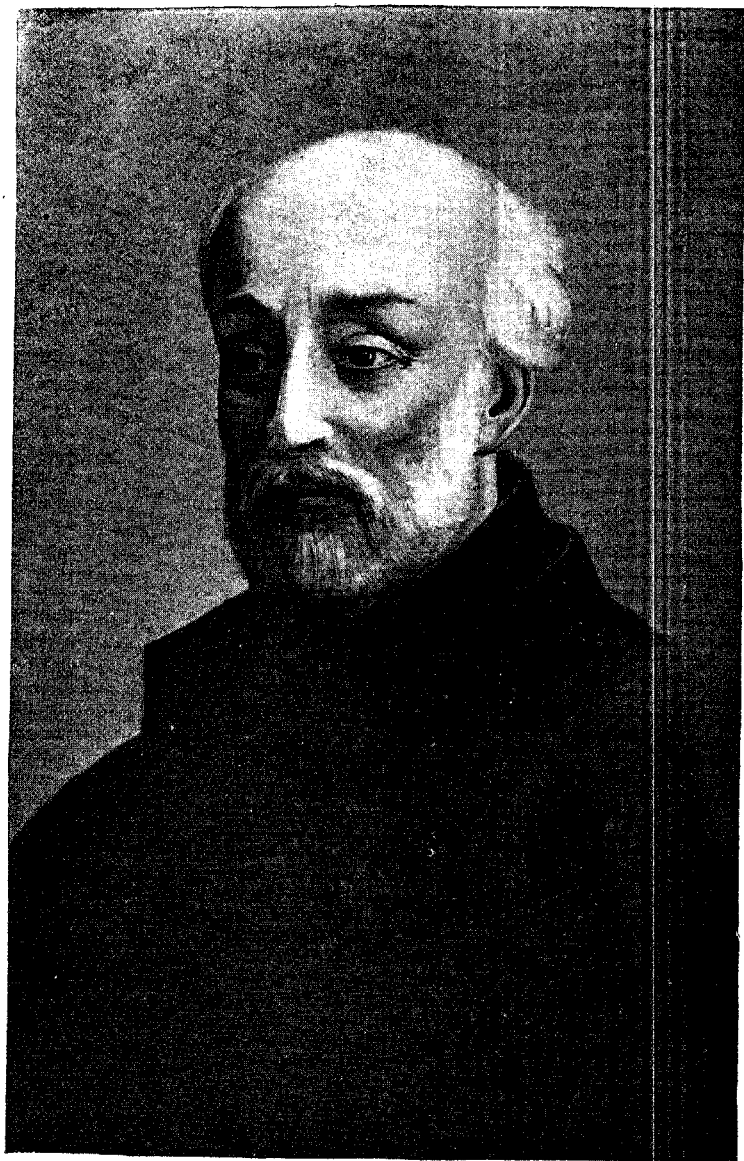
Dans le mémoire cité, une petite note à la première page est regrettable. On présente, au sujet de la vén. M. de l'Incarnation, dans le sens positif qui est odieux, cette phrase : " Faut-il croire aux " rêveries et aux mensonges de cette intelligente et sainte fille de la " bienheureuse Ursule? Ses lettres seraient peut-être un amas de " fictions? " Or cela termine un passage ironique à l'adresse du P. Chrestien Leclercq : " Ainsi ces Jésuites ont trompé le public pendant " quarante ans. Pendant plus de quarante ans, les *Relations*, tissés " de mensonges et de faussetés, ont fait croire à des conversions et à " des églises qui n'existaient pas ! " etc. (*Les Jésuites et la N. Fr.* Introd., p. XXV, s.) Le sens est bien clair.

lettres envoyées à Rome, au mois de juillet, par les PP. Pijart, Raguenneau et Lemercier. Silence aussi complet dans le *Journal* qui note avec tant de soin les pères qui arrivent ou qui partent et jusqu'aux plus minimes incidents. Egalement rien dans la correspondance de Paris avec Rome.

Mais tout cela n'est qu'un argument négatif. On n'ignore pas qu'un argument négatif peut en certaines circonstances l'emporter sur un positif, et tel nous semble bien le cas présent. Le P. Le Jeune, si connu, si aimé, premier supérieur des missions après le traité de Saint-Germain - en - Laye, ne pouvait passer ici à ce point inaperçu. (1) Et alors que penser du témoignage de la mère de l'Incarnation ? Une faute de copiste suffit à l'expliquer. Qu'on ait lu *va* pour *est*, et tout de suite le sens est considérablement changé. Ce ne sont pas là choses



1 Le P. de Rochemonteix, brochure citée. Nous affaiblissons les arguments en les résumant. Nous ne disons rien de la preuve tirée des *catalogues annuels*, parce que, à Sillery, on voit souvent un religieux, désigné pour un poste dans le *catalogue annuel*, en occuper un autre pendant l'année, du moins temporairement. Quant à l'arrivage et au départ des vaisseaux cet été-là, il est à noter. Le premier vaisseau partit pour la France le 7 juillet, le deuxième, le 18 octobre. Or la mère M. de l'Incarnation dit, lettre du 17 septembre : " Je vous ai écrit une lettre bien ample par le premier vaisseau au mois de juillet " une autre plus courte par le P. Le Jeune et une troisième par un " autre navire." Par quel vaisseau partit le P. Le Jeune ? Il n'y eut de



PAUL LE JEUNE, S. J.

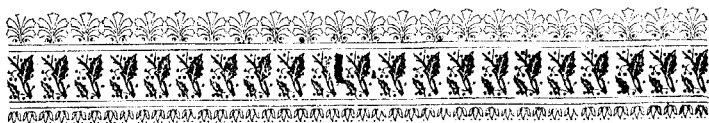
(RELATIONS, éd. Burrows.)

inouïes. (2) On sait qu'en effet le P. Le Jeune était à Paris et s'employait de toutes ses forces à obtenir des secours pour la colonie. Il y mourut saintement en 1664.

départ, avant le 17 septembre, que le 7 juillet.—On peut répondre qu'il s'agit des vaisseaux de la nouvelle compagnie marchande et qu'il y en eut peut-être d'autres.

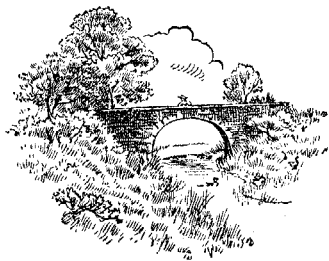
2 Quant à la lettre du 17 septembre, il suffit, pour l'expliquer, de supposer que la vénérable fit parvenir sa lettre à son fils par l'entremise du P. Le Jeune. Il pouvait faire la chose tout en étant à Paris. On n'en peut donc tirer un argument concluant en faveur du voyage.





CHAPITRE VINGTIÈME

Iroquois pincés par Anahotaha et brûlés aux Trois-Rivières.— Représailles.— Martyre du P. Buteux.— Mort de Duplessis-Bochart.— Massacre chez Jacques Maheu et Petit au Cap-Rouge.— Nicolas Pinel et son fils Gilles surpris dans leur champ.— François Boulé tué, et Pierre Gareman avec deux autres, faits prisonniers au Cap-Rouge.— Où étaient les terres de ces colons.— Le P. Poncet et Mathurin Franchetot pris à leur tour.— Michel Morin tué.— Claude Dorval, deuxième médecin de Sillery.— Pas de chasse dans l'hiver de 1652-1653 ; misère à Sillery.— Désertions au printemps, 1653.— Sauvages pris par les chrétiens et sauvés par Négabamat, amènent un traité de paix.— Autre paix plus générale signée aux Trois-Rivières, 1653.



La fureur des Cinq-Cantons avait été portée à son comble par la mésaventure d'un de leurs partis près des Trois-Rivières. Au commencement de juillet, quatre-vingts guerriers embusqués près de cette place, dans le dessein de s'emparer de quelques-uns des Hurons qui s'y étaient réfugiés, se voyant découverts et pressés par une force supérieure, feignirent d'être venus pour traiter de la paix.

Le piège était trop grossier pour qu'on s'y laissât prendre. Pendant qu'on parlamente, pour les amuser, Anahotaha, chef huron aussi habile que brave, s'approche avec quelques sauvages portant des pains et emploie deux Iroquois qui s'étaient avancés en canot près du

fort. (1) L'un était Aontarisati, capitaine fameux et des plus aimés parmi les siens. Tous deux furent instruits, baptisés, puis abandonnés aux Hurons et aux Algonquins qui les passèrent par le feu avec tout le cérémonial sauvage.

Les Iroquois résolus à ne pas laisser sans vengeance la mort d'un de leurs chefs les plus chers, jurèrent de ne plus épargner aucun Huron qui tomberait en leurs mains.

Outre le P. Buteux, dont on a parlé plus haut, ils firent de nombreuses victimes à Montréal, aux Trois-Rivières et en divers endroits. La perte la plus sensible fut incontestablement, le dix-neuf août 1652, la défaite et la mort de M. Du Plessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, qui, avec une cinquantaine de Français et quelques sauvages, avait eu l'imprudence de poursuivre dans les bois les insolents maraudeurs. Il y perdit la vie avec une quinzaine de ses gens. Plusieurs autres, faits prisonniers, furent réservés pour les supplices. (2)

La côte du Cap-Rouge, extrêmement exposée aux coups de ces barbares, fut souvent le théâtre de drames sanglants. Ainsi, le onze mai 1650, sur les quatre heures du matin, deux Français étaient massacrés près l'habitation de Jacques Maheu, et celle-ci livrée au pillage. (3)

1 Journal, XXXVII, 106-108 ; *Rel.*, 1652, p. 34— ; Ferland, I, 404, s, où l'on fait remarquer que les registres des Trois-Rivières portent la date du 4 juin.

2 Ferland, I, 405 ; *Rel.*, 1652, p. 35 ;—*Lettres de M. de l'Incarnation*, I, 463, ss.

3 *Journal*, XXXV, 40. Nous n'avons pu déterminer d'une manière certaine le site de la concession de Jacques Maheu. On voit cependant dans un acte d'Audouart, 13 janv. 1651, la concession d'un

Le P. Lalemant écrit à ce sujet : " Cette mesme
 " année 1650, le désastre étant arrivé vers le Cap-Rouge
 " chez Jacques Mahen et chez Petit (1), M. le gouver-
 " neur désira que ceux du Cap-Rouge vissent loger en
 " deça, il donna à entendre qu'il fallait que ce fût sur les
 " terres des sauvages, faisant un crime d'estat si cela
 " n'était. Il prétendait au fond des remparts pour sa
 " maison de Coulonge : mais comme cela pouvait servir
 " à affermir Sillery par le voisinage, je mis la chose en
 " consulte à Sillery et à Québec. Nos pères jugèrent à
 " propos d'y consentir." (2)

Ainsi s'expliquent les nombreuses concessions, dont on a déjà dit un mot, faites par le P. Dequen en 1652 dans la seigneurie de Sillery. M. d'Ailleboust songeait à protéger sa maison² de Coulonge, et, comme cela contribuait en même temps à rendre plus sûr le fort de Sillery, les pères y donnèrent volontiers les mains.

L'année suivante, 1651, Nicolas Pinel, un autre habitant du Cap-Rouge, dont la terre était voisine de celle d'Etienne Dumetz, la dernière à l'ouest, pas loin de la

arpent de *terre désertée* à Antoine Martin, entre Jacques Mahen et Chs Gauthier dit Boisverdun. La concession de Gauthier était à mi-distance entre la seigneurie de Sillery et la rivière du Cap-Rouge. On lit *Gaulin*, par erreur de copiste, sur le cadastre de 1685.—Dans un inventaire du 25 juillet 1663 pour feu Jacques Mahen, par-devant Audouart, se trouve le titre d'une terre de douze arpents de front (?) au lieu appelé le Cap-Rouge ; acte de Tronquet, 2 avril, 1646.

1 Le Petit avait une terre à " l'embouchure de la petite rivière " dite la cabane aux taupières en tirant vers le sieur Giffart, " à lui concédée le 6 avril 1647 par les Jésuites. Il la céda à Mathurin Franchetot le 5 avril 1651, et celui-ci à Christophe Crevier le 19 nov., 1651. Audouart, dates citées. Le *Journal*, XXXV, 42, dit que " l'homme " de Petit fut massacré " sur les terres des Jésuites à Beauport.

2 Document aux archives du collège Sainte-Marie à Montréal.

rivière, fut surpris dans son désert avec son fils Gilles " par deux Iroquois qui pensèrent les prendre vivants." C'était le vingt-sept avril sur les sept heures du soir. " Maître Nicolas et son fils se précipitèrent de peur, aval " la montagne, pour se sauver." Boisverdun, dont l'habitation n'était pas éloignée, tira sur ces Iroquois sans les blesser. Ils se réunirent à d'autres près de la maison de René Mézeré, surnommé Nopce, deuxième voisin de Boisverdun, du côté de Sillery, et " tirèrent un coup " d'arquebuse dans la porte de la maison. La nuit les " chiens ne firent qu'aboyer à la coste Sainte-Gene- " viève. " (1)

Nicolas Pinel, qui avait été, comme on a dit, fermier à Monceaux, en 1650, obtint une concession au fort Saint François-Xavier, à côté de Mathurin^e Trut, le vingt-trois janvier 1652, (2) sans doute pour se mettre à l'abri d'aussi désagréables aventures.

Le dix juin 1653, François Boulé, surnommé le Petit homme, (3) était à travailler dans son champ, qui touchait à l'est celui de René Mézeré, lorsqu'il fut frappé de trois coups de feu, à l'estomac, à l'aîne et à la cuisse, puis scalpé. (4) Son autre voisin Pierre Gareman, surnommé le Picard, eut un sort encore plus triste, puisqu'il fut pris vivant avec son fils Charles, âgé de huit ans, et un jeune homme du nom de Hugues Le Cousturier, et

1 *Journal*, XXXVI, 120.

2 Greffe de Godet, 23 janvier. Ainsi Nicolas Pinel ne mourut pas d'un coup d'arquebuse le 27 avril, 1651, comme le dit Tanguay. Au reste le *Journal* ne dit pas cela. Il mourut le 28 sept. 1655. Rég. N.-D. de Q.

3 Presque tout le monde avait alors un surnom. La fraîcheur La framboise, La fortune, La montagne, Le Picard, Danse-à-l'ombre, Nopce, etc.

4 *Journal*, XXXVIII, 174, 10 juin. 1653.

réserve à ces effroyables supplices si souvent décrits. Charles dut la vie à son jeune âge et fut plus tard délivré. (1)

Un acte d'Audouart, du vingt-six mars 1656, nous permet de déterminer—ce qui ne manque pas d'intérêt—le lieu précis où étaient les terres de ces premiers habitants de Sainte-Foy, victimes de la fureur des Iroquois. C'est un contrat par lequel René Mézeré, François Boucher, et Mathurin Trut, tous trois gendres (2) et héritiers de Gareman, cèdent à Etienne Le Tellier, une habitation à la Côte du Cap-Rouge, de quatre arpents de front sur douze et demi de profondeur, bornée d'un côté aux terres de ci-devant François Boulé et de l'autre à Nicolas Chaigneau, d'un bout au fleuve et de l'autre à la grande ligne de Québec au Cap-Rouge. Chaigneau était voisin, à l'ouest, de la seigneurie de Sillery. (3) Pierre Gareman

1 Il épousa, en 1676. Marie Ganentenne. Sa fille Louise, filleule de Frontenac, mourut chez les Ursulines en 1683.

2 Mézeré, d'après le *liber baptisatorum* était marié à Nicole Gareman, surnommée *la Picasse*, ib. 5 juillet 1648;— est-ce le féminin de Picard? Nopce devait en être au moins à ses secondes noces : il avait épousé en 1641 Hélène Chastel. *Notes, rég., de N.-D.* p. 59. La femme de François Boucher était Florence Gareman, et celle de Mathurin Trut, Marguerite G. *Lib., bapt.*, 9 oct., 1654, 20 août 1664.

3 Terre vendue d'abord à Guillaume Féniau puis à Marin Pin. Il est bien vrai que dans les titres de concession de la seigneurie de Gaudarville en 1652 et 1653, on semble donner Antoine Martin dit Montpellier comme premier censitaire de cette seigneurie. Mais cela est dû sans doute à ce que l'arpentage n'avait pas été fait. Un acte de Rageot, 8 avril 1667, rend le doute impossible sur le site précis de la terre Montpellier. Voici en substance cet acte très important; " Philippe Neveu, bourgeois de Québec cède à Jacques Bertheaume, habitant du Cap-Rouge, la moitié par indivise d'une concession située sur la seigneurie des sauvages, de quatre arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la route Saint-Ignace, et la moitié des terres qui y sont défrichées et désertées, tenant d'un côté à feu Antoine Le Boes-

venait ensuite, puis Boulé, Mézeré, François Boucher et Boisverduin. Dans l'aveu et dénombrement de Gaudarville en 1668, la concession de Boulé se trouve comprise dans celle de René Mézeré qui avait huit arpents de front lorsque toutes les autres en avaient quatre seulement. (1)

Les Iroquois ne se laissaient pas arrêter par le canon des forts et ne craignaient pas d'aller faire un coup de main jusqu'à Sillery. Deux mois et demi à peine après la catastrophe dont avaient été victimes Boulé et Garesman, le vingt août 1653, le P. Poncet (2) étant allé aux environs du fort Saint-Xavier demander à quelques hommes de cœur, de l'aide pour entrer la récolte d'une pauvre veuve du Cap-Rouge,—la femme de François Boulé probablement,—fut surpris par les barbares avec un Français nommé Mathurin Franchetot qui coupait son grain et auquel il venait de parler. (3)

Le lendemain le P. Dequen, alors encore à Sillery (4) avec les PP. Druillètes, Dupéron et Bailloquet, appor-

me dit La lime et de l'autre à Marin Pin, appartenante à Denise Sevestre, femme du dit Neveu et veuve d'Antoine Martin, par communauté entre elle et le dit Martin, à qui elle avait été concédée par les anciens seigneurs du Cap-Rouge : l'autre moitié de la concession appartenant aux enfants mineurs du dit Martin, étant depuis en la censive des PP. Jésuites à cause de la seigneurie des sauvages, et chargée envers eux des cens et rentes seigneuriales. "

1 Voir le plan cadastral de 1685.

2 Jos.-Ant. Poncet de la Rivière, né à Paris en mai, 1610, Jésuite le 30 juillet, 1629 (*al.*, 1630), vint au Canada en 1639, baptisa à Montréal en 1643 le premier sauvage qui s'y convertit, repassa en France en 1657 et mourut à la Martinique en 1675.—*Ed. Burrows, Rel.*, LXXI, 144 ; et *Rel.*, 1641, p. 30 ; 1642, p. 3 ; 1643, p. 51 ; sur sa captivité, 1653, pp. 8, ss.

3 *Journal*, XXXVIII, 190 ; *Rel.*, 1653, 10.

4 *V. liber baptisatorum.*

tait à Québec la calotte du P. Poncet et la nouvelle de son enlèvement. Aussitôt trente-deux Français, des plus considérables de la ville, se jetèrent dans six canots pour donner la chasse aux ravisseurs, mais sans succès.

On verra plus loin comment fut délivré le P. Poncet. Pour son compagnon d'infortune, Franchetot, dont la terre était, comme on a vu, tout près du fort Saint-Xavier, voisine de celle de Charland dit Francœur (1), il fut brûlé vif. (2)

L'année suivante 1654, puisque nous en sommes au chapitre des surprises, un autre habitant du Cap-Rouge, nommé Michel Morin, fut blessé de deux balles dans la tête par les Iroquois, et mourut à Québec le vingt-six novembre après avoir languï vingt et un jours. (3) Nous n'en saurions que peu de chose sans les comptes de ses chirurgiens. Il en eut trois à ses trousses et cela coûta la bagatelle de deux cents livres, le prix d'une terre en ce temps-là, et même de deux. Claude Bouchard reçut pour sa part, " de la main des habitants du Cap-Rouge, " avec la permission du sieur d'Auteuil, seize boisseaux " de blé, à six livres le boisseau, provenant de la terre du " dit Morin." Cette " permission du sieur d'Auteuil "

1 *Supra*, p.

2 *Rel.*, 1653, 14.

3 Nous le savons par le compte de ses chirurgiens. Le nommé La Fontaine réclame 75 livres pour avoir donné, pendant les vingt et un jours que dura la maladie, cinq lavements, trois médecines et quatre saignées. Singulier traitement pour un coup de pistolet dans la tête ! Un autre, nommé Bassani, chirurgien, se contente de quarante-cinq livres. Claude Bouchard, aussi chirurgien, reçoit seize boisseaux de blé. Un quatrième, pas médecin celui-là, ne demande que trois livres pour trois barriques et une aune de futaine blanche vendues au dit Morin. Greffe d'Audouart, 1655.

nous porte à croire que la terre de Michel Morin, dont nous n'avons pu déterminer le site d'une manière certaine, était dans le fief de Monceaux.

Bouchard dit Dorval était aussi un habitant de Sainte-Foy : c'est notre deuxième médecin. Sa terre, de quatre arpents de front sur douze et demi de profondeur, était l'avant-dernière de la seigneurie de Sillery, à l'ouest, entre celles d'Antoine Martin dit Montpellier et de Jean Hayot. Ayant élu ensuite domicile à la côte de Beau-pré, il vendit, pour cent livres tournois, à Jean Gilbert sa concession de Sillery. (1) Comme il l'avait eue en 1649 de M. de Montmagny, et qu'il n'en avait pas de titre, il dut en obtenir un du P. Dequen, le vingt-neuf septembre 1658, pour toucher le prix de vente. (2)

Claude Bouchard, né en 1626, était originaire de Montigny en Picardie. Il avait épousé Geneviève, fille de Thomas Hayot, et le premier mars 1651 le rendait en même temps père et veuf. L'enfant ne fut qu'ondoyé par le P. Dequen. En ce temps-là le veuvage était rarement long : le vingt novembre suivant, Bouchard épousait Marguerite Bénard. (3) Deux de ses enfants ont été baptisés à Sillery, Jean en 1652 et Marie en 1654, le neuf décembre. Il fut donc à Sillery de 1649 à 1655, environ six ans et alla ensuite s'établir au Château-Richer.

Par les exemples que nous avons donnés, et par d'autres que nous donnerons plus loin, il est facile de voir que la terreur inspirée par les Iroquois n'était pas

1 Greffe d'Audouart, 6 août 1656, et 29 septembre 1658.

2 Audouart, date citée, et quittance de Bouchard dit Dorval à Gilbert.

3 Mgr Tanguay n'a pas connu le premier mariage de Bouchard,

une chimère. Dans l'hiver de 1652 elle avait empêché les chrétiens de Sillery d'aller à la chasse. Un petit nombre seulement, partis dans les bois, faillirent y périr, non de la main de ces féroces ennemis, mais de faim et de froid, parce que la neige n'était pas assez abondante pour protéger les cabanes contre le vent et rendre possible la capture du grand gibier.

Ceux qui étaient restés dans la bourgade auraient aussi beaucoup souffert si des personnes charitables de France ne les avaient secourus de leurs aumônes. Ces pauvres gens en étaient dans l'admiration et ne pouvaient assez dire leur reconnaissance. " Puisque tu sais peindre
" la parole, disait l'un d'eux à un père, et que ces person-
" nes d'importance qui sont au-delà du grand Lac, enten-
" dent par les yeux, dis-leur que nous croyons en Dieu
" et que nous le prions pour eux toute notre vie ; que
" nous sommes leurs enfants et qu'ils sont nos pères et
" mères : et qu'ils parlent au grand Capitaine des Français
" afin qu'il nous secoure contre les Iroquois qui tuent et
" qui massacrent et qui brûlent ceux qui croient en Dieu."

Négabamat, en cette occurrence, montra son bon cœur en faisant part du peu de biens qu'il avait reçus de Dieu et des hommes, aux plus nécessiteux, aux vieilles femmes, aux veuves et aux orphelins. (1)

L'état de la colonie, sans cesse menacée par des ennemis que le succès rendait de plus en plus hardis, n'avait rien de rassurant. Aussi y eut-il au printemps de 1653 une épidémie de désertions. Seize hommes, dont deux soldats, s'enfuirent à la fois des Trois-Rivières au mois d'avril. (2) On apprit quelques mois plus tard, par des

1 *Rel.*, 1652, p. 5.

2 *Journal*, XXXVIII, 168, 170, 172. (B)

sauvages venus de Gaspé, que plusieurs avaient péri de misère et qu'il y avait des marques qu'ils s'étaient mangés les uns les autres. (1)

Deux domestiques de M. d'Auteuil prirent aussi, à la fin d'avril, la poudre d'escampette. Deux serviteurs d'un nommé Charon, de l'Ile d'Orléans, peut-être aussi dans le dessein de voler et de s'enfuir, blessèrent leur maître d'un coup de pistolet à la gorge.

Ils furent pris, et, pour avoir grâce de la vie, (2) l'un fit envers l'autre l'office de bourreau.

Dans la nuit du douze au treize mai, un des donnés, Jacques Junier, le chasseur habile dont on a dit un mot ailleurs, "s'éclipsa de Sillery. On eut des indices qu'il "avait passé la rivière en canot, sans avoir rien emporté "de la maison, sinon une arquebuse et quelque argent "qui était à lui, environ cent ou deux cents livres." (3)

Un événement d'une portée plus générale eut lieu dans la bourgade peu de temps après.

L'automne précédent 1652, neuf chrétiens de Sillery, à la chasse de l'autre côté du fleuve, ayant reconnu à certains indices, la présence d'un parti peu nombreux, qu'ils crurent composé d'Iroquois, se mirent aussitôt à sa recherche. Avec ce flair caractéristique de l'indien, les chasseurs suivent, la nuit, des pistes invisibles pour tout autre qu'un sauvage, et, avant le lever du soleil, trouvent cinq hommes endormis. L'un d'eux, faisant mine de résister, est renversé d'un coup d'arquebuse dans la cuisse et tous les cinq, garrottés en un tour de main, sont amenés à Sillery. Comme il s'y trouvait alors "un ramas

1 *Ibid*, 178, 180, 20 juillet.

2 *Journal, loc., cit.*, p. 170, 172.

3 *Ibid*, 172.

“ de diverses nations dont une partie n'étaient pas encore chrétiens, ” (1) les captifs furent reçus à la manière sauvage. “ On les charge de coups de bâtons, on leur arrache les ongles, on leur applique des tisons de feu. ” (2)

Cependant Noël Négabamat, capitaine de la bourgade, entendant parler les captifs assure que ce ne sont pas des Iroquois. Il n'était pas même certain qu'il fussent leurs alliés : c'étaient plutôt, lui semblait-il, des voisins, des amis des Abénakis, et à son dernier voyage avec le père Druillètes, il croyait avoir vu quelques-uns de ces visages. Ces observations suspendent pour un moment le coup de mort, mais le parti de la violence, acharné contre ses victimes, demande de réunir un conseil pour décider de leur sort. Négabamat sachant d'avance ce qui allait s'y passer, refuse d'y prendre part. On passe outre et les captifs sont condamnés au feu. Le chef chrétien les rachète alors par des présents. Dans une autre assemblée, quatre obtiennent grâce de la vie, mais le cinquième doit périr sur le bûcher. Négabamat ne cède pas encore et déclare l'affaire trop importante pour être conclue à la légère. Par ses soins un nouveau conseil s'assemble et les principaux chefs qui se trouvaient dans le pays jugent unanimement que les captifs ou étaient tous innocents ou tous coupables, et qu'ainsi il fallait donner la vie à tous ou à personne.

Prenant alors la parole, Noël dit qu'on avait assez des Iroquois à combattre sans se mettre sur les bras de nouveaux ennemis ; il était mieux de renvoyer ces chasseurs dans leur pays et de s'attacher ainsi par une alli-

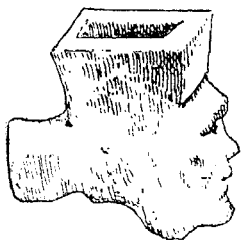
1 Expressions de la *Rel.*, 1653, p. 10, 17.

2 *Ibid.*

ance leurs amis et leurs parents. Cet avis si sage prévalut. Les prisonniers sont amenés dans l'assemblée, on coupe leurs liens et on leur annonce qu'ils ont la vie sauve, qu'ils peuvent se livrer à la joie comme s'ils étaient au milieu de leurs frères.

Après quelques jours de réjouissances, deux des captifs furent renvoyés, au commencement de décembre dans leur pays avec des messages de paix. Ils revinrent à la fin de mai 1653, accompagnés de deux anciens de leur nation.

Dans une grande assemblée, plusieurs colliers furent offerts, pour aplanir les chemins, pour rappeler les anciennes alliances, remercier de la liberté rendue aux prisonniers. Une riche ceinture ornée de grains de porcelaine signifiait que les nations présentes pourraient à l'avenir chasser ensemble le castor et l'élan.



Deux grands calumets, faits d'une pierre verte et polie, voulaient dire que les nouveaux alliés devaient à l'avenir n'avoir qu'une même respiration comme ils n'avaient qu'une seule âme. Négabamat dans sa harangue remercia les ambassadeurs et les loua de l'amour qu'ils avaient montré pour la paix.

La cérémonie fut couronnée par des chansons et des danses. Cette paix était le prélude d'une autre plus importante et bien inespérée.

Le vingt d'août 1653, au moment que le P. Poncet et Franchetot étaient faits prisonniers par les Iroquois, cinq cents Agniers assiégeaient depuis huit jours les Trois-Rivières. Les Français de Québec qui s'étaient

mis à la poursuite des ravisseurs, l'apprirent au Cap de la Madeleine, et, dans l'impossibilité d'exécuter leur dessein, se rendirent au fort pour prendre part à la défense. (1)

Peu de jours auparavant, à Montréal, un chef huron, Aouéaté, avec trente de ses gens, avait surpris dix-sept Agniers qui, cachés derrière l'île Sainte-Hélène, guettaient le moment propice pour fondre sur des Français occupés à la fenaison. (2) Un avait été tué, quatre faits prisonniers et le reste mis en déroute.

Ces nouvelles portées aux assiégeants des Trois-Rivières, par une jeune Huronne dont le père était avec eux, les détermina, lorsqu'on se croyait au plus fort de la guerre, à faire des propositions de paix. Ils donnèrent des preuves de leur sincérité en laissant passer au milieu d'eux, et même en traitant avec honneur, Aouéaté qui descendait avec ses captifs. Une des premières conditions du traité fut la mise en liberté du Père Poncet. La paix fut signée au mois de septembre en grande pompe, avec force harangues accompagnées de colliers de porcelaine. Le P. Poncet, ramené au mois de novembre par sept Iroquois chargés de présents pour les Français, donna l'assurance de leurs bonnes dispositions. (3) Le pauvre missionnaire avait eu à passer par la bastonnade et les tortures, mais, plus heureux que d'autres, il n'avait perdu qu'un doigt. Les Hollandais, chez qui il avait été conduit par ses geôliers, l'avaient reçu avec beaucoup de charité, pourvu de vivres et de vêtements. Il portait

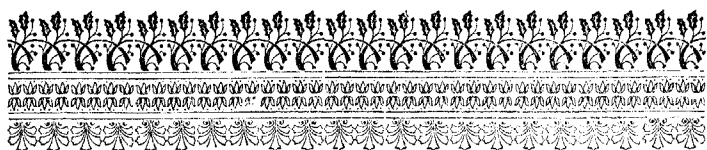
1 *Journal, loc. cit.*, p. 192.

2 *Ibid*, 21 août.

3 *Rel.*, 1653, ch. V, entier, p. 17, 24. D'après le *Journal*, il arriva à Montréal le 24 octobre, et à Québec le 4 nov.

encore à son arrivée le costume un peu étrange qu'ils lui avaient donné. La paix que venaient de faire les Iroquois ne devait pas durer longtemps, mais elle permit aux missionnaires de pénétrer parmi ces barbares et d'y jeter la semence de l'Évangile qu'on verra plus tard donner ses fruits.

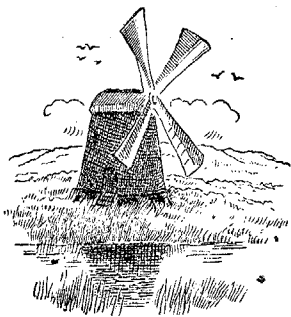




CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

Concession de Gaudarville à Louis de Lauzon.—Fermes déjà en exploitation dans ces parages en 1652.—Augmentation du fief en 1653.—Curieuse convention, en 1654, entre le seigneur et un certain nombre de colons qui s'engageaient à vivre et à travailler ensemble pour se défendre des Iroquois.—Les plus anciens habitants de Sainte-Foy dans la seigneurie de Gaudarville.—René Mézeré, surnommé Nopces, et François Boucher.—Pierre Gareman et François Boulé.—Jean Dumetz.—Sa terre abandonnée en 1650 passe à la fabrique de Québec qui la concède à Charles Gautier dit Boisverdun.—Jean Dumetz à la côte de Lauzon.—Il fait baptiser ses enfants à Sillery et refuse d'en porter un à l'église de Saint-Joseph.—Sa terre de Gaudarville, de main en main, finit par échoir en partie à la fabrique de Sainte-Foy qui la possède encore.—Nicolas Pinel, André Renault, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault et Etienne Dumetz.—La terre de Pierre Gallet passe à Mathieu Damours.—Les Damours de Louvière longtemps à Sainte-Foy.

Vers le même temps les habitations françaises se multipliaient dans ces parages. Nous avons déjà mentionné les noms d'un assez grand nombre de colons établis aux environs de Sillery et même en dehors des limites du domaine des sauvages, dans une autre seigneurie, dont tout le littoral, pendant près de deux cents ans, a fait partie de Sainte-Foy.



C'est le fief de Gaudarville. Il est temps d'en parler.

Il fut concédé le huit février 1652, par Jean de Lauson, gouverneur de la Nouvelle-France, à son fils, Louis, déjà seigneur de la Citérie (1), et de Lauzon, et fut nommé Gaudarville en mémoire de feu Marie Gaudart, mère du concessionnaire.

D'après le titre de concession, la seigneurie était bornée au sud par le chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, à l'est par Sillery, et à l'ouest par la rivière du Cap-Rouge. Elle avait environ quarante-cinq arpents de front sur quatre lieues de profondeur. (2)

Le chemin de Québec au Cap-Rouge la séparait "des fermes déjà exploitées par Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Gareman, François Boulé (3), René Mézeré, Charles Gautier dit Boisverdun, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Pinel et Etienne Dumetz." (4)

1 La Citérie était vis-à-vis de Mantréal, au sud du fleuve, là où est aujourd'hui Longueuil. La seigneurie de Lauzon est bien connue. Voir *l'Hist. de la seigneurie de Lauzon* par M. J.-E. Roy, I, p. 81, ss.

2 Voir le titre de concession de 1652, avec l'augmentation en 1653 pièces XVI et XVII, à l'appendice. Voir *Tenure Seignuriale*, titres de concession, vol. I, p. 383, 384, 385.—Imprimerie Fréchette, Québec, 1852.

3 Les deux victimes des Iroquois dont on a parlé.

4 Plusieurs de ces noms un peu défigurés se retrouvent sur le cadastre de 1685. Ainsi *Nault* pour Nos ou Nosse, i. e. René Mézeré ; *Gaulin* pour Gautier, *Bouchette* pour Bouchet ou Boucher.

Nous avons mis dans le texte Nicolas Pinel pour *Ruel*, que présente le document imprimé. Ces corrections, basées sur les actes des notaires de l'époque, sont certaines. Ainsi, greffe d'Audouart, 7 nov., 1652 : "Concession à Jacques Archambault entre Nicolas Pinel et Pierre Gallet."

Il n'est pas sans intérêt de noter dès maintenant que tous ces anciens habitants de Sainte-Foy sont nommés, comme on verra mieux plus tard, dans l'aveu et dénombrement de Gaudarville en 1668, précisément dans l'ordre qu'occupaient leurs terres sur le bord du Saint-Laurent, à partir de la ligne de Sillery jusqu'au près de la rivière du Cap-Rouge, dont la terre de Dumetz était à peine éloignée d'un arpent.

En outre, selon la remarque déjà faite, la terre d'Antoine Martin dit Montpellier était en réalité dans la seigneurie de Sillery. (1)

L'année suivante, le quinze novembre 1653, toutes ces terres furent annexées au fief de Gaudarville.

Parmi les motifs de ces vastes concessions, les actes font mention de la volonté bien arrêtée du dit Louis de Lauson " de s'habitner en la Nouvelle France et de faire " défricher, désertier et ensuite habiter le plus de famil- " les qu'il lui serait possible " afin de peupler cette vaste province, et de la fortifier contre ceux qui la voudraient attaquer, aussi la résolution du dit seigneur de Gaudarville de construire quelques redoutes pour défendre ces lieux exposés, par l'éloignement de tout secours, aux irruptions des Iroquois et menacés d'un abandon complet

1 Voir plus haut p. 296, l'acte de Rageot du 8 avril, 1667, qui y est analysé.—Il avait pour voisin à l'est Claude Bouchard, qui avait aussi quatre arpents de front et touchait à Jean Hayot. Bouchard vendit sa terre à Jean Gilbert, 6 août, 1656, (Audouart). Elle passa ensuite à Antoine Le Boesme dit Lalime (Rageot, 8 avril 1667.) Ces deux propriétés et une partie de celle de Jean Hayot, nos 355, 356, 357 du cadastre, appartiennent aujourd'hui à la famille Neilson. C'est sur la terre de Jean Hayot que se bâtit le pont de Québec. S'il pouvait revenir à la vie !

par la mort ou la captivité de quelques-uns de ceux qui s'y étaient établis et la désertion des autres. (1)

Dès l'année suivante Louis de Lauzon, peu confiant dans la durée de la paix signée par les Iroquois, tentait d'exécuter ses engagements, comme en fait foi une convention du dix-neuf avril 1654, passée par-devant Jean Durant, notaire, (2) entre lui et quelques habitants du Cap-Rouge.

C'étaient pour la plupart les mêmes qu'on vient de nommer : Jacques Archambault, Guillaume de Boysse (3) André Renault, (4) Charles Gautier dit Boisverduin, François Boucher, (5) René Mézeré et Antoine Martin dit Montpellier.

Pierre Gareman et François Boulé ne paraissent pas,

1 Titre de concession, à l'appendice.

2 Une copie de ce document appartient à la famille Duchesnay, propriétaire aujourd'hui de Gaudarville et de Fossembault. Elle a été communiquée à M. J.-E.-Roy, d'après lequel nous l'analysons. *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*. I, 117, ss.

3 Nommé Boisset dans le titre de concession.

4 Le document porte Nault André. L'inversion est évidente et il faut lire certainement André Renault, nom que portent tous les autres vieux documents. Ainsi, dans l'aveu et dénombrement de Gaudarville, 2 janvier 1668 ; dans les recensements de 1666, 1667. Dans un inventaire de Duquet, 11 décembre. 1669, après la mort de Madeleine Marauld, veuve de Nicolas Pinel, que Renault avait épousée en 1659, il est dit que Renault " était sur sa terre six ou sept ans avant son mariage avec la dite Maraude : ce qui nous reporte précisément à 1652 ou 1653. Les anciens contrats portent souvent Madeleine Marauld. Il faut peut-être lire Maraude au lieu de Marande ou de Maranda donné par Mgr. Tanguay.

5 Le document porte Bourque. Ce n'est qu'une faute d'impression ou de lecture. Le titre de 1652 donne Boucher et ainsi beaucoup d'autres pièces anciennes que nous avons vues. Voir *liber baptisatorum*, 29 sept. 1648. Un enfant de Frs Boucher et de Florence Gareman est baptisé par le P. Druillètes.

et pour cause : quelques mois auparavant, comme on a dit, ils avaient été victimes de la fureur des Iroquois. (1)

Le seigneur accordait à ces colons, pour être mise en valeur en commun, la concession qui avait appartenu au défunt François Boulé, à charge, outre les droits ordinaires de lods et ventes, saisine et amende, d'un denier de rente par arpent, et d'une somme de quatre cent dix livres une fois payée. Les censitaires, reconnaissant le danger qu'il y avait pour eux et leurs familles à rester et à travailler isolés, s'engageaient pour trois ans, sous le bon plaisir du gouverneur et d'après l'avis de M. d'Ailleboust, de Jean Juchereau, sieur de Maure, et de Jacques Maheu, à demeurer ensemble dans le fort ou réduit qui serait fait ou loué sur cette concession, ou celle de Pierre Gareman, dont ils devaient aussi faire l'acquisition, et à aller au travail ensemble, avec leurs armes, sous le commandement d'Antoine Martin dit Montpellier qu'ils choisissaient pour chef.

Ils mettaient en outre en commun une partie ou la totalité de leurs propriétés particulières, devaient fournir de bonnes semences et recevoir une part de la moitié des récoltes, en proportion des terres ainsi mises en commun ; l'autre moitié serait divisée en parts égales pour les travaux de labour et d'ensemencement.

Il leur était loisible d'agrandir, défricher, ou de faire défricher les terres dont ils s'étaient réservé l'usage, pourvu que la communauté n'eût pas à en souffrir.

Ils ne pouvaient s'absenter du travail, et du fort, sans permission du commandant ou sans avoir mis un homme à leur place, et cela sous peine d'amende et de confiscation non seulement de leur part dans les deux

1 Supra, p. 295, s.

concessions acquises, mais des autres terres par eux mises en commun.

Dans les différends qui pourraient surgir, on s'en rapporterait à l'arbitrage de M. d'Ailleboust, et tous, sous peine de deux cents livres d'amende, au profit de la communauté, renonçaient à tous appels, poursuites et contestations.⁽¹⁾

Ce document est d'un intérêt capital non seulement à cause des noms des premiers colons de Gaudarville, qu'il a conservés, mais comme preuve de la nécessité des temps et témoin des mœurs d'alors.

Voilà les braves qui les premiers, le mousquet d'une main et la hache de l'autre, ont défriché le littoral de Sainte-Foy dans la seigneurie de Gaudarville.

Si l'on s'en rapporte au *liber baptisatorum*, le plus ancien de ces colons aurait été René Mézeré surnommé Nopces. ⁽²⁾ En effet le deuxième enfant français baptisé à Sillery, le quatorze octobre 1646, est Michel, fils de René Mézeré, "habitant de cette paroisse" et de Nicole Gareman. ⁽³⁾ Le premier fut Denis, fils de Pierre Masse

1 Voir cette pièce curieuse à l'appendice, reproduite d'après M. J.-E. Roy. Pièce XVIII.

2 Il avait été serviteur des Jésuites "Renatus Mézeré, domesticus noster," *Lib., bapt.*, 28 juin, 1644. De même "Franciscus Boullé unus e domesticis nostris." *Ibid.*, 24 juin, 1639. Aussi Antoine Des Rosiers "servus hujusce domus." *Ibid.*, 10 janv., 1642.

3 Cet acte intéressant mérite d'être cité. D'abord inscrit à la fin du registre, on l'a ensuite biffé et récrit au commencement, en marge des actes du même temps. Une déchirure en a enlevé la moitié. Le voici dans sa première rédaction : "*Anno Domini 1646 die 14 oct., Ego Amabilis Defrétat societatis J. sacerdos parochi hujs. agens vices Ecclesie vulgo Sillery baptizavi infantem solemniter 11 oct., natum ex pre Renato Mezere dicto Nosse a gallis et matre Nicolaa.... conjugibz hujs parochie cui nomen impositum est Michael. Patrini*

et de Marie Pinel, baptisé, le 2 mai 1645, par le P. Le Jeune. Pierre Masse (1) était un habitant de la seigneurie de Sillery, peut-être le plus ancien, et sa famille devait se perpétuer à Sainte-Foy pendant près de deux siècles. Dans un acte de concession que lui faisait, le trente juillet 1645, le sieur Chavigny de Berchereau, il est déjà qualifié " habitant de Sillery " (2) Ce n'est cependant qu'en 1652 que le P. Dequen lui concéda une terre aux environs du fort Saint-François-Xavier. (3)

fuere Michael Le Neuf, filius dni de la Polerie et matrina Genovefa de Mole. "

Le P. Defrétat, qui n'a fait que passer à Sillery, a laissé en blanc le nom de la femme de Mézeré, Nicole Gareman, et a écrit Geneviève de Mole pour de Maure. Mézeré avait épousé Hélène Chastel en 1641, puis Nicole Gareman en 1645. *Notes sur reg., de N.-D.*, p. 59.

1 Tanguay donne Massé, vol. I. 419, et Masse, vol. V. 555. Le recensement de 1666, donne Masse, et celui de 1667, Massé. Cela semble indifférent. Le cadastre de 1685 porte *Mas*. Pierre Masse épousa en 1673 Jacqueline Pin, veuve de Jean de la Rue, aussi habitant de Sainte-Foy.

2 Greffe de Tronquet..... " concède à Pierre Masse.....
" demeurant à Sillery, étant de présent à Québec..... huit arpents
" de terre en front sur le grand fleuve S. Laurent sises sur les terres
" du dit sieur de Chavigny..... et à prendre en profondeur vingt
" arpents dans les terres, tenant les d. terres d'un côté au ruisseau
" près la maison du dit sieur de Chavigny, d'autre côté, les d. terres
" du d. Chavigny tenant vers le Cap Lozon." Le Cap Lozon ou Lauzon est la pointe ou est bâtie l'église de Deschambault. Chavigny de Berchereau avait obtenu en 1640 le fief d'Eschambault. Etant passé en France, où il mourut, M. de Lauson transmet en 1652 le fief à sa veuve, Eléonore de Grandmaison. *Rap. de M. Brymner*, 1884, p. 8, 1885, p. 32. *Ed. angl.*

3 Le 23 janvier. Greffe de Godet. Avec les autres dont on a parlé plus haut. Le 8 fév. suivant, il cédait cette terre à Maurice Arrivé. Celui-ci la cédait à son tour à Jean Neveu, le 11 novembre de la même année. Audouart, dates citées. Cependant si Masse quitta Sainte-Foy ce ne fut que temporairement puisqu'on l'y retrouve dès

Par ordre d'ancienneté viendrait ensuite François Boucher, originaire du Perche et fils de Marin Boucher et de Julienne Barry, de Saint-Langy, évêché de Mortagne. Il avait épousé en 1641 Florence, fille de Pierre Garesman, et leur troisième enfant, Pierre, fut baptisé à Sillery le vingt-neuf septembre 1648.

Il faut mettre dans le même temps, et peut-être auparavant, Jean Dumetz, ⁽¹⁾ dont le nom ne manque pas d'une certaine notoriété. Ce colon n'apparaît pas au *liber baptisatorum* avant 1663 et s'y retrouve ensuite plusieurs fois jusqu'en 1677. ⁽²⁾ Il demeurait alors à la côte de Lauzon, où il s'était fait concéder, au mois d'octobre 1666, une terre voisine de celle d'Eustache Lambert, juste en face de Sillery. ⁽³⁾ Ce n'était qu'un tour de canot que d'y apporter ses enfants au baptême.

Au reste des liens étroits le rattachaient à ces lieux dont il avait été un des premiers habitants. Avant 1650, à une date qu'il a été impossible de préciser, il avait obtenu une concession de cinquante arpents environ sur le bord du fleuve, dans ce qui devint ensuite la seigneurie de

1666, et que le cadastre de 1685 nous présente sous le nom de Masse précisément la même concession, agrandie de celle de Charland.

1 Ou Dumay.

2 Pierre, baptisé par le P. Bailloquet, le 8 oct. 1663 : parrain Pierre Chappau. — Eustache, par le P. Nouvel, le 30 août 1665 ; parrain Eustache Lambert. — René, 14 août, 1667, par le P. Richard ; parrain René Le Duc. — Jean, 13 juin 1677, par le P. Vaultier ; parrain Abraham Métot. La femme de Jean Dumetz s'appelait Jeanne Redié.

3 Voir *Hist. de la seigneurie de Lauzon*, I, 143, 292. René Le-duc, Eustache Lambert, Abraham Métot étaient des habitants de Lauzon. *Ibid.* 292. On voit là que plusieurs habitants de Sillery avaient des terres à la côte de Lauzon : Chs Gautier dit Boisverdu, Etienne de Nevers, etc. Etienne Dumetz obtint aussi une concession de cent vingt arpents près d'Eustache Lambert, et de même Jean Maigneron. Audouart 13 et 14 nov. 1660.

Gaudarville, s'y était bâti une maison et avait commencé des défrichements.

Grâce à Audouart, nous savons d'une manière précise que cette terre (1) était à mi-distance entre la seigneurie de Sillery et la rivière du Cap-Rouge.

C'était un poste extrêmement dangereux, où nous avons déjà vu les Iroquois faire de nombreuses victimes. C'est sans doute la raison qui détermina Jean Dumetz à l'abandonner vers 1649 ou 1650. Toujours est-il que, le vingt-cinq février 1651, (2) sur la requête du curé et des marguilliers de Québec, la terre et la maison de Jean Dumetz, retombées dans le domaine de la Compagnie de la Nouvelle-France, furent données à la fabrique. Et celle-ci, le cinq février suivant, les concéda à Charles Gautier dit Boisverdun, moyennant une rente foncière perpétuelle de vingt-cinq livres, payable à Noël chaque année.

Boisverdun prit possession, le quatorze février, en présence de Nicolas Colson, huissier, d'Antoine Martin dit Montpellicier et de Charles Sevestre, marguillier de Québec. C'est dans ce dernier acte qu'on voit qu'il y avait environ deux ou trois arpents de terre défrichée sur la concession de Dumetz. La maison y est décrite, " mesurant trente-trois pieds de longueur sur dix-huit de " largeur, ayant une chambre, un caveau, une cheminée, " un grenier, d'un bout un four à cuire le pain et de " l'autre deux cabanes (3) séparées par une cloison, avec " portes et fenêtres munies de fermetures." (4)

1 Actes du 25 janvier, 5 février, 14 février, 1651.

2 Greffe d'Audouart.

3 Chambres. On voit la vénérable M. del'Incarnation employer en ce sens le mot *cabane* : " L'extrémité des chambres est divisée en cabanes faites d'ais de pin . . . " *Lettres*, I, 76.

4 Audouart, aux dates citées.

Ainsi la terre de Jean Dumetz devint la propriété de Charles Gautier, et, par conséquent, était sise entre celles de François Boucher, à l'est, et de André Renault à l'ouest. Comme cette dernière fut vendue plus tard à Jacques Larchevêque dit Lapromenade, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur le plan cadastral de 1685 pour la retrouver. (1)

Jean Dumetz, qui a été la souche d'une nombreuse famille, (2) était allé s'établir à Montréal. C'est vers 1662 (3) qu'il vint se fixer à la côte de Lauzon. Un incident, dont le souvenir s'est conservé, montre qu'en bon Breton—il était originaire de Dieppe—il était un brin entêté.

On avait bâti de 1675 à 1677, une église à la Pointe-Lévy, (4) aujourd'hui Saint-Joseph, et sur les instances réitérées de la Cour quelques paroisses avaient été érigées en 1678.(5) Jusque-là Lauzon, comme Sillery et Gaudar-

1 Sur le cadastre, par un caprice de copiste, on a écrit *Bouchette* pour Boucher et *Gaulin* pour Gautier.

2 Les Demers, qu'on trouve en si grand nombre dans la seigneurie de Lauzon, sont des Dumetz ou Dumay.

3 D'après Tanguay.

4 *Hist. de la seign. de Lauzon*, I, p. 264. ss.

5 Dans la correspondance du ministre avec l'intendant et le gouverneur on revient souvent sur ce point. V. Rapport de M. E. Richard, pp. 253, 256, 257, etc. Un document latin, du 3 nov. 1678, érige quelques cures. *Ibid.*, p. 68.

Le nom de Saint-Joseph n'est pas mentionné dans la liste des paroisses alors érigées. *Maud. des Ev. de Québec*, I, 579. et 50. Nous croyons que c'est une lacune. On y trouve par contre le nom de Sainte-Foy. Et en effet un registre fut ouvert ici le 11 août 1679. Seul le premier feuillet a échappé à la destruction et est conservé aux archives de la rue Sainte-Anne. En haut, on lit : *Premier et Lotbinière*. En bas : *Sainte-Foy depuis le 11 aoust 1679 à 1688*. Il ne contient qu'un acte qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire : " Le onzième

ville, faisait de droit partie de la paroisse de Québec, où étaient célébrés les mariages, les sépultures et les baptêmes. Mais dans l'été de 1679, le missionnaire de Saint-Joseph, Thomas Morel, commença à tenir des registres dans cette église, et les règles ordinaires voulaient que les habitants reçussent les sacrements dans les églises de leurs districts respectifs. Or quelques habitants de Lauzon, comme Jean Dumetz, Nicolas Massart, ⁽¹⁾ apportaient leurs enfants nouveau nés à l'église Saint-Michel de Sillery qui était beaucoup plus rapprochée. En 1681, au mois de septembre, Jean Dumetz eut un fils et ne voulut pas aller lui faire conférer le baptême à l'église Saint-Joseph éloignée de trois bonnes lieues. De la part de l'évêque, trois sommations lui furent signifiées par le grand vicaire et les abbés Ballet et Morel. Il s'obstina et, le vingt et un octobre, Mgr de Laval dut faire une ordonnance pour le contraindre sous peine d'excommunication de porter son enfant dans la huitaine à l'église de

" jour du mois d'aoust de l'an mil six cent soixante et dix-neuf par
 " moy Antoyne Dalmas, faisant les fonctions curiales de Sillery et de
 " Nostre-Dame de Foy a esté baptisé dans l'église paroissiale de St-
 " Michel à Sillery Charles-Joseph fils de Jean Hamel et de Christine-
 " Charlotte Gaudry, sa femme, nay le dixiesme jour du mesme mois.
 " Le parrain a esté Charles Hamel, fils de Charles Hamel habitant de
 " la coste de Saint-Michel, la marraine Agnès Morin, femme de
 " Ignace Bonhomme habitant de la mesme coste et ont les dits par-
 " rain et marraine signé. Charles Hamel (paraphe), Agnès Morin,
 " Ant. Dalmas, de la comp. de Jésus (paraphe). "

1 Ainsi, Anne Massart, baptisée par le P. Richard le 3 juin 1669; Madeleine Massart, le 21 novembre 1771, par le P. Nicola; René Massart, le 1 mai 1674, par le P. Silvy. La femme de Nic. Massart s'appelait Anne Bellescœur. Le *liber baptisatorum* la nomme *Anne Lucas*. C'était le nom de sa mère. Sur Massart, voir *Hist. de Lauzon*, append., XLVI.

son district. (1) Ce n'est qu'à la fin de novembre qu'il fit sa soumission et encore alla-t-il faire baptiser à Québec cet enfant qui reçut le nom de Michel.

Charles Gautier dit Boisverdun n'arriva à Sainte-Foy qu'en 1651, quand il obtint de la fabrique de Québec la terre de Jean Dumetz. Bien que la plupart de ses enfants aient été baptisés à Québec, il résidait ici, si l'on s'en rapporte aux recensements de 1667 et de 1681, et il y mourut en 1703. Sa femme s'appelait Catherine Le Camus. Il eut neuf filles. Pas de fils pour perpétuer son nom : Louis Gautier, sieur de la Pigeonnière, premier capitaine du détachement des milices de Sainte-Foy, mort en 1757, hérita de la terre de Boisverdun, dont il était sans doute parent, et la laissa par testament aux deux frères, Michel et Louis-François Hamel. Ce dernier, au mois d'avril 1765, sur son lit de mort, légua les deux arpents du côté de l'ouest, bornés à Jean Huppé dit Lagroix et qui constituaient sa part, à la fabrique de Sainte-Foy, (2) qui les possède encore et fait célébrer chaque

1 *Mandements des év., de Québec*, I, 104, s. ; *Hist. de Lauzon*, I, 304, ss.

Nous avons indiqué comme cause de la conduite de Jean Dumetz l'éloignement de l'église de Saint-Joseph. Bien que ce ne soit pas en toutes lettres dans les documents, cela ressort des circonstances et aussi un peu de l'ordonnance de l'évêque qui lui enjoint de porter son enfant " à l'église de Saint-Joseph de son district. "

2 Documents aux archives de la fabrique de Sainte-Foy. Un arpentage d'Ignace Plamondon, 4 juillet 1765, nous apprend ces détails. L'arpenteur tire les lignes et partage la propriété en deux parts de deux arpents chacune, puis deux morceaux de papier sont jetés dans un chapeau et un enfant tire au sort. La partie de l'ouest, no 368 du cadastre, échoit à la fabrique et l'autre, nos 366, 367, reste à Michel Hamel. Voir cette pièce curieuse à l'appendice, XIX.—Le no 366 appartenait en 1876 à Louis Hamel, et le no 367 à W. W. Scott,

année, en reconnaissance, une messe pour le défunt et les membres de sa famille.

Nicolas Pinel, bien que venu en ce pays en 1645, comme on a dit, ne semble pas avoir obtenu sa concession de Gaudarville avant 1651, puisqu'en 1650 il était fermier de Monceaux. Il mourut à l'Hôtel-Dieu en 1655 d'une blessure d'arquebuse (1), et en 1659 sa veuve épousa à Québec André Renault. (2) Ses enfants, Pierre, Marin et Gilles, restèrent plusieurs années à Sainte-Foy.

Pour André Renault, il ne dut s'établir à Gaudarville qu'à la fin de 1653, ou au commencement de 1654, vu que la première mention qui en soit faite est dans la convention du dix-neuf avril 1654, dont on a parlé. Il acquit probablement une partie de la terre de Guillaume de Boysse, qu'on trouve tout entière entre ses mains, lors de l'aveu et dénombrement de Gaudarville, le deux janvier 1668. Il épousa en 1659 Madeleine Marault, veuve de Nicolas Pinel. Par le contrat de mariage, passé par-

de Québec, qui avait en outre les nos 363 et 265, la plus belle partie des terres de Mézeré et de Frs Boucher.

Le testament de Louis-Frs. Hamel, fut fait par le notaire Sanguinet. M. Borel était alors curé. Le fond de la terre appartenait à la fabrique, mais le bois au curé seulement.

Dans le testament il n'est question que de deux arpents, bornés à l'ouest à Jean Lagroix et à l'est à Jean Gargnaud (Garneau). Une partie de la propriété avait peut-être été vendue ou affermée à ce dernier.--Lagroix, comme on dit plus loin, avait alors, depuis un demi siècle, la terre de Lapromenade.

Louis Gauthier avait une autre terre désignée sous le nom de *Lapissonnière*, " dans le cadastre de 1685.

1 " Le 28 septembre 1655 fut enterré au cimetière Nicolas Pinel mort à l'hôpital de blessure d'une arquebuse. Il receut tous les " sacrements." Rég., de N. D. de Québec. "

2 Madeleine Marauld, ou Marault, ou Maraude. Tanguay donne Maranda. Nous avons adopté l'orthographe Marault, que nous avons le plus souvent rencontrée.—Audouart, 22 janv., 1659.

devant Audouart le vingt-deux janvier, il s'engageait à élever jusqu'à l'âge de quinze ans, sans détriment de leur bien, les trois plus jeunes enfants de Pinel. (1) Le quinze mars 1662, Madeleine Marault vendit à Jean Durand dit Lafortune, pour la somme de cent vingt livres, une partie de la terre de son premier mari, deux arpents de front sur treize environ de profondeur, à côté d'Étienne Dumetz. (2) L'autre partie, un arpent de front, restait à son fils aîné Pierre Pinel.

André Renault mourut sans enfants et sa concession, tombée en déshérence, fit retour au seigneur qui la céda en 1679, au prix de six cents livres, à Jacques Larchevêque dit Lapromenade. (3) En 1717, cette concession était la propriété de Jean Huppé dit Lagroix (4) qui mourut à Sainte-Foy en 1775 à un âge fort avancé.

De Guillaume de Boyse ou Boisset, on ne sait rien.

1 Greffe d'Audouart, date citée. Le mariage n'eut lieu, d'après Tanguay, que le dix février.

2 Audouart, date citée. Madeleine Marault mourut en 1669, car Rageot fait inventaire de ses biens le 11 déc. 1669. Jean Durand vendit cette terre à Jean Morin, 11 janv., 1671. Rageot.—Le 15 mars 1671—Rageot—il vendit à Gilies Gadiou habitant du Cap-Rouge une autre terre sise au bout de la première. Le père de Gadiou demeurant à Lafèche devait payer. Le 12 juillet 1671—Rageot—Durand obtenait une autre concession pas loin de celle qu'il avait cédée à Gadiou, mais cette fois dans la seigneurie de Maure.

3 Arch. de l'Hôtel-Dieu. Obligation de J.-B. Peuvret du Mesnu à la damoiselle de l'Ormeau. Greffe de Duquet et Rageot, 18 oct., 1680. Copie collationnée par Chambalon, le 22 mars, 1696.

4 Greffe de Dubreuil 25 avril, 1617. Copie de Boineau, 31 mars 1737. Arch. de l'Hôtel-Dieu. On écrit ici Lacroix, mais on trouve partout Lagroix et même La Grouais. Voir *Procès-verbaux* des grands voyers, Sainte-Foy, 4 juillet 1731; arpentage de Plamondon, le 4 juillet 1765. Aujourd'hui cette terre, nos 253, 269 des cadastres, appartient en grande partie à M. Joseph-Elzéar Bédard.

Il est probable que dès avant 1660 toute sa concession avait passé aux mains d'André Renault. (1)

Etienne Dumetz doit être compté parmi les plus anciens habitants de Sainte-Foy puisque dès 1650, le dix-huit novembre, il y faisait baptiser sa fille Nicole. (2) Il avait épousé à Québec en 1648 Françoise Morin, veuve d'Antoine Pelletier. Si l'on en croit le *liber baptisatorum*, il se serait remarié vers 1662, parce que son dernier (3) enfant baptisé à Sillery, le vingt-cinq février 1663, eut pour mère, non Françoise Morin, mais Françoise Dupeyron. En 1666 il était veuf et même, selon certains vieux documents, fit un peu jaser de lui. Sa famille n'a pas fait souche à Sainte-Foy, mais lui-même y demeura une quarantaine d'années et sa terre, longtemps connue des anciens sous le nom de " terre à Dumay, " fit, après sa mort, dont la date n'est pas connue, retour au domaine du seigneur. (4)

1 Cela découle de l'acte de Rageot, 11 déc. 1669. " Inventaire des biens de feu Madeleine Maraud épouse d'André Renaud. " Il s'y trouve " ung tittre de concession en la seigneurie de Gaudarville en " date du 28 aoust 1662, de cinquante arpans de terre, quatre sur " douze et demi, sur le fleuve, sur laquelle terre le dit (Renault) est à " présent. —Le dit Renault déclare en vérité que bien que le dit tittre " ne lui ait été concédé qu'en 1662, il était propriétaire de la ditte " terre sept ou huit ans avant son mariage avec la ditte Marault, et " huit ou neuf ans avant d'avoir le tittre. "

2 Par le P. Bailloquet. Parrain Frs Boucher, marraine Nicole Gareman, femme de René Mézeré.

3 Les autres furent Etienne, 7 mars 1653, b. par le P. Bailloquet ; —un enfant de huit jours, anonyme, ondoyé le 31 janvier 1655 par le P. Dequen ; —un autre Etienne, 3 déc. 1656, b. par le P. Bailloquet.

4 Un procès-verbal des grands voyers, en date du 25 février 1787 nous fournit des détails intéressants. Il s'agissait d'une difficulté entre Pierre Hamel, capitaine des milices de Sainte-Foy, et le seigneur Antoine Duchesnay au sujet de " huit cahots " qu'il avait fallu combler sur le chemin vis-à-vis d'une terre appartenant au domaine

Pierre Gallet et Jacques Archambault, au contraire, ne firent à Sainte-Foy qu'un assez bref séjour. De même Nicolas Chaigneau, qui vendit sa terre, le cinq septembre 1657, à Guillaume Féniau, (1) marchand à Québec. En 1668 elle appartenait à Marin Pin.

La concession de quatre arpents de front qu'Archambault avait obtenue de M. d'Ailleboust en 1651. et qui fut confirmée par M. de Lauson, le sept novembre 1652, (2) passa par plusieurs mains avant 1668. En 1662, Gilles d'Anjou qui en était propriétaire, en cédait un arpent de front à son voisin, Pierre Pinel, et les trois autres arpents, le vingt-quatre août 1662, à Thomas Marchand. Cette dernière vente n'eut pas d'effet puisque, le deux juillet 1663, Gilles d'Anjou vendait la même propriété, pour la somme de trois cent cinquante livres, à Mathurin Giraud, marchand à La Ro-

de Gaudarville. Jean Renaud va informer sur les lieux et interroge les anciens. Pierre Berthiaume déclare qu'il a quatre-vingt-deux ans et a longtemps possédé la terre voisine, qu'il a ensuite donnée à son gendre Etienne Lessart ; que la terre cause du procès, concédée à un nommé Dumay qui y a longtemps demeuré, était connue sous le nom de terre à Dumay et a été ensuite réunie au domaine. Guillaume Belleau, habitant et notable du voisinage, témoigne que Dumay est resté sur cette terre quarante ans et qu'elle a été ensuite réunie au domaine par la demoiselle Peuvrette (M.-Anne Peuvret, petite-fille de J.-B. du Mesnu).

Ambroise Gallarneau déclare que son père a été longtemps *passager* (chargé du bac) à la rivière du Cap-Rouge, que lui-même a été élevé au *passage* et qu'il a connaissance d'avoir bûché du bois, indifféremment sur le domaine et sur cette terre.—Le grand voyer conclut : 1° Que la dite terre ne fait pas partie de la côte escarpée du Cap-Rouge ; 2° que les *huit cahots* réparés étaient sur cette terre ; 3° qu'elle fait partie du domaine seigneurial et que le sieur Duchesnay est tenu d'y entretenir le chemin.

1 Greffe d'Audouart.

2 Greffe d'Audouart, date citée.

chelle. (1) En 1668 on la trouve entre les mains de Pierre Martin. (2)

On changeait alors de terre comme de chemise, et il serait vraiment par trop onéreux, pour ne rien dire de l'ennui, de noter ces innombrables mutations. Ainsi une fois n'est pas coutume.

Pierre Gallet, de son côté, le douze octobre 1658, remettait sa terre à Louis de Lauson, qui, le même jour, la concéda à François Blondeau. On sait par cet acte que Guillaume de Boysse et Jacques Archambault étaient encore à Gaudarville à cette date, puisqu'ils sont donnés pour voisins, le premier, à l'est, et l'autre, à l'ouest de Gallet.

Le lendemain, treize octobre 1658, Blondeau payait à ce dernier cent livres, prix de la transaction et recevait quittance. (3)

Lui-même ne garda cette terre que peu de temps : dès 1663 elle était aux mains de Mathieu Damours sieur de Chauffours, (4) et resta plus d'un demi siècle propriété de cette famille.

En 1717, le vingt-cinq avril, Charles et Jean Damours, sieurs de Louvière et fils de Charles Damours et de Marie-Anne Genaple, en faveur de la seconde femme de leur père, Marie-Anne Thibaudeau, et des enfants issus de ce mariage, renonçaient à tous leurs droits sur sa succession, sauf le fief de Matane et le douaire de

1 Audouart, dates citées.

2 *Aveu et dénom. de 1668*, déjà cité.

3 Greffe de J.-B. Peuvert, 12 et 13 oct., 1658.

4 Audouart, 2 juillet 1663 : Vente de Gilles d'Anjou à Mathurin Giraud, de La Rochelle, de la terre d'Archambault " bornée d'un côté, " au sieur Damours et de l'autre à Pierre Pinel ; " et *aveu et dénombrement de Gaudarville*, 2 janv. 1668.

leur mère au montant de quinze cents livres. Ils recevaient en retour une terre de deux arpents et quatre perches en la seigneurie de Gaudarville, bornée par-devant et à l'est au nommé Lagroix, (1) et de l'autre côté à la concession Damours, et une autre terre de deux arpents et demi et une perche, entre les nommés Migneron et Berthiaume,—précisément celle qui appartenait jadis à J. Archambault. (2)

Le quatre mars 1722, Jean-Baptiste Damours de Louvière cédait à son frère Charles-Nicolas-Joseph, absent pour voyage et représenté par sa femme Angélique Roüier de Villeray, pour la somme de deux cents livres, sa part de l'ancienne concession Damours, un arpent et demi de front sis justement entre la partie appartenant au dit Charles-Joseph Damours de Louvière et celle qui était restée à leur belle-mère Marie-Anne Thibaudeau. (3)

A l'automne de 1729, tous les Damours du monde, de Clignancourt, de L'Isle-ronde, de Freneuse, de Chauffours, renonçaient à tous leurs droits sur la terre de Gaudarville, " en faveur de leur niepce, veuve de feu M. de Louvière. " Jean-Baptiste Damours déclarait " avoir été payé et acquitté de la terre vendue à sa sœur Louvière. " (4)

1 Le document donne La croix. Mais partout ailleurs on trouve La Groix.—Jean Hnppé dit Lagroix.

2 Dubreuil, notaire. Copie collationnée par Boineau, notaire, le 31 mars, 1637. (Signé) Damours de Louvière,—J. Brassard,—P. Levasseur,—E. Du Breuil. La damoiselle Thibaudeau ne sut signer.—Arch. de L'Hôtel-Dieu de Québec.

3 Dubreuil, copie de Boineau. Arch. de l'H.-Dieu.

4 Quittances annexées à l'acte cité : Clignancourt, 10 août, 1729.—L'Isle-ronde et Freneuse, 30 septembre, 1729.—Chauffours, pas de date : témoin M. Lefebvre. Tous disent : ".....la part de

Ainsi Angélique de Villeraï, devenue veuve se trouvait en 1739 propriétaire de toute la concession de Mathieu Damours, excepté un arpent resté aux mains de Marie-Anne Thibaudeau, dame de Louvière.

Elle convola peu après avec Denis Rousseau, marchand à Saint-Nicolas, côte de Lauzon. Rousseau étant parti en 1736 vers Gaspé et resté plus d'un an sans donner de ses nouvelles, Angélique de Villeraï, qui avait à constituer une dot à sa fille, François-Charlotte Damours de Louvière, novice à l'Hôtel-Dieu et sur le point de faire profession, fit certifier cette absence prolongée, le vingt-deux juillet 1727, par le curé Rouillard et un certain nombre de paroissiens, et obtint, le quatorze août suivant, l'autorisation de passer les contrats. (1)

Le cinq septembre 1737, par-devant La Tour et Boineau, notaires, elle donna à l'Hôtel-Dieu, pour une partie de la dot, la terre en question, laquelle, d'après le rapport des experts, avait "trois arpents de front sur environ "trente de profondeur, " dont "environ soixante arpents en superficie de défrichés et le reste en bois "debout. " (2) Elle était estimée quatorze cents livres. Louis Roïer, sieur d'Artigny, grand-oncle de la novice,

"terre que j'ay de l'héritage de mon père. " Jean-Baptiste Damours n'était pas un lettré. Il signe *Gans batiste* Damours, *vente* 9 (vingt-neuf) octobre, 1722.

1 Autorisation signée; Piché, André Deleigne.

On connaît ces détails par le certificat d'absence donné par le curé Rouillard. Les témoins sont Pierre Rousseau, René Rousseau, Ignace Boucher, frères et beau-frère de l'absent, Etienne Saint-Laurent, Joseph Martinaud dit Lormière et Antoine Nadaud.—Arch. de l'Hôtel-Dieu.

2 Bornée à l'est à Lagroix et à l'ouest à la Vve de Louvière (Marie-Anne Thibaudeau).

s'engageait à compléter les trois mille livres requises. (1)

Le deux juillet 1745, l'Hôtel-Dieu vendit la terre à Antoine Gaboury, époux de Françoise-Angélique Cottin, qui l'avait à ferme depuis plusieurs années. Le prix de vente était de mille livres portant une rente rachetable de cinquante livres qui ne fut rachetée qu'en 1781.

Aujourd'hui presque toutes ces terres sont en bois debout et il est littéralement vrai de dire qu'il y avait là, au milieu du XVII^e siècle, une population plus dense qu'aujourd'hui ! Pourquoi ? C'est que—sans faire de recherches profondes—il y aura toujours des gens qui préféreront battre le pavé des villes, ou s'étioler sur un rond de cuir à l'ombre, que de vivre libres sous le grand soleil de Dieu, au milieu de cette nature d'une incomparable beauté.

I En rentes constituées sur Noël Le Vasseur, François Lallemand, Blaise Le Marié, Guillaume Prévost et Jean-Baptiste Prévost. " Lesquels ayant comparu le 31 janv. 1738, approuvèrent le dit transport." Arch. de l'Hôtel-Dieu, acte de La Tour et Boineau, signé : Marie-André de Sainte-Héleine, supérieure, Marie-Catherine de S. Joachim, assistante, Marie-Geneviève de Sainte-Madeleine, etc.

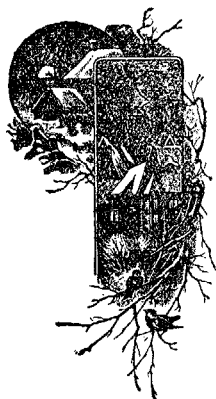
Frse-Charlotte de Louvière devint la mère Saint-Stanislas. Elle était née à Sainte-Foy le 8 avril 1719, fut baptisée par M. Le Prévost et eut pour parrain Jean-Baptiste Rouer, pour marraine Geneviève Rouer de Villera y. Elle mourut en 1744. Notes de la Rvde mère S. André, à laquelle, nous sommes redevable, du reste, de tous les précieux documents qui viennent d'être analysés.





CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Les documents deviennent plus rares au sujet de la bourgade de Sillery.—Nations sauvages qui y étaient à la fin de 1653.—Où il est question une dernière fois de J.-Baptiste Ekhinechkaouat.—Négabamat véritablement seul chef.—Sa constance dans la foi et sa noble conduite.—Nouvelles courses des Agniers.—Le frère Liégeois tué à Sillery.—Découverte de ses restes et de ceux des PP. Dequen et Frs Dupéron en 1878.—Perdus et retrouvés de nouveau en 1891, ils sont inhumés avec pompe dans la chapelle des Ursulines.—Les courses continuent malgré la paix,—Mort du P. Garreau, ancien missionnaire à Sillery.



Jusqu'ici les *Relations* et le *Journal des Jésuites* nous ont fourni d'amples détails sur la bourgade de Sillery. Désormais ces deux sources, où nous avons si largement puisé, ne nous fourniront plus que de rares et brefs renseignements : les anciennes *relations*, de 1654 à 1672, outre certains faits d'histoire générale, racontent surtout l'établissement et les vicissitudes des missions chez les Iroquois et chez d'autres peuplades où l'Evangile n'avait pas encore pénétré ; les missions anciennes restent un peu dans l'ombre. Le *Journal*,

sans parler d'une lacune de près de deux ans, 1654-1656 —, (1) dans les années qui en restent jusqu'à 1668, ne touche plus à notre sujet qu'en un petit nombre de passages.

Cependant guidé par ces indices, à l'aide de ce que nous pourrons trouver ailleurs, nous raconterons les destins de la célèbre bourgade jusqu'à la ruine des Algonquins en 1670. Après l'arrivée des Abénakis en 1675, elle aura un regain de jeunesse que de précieux documents nous permettront de décrire. Mais ce ne sera que pour un petit nombre d'années et bientôt viendra le déclin sans retour.

A la fin de 1653, à l'occasion du traité de paix dont il a été question plus haut, plusieurs tribus sauvages étaient rassemblées à Sillery, et l'un des ambassadeurs offrit six colliers, un à chacune des nations avec lesquelles il voulait faire alliance. Au reste c'était, surtout pour les chrétiens, un lieu de rendez-vous naturel et ils s'y trouvaient parfois réunis en grand nombre.

Si l'on s'en rapporte aux courtes notes qu'écrivait en 1762, plus d'un siècle après les événements le P. Etienne Girault de Villeneuve, alors missionnaire à la Jeune-Lorette, (2) beaucoup de Hurons seraient venus s'y fixer mêlés aux Algonquins dès 1641 : " Il y avait, dit-il, " déjà alors (1651) des Hurons en assez grand nombre qui " étaient établis à Sillery depuis environ une dizaine

1 Du 5 février 1654 au 22 octobre 1656. Cette partie rédigée par le P. Lemer cier sur des cahiers séparés est perdue avec les années qui ont précédé 1645 et suivi 1668. Cette perte est bien regrettable. La relation de 1655 a aussi été perdue. Voir les lettres qui suivent la *rel.*, de 1654, et Ferland, I, 419.

2 Voir *N.-D. de Lorette*, par M. l'abbé Lindsay p. 25.

“ d’années. C’étaient des Hurons qui aimaient la vie tran-
“ quille, et qui depuis qu’en 1637 on avait bâti à Sillery
“ une maison pour eux et pour les sauvages des autres
“ nations, qui voudraient s’y retirer, étaient venus peu
“ à peu s’y établir et y formaient un village assez consi-
“ dérable.”

Les *relations* contemporaines, qui notent bien l’arrivée des Attikamègues en 1643 ⁽¹⁾ et le passage de quelques Hurons, de ci de là, ne mentionnent pas le fait, ⁽²⁾ d’ailleurs tout à fait vraisemblable. Ces Hurons, d’après le même missionnaire, ⁽³⁾ suivirent, en 1651, les débris de leur nation à l’Île d’Orléans. Quelques-uns restèrent peut-être ou revinrent prendre part au traité de paix de 1653, avec les Sokokis, les Algonquins, les Montagnais et les Attikamègues.

Parmi les chefs il n’est plus guère question de Jean-Baptiste Ekhinechkaouat. C’est que, moins doué de cette éloquence naturelle tant prisée des sauvages, il était effacé par son collègue Noël Négabamat. La dernière fois que les *relations* en parlent, c’est pour citer un trait de sa foi naïve récompensée d’une manière qui tient du prodige : ⁽⁴⁾ “ Etant malade à la mort dans les bois, sec
“ et décharné comme un squelette, il se fit préparer une
“ médecine, composée de je ne scay quelle escorce et de
“ brins de sapin infusés dans de l’eau tiède. Il prend
“ en main cette médecine, et s’adressant à Dieu il luy
“ dit : Toy en qui je croy et que j’honore, tu as fait les
“ escorces et les feuilles, qui sont les ingrediens de la

1 *Supra*, p. 168.

2 *Relations*, éd. Burrows LXX, p. 206.

3 *Ibid.*

4 *Rel.*, de 1654, p. 32. Par le P. Lemer cier.

“ médecine que je vay prendre : Tu peux si tu veux me
 “ rendre la santé par cette médecine, rien ne t'est impos-
 “ sible. Rends-la moi, je t'en prie : fais que ce breuvage
 “ me soit salulaire. Je le boy au nom du Père et du
 “ Fils et du Saint-Esprit. Aussi-tost, dit-il, que je l'eus
 “ avalée je senty qu'elle pénétrait toutes les parties de
 “ mon corps, et une force secrette qui se coulait dans
 “ tous mes membres ; et à mesme temps, il me sembla que
 “ je voyais tout à l'entour de moy des enfans plus beaux
 “ que les anges que vous peignez dans vos tableaux, les-
 “ quels me disaient ces paroles : Ne crains point, tu ne
 “ mourras pas ; prends courage, tu vivras. ” Et en effet
 au même moment que son âme était remplie de douceur
 et de consolation la santé lui fut rendue.

Le grand chef de Sillery, c'était Noël Négabamat,
 “ le soutien, par son exemple et son courage,⁽¹⁾ de cette
 petite église. ” Il avait alors à tenir tête à une troupe
 d'Algonquins sans religion venus dans la bourgade à la
 faveur de la paix, ⁽²⁾ et qui firent tout en leur pouvoir,
 par caresses et par présents, pour le détacher des mission-
 naires et de la prière. Ce fervent chrétien déjà fort
 éprouvé dans ses enfans, qu'il avait vus mourir presque
 tous l'un après l'autre, venait de perdre son Benjamin,
 celui qui lui était le plus cher. Le pensant ébranlé, ces
 mécréants jugèrent l'occasion favorable pour lui insinuer,
 selon le vieux préjugé sauvage, que le baptême était
 cause de tous ses malheurs. Il leur fit cette réponse si
 chrétienne et si fière :

“ Mes frères, je fay plus d'estat de la foy que de
 “ toutes les choses de la terre. Je mourray dans la créance

1 *Ibid*, p. 30. (Rel., 1654.)

2 *Ibid*.

“ des véritéz que j'ay embrassées ; l'affliction n'abat point
“ mon cœur ; la douceur ne le sçaurait charmer, et les
“ menaces ne l'esbranleront jamais. Il importe peu que
“ vous nous mesprisiez et que vous nous teniez pour des
“ gens qui n'ont point d'esprit, nous autres qui croyons,
“ et qui prions, et qui voulons obéir à celui qui a tout
“ fait. Quand je serais seul, et quand tous ceux qui
“ croient m'auraient abandonné, je ne quitterais jamais
“ la prière. Si vous voulés vous ranger du party de
“ Dieu, je suis à vous ; sinon, sçachés que tous ceux qui
“ ont le cœur tortu et la bouche de travers, tous ceux
“ qui ont deux femmes, tous ceux qui se servent encore
“ de leurs tambours et de leurs superstitions, n'entreront
“ jamais dans le Reduit des Chrestiens, si je suis es-
“ couté. ” (1)

Et il tint parole : aucun de ces ennemis de la foi ne fut admis à planter sa tente dans l'enceinte du fort.

Cependant, malgré le traité de paix de 1653 et le voyage du P. Le Moyne chez les Iroquois, on n'était pas en assurance de ce côté. On avait des preuves que, au moment même des négociations, ils avaient fait en secret des présents aux Hurons, pour les détacher des Français et les attirer dans leur pays. Dès le printemps 1654, une bande d'Oneyouts (2) s'était emparée d'un jeune chirurgien de Montréal qui s'était éloigné du fort pour la chasse. Mais les Onnontagués, sincèrement désireux de la paix, firent rendre le prisonnier et la guerre ne fut pas rallumée. (3)

1 *Rel.*, 1654, p. 30.

2 Une des tribus. Les autres s'appelaient les *Agniers*, les *Tsonnontouans*, les *Goyogoins*, et les *Onnontagués*.

3 *Rel.*, 1654, p. 7.

Les Agniers, plus rapprochés des Hollandais que les quatre autres cantons, échelonnés au sud du lac Ontario, avaient moins d'intérêt qu'eux à observer le traité, parce qu'il leur était plus facile de faire la traite avec Manhatte qu'avec la Nouvelle-France. (1) Ils étaient avec cela plus perfides, plus cruels, et, bien que de moitié moins nombreux que les Tsonnontouans, (2) beaucoup plus à craindre. Au printemps de 1655, ils commencèrent à rôder par petites bandes dans la colonie. A la fin de mai sept ou huit de leurs guerriers, pour surprendre quelques-uns des Algonquins ou des Hurons réfugiés à Sillery, vinrent se cacher dans les bois environnants. Le frère Jean Liégeois s'y trouvait alors, chargé de guider les sauvages dans la construction d'un nouveau fort au milieu des champs, pour protéger les travailleurs au temps de la semence et des récoltes.

On a déjà vu que les sauvages avaient construit un fort au bout de leurs *déserts* et s'y étaient retirés en novembre 1648. (3) C'était sans doute un de ces retranchements en pieux hauts et solides, tels qu'ils avaient coutume d'en bâtir pour se mettre à couvert des attaques de leurs ennemis. Où se trouvait-il ? où était celui à la construction duquel venait présider le frère Liégeois ?

On ne saurait l'assimiler au fort Saint-Xavier ou Saint-François-Xavier, situé, comme on a dit, à un quart de lieue en haut de Sillery et destiné aux seuls Français. (4)

Quoi qu'il en soit, le bon frère, alors qu'il aidait les

1 *Rel.*, 1655, p. 2.

2 *Rel.*, 1660, p. 7.

3 Journal, à cette date. Voir *supra*, p. 232.

4 *Supra*, pp. 249-252.

sauvages à se fortifier contre les Iroquois, étant entré dans la forêt pour voir s'il ne s'y trouvait pas quelque ennemi en embuscade, fut transpercé d'un coup d'arquebuse, avant même d'avoir pu voir le danger. Les assassins lui coupèrent la tête, qu'ils laissèrent sur place après l'avoir scalpée, (1) et s'enfuirent.

Simple frère coadjuteur, il avait cependant rendu de grands services aux missions, (2) avait présidé en 1650 à la reconstruction de l'ancien collège des Jésuites, brûlé en 1640, (3) et de la nouvelle chapelle. La maison des pères et la chapelle des sauvages aux Trois-Rivières étaient aussi son œuvre. " Il paraît par nos mémoires, " dit le *Journal*, (4) qu'il était considéré des gouverneurs " de son temps et que nos pères avaient en lui une confiance particulière puisque, pour le service de la mission, et à l'occasion de nos diverses bâtisses, il a " plusieurs fois traversé les mers. "

" Le lendemain, continue le *Journal*, (5) les Algonquins trouvèrent son corps, et l'apportèrent à Sillery, " d'où il fut transporté en chaloupe à Québec. Nos pères " et nos frères allèrent processionnellement le prendre " au bord de l'eau. Les pères en robe, avec le bonnet

1 *Rel.*, 1655, p. 11. Voir *Revue-Canad.*,—juin, 1888, un art. de M. N.-E. Dionne.

2 Voir *Relations*, éd. Burrows, XLII, p. 62, ss.. Le document anonyme cité était sur une feuille détachée, insérée dans le manuscrit du *Journal*.

3 Il fut rebâti en 1725. C'est l'édifice qu'on a pu voir en face de la cathédrale de Québec jusqu'en 1878, année de sa démolition. Le site en est occupé maintenant par l'hôtel de ville,

Voir Rochemonteix, I, p. 156, note 3.

4 *Loc. cit.*, p. 266.

5 *Ibid*, p. 264.

“ quarré sur la tête, et un cierge à la main, nos frères
“ avec quelques-uns des donnés ou des hommes de la
“ maison, apportèrent le corps dans notre chapelle, où
“ l'on dit vêpres des morts et d'autres prières après. Le
“ soir nos frères accommodèrent le corps du défunt, à
“ la manière de la Compagnie : et le 31 de may, il
“ fut inhumé après l'office de la messe ; tous nos pères
“ et nos frères, avec beaucoup de personnes du dehors,
“ assistèrent à ses obsèques. Il fut enterré au bas de la
“ chapelle : c'est-à dire dans l'un des deux costez où
“ se trouve aujourd'hui l'autel de la congrégation des
“ messieurs. ”

C'est là que pendant plus de deux siècles reposèrent ces restes vénérables. Ils gisaient dans un profond oubli, lorsque, en 1878, le gouvernement de Québec ayant ordonné, avec l'autorisation de l'autorité ecclésiastique, la démolition du collège des Jésuites, transformé en casernes quelques années après la conquête ⁽¹⁾ et depuis longtemps abandonné, la pioche des démolisseurs mit à jour, à l'endroit où avait été la chapelle, les ossements de trois personnes.

Les amis de notre histoire, au courant de ses origines, eurent bientôt reconnu les corps de trois Jésuites, les seuls qui eussent été inhumés là : le frère Liégeois, facile à identifier, parce que le crâne n'était pas avec le corps, le P. Dequen mort à Québec en 1659, ⁽²⁾ victime

1 Voir Garneau, III, 65, 4me édit., 1882 ; Mgr Têtu, *Les Evêques de Québec*, p. 320. On ferma d'abord en 1785 une école qui s'y tenait encore, l'on convertit les classes en salles d'audiences, dépôts d'archives, magasins de vivres et prison. Puis l'on prit la plus grande partie de l'édifice pour les troupes, ne laissant que la chapelle et des chambres pour les derniers Jésuites.

2 *Journal*, XLV, 114-116, —9 octobre.

de son zèle pendant une épidémie, et le P. François Dupéron, décédé au fort Saint-Louis de Chambly en 1665, et transporté à Québec. (1)

Les reliques, mises en deux cercueils, disparurent de nouveau. Après onze ans l'on désespérait de les retrouver lorsqu'elles furent découvertes en 1889, dans un caveau du cimetière Belmont, (2) sur la paroisse de Sainte-Foy, où on les avait transportées clandestinement.

Ainsi le P. Dequen et le frère Liégeois étaient venus, après deux cent trente ans, reposer tout près de ces lieux, où l'un avait si longtemps prêché l'Évangile aux sauvages, et où l'autre était tombé victime de sa charité. Séjour temporaire, du reste : le douze mai 1901, au milieu d'une pompe religieuse d'un éclat extraordinaire, à laquelle toute la population catholique voulut prendre part, elles furent transportées chez les Ursulines et déposées dans la vieille chapelle qui abritait déjà tant de cendres illustres. Le gouvernement de Québec y fit élever un monument en marbre blanc, sur le chapiteau duquel on lit ces mots : "*Ad majorem Dei gloriam*"—pour la plus grande gloire de Dieu ;—sur le socle sont gravés les armes de la Province avec la belle devise : "Je me souviens."

Cependant les Agniers continuant leurs courses tuaient à l'Ile aux Oies les sieurs Moyen (3) et Macart et traînaient leurs enfants en captivité. Ils furent moins heureux ailleurs : cinq d'entre eux ayant surpris une fa-

1 *Journal*, XLIX, 74.—15 novembre.

2 Voir le P. Rochemonteix, I, 426, ss. et 225, ss. ;—un article de M. N.-E. Dionne dans le *Courrier du Canada*, 12 juin 1889 ; aussi une relation due à la plume de Faucher de Saint-Maurice.

3 Lettres de la Vén. M. de l'Incarnation, II. 86. M. Ferland, I, p. 421, note.

mille algonquine et lié solidement le chef, la femme encore libre saisit une hache et en deux coups rapide comme l'éclair jette raide morts deux des bandits, coupe les liens de son mari et s'avance la hache levée, contre les trois autres qui jugent prudent de déguerpir. A Montréal plusieurs furent fait prisonniers par les Français, ce qui décida un de leurs chefs (1) à demander un échange de captifs qui fut accepté.

La paix était confirmée, mais les Algonquins et les Hurons n'y étaient compris qu'en autant qu'ils ne paraîtraient pas au-dessus des Trois-Rivières. Ce qui n'empêcha pas trois ou quatre cents de ces perfides Agniers de venir, au printemps de 1656, faire une sanglante razzia dans la malheureuse colonie huronne de l'Île d'Orléans et d'y enlever soixante onze prisonniers. Remontant dans leurs canots rangés en ordre de bataille, ils eurent l'audace de chanter leur triomphe jusque sous le fort de Québec, sans que, malgré les désirs de la population, M. de Lauson (1651-1656), fort avancé en âge et peu guerrier par tempéramment, osât rien faire pour leur donner la chasse et leur arracher leur proie. (2)

Deux jours auparavant, ils avaient attaqué un convoi d'Onnontagués qui, avec cinquante Français et six Jésuites, (3) remontaient dans leur canton. Ils attribuèrent ensuite à un malentendu cette attaque contre leurs propres compatriotes : le fait est qu'ils voyaient

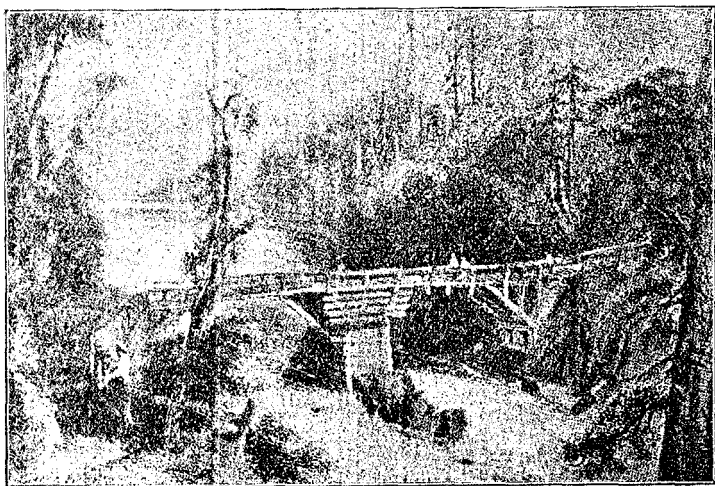
1 *Relat.*, 1655, p. 2.—Ferland, I, 421.

2 *Rel.* 1657, p. 5, ss. Le mot de faiblesse ou de lâcheté viendrait bien vite sous la plume si l'on ne songeait aux ressources dont disposait M. de Lauson et aux circonstances. Qu'on lise les pages éloquentes que M. J.-E. Roy consacre à ce gouverneur, *Hist. de Lauson*, ch. IX. et qu'on ose ensuite l'accuser de couardise.

3 Ferland, I, 426.

d'un très mauvais œil les Français aller s'établir au milieu d'eux.

Trois mois après, le trente août, soixante canots montés par quelques Hurons et deux cent cinquante Outaouais venus, sous la conduite de deux jeunes Français, faire la traite pour la première fois, retournaient



PONT RUSTIQUE

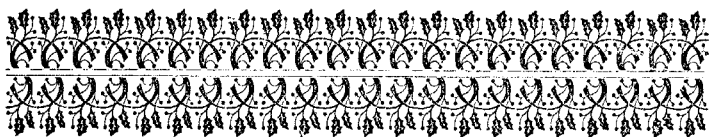
dans leur pays avec des missionnaires, lorsqu'ils furent assaillis et mis en déroute par cent vingt autres Agniers, embusqués en un poste avantageux sur la rivièrè des Outaouais. Le P. Léonard Garreau (1) qui, avec le P.

1 Né à Yrieix, dioc. de Limoges en 1610, vint au Canada en 1643 et passa une partie de l'année 1644 à Sillery.—Rochemonteix, II 151, s. note. Voir le *liber baptisatorum*, où son nom paraît souvent cette année-là.

Druillètes, le frère Louis Le Boesme et trois Français, allait travailler à la conversion de ces sauvages, fut frappé dans cette affaire d'une balle qui lui rompit l'épine dorsale. Les Iroquois, après l'avoir dépouillé de tous ses vêtements et laissé trois jours sans manger, baignant dans son sang, le portèrent eux-mêmes à Montréal où il mourut le même jour, le deux septembre au soir. (1) Ils offrirent des présents, selon leur coutume, pour guérir la blessure, et ainsi, que bien que mal, à condition de laisser libre carrière à ces assassins et de se payer de leurs belles raisons, la paix continuait à exister.

1 *Rel.* 1656, p. 41, ss.





CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Pain bénit donné à Sillery en 1657.—Les PP. Druillètes et Bailloquet desservent la bourgade.—Le P. Dequen supérieur à Québec.—Onnontagués dans le fort de Sillery et à la côte de Lauzon.—Négociations pour le départ des Hurons.—Jean Le Mire tire sur un Iroquois.—Le moulin de M. de Maure.—La tribu de la Corde refuse de partir.—L'épart de celles de l'Ours et du Rocher.—Cette dernière est massacrée.—Nouveaux meurtres commis par les Iroquois.—Nombreux Français traînés en captivité.—Iroquois également nombreux pris en divers lieux.—Négociations et perfidies.—Ambassade du célèbre Garakontié.—Le P. Le Moyne retourne aux Cinq-Cantons et ramène un certain nombre de captifs.—Les Algonquins tuent neuf Iroquois.—Représailles.—Guillaume Routier est fait prisonnier au Cap-Rouge.—Les sauvages de Sillery se dispersent pour un temps.



Pendant ce temps tout était tranquille à Sillery. Les sauvages étaient partis pour la chasse. (1) Le *Journal* raconte que le jour des Rois (1657) "on commença à donner le pain bénit en la chapelle de Sillery, où pour lors il n'y avait point de sauvages, après en avoir obtenu la permission du Père Supérieur par une requête à lui présentée et accordée trois

1 Voir *Rel.* de 1648, p. 28, ss.

“ jours auparavant. ” (1) Ce fait démontre que la chapelle tenait lieu d'église paroissiale (2) aux Français déjà nombreux établis aux environs de la bourgade. La *relation* de 1657 dit expressément qu'elle était l'asile et le refuge des Français voisins.

On peut même affirmer sans témérité que l'existence de cette église dans le voisinage n'avait pas été sans contribuer pour une grande part à fixer, dès cette époque reculée, des colons sur les terres de Sillery et de Gaudarville.

Ni les *Relations* ni le *Journal* ne nous disent qui desservait alors la mission, mais on voit par le *liber baptisatorum* que le P. Druillètes et le P. Bailloquet y passèrent presque toute l'année 1656 et la suivante.

Le premier était sans doute supérieur. Le P. Dequen, qu'on y retrouve encore en 1655 et en 1656, devenu ensuite supérieur des Jésuites, résidait à Québec où il avait rédigé la relation de 1656. Le *Journal* est presque tout de sa main, de février 1656 à septembre 1659, (3) un mois avant la mort du vénérable missionnaire.

A la fin d'avril, les Onnontagués parurent dans le voisinage de Montréal et des Trois-Rivières, déclarant qu'ils allaient en guerre contre l'Algonquin et le Huron. (4) Ils s'approchèrent de Québec. Le six mai, huit

1 Jusqu'à ce qu'il y eût un évêque, les Jésuites, en vertu de pouvoirs reçus de Rome et très étendus, administraient toutes les affaires ecclésiastiques. V. Rochemonteix, II, 189, ss.

2 *Rel.* 1657, p. 26. De ce que le pain bénit fut donué à Sillery pour la première fois en 1657, il n'en faut pas conclure qu'il fut donné alors pour la première fois dans le pays. C'est bien différent.

3 Quelques courts passages chaque année sont des PP. Druillètes, Chaumonot ou Le Moyne.—Voir commencement de la *Rel.* de 1657.

4 *Journal*, 25 avril, 1657—XLIII. 34.

d'entre eux entrèrent dans le fort de Sillery, dont la porte se trouva ouverte, et se donnèrent pour messagers de la paix. Quarante autres, campés au sud du fleuve vis-à-vis de la bourgade, abattirent une vache de Pierre Miville (1) sur la grève en face de son logis. Il déchargea sur eux un pierrier, mais sans les atteindre. (2)

Par bravade sans doute ils lui tuèrent un autre animal très intéressant—le Journal écrit sans périphrase : Une truie pleine. (3)

Adieu, veau, vache, cochon, *portée* !

L'habitation de Thomas Hayot, au Cap-Rouge, (4) fut aussi visitée par ces larrons, qui tentèrent même de s'introduire de nuit chez Ruette d'Auteuil, à Monceaux : un Français leur tira un coup de fusil pour leur faire peur et ils s'enfuirent. (5)

Le jour même de leur arrivée, le P. Le Moyne vint chercher trois de ces Iroquois, et deux assemblées de sauvages et de Français furent tenues à Québec en présence de M. de Lauson-Charny, administrateur du pays après le départ de son père. Le dix mai, il y eut un autre conseil à Sillery. Il s'agissait de décider les Hurons, selon une promesse qu'ils en avaient faite l'automne précédent, à se rendre au pays des Iroquois. Ils avaient d'abord promis d'aller chez les Onnontagués, puis chez les Agniers.

1 Habitant de la côte de Lauzon, d'origine suisse. Voir *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, I, 71, ss.

2 On a vu que cette habitation n'était pas éloignée de Monceaux, propriété de M. d'Auteuil, voisine du domaine des sauvages à l'ouest.

3 *Journal*, XLIII, 34, s.

4 C'est-à-dire à la côte Saint-François-Xavier, comme on a dit. La terre de Thomas Hayot n'était séparée du domaine de Monceaux que par celle de Nicolas Pelletier. V. *suprà*, pp. 205 et 248.

5 *Journal*, *ibid.* 36, presque textuellement.

De sorte que ceux-ci étaient aussi venus pour les inviter. Les pauvres Hurons ne montraient guère d'empressement à se donner aux bourreaux de leur nation. La tribu de la Corde, ou Attignenonghac, ne voulait pas quitter les Français, la tribu du Rocher penchait vers Onnontagué et celle de l'Ours vers les Agniers. (1) Deux incidents faillirent rompre les négociations. Pendant qu'on délibérait à Sillery, la nouvelle arriva qu'un Onnontagué avait été blessé d'un coup de fusil à la cuisse, par Jean Le Mire qui voulait réprimer son insolence et celle de ses camarades en train de piller sa maison, située, comme on a dit, environ un mille à l'ouest de la pointe Saint-Joseph. (2) Le capitaine onnontagué fit des plaintes mais le P. Le Moyne ferma la blessure en offrant un collier de porcelaine. Le chef, de son côté, fit un présent aux Français qui avaient été molestés et un autre pour les animaux qui avaient été tués par la jeunesse de son pays. (3)

On paraissait content, de part et d'autre, lorsque, deux jours après, un jeune Huron, neveu de l'habile et courageux capitaine Anahotaha, fut assommé d'un coup de hache près du moulin de M. de Maure. (4) Alors les Hu-

1 *Rel.* 1657, p. 20. Ferland, I, 435.

2 *Suprà*, p. 250. Plus tard, terre de Jean Routier.

3 *Journal*, 10 mai, 1657, XLIII, 38-40.

4 Ce moulin était situé sur le ruisseau S. Denis qui coule à l'est de Spencer Wood, ancienne châtellenie de Coulonge ; c'est par la ravine creusée par ce ruisseau dans la falaise, que les Anglais gravirent la côte en 1759. Voir l'*étude* de M. Ernest Gagnon, déjà citée et le plan.

Voir aussi les notes de M. J.-E. Roy, sur *Nicolas LeRoy et ses descendants*, (Côté, Québec 1877), à la bibliothèque du Parlement. A la page 49, on voit que, par un bail du 16 juin 1656, fait à Québec,

rons] retiennent prisonniers deux des Onnontagués. Ceux-ci à leur tour s'emparent de deux canots hurons revenant de la chasse, et les choses prenaient une fort mauvaise tournure quand le P. Le Moynes, à force de démarches, parvint à apaiser les deux partis. (1)

Enfin, après beaucoup de délibérations et de conseils, le P. Le Moynes déclara, au nom de M. de Charny, qu'Ononthe ne s'opposait pas au départ de ses enfants "assez grands, dit-il, pour être hors de tutelle".

Les tribus de l'Ours et du Rocher se décidèrent à partir pour le pays des Iroquois. "Mon frère, dit le capitaine des Ours au chef des Agniers, c'en est fait, je suis à toi. (2) Je me jette les yeux fermés (3) dans ton canot, sans savoir ce que je fais ; mais quoy qu'il en puisse arriver, je suis résolu de mourir. Que tu me casses la teste lorsque nous serons à la portée (4) du canon d'icy, il n'importe, je suis tout résolu : je ne veux pas que mes cousins des deux autres nations

dans la maison du sieur de Tilly par le notaire Audouart, "la terre, "pêche et moulin du lieu appelé Saint-Denis, sis entre Québec et "Sillery" étaient affermes par Jean Juchereau, sieur de Maure, à Guillaume Le Lièvre, Jacques Noury et Jacques Marette, pour une période de six années. Les fermiers s'engageaient à payer cent dix minots de blé bon et loyal, soixante minots de pois, dix barriques d'anguille, quatre chapons et six poulets ; à charroyer à Québec vingt-cinq cordes de bois, à fournir huit journées de harnais de quatre bœufs en été pour les semences, huit journées de deux bœufs en hiver, à moudre gratis les grains du bailleur et à lui laisser choisir deux porcs parmi ceux qu'ils engraisaient...., etc.

1 *Rel.* 1657, 23. *Journal*, 10 mai 1657, XLIII, 42.

2 *Ibid.*, 21.

3 Il y a textuellement "à yeux clos."

4 Probablement "hors la portée." L'éd. Burrows dit aussi "à la portée," mais traduit "*out the range of the cannon here.*" XLIII, 193.

“ s'embarquent à cette fois avec moy, afin qu'ils voyent auparavant comme tu te comporteras à mon égard. ”

La décision faite, il y eut pendant une semaine de grandes réjouissances : le jour, on travaillait avec ardeur à fabriquer des canots pour le voyage, et la nuit se passait en festins d'adieu dont le plus magnifique fut celui du capitaine des Ours, pour prendre congé du gouverneur, des robes noires et des sauvages : “ Prends courage, Ononthio, dit-il en son discours, prends courage, Ondesonk. ⁽¹⁾ Je vous quitte, il est vrai ; mais mon coeur ne vous quitte pas. Je m'en vay, il est vrai ; mais je vous laisse mes cousins, qui valent mieux que moy. Et pour vous témoigner que mon pays est toujours à Québec, je vous laisse la grande chaudière où nous faisons les actes de nos plus grandes réjouissances. ”

Un premier groupe partit dans sept canots agniers le deux juin et le *Journal*, notant le fait, ajoute : “ C'est ici le commencement du débris des Hurons, ” c'est-à-dire de la consommation de leur ruine.

D'autres partirent au mois d'août ⁽²⁾ et le P. Le Moyne retourna avec eux au pays des Agniers.

Le seize juin, ce fut le tour de la tribu du Rocher, qui se rendit sur trois chaloupes à Montréal où les Onnontagués devaient venir la chercher. Le départ eut lieu le vingt-six juillet en compagnie de seize Tsonnontouans

1 C'était le nom sauvage du P. Le Moyne. Ononthio ou Onontio, celui du gouverneur, veut dire Grande Montagne et avait d'abord été donné à M. de Montmagny, dont le nom a cette signification—(*Mons magnus*).

2 Le 21 et 26 août, *Journal*, XLIII, 54.

et de trente Onnontagués. Le P. Ragueneau et quelques Français qui étaient du voyage, furent, peu de jours après, les témoins consternés et impuissants du massacre des malheureux Hurons par leur perfides conducteurs. (1) Eux-mêmes ne durent leur salut qu'à leur vigilance et au fait qu'un certain nombre d'Iroquois étaient restés comme otages à Québec.

Le vingt-quatre octobre, M. d'Ailleboust, qui, après le départ de M. de Lauson-Charny, un mois auparavant, avait pris les rênes de l'administration, jusqu'à l'arrivée de M. d'Argenson, attendu sous peu, offrit aux Hurons et aux Algonquins, de la part des anciens d'Onnontagué, deux colliers en témoignage qu'ils n'avaient nullement trempé dans le massacre de la tribu du Rocher, et en réparation des dommages causés par leur jeunesse. Malgré ces protestations pacifiques, comme les Iroquois ne cessaient de paraître sur divers points, il fut permis aux sauvages de les attaquer, sauf dans le voisinage des habitations françaises, où les Français s'engageaient à protéger leurs alliés. Mais ils ne voulaient pas rompre les premiers la paix.

Le lendemain le bruit se répandit que des Agniers avaient dépouillé un vieillard du nom de Pinguet qui faisait la pêche à l'anguille un peu au-dessus du Cap-Rouge (2) et avait enlevé jusqu'à sa chemise. Vers dix

1 Lettre du P. Ragueneau, *Rel.* 1657, p. 54.

2 *Journal.* 24, 25 oct. 1657, XLIII, 66. "Pillèrent jusqu'à la chemise de M. Pinguet le vieux," etc. C'était Henri Pinguet alors âgé de soixante et dix ans. Sa propriété n'était pas éloignée de Québec. Plus tard ses enfants, Noël et Pierre, s'établissent à Sainte-Foy. On reviendra sur cette famille qui a donné le terrain où se trouvent aujourd'hui le presbytère et l'église.

heures du soir deux Français rapportèrent que ces maraudeurs étaient en nombre et se construisaient un fort au Cap-Rouge.⁽¹⁾

C'étaient de fausses nouvelles. Mais ce qui était trop vrai, c'est que ce jour-là même, à Montréal, trois braves Français, Nicolas Godet, Jean de Saint-Père, son gendre, et Jacques Noël, leur serviteur, ⁽²⁾ avaient été massacrés par des sauvages qu'on soupçonna être des Onnontagués.

En 1658 les incursions continuèrent et les Français établis en 1656 à Onnontagué ne durent la vie qu'au secret et à l'habileté avec lesquels ils préparèrent et mirent à exécution, au mois d'avril, en pleine débâcle, le dessein de leur fuite. ⁽³⁾

Le vingt et un d'août, pendant la nuit, une vingtaine d'Agniers, cachés au Cap-Rouge, s'emparèrent par surprise d'un serviteur de Jean Bourdon et du fils de Thomas Hayot, ⁽⁴⁾ Jean, époux de Louise Pelletier, dont la terre, située à la côte Saint-François-Xavier, n'était éloignée que de huit arpents de la ligne de Gaudarville. ⁽⁵⁾ Les prisonniers eurent par bonheur l'adresse de s'échapper et en furent quittes pour laisser leurs dépouilles aux mains de l'ennemi.

1 *Journal*, *ibid*, XLIII, 66.

2 *Ibid*, 1 nov. Le *Journal* dit son garçon. Voir Faillon, *Vie de la sœur Bourgeois*, I, 152, 153.

3 Ferland, I 440 ; *Rel.*, 1658, pp. 3, ss.

4 *Rel.* 1658, p. 18 ; *Journal*, XLIV, 104.

5 Elle en était séparée par les terres d'Antoine Martin et de Jean Gilbert, de quatre arpents chacune. Jean Gilbert avait la terre de Claude Bouchard. V. Audouart, 6 août 1656, et 29 septembre 1658. Louise Pelletier, femme de Jean Hayot, était fille de Nicolas Pelletier, le voisin de Monceaux. Le mariage avait eu lieu en 1653.

Les Français, de leur côté, par représailles des meurtres commis à Montréal, s'étaient emparés en 1657, d'une douzaine d'Agniers, (1) d'une dizaine d'autres en 1658, parmi lesquels était un chef influent nommé la Grande Cuiller, et en outre, de quelques Oneyouts et de douze Onnontagués. (2)

M. d'Argenson voulait profiter de ces captures pour faire une paix durable. Cependant, à l'occasion de l'ambassade de Garakontié, (3) capitaine onnontagué ami des Français, qui ramena vers la fin d'août deux captifs faits par les Oneyouts peu de mois auparavant, il relâcha quelques prisonniers et les envoya avec des présents dans leurs cantons annoncer que les autres étaient vivants et convoquer les anciens à un grand conseil aux Trois-Rivières.

A la fin d'octobre, sept Iroquois s'approchèrent du fort du Cap-Rouge et demandèrent à Nopce, qui s'y trouvait, des nouvelles de leurs guerriers en captivité. Ils lui dirent qu'ils l'auraient tué s'ils avaient voulu, mais qu'ils désiraient la paix. Ils ne se retirèrent pas sans avoir enlevé quatre ou cinq minots de pois de la grange de Gautier dit Boisverdun. (4) M. d'Argenson, avec vingt-cinq hommes et deux Jésuites, se rendit au

1 Ferland, I, 439 ; *Rel.*, 1658.

2 Voir *Journal*, XLIV, 4 sept., p. 106 ; 16 sept., p. 108 ; 25 sept., p. 110 ; 20 oct., p. 118 ; *Hist. de Lauzon*, I ch. IV.

3 Voir *Journal*, 16 sept., XLIV, 110. Il y a en marge la date du 31 août. C'est sans doute la date de l'arrivée de Garakontié. Au 15 octobre (ib. 116), il est dit que les captifs furent libérés le 28 septembre.

4 *Journal*, 28 oct., p. 118.—On a vu plus haut que Nopce était le surnom de René Mézeré.

aux forts de Sillery, de Saint-Xavier et du Cap-Rouge mais les larrons avaient disparu.

A la fin de novembre 1658, huit Français ayant été rendus à la liberté par des ambassadeurs agniers, en retour, on brisa les chaînes de tous leurs guerriers, excepté quatre qui furent gardés comme otages.

Au mois de mai suivant, 1659, le P. Le Moyne partit avec deux Algonquins en ambassade aux Cinq-Cantons. (1)

Les Iroquois n'en continuèrent pas moins leurs courses aux environs des Trois-Rivières et même de Québec. Une de nos connaissances de la côte (2) Saint-François-Xavier, Claude Charland dit Francœur, faillit tomber entre leurs mains dans son champ, près du fort. On lui porta secours à temps (3) et le gouverneur envoya ensuite des escouades de Français, d'Algonquins et de Hurons battre les alentours, mais sans succès. (4)

Au retour du P. Le Moyne, en juillet, on tint plusieurs conseils et la liberté fut rendue à la *Grande Cuiller*, mais deux Oneyouts furent retenus en gage de la sé-

1 *Journal*, aux dates citées.

2 On voit dans le *liber baptisatorum*, que, le 27 nov. 1652, le P. Bailloquet baptise un enfant de Claude Charland, --*vulgo Francœur*-- et de Jacqueline Ruel. Le parrain fut Noël Pinguet et la marraine Anne le Gagnier, dame de Monceaux. Francœur dut devenir veuf peu après et convoler en secondes noces, parce que le 18 février 1655, le P. Albanel confère les cérémonies du baptême à un enfant de Charles (Claude) Charland et de Jacqueline Borde, ondoyé par Guillaume Audouart. En 1656, le 31 janvier, Hyacinthe, fils de Claude Charland et de Jacqueline Borde est baptisé par le P. Bailloquet. Il y a ici Claude, preuve que Charles dans l'autre acte était une erreur. Encore en 1657, Denis-Hyacinthe, fils de Claude Charland et de Jacqueline Borde. *Ruel* est peut-être aussi un *lapsus*.

3 *Journal*, XLV, 96, 98.

4 *Ibid.*

curité de deux Français pris récemment par les Onnon-tagués. (1)

On pouvait espérer la tranquillité lorsque, le vingt-et un août, des Algonquins des Trois-Rivières arrivèrent à Québec avec neuf chevelures d'Iroquois tués au-dessus de Montréal. (2)

C'était la guerre qui se rallumait avec une nouvelle fureur après tant de négociations. Quelques jours plus tard huit Iroquois attaquaient au Cap-Bouge ceux qui étaient à la pêche à l'anguille et emmenèrent captif Guillaume Routier. (3) Cet infortuné avait acquis de Gilles Pinel, deux ans auparavant, (4) la terre concédée en 1652 par le P. Dequen à Nicolas Patenotre, entre Jean Nouel et Jean Le Mire. (5) Il n'en jouit pas longtemps. Comme toute trace de lui disparaît ensuite, (6) il n'est que trop probable qu'il eut à passer par des supplices dont la rage des Iroquois, avivée par la mort de leurs guerriers, dut encore augmenter l'horreur. On trouve plus tard cette terre réunie à celle de Jean Routier (7) qui était peut-être parent, frère, de Guillaume.

1 Antoine des Rosiers était le troisième mais s'était échappé. *Journal*, 27 juin, 1659, XLV, 98. 16 juillet, p. 104.

2 *Ibid.*, 21 août, p. 102.

3 *Journal*, 12 sept., 1659, XLV, p. 112. Il n'y a rien dans le *liber baptisatorum* au sujet de Guillaume Routier.

4 Greffe d'Audouart, 28 juillet 1657 et 29 nov., 1656.

5 Godet, 16 janv., 1652.

6 Auparavant, il signe comme témoin dans plusieurs actes. Ainsi, le 24 janv., 1655, le 22 et le 10 nov., 1656 et plusieurs fois en 1657.—Greffe d'Audouart.

7 Voir le cadastre de 1685. Jean Routier avait acquis d'Etienne de Nevers la terre concédée à Le Mire. Greffe de Rageot, 17 juillet, 1667. De Nevers l'avait achetée de Julien Quantin, le 20 sept., 1654 (Audouart), et celui-ci de Le Mire, en 1652, (Godet).

Dans tous ces événements, les chrétiens de Sillery avaient joué leur rôle. Le fort avait été souvent le théâtre de négociations importantes, et même à l'occasion d'une ambassade des Oneyouts, en avril 1658, le Journal dit expressément qu'avant de rien conclure on attendit le retour de Négabamat qui était à la chasse, et que le conseil n'eut lieu qu'après son arrivée, le vingt-huit avril.

L'année suivante presque tous les sauvages s'éloignèrent de la bourgade.

Le P. Jérôme Lalemant, revenu de France et nommé de nouveau supérieur (1) à Québec en 1659, à la place du P. Dequen, atteint de la maladie qui devait l'enlever un mois plus tard, écrivait en effet au supérieur général, à la date du seize septembre 1659 : (2) " J'ai
" trouvé nos pères réduits à deux résidences, Québec et
" les Trois-Rivières. Pour celle de Sillery, comme les
" sauvages et les néophytes, pour qui elle a été fondée,
" l'ont presque tous abandonnée et se sont dispersés
" ou réfugiés à Québec, il n'y demeure qu'un père (3)
" avec un frère et quelques domestiques.

La cause de cette dispersion, c'était bien sans doute pour une part celle qu'indique le P. de Rochemonteix, la crainte de l'Iroquois. (4) Mais il y en avait une autre

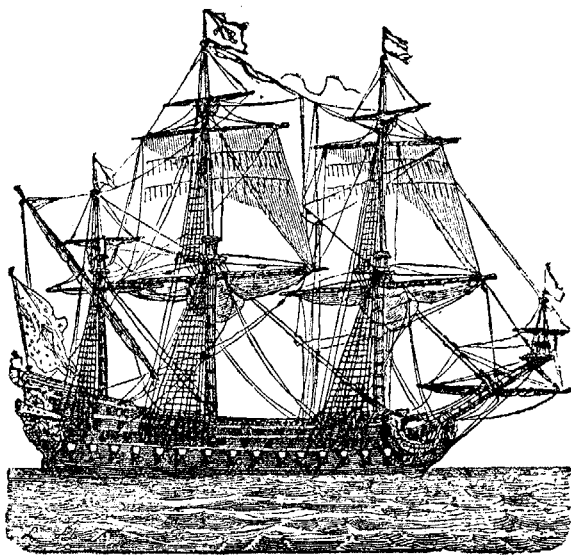
1 *Journal*, 8 sept., 1659, XLV, 110.—Rochemonteix, II, 285, ss.

2 Lettre latine citée par le P. de Rochemonteix, II, 290, note I.

3 Les catalogues annuels indiquent le P. Druillètes et le P. Bailloquet pour l'année 1659, et le frère Feuville. De même aussi pour 1660, 1661 et 1662. Cela ne peut évidemment infirmer le texte cité. Un père pouvait être nommé pour une mission et cependant être envoyé ailleurs.

4 *Loc., cit.*

qui semble plus décisive : c'est le malheur qu'avait éprouvé la mission deux ans auparavant et dont il est temps de parler.

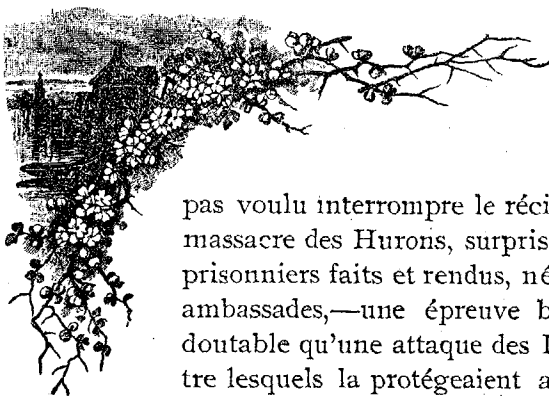


LE SOLEIL ROYAL,
vaisseau de Louis XIV.



CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

Incendie de la chapelle de Sillery le treize juin 1657.—Quand fut-elle rebâtie?—Un texte obscur du *Journal*.—La reconstruction eut lieu de 1659 à 1661.—Arrivée de Mgr de Laval en 1659.—Il donne la confirmation à une centaine d'Algonquins et de Hurons.—Festin à cette occasion, harangue d'un chef Huron et de Négabamat.—Départ de l'abbé de Queylus.—Retour de la sœur Bourgeois et de Jeanne Mance.—Nouveaux colons.



Pendant le cours de tous ces événements dont nous n'avons

pas voulu interrompre le récit,—départ et massacre des Hurons, surprises mutuelles, prisonniers faits et rendus, négociations et ambassades,—une épreuve bien plus redoutable qu'une attaque des Iroquois, contre lesquels la protégeaient assez les murailles de son fort, était venue fondre sur la bourgade de Sillery.

Le 13 juin, 1657, vers deux heures de relevée, le feu prit par la cheminée de la cuisine, sans qu'on put savoir comment, à la maison des pères, et, dit la Relation, “on vit en peu de temps notre maison et celle d'un bon sauvage Chrestien toutes en flammes, et pour comble

“ de nostre infortune, le feu les poussa si violemment et
“ si promptement vers l'église, dans laquelle une bonne
“ partie de ces peuples a pris naissance à Jésus-Christ,
“ qu'il fut impossible de la sauver. Son Maistre Autel,
“ enrichi d'or et de ce beau rouge de corail qui frappait si
“ doucement les yeux de ces bons Néophytes, et qui leur
“ donnait des tendresses pour leur *Aïamihimikiouap*,
“ c'est-à-dire pour leur maison de prières, fut presque en
“ un moment réduit en cendres. ”

“ Cette église estait dédiée à Dieu sous le nom de S.
“ Michel, suivant le désir de celui qui avait donné une
“ bonne partie des deniers pour la bastir. C'estait la pre-
“ mière de tout le pays érigée pour les nouveaux Chres-
“ tiens. On la pouvait appeller la Matrice de tout le
“ Christianisme de ce nouveau monde, pour ce que les
“ Montagnais et les Algonquins, s'estant convertis en ce
“ lieu, donnèrent ensuite à toutes les autres nations qui
“ depuis ont reçu Jésus-Christ, d'écouter sa parole à
“ l'exemple de leurs compatriotes. C'estait l'azile et le
“ refuge des Français voisins, qui déplorent cet incendie
“ autant que nos bons néophytes. Et les uns et les autres
“ nous pressent de relever ces ruines ; mais nous n'avons
“ pas les bras assez forts, sans un secours plus grand
“ que celui qu'ils nous pourraient donner pour restablir
“ de nous-mesmes une perte si notable.

“ Le brave néophyte, de qui la maison et tout le
“ petit bagage fut dévoré par ces flammes, estant inter-
“ rogé si ce désastre ne l'avait pas beaucoup touché,
“ répondit saintement : Si la Foy ne m'avait appris que
“ celui qui a tout fait est le maistre de ses ouvrages, et
“ qu'il en dispose sagement comme il lui plaist, ce coup
“ m'aurait attristé : mais pourquoy le quereller et se

“ fascher d’une chose qui lui appartient, puisqu’en nous
“ donnant la Foy, il ne nous promet pas les biens de la
“ terre, mais ceux du ciel que ce feu ne sçaurait con-
“ sommer. ”

Deux ans s’écoulèrent avant que, faute de moyens, on songeât à réparer le désastre. Enfin le douze septembre 1659, il y eut consultation entre les pères sur différents sujets, Sillery entre autres. (1)

Voici le texte du *Journal des Jésuites* qui ne pèche pas par excès de clarté :

“ *Item de Sillery : redigenda residentia illa quidem*
“ *Huronensis, hoc est facient nobiscum unam domum*
“ *habentem eosdem officiales ; si eo redeunt sylvestres,*
“ *restituentur suæ proprietati.* ” (2)

Ce dernier membre de la citation signifie : “ Si les
“ sauvages algonquins et montagnais reviennent, on
“ leur rendra leur propriété. ” Les sauvages étaient
alors absents, comme on a dit, sans qu’on sût s’ils
devaient revenir.

Mais que signifie le reste ? Dans l’édition Burrows, on a traduit : “ Il faut enlever aux Hurons cette rési-
“ dence, c’est-à-dire qu’à l’avenir elle ne fera qu’une
“ même chose avec notre maison (de Québec) et sera
“ desservie par les mêmes pères. ” (3)

1 *Ibid*, 12 sept., 1659, XLV.

2 Nous avons rétabli les mots abrégés. Voici le texte tel qu’il est : *Item de Sillery : redigenda resid. illa qdm Huronensis, hoc es. facient nobiscu unâ domû habentem eosdem officiales ; si eo redeunt sylvestres, restituêtur suæ proprietati.*

3 *Ibid*, p. 271, notes. That residence must certainly be taken back from the Hurons.—That is they shall form one establishment

Si cette traduction peut à la rigueur être soutenue au point de vue grammatical, elle ne le peut certainement au point de vue historique.

La mission Saint-Joseph n'avait jamais été une mission huronne, et, s'il y eut des Hurons après les massacres de 1648 et de 1649, ils n'y demeurèrent pas longtemps. Ils étaient alors dans le fort construit pour eux près du château Saint-Louis, par les soins de M. d'Ailleboust, (1) administrateur du Canada de 1657 à 1658, après le départ de M. de Lauson-Charny. Il ne pouvait donc être question de leur enlever la résidence de Sillery,—d'ailleurs alors détruite. *Redigenda residentia illa quidem huronensis* a donc un autre sens.

Il est bon de se rappeler, au préalable, qu'il s'agit ici de latin de cuisine où les règles classiques, observées au petit bonheur, ne nous peuvent guère servir de guides. Soit dit sans offenser les vénérables rédacteurs du Journal. On sait assez que, dans l'intention des auteurs, ce n'était qu'un memorandum des événements du jour. La moitié des mots y sont écrits en abrégé et la formule la plus brève était toujours la meilleure. Dans les *Relations* on mettait ensuite à profit ces courtes indications.

Voici le sens qui nous paraît certain "Il faut rétablir cette résidence, mais à la vérité pour en faire une mission huronne ne faisant qu'une avec la maison de Québec et desservie par les mêmes pères. Si les sauvages (algonquins et montagnais) reviennent, on leur rendra leur propriété."

with us having the same supervision : if those who dwell in the woods return thither, it shall be restored to their ownership.

Nous avons amélioré la traduction en la rendant en français.— Dans le volume LXXII, elle a été corrigée d'après nos observations.

1 *Rel.* de 1660, p. 14, 21ème colonne.

Les Hurons auraient trouvé à Sillery des pêches d'anguille, le bois de chauffage, surtout un fort pour se défendre et des terres à cultiver; ils auraient ainsi cessé d'être à charge au public et aux communautés religieuses. Ce dessein fut réalisé dix ans plus tard à Notre-Dame de Foy, à une demi-lieue à peine de la bourgade Saint-Joseph.

S'il ne le fut pas à Sillery, c'est que les Algonquins et les Montagnais revinrent, plus tôt qu'on ne pensait, reprendre leurs maisons et leurs champs.

Ce retour eut lieu probablement lorsqu'ils virent relever la résidence des missionnaires et l'église. Quand se fit cette résurrection? Impossible de donner une date précise, mais on peut croire que ce fut de 1659 à 1661.

En effet en 1658, 1659, 1660, il n'est pas question de messe ni d'autre office religieux à Sillery, ce qui, rapproché des autres années, est significatif. On avait commencé à donner le pain bénit à Sillery en 1657, mais au printemps 1658, le premier avril, (1) " les habitants du Cap-
" Rouge, pour avoir refusé de faire le pain bénit à
" la paroisse de Québec, furent appelés devant M. le
" gouverneur qui leur conseilla, après avoir ouï toutes
" leurs raisons, de s'accorder au plus tôt avec les mar-
" guilliers de la paroisse pour payer quelques écus cha-
" que année comme une reconnaissance à la paroisse
" pour faire le pain bénit : à quoi ils s'accordèrent tous."

Il est peu probable que, si l'église Saint-Michel avait été alors rebâtie et que ces pauvres gens eussent continué à y donner le pain bénit, on se fut montré si exigeant. Mais ils n'avaient en ce moment pas d'autre

église que celle de Québec, qui, du reste, en droit, était leur église paroissiale, et ils devaient prendre part aux charges du culte.

D'ailleurs, sans descendre à 1675, où, d'après le P. Enjelran. il y avait à Sillery "une assez belle église " dédiée à Saint-Michel," (1) ni à 1673 où les Hurons de " Notre-Dame de Foy, avant de partir pour Lorette, y vont en pèlerinage, (2) on voit qu'en 1663, au milieu des terreurs causées par les tremblements de terre on y accourt de tous côtés. (3) En 1662, le vingt-huit septembre, fête de Saint-Michel, on y dit la messe. (4)

En 1661, tout à la fin de l'année, le P. Jérôme Lalemant, après avoir énuméré les endroits où les pères dirent la messe à Noël : " Le P. Chaumonot à la même " heure que M. de Bernières céans (ici dans notre cha- " pelle), le Père Dablon aux Ursulines, le P. Pijart à " l'hôpital, " ajoute " J'allai à Sillery. " (5) Rien que cela, mais sans effort d'imagination on comprend qu'il y vint dire la messe.

Il put la dire à la vérité dans une maison, mais c'est peu probable, à si petite distance de Québec, où les sauvages pouvaient se rendre aisément : ils avaient accoutumé de faire de bien plus longues courses pour assister au saint sacrifice.

Enfin, Mgr de Laval fit, le six juin 1661, la visite pastorale à Sillery et y donna la confirmation. On n'a pas de détails sur cet événement qui dut être l'occasion

1 Lettre de ce Père. *Rel.*, éd. Burrows, LX, p. 130.

2 *Rel.*, 1673, éd. Donniol, I, 305, 306.

3 *Rel.*, 1663, p. 8.

4 *Journal*, XLVII, 288, 29 sept.

5 *Journal* 1661, derniers mots, XLVI. p. 188. (B.)

d'un si grand déploiement de pompe et d'une si belle manifestation de piété, mais l'on ne saurait reporter la reconstruction après cette date qui est certaine. (1) Peut-être même est-il possible de remonter plus haut à l'aide du *liber baptisatorum*.

De la mi-juin 1657 à 1661 il contient un certain nombre de baptêmes avec la mention : " A Québec chez " les Jésuites, ou à l'hôpital. " Mais le vingt-cinq et le vingt-sept janvier 1661, deux baptêmes sont inscrits sans mention de lieu ; il est de bonne logique de penser qu'ils furent célébrés à Sillery. Autrement, en les inscrivant dans le registre de cette mission, il aurait fallu, s'ils avaient été faits ailleurs, indiquer le lieu, comme dans tous les actes qui précèdent : Et ce raisonnement vaut même pour un acte du onze mars 1660, jour ou fut baptisé Ignace, fils de Noël Jérémie dit Lamontagne, (2) habitant de la côte Saint-Ignace.

Cela devient presque une certitude, grâce à un texte de la *Relation* envoyé à Rome, au mois d'octobre 1660, par Mgr de Laval, *sur les missions du Canada*. Après avoir dit qu'il y avait à Québec huit églises et avoir décrit les quatre premières, le prélat ajoute : " La cinquième appartient aux pères de la même société (de Jésus). Elle est sur la rive du grand fleuve Saint-Laurent et dédiée sous le titre de Saint-Michel. On l'appelle vulgairement Sillery. C'est une église bâtie en pierre. (3)

Ainsi à l'automne 1660, la chapelle de Sillery aurait été déjà terminée.

1 Mandements des évêques de Québec, I. 156.

2 Le lieu n'est pas indiqué. Tanguay dit " à Sillery " et nous croyons qu'il a raison.

3 *Relatio missionis canadensis anno 1660, mense octobri ad sanctam Sedem missa*. Mand. des Ev. de Québec, p. 17, ss., p. 23.

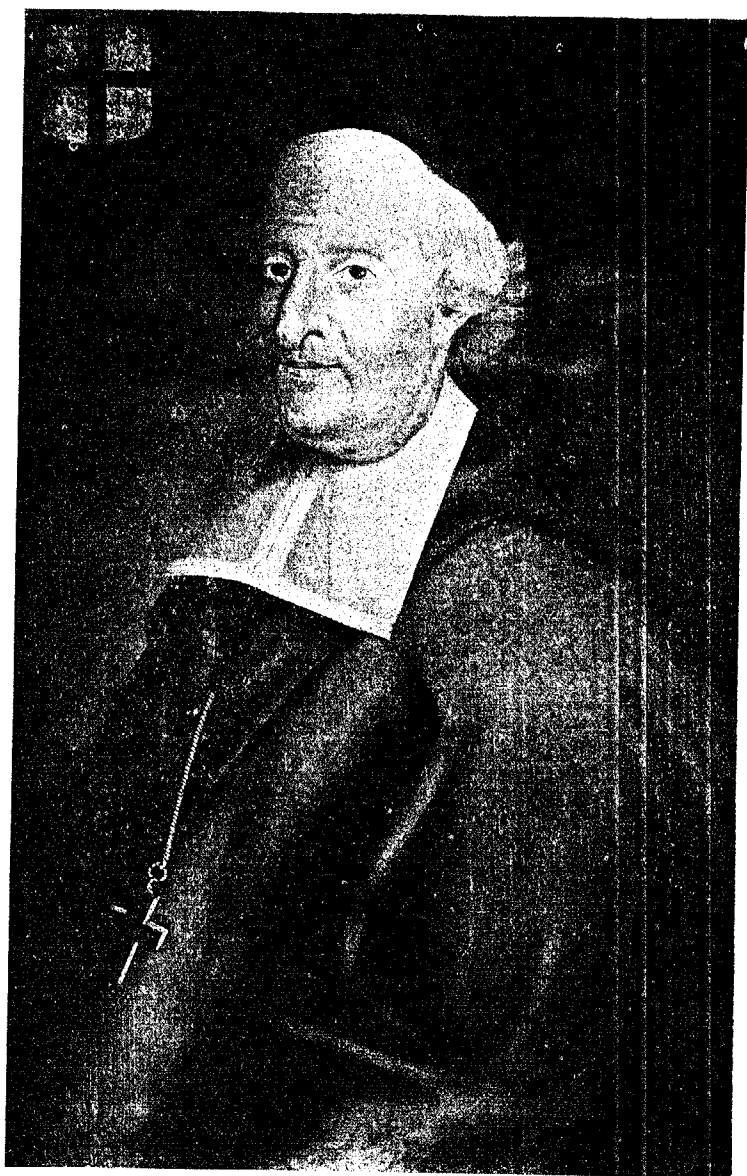
Nous croyons donc, à défaut d'autre document, en nous référant à la décision du douze septembre 1659, discutée plus haut, que l'église et la résidence avaient été rebâties de l'automne de 1659 au printemps de 1660, ou au plus tard de 1661.

L'arrivée de Mgr de Laval, évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France, le seize juin 1659, avait une grande portée pour l'avenir de la colonie. Le prélat était accompagné de quelques prêtres, entre autres, de M. de Lauson-Charny qui revenait travailler au salut des âmes dans ce pays qu'il avait gouverné trois ans auparavant.

À peine arrivé, le saint évêque se fit une joie de tenir sur les fonts baptismaux un enfant sauvage et voulut assister aux derniers moments d'un pauvre Huron, et, deux mois après, le dix août, qui était un dimanche, il eut la consolation de conférer le sacrement de confirmation, qu'aucun indigène n'avait encore reçu, au grand chef de Sillery, Noël Négabamat, à sa femme, à son fils et à la fille de Piescaret. La marraine fut Anne Gasnier, femme de Jean Bourdon. (1)

Le quatorze septembre suivant il administra, dans la nouvelle église de l'Hôtel-Dieu, le même sacrement à une

1. Voici l'acte latin qu'on lit à ce sujet dans notre *liber baptismatorum* : " Liber confirmatorum : Anno 1659, die 10 mensis aug. qui " fuit dies d-nica sacramentum confirmationis acceperunt qui sequun- " tur ab illustrissimo et reve-dissimo Epo Petræensi vicario ap-lico in " novâ Franciâ in ecclesiâ Beatæ Virginis Conceptæ parochiali Kebe- " cens oppidi; compatrina fuit Anna Le Gasnier Dni Bourdon uxor." Suivent les noms : " Natalis, Carolus Kikinohatchiounich, ejusdem " Natalis filius et Agnetis Apitchime def-tae, Magdal. Ménitoukoué- " ouitch, uxor Natalis, Margarita Agnes Ouméouanékoukoui, filia " Mariæ Outiskouéiabigoukoué." Cette dernière était la femme de Piescaret.



FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL

(D'après une peinture originale, à l'Université Laval)

(RELATIONS, éd. BURROWS.)

centaine d'Algonquins ⁽¹⁾ et de Hurons qu'on y avait soigneusement préparés. Pendant la cérémonie on chanta les louanges de Dieu en quatre langues, car, outre les chants liturgiques et les cantiques en langue vulgaire, les Algonquins et les Hurons chantèrent tour à tour d'une manière si touchante qu'elle fit verser des larmes aux assistants. ⁽²⁾

Pour ces bons néophytes, qui n'avaient jamais vu d'évêque en habits pontificaux, Mgr de Laval paraissait un ange du paradis et ils ne pouvaient en détacher les yeux. ⁽³⁾ Ce qui acheva de les ravir ce fut un festin qu'il leur donna dans la salle des Jésuites. ⁽⁴⁾

Ces festins demandaient peu d'apprêts mais ils étaient d'accord avec les coutumes sauvages. M. d'Argenson décrivait en ces termes un banquet qu'il avait fait aux sauvages lors de son arrivée : " Il consistait en " sept chaudières de communauté pleines de blé-d'Inde, " de pois, de prunes, d'esturgeons, d'anguilles et de " graisses : ce qu'ils dévorèrent après avoir chanté à " leur mode. Ils se servaient ordinairement d'avirons " pour bien mêler toutes les parties de cette pâtée. " ⁽⁵⁾

¹ Il y avait exactement vingt Algonquins et trente-trois Algonquines, dont trois étaient parentes de Noël Négabamat. On fait grâce des noms : les spécimens offerts dans la note précédente suffisent. —Même source.

Le vieux document contient encore d'autres listes de confirmation pour Tadoussac, en juillet 1668 ; Québec, 5 juillet 1669 et le 2 juillet 1689. Cette dernière n'est mentionnée nulle part ailleurs, ainsi qu'une autre confirmation à Sillery en 1682. Lettre du P. Bigot. *Rel. des Jés.*, éd. Burrows, LXII, p. 126.

² *Rel.* 1659, p. 3.

³ *Rel.* 1659, p. 2, s. presque textuel.

⁴ *Journal*, 22 juin 1659, XLV. p. 98.

⁵ *Ibid*, 2 août, 1658, XLIV. 102, B ;—V. Ferland, I, 449, note 2.

La mère M. de l'Incarnation écrivait de son côté :
" Il me semble que lorsque nous faisons festin à nos sa-
" vages et que, pour en traiter splendidement soixante ou
" quatre-vingts, on n'y emploie qu'environ un boisseau
" de pruneaux, quatre pains de six livres pièce, quatre
" mesures de pois ou de blé-d'Inde, une douzaine de
" chandelles de suif fondues, deux ou trois livres de gros
" lard, afin que tout soit bien gras, car c'est ce qu'ils
" aiment, il me semble, dis-je, que l'on doit déplorer les
" grandes superfluités du monde, puisque si peu de
" chose est capable de contenter et de ravir d'aise ces
" pauvres gens. " (1)

Lorsque les convives furent en gaiété, ils haran-
guèrent l'évêque qu'ils appelaient Hariouaouagui,
l'Homme de la grande affaire.

Un Huron parla le premier : " Nous ne sommes plus,
" dit-il, que le débris d'une nation florissante, qui estoit
" autrefois la terreur des Iroquois, et qui possédait toute
" sorte de richesses : ce que tu vois n'est que la carcasse
" d'un grand peuple, dont l'Iroquois a rongé toute la
" chair, et s'efforce d'en sucer jusqu'à la moëlle. Quels
" attraits peux-tu trouver dans nos misères ? Comment
" te laisses-tu charmer par ce reste de charogne vivante,
" pour venir de si loin prendre part à un si pitoïable
" estat auquel tu nous vois ? Il faut bien que la Foy,
" qui opère ces merveilles, soit telle qu'on nous l'a pu-
" bliée, il y a plus de trente ans. Ta présence seule,
" quand tu ne dirois mot, nous parle assez haut pour
" elle, et pour nous confirmer dans les sentiments que
" que nous en avons. "

Un capitaine algonquin, Noël Négabamat, parla à

son tour : “ Je m’en souviens, dit-il en comptant par ses doigts, il y a vingt-trois ans que le Père Le Jeune, en nous jettant les premières semences de la Foy, nous assura que nous verrions un jour un grand Homme, qui devait avoir toujours les yeux ouverts ⁽¹⁾ (c’est ainsi qu’il nous le nommait,) et dont les mains seraient si puissantes, que du seul attouchement elles inspireraient une force indomptable à nos coeurs, contre les efforts de tous les Démons. Je ne scay s’il y comprenait les Iroquois : si cela est, c’est à présent que la Foy va triompher partout ; elle ne trouvera plus d’obstacle pour l’empescher de percer le plus profond de nos forests, et d’aller chercher à trois ou quatre cents lieues d’icy les nations qui nous sont confédérées, au païs desquelles cet ennemy commun nous bouche le passage.” ⁽²⁾

L’abbé de Queylus, grand vicaire de l’archevêque de Rouen, arrivé en 1657 et dont la présence avait amené de ces conflits que la sainteté et les meilleures intentions ne suffisent pas toujours à écarter, repartit pour la France à la fin d’octobre.

Le neuf du même mois, comme on l’a déjà noté, était mort le père Dequen, qui, au témoignage de la vénérable Marie de l’Incarnation avait travaillé vingt-cinq ans avec des fatigues incroyables à la conversion des Algonquins. ⁽³⁾ Il avait pris des fièvres pestilentiennes en soignant, avec la même charité qu’il avait fait les varioleux de 1639, les malades arrivés le huit septembre précédant sur un vaisseau infecté de la peste.

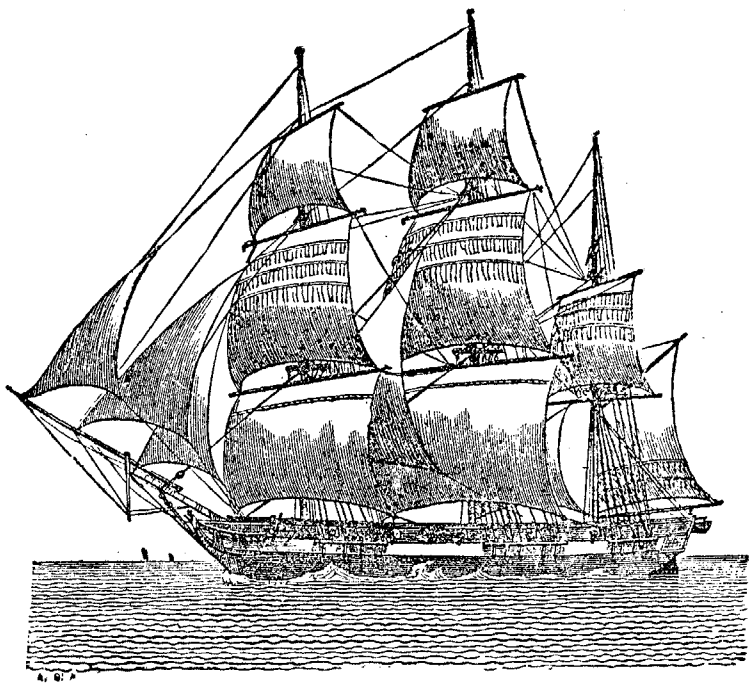
Ce vaisseau ramenait la sœur Marguerite Bourgeois

1 C’est proprement le sens du mot *episkopos*, évêque, en grec.

2 *Rel.* 1659, p. 4.

3 *Lettres*, II, p. 143, —let. CXLII.

et Melle Jeanne Mance, guérie miraculeusement, dans ce voyage, d'une fracture douloureuse et déjà ancienne, par l'attouchement du cœur du vénérable M. Olier. ⁽¹⁾ Elles étaient accompagnées, l'une, de trois religieuses ⁽²⁾ hos-



Vaisseau du XVII^e siècle.

pitalières de La Flèche avec une servante pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, et l'autre, de trois sœurs ⁽³⁾ pour la

1 Voir l'abbé Faillon. — Vie de la sœur Bourgeois, I, 113, s.

2 Judith Moreau de Brésoles, supérieure, Catherine Macé et Marie Maillet. Voir l'abbé Faillon ; *op. cit.* I, 126.

3 Les sœurs Raisin, Crolo et Chatel. — *Ibid*, I, 118.

Congrégation et d'une jeune fille, mademoiselle Hioux qui fut la première à faire profession solennelle dans cette communauté. (1)

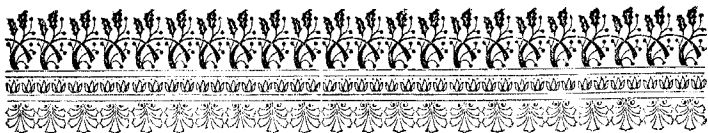
On avait en outre confié à la sœur Bourgeois trente-deux filles destinées à s'établir dans le pays, les unes à Québec les autres à Montréal.

Il y avait aussi à bord deux prêtres de Saint-Sulpice, MM. Le Maistre et Vignal, près de cent hommes, colons robustes pour la plupart, avec quelques bourgeois et gentilshommes.

C'était, au moment que la guerre se rallumait, un précieux renfort.

1 Madame de Bullion donna, cette fois, 22,000 livres pour fonder l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il y avait bien une maison qui portait ce nom depuis plusieurs années, où les malades étaient soignés par Melle Mance : on l'avait agrandie en 1653 et l'on avait commencé à y construire une église, mais c'est bien en 1659 qu'il faut placer la vraie fondation. De même pour la congrégation. Bien que la Ven. Marguerite Bourgeois eut fait l'école avant 1659, ce n'est qu'en cette année qu'elle réunit ses premières compagnes.





CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

Capture et supplice d'un Mahingan qui révèle les desseins hostiles des Iroquois.—Hurons *iroquisés* surprennent une jeune femme à la côte de Beaupré.—Ils sont arrêtés devant Québec.—Supplice de trois d'entre eux.—Le dévouement de Daulard sauve la colonie.—Victimes des Iroquois.—Iroquois captifs.—Négociations.—Garakontié.—Captifs délivrés par le P. Le Moyne en mission chez les Onnontagués.—Arrivée d'une centaine de soldats.—Désordres causés parmi les sauvages par les boissons enivrantes.—Tremblement de terre de 1663, considéré comme un châtiment.—Conversions ; pèlerinages à Sillery.



Au printemps de 1660 les Algonquins de Tadoussac partirent avec le P. Druillètes, qui allait en mission chez les Attikamègues.

Dans les îles du Richelieu ils surprirent un canot d'Iroquois, en tuèrent trois et blessèrent le quatrième d'une balle qui lui traversa les joues et lui coupa le bout de la langue. ⁽¹⁾ C'était un

Mahingan, du voisinage des Hollandais et ami des Agniers. Amené à Québec le dix-sept mai, son procès fut bien vite instruit : allié des Iroquois, jugé par des Algonquins, il fut condamné à être brûlé vif. Les juges exécutèrent eux-mêmes la

1 Rel. de 1660, p. 31.

sentence. Avant le supplice, un Jésuite, qui parlait sa langue, l'instruisit et le baptisa, et le loup ⁽¹⁾ fut changé en agneau. Une fois attaché au poteau, il révéla qu'une armée de neuf cents Iroquois assemblés à la Roche-Fendue, près de Montréal, attendait trois ou quatre cents autres guerriers pour détruire Québec, les Trois-Rivières et Montréal. On se tint partout sur ses gardes. A Québec, pendant quelque temps, sur l'ordre de Mgr de Pétrée, les Ursulines et les Hospitalières allèrent passer la nuit dans une partie inoccupée du collège des Jésuites, où il était plus facile de se défendre. ⁽²⁾

Mais après quinze jours, quand on vit que cette armée, arrêtée à l'embouchure du Richelieu, ne remuait pas, les craintes diminuèrent et les habitants se mirent à leurs travaux d'ensemencement.

Quelques jours plus tard, huit Hurons *iroquisés* enlevèrent, à la côte de Beaupré, pendant que les hommes étaient aux champs, Marie Caron, jeune femme de Jean Picard,⁽³⁾ et ses quatre enfants. Comptant sur les ténèbres pour échapper aux Français, ils remontaient, le soir, sans bruit, se dissimulant le long des côtes de la Pointe-Lévy. Mais M. d'Argenson, informé à temps, y avait envoyé une vingtaine de Montagnais et d'Algonquins avec huit Français qui faisaient le guet dans le plus profond silence. A peine le canot fut-il à portée de mousquet, qu'une lueur soudaine déchira l'obscurité, suivie aussitôt des éclats d'une détonation formidable. Des huit Hurons, trois furent tués ou noyés et les cinq autres

1 Les Mahingans ou Mohicans—nom illustré par Fenimore Cooper—étaient appelés *Loups*.

2 *Journal*, XLV, 150, 152.

3 Ferland, I, 454 ;—*Journal*, 5 juin 1660, XLV, p. 154.

faits prisonniers. Leur pauvre captive, malheureusement frappée dans l'attaque, d'une blessure mortelle, expira la même nuit à l'Hôtel-Dieu, bien heureuse cependant de voir, à ce prix, ses enfants délivrés.

Un des prisonniers fut donné aux Trois-Rivières ; à un deuxième, encore enfant, on fit grâce de la vie,⁽¹⁾ et, les trois autres furent brûlés. Ils avaient été baptisés jadis, et un des pères, qui les connaissait, ne pouvant les sauver, voulut du moins les réconcilier avec Dieu et les consoler dans leurs tourments. Deux des suppliciés étaient un jeune homme de seize ans, de complexion délicate, et un vieillard de cinquante à soixante ans, puissant et robuste, son grand-père. (2) Touché des plaintes lamentables que l'adolescent ne pouvait retenir pendant qu'on lui appliquait un pied sur une pierre brûlante et qu'on transperçait l'autre avec un fer rouge, le vieux guerrier apostrophe ainsi les bourreaux. "Laissez-donc cet enfant ; ne suis-je pas capable de rassasier seul votre rage" ? Furieux ils se jettent tous sur lui et, pendant la nuit entière et une partie du jour suivant, s'ingénient à multiplier ses tourments sans pouvoir arracher une plainte à cet homme de fer. Quand il fut sur le point de rendre le dernier soupir, ils le jetèrent dans le feu pour l'achever. Mais alors, affreux spectacle ! cette masse informe et sanglante, les pieds calcinés, le cuir chevelu arraché, les lèvres coupées, des tisons ardents collés à ses blessures, se redresse tout à coup et prend sa course avec tant d'agilité qu'on eut peine à l'atteindre. C'était l'effort suprême, le malheu-

1 *Journal*, loc. cit. XLV. 154. La *relation*, 1650, p. 34, dit qu'ils furent tous les quatre brûlés, mais le *Journal* contredit.

2 Voir cette description dans la *Relation*, p. 32, s.—et dans l'Hist., de la Seigneurie de Lauzon.

reux demande au père une dernière bénédiction et termine bientôt son agonie dans le brasier où on l'avait rejeté.

Trois jours plus tard, on sut pourquoi les Cinq-Cantons n'avaient pas attaqué les établissements français. Dix-sept jeunes hommes de Montréal, égalant les plus héroïques faits d'armes vantés par l'histoire, s'étaient dévoués pour le salut commun.

Sous les ordres de Dolard, ⁽¹⁾ accompagnés d'une quarantaine de Hurons commandés par le brave Anahotaha, et de six Algonquins avec leur capitaine Mitiouëmeg, ils étaient allés au pied du saut de la Chaudière, sur la rivière des Outaouais, attendre les Iroquois qui revenaient de la chasse.

Ces héros repoussèrent pendant dix jours, dans un mauvais fort, les attaques furieuses d'une armée de plus de sept cents Iroquois qui étaient venus les investir. Le retranchement ne put être emporté que lorsque ses défenseurs furent presque tous morts glorieusement ou empêchés par leurs blessures de se servir de leurs armes.

Quelques Hurons prisonniers, qui purent rompre leurs liens, racontèrent ces événements. ⁽²⁾

“ Il faut ici, dit la *Relation*, donner la gloire à ces
“ dix-sept Français de Montréal, et honorer leurs cendres
“ d'un éloge qui leur est dû avec justice et que nous ne
“ pouvons leur refuser sans ingratitude. Tout était per-

(1) Nom que lui donne la *relation* de 1660, p. 14. Ou Daulard, comme il écrit dans son testament avant de partir pour cette expédition. On écrit souvent Daulac. Voir *Journal*, 8 juin, XLV, p. 156.

2 *Rel.*, 1660, ch. V. ---Lettres de la Vén., M. de L'Incarnation, II, 172 et 187, ss.

“ du s'ils n'eussent péri et leur malheur a sauvé ce
“ pays. ” (1)

Les Iroquois ne jugèrent pas opportun d'attaquer Québec ouvertement !

Dans l'hiver de 1661, il y eut un tremblement de terre ; on crut entendre dans les airs des voix lamentables et y voir voltiger des canots de feu. Enfin une comète, astre néfaste, dans les idées du temps, vint ajouter son mauvais augure à ces sinistres présages. L'année 1661 (2) fut en effet désastreuse. Un assez grand nombre de Français furent tués ou pris aux Trois-Rivières et à Montréal. (3) Tadoussac, l'Île d'Orléans, la côte de Beaupré comptèrent aussi des victimes, entre autres le grand sénéchal Jean de Lauson, qui, parti en chaloupe avec sept hommes, à la recherche de son beau-frère, Couillard de Lespinay, fut surpris et tué avec tous ses compagnons, le vingt-deux juin, à l'entrée de la petite rivière Maheu, entre Saint-Laurent et Saint-Jean. (4)

Sur ces entrefaites, des Goyogoins ramenant quatre Français vinrent demander la liberté de leurs compatriotes pris l'été précédent. (5) Ces Français disaient qu'une vingtaine des leurs, prisonniers à Onnontagué, étaient bien traités, que les sauvages paraissaient mieux disposés et demandaient des missionnaires.

1 *Rel.*, 1660, loc., cit., p. 17.

2 *Rel.*, 1661, p. 2, 3.

3 *Ibid.*

4 *Journal*, XLVI, p. 178. *Rel.* 1661, p. 4, 5. Description dans *l'Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, I, 135, ss.

5 *Rel.* 1660, p. 37. *Journal*, 4 août, 1660, XLV, p. 160.

Le P. Le Moyne partit pour Onnontagué (1), et sa mission, grâce à la bienveillance et à l'adresse Garakontié, un des sauvages les plus intelligents d'alors, eut un succès inespéré. Dès l'automne, neuf prisonniers furent ramenés à Montréal par le célèbre capitaine auquel on fit une réception magnifique. (2)

Malgré les négociations, en ce même automne, MM. Le Maistre et Vignal, prêtres de Saint-Sulpice, furent massacrés aux portes de Montréal, et, au mois de février suivant (1662), le courageux Lambert Closse, la terreur des Iroquois, abandonné sans armes par un lâche valet, tomba sous leurs coups.

Des ambassadeurs iroquois, avec une capitainesse, apportèrent peu après des nouvelles du P. Le Moyne. Cinq soldats partis au-devant d'eux jusqu'au fort Saint-Xavier, vers le Cap-Rouge, les amenèrent à Sillery, où cinq autres les joignirent et les accompagnèrent à Québec. Leurs présents ne signifiant pas grand chose, on craignit quelque dessein caché. Ils vinrent coucher à Sillery le vingt-neuf mars et repartirent le lendemain en compagnie de trois Français. Mais de nouveaux meurtres commis ci et là ne permirent pas d'être en assurance et jetèrent un voile de tristesse sur la joie causée, à la fin d'août, par le retour du P. Le Moyne avec dix captifs que lui avaient rendus les Onnontagués. (3)

La confiance à peine rétablie par l'arrivée de cent soldats, avant-garde d'un secours plus considérable promis pour l'année suivante, fut de nouveau alarmée par

1 *Journal*, 21 juillet 1661, XLVII, 180. *Rel.* 1661, p. 8, 9, ss.

2 Lettre du P. Le Moyne, *rel.* de 1661, p. 31, ss.

3 Il arriva le 30 août.—*Journal*, 15 sept., 1662, XLVII, 285, 288. —*Rel.*, 1662, p. 12.

des phénomènes effrayants qui ont rendu célèbre dans nos annales l'année 1663. ⁽¹⁾ Un tremblement de terre, accompagné de bouleversements extraordinaires, se prolongea, avec des intermittences, du commencement de février jusqu'au mois de septembre. ⁽²⁾

La première secousse eut lieu vers le soir du cinq février et dura une demi-heure. D'autres se succédèrent à courts intervalles, les jours suivants, avec une violence inouïe. Au dire de témoins oculaires, on voyait danser les pieux des palissades, osciller le toit des maisons, les arbres chanceler et s'entrechoquer comme si, selon l'expression pittoresque des sauvages, la forêt eut été ivre.

“ L'on entendait de toutes parts dit la Mère de
“ l'Incarnation, une grêle de pierres sur les toits, dans les
“ greniers et dans les chambres. Il semblait que les
“ marbres, dont le fond de ce pays est presque tout com-
“ posé, et dont nos maisons sont bâties, allaient s'ouvrir
“ et se mettre en pièces, pour nous engloutir. Une
“ poussière épaisse volait de tous côtés. Les portes s'ou-
“ vraient d'elles-mêmes, d'autres qui étaient ouvertes se
“ fermaient. Les cloches de toutes nos églises et les
“ timbres de nos horloges sonnaient tout seuls, et les
“ clochers aussi bien que nos maisons étaient agités
“ comme des arbres quand il vente ; et tout cela dans une
“ horrible confusion de meubles qui se renversaient, des
“ pierres qui tombaient, de planchers qui se séparaient,
“ de murs qui se fendaient. Parmi tout cela l'on enten-

1 *Journal, ibid*, 292, oct.

2 *Rel.*, 1663, p. 3, ss.—Lettre du P. Simon, trad. en latin par le P. Ragueneau et envoyée au P. Oliva, XLVIII, pp. 182, 183. La *Relation* dit que les secousses se continuèrent jusqu'au mois d'août, et la Mère de l'Incarnation, jusqu'au mois de septembre. *Le.tres*, II, 252.

“ dait les animaux domestiques qui hurlaient. Les
“ uns sortaient des maisons, les autres y entraient. En
“ un mot l'on était si effrayé, que l'on s'estimait être à
“ la veille du jugement, puisque l'on en voyait les
“ signes. ” (1)



La vénérable Marie de l'Incarnation.

Du côté du Cap-Tourmente il y eut des tourbillons
et des orages furieux. “ Ce fut un bruit épouvantable
“ causé par un déluge d'eau qui tomba des montagnes

1 *Lettres*, II, 228, ss.

“ avec une abondance et une impétuosité incroyables.
“ Les moulins furent détruits et les arbres des forêts dé-
“ racinés et emportés. Ces nouvelles eaux firent changer
“ le cours de la rivière, son premier lit demeurant ensa-
“ blé et à sec. Une fort belle grange, qui était toute
“ neuve, fut emportée toute entière à deux lieues de là,
“ où elle se brisa enfin sur des roches. Tous les bestiaux
“ de ces côtés-là, qui étaient en grand nombre à cause des
“ belles et vastes prairies du pays, furent emportés par
• “ la rapidité des eaux. Plusieurs néanmoins ont été sau-
“ vés à la faveur des arbres, parmi lesquels s’étant trou-
“ vés mêlés, on les a retirés après que le fort du torrent
“ a été passé. Les blés en vert ont été entièrement rui-
“ nés ; et non seulement les blés, mais encore toute la
“ terre d’une pièce de douze arpents a été enlevée, en
“ sorte qu’il n’y est resté que la roche toute nue. (1)

A cela se joignaient des bruits souterrains sembla-
bles aux roulements du tonnerre. La terre s’entrouvrit
par endroits en larges crevasses, des rivières furent assé-
chées et des lacs se formèrent où l’on n’en avait jamais
vu ; de vastes étendues de forêts furent tellement boule-
versées qu’elles parurent ensuite comme des terres fraî-
chement labourées. A la baie Saint-Paul une petite mon-
tagne située près du fleuve s’y engloutit et reparut en-
suite sous forme d’îlot. Ailleurs de larges bandes de ter-
rain couvertes de bois, glissant des falaises, offrirent le
spectacle d’arbres poussés au sein des flots : des rivières
furent ainsi obstruées, et les eaux amoncelées, s’ouvrant
un nouveau cours, souillèrent de vase et de limon le
Saint-Laurent qui roula terne et bourbeux pendant trois
mois. La glace épaisse de cinq à six pieds se brisa ci et

là avec un bruit éclatant et l'on vit jaillir fort haut dans les airs des colonnes de vapeur et d'eau mêlées de sable. Les fontaines tarirent ou ne fournirent plus qu'une eau chargée de soufre.

L'on entendit dans les airs des bruits semblables à des hurlements lamentables, et des météores ignés, aux formes fantastiques, apparurent qui portèrent la terreur à son comble. Les sauvages épouvantés disaient que c'était un châtiment des excès qu'ils avaient commis par les boissons. D'autres, moins instruits, croyaient que les âmes de leurs ancêtres voulaient revenir dans leurs anciennes demeures et, pour les effrayer, faisaient dans les airs des décharges de leurs fusils. (1)

C'étaient sans doute des phénomènes naturels mais plusieurs y virent des effets de la colère de Dieu, qui a assis la terre sur ses bases et peut à son gré l'ébranler ou l'anéantir.

Le châtiment avait été pressenti et annoncé par des âmes saintes. Deux jours auparavant, une Hospitalière, la mère Saint-Augustin, émule en sainteté de la vénérable Marie de l'Incarnation, étant en prières, eut le sentiment que Dieu était grandement irrité, et dans sa ferveur se prit à désirer ardemment la punition des coupables. Elle aperçut alors, aux quatre angles de la région voisine de Québec, des démons qui secouaient la terre avec violence et l'auraient entièrement bouleversée si un personnage d'une beauté et d'une majesté surhumaine,

1 M. de l'Inc. *loc. cit.*, p. 231. Quelque incroyables que paraissent ces événements, il y aurait mauvaise grâce, pour ne pas dire mauvaise foi, à rejeter les témoignages de témoins oculaires dont la véracité et la droiture d'esprit sont au-dessus de tout doute. Voir M. l'abbé Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, I, ch. XI—; l'abbé Casgrain, *Hist. de l'Hôtel-Dieu*, p. 240, ss.

tout en leur lâchant un peu les rênes, n'eut en même temps mis un frein aux excès de leur fureur. (1) Deux jeunes femmes algonquines, remarquables par leur foi naïve et leur parfaite innocence, reçurent de semblables avertissements. L'une d'elle vit dans son sommeil la sainte Vierge et l'Enfant Jésus qui lui dirent que la terre allait trembler, les arbres s'entrechoquer, les rochers se fendre, à la grande terreur de tout le monde. Peu de temps avant la première secousse elle s'écria hors d'elle-même : " Ce sera bientôt, ce sera bientôt ! " et pressentit de la même façon les autres ébranlements.

L'autre, étant bien éveillée et sur son séant, pendant la nuit du quatre au cinq février, entendit une voix distincte qui disait : " Il doit arriver aujourd'hui des " choses étranges, la terre doit trembler. " Son mari auquel elle raconta la chose tout bas, l'accusa de mensonge et ne voulut rien croire. Dans la journée, étant entrée dans la forêt pour couper du bois, elle entendit la même voix et en avertit sa sœur venue à sa rencontre, mais personne n'y voulut ajouter foi jusqu'à ce que l'événement vînt justifier la prédiction. (2)

Ce qui attirait ainsi la colère divine, c'était l'abus des boissons enivrantes, qui porte encore aujourd'hui la désolation au sein de tant de familles, la ruine et la misère à tant de foyers, et qui alors menaçait d'anéantir les chrétientés florissantes formées au prix de si grands sacrifices.

" Je ne veux pas décrire, dit l'auteur de la *relation* " de 1663, les malheurs que ces désordres ont causez à

1 Récit du P. Simon, *loc. cit.*, p. 189.—*Lettres de la Vén. M. de l'Incarnation*, II, 227.

2 Voir Ferland, I, 484, ss.—*Rel. 1663, loc. cit.*

“ cette Eglise naissante. Mon encre n'est pas assez noire
 “ pour les dépeindre de leurs couleurs ; il faudrait du fiel
 “ de dragon pour coucher icy les amertumes que nous en
 “ avons ressenty : c'est tout dire que nous perdons en un
 “ mois les sueurs et les travaux de dix et vingt an-
 “ nées.” (1)

Voici ce qu'écrivait de son côté la vénérable Marie ce l'Incarnation. “ Ces boissons perdent tous ces pau-
 “ vres gens : les hommes, les femmes, les garçons et les
 “ filles même ; car chacun est maître dans la cabane
 “ quand il s'agit de manger et de boire ; ils sont pris tout
 “ aussitôt et deviennent comme furieux. Ils courent nus
 “ avec des épées et des armes, et font fuir tout le monde
 “ soit de jour soit de nuit ; ils courent par Québec sans
 “ que personne les puisse empêcher. Il s'ensuit de là
 “ des meurtres, des viols, des brutalités monstrueuses et
 “ inouïes.” (2)

Mgr de Laval avait lancé l'excommunication contre ceux qui vendraient des liqueurs enivrantes aux sauvages. M. d'Avaugour (1661-1663), successeur de M. d'Argenson, s'était d'abord montré sévère dans la répression des délits de cette nature. Mais un jour, une pauvre femme qui s'en était rendue coupable ayant été mise en prison, le P. Lalemant eut le malheur d'aller demander grâce pour elle. Le gouverneur irrité déclare que si “ vendre de la boisson aux sauvages n'est pas une faute
 “ pour cette femme, ce ne serait désormais une faute
 “ pour personne.” On eut beau lui faire des représentations, comme il était d'un entêtement peu commun,—brave homme d'ailleurs,—il ne voulut rien entendre et

1 *Rel.* 1663, p. 7.

2 *Lettres*, II, p. 220.

le honteux trafic eut ses franches coudées. Les filles sauvages mêmes qui suivaient les classes des Ursulines s'adonnaient à l'ivresse. Les bonnes religieuses leur ayant représenté le malheur où elles se plongeaient en suivant l'exemple de leurs parents, elles cessèrent de venir au monastère. (1) La mère de l'Incarnation raconte encore qu'un capitaine algonquin, "excellent chrétien et le premier baptisé au pays—il s'agit de Noël Négabamat—les étant venu voir leur dit : "Onon-thio nous tue, de permettre qu'on nous donne des boissons." Elles lui répondirent : "Dis-lui qu'il le défende.—Je lui ai dit deux fois, reprit-il, et cependant il n'en fait rien, priez-le vous-même d'en faire la défense, peut-être nous obéira-t-il."

Les choses en vinrent à ce point que Mgr de Laval dut aller chercher remède au pied du trône. En attendant, les phénomènes terrifiants qui ont été racontés opérèrent des merveilles de conversion.

Le tremblement de terre avait commencé le lundi gras au soir : jamais mardi gras ne fut passé avec plus de piété ; on eut dit le Vendredi saint, (2) et le mercredi des Cendres, par le nombre des communions, parut un jour de Pâques. Pendant le carême, les confessions se multiplièrent accompagnées des plus consolantes dispositions, et jamais la table sainte ne fut aussi fréquentée. Trois ou quatre cents sauvages algonquins réunis à Québec et aux alentours donnèrent avec les Hurons l'exemple de la piété. Parmi eux se trouvaient d'anciens habitants de Sillery que la crainte des Iroquois en avait chassés, d'autres appartenant à des tribus iro-

1 Lettre citée, p. 221.

2 *Rel.* 1653, p. 7.

quoises se firent instruire avec une grande docilité et quatre-vingts reçurent le baptême.

Quant à ceux qui étaient demeurés dans les forts de Sillery et du Cap de la Magdeleine, exempts, du moins jusque-là, des tristes désordres signalés plus haut, leur ferveur égala celle des religieux les plus zélés. Au milieu des secousses les plus terribles, leur asile le plus sûr était le pied de l'autel où ils adressaient avec une confiance naïve leurs prières à la Mère de Dieu, à saint Joseph et à saint-Michel. Le glorieux archange fut particulièrement honoré à Sillery, dont il était le patron, et les Français aussi bien que les sauvages y vinrent de loin se mettre sous sa protection et accomplir leurs vœux.

“ Un vendredi entre autres (1), les sauvages des environs firent une procession solennelle de deux, trois et même, quelques-uns, de six à sept lieues de loin, pour se rendre à la croix de Saint-Michel : il y avait des vieillards tout caducs : il y avait des enfants de plus bas âge qui s'étaient échappés des mains de leurs parents, tous à jeun, et tous consacraient le chemin par leurs prières, jusqu'à ce que approchant du terme, les sauvages habitants de Sillery furent bien loin à la rencontre, pour les recevoir faisant de leur côté, une autre procession, et s'étant joints, arrivèrent tous ensemble dans l'Eglise, ou après la Sainte Communion que plusieurs eurent le bonheur de recevoir, ils se firent de nouvelles protestations d'apaiser la colère de Dieu par l'innocence de leur vie.”

Cependant on s'habitue à tout. Après quelques semaines, bien que la terre continuât d'être de temps en

1 *Rel.* 1663, p. 8.

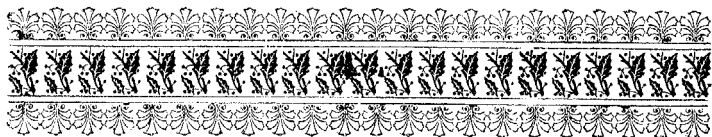
temps encore assez rudement secouée,, les craintes cessèrent petit à petit et les habitants se remirent à leurs travaux.

Cependant ces bouleversements pouvaient faire craindre la famine. Au témoignage de la vénérable Marie de l'Incarnation, par l'effet des feux souterrains et des flammes qui avaient fait éruption par les crevasses du sol " une extrême sécheresse avait comme brûlé la " terre et consumé toutes les semences. Ensuite de ces " aridités Dieu permit qu'il tombât des pluies en si " grande abondance que les torrents avaient emporté " tout le reste de l'herbe et tout ensemble l'espérance de " faire aucune moisson. Le contraire est arrivé car la " la moisson a été si abondante que jamais l'on a recueilli tant de blé ni d'autres grains dans ce pays. " (1)

Ainsi Dieu frappait pour corriger non pour détruire : il réservait au petit peuple, qui naissait alors aux bords du Saint-Laurent, de belles destinées. Jusque là ses progrès avaient été lents, mais cette année même (1663,) allait lui donner un nouvel essor.

1 Lettres, II, 273, s.





CHAPITRE VINGT-SIXIEME

Retour de Mgr de Laval et fondation du Séminaire de Québec.—Arrivée de Gaudais-Dupont.—Réformes dans l'administration de la justice ; établissement du Conseil-Souverain.—Envoi de quelques centaines de colons.—Arrivée de M. de Tracy, belle harangue d'un chef sauvage.—Le régiment de Carignan.—Les Algonquins de Sillery anéantissent un parti d'Agniers.—Nouvelle ambassade de Garakontié ;—Expédition infructueuse contre les Agniers au mois de janvier 1666.—Autre expédition plus heureuse.



Mgr de Laval, parti pour la France au mois d'août 1662, revint en septembre 1663, (1) avec le successeur de M. d'Avaugour, le che-

valier de Mézy, que, sur les instances de Louis XIV, il avait choisi lui-même. Au mois de mars 1663, le prélat encore à Paris avait donné un mandement, qu'il soumit à l'approbation du roi, pour la fondation d'un séminaire à Québec.

Dès son retour, il mit son dessein à exécution et vint occuper, avec quelques prêtres et deux aspirants au sacerdoce, une maison de pierre qu'on avait commencée en 1661 précisément sur le site actuel du presbytère de

1 *Journal*, dates citées, XLVII, pp. 284 et 306.

Notre-Dame de Québec, (1) et que le curé, M. de Bernières avait pu habiter dès le printemps de 1662.

Outre Henri de Bernières, premier prêtre ordonné au Canada, en mars 1660, et premier supérieur du Séminaire, les autres compagnons de l'évêque étaient MM. de Lauson-Charny, Jean Dudonyt, Thomas Morel, Ango des Maizerets et Hugues Pommier. (2)

Tel fut l'humble origine d'une de nos gloires les plus anciennes et les plus pures, le séminaire de Québec, qui, pendant deux siècles et demi, en inspirant aux générations, avec la foi des aïeux, l'amour de la patrie, a formé tant d'éducateurs zélés, fourni tant d'apôtres à nos paroisses et aux missions lointaines, préparé tant de vaillants soldats pour les luttes de la parole ou de l'épée, et a été ainsi l'un des plus fermes appuis du Canada catholique et français. (3)

L'évêque et le gouverneur furent suivis de M. Gaudais-Dupont, chargé par Louis XIV, auquel les Cent-Associés avaient remis la Nouvelle-France (1663), de faire une enquête approfondie sur les besoins de la colonie, l'administration de la justice, l'emploi des deniers publics la traite des pelleteries, et le défrichement des terres.

Muni d'amples pouvoirs, le commissaire prit posses-

1 L'abbé Aug. Gosselin, Mgr de Laval, éd. abrégée 1901, ch. X. aussi 11ère éd. XIII-XIV.

2 L'abbé Aug. Gosselin, loc. cit. (éd. 1901) p. 179-180, ss. Dans son rapport au S.-Siège, Mgr de Laval mentionne huit prêtres : les deux autres étaient sans doute M. de Saint-Sauveur déjà nommé et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu, qui n'étaient pas membres du Séminaire. *Ibid.*

3 Les foyers de haute éducation se sont aujourd'hui multipliés, mais on ne saurait oublier ce glorieux passé, que les services actuels ne cessent du reste de rappeler et de continuer.

sion du pays et se fit rendre foi et hommage par tous les habitants au nom du roi, établit des officiers pour rendre la justice selon les règles du droit et organisa la police pour surveiller le commerce et sauvegarder l'ordre dans la société civile. Le Canada devenait une province française, et Québec, qui comptait soixante et dix maisons, (1) prit le nom de ville. On fit l'élection d'un maire et de deux échevins. (2)

Le roi avait établi, par une ordonnance du mois d'avril 1663, un conseil souverain composé du gouverneur, de l'évêque ou du premier ecclésiastique de la colonie, et de cinq autres membres choisis par eux, avec pouvoir de juger en dernier ressort toutes les causes civiles et criminelles du pays, de régler l'emploi des deniers publics et le trafic des habitants avec les sauvages et les habitants du royaume.

La population, après plus d'un demi-siècle, ne s'élevait pas à plus de deux mille cinq cents âmes.

Sur les instances de Mgr de Laval le roi résolut d'envoyer des colons. Dès l'été de 1663, trois cents personnes furent embarquées sur deux bâtiments de la marine royale et envoyées au Canada. (3) Par malheur plusieurs étaient des jeunes gens incapables de travailler : une soixantaine moururent en mer et à peine vingt, au débarquement, pouvaient se tenir sur leurs pieds. (4) Trois cents autres colons mieux choisis et pla-

1 Ferland, II, 37, note 1.

2 Lettres de la Ven. M. de l'Incarnation, II, 267. Cette nomination, mal vue du public, fut révoquée deux mois après. V. Ferland, II, 19.

3 La vén. M. de l'Incarnation dit : "cent familles qui sont cinq cents âmes". *Lettres*, II, p. 269.

4 Ferland, *ibid.*

cés par petites bandes sur des vaisseaux marchands arrivèrent plus heureusement, l'année suivante.

C'étaient déjà de précieux renforts, mais l'année 1665 vit presque doubler la population entière du Canada. Soldats, marchands, colons, tous comptés, il vint plus de deux mille âmes. Les vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan-Salière, d'un peu plus de cinquante hommes chacune, formaient à elles seules près de treize cents hommes. (1)

Tous ces soldats sous les ordres de M. de Tracy, nommé lieutenant général, étaient destinés à porter la guerre aux Iroquois, dont Louis XIV, bien qu'il eût cédé la colonie à une nouvelle société appelée Compagnie des Indes Occidentales (1664), avait résolu d'abattre pour toujours la puissance.

M. de Tracy devait aussi juger M. de Mézy qui avait poussé la violence et l'arbitraire, envers Mgr de Laval et quelques membres du conseil, jusqu'aux plus regrettables excès. Cet infortuné gouverneur, dont l'esprit avait été aigri par de faux rapports, mourut heureusement dans les dispositions les plus chrétiennes, le cinq mai, avant l'arrivée de ses juges et de son successeur M. de Courcelles.

M. de Tracy arriva le trente juin, et le gouverneur, accompagné du célèbre intendant Talon, le douze septembre 1665.

Les sauvages vinrent saluer le lieutenant général et faire des présents selon leur coutume. La harangue de l'orateur huron fut éloquente. "Grand Ononthio, "dit-il, tu vois à tes pieds les débris d'une grande terre,

“ et les restes pitoyables d'un monde entier, autrefois
“ peuplé d'une infinité d'habitans. Ce ne sont main-
“ tenant que des carcasses qui te parlent, à qui l'Iroquois
“ n'a laissé que les os, en ayant dévoré la chair, après
“ l'avoir grillée sur les échafauds. Il ne nous reste plus
“ qu'un petit filet de vie ; et nos membres dont la plu-
“ part ont passé par les chaudières bouillantes de nos
“ ennemis, n'avaient plus de vigueur, quand avec bien
“ de la peine, ayant levé les yeux, nous avons aperçu
“ sur la rivière, les navires qui te portaient, et avec toy,
“ tant de soldats, qui nous sont envoyez par ton grand
“ Ononthio et le nostre.

“ Ce fut pour lors que le Soleil nous parut esclater
“ avec de plus beaux rayons, et éclairer nostre ancienne
“ terre, qui depuis tant d'années estoit devenue couverte
“ de nuages et de ténèbres. Pour lors nos lacs et nos
“ rivières parurent calmes, sans tempeste et sans brisans,
“ et pour te dire vray, il me sembla entendre une voix
“ sortir de ton vaisseau, qui nous disait, d'aussi loin que
“ nous pusmes te découvrir : Courage, peuple désolé ; tes
“ os vont estre liez de nerfs et de tendons, ta chair va
“ renaistre, tes forces te seront rendues, et tu vas vivre,
“ comme autrefois tu as vescu. Je me défiais au com-
“ mencement de eette voix, et je la prenais pour un doux
“ songe, qui flattait nos misères, quand le bruit de tant
“ de tambours, et l'arrivée de tant de soldats m'ont dé-
“ trompé. Après tout, quoy que je te voye de mes yeux
“ et que j'embrasse tes pieds, la joye que tu apportes est si
“ inopinée, que j'aurais peur d'estre deceû par un beau
“ songe, si je ne me sentais desja tout fortifié de ta seule
“ présence. Je te vois, ô généreux Ononthio ; je t'en-
“ tends, je te parle, sois le bienvenu, et reçois ce petit

“ présent du crû de nostre terre, pour marque de la joye
“ que nous ressentons de ton heureuse arrivée, et de
“ l'hommage que nous rendons au plus grand de tous les
“ Ononthio de la terre, qui a eu compassion de nos mi-
“ sères, et qui t'envoye pour nous en délivrer. ”

Quelques jours après Noël Négabamat vint à son tour avec les capitaines algonquins présenter ses hommages, reconnaître le roi de France pour maître de toute la terre et offrir la hache de ses guerriers pour l'expédition qu'on allait entreprendre.

L'arrivée de M. de Tracy avec des colons si nombreux et cette imposante force militaire apportait au Canada la joie et l'espérance.

Les sauvages—et même les Français nés au pays—étaient dans l'étonnement en voyant un si grand nombre de soldats évoluer, fanfare en tête, avec un entrain et un ensemble dont ils n'avaient pas d'idée. M. Tracy qui, pour donner une haute estime de l'autorité royale, ne sortait qu'en grande tenue, accompagné d'officiers, de gardes et de laquais nombreux, inspirait à tous le respect.

Douze chevaux envoyés par le roi, les premiers qu'on ait vus au pays, sauf un donné naguère à M. de Montmagny, eurent leur bonne part de l'admiration des sauvages charmés de la soumission de ces originaux de France à la main de l'homme.

Les dernières compagnies de Carignan étant arrivées trop tard pour marcher, dès l'automne 1665, contre les Iroquois, M. de Tracy fit du moins préparer l'expédition en envoyant relever le fort Richelieu (Sorel) et bâtir ceux de Saint-Louis (Chambly) et de Sainte-Thérèse, plus haut sur la même rivière.

Au printemps de 1663, les Algonquins de Sillery avaient déjà donné aux Agniers une rude leçon.

Quarante-deux chrétiens et un Français, partis vers la fin de mai (1) pour la guerre sainte contre les Iroquois, avaient remonté le Richelieu sans rien découvrir et s'étaient embusqués dans les îles du lac Champlain. À peine y étaient-ils cachés qu'un parti d'Agniers arrive, qui venait de Montréal, où, uni à des Onnontagués, il avait surpris et fait prisonniers deux pauvres Français. L'un était resté aux mains des Onnontagués qui retournaient dans leur pays par le lac Ontario, et les Agniers ramenaient l'autre pour en faire le jouet de leur barbarie. Ce malheureux avait eu un œil crevé au moment de sa capture et pouvait s'attendre à pis encore. Mais très dévot à la Sainte-Famille, dont une association venait d'être formée par le P. Chaumonot, il priait la sainte Vierge, avec une ferveur facile à imaginer, de ne pas permettre qu'un membre de sa famille pût dans les tourments. Cependant les Algonquins après avoir épié la descente de l'ennemi, envoient reconnaître sa position, et, aussitôt la nuit tombée, se glissent silencieusement dans le bois pour tomber sur leur proie pendant son sommeil.

Mais soudain le chef iroquois éveillé par un léger bruit donne l'alarme. C'était Garistarsia—*Le Fer*—renommé par son courage, sa force et par le nombre de Français et de sauvages tombés sous ses coups. Ses compagnons aussitôt en armes, engagent, au milieu de ténèbres, un combat corps à corps, où le râle des mourants et les plaintes des blessés se mêlent bientôt aux cris des combattants. Gahronho, chef des Algonquins, s'est attaché à Garistarsia. Le saisissant par sa longue chevelure, il le somme de se rendre, mais, habitué à faire des prison-

niers et confiant dans sa vigueur, l'autre résiste et allait porter à son assaillant un coup mortel quand la hache de celui-ci s'abat comme la foudre sur sa tête, et l'étend sans vie sur le sol. Leur chef tombé, les Iroquois, blessés pour la plupart, prennent la fuite. L'un d'eux, qui avait une épée passée à travers le corps, ne courut pas loin. Dix gisaient sur le carreau et trois restèrent aux mains des vainqueurs. Le pauvre captif français, en danger de perdre la vie dans cette mêlée, cria qu'il était Français, et aussitôt les Algonquins de l'entourer et de rompre ses liens avec tant d'empressement qu'ils faillirent lui couper une jambe. (1)

Les prisonniers furent amenés à Sillery mais " au lieu de doigts coupés, de nerfs arrachés et des autres " caresses " usitées en pareilles circonstances, on les conduisit à la chapelle où les chrétiens entonnèrent en leur présence de beaux cantiques d'action de grâce. Ils les exhortèrent ensuite à se faire baptiser et les conduisirent au missionnaire. Il se trouva que l'un des captifs était Huron. Pris dans son enfance par les Iroquois et élevé par eux, il était devenu membre de leur nation. Son père qui vivait encore à Québec le reconnut et on lui fit grâce de la vie. Ainsi sa captivité lui rendit en même temps sa famille et la foi.

Les deux autres devaient mourir, c'était justice. Sans les tourmenter, après qu'ils eurent reçu le baptême, on les passa par les armes comme des soldats. (2)

Outre cette défaite, les Cinq-Cantons avaient perdu nombre de guerriers dans des attaques malheureuses

1 *Relat.*, 1663, p. 14. 15.

2 *Rel.*, 1663, p. 16, 17.

contre les Andastes ⁽¹⁾ et les Mahingans ⁽²⁾ et sentaient le besoin de la paix. .

Grâce à Garakontié, des ambassades étaient venues à Québec en 1664 mais sans grand effet, à cause des pilleries et des meurtres que les Agniers ne cessaient de commettre dans nos campagnes. Garakontié, accompagné de députés onnontagués Goyogonins et Tsonnon-touans, revint en ambassade au commencement de décembre 1665. ⁽³⁾ Il ramenait Charles Le Moyne, habitant de Montréal, pris trois mois auparavant, ⁽⁴⁾ et demanda en retour la liberté de trois de ses compatriotes, ce que M. de Tracy accorda volontiers à ce vieil ami des Français. Il apportait la nouvelle de la mort du P. Le Moyne, premier apôtre des Iroquois, arrivée quelques jours auparavant au Cap de la Magdeleine, et dans sa harangue il en fit un magnifique éloge.

Les Agniers n'avaient pas paru. Une expédition forte de cinq à six cents hommes, aux ordres de M. de Courcelles, après s'être mise à Sillery sous la protection de saint Michel, partit pour aller châtier leur orgueil et leur perfidie.

Mais à cause des difficultés qu'offrait une marche de deux cents lieues ⁽⁵⁾ à la raquette, à des soldats chargés de bagage et qui n'étaient pas habitués à la rigueur de nos

1 *Ibid.*, ch. IV, p. 10, s.

2 *Rel.*, 1664, p. 33.

3 La *Rel.* de 1666, p. 5, met l'ambassade au mois d'octobre, mais la mort du P. Le Moyne étant arrivée seulement le 24 novembre (*Journal*, XLIX), la vraie date doit être celle qu'indique le *Journal*, 2 déc. *Ibid.*, p. 176.

4 *Rel.* 1666, p. 5.

5 D'après la *relation* "300 lieues"; environ cent-cinquante," Ferland, II, 46; "sept cents milles", Garneau.

hivers, elle eut peu de succès. Trente guides algonquins qu'on attendait, s'étant enivrés, arrivèrent trop tard et la vaillante petite armée, victorieuse de mille obstacles, aboutit à vingt lieues du village des Agniers et dut rebrousser chemin après quelques escarmouches.

Pendant frappés d'une crainte salutaire ils envoyèrent des députés à Québec dans l'été pour faire la paix.

Le traité était à peine signé qu'on apprit le meurtre commis par eux, de M. de Chazy et du capitaine Traversy, et la capture de quatre autres officiers près du fort Sainte-Anne (La Mothe) dans une île du lac Champlain. M. de Sorel, parti aussitôt avec trois cents hommes pour punir cette trahison, rencontra des ambassadeurs qui ramenaient les prisonniers et témoignaient grand regret de ce qui était arrivé. Mais M. de Tracy, comprenant que les nouvelles négociations n'aboutiraient à aucun résultat sérieux si l'on ne frappait un grand coup par les armes, retint les ambassadeurs en prison et une puissante expédition fut organisée pour détruire le repaire des brigands.

L'armée, forte de près de treize cents hommes, fut prête au mois de septembre, et les troupes avant le départ, ayant défilé sous les yeux d'un Iroquois nommé le Bâtard Flamand, il ne put retenir ses larmes à la pensée de ses foyers qu'on allait détruire, et demanda du moins d'épargner sa femme et ses enfants (1)

Les villages des Agniers, qu'on trouva mieux bâtis et armés qu'on ne s'y attendait, furent en effet com-

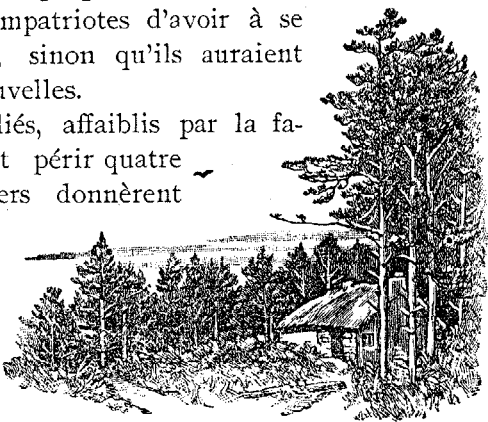
1 Vén. M. de l'Incarnation, Lettres, II, 327.

plètement détruits. Les outils de menuiserie et autres, dont ils se servaient pour décorer leurs cabanes et faire leurs meubles, furent enlevés ou brûlés avec tous leurs approvisionnements.

Au retour, M. de Tracy fit pendre un des Iroquois restés prisonniers à Québec, qui par ses perfides conseils avait été la cause des déprédations commises par les Agniers, et qui en outre s'était vanté d'avoir de sa main cassé la tête de M. de Chazy. (1)

Tous les autres furent frappés de terreur par l'attente d'un pareil sort, mais M. de Tracy voulant la paix les renvoya, pour la plupart, dans leurs cantons respectifs dire à leurs compatriotes d'avoir à se tenir tranquille, sinon qu'ils auraient encore de ses nouvelles.

Ainsi humiliés, affaiblis par la famine qui en fit périr quatre cents, les Agniers donnèrent des otages, reçurent les missionnaires et se résolurent à une paix plus durable, dont on profita



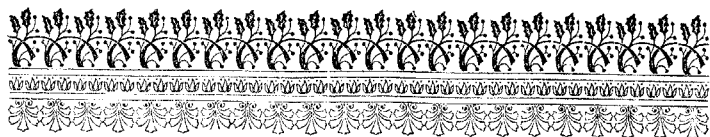
1 Cet évènement est placé avant l'expédition dans les mémoires de Perrot écrits plus tard. Mais la Vén. M. de l'Incarnation le place après, et son témoignage, daté de la même année, est préférable. Elle ne dit rien du meurtre de M. de Chazy, mais, le *Journal*, qui de son côté, ne parle pas de l'exécution, mentionne l'arrivée de Couture avec deux Agniers, "dont l'un est de la nation neutre, chef de la "brigade qui a tué M. de Chazy." Ferland, II, 56, attribue par erreur au *Journal* le récit du fait en question.

pour donner un élan nouveau à l'industrie, au commerce et à l'agriculture. (1)

Nous allons, dans les chapitres suivants, voir où en était à cette époque la population française des lieux dont nous faisons l'histoire.

1 *Lettres* de M. de l'Incarnation, II, 327.

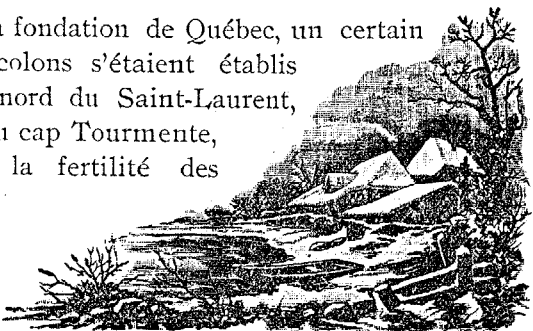




CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Familles trouvées en 1661 par Mgr de Laval au fort Saint-Xavier. —Etat de la seigneurie de Sillery en 1663. —Document de 1664 sur la rapidité avec laquelle elle fut peuplée. —La paroisse comptait dès lors trois rangs dans Sillery : Saint-François-Xavier, Saint-Ignace et Saint-Michel. —Quelques-uns des concessionnaires de 1663. —Habitants du fief Saint-Michel et de Coulouge à cette époque. —Le docteur Goumin. —Habitants de la côte Saint-Xavier lors du recensement de 1667. —Philippe Nepveu. —Jacques Bertheaume. —Michel Thibault. —Mathurin Trut. —Etienne de Nevers. —Jean Routier. —Légitime fierté que les Canadiens devraient éprouver au souvenir des ancêtres. —Amour du lieu natal.

Après la fondation de Québec, un certain nombre de colons s'étaient établis sur la rive nord du Saint-Laurent, de Québec au cap Tourmente, attirés par la fertilité des terres et le charme de ces lieux qui portent si



justement le nom de Beaupré. D'autres étaient groupés aux alentours de Montréal et des Trois-Rivières. Mais les terres les plus promptement défrichées furent celles des environs de Québec, les bords de la rivière Saint-Charles, le côteau Sainte-Geneviève, les *costes* Saint-

Michel et Saint-Ignace, (1) et même, malgré les incursions des Iroquois, celles de Saint-François-Xavier et du Cap-Rouge.

Mgr de Laval, dans le rapport qu'il envoya au Saint-Siège, au mois d'octobre 1661, sur l'état de l'église de la Nouvelle-France, (2) s'exprimait ainsi au sujet de ces dernières localités. " Le fort de Saint-Xavier à Sillery et celui du Cap-Rouge sont bâtis sur les bords du fleuve, à deux et trois lieues de Québec, dans une plaine fertile où se trouvent des villages très populeux. Il y a deux forts à Sillery, un où les pères Jésuites ont leur résidence, l'autre, nommé Saint-Xavier, où environ trente familles habitent ensemble. Il y faudrait établir autant de paroisses. (3)

Plusieurs de ces premiers habitants de Sainte Foy nous sont déjà connus. Mais à l'époque où nous sommes arrivés il y avait eu déjà bien des changements ! Les uns sont morts, d'autres sont allés s'établir ailleurs, et ont été remplacés par de nouveaux colons.

1 Ces noms sont encore en usage et ont trompé certains historiens qui ont confondu ces localités de Sainte-Foy avec les paroisses homonymes de la rive sud.

2 *Informatio de statu Ecclesiæ Novæ Franciæ ad Sanctam Sedem missa.*—21 octobris 1661. Mand. des Ev. de Québec, 35-40.

3 Propugnaculum D. Xaverii Syllerium, Caput Rubrum ex unâ parte magno flumine abluuntur, ex alterâ vero in planitie fœcunda sunt ædificata, et Quebeco duabus leucis ad tres usque leucas in longum latumque protenduntur : pagi istis sunt in locis perfrequentes. Duo sunt Syllerii propugnacula. In uno RR. PP. Jesuitæ domum habent, in altero S. Xaverii dicto triginta circiter familiæ cohabitant, quæ loca parccias exigunt diversas formantque." *Loc. cit.* p. 37.

D'après le latin, ce sont les forts qui s'étendaient en long et en large jusqu'à deux et trois lieues de Québec. Nous avons pris un peu de latitude dans la traduction.

Il ne sera pas sans intérêt de voir ce qu'était Sainte-Foy dans cet élan de prospérité imprimé par l'arrivée de Gaudais-Dupont et surtout de M. de Tracy et de l'intendant Talon.

Sans avoir, pour la seigneurie de Sillery, un beau document comme nous avons pour Gaudarville dans l'aveu et dénombrement du deux janvier 1668, d'importantes pièces permettront cependant de faire revivre tout ce passé d'une manière assez complète. Les recensements de 1666 et 1667, malgré leur imperfection, les anciens titres de concessions, rapprochés du *liber baptisatorum*, du cadastre de 1685 et même de l'aveu et dénombrement de 1733, le plus ancien que nous ayons pour Sillery, nous fourniront en abondance les renseignements nécessaires.

Deux pièces importantes nous mettent d'abord sous les yeux l'état général de la seigneurie en 1663 et 1664.

L'une est la "Déclaration des terres que les Pères "Jésuites possèdent dans le pays de la Nouvelle-France," (1) présentée à l'intendant au mois d'octobre 1663.

Voici, au sujet de la seigneurie de Sillery, comment on s'exprime : " Par concession de messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France le treize mars 1651, et " la confirmation par lettres patentes du Roy en juillet " 1651, registrées en parlement le onze avril 1658 ; à " deux lieues au-dessus de Québec, les sauvages chrestiens résidents à Sillery ont la consistance d'une lieue " de terre sur le fleuve St-Laurens sur quatre lieues de " profondeur dont les dits sauvages ont esté établis " seigneurs par la concession a eux faicte.

1 Edition Burrows, XLVII, pp. 268-270.

“ Or les pères Jésuites ayant esté établis tuteurs,
“ directeurs et protecteurs des dicts sauvages par lettres
“ du Roy en juillet 1651, registrées en parlement le onze
“ avril 1658, ils ont ensuite partagé ce terres en soixante
“ et dix concessions données au nom des dicts sauvages
“ à autant d’habitants Français qui y résident, ayant
“ réservé seulement sept arpents de front où les dicts
“ pères ont faict construire un fort de pierre flanqué de
“ quatre tourelles dans lequel les sauvages se retirent
“ pour y faire en seurté ⁽¹⁾ leur demeure ordinaire, avec
“ les dicts pères qui y ont basti une chapelle et une mai-
“ son en laquelle ils résident, huit ou dix personnes tant
“ eux que leurs domestiques.

“ Les dits Pères possèdent de plus trente arpens de
“ terre dans l’ance du dict Sillery y compris le platon
“ sur lequel est basti un moulin à vent. ⁽²⁾ Le nombre
“ de tous les habitants de cette seigneurie peut bien
“ monter jusqu’à deux cent trente âmes. ” ⁽³⁾

Malgré l’expression “ tous les habitants ”, ce chiffre ne comprenait pas la population sauvage. ⁽⁴⁾

Une autre pièce de 1664 intitulée : “ Exposé tou-
“ chant les soins et la diligence que les Pères Jésuites
“ ont eus de faire habiter et défricher les terres qu’ils

1 Sûreté.

2 Le 2 nov. 1670, (Rageot), le frère Joseph Boursier, au nom des PP. Jésuites, donne à ferme pour trois ans à Pierre Bessonnier, meunier, “ un motilin à vent assis au-dessus et sur la terre de Sillery, “ garny de ses meulles et tournants et travaillants et autres ustensiles “ faisant de bled farine, ” etc.

3 Ed. Burrows, XLVII, *loc. cit.* p. 262.

4 Dans tout le reste du document il n’est question que de la population blanche.

“ possèdent en la Nouvelle-France ”, (1) est plus intéressante encore et plus explicite.

Après avoir parlé de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, l'auteur poursuit :

“ La seconde seigneurie est celle des sauvages de Sillery dont les pères Jésuites sont établis par le Roy, les tuteurs et administrateurs.

“ Or l'on peut dire que dans tout le Canada il n'y a rien de semblable en matière de terres promptement défrichées ; car, depuis deux ans seulement que l'Iroquois a donné plus de repos à ce quartier-là, l'on voit déjà bien avant dans les bois deux belles campagnes habitées par des françois, dont l'une est d'une lieue de long, qu'on appelle la route de St-Michel, (2) et l'autre, qui se nomme la route S.-Ignace (3) est de près de trois quarts de lieue. Ces deux campagnes sont si belles et chargées de si belles moissons que quiconque les voit ne peut assez admirer comment en si peu de temps se soient pu faire de si grands et si beaux déserts.

“ Il est vray qu'une troisième peuplade de françois, qui est sur la mesme rivière tout le long du grand fleuve, ne s'est pas faite si promptement. Il y a plus de vingt ans que les pères l'ont commencée. Mais les incursions fréquentes des Iroquois interrompaient tellement les travaux qu'on peut dire qu'on fait plus à présent en un moys, qu'on ne faisait alors en un an ; ce n'est pas que les pères ne fissent dès lors tout leur

1 Aux arch. du Sém. de Québec, —fonds Verreau, —boîte 3, No 6.

2 Chemin Sainte-Foy.

3 Chemin Gomin.

“ possible pour faire peupler ces terres tant par les fran-
“ çois que par les Algonquins, et c'est pour cela qu'ils
“ ont fait bastir deux forts avec de grandes dépenses, l'un
“ pour les françois et l'autre pour les Algonquins, qui
“ se compose de quatre murailles de pierre flanquées de
“ quatre tourelles eslevées aux quatre coings, dans lequel
“ les pères ont fait de plus construire une église affin que
“ rien ne manquast ny aux françois ny aux sauvages
“ pour les attirer à résider sur ces terres et les cultiver ;
“ mais, comme a esté dit, les meurtres que les Iroquois
“ ont faits plus souvent en ces quartiers-là, qui sont la
“ frontière, qu'en tous les autres, retardèrent la colonie ;
“ ils n'ont sitost désisté de leurs incursions fréquentes
“ que, par le soing qu'on en a pris, on a vu, comme du
“ jour au lendemain, naistre des campagnes, et l'on voit,
“ à présent deux ou trois belles colonies françaises d'une
“ lieue de long disposées de Rang à dos l'une de l'autre
“ et parallèles à celle du bord du grand fleuve S.-Lau-
“ rent. ”

Beaucoup de ces concessions remontaient à 1646, 1649, 1652, ⁽¹⁾ mais, si l'on s'en rapporte au *Journal*, un bien plus grand nombre furent accordées en 1663, à la fin de février : “ *Item*, dit le précieux document, fut faite “ distribution des concessions en quantité sur les terres “ des sauvages de Sillery ”. Malheureusement ces actes faits sous seing privé, par les pères Jésuites eux-mêmes, sont perdus et nous n'en connaissons quelques-uns que grâce à la mention qu'en ont faite les notaires de l'époque. Ainsi Adrien Sédillot et son frère Etienne, avec Jean Morin, reçurent, le dix-huit février 1663, des concessions de soixante arpents à la côte Saint-Michel, deux

1 *Suprà*, pp. 205, 241, 248, 249, et note, *ibid*.

arpents de front sur toute la profondeur. (1) Le vingt-quatre février 1663, (2) Jean-Baptiste Morin de Belleroche obtenait aussi une terre dans la même localité, et deux, de soixante arpents chacune, furent concédées à Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, la première le vingt-deux juillet et l'autre en novembre 1663. (3) Le dix-huit mars 1663, le P. Lalemant concédait à François Labbé deux arpents de terre de front à la côte Saint-Ignace, entre la route Saint-Michel et les habitations de Saint-François-Xavier, bornés à l'est à Charles Nolan, et à Guillaume David, du côté de l'ouest. Aucun de ces noms ne paraît dans les recensements de 1666, 1667. Dès le vingt-neuf avril de la même année 1663, François Labbé cédait sa terre à Jacques Fauquées, dont nous parlerons plus loin, "pour la somme de vingt et une livres dix sols, payable "en bons effets", en compensation du travail fait pendant un mois et quelques jours de possession, et prenait son vol vers d'autres cieux. (4) De même Guillaume David, qu'on voit aux Trois-Rivières en 1657, était à Sorel en 1670.

Nous remettons aux chapitres suivants de traiter des habitants de la côte Saint-Ignace et de la côte Saint-Michel, réservant celui-ci à une partie de nos vieilles connaissances de la côte Saint-François-Xavier. Un cha-

1 Nous n'avons pas retrouvé ces titres. Nous empruntons le renseignement au *Rapport* de J. Stewart *sur les biens des Jésuites* en 1842, cité par M. Jos Trudelle dans ses notes sur les églises et chapelles de Québec et des environs.

2 D'après Rageot, 2 août, 1671.

3 D'après Rageot. Inventaire de Nicolas Gaudry, 3 septembre 1670.

4 Greffe d'Audouart, date citée. Le contrat primitif est de la main du P. J. Lalemant et annexé à l'acte du notaire.

pitre spécial est destiné à l'histoire des anciens seigneurs de Gaudarville et de ses premiers colons.

Afin de ne pas fatiguer le lecteur, les recensements de 1666, 1667, qui donnent pêle-mêle et souvent défigurent les noms des habitants, sont renvoyés à l'appendice. (1) Nous nous bornons ici à y puiser les renseignements essentiels, et à les grouper avec ceux que le *liber baptisatorum* (2) et les greffes des anciens notaires ont arraché à la dent meurtrière du temps. (3)

Il faudra en outre retrancher certains noms qui, bien que donnés parmi ceux des habitants de Sainte-Foy, appartiennent indubitablement à d'autres localités.

Ainsi Sébastien Langelier, époux de Marie de Beauregard, (4) placé par le recensement à la côte Saint-François-Xavier, était en réalité un habitant du fief Saint-Michel, où il avait acquis, le premier mai 1662, (5) la terre concédée, le quatre décembre 1651, par Charles Le Gardeur à Jacques Goulet, sur la limite de la

1 Pièce XX. D'après M. Benjamin Sulte, *Hist. des Can.-Français*, vol. IV p. 52, ss.

2 Pour la même raison, nous renvoyons à l'appendice une liste complète des enfants français baptisés à Sillery de 1645 à 1670. Pièce XXI.

3 *Tempus edax rerum*, a dit un ancien,—le temps mangeur des choses !

4 Contrat de mariage, 8 oct. 1665, Duquet.

5 Audouart. Cette terre passa par bien des mains avant d'échoir à Langelier : Goulet, établi à la côte de Beaupré, céda à Simon Legendre, 26 déc. 1655, par l'entremise de Nicolas Gaudry ; Simon Legendre vend à Jacques Noury, 2 février 1657 ; Noury à Pierre LeVasseur, 4 mars 1657. Audouart, dates citées. P. LeVasseur remet à Noury, 1 nov., 1658. Greffe de Peuvret. Et Noury enfin cède à Langelier, 1 mai 1662. Audouart.

seigneurie de Sillery. Jacques Goulet, dont un fils, (1) René, fut baptisé à Sillery le vingt-sept octobre 1650, était allé s'établir au Château-Richer.

De même Pierre Chappau, qui avait épousé Madeleine Duval, veuve de Pierre Jouyneau, tué en 1657 par les Iroquois, (2) avait justement la terre voisine de celle de Sébastien Langelier. Il la tenait de Pierre Tourmente, auquel Charles Le Gardeur l'avait concédée le quinze novembre 1653. (3) Le voisinage explique pourquoi plusieurs de ses enfants furent baptisés à Sillery. (4)

Il faut en dire autant de Denis Brière ou Labrière, qui, à s'en rapporter aux recensements, aurait été un habitant de Gaudarville. Il avait épousé, le huit mai 1658, Françoise Bigot, veuve de Charles Guillebout, originaire de Tourouvre dans le Perche, décédé le douze mai précédent, et, en même temps que la veuve, il avait *épousé* la terre. Or la terre concédée à Charles Guillebout, le douze août 1652, (5) par Charles Le Gardeur était

1 Par le P. Bailloquet. Un autre, Louis, fut baptisé par le P. Dupéron, le 13 sept. 1653. La mère s'appelait Marguerite Maillier, ou Meilier, d'après le *lib. baptis.*

2 Voir un acte intéressant de Rageot, à ce sujet, 18 avril, 1667.

3 Audouart. Pierre Chappau l'acheta pour 200 livres, le 11 nov. 1656. *Ibid*, date citée.

4 Madeleine, 11 nov. 1662, par le P. Simon, LeMoynes; Jean, 30 mars, 1665, par le P. Bailloquet; et Romain, 25 août, 1667, par le P. André Richard. Romain se noya à l'Isle-aux-Oies en 1702.

5 Audouart, date citée. Les enfants de Chs Guillebout furent baptisés à Sillery : Marie-Geneviève, 4 mars 1651, Charles, 9 mars 1654, et Marguerite, 11 juin 1656, tous par le P. Dequen.

Les enfants de Denis Brière baptisés à Sainte-Foy sont Sébastien le 28 janvier 1664, par le P. Bailloquet; Charles, 2 avril 1667, et J.-Baptiste, 21 mai 1668, par le P. André Richard; un autre Charles, 26 avril, 1671, par le P. de Crespieul.

voisine, à l'est, de celle de Pierre Tourmente devenue ensuite propriété de Pierre Chappau.

Toujours en allant vers l'est, on trouvait ensuite Barthélemy Gaudin, Jean Le Vasseur et Raymond Pagetz dit Crécy, (1) dont la terre était bornée au ruisseau Saint-Denis.

Au nord de ces censitaires, entre Jacques Goulet et Charles Guiliebout était la terre acquise de Louis Houde, le huit juin 1652, par Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, et, entre Barthélemy Gaudin et Raymond Pagetz, celle que M. d'Ailleboust concéda à Pierre Duquet le six avril 1654. (2)

C'est dans cette même localité, un peu plus à l'est, qu'était la terre concédée par M. d'Ailleboust au docteur Gomin, (3) —ou plutôt Goumin, parce que c'est ainsi qu'il signait,—qui a donné son nom à une partie de la Grande-allée.

1 Audouart, conc. de M. d'Ailleboust à Jean LeVasseur, bornée au sud-est au fleuve, au nord-est à Raymond Pagetz dit Crécy, au *sorouest* à Barthélemy Gaudin, au nord-ouest à Pierre Duquet.

2 Audouart, date citée. Le 30 nov. 1666, Nicolas Gaudry vend à Ls Rouër de Villeray une terre de cinq arpents et demi, au lieu dit "La Grange," tenant d'un côté à Jacques Boïssel, de l'autre au sieur d'Auteuil, de front à la grande route et de l'autre bout aux terres du sieur de Charny. Greffe de Rageot. Serait-ce l'origine du nom de *Spencer Grange*, résidence de Sir James Lemoine ?

3 Greffe de Duquet, 1 sept. 1664. Et ainsi se trouve éclaircie l'énigme dont nous parlions,—*suprà*, p. 70, note 2. La référence donnée par Mgr Tanguay—c'est chose pardonnable—n'est pas exacte.

De même le 14 mai 1665, Annet Goumin remet à Jacques Cailhaut de la Tesserie, une concession qu'il avait acquise à l'Ile d'Orléans, du sieur Péronne de Mazé, "pour faire plaisir au dit sieur de la Tesserie." Duquet, date citée. Peut-être est-ce là l'acte introuvable de 1663 dont parle le *Bulletin des Rech. hist.*, juin 1896, p. 87.

Pour Jean Le Mire, il y a lieu de douter. Bien que placé par le recensement parmi les habitants de la côte Saint-Ignace et nommé peu avant Denis-Joseph d'Auteuil, nous savons qu'il avait vendu dès 1652, (1) à Julien Quantin, la terre que lui avait concédée le P. Dequen, le vingt-trois janvier de la même année. Il avait épousé Louise, fille de Nicolas Marsolet, et fut père de seize enfants dont aucun, chose singulière s'il avait habité le voisinage de Sillery, ne fut baptisé dans l'église de la bourgade. En 1666 il était à Québec et fut élu syndic au mois de mars 1667. Il nous semble donc qu'il occupait plutôt, dans ce temps-là, une terre qu'on trouve sous son nom, dans un plan ancien, (2) à l'est du domaine appelé Saint-Denis.

Il était maître-charpentier et originaire de Saint-Vivier, évêché de Rouen. Il mourut en octobre 1684.

De même, à la côte Saint-Michel, faudra-t-il retrancher les noms de Jean Bourdon, de la Chesnaie, de Noël Morin, de Louis Sédillot, de Nicolas Bonhomme, d'Antoine Rouillard et de la veuve Gloria, comme appartenant certainement à Saint-Jean ou à Saint-François. Peut-être faudrait-il ajouter Jean Larchevêque, mais, comme on le retrouvera dans l'aveu et dénombrement de Gaudarville en 1668, nous lui faisons grâce.

Ainsi, sauf Nicolas Gaudry et Barthélemy Gaudin,

1 Rageot, 17 juillet 1667, où l'on réfère à deux actes de Godet de 1652 et à un acte d'Audouart, du 20 sept. 1654, par lequel, Quantin cédait à Etienne de Nevers la terre de Le Mire. L'acte de 1667 est la vente de cette terre à Routier.

2 Plan des fiefs de Saint-Michel et de Coulonge publié par M. Ern. Gagnon dans son étude sur Spencer Wood, (Rapport des Travaux-publics, 1699) et dont il a eu l'obligeance de nous prêter la planche.

que nous rencontrerons plus loin, l'un à la côte Saint-Michel et l'autre, dès 1669, ⁽¹⁾ à la côte Saint-Ignace, nous n'avons pas à nous occuper des autres qui ne peuvent être comptés parmi les anciens habitants de Sainte-Foy. La part de la vieille paroisse reste encore assez belle !

De 1646, 1652 et 1654, dates des premières concessions, à 1666 et 1667, l'intervalle n'est pas long, et pourtant combien de ceux que nous avons rencontrés dans les pages précédentes ont disparu !

En suivant le rang du fleuve, de la ligne de Gaudarville à Sillery, le premier colon, Antoine Martin dit Montpellier, qu'on a vu choisir en 1654 comme chef des censitaires de Gaudarville, dans leur convention avec Louis de Lauson, pour se défendre des Iroquois, ⁽²⁾ était mort depuis plusieurs années. Il était à la fois cordonnier et soldat et avait épousé en 1646 Denise Sevestre. Le *Journal* remarque "qu'à ses noces on dansa une espèce de ballet ; savoir cinq soldats." ⁽³⁾

Quatre mois après sa mort, arrivée au mois de mai 1659, sa veuve épousa ⁽⁴⁾ Philippe Nepveu, tailleur, originaire de Chartres, que le recensement de 1667 range parmi les habitants de la côte Sillery, et lui apporta la moitié de la terre de son premier mari. ⁽⁵⁾

1 Acte de Duquet, 20 dec. 1669. Claude Camus, femme de Claude Charron, donne à ferme à Dominique Millo dit Lelorrain, pour trois ans, une terre à la côte S. Ignace, "joignant d'un côté Pierre Pluchon et de l'autre Barthélemi Gaudin."

2 *Suprà*, 309, ss.

3 *Journal*, 18 juin, XXVIII, 202.

4 Le 4 août 1659. Antoine Martin fut inhumé le 11 mai. Tanguay.

5 Voir *suprà*, p. 296, note 3, l'acte de vente à Jacques Bertheaume, Rageot, 8 avril 1667. On voit par là que le recensement

Le huit avril 1667, Nepveu vendit cette terre à Jacques Bertheaume. L'autre moitié, restée aux enfants d'Antoine Martin, passa ensuite aux mains d'Ignace Bonhomme, fils de Nicolas, habitant de la côte Saint-Michel, puis fut aussi vendue, le trente et un mai 1668, (1) à Jacques Bertheaume qui se trouva ainsi propriétaire de toute la concession de Montpellier.

Ni les enfants de ce dernier ni ceux de Philippe Nepveu n'ont fait souche à Sainte-Foy. (2)

JACQUES BERTHEAUME au contraire, époux de Catherine, fille de Nicolas Bonhomme, a été l'ancêtre d'une nombreuse famille, qui compte encore à Sainte-Foy plusieurs représentants, agriculteurs comme leurs pères.

La terre de Jean Durand voisine de celle d'Etienne Dumetz, dans Gaudarville, propriété de Pierre Berthiaume, (3) fils de Jacques, dès la fin du XVII^e siècle, appartient encore, avec d'autres dans les environs, à ses arrière-neveux.

Antoine Le Boesme dit Lalime était mort en 1666. Du reste il avait vendu sa terre, le vingt-quatre janvier 1659, à Jean Baillargeon, et celui-ci l'avait cédée à son tour à Nicolas Chaigneau, le cinq septembre 1661. (4) Aucun de ces noms ne figure au recensement de 1667. On trouve alors en ce lieu MICHEL THIBAULT, époux de

fut fait en hiver et terminé, dans ces quartiers du moins, avant le mois d'avril, ce qui explique un peu ses imperfections.

1 Greffe de Duquet. Vendue d'abord, le 22 fev. 1668, à Chs. Courtois, puis 31 mai 1668, par ce dernier, à Jacques Bertheaume.

2 Aucun n'a été baptisé à Sillery.

3 Ce nom qu'on trouve écrit parfois Bertheome, Berthome est devenu de bonne heure Berthiaume. Dans le recensement de 1667 Jacques Bertheaume est qualifié "habitant de ces lieux (côte de Saint-Xavier et de Saint-Ignace), marié en France."

4 Audouart, dates citées.

Jeanne Sohier ou Soyère, qui avait douze arpents de terre en valeur.

Il était en 1681 dans la seigneurie de Maure et fut inhumé à Saint-Augustin en 1715. Deux de ses enfants furent baptisés à Sillery, Louise, le vingt et un mai, 1667, (1) et Marguerite, le vingt-sept novembre 1668. (2) Dès 1670 il était à la Pointe-aux-Trembles.

JEAN HAYOT occupait en 1667 la terre voisine de Claude Bouchard, (3) et avait une tête de bétail et vingt-cinq arpents en valeur. Il n'y resta pas longtemps : son dernier enfant baptisé à Sillery fut Angélique, le dix juin 1668.(4) Tous les autres reçurent le baptême à Québec, excepté Louis-Joseph, baptisé en décembre 1679 à la Pointe-aux-Trembles, où la famille s'était sans doute aussi établie. Jean Hayot est donné par le recensement de 1681 parmi les habitants de la seigneurie de Maure.

JEAN PELLETIER, fils de Nicolas, voisin d'Hayot, avait aussi vingt-cinq arpents de terre en valeur et en outre deux têtes de bétail, un domestique, Jacques Rousseau, et une servante, Suzanne Nepveu. Sa femme était Geneviève de Rainville. Il n'eut qu'un fils baptisé à Sillery, François-Xavier, qui fut tué par les Iroquois en 1692.

Ces deux colons occupaient les terres concédées par le P. Dequen en 1652 à Nicolas Pinel et à Maurice Arrivé, (5) dont l'un était mort, et l'autre parti pour l'Île

1 Par le P. Richard.

2 Par le P. Albanel.

3 Voir *suprà*, p. 298, 299 ; aussi 345.

4 Par le P. André Richard.

5 Les terres de Jean Hayot et de Jean Pelletier ne peuvent être autres que celles concédées en 1652, par le P. Dequen, à Nicolas Pinel et à Maurice Arrivé. Il y a bien quelque confusion à ce sujet dans les

d'Orléans où il s'établit dans l'ancienne paroisse de la Sainte-Famille. (1)

MATHURIN TRUT, (2) originaire des environs de Cognac en Angoumois, était en 1667—et encore en 1681—sur la terre qu'il avait obtenue en 1652, et possédait trois têtes de bétail. Dix arpents étaient en valeur. Il n'a pas laissé d'héritier de son nom. Il eut huit filles, presque toutes baptisées à Saint-Foy et mariées à d'anciens habitants de la paroisse, comme Antoine Buisson, Nicolas Valain, Jean Guillot, Sébastien Migneron, Jean-Baptiste Pin, Jean, fils de Jean Routier(3) Ainsi, bien que son nom soit éteint, Mathurin Trut compte encore ici des arrière-neveux ; et de même Pierre Garaman, dont il avait épousé la fille, Marguerite.

Il est probable, sinon certain, que le *Guillot*, dont le nom apparaît sur le cadastre de 1685, était gendre de Mathurin Trut et occupait la même terre.

ETIENNE DE NEVERS dit Brentigny possédait encore, au printemps de 1667, la terre de Jean Le Mire,

actes de Godet. Ainsi (16 janvier) Mathurin Trut est borné à l'est à Jean (Le Mire) et à l'ouest à Nicolas Pinel. Le 23 janvier, Nicolas Pinel est borné à l'est par Maurice Arrivé et à l'ouest par Mathurin Trut. C'est ici évidemment qu'est l'erreur. Il faudrait l'inverse. Ainsi Jean Hayot avait la terre de Maurice Arrivé.

Voir *suprà*, pp. 294, 295, 318, et note I, *ib.*

1 Dans un acte de Duquet, 23 juin 1667, Maurice Arrivé est qualifié "habitant de l'île d'Orléans.

2 C'est ainsi qu'il signe dans plusieurs actes.

3 Antoine Buisson ou Bisson épousa Ursule Trut en 1671 ; Nicolas Valain, Anne ; Jean Guillot, Claude-Françoise en 1688 ; Sébastien Migneron, Catherine en 1691 ; J.-B. Pin, Marie-Geneviève en 1691 ; Jean Routier, Marie-Madeleine en 1699, Geneviève, devenue veuve, épousa Guillaume Boivin en 1709 à Sainte-Foy. G. Boivin était de S.-Anne de Beaupré.

qu'il avait acquise de Julien Quantin le vingt septembre 1654, (1) et ne la vendit à Jean Routier que dans le courant de l'été. (2) L'occupait-il, ou une autre plus rapprochée de Sillery, que lui avait concédée le P. Lalemant le treize octobre 1660 ? (3) Toujours est-il qu'il avait, lors du recensement, douze arpents de cultures, quatre têtes de bétail et un domestique qui s'appelait—nom charmant—Nicolas Butor. Etienne de Nevers, âgé seulement de quarante ans en 1667, avait épousé Anne, fille de Thomas Hayot, et n'a pas fait souche à Sainte-Foy. Le dernier de ses enfants baptisé à Sillery fut Simon-Jean, le vingt-sept décembre 1667. (4)

JEAN ROUTIER, originaire de Dieppe, fils de Jean Routier et de Rogère Crousette, avait dix arpents de terre en valeur et deux bestiaux. Il occupait probablement dès lors la terre de Nicolas Patenotre, vendue d'abord à

1 Greffe d'Audouart, *suprà*, p. 348, note 7.

2 *Ibid.*, 17 juillet, 1667.

3 Audouart. "Trois arpents de front, et de profondeur depuis "le coteau qui regarde le Saint-Laurent jusqu'à la grand'route de "Québec au Cap-Rouge ; bornés au nord-est à Nicolas Pelletier et au "surouest aux terres non concédées." Il est impossible que cette concession ait été à l'ouest de Monceaux. On sait en effet par Audouart lui-même, (acte du 10 mars 1660), que Nicolas Pelletier avait pour voisin à l'ouest Thomas Hayot et à l'est le domaine de Monceaux. Il est donc probable que les Jésuites avaient commencé à faire des concessions dans la partie jusque-là réservée aux sauvages dont le nombre avait beaucoup diminué. On peut même dire que la chose est certaine, puisqu'ils ne réservèrent que sept arpents de front pour les néophytes sur près de trente qu'il y avait de la Pointe-à-Puiseaux à la pointe Saint-Joseph. Voir le document de 1663, cité quelques pages plus haut.

4 Par le P. André Richard. A en croire Tanguay, Etienne de Nevers mourut cette année-là même, puisque Anne Hayot épousa à Québec, en 1667, Léonard Dubord.

Gilles Pinel ⁽¹⁾ et par celui-ci à Guillaume Routier, ⁽²⁾ le vingt-huit juillet 1657. Peut-être même l'avait-il depuis l'enlèvement de ce dernier par les Iroquois en 1659. Elle lui appartenait assurément en 1674, comme le démontre un arpentage de Jean Guyon ⁽³⁾ qui alla tirer un ligne de vingt arpents entre les terres de Jean Routier et de *Jean Noël*, voisin de Patenotre, à l'est. Il n'acquit la terre de Jean Le Mire, contigüe, du côté de l'ouest, à celle de Patenotre, ⁽⁴⁾ que le dix-sept juillet 1667, ⁽⁵⁾ après le recensement.

Si les vieux Canadiens, qui élevèrent dans des temps difficiles ces nombreuses familles, source de l'expansion si rapide de leur race, voyaient de leurs descendants s'éteindre dans la douceur égoïste d'une vie solitaire, exempté il est vrai de soucis mais sans lendemain, ils feraient sans doute une belle colère.

Etre fils de ces courageux colons qui ont ouvert le pays au prix de leurs sueurs et souvent de leur sang, c'est un grand honneur, une sorte de noblesse.

1 Audouart, 29 nov. 1656.

2 Audouart, date citée.

3 9 mars, 1674. Notes de cet arpenteur aux arch. de la rue S.-Anne à Québec.... "Aussi entre Jean Noël et Jean Routier, une ligne "de vingt arpents et fait séparation de la dite concession d'avec Bar-thélemi Gaudin." On voit par là où se trouvait la terre de Gaudin à la côte S.-Ignace, au bout de la terre de Jean Routier.

4 Greffe de Godet, 23 janvier 1652.

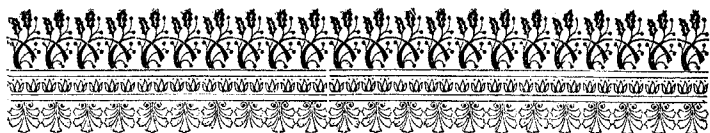
5 Rageot, date citée. Voir *supra*, p. 348, note 8. Cette terre passa aux mains de Julien Quantin, d'Etienne de Nevers, puis de Jean Routier. Jean Routier l'ancien avait épousé Catherine, fille de François Méliot et de Marie Chanson, de l'île de Ré. Dans l'acte de baptême de J.-Bapt. Routier, 24 janv. 1670, elle est appelée Catherine Chanson, du nom de sa mère. J.-Baptiste épousa d'abord Madeleine Trut, puis en 1709 Louise Moisan. Il eut dix-neuf enfants, et mourut à S.-Foy en 1747.

Les familles françaises dont les pères étaient aux croisades en ont conservé un légitime orgueil. Il en devrait être ainsi de ceux qui descendent de ces hommes hardis qui, pour assurer un héritage à leurs enfants, devaient savoir manier aussi bien le mousquet et l'épée que la cognée ou la charrue.

Transmettre à sa famille la maison paternelle, la terre reçue des ancêtres, devrait être un sentiment aussi fort, aussi étroitement attaché au cœur, aussi sacré que les liens du sang.

Si quelqu'un pouvait l'allumer dans l'âme de Canadiens-français, il rendrait à la patrie un inappréciable service. On ne verrait plus tant de nos compatriotes quitter sans regret le clocher natal, le toit qui a abrité leur enfance, pour aller se faire mercenaires dans les villes ou à l'étranger. Si ce sentiment avait été plus vivace à Sainte-Foy, un plus grand nombre des anciennes familles seraient encore sur les terres défrichées par leurs pères.





CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

Autres habitants de la côte S.-François-Xavier.—Jean Noël.—Jean Mignerou dit Lajeunesse ancêtre des Myrand.—Sébastien Ginguereau, ancêtre des Gingras.—Jacques Fournier, sieur de la Ville.—Pierre Masse, père et fils.—Jean Nepveu et Gilles Pinel.—Pierre Pluchon.—Pierre Dubois-Morel.—Jean de la Rue.—Sébastien Liénard dit Durbois.—Nicolas Goupil et Denis Jean dit Saint-Onge.—Thomas Hayot.—Nicolas, et François Pelletier.—Jacques Lebeuf.—Où était Louise de Boisenueve dont parle le recensement ?—Quelle terre avait Denis Jean ?—Détails sur cette famille : Marie Jean, religieuse de la Congrégation.—Marie-Françoise Jean, devenue la mère Anne des Anges à l'Hôtel-Dieu : sa sainte vie et sa sainte mort.—Sa mère, Marie Pelletier, veuve Denis Jean, se dévoue à l'oeuvre de la Providence à Québec, puis à celle de l'Hôpital-Général.—Le domaine de Monceaux en 1667.—La résidence de Sillery.—Population totale des côtes de S.-François-Xavier et de S.-Ignace.—Qui possède aujourd'hui les terres de la côte S.-François-Xavier.



Afin de ne pas fatiguer lecteur par un chapitre interminable, nous avons laissé à mi-chemin l'histoire de nos amis de la côte Saint-François-Xavier. Dans la partie qui reste à parcourir les changements ne sont pas moindres que dans celle que nous avons étudiée.

JEAN NOËL, ou Nouel, bien que placé par le recensement parmi les habitants de la côte Saint-Ignace, (1)

I Au reste, bien que les documents cités donnent le nom de Saint-Ignace au second rang, les cartes indiquent sous ce nom une partie de la côte la plus rapprochée de Sillery. De cette manière, tout se concilie.

devait être encore sur la concession à lui concédée par le P. Dequen en 1652. (1) C'est du moins ce qui découle de l'arpentage dont nous avons parlé, fait par Jean Guyon en 1674 entre Jean Routier et Jean Noël. (2)

Il était originaire du Poitou et avait épousé en 1657, après la mort de Suzanne Barbot, sa première femme, Jeanne Guyon, veuve de Florent Buisson. On le retrouve à Sainte-Foy en 1681 avec son fils Jean qui y avait aussi une terre.

JEAN MIGNERON dit La Jeunesse, à s'en rapporter au cadastre de 1685, aurait eu la terre voisine de Jean Routier, précisément celle de Jean Noël. Mais il faut se rappeler que les concessions primitives, dans cette région, avaient toutes, sauf deux ou trois qui ont été mentionnées, deux arpents seulement de front. Comme il y avait trois quarts de lieue, de la pointe Saint-Joseph à la ligne de Gaudarville, il s'en suit que, lors du cadastre, les censitaires, en assez petit nombre, devaient la plupart posséder des terres beaucoup plus étendues, comprenant par fois deux et même trois des anciennes concessions. Ainsi, à en juger par la grandeur de la terre de Jean Routier sur le plan, il avait non seulement les habitations de Le Mire et de Patenotre mais probablement celle de Jean Noël alors disparu.

Au reste, dans le groupement des anciens colons et dans la localisation de leurs terres, nous nous appuyons ici sur des documents incontestables,—avantage que nous n'aurons malheureusement pas toujours ! Jean Noël étant donc, d'après l'arpentage cité de Jean Guyon, voisin de Jean Routier, Migneron venait ensuite. En tout cas,

1 Greffe de Godet, 23 janvier 1652.

2 *Supra*, p. 407.

il était dans ces parages dès 1661, puisque, le dix mars 1661, fut baptisée à Sillery Marie-Anne fille de Jean Mignerou et de Marie Pavie. En 1664 François Boucher cède à Bastien Ginguereau une terre de deux arpents de front entre le sieur Fournier ⁽¹⁾ et Jean Mignerou. Originaire du Poitou, ce dernier a eu une nombreuse postérité et son nom, transformé en celui de Mignerand puis de Myrand, honorablement porté par plusieurs familles de Sainte-Foy, ne paraît pas, grâce à Dieu, en danger de s'y éteindre.

SÉBASTIEN GINGUEREAU, ⁽²⁾ qu'on vient de nommer, était donc voisin à l'est, de Jean Mignerou. Il était originaire de La Rochelle et avait douze arpents de terre en culture et trois têtes de bétail. Il avait épousé en 1665, Marie-Geneviève, ⁽³⁾ soeur de Charles Guillebout, habitant du fief Saint-Michel. La famille Ginguereau, —aujourd'hui Gingras,—sans représentants à Sainte-Foy depuis le milieu du XVIII^e siècle, vient de s'y implanter de nouveau, sur une terre de la côte Saint-Ignace. Lors de l'aveu et dénombrement de 1733, Marie-Thérèse, petite fille ⁽⁴⁾ de Pierre Masse et veuve de Joseph Ginguereau, ⁽⁵⁾ fils de Sébastien, occupait encore la terre de ce dernier. Elle s'était remariée, le vingt-quatre avril 1713

1 Duquet, 26 août, 1664.

2 Langreau, dans le recensement. Dans le *liber-baptisatorum* on trouve partout Ginguereau dont on a fait Gingras.

3 Contrat de mariage, 17 nov. 1665: Rageot.

4 Fille de Pierre, deuxième du nom, et de Jacqueline Pin, veuve de J.-B. de la Rue.

5 Jos Ginguereau mourut le 9 janvier, 1711 et fut inhumé à Sainte-Foy le lendemain. Sa fille Marie-Josephite fut baptisée le dix mai. Reg., de Sainte-Foy.

à Abraham Métot, d'abord habitant de la côte de Lauzon, puis de Sainte-Foy. Marie-Thérèse, fille de Sébastien Ginguereau, baptisée à Sillery en 1673, par le P. Vaultier, entra à l'Hôtel-Dieu, fit profession en qualité de soeur converse, sous le nom de Sainte-Félicité, le dix novembre 1725, et mourut en 1734. Dans l'histoire de la maison,⁽¹⁾ on la donne comme originaire de Saint-Augustin. C'est que peut-être une partie de la famille s'était établie dans cette paroisse dans les premières années du XVIII^e siècle.

JACQUES FOURNIER, sieur de la Ville, voisin de Sébastien Ginguereau, était de Saint-Germain d'Auxerre. Sa femme s'appelait Hélène Figuier. Il avait six arpents de terre en valeur et une tête de bétail. Son goût pour l'agriculture ne dura guère, et le sieur de la Ville n'a laissé ici d'autre trace que son nom dans l'acte de Duquet que nous avons cité et dans le recensement de 1667.

Il faut en dire autant d'ANTOINE BOUTIN, que le recensement mentionne avant Jacques Fournier. C'était le gendre de Barthélemy Gaudin dont il avait épousé la fille, Geneviève. Un seul de ses enfants, Jean-Baptiste, fut baptisé ici, par le P. Nicolas, le vingt-deux juillet 1666. Il était à Charlesbourg en 1668.

PIERRE MASSE ou Massé au contraire a fondé une famille qui s'est perpétuée à Sainte-Foy pendant plus de deux siècles ; et qui, si elle est maintenant éteinte ici, compte encore en d'autres localités de nombreux rejetons. C'est un des plus anciens sinon le plus ancien habitant de la paroisse, et, comme on a dit ailleurs, son fils Denis est le premier enfant français que mentionne le registre

1. A l'appendice, p. 601, no 24.

de Sillery. (1) Occupait-il, en 1666 et en 1667, la concession que lui avait faite le P. Dequen en janvier 1652 ? On sait qu'il l'avait cédée dès le mois de février à Maurice Arrivé, et celui-ci au mois de novembre, à Jean Neveu. (2)

JEAN NEVEU ou Nepveu, qui avait épousé Anne Leodet, (3) résida quelque temps à Sillery où fut baptisée, le onze octobre, 1655, sa fille Suzanne, et mourut vers le commencement de 1657. Le deux septembre 1657, Anne Leodet épousa Gilles Pinel et lui apporta la terre de son premier mari. (4) Il nous paraît plus probable que Gilles Pinel, qui habitait cette région en 1666 et 1667, l'avait encore à cette époque. Il est possible que Pierre Masse eût dès lors acquis la terre de Gilles Hénart (5) vendue le vingt-six juin 1661 (6) par François Boucher à François Touraillon, dont le nom ne figure pas dans le recensement. Chose certaine c'est que, lorsque fut fait le cadastre de 1685, non seulement la terre de Gilles Hénart, mais celles de Charland et de Pierre Masse l'ancien appartenaient au fils de ce dernier, Pierre Masse, deuxième du nom. Il y avait en outre, sous l'étiquette *Massé* et *Masset*, deux autres terres à la

1 *Supra*, p. 311, s.

2 Greffe d'Audouart, cités dans la note 3, page 312, *suprà*.

3 Ce nom est écrit de bien des manières, *Ledaites*, *Ledettes*, *Le-deptes* dans le *liber baptis*.

4 Cela explique une contradiction apparente que nous avons relevée ailleurs (*suprà*, p. 252 et note 4, *ib.*) dans un acte d'Audouart, du 24 septembre 1662, où l'on donne pour voisins de Charland d'un côté *Gilles Pinel* et de l'autre *Frs Boucher*, lorsque Godet en 1652 nomme *Pierre Masse* et *Gilles Hénart*. Ceux-ci avaient cédé la place aux deux premiers.

5 Esnart, ou Enart, ailleurs.

6 Greffe d'Audouart. *Suprà*, p. 251.

côte Saint-Ignace, où l'aveu et dénombrement de 1733 nous montre en effet deux descendants de Pierre Masse. Quoi qu'il en soit du site précis de sa terre en 1667, il y avait douze arpents en culture et trois bestiaux. Son fils, Denis, baptisé en 1645, avait vingt-deux ans, un autre, Pierre, seize ans, et Guillaume, sept ans.

De GILLES PINEL, (1) qu'on vient de nommer, il y a peu à ajouter. Il avait une tête de bétail et seize arpents de terre en valeur. Outre les enfants de Jean Nepveu, il éleva une nombreuse famille. Sa fille Catherine, née en 1658, épousa en 1672 Denis Masse. Lui-même ne demeura pas longtemps à Sainte-Foy. Comme plusieurs autres, que nous avons déjà remarqués, il alla s'établir à la Pointe-aux-Trembles et y mourut en 1700.

PIERRE PLUCHON (2) occupait en 1666 et 1667 la terre de Claude Charland dit Francoeur, qu'il avait acquise le vingt-quatre septembre 1662. (3) Il était âgé de quarante-neuf ans en 1666 et de cinquante-quatre en 1667, ce qui prouve qu'alors on vieillissait vite. Sa femme s'appelait Marie Gobineau en 1666, et Marie Richer en 1667 : on changeait de femme vite aussi. Heureusement notre *liber baptisatorum* est là pour apporter un tempérament à cet ardeur de vieillir et de changer. Tous les enfants de Pluchon, baptisés à Sainte-Foy, ont eu pour mère Marie Gobineau, sauf Jeanne, baptisée le dix-neuf janvier 1674, par le P. Silvy, et née, celle-là, de Marie Ledoux.

1 On a dit ailleurs qu'il était fils de Nicolas Pinel, établi d'abord à Gaudarville près d'Etienne Dumetz, puis à la côte S.-F.-Xavier, après la peur que lui firent les Iroquois en 1651. *Suprà*, pp. 294, 295.

2 Pas mentionné dans Tanguay.

3 Audouart, date citée. Francoeur était alors à l'Ile d'Orléans.

Il dut peu après transporter ses pénates au delà de la rivière du Cap-Rouge, puisqu'en 1681, il avait dans la seigneurie de Maure plusieurs arpents de terre en valeur et quatre têtes de bétail. Il fut inhumé à Sainte-Foy le deux octobre 1699—y mourut-il aussi ?—"à l'âge de cent ans," dit l'acte de sépulture. Il en avait en réalité quatre vingt-neuf, ce qui est encore raisonnable. Furent présents "Charles Hamel, chantre de la paroisse, et Pierre Masse, marguillier en charge." (1)

PIERRE DUBOIS-MOREL, dit La Vallée, originaire du Perche, avait acquis avant le seize octobre 1656, (2) et occupait encore en 1666 et 1667, la concession de Madeleine Penart dame De Lisle. Dix arpents étaient en culture. Il en avait cédé, comme on a dit, à Adrien Violette, un arpent et demi, naguère propriété de Mathurin Franchetot. (3) On a peu de renseignements sur Dubois-Morel. Il avait épousé en 1658 (4) Françoise Meunier. Sa fille unique Marie-Louise qui épousa Michel Brouillet mort à Montréal en 1712, est marraine d'un enfant de Denis Brière en 1671. En 1681 Dubois-Morel n'était plus ici. Cependant chose singulière, cette terre reste, sur le cadastre de 1685 et même jusqu'à la fin du XVIII siècle sans le nom de Dubois, avec une autre,

1 Rég. de Sainte-Foy. M. Amador Martin, curé. C'est notre premier marguillier en charge dont il soit mention. Dans un acte de Chambalon du 26 mars 1699, on lui donne pour collègues Gervais Buisson et Jean Sedillot dit Montreuil.

2 Greffe d'Audouart. C'est la date de la vente de la terre de la dame Dupont à Jean Desbordes. Or on donne pour voisins d'un côté *Dubois-Morel*, à la place de la dame *De Lisle*, et *Sébastien Liénard* à la place de *Jean Jobin*. Donc ces deux dernières propriétés avaient déjà changé de maîtres. Comparer avec le Gr. de Godet, 16 janvier 1652.

3 Audouart, 23 mars, 1660, *Suprà*, p. 250, ss.

4 Contrat de mariage, 22 sept. 1658. Audouart.

celle qui avait d'abord appartenu à Antoine Martin, près de la ligne de Gaudarville. ⁽¹⁾ En 1733 elles étaient toutes les deux en possession de Louis Dubois. Qu'était Louis Dubois ? Serait-ce un fils de Pierre Dubois-Morel dont l'acte de baptême n'a pu se retrouver à cause des lacunes trop nombreuses de nos registres ? Ne faut-il pas lire plutôt Durbois ? Il y avait à cette époque à Sainte-Foy un Louis Liénard dit Durbois. Le changement de Durbois en Dubois est plus facile que celui de Mignerons en Myrand. La chose paraît infiniment probable, vu que le nom de Dubois ne figure nulle part dans nos archives et que, au contraire, celui de Durbois y revient souvent. Les enfants de Louis Durbois furent tous baptisés à Sainte-Foy, de 1711 à 1717, et sa femme, Louise Racine, y mourut et y fut inhumée en 1760.

JEAN-BAPTISTE DE LA RUE, originaire de Séez, avait, à l'époque des recensements, la concession accordée en 1652 à la dame Dupont. Cédée par celle-ci, le 17 octobre 1656 à Jean Desbordes, elle passa ensuite à Marin Pin ⁽²⁾ qui déclara avoir acquis " au profit de " Jean de la Rue. " ⁽³⁾ En 1667 ce dernier y avait douze arpents cultivés et trois têtes de bétail. Il mourut vers 1675 et sa femme, Jacqueline Pin, épousa peu après Pierre Masse, le fils. Une de ses filles, Marie-Madeleine, se maria en 1712 à Michel Moreau, ⁽⁴⁾ fils de Mathurin

1 Pierre Dubois-Morel est parrain, le 6 mai 1690, de l'enfant de G. Tardif et de Lse Morel. *Lib. bapt.*

2 Audouart, 25 mars 1659.

3 *Ibid* 6 ou 10 oct. 1659. Le 2 déc. 1661 la dame Dudont donne quittance de 120 livres à Jean de la Rue " à la guise de Jean Borda dit Bellefleur. " *Ibid.*, date citée.

4 Michel Moreau et sa femme furent baptisés tous deux à Sainte Foy en 1673.

dont nous parlerons ailleurs, ancêtre d'une famille encore pleine de vie. De ce second mariage, (1) il ne naquit que des filles, dont l'aînée épousa Antoine, petit-fils de Jean Routier. C'est ainsi que Jean de La Rue compte encore des arrière-neveux à Sainte-Foy. Il a ailleurs en grand nombre des héritiers de son nom.

SÉBASTIEN LIÉNARD dit Durbois, qui avait acquis, le dix-huit janvier 1656, la terre de Jean Jobin, vendue par ce dernier en 1653 (2) à Mathurin Roy, a laissé dans la paroisse une trace plus durable, puisqu'on y retrouve de ses descendants jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Il avait épousé en 1655 Françoise, fille de Nicolas Pelletier, mariée, le trois mai de l'année précédente, à Jean Bériau "habitant de la côte royale proche Sillery." (3) D'après le cadastre de 1685, Liénard ou Léonard, comme on écrit souvent, possédait à la côte Saint-Ignace toutes les concessions qui séparaient la sienne de Monceaux, savoir celle, de Nicolas Goupil, de Thomas Hayot et de Nicolas Pelletier. En 1667 il avait quatre bestiaux et vingt arpents en valeur. En 1681 il en avait soixante et cinq, et, preuve qu'on ne négligeait pas la chasse, ni la guerre, la maison était garnie de dix fusils. Cinq garçons, de vingt-cinq à quatorze ans, aidaient leur père et occupèrent ensuite des terres séparées. Peut-être pour distinguer les familles, les uns portèrent le nom de Liénard, d'autres celui de Durbois devenu bientôt Dubois. Un reçut le surnom de Mondor, et, en 1733, Eustache Liénard dit Durbois est purement et simplement Eustache Mondor. Il est bon de le savoir.

1 La première femme de Michel Moreau s'appelait Madeleine Bellot et c'est de cette union que descendent les Moreau d'aujourd'hui.

2 Greffe d'Audouart, 18 janv. 1656 et 24 août, 1653.

3 Audouart, date citée.

Sébastien Liénard mourut à Sainte-Foy, le sept novembre 1701, à l'âge de quatre vingt-six ans. (1)

NICOLAS GOUPIL dit Laviolette, qu'on a vu en 1652 voisin de Jean Jobin, était mort en 1655. Sa dernière fille, Françoise, fut baptisée à Sillery le treize février de cette année, et le vingt-quatre août suivant, sa veuve, Marie Pelletier, passait son contrat de mariage avec DENIS JEAN qu'elle épousait six jours après. Nous donnerons tout à l'heure, sur cette famille, des détails intéressants qui reposeront un peu le lecteur des ennuis de cette nomenclature nécessaire mais un peu sèche.

THOMAS HAYOT, encore sur sa terre en 1667, où il avait vingt arpents en culture et trois têtes de bétail, n'y était plus en 1681. Peut être était-il mort, vu son âge assez avancé, de même que sa femme Jeanne Boucher. La malheureuse lacune qui existe dans nos registres, de 1679 à 1699, empêche de constater à quelle époque. Des quatre enfants de Thomas Hayot, Geneviève épousa, comme on a vu, Claude Bouchard ; Adrien, né en 1638, Marie Guyon, et s'établit au Château-Richer ; Anne devint la femme d'Etienne De Nevers. Quant à Jean, époux de Louise Pelletier, après avoir habité quelque temps Sainte-Foy, il finit par se fixer à Neuville. (2)

NICOLAS PELLETIER, charpentier, originaire de Saint-Pierre de Galardon en Beauce, et déjà si souvent mentionné dans cette histoire, était à Sainte-Foy depuis 1649. Nous avons vu de ses filles mariées à Nicolas Goupil, à Denis Jean, à Sébastien Liénard, à Noël Jérémie dit Lamontagne. Une autre, Geneviève, épousa en 1663,

1 Rég. de Sainte-Foy.

2 Voir *suprà*. p. 404.

Vincent Bredon (1) dont un enfant fut baptisé à Sillery le vingt et un janvier 1666. C'est la seule fois que ce nom soit mentionné dans nos registres. Nicolas Pelletier avait soixante dix-sept ans en 1667 et mourut peu d'années après sans qu'on sache à quelle date précise.

FRANÇOIS PELLETIER, son fils, époux d'abord de Dorothée la Sauvagesse, puis de Marguerite Morisseau, est nommé après son père, en même temps que son fermier PIERRE DELACROIX, et avait vingt arpents de terre en valeur. Où était sa terre ? Peut-être était-ce le bien paternel même, où le recensement ne mentionne pas de culture, peut-être une autre concession, sous le nom de *Peltier* dans le cadastre. Plusieurs enfants de François Pelletier furent baptisés à Sillery, de 1662 à 1668. Il alla plus tard s'établir à Sorel, où mourut en 1689 sa mère Jeanne de Vousy. (2)

La famille, si répandue dans le pays, n'a pas fait souche à Sainte-Foy.

DENIS JEAN(3) dit SAINT-ONGE, dont on a dit un mot, avait épousé Marie Pelletier, fille de Nicolas, et veuve de Goupil. (4) On sait grâce au Greffe d'Audouart, qu'il vint occuper la terre de sa femme et prit soin des enfants du premier lit. En 1662, le trois décembre, un accord fut fait entre les époux, par lequel Denis Jean s'engageait à

1 Tanguay dit Verdon. Il y a bien Bredon dans le *liber baptis.*

2 C'est bien ainsi qu'on lit dans le *liber baptisatorum*, 2 mai 1649. Tanguay donne Roussy.

3 C'est bien Denis Jean et non Jean Denis, comme on lit dans l'acte de baptême de son fils Ignacé, le 28 oct. 1656. Partout ailleurs le *liber baptisatorum* donne Denis Jean : le 13 oct. 1664 ; le 17 août 1667 ; le 24 fév., 1668 ; le 24 fév., 1658 ; le 24 oct., 1670, Catherine née *ex Dionysio Jean*, (P. Chomonot) ; au commencement de mai 1673 "*patrinus fuit Dionysius Jean* (P. Vaultier.)

4 Audouart, contrat de mariage, 24 août 1655.

payer aux enfants mineurs de Goupil la somme de cent trente-neuf livres et quinze sols, moyennant quoi il pourrait jouir de la terre en toute propriété. Il y avait en 1667 trente arpents en valeur et quatre têtes de bétail.

Denis Jean mourut entre 1677 et 1681.

Plusieurs enfants naquirent de l'union de Denis Jean et de Marie Pelletier. Deux nous intéressent davantage : Marie, née en 1661 et devenue religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, et Marie-Françoise, baptisée par le P. Nouvel, le trois septembre 1664, et qui entra à l'Hôtel-Dieu de Québec dès l'âge le plus tendre.

On lit dans le registre de la maison : (1) " Marie-Françoise entrée pensionnaire le vingt avril 1677, âgée de douze ans et 8 mois, fille de monsieur Jean, habitant du Cap-Rouge et paroissien de Sillery. " Et plus loin :

" Le 16 juin 1681, monsieur Henry de Bernières vicaire général, reçut les vœux de la soeur Marie-Françoise Jean dite Anne des Anges, fille de sieur Denis Jean et de Dame Marie Pelletier. Il avait pour assistants Messires Pierre Francheville et Paul Gagnon.

" Née d'une très sage et honnête famille, dit la lettre circulaire écrite à sa mort, sa vocation à l'hospitalité parut dès son enfance, qu'elle pria sa bonne mère de la mettre chez nous, où elle entra dès l'âge de douze ans, par la grande ferveur qu'elle marquait avoir pour l'état religieux et le service des malades, ferveur qu'elle a soutenue toute sa vie avec une grande fidélité. Les Supérieures, connaissant sa grâce, l'occupaient souvent dans les emplois d'infirmière, et

1 Nous reproduisons ici textuellement les notes de la R. mère Saint-André.

“ d’hospitalière, (1) qu’elle a toujours exercés avec une
“ charité égale à son zèle. Son extérieur inspirait de
“ la dévotion par le recueillement et la modestie qui
“ paraissaient sur son visage. Elle priait presque conti-
“ nuellement quoiqu’elle fut très occupée au service des
“ malades. En 1694 elle était hospitalière ; et les
“ navires de France nous ayant fourni plusieurs cas de
“ scorbut et de peste, elle gagna le scorbut qui la jeta
“ dans une longue et douloureuse maladie dont elle eut
“ à souffrir pendant huit ans. Ayant été de nouveau
“ élue hospitalière au mois de mars 1708, elle s’y com-
“ porta avec le même esprit de douceur, de bienveillance
“ et de charité, qui l’a distinguée toute sa vie ; et notre
“ hôpital s’étant rempli tout l’été de maladies conta-
“ gieuses, elle ne s’est pas épargnée pour servir ceux qui
“ en étaient atteints. Enfin le 11 décembre elle tomba
“ malade elle-même d’une fièvre maligne qui l’a conduite
“ au tombeau.

“ Le 15 décembre de la même année une jeune
“ religieuse de 26 ans, nommée Catherine Gauvreau (2)
“ de S-Augustin, tomba aussi malade en veillant ma
“ sœur Anne des Anges et elle mourut le 20 du même
“ mois à 11 heures du soir. Ces deux chères sœurs ont
“ pratiqué à l’infirmierie les vertus dont pendant leur
“ santé, elles avaient embaumé le monastère et toutes les

1 On nomme encore *hospitalière* celle des religieuses qui est chargée de la haute direction des salles de malades. C’est à elle d’admettre les patients, de les placer, de pourvoir à leur traitement et de déterminer, sur l’avis du médecin, le temps de leur sortie.

2 Sans doute Marie-Catherine, née en 1683, fille de Nicolas Gauvreau, maître-armurier, qui eut trois filles à l’Hôtel-Dieu, (Notes de la R. M. S. André), et qui avait acquis en 1675, de cette communauté, la terre donnée par Adrien Sédilot. Voir Tanguay, I, 261.

“ personnes qui les ont connues. Comme elles étaient
“ toutes deux dans la même infirmerie, elles parlaient
“ des choses de l'éternité de manière à réveiller l'ardeur
“ des moins ferventes, et nous en avons été si fort édi-
“ fiées que nous en faisons encore le sujet de nos entre-
“ tiens dans nos récréations.”

“ Ayant fait appeler les novices, ma Sœur des Anges
“ leur recommanda surtout la régularité, et leur assura
“ qu'une religieuse mourait pleine de joie après avoir
“ passé sa vie dans l'exacte obéissance. Ses paroles
“ avaient d'autant plus de force qu'elles étaient soutenues
“ de ses exemples et qu'elle avait toujours été très
“ dépendante, pauvre et régulière. Elle fit bien voir
“ qu'elle jouissait elle-même du fruit de ses vertus : car
“ malgré ses douleurs elle conserva sa paix et son union
“ avec Dieu jusqu'au dernier moment, elle en donnait
“ des marques extérieures par les fréquentes oraisons ja-
“ culatoires dont elle se servait pour s'entretenir avec
“ Notre-Seigneur et pour lui témoigner l'empressement
“ qu'elle avait d'aller à lui. (1)

“ Après que ma soeur de S. Augustin fut morte,
“ elle prévint le petit embarras où était l'infirmerie, en
“ lui disant qu'elle savait bien qu'il n'y avait ici qu'une
“ table (2) pour exposer les sœurs défuntes et que, puis-
“ qu'elle allait être employée, il fallait prendre pour elle
“ la table de l'hôpital ; qu'elle serait ravie que les meu-

1 Une pièce assez longue et fort intéressante montre que l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement était établie à Québec dès 1686, c'est l'acte d'association de cette religieuse par le P. Bonaventure Ferecoy. Arch. de l'Hôtel-Dieu, Notes de la R. M. S. André.

2 Le lit funèbre des religieuses est une table à dossier, posée sur deux tréteaux. On se servait autrefois d'un lit semblable pour les pauvres de l'hôpital. Note de la R. M. S. André.

“ bles des pauvres lui servissent. Ainsi elle donna jusqu'à l'extrémité des preuves de son humilité et de son amour pour les pauvres. ”

(Signé)

Madeleine Gloria (1) *de l'Assomption, Supr.*

La mère de cette sainte religieuse mérite elle-même un souvenir reconnaissant pour son héroïque charité.

Mgr de S. Vallier avait, en 1686, établi à Québec une maison appelée *la Providence de la Sainte-Famille*, où les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame recueillaient des jeunes filles pauvres pour les élever dans la modestie chrétienne. (2) En 1688 on commença à y faire, comme à Montréal, des classes gratuites à toutes les petites filles.

Les sœurs Marie Barbier et Saint-Ange furent les premières missionnaires de la *Providence*. (3) L'année suivante le besoin d'un asile pour les vieillards et les invalides sans ressources se faisant sentir, Mgr de S. Vallier voulut que la *Providence* prît aussi soin de ces abandonnés, et, chose incroyable, au printemps de 1689, la vénérable Marguerite Bourgeois, pour concourir à cette bonne œuvre, n'hésita pas à faire à pied sur les neiges à demi fondues, les soixante lieues qui séparent Montréal de Québec !

Elle en confia ensuite la direction à la sœur Anne

1 La Mère de l'Assomption était la plus jeune fille de Jean Gloria et de Marie Bourdon, fille de Jean Bourdon. Jean Gloria mourut en 1665 âgé de vingt-six ans. Voir Tanguay, I, 372, et recensement de 1667.

2 Voir Faillon, Vie de la sœur Bougeois, I, 321, ss.

3 Ce qui fit que pendant quelques années les Sœurs de la Congrégation furent appelées à Québec, *Sœurs de la Providence*. Faillon, II, 164.

Hioux, une de ses premières compagnes, qui avait fondé en 1685 le couvent de la Sainte-Famille, à l'Ile d'Orléans. Cette dernière, disent les annales de l'Hôpital-Général, eut pour coopératrice zélée dans le soin des pauvres, Marie Pelletier, veuve de sieur Denis Jean qui "s'y employait avec un entier dévouement. Malgré son âge, elle parcourait les campagnes, hiver et été, pour recueillir ce que la charité des habitants de la colonie voulait bien lui donner en vue de faire subsister les internes de l'hôpital." (1) Et lorsque, en 1692, Mgr de Saint-Vallier eut acquis des Récollets le couvent de Notre-Dame des Anges pour y loger ses protégés, ceux des pauvres vieillards qui pouvaient encore marcher, quittèrent la *Providence* à pied et se rendirent en ordre à l'Hôpital-Général sous la conduite de la sœur Ursule, et de la veuve Denis Jean. Celle-ci y resta (2) sans doute jusqu'à l'arrivée des Hospitalières au premier d'avril 1693.

On perd ensuite sa trace et l'on ignore quand elle mourut. En 1681 elle possédait encore sa terre. Plus tard cette terre devint propriété de Sébastien Liénard et puis de Jean Grégoire époux de Geneviève Liénard. (3)

Le domaine de Monceaux était voisin de Nicolas Pelletier. D'après les recensements, Denis-Joseph d'Auteuil y aurait résidé à cette époque. Il n'est mention que de son fils François-Magdeleine ; de Charlotte-Anne sa fille,

1 Hist. de l'Hop.-Général, p. 81.

2 Ibid. p. 100, ss. Mgr Têtu, *Les Evêques de Québec*, p. 99, ss., Faillon, *op. cit.*, I, 321, ss.

3 On le sait par l'acte d'Audouart du 3 dec. 1662, auquel est annexée une requête de 1714, de Florent de la Citière, à l'effet de faire tomber les prétentions des Goupil sur la terre de Jean Grégoire.

aucune trace. Le seigneur de Monceaux avait dix-huit têtes de bétail et cent arpents de terre en valeur : membre du Conseil souverain, il tenait sans doute à donner le bon exemple. Ses engagés domestiques, outre Guillaume Bertrand et Claude Pellet, étaient en 1666, Jacques Trie, Antoine Tapin, Jean Hardy, Charles Denis, remplacés en 1667 par Gabriel Le Mire, Jean Girard, Noël Merlin et Jacques Forget. Claude Pellet avait sans doute une terre à lui dans Monceaux, puisque le recensement de 1667 met à son avoir huit bestiaux et vingt arpents de culture.

Nous placerons ici, faute d'autres renseignements, deux noms que le recensement mentionne immédiatement avant le sieur d'Auteuil, Jacques Lebeuf, et Louise de Boisenueve.

JACQUES LEBEUF, fils de Thomas et de Nicole Gadelle,⁽¹⁾ de Giray, évêché de La Rochelle, époux en 1667 d'Anne Paveleau,⁽²⁾ se remaria en 1669 à Antoinette Lenoir. Deux de ses enfants furent baptisés à Sillery, Félicité, le seize mai 1670, et Pierre le onze mai 1672 ⁽³⁾ Il mourut à Batiscan en 1696 sans qu'on sache à quelle époque il alla s'y fixer,

Quant à LOUISE DE BOISENEUVE, c'est un personnage un peu mystérieux. Elle a avec elle quatre enfants qui portent le nom de Monicau, Pierre, Jacques, Jean, et Catherine, échelonnés, par longs intervalles, de dix-sept à deux ans. Il y a donc à parier qu'elle avait eu pour époux

1 Tanguay dit Gazelle. Il y a bien Gadelle dans l'acte de Duquet du 24 oct. 1669, contrat de mariage de Jacques Lebeuf avec *Thoinette* Lenoir.

2 Tanguay dit Javelot.

3 Par le P. Ls Nicolas.

un Monicau quelconque,—ou un Monjeau. Il y a moins loin qu'on ne pense de Monicau à Monjeau, quand on se rappelle qu'alors l'i tenait lieu de j. Or on trouve précisément qu'un nommé Adrien Tibout, du pays de Caux, épousa en 1664 une Louise de Boize, veuve de Pierre Mongean, de Dompierre, évêché de La Rochelle. De Boyse faire Boisenueve, est-ce si difficile pour un recenseur, ayant un peu le goût de la nouveauté ?

Mais nous avons heureusement mieux que des conjectures, grâce à Pierre Duquet. Oh ! ces vieux notaires, ils valent leur pesant d'or !—ceux de nos jours également,—quand ils auront vieilli. Dans un acte du trente novembre 1668, Duquet nous apprend que Louise Monicaude (1)—ou Monjeaude, —épouse d'Adrien Tibout vend à André Renault une habitation proche de celle de Jean Mahetist, de l'autre côté de la rivière du Cap-Rouge, entre Jean Jouyneau et le nommé Antoine, mettnier des PP. Jésuites.

Si c'est là qu'elle habitait en 1667, elle était bien loin de Monceaux. Il est très regrettable que le recensement n'ait pas été fait d'une manière plus sensée.

C'est ainsi qu'à l'aide de vieux papiers jaunis et à demi dévorés par le temps, on peut expliquer un mystère. Pourquoi faut-il qu'un si grand nombre aient péri !

La population du littoral, y compris la côte Saint-Ignace et Gaudarville, dont nous parlerons dans les chapitres suivants, était de trois cent soixante et six âmes.

1 Nous avons bien lu Monicaude, mais la remarque faite dans le texte reste vraie. C'est plutôt Monjeaude. Les femmes prenaient alors souvent le nom de leurs maris comme patronymique.

Il y avait neuf cent soixante dix-sept arpents en culture et cent soixante et dix têtes de bétail.

Et maintenant que sont devenues toutes ces belles terres que nous venons de voir arrosées de sueurs et de sang français, possédées pendant un siècle, deux siècles, par les descendants des pionniers français, sur les bords du grand fleuve, depuis Gaudarville jusqu'à l'anse de Silbery? Sauf quelques minces lambeaux, aucune ne leur appartient plus! Et il en est de même jusqu'à la Pointe-à-Puisseaux. Les concessions d'Antoine Martin et de Claude Bouchard, on l'a dit, sont depuis le commencement du XIX^e siècle à la famille Neilson, avec une partie de celle de Jean Hayot.⁽¹⁾ L'autre partie, ⁽²⁾ excepté deux petites enclaves, ⁽³⁾ est la propriété de M. Nazaire Jobin. Les descendants de Jean Routier n'ont plus qu'une bande étroite des cinq ou six arpents de front que possédait leur ancêtre, et dont la plus grande étendue appartient aujourd'hui aux héritiers Roberts. Ensuite, à l'exception de quelques petites terres, débris de la concession morcelée de Nicolas Patenotre, on ne trouve plus que des noms d'origine étrangère. A lui seul, M. G. Stuart possède sur une largeur de près de quinze arpents toute la plus belle partie des anciennes concessions de Jean Noël, de Pierre Masse, de Claude Charland, de Gilles Hénart, et de Jean de la Rue, devenues plus tard les propriétés des Migneron, des Ginguereau et des Dubois-Morel. ⁽⁴⁾ Sur les terres de Jean Jobin, de Nico-

1 Nos 271, 356, 357 du cadastre.

2 No 273.

3 No 272, héritiers Gab. Giroux; No 274, M. Jean Petitclerc.

4 No 346, du cadastre. Le haut de ces terres appartient à M. Herring, no 290; à MM. Doolan, nos 291, 292; aux héritiers de Pierre

las Goupil, passées ensuite aux mains des Liénard-Durbois puis des Hamel, on trouve à cette heure les Morgan, (1) les Temple, (2) les Copeman, (3) les Sommerville, (4) les Sharples, (5) les Fraser, (6) et les Corrigan. (7) Un canadien-français M. Antoine Vézina occupe la terre de Nicolas Pelletier. (8)

De ces familles, plusieurs sont catholiques et quelques-unes, comme les Sharples et les Neilson, illustres dans les annales de la bienfaisance à Sillery et à Sainte-Foy. Ces derniers, alliés à la vieille famille des La Nau-dière (9) et aux Hubert, qui ont donné un évêque à l'église de Québec, ont ainsi cimenté, par les liens du sang, l'amitié six fois séculaire que les enfants de l'antique Calédonie, même après qu'un roi d'Ecosse eût mis sur sa tête la couronne d'Angleterre, ont fidèlement gardée à la vieille France.

Si en pareil cas, nous n'avons rien perdu, il n'en faut pas moins déplorer l'effacement, la disparition de tant d'anciennes familles canadiennes-françaises.

Roy, 287; à M. Carswell, no 298 (ancienne propriété de Villers) Il y a en outre quelques lopins minuscules, appartenant à d'autres : l'un est le site de la maison d'école de cet arrondissement.

1 No 307.

2 No 345.

3 No 299.

4 No 306.

5 Nos 339, 340, 341, 344, etc.

6 Nos 308, 322.

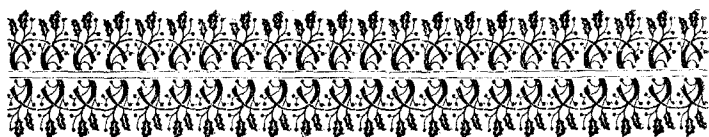
7 No 309.

8 No 321.

9 M. Stuart lui-même a dans les veines du sang canadien-français, et du meilleur, puisque sa mère était une Aubert de Gaspé, fille de l'auteur des *Anciens-Canadiens*.

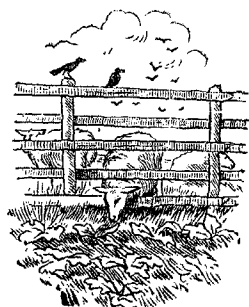
Celui de nos hommes politiques qui a dit : “ Em-
“ parons-nous du sol ” avait raison : C’est ce qu’il y a de
plus solide et de plus durable.





CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Champs des Jésuites à Sillery.—Mathieu Amiot dit Villeneuve.—Habitants de la côte Saint-Ignace.—Antoine Brassard et son gendre, Louis Fontaine.—Jérôme Billaudeau.—Jacques Fauques.—René Duverger.—Noël Jérémie dit Lamontagne.—Barthélemy Gaudin.—Michel Desorsis.—Guillaume Constantin.—Habitants de la côte Saint-Michel.—Jean Chesnier.—Noël et Pierre Pinguet.—Gervais Buisson, père et fils.—Noël Pelletier, Jacques Poupeau et Jean Jouyneau, au fief de St-Ursule.—Joachim Girard sur les terres de Jean-Paul Godefroy.—Jacques et Nicolas Gaudry dit Bourbonnière.—François Prévost.—Adrien et Étienne Sédilot dit Montreuil.—Adrien Sédilot dit Brisval *se donne* à l'Hotel-Dieu: sa terre est vendue à Nicolas Gauvreau, armurier.—Jean Hamel.—Hubert Simon dit Lapointe.—Marc Duchesne et Pierre Maufay.—Laurent Herman.—Pierre et Romain Duval.—Pierre Picher.—Guillaume Bonhomme.—Charles Danays ou Danetz.—J.-B. Morin de Belleroché.—Jean Neau dit Saint-Crespin.—Pierre Cochereau.—François Genaple.—Michel LeGardeur.—Louis Samson.—Quelques autres *habitants* et *volontaires*.—Population de cette localité.—Procès verbal de la continuation de la route Saint-Michel jusqu'à Québec.



Avant les habitants de la côte Saint-Ignace et de la côte Saint-Michel, qui feront l'objet de ce chapitre, il est juste de dire un mot des cultures qu'avaient les pères de la résidence de Sillery.—Il s'agit sans doute des champs des sauvages chrétiens, dont il n'est pas autrement question.— D'après le recensement de 1666, le P. Henry Nouvel était supérieur

de la mission, aidé du P. Louis Nicolas et du frère Jean Feuville. (1) L'année suivante on y trouve le P. André Richard avec le P. Druillètes. Il y avait plusieurs hommes de travail ; en 1666, Gabriel Le Mire, Jean de Lalande, Louis Palardy, Pierre Portret, Louis Salin et Pierre Lefay, meunier ; en 1667, sauf Palardy, tous les autres sont remplacés par Claude Haumart, Pierre Potterel, René Rousseau, Robert Senart, René Boisseau et Pierre Meusnier. (2) Cent arpents de terre étaient en culture et il y avait vingt-six bestiaux.

MATHIEU AMYOT, dit Villeneuve, nommé ensuite, (3) avait eu sa concession, trois arpents de front sur vingt de profondeur, le trois janvier 1661. Où ? rien ne l'indique, mais nous soupçonnons que, selon la remarque faite plus haut (4) au sujet d'une concession pareille accordée le treize octobre 1660 à Etienne de Nevers, elle devait être dans la partie d'abord réservée aux sauvages, entre la Pointe-à-Pizeau et la pointe Saint-Joseph. Mathieu Amyot avait en 1667 neuf bestiaux et vingt-sept arpents de terre en valeur. On voit que, le vingt-neuf septembre 1669, Jean Gourdon dit Laviolette lui vend la moitié par indivis d'une terre de six arpents de large, sur

1 Le recensement imprimé donne *Feuille*, preuve qu'il n'y a guère à se fier à la façon dont le document a été lu.

2 Nous disons *remplacés*, mais nous soupçonnons fort que *Pierre Portret* ou *Pierre Potterel* étaient *proches parents*, de même que *Pierre Lefay, meunier*, et Pierre Meusnier. L'âge pourrait être une difficulté, si Louis Palardy, qui avait vingt-deux ans en 1666, n'en avait pas eu trente en 1667. En présence de tant d'exactitude on est libre de croire tout ce qu'on veut.

3 Nous ne parlons pas de Pierre Chappau qui était sur le fief S.-Michel.

4 *Supra*, p. 406 et note 3.

trente de profondeur, dans la seigneurie de Maure, entre le sieur de Maure et Jean Mahen, " au vendeur appar-
tenant et à Michel Gorron dit Petitbois. "(1) Cela explique pourquoi Mathieu Amyot était en 1681 dans la seigneurie de Maure. Sa femme était Marie Miville. Aucun de ses nombreux enfants n'a été baptisé à Sillery et n'y est resté. Lui-même mourut à Québec en 1688.

A la côte Saint-Ignace, force nous sera de suivre plus souvent les données du recensement, parce que les actes des notaires relatifs à cette région sont trop peu nombreux pour nous permettre de corriger les erreurs commises. Cependant le cadastre de 1685 pourra parfois y aider.

Le premier qu'on rencontre est ANTOINE BRASSARD, maçon, âgé de cinquante-huit ans, époux de Françoise Méry. A Québec encore en 1666, il avait, l'année suivante, sur une terre au second rang de Sillery à peu près vis-à-vis de la bourgade, vingt-sept arpents en valeur et trois bestiaux. Il n'y était plus en 1681. Cependant une terre reste sous le nom de Brassard jusqu'au commencement du XVII^e siècle. (2)

LOUIS FONTAINE, gendre d'Antoine Brassard, n'a pas laissé plus de trace que lui. Il avait en 1667 six arpents de terre en valeur et deux têtes de bétail. Parti avant 1681, il semble avoir conservé la propriété de sa terre, puisqu'on la trouve encore sous son nom au commencement du siècle suivant.

JACQUES SEVESTRE, âgé de cinquante-deux ans était célibataire, phénomène assez rare à cette époque. Il avait cinq têtes de bétail et trente arpents de terre en

1 Rageot, date citée.

2 Voir le cadastre.

valeur. Encore ici en 1681, il mourut à Québec en 1685.

JÉROME BILLAUDEAU, époux de Jeanne Ripoché, (1) avait quatre arpents de terre en valeur. Son dernier enfant fut baptisé ici en janvier 1668. On ne l'y retrouve pas en 1681.

JACQUES FAUQUES époux de Bonne Guerrier, (2) était matelot. Il avait cinq arpents en valeur sur la terre qu'il avait acquise de François Labbé le dix-huit mars 1663. Lui aussi était parti en 1681.

RENÉ DUVERGER, n'avait pas encore de terre en valeur. Il avait vingt-cinq ans, et sa femme, Marie-Madeleine Masse, en avait douze ! (3) Comme ceux qui précèdent, il n'a pas fait souche à Sainte-Foy.

NOEL JÉRÉMYE, sieur de la Montagne, époux de Jeanne, fille de Nicolas Pelletier, à Québec en 1666, avait, l'année suivante, deux bestiaux et huit arpents de terre en valeur à la côte Saint-Ignace. Son premier enfant fut baptisé à Sillery le onze mars 1660. On ne l'y retrouve plus en 1681. Cependant, en 1706, son fils François y épouse Marie-Agnès, fille de Sébastien Ginguereau, et deux de leurs enfants, Marie-Françoise et Dominique, y sont baptisés en 1709 et inhumés aussitôt après. Ils étaient nés après la mort de leur père.

BARTHÉLEMY GAUDIN, tonnelier, était dans les environs de Sillery—sur le fief Saint-Michel, comme on a dit— (4) de bonne heure, puisqu'un de ses enfants, Jean,

1 C'est ainsi qu'écrit M. Amador Martin en 1702.

2 Contrat de mariage, 12 nov., 1665. Duquet.

3 Ce n'était pas rare alors. Louise Marsolet se maria à onze ans ! et ce n'est pas la seule.

4 *Suprà*, p. 400.

encore avec lui en 1667, y fut baptisé par le P. Lyonne dès 1650.

Il vendit, le vingt-neuf juin 1667, (1) "à Noël Pinguet demeurant au lieu dit de Saint-Jean," ses propriétés dans la banlieue, "une concession de deux arpents et "dix perches en nature de pré avec une maison consistant en cave, chambre *manable*, (2) etc ; et un arpent "et soixante perches (3) aussi en pré, joignant, d'un "côté, les héritiers de Marie Gauchet (4) et, de l'autre, "les sieurs Chartier et Villeneuve, par devant, les Ursulines, et par derrière, François Prévost." C'est probablement dans le même temps qu'il acquit une terre à la côte Saint-Ignace où on le trouve en 1669. Un arpentage de Jean Guyon en 1674 montre que cette concession était au bout de celle de Jean Routier, (5) et l'on voit par un acte de Pierre Duquet, du vingt décembre 1669, (6) que d'un côté était la terre de Claude Charron, époux de Claude Camus, marchand de Québec, qui ne semble pas avoir jamais résidé ici, et de l'autre celle de Pierre Plu-

1 Rageot, date citée.

2 Vieux mot venant peut-être de *manere*, rester, habiter, par extension.

3 Provenant du sieur Gourdeau de Beaulieu, par contrat devant Peuvret en 1659. — L'autre partie était une concession de M. de Lauson, du 17 août 1655.

4 Veuve de Jean Dupont (*suprà*, 248, note 5.) Par ces héritiers de la veuve Dupont, ne faut-il pas entendre Nicolas Dupont, sieur de Neuville, avocat au parlement et qui avait une terre à cet endroit ? Il y a plus : il nous paraît probable que Nicolas Dupont était non seulement héritier, mais fils de Marie Gauchet. Tanguay n'indique pas cette filiation, comme bien d'autres dont il aurait trouvé la trace dans les greffes des anciens notaires, s'il avait eu la patience de les dépouiller.

5 Cité plus haut, p. 407.

6 Voir *suprà*, p. 402, note 1.

chon. Ce dernier était en 1667 à la côte Saint-Xavier, sur l'ancienne propriété de Charland dit Francoeur, mais on taillait alors en plein drap et il est probable que le même colon—on a pu déjà le remarquer—se faisait concéder plusieurs terres.

Barthélemy Gaudin avait dix arpents de cultures en 1667. Sa femme s'appelait Marthe Coignat.⁽¹⁾ Il n'était plus ici en 1681 et mourut plus que nonagénaire en 1697, à la Pointe-aux-Trembles.

MICHEL DESORSIS, ⁽²⁾ époux en secondes noces de Françoise Huboust, était originaire de Seaux, évêché de Paris. Il avait en 1667 quatre bestiaux et quinze arpents de terre en valeur. S'il était parti de Sainte-Foy en 1681, c'était depuis peu, puisque, le vingt et un février, 1678 il y était parrain de Michel, fils de Pierre Bréband dit La Motte, chirurgien, et d'Anne Goupil.⁽³⁾ Bien plus, en 1682 et 1683, ses enfants, Michel, Françoise et Marie-Madeleine figurent comme parrain et marraines à plusieurs baptêmes. Cette dernière était mariée à André Maufay. Les Desorsis, comme beaucoup d'autres anciens habitants de Sainte-Foy allèrent s'établir à la Pointe-aux-Trembles.

GUILLAUME CONSTANTIN, gendre de Pierre Masse dont il avait épousé la fille Jeanne en 1661, avait douze arpents de terre en valeur en 1667. Cette famille aussi quitta la paroisse avant la fin du XVII^e siècle. Un des enfants, Pierre, alla s'établir à Saint-Augustin, un autre, Denis, au Château-Richer. Ce dernier cependant fut

1 Cognard, d'après le recensement, Congnat d'après le *liber baptis*.

2 De Sercis, ou Servis, dans le recensement. Le *liber bapt.* où son nom paraît plusieurs fois, écrit Desorsis, ou Desorcis.

3 Fille de Nicolas Goupil et de Marie Pelletier.

enterré à Sainte-Foy en décembre 1746. Y était-il revenu ? L'acte de sépulture n'en dit rien. (1) La chose est probable.

Comme on a pu le remarquer, des premières familles établies à la côte Saint-François-Xavier et à la côte Saint-Ignace, un grand nombre n'y ont fait qu'un bref séjour, d'autres, après avoir subsisté jusqu'au milieu du XVIII ou au commencement du XIX siècle, ont fini par disparaître ; il ne reste plus que les Berthiaume, les Routier et les Migueron ou Myrand.

Il n'en est pas autrement à la côte Saint-Michel qui nous reste maintenant à étudier.

Ici les actes des notaires de l'époque, bien qu'assez nombreux encore, ne suffisent pas toujours à établir un ordre rigoureux entre les premiers habitants. Nous en tirerons néanmoins bien des renseignements précieux.

En commençant par le fief de Sainte-Ursule, aux confins de la banlieue, on voit que les Ursulines y firent, le neuf juillet 1657, deux concessions de vingt arpents chacune—deux de front sur dix de profondeur—à Noël Pelletier (2) et à Noël, fils d'Henri Pinguet. (3) La terre

1 C'est le dernier de l'année : " Le seize décembre de l'année 1746, j'ay enterré dans l'église de Notre-Dame de Ste-Foy, Denis Constantin âgé de soixante et quinze ans ou environ." Pas de témoins, rien !

LE PRÉVOST, prestre.

D'autres actes sont encore plus sommaires : le nom du défunt n'est pas même donné : " Le douze de juin de l'année 1746, j'ay " enterré dans le cimetière de Notre-Dame de Foy un petit garçon " âgé de dix-huit mois." LE PRÉVOST, prestre. Il s'en trouve d'ineffables.

2 Greffe d'Audouart, 15 déc. 1657. Vente de Noël Pelletier à Jacques Poupin.

3 Greffe de J. B. Peuvert.

de ce dernier avait pour bornes celle de Jean Chesnier, maître-charpentier, à l'est, et de Jean-Paul Godefroy, époux de Madeleine Le Gardeur, à l'ouest, et s'étendait au nord jusqu'au coteau.

D'où il faut conclure que JEAN CHESNIER était aussi un habitant du fief de Sainte-Ursule et partant de Sainte-Foy. D'après les termes de la concession de Noël Pinguet, elle avait deux arpents de front, bornés d'un côté à Jean Chesnier et de l'autre au sieur Godefroy, voisin du fief à l'ouest. L'autre acte, daté également du neuf juillet et fait par un autre notaire, borne la concession de Noël Pelletier dans la terre de Sainte-Ursule, du côté " du nord, à *Isaac* Chesnier, et du *sorouest*, aux Ursulines." Elle était donc sur la même ligne que celle de Jean Chesnier—*Isaac* est évidemment un *lapsus*—et ce dernier était en réalité le premier habitant de Sainte-Foy, à la côte Saint-Michel.

Il avait en 1667, trois têtes de bétail et dix arpents de cultures. Marié d'abord à Jacqueline Sédilot, et beau-frère d'Etienne et d'Adrien Sédilot, dont nous parlerons plus loin, il était remarié, lors du recensement, à Marie Gresleau. Tous ses enfants ont été baptisés à Québec, où il mourut lui-même après avoir passé quelques années à la Pointe-aux-Trembles.

NOËL PELLETIER n'a fait ici qu'un bref séjour, et le quinze décembre 1657, (1) il vendait à Jacques Poupin la terre à lui concédée six mois auparavant. Marguerite Deschamps, femme de Poupin et veuve de Jacques Pouppeau tué en 1652 par la chute d'un arbre, la vendit, le 18 juillet 1660, à Jean Jouyneau. Celui-ci, en décembre 1661, déclara l'avoir acquise pour Jean Neau dit Saint-

Crespin, qui la céda, à son tour, le 18 juillet 1662, (1) à Pierre Duval pour la somme de cent vingt livres.

JEAN JOUYNEAU, originaire de Coigne-hors-les-Murs, La Rochelle, était âgé de soixante-huit ans en 1668. Dans le testament (2) de Rogère Lepage, femme de Jean-Baptiste de Mesnu, seigneur de Gaudarville, on le nomme Juneau, et sa femme est appelée Anne Vidault, au lieu de Vuideau que présente le recensement. Il obtint, le vingt-cinq avril 1663, une autre concession de soixante arpents dans la seigneurie de Sillery. Il n'est pas sans intérêt de connaître pour quelle raison. Son fils Pierre, marié en 1654, à Madeleine Duval, avait été tué l'année suivante par les Iroquois. Or il naquit de cette union un fils posthume qui fut nommé Jean-Pierre, et c'est afin de pourvoir à la subsistance de cet enfant que le vieillard entreprit courageusement de défricher cette terre. Il abattit cinq arpents de bois, mit deux arpents et demi en état d'être ensemencés à la houe, mais, "pressé par ses voisins de faire un plus grand abattis et "de tenir feu et lieu par lui ou par autre, comme il était "tenu par le titre de concession sous peine de nullité "d'icelui," et se voyant dans l'impossibilité de le faire parce que son fils ne lui avait laissé aucun bien, il résolut, le dix-sept avril 1667, du consentement de Pierre Duval, aïeul maternel de l'enfant, d'abandonner cette concession à M. de Villeray, pour la somme de trois cent quarante-cinq livres. (3) Cette somme devait être payée à Pierre Chappau, deuxième époux de Madeleine Duval,

1 *Ibid.*, dates citées.

2 Greffe de Rageot, 12 juillet, 1684. Arch. de l'Hôtel-Dieu.

3 Tous ces détails nous sont donnés par l'acte de Rageot, du 17 avril 1667. Jouyneau était voisin de Frs Prévost. Note 2, p. 439.

“ à la majorité de Jean-Pierre, et ce pour aider à l’entre-
 “ tien du dit Jean-Pierre.” Il acquit ensuite une terre au
 Cap-Rouge et mourut à Québec en 1672.

PIERRE DUVAL, époux de Jeanne Labarbe, était
 âgé de soixante et trois ans et avait douze arpents de
 terre en valeur. De ses enfants, l’aîné, Pierre, se noya en
 1657, Marin fut tué en 1661 par les Iroquois, et Nicolas,
 engagé chez le sieur de Beaulieu, à l’Ile d’Orléans, fut
 brûlé avec lui, dans sa maison, le vingt-neuf mai
 1663. (1)

Quant à ROMAIN DUVAL, qui avait aussi une terre
 et douze arpents de cultures à la côte Saint-Michel, dans
 le voisinage de son père, (2) il se noya malheureusement
 en 1682. Sa femme était Marie-Adrienne Leclerc qui
 épousa peu après Nicolas Hamelin.

JEAN NEAU dit Saint-Crespin, cordonnier, après
 avoir vendu sa terre dans le fief Sainte-Ursule, en acquit
 une autre voisine de Jean-Baptiste Morin de Belleroclie,
 à peu de distance de l’église actuelle. Il y avait huit ar-
 pents en valenr en 1667, et quinze en 1681, avec quatre
 bêtes à cornes. Il mourut à Sainte-Foy, le deux mai
 1699 à l’âge de soixante dix-sept ans.

Sa femme était Marie, fille de Nicolas Bonhomme,
 habitant de la banlieue de Québec.

NOEL PINGUET, qu’on a vu aussi sur le fief Sainte-
 Ursule en 1657, n’y était plus lors du recensement, puis-
 que, le vingt février 1667, la terre qu’il y avait obtenue fut
 concédée par les Ursulines à Gervais Buisson. (3) C’était

1 *Journal*, XLVII, 302, 304. Un valet après les avoir tués tous les
 deux, mit le feu à la maison. Il fut suspendu au gibet puis fusillé.

2 Il la cède à Frs Prévost, le 22 janvier 1663—Audouart. Elle
 était entre celles de Jouyneau et de Jean Hamel.

3 Rageot, date citée.

bien la même, joignant à l'est Jean Chesnier et à l'ouest, Joachim Girard, qui avait obtenu, le vingt-cinq janvier 1660, une concession de quinze arpents de profondeur sur deux de front, dans les terres de Jean-Paul Godefroy.

Noël Pinguet acheta, le deux août 1671, la terre de Jean-Baptiste Morin de Beller Roche, sise entre celles de Nicolas Dupont, sieur de Neuville, et de Jean Neau dit Saint-Crespin. (1) Cette terre était encore une des concessions de 1663. Accordée d'abord à Noël Morin, le vingt-quatre février, elle fut cédée par lui peu de temps après, (2) à J.-B. Morin de Beller Roche qui la donna à ferme, le deux septembre 1670, à Julien Bruslé (3) pour quatre ans puis la vendit à Noël Pinguet.

Ce dernier occupait en 1667 la concession de son père Henry Pinguet, alors âgé de quatre-vingts ans, voisine à l'ouest de la propriété des Ursulines sur les plaines d'Abraham. Il avait dix têtes de bétail et soixante et trois arpents de cultures. Sa femme était Marie-Madeleine Dupont, fille de feu Jean Dupont et de Marie Gauchet, et probablement, selon la remarque faite plus haut, (4) sœur de Nicolas Dupont sieur de Neuville. Noël Pinguet eut douze enfants, dont un, Jean, fut ordonné prêtre en 1680; deux de ses filles, Marie-Madeleine et Catherine, devinrent religieuses ursulines, l'une sous le nom de Marie de l'Assomption, et l'autre, de Marie de l'Incarnation.

1 Rageot, date citée. On écrit ici " Morin de Rochebelle."

2 Probablement le lendemain 25 fév. 1663. Je vois 1668 dans mes notes, c'est peut-être un *lapsus calami*. Rageot renvoie à Becquet, 25 fév. 1668 (?).

3 Rageot, date citée.—Un Jean Bruslé fut bedeau de la paroisse de N.-D. de Québec avant 1680. Note de M. Philéas Gagnon.

4 *Supra*, p. 434, note 4.

Aucun de ces enfants ne fut baptisé à Sillery et lui-même mourut et fut inhumé à Québec en 1685.

Son frère, PIERRE PINGUET, sieur de la Glardière, époux d'Anne Le Chevalier, avait une terre à Sainte-Foy des avant 1663.⁽¹⁾ Il l'occupa en personne longtemps. Une de ses filles, Angélique, fut baptisée à Sillery en 1672, ⁽²⁾ et lui-même mourut dans la paroisse le vingt et un juillet 1704, ⁽³⁾ à l'âge d'environ soixante et quatorze ans. En 1667 il y avait dix arpents de terre en culture. Son fermier était JEAN GARNIER, âgé de vingt-quatre ans et originaire des Saint-André, évêché de Chartres, qui épousa en 1668 Madeleine Le Guay. Leur premier enfant, Marie-Madeleine, fut baptisé à Sillery en 1670. ⁽⁴⁾ Jean Garnier alla plus tard s'établir à la Pointe-aux-Trembles et y mourut en 1713.

Un autre GARNIER, FRANÇOIS, dit Pellerin, époux de Jacqueline Freslon et originaire de Saint-Cosme-le-Vert, province du Maine, bien que non mentionné dans le recensement, était certainement à cette époque à Sillery où tous ses enfants furent baptisés, de 1652 à 1670⁽⁵⁾ Comme son homonyme, Jean Garnier, il finit par aller se fixer à la Pointe-aux-Trembles où il mourut en 1717. De Garnier on a fait Grenier, nom fort répandu aujourd'hui.

1 Audouart, 8 juillet, 1663. Gervais Buisson cède à Romain Duval une terre entre Jean Boteleux et *Pierre Pinguet*.

2 Par le P. Ls Nicolas, le 19 mars.

3 Rég. de Ste-Foy.

4 Par le P. Ls Nicolas, le 14 janvier. Le *liber bapt.* écrit Jean Grenier et Madeleine Lequier.

5 Isaac-Joseph, 28 nov. 1663, par le P. Bailloquet; Jeanne, 22 mars 1664, par le P. Bailloquet; Marie, 14 avril 1666, par le P. Nouvel; Françoise, 18 oct. 1668, par le P. Richard; Jacqueline, 5 oct. 1670, par le P. Guillaume Matthieu.

JEAN GAUVAIN, âgé de vingt-quatre ans et originaire de la Croixchapeau, évêché de La Rochelle, était fermier de Nicolas Dupont, qui lui avait donné, le vingt-huit mars 1667, un bail pour deux ans. (1) Il y avait en cette terre dix arpents en valeur. Gauvain s'était marié à Québec, en 1665, avec Anne Magnan, de Saint-Germain d'Auxerre. Deux de ses enfants furent baptisés à Sillery. Marie-Anne en 1671, et Jean-François en 1673. Vers la fin du XVII^e siècle, il alla s'établir à Lorette, où il mourut en 1706, laissant une nombreuse postérité.

JEAN-BAPTISTE MORIN DE BELLEROCHÉ, ou Rochebelle, fils de Noël Morin et âgé seulement de vingt-trois ans, avait en 1667, sur la terre voisine de celle du sieur Dupont, (2) deux têtes de bétail et huit arpents en culture. Il la donna à ferme, en 1670, à Julien Bruslé (3) et la vendit l'année suivante à Noël Pinguet.

La famille Morin était originaire de Saint-Etienne-le-Comte, en Brie. Jean-Baptiste était frère de Germain Morin, le premier prêtre canadien. Il épousa en 1667 Catherine de Belleau, fille de François, sieur de Cantigny, de Saint-Aignan en Picardie. Des deux filles nées de ce mariage, l'une mourut peu de jours après sa naissance, l'autre, Marie-Anne, épousa Jacques Pinguet, (4) sieur de Vaucour. Jean-Baptiste Morin devint membre du Conseil Souverain et mourut en 1694.

1 Greffe de Rageot.

2 *Ibid.* acte du 2 sept. 1670.

3 *Ibid.* et 2 août 1671.

4 Tanguay dit que Jacques Pinguet épousa le 8 janv. 1691 Anne Morin, veuve de Gilles Rageot. Or il fait mourir Gilles Rageot en 1692 et lui donne pour épouse Marie-Madeleine Morin.

Autant qu'il est possible d'en juger par les documents que nous avons étudiés, les concession de J.-B. Morin et de Nicolas Dupont formèrent ce que le cadastre de 1685 désigne sous ce nom " Les Pinguet. " C'est sur cette terre, dans la partie voisine de celle des Danetz, ou *Dané*, qu'en 1698 furent cédés, par Jacques Pinguet de Vaucour, Nicolas Pinguet de Targis et Joseph Pinguet de Saint-Jean, trois arpents de terre pour y construire la nouvelle église et le presbytère de Sainte-Foy. (1)

Ainsi nous nous sommes laissé entraîner un peu loin du fief de Sainte-Ursule, en voulant suivre quelques-uns de ses premiers habitants. Il est temps d'y revenir.

GERVAIS BUISSON, comme on a dit, y obtint, en février 1667, la concession accordée en 1657 à Noël Pinguet. Gervais Buisson était, comme François Garnier, originaire de Saint-Cosme-le-Vert, d'où le surnom de Saint-Cosme porté par une branche de cette famille, dont descendait Michel Buisson de Saint-Cosme, curé de Sainte-Foy en 1711, mort le dix février 1712. Aux funérailles assistait, entre autres, Jean-François Buisson, chanoine de la cathédrale de Québec (2) et fils de Gervais Buisson dont on parle ici.

Gervais Buisson avait en 1667 douze arpents de cul-

1 Nous y reviendrons plus amplement dans la seconde partie, Greffe de Chambalon, 6 nov. 1698.—Donation à l'évêque de Québec ; 26 mars 1699, cession aux marguilliers de Sainte-Foy, 18 oct. 1707. autre transaction pour le même objet. Arch. de Sainte-Foy.

2 Régistre de Sainte-Foy. Annexe tirée des rég. de N.D. de Québec où fut enterré M. Michel Buisson. Ce J.-Frs Buisson fut ordonné en 1683. D'après Tanguay, un autre J.-Frs Buisson, frère de Michel, aurait été ordonné en 1690. Tous les deux seraient morts le même jour, 15 mars 1712. Le dernier ne se trouve pas dans la liste des prêtres ordonnés par Mgr de Laval.

ture et quatre têtes de bétail. Sa femme s'appelait Marie Lereau.

Avec lui étaient ses fils Antoine, âgé de vingt ans, et Jean-François qui n'en avait que sept, et deux filles, Marie, âgée de dix ans et Simone qui épousa plus tard Nicolas Gauvreau.

Un autre de ses enfants, RENÉ-GERVAIS BUISSON, âgé de vingt-quatre ans, avait, sur une concession particulière, huit arpents de terre en culture et deux bestiaux. Il avait épousé en 1664 Marie-Madeleine Boutet.

Bien que les Buisson ne figurent pas au recensement de 1681 parmi les habitants de Sainte-Foy, deux terres portent ce nom sur le plan cadastral de 1685, et la famille comptait encore des représentants dans la paroisse à la fin du XVIII^e siècle.

JOACHIM GIRARD, d'Évreux, époux de Marie Hallé, avait obtenu, le vingt-cinq janvier 1660, de Madeleine Le Gardeur, femme de Jean-Paul Godefroy, une concession de deux arpents de front sur quinze de profondeur, joignant d'un côté le fief Sainte-Ursule, et de l'autre Jacques Gaudry. (1) Il avait en 1667 dix arpents de cultures et deux bestiaux. Sa famille n'a pas fait souche dans la paroisse.

On voit, par un acte d'Audouart, du neuf janvier 1661, que Jean Jobin donne à ferme à son neveu, Joachim Girard, pour trois ans, sa concession proche le fort Saint-François, "comprenant maison, grange, stable, "cour, jardin et terres labourables."

JEAN JOBIN, époux de Marie Girard, le même qu'on on déjà rencontré à la côte Saint-François-Xavier, avait

1 Greffe d'Audouart.

repris cette terre en 1667 et y avait cinq têtes de bétail et dix-neuf arpents en valeur. Il faut se garder de la confondre avec celle qu'il avait naguère près du fort Saint-Xavier, occupée, depuis, par Sébastien, Liénard. (1) De même, le fort Saint-François était bien différent du fort Saint-Xavier. Dans l'acte de concession de Madeleine Le Gardeur à Jacques Gaudry, sur ses terres à la côte Saint-Michel, le dix-neuf juin 1659, on lit que, "voulant " faire profiter sa concession non habitée sise par delà " le fort Saint-François en la côte de Sainte-Geneviève," elle y accorde au dit Jacques Gaudry deux arpents de terre de front sur quinze de profondeur, entre Joachim Girard—qui partant, y était déjà à cette date—et Nicolas Gaudry. Le fort Saint-François était donc sur le coteau Sainte Geneviève. On n'en sait pas davantage. C'était probablement une de ces hautes et fortes palissades, qui servaient de refuge en cas d'alerte de la part des Iroquois, et que leurs fréquentes attaques avaient rendues nécessaires en plus d'un endroit.

Jean Jobin n'était plus à Sainte-Foy en 1681, mais sa famille y compte aujourd'hui plusieurs représentants qui, après deux siècles, y sont revenus, sans se douter que ces lieux ont été habités par leur ancêtre.

JACQUES GAUDRY, voisin, comme on vient de dire, de Joachim Girard, et fils de feu Pierre (2) Gaudry et de Charlotte Chevalier, avait en 1667 une tête de bétail et six arpents de culture. Sa mère, avec lui en 1666, ne paraît pas en 1667. Peut-être était-elle morte.

Jacques Gaudry avait épousé Anne, fille de Vincent Poirier, sieur de Bellepoire, et mourut en 1691.

1 Audouart, 18 janv. 1656.—Voir supra p. 417.

2 Tanguay dit Jacques Gaudry.

Son frère, NICOLAS GAUDRY dit BOURBONNIÈRE, époux d'Agnès, fille de Pierre Morin, habitant de la banlieue, de Québec, avait quatre bestiaux et huit arpents de terre en valeur, il mourut en 1669.

Cette famille, originaire de Seings, évêché de Séez, n'a pas demeuré longtemps à Sainte-Foy mais compte encore dans le pays de nombreux descendants.

ANTOINE DUHAMEL dit Marette, voisin à l'ouest de Nicolas Gaudry, ne figure pas au recensement de 1667, pour la bonne raison qu'il était mort. (1) Il vivait encore en 1663 et 1664, puisqu'il vendit un arpent de terre de front à Jean Hamel, puis en échangea, avec le même, un demi arpent contre une égale étendue que ce dernier avait acquise de Nicolas Gaudry. L'échange eut lieu afin de réunir en une seule, les deux pièces de terre de Jean Hamel qui se trouvaient séparées par la propriété de Marette. (2)

JEAN HAMEL, époux de Marie Auvray, avait en 1667 dix arpents de terre en valeur. Un de ses enfants, Ignace-Germain fut ordonné prêtre en 1696. Un autre, Jean-François, marié à Anne Félicité Le Vasseur, eut une nombreuse famille dont descendent une partie des Hamel de Lorette, de Sainte-Foy et de Québec. Les autres ont pour ancêtre Charles Hamel. Jean-François était à Lorette en 1701 et dans un incendie qui dévora sa maison, au mois de Janvier de cette année, cinq de ses enfants périrent. Ils furent inhumés à Sainte-Foy. Étaient présents seuls le curé Martin et notre premier bedeau connu, Pierre Godembert. (3)

1 Voir procès-verbal de la route Saint-Michel. Edits et ordonnances, 20 juin 1667. Conseil Souverain.

2 Greffe de Gloria, 21 oct. 1663, et 12 fév. 1664.

3 Rég. de Sainte-Foy, 8 janvier 1701.

CHARLES HAMEL, époux de Catherine Lemaistre, mentionné par le recensement de 1666, omis par celui de l'année suivante, reparaît en 1681 où il avait quatre bêtes à cornes et vingt arpents de terre en valeur. Sa propriété était voisine de la route de la Snette qui la coupait en serpentant. (1) Son fils, nommé Charles aussi, époux d'Angélique Le Vasseur, fut un de nos premiers chantres.

La famille Hamel autrefois très nombreuse dans la paroisse et très influente, y compte encore quelques représentants.

FRANÇOIS PRÉVOST avait pour voisins Jean Hamel à l'est, et, à l'ouest, Jean Jouyneau. (2) Il avait une tête de bétail et douze arpents en valeur. Sa femme se nommait Marguerite Gaillard dit Duplessis. Quoiqu'elle ne soit pas mentionnée par le recensement de 1681, sa famille s'est perpétuée à Sainte-Foye jusque vers la fin du XVIII siècle. Il mourut à Québec en 1670. (3)

Jusqu'ici, sauf pour un groupe fixé aux environs de l'église actuelle, nous avons pu suivre un ordre rigoureux dans l'étude des anciens habitants de la côte Saint-Michel, depuis la banlieue en allant vers l'ouest. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'en cette partie le recensement concorde fidèlement avec les données fournies par

1 Procès-verbaux des grands voyers, 3 juillet 1731. Requête de Michel, héritier de feu Charles Hamel.

2 Voir *suprà*, p. 438.

3 Dans l'inventaire de Frs Prévost, fait par Duquet le 10 avril 1670, on trouve " un titre de concession du P. Lalemant, de quarante " arpents en la seigneurie Saint-Michel, avec maison, grange, et une " petite boutique. " On trouve parfois cette expression " Seigneurie " de Saint-Michel, " " Seigneurie de Saint-Ignace " pour côte Saint-Michel et côte Saint-Ignace.

les notaires de l'époque. Comme on constate la même chose pour trois colons établis du côté de l'ouest, Pierre Cochereau, Laurent Herman et Romain Duval, (1) il est permis de croire qu'il n'en est pas autrement du reste où n'aurons pas d'autre guide que ce document.

HUBERT SIMON dit Lapointe, nommé après François Prévost, avait deux têtes de bétail et douze arpents de cultures. C'est l'ancêtre des Audet, des Delorme et des Lapointe. Ici, où la famille, s'est conservée jusqu'à nos jours, le surnom de Lapointe est devenu dès le commencement du XVIII^e siècle le nom patronymique. (2) Hubert Simon était marié à Marie Viez (3) et fut père de quatorze enfants, dont quelques-uns fondèrent des familles à la Pointe-aux-Trembles et au Château-Richer. Deux filles seulement ont été baptisés à Sainte-Foy, Marie-Madeleine en 1668, qui épousa François Vésina, et Marie-Françoise, en 1671, (4) mariée à Etienne Godeau.

Hubert Simon mourut à Québec en 1704, mais son fils Pierre mourut et fut inhumé à Sainte-Foy en 1711.

Pour ruiner cette famille, et donner aux descendants

1 Ils sont donnés à la suite dans le recensement : Pierre Cochereau, Romain Duval, Laurent Herman. Or, d'après un acte de Duquet, 29 juillet 1668, Herman était établi entre Duval et Cochereau. Il vendit, à cette date, à Pierre Duval qui devint ainsi voisin de son frère. Romain Duval avait vendu sa terre dans le bas de la paroisse à Frs. Prévost. Audouart, 22 janv. 1663

2 Voir aveu et dénombrement de 1733. En 1781, le chef de la famille s'appelait Prisque Lapointe.

3 Fille de Robert Viez de la Mothe, premier sergent d'une compagnie du régiment des gardes, et de Xainte Paulin. Tanguay.

4 Le 9 janvier, par le P. Chaumonot. Le parrain fut Frs-Mag. d'Auteuil et la marraine Anne du Saussay. Marie-Madeleine fut baptisée le 29 mars, 1668, par le P. Bailloquet, et eut pour parrain Frs Prévost et pour marraine Marie Duval.

d'Hubert Simon le chemin peur héritage, les chasser de la paroisse où, pendant deux cent cinquante ans, avaient honorablement vécu leurs pères, il a suffi d'un ivrogne ! N'est-ce pas là un crime révoltant, presque inexpiable ? Et si c'était le seul exemple !

Et nunc erudimini, peut-on dire avec le Psalmiste, maintenant instruisez-vous, vous qui lisez, *et intelligite* et comprenez !

GUILLAUME BONHOMME, époux de Françoise Haché âgé de vingt-quatre ans, avait une tête de bétail et huit arpents de terre en valeur. Plusieurs de ses enfants furent baptisés à Sillery de 1667 à 1677. Il fut inhumé à Sainte-Foy en 1710.

IGNACE BONHOMME, son frère, omis dans le recensement des habitants de la paroisse, y avait cependant une terre, la moitié, comme on a dit ailleurs, de l'ancienne concessiou d'Antoine Martin, qu'il vendit le vingt-deux février 1668 à Charles Courtois. (1) De celui-ci, elle passa, quatre mois après, aux mains de Jacques Bertheaume, beau-frère d'Ignace Bonhomme.

Ce dernier mourut aussi à Sainte-Foy en 1711. Il avait épousé en 1671 Agnès Morin, veuve de Nicolas Gaudry et peut-être occupa-t-il sa terre.

Cette famille, dont les descendants ont porté les surnoms de Du Lac et de Beaupré, était encore dans la paroisse à la fin du XVIII siècle.

PIERRE MAUFAY originaire, comme les Buisson, de Saint-Cosme-le-Vert, dans le Maine, épousa Marie, fille de Pierre Duval, et fut également la souche d'une famille qui s'est perpétuée dans Sainte-Foy jusque dans les premières années du XIX siècle, et qui compte encore

1. *Suprà*, p. 403. Duquet, 22 fev. et 31 mai 1668.

des rejetons à Saint-Nicolas et en d'autres lieux. C'était, en 1667, un cultivateur à l'aise, ayant six têtes de bétail et dix-huit arpents de terre en valeur. Il eut douze enfants. Restèrent à Sainte-Foy, André qui épousa Marie, fille de Michel Desorsis, et mourut en 1711, et Joseph époux de Thérèse, fille de Charles Ginguereau, frère de Sébastien. Joseph Maufay mourut jeune, de même que sa femme, et n'a pas laissé de lignée. (1) Pierre, époux de Catherine Chapeleau, y resta aussi quelque temps, mais mourut à Québec en 1715.

Nous verrons que ce fut sur la terre concédée plus tard à André Maufay, que le P. Chaumonot bâtit la chapelle dédiée à Notre-Dame de Foy, pour la bourgade des Hurons. Outre sa propre concession, Pierre Maufay, en 1667, en avait une autre, acquise, le dix-sept mars de cette même année, de Marc Duchesne, à qui elle était échue par le testament de son défunt frère, Jacques. C'était une terre de soixante arpents, accordée à ce dernier par le P. Lalemant, le vingt-cinq juillet 1666. (2) Il y avait alors " huit arpents en nature de labour et onze en bois " abattu, joignant d'un côté Guillaume Bonhomme et de " l'autre, l'acquéreur. "

Pierre Maufay mourut en 1677.

PIERRE PICHER, époux de Catherine Durand et originaire de Saint-Georges, évêché de Poitiers, avait en 1667, douze arpents de terre en valeur. Il était au Cap-Santé en 1681 et n'a laissé ici aucune trace.

ETIENNE SÉDILLOT dit DESNOYERS, comme ADRIEN

1 Dans l'acte de sépulture de Thérèse Ginguereau, le 10 fév. 1703, on voit que Joseph Maufay était déjà mort à cette époque. Ses deux enfants avaient été inhumés un mois auparavant.

2 Rageot, 17 mars, 1667.

SÉDILLOT dit BRISVAL et JEAN SÉDILLOT dit MONTREUIL, étaient fils de Louis Sédilot, habitant de la banlieue, et de Marie Charrier. Leur père venait de Montreuil en Picardie, d'où le surnom porté par une partie de la famille et qui a fini par supplanter le nom véritable.

Les deux frères, Etienne et Adrien, avaient obtenu leurs concessions le dix-huit février 1663. ⁽¹⁾

Etienne, époux de Madeleine Carbonnet, avait dix arpents de terre en valeur en 1667. Il n'eut que trois filles. Deux d'entre elles épousèrent, le vingt-sept mars 1685, les deux frères Charles et Thomas Le Marié établis tous deux à Sainte-Foy, où leurs familles étaient encore à la fin du XVIII^e siècle. Sur le cadastre de 1709, ⁽²⁾ trois terres portent ce nom, deux dans Gaudarville et une dans la seigneurie de Sillery. Il est probable que cette dernière n'est autre que celle d'Etienne Sédilot, passée à un de ses gendres.

Adrien se donna, le douze décembre 1674, ⁽³⁾ avec sa femme, Jeanne Brière, et ses biens, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Les annales du monastère ⁽⁴⁾ racontent la guérison miraculeuse de Jeanne Brière en 1675, par l'intercession de saint Jean-François Régis mort en 1640. Plus loin, on voit que la mère Anne-Marie de Coëtlogon de Saint-Charles, arrivée en 1670, n'ayant pu se faire aux rigueurs du climat du Canada, on lui permit de retour-

1 *Suprà*, pp. 396, 397.

2 Le cadastre de 1709, emprunté aux arch. du Séminaire de Québec sera donné dans le second volume. Dans celui-ci on donne celui de 1685 qui, du reste, s'en rapproche beaucoup.

3 Acte de Romain Becquet, cité par Duquet, 29 août 1683. Arch. de l'Hôtel-Dieu.

4 P. 99.

ner en France, et ce fut la femme de Brisval qui fut chargée de l'accompagner dans ce voyage. (1)

L'Hôtel-Dieu vendit en 1675, à Nicolas Gauvreau la terre d'Adrien Sédilot. Jean Guyon ayant, le vingt-huit mai 1676, fait un arpentage entre Etienne Sédilot (2) et Nicolas Gauvreau, on sait ainsi que les terres des deux frères étaient voisines et avaient deux arpents de front sur trente de profondeur.

En 1683, le contrat par lequel les époux Sédilot s'étaient donnés, personnes et biens, à l'Hôtel-Dieu, fut rompu. Les religieuses leur rendirent leurs meubles et effets et leur transportèrent une rente rachetable de soixante-quinze livres et une somme de quinze cents livres, à percevoir sur Nicolas Gauvreau, arquebusier, qui avait acquis la dite terre d'Adrien Sédilot. (3)

Etienne Sédilot, encore à Sainte-Foy en 1681, mourut à Québec en 1688 sans enfant mâle. Adrien n'eut pas de postérité et mourut en 1715. C'est leur frère, Jean Sédilot dit Montreuil, établi dans la paroisse à la fin du XVII^e siècle, marguillier, en 1699, qui a été la souche de la famille Montreuil, dont il reste encore ici quelques rares représentants. Marié d'abord à Marie-Claire de la Hogue en 1669, puis à Françoise-Charlotte Poitras en 1689, il éleva vingt et un enfants, une vraie famille canadienne-française des anciens temps, alliée de bonne heure aux Buisson, aux Prévost, aux Legris, aux Dorion, aux Brunet et aux Geodoin. Le nom de Montreuil est très répandu. Parmi ceux qui le portent, il devrait s'en

1 P. 108. Notes de la R. M. S. André.

2 Notes de cet arpenteur, aux arch. de la rue S.-Anne à Québec.

3 Greffe de Duquet, aux arch. de l'Hôtel-Dieu.

trouver pour arborer bravement celui de Sédilot (1) qui est le vrai nom de la famille.

CHARLES DANAYS ou DANNETS, époux de Marie Deshayes, âgé de trente-sept ans, avait en 1667 un domestique, Michel Hébert, et dix arpents de terre en valeur. Quoique le recensement de 1681 n'en parle pas, la famille Dannets a eu des représentants à Ste-Foy jusque dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ses propriétés (2) étaient voisines, à l'est, de la terre donnée à la fabrique par les Pinguet. Le P. Chaumonot parle dans son autobiographie d'une femme nommée la *Dasné* qui fut guérie miraculeusement par Notre-Dame de Foy. C'était la femme de Charles Dannets, alors seul de son nom ici. On prononçait la première syllabe longue, ce qui sonnait un peu étrange.

PIERRE COCHEREAU, âgé de ving-cinq ans, de Saint-Aubin de Tourouve, avait dix arpents de terre en valeur, en 1667. On en perd ensuite la trace. Sa femme s'appelait Marie Vauclin.

LAURENT HERMAN, âgé de vingt-six ans, époux de Marie-Anne Agathe, avait douze arpents de terre en culture. Il n'a pas non plus laissé de postérité. Le recensement de 1681 le place parmi les habitants de Maure. Il avait vendu sa terre à Pierre Duval en 1668. (3)

JEAN LEVASSEUR, dit LAVIGNE, originaire de Rouen, huissier, qu'on a vu au fief Saint-Michel, de 1655 à

1 On prononçait *Sédilotte* et on le retrouve sous cette forme dans nos vieux registres.

2 Aujourd'hui terres de M. Eugène, fils de Jos. Berthiaume, de M. Antoine Drolet et de M. George Berthiaume.

3 Duquet, 23 juin et 29 juillet, 1668.

1660, (1) y vendit, le 30 octobre 1660, sa terre à Vincent Poirier sieur de Bellepoire, et en obtint une autre à la côte Saint-Michel, où il avait en 1667 douze arpents de terre en culture. Le recensement de 1681 ne le mentionne pas parmi les habitants de Sainte-Foy. Cependant la carte de 1709 nous offre encore une terre portant le nom de *Levasseur*. Il mourut à Québec en 1686, et sa femme, Marguerite Richard, fut inhumée à Lorette en 1708.

FRANÇOIS GENAPLE, dit BELLEFOND, âgé de vingt-cinq ans, en 1667, avait dix arpents de terre en valeur. Deux de ses enfants ont été baptisés à Sillery : Jean-François, le trente et un mars 1669, et Mathias, le vingt-trois février 1671. Il fut habitant, menuisier, géôlier, notaire. Il était retourné à Québec en 1681. Sa femme s'appelait Marie-Anne de la Porte, originaire de Paris comme lui.

MICHEL LE GARDEUR dit SANS-SOUCY, serrurier, originaire de Chanceau, évêché de Langres, à Sainte-Foy en 1666 et 1667, n'y avait pas encore fait de défrichement. En 1681, c'était un cultivateur aisé possédant deux fusils, deux chevaux, quatre bêtes à cornes et trente arpents de cultures. Sa femme s'appelait Marie Gambier. On ne voit pas qu'aucun de leurs enfants ait été baptisé à Sillery.

La famille n'était plus ici en 1685,—du moins son nom n'est pas au cadastre.

LOUIS SAMSON, (p. 356), au contraire, a fondé ici une famille qu'on retrouve encore à la fin du XVIII^e siècle. Il était originaire de Saint-Quentin, évêché

1 *Suprà* p. 400, et note I *ibid.* Nous y avons omis la date de la concession de M. d'Ailleboust à Jean Le Vasseur, le 20 oct. 1655. Audouart. Vente à Vincent Poirier, 30 oct. 1660. Audouart.

d'Avranche, et sa femme, Marthe Ragau, du bourg de L'oyzé en Poitou. ⁽¹⁾ En 1667, il avait douze arpents de terre en culture, et quinze en 1681, avec quatre bêtes à cornes. Son fils Jacques, baptisé à Sillery en 1668, mourut à vingt et un ans. Ce sont ses deux autres fils, Antoine et Louis, qui perpétuèrent le nom à Sainte-Foy. Il y est maintenant éteint, mais la famille, alliée aux Rou-tier, aux Berthiaume et aux Migneran, y compte encore des rejetons.

SIMON CHAPPACOU, époux de Vincente Pacaud, avait ici, en 1667, huit arpents de terre en valeur. Parti avant 1681, il mourut en 1690 et fut inhumé à Longueil.

Certains noms ne figurent pas dans les recensements, comme FRANÇOIS HURAUT, à qui Denis-Joseph d'Auteuil concéda, le vingt-quatre décembre 1667, dans le fief de Monceaux, une terre de deux arpents de front sur quinze de profondeur, bornée d'un bout à son domaine et de l'autre à Guillaume Bonhomme, vers le coteau Sainte-Geneviève, d'un côté à Jean Hardy et de l'autre aux champs des pères Jésuites. ⁽²⁾ Hurault était marchand et semble n'avoir jamais habité Sainte-Foy. Il mourut à La Rochelle en 1699, riche d'au delà de soixante et huit milles livres, fortune considérable pour l'époque. ⁽³⁾

Quant à Jean Hardy, on l'a mentionné parmi les serviteurs du sieur d'Auteuil. ⁽⁴⁾ Le document qu'on vient de citer, prouve qu'il obtint bientôt, comme son collègue Pellet, une concession à lui.

1 Tanguay.

2 Griffe de Rageot, date citée.

3 Note de M. Philéas Gagnon.

4 *Suprà*, p. 425.

Deux noms d'anciens propriétaires, sinon d'anciens habitants de côte Saint-Michel, nous sont fournis par Audouart. Le vingt-deux mai 1663, JEAN BOTELEUX, alors à l'Isle d'Orléans, cède à PIERRE LE NORMAND "une terre sise par delà le fort Saint-François en la côte Sainte-Geneviève, de deux arpents de large sur quarante de profondeur, entre Gervais Buisson et Pierre". . . .⁽¹⁾ Un autre document nous apprend que Gervais Buisson séparait Boteleux de Pierre Pinguet.⁽²⁾ Si les conjectures que nous avons faites plus haut ⁽³⁾ sont vraies, cette terre n'aurait pas été bien éloignée de l'église actuelle, mais rien n'est connu de ses premiers propriétaires.

JEAN LOUBAT, époux de Françoise Dupré et originaire de l'évêché de Xaintes, eut un enfant baptisé à Silbery, le vingt-deux janvier 1668. Il y résidait probablement, mais on n'a sur lui aucun renseignement.

Nous n'avons pas nommé un certain nombre de jeunes gens, engagés chez les habitants, comme Charles Delaunay, Michel Farguet, François Huppé, Jean Malherbaut, Jacques Damiens, Jean Lepicq, François Haché, Pierre Bénard et Jean Baudet. NICOLAS VALAIN, engagé en 1666 chez Hubert Simon, se retrouvera plus tard en 1681, propriétaire d'une concession dans le voisinage de Sébastien Ginguereau ; et Mathurin Moreau, chez Maufoy en 1666, avait une terre à lui en 1667 : Nous le reverrons parmi les concessionnaires de Gaudarville.

Le recensement de 1666 ajoute parmi les *habitants*

1 Blanc dans l'acte. Audouart, date citée.

2 Audouart, 8 juillet 1663. Gervais Buisson cède à Rom. Duval une terre entre celles de Jean Boteleux et de Pierre Pinguet.

3 *Suprà*, p. 443.

François Galop dit Montauban et Jacques Le Meilleur, (1) et, parmi les *engagés volontaires*, Denis Ansse, Pierre Le Tendre dit La Liberté, Etienne Léveillé et Pierre Coquin, tapissiers, et François Avril, boutonniier.

Il y avait en 1667, à la côte Saint-Michel, y compris les quelques habitants de Saint-Jean et de Saint-François, cent quatre vingt-sept âmes, cent vingt-neuf bœufs et huit cent trente-deux arpents en culture.

Le chemin Sainte-Foy, ouvert sur une partie des concessions dont nous venons de parler, n'avait pas encore été continué jusqu'à Québec. Ce n'est que le vingt juin 1667 que le Conseil Souverain rendit l'ordonnance qui en déterminait le tracé, depuis la ville jusqu'à la côte Saint-Michel.

Maintenant que les lieux nous sont connus, il nous sera plus facile de comprendre les termes de l'arrêt.

Il fut rendu à " la requeste de Nicolas Gaudry, " Jean Jobin, Pierre Maufay, Pierre Duval, Louis Sédilot, " Noël Morin, Noël Pinguet, et autres habitants de la " côte Sainte-Geneviève et route Saint-Michel. " Le tracé suivait la rue Sainte-Anne entre l'enclos des Jésuites et celui des Ursulines, puis un chemin de charroi qui descendait à quinze perches environ du coin de l'enclos des dits pères. Il passait ensuite dans la cour de la maison de feu Abraham Martin, longeait le coteau à gauche, traversait droit les terres du sieur de Repentigny et celles des Hospitalières près d'une fontaine qui s'y trouvait, et se continuait, par devant la maison de Jean Bourdon et derrière celle de la veuve Gloria, jusqu'au delà du ruisseau Saint-François. Là il tombait

1 Outre Sébastien Ginguereau, que nous avons trouvé, en 1667, à la côte S. F.-Xavier.

dans un chemin récemment ouvert par Nicolas et Jacques Gaudry, et devait être poursuivi jusqu'à deux arpents au delà d'un petit ruisseau qui coulait sur la terre de défunt Antoine Duhamel dit Marette, où il joignait la route Saint-Michel.

Tous les habitants, sur les terres desquels le chemin était établi, devaient y travailler incessamment, le faire de dix-huit pieds de large, ôter les souches, combler les ornières et abattre les buttes. ⁽¹⁾ Le macadam ne devait venir que plus tard !

Pour avoir une idée complète de ce qu'était Sainte-Foy en 1667, il nous reste à étudier la partie de la paroisse comprise dans Gaudarville.

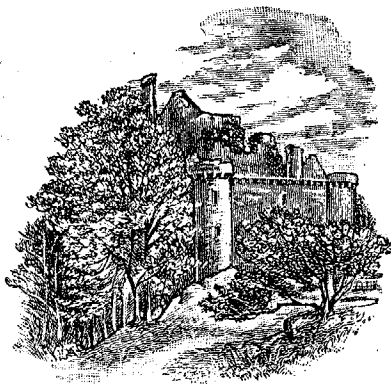
Ce sera l'objet du chapitre suivant, Mais "à tout seigneur tout honneur," dit le proverbe : avant de parler des premiers colons, nous donnerons, sur les anciens propriétaires de la seigneurie, des renseignements dont beaucoup sont inédits et offriront au lecteur, nous l'espérons, plus d'intérêt que la sèche monographie qu'on vient de lui imposer.

1 L'arrêt sera donné en entier à l'appendice, pièce X XII.



CHAPITRE TRENTIÈME

Les premiers seigneurs de Gaudarville.—Louis de Lauson épouse Marie-Catherine Nau de Fossembault.—Il se noie en 1659.—Sa veuve épouse, deux mois après, J.-B. Peuvret du Mesnu, futur greffier du Conseil Souverain.—Charles de Lauson cède à la dame Peuvret, en 1662, le fief de Gaudarville.—J.-B. Peuvret épouse en secondes nocces Rogère Lepage, veuve du sieur Thoéry de l'Ormeau.—Biens que possédait Rogère Lepage en France.—Ses testaments en 1684 et en 1702.—Sa fille, religieuse bénédictine de Montargis.—Alexandre du Mesnu hérite des seigneuries de son père.—Son fils Alexandre-Joseph disparaît de bonne heure.—Marie-Anne Peuvret, longtemps seule propriétaire de Gaudarville.—La seigneurie passe ensuite aux Duchesnay.—Histoire des censitaires.—Deux rangs dans Gaudarville, en janvier 1668.—Marin Pin.—Etienne Le Tellier.—René Mezeré.—Charles Gautier.—Mathieu Damours.—Pierre Martin.—Pierre Pinel.—Etienne Dumetz.—Au second rang, Michel Bisson.—Jacques Habert.—Jean Bouchard.—Mathurin Moreau.—André Pinel.—Simon Allain.—Jacques, Henry et Jean Larchevêque.—Le domaine de Gaudarville.—Le moulin banal..



Louis de Lauson, premier seigneur de Gaudarville, (1) épousa, le cinq octobre 1655, Marie-Catherine Nau, (2) fille de feu Jacques Nau de Fossembault, (3) et de Catherine Granger. Jacques Nau avait été conseiller du roi et receveur des finances

1 *Suprà*, p. 307, ss.

2 Nous empruntons ces détails à l'*Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, I, 85, s.

3 Le nom de Fossembault a été donné à un fief en arrière de Gaudarville, Maure et Bonhomme (Saint-Augustin).

en Berry. ⁽¹⁾ Les annales de l'Hôtel-Dieu disent que sa fille "était une demoiselle de Pau que la duchesse d'Anguillon avait envoyée en 1655 aux religieuses de l'Hôtel-Dieu pour être religieuse chez elles. Elle avait " beaucoup d'esprit et de piété mais point de vocation. " Elle apporta trois mille livres de dot à son mari.

Le seigneur de Gaudarville périt malheureusement en 1659, en revenant en canot de l'Ile d'Orléans, et son corps ne fut pas retrouvé. ⁽²⁾ Il ne laissait pas d'enfants, deux qu'il avait eus étant morts au berceau. ⁽³⁾ Sa veuve, deux mois et demi après, épousa Jean-Baptiste Peuvret du Mesnu, ⁽⁴⁾ qui devint plus tard greffier en chef du Conseil Souverain. Peuvret n'avait que vingt-huit ans ⁽⁵⁾ et était fils de Jacques Peuvret, sieur de Margontier, conseiller du roi et lieutenant criminel en l'élection du Perche, qui se noya en se baignant au Cap à l'Ange et fut inhumé à Québec en 1657. Sa mère s'appelait Marie de la Garenne. ⁽⁶⁾

La succession de Louis de Lauson était restée grevée d'une rente de quatre cents livres en faveur de Catherine Nau. Pour s'en libérer, Charles de Lauson-Charny céda à celle-ci, " le six février 1662, le fief de " Champigny dans l'Ile d'Orléans, dix arpents de terre " sur le Cap aux Diamants, le bétail, les meubles, tout

1 Greffe d'Audouart, cité *ibid.*

2 *Journal des Jésuites*, 257, XLIX, 94. *Hist. de Lauzon*, I, 133, s.

3 Voir Tanguay, I, 172.

4 Contrat de mariage, greffe d'Audouart, 5 juillet 1659—M. J.-E. Roy, *op. cit.* 133.

5 Né en 1632.

6 Tanguay, I, 480,—et M. Roy, *loc. cit.*

“ le matériel d'exploitation et enfin la seigneurie de “ Gaudarville. ” (1)

Peuvret du Mesnu eut cinq enfants : Denis, mort au berceau ; Alexandre et Claude-Armand, jumeaux nés le six octobre 1664, et Marie-Catherine mariée en 1683 à Ignace Juchereau, sienr du Chesnay. Claude-Armand se noya en 1686. Quant à Alexandre, marié à Geneviève Bouteville, nous le verrons succéder à son père dans la propriété de la seigneurie de Gaudarville.

Jean-Baptiste Peuvret, devenu veuf, convola en secondes noces avec Marie-Rogère Lepage. Celle-ci était veuve elle-même de Roch Thoéry, (2) sieur de l'Orneau “ et lieutenant au régiment de la Reine, ” (3) qu'elle avait épousé à Québec, le quatre décembre 1667, et qui

1 M. Roy. *op. et loc. cit.*

2 Il signe lui-même une procuration en 1667 “ Thoery Delormeau. ” Arch. de l'Hôtel-Dieu. On trouve Thoëry dans le contrat de mariage de Peuvret du Mesnu, fait le neuf octobre 1681 par Duquet. Magnifique parchemin aussi aux arch. de l'Hôtel-Dieu.— De même dans l'acte de Rageot, du 7 oct., 1681, pour l'insinuation du testament du sieur de l'Orneau. Rogère Lepage y déclare n'avoir appris la mort de son mari que le 27 septembre, à l'arrivée du navire commandé par le sieur Dombourg, fils de Jean Bourdon. C'est dans ce même acte qu'on voit que le contrat de mariage de Thoéry de l'Orneau et de Rogère Lepage fut passé à Québec, le 4 déc., 1667, par Duquet et Becquet.

3 Ainsi qualifié dans un curieux inventaire des biens meubles de sa femme fait par le notaire Duquet le 9 octobre 1681, en présence de Peuvret du Mesnu. “ Bois de lict en merizier, manteaux de crespou, “ de Brocard, d'Estamine, robbe de chambre fourrée et en toille “ peinte, juppes de moire noire, de serge rouge, de serrandine aurore, “ toilette citron, gorgettes de baptiste, mouchoirs, rubans de diffé- “ rentes couleurs, bonnets, dentelles, assiettes, tout y passe jusqu'à “ cinq pots de terre plains de confitures, ” une annexe, signée par Peuvret, reconnaît en 1684 que la dite dame a de ses deniers acquis plusieurs autres effets à elle appartenant.—Arch. de l'Hôtel-Dieu.

mourut au château d'Oléron le vingt et un février, 1681. (1) Marie-Rogère Lepage était fille de René Lepage, sieur de la Croix, et de Catherine Millelot, de la paroisse de Clamecy, évêché d'Auxerre en Nivernais, (2) et elle avait du bien, tant de la part de sa famille que de son premier époux.

De son mari, Roch Thoéry de l'Ormeau, originaire de Gailhac, évêché d'Alby, en Languedoc, elle tenait deux pièces de vigne de la contenance de dix-huit mesures, affermées, depuis 1674, (3) à Jean Lombard, marchand en cette ville de Gailhac.

1 A mon très Révérend Frère.—Le très Révérend frère gardien des Récollets de Québec.

Du chasteau d'Olleron, ce 3 mars 1681. Mon très revérend Frère, Le sieur Roch Thoiry de Lourneau étant malade dans cette place me fit appeler le dix et neufviesme febr., dernier pour le confesser. Le vingtième je lui portai le St-Sacrement.—Sur les neuf heures du vingt et un, il receut l'extrême onction et mourut le mesme jour à midy. Il me chargeat de faire scavoir sa mort à sa fame qui demeure à Québec dans la basse ville et se nomme damoiselle Marie Lepage et me dit que vousauriés la charité de l'en faire advertir par quelqu'un de nos religieux. J'espère que vous lui accordérés cette grâce et à moy celle de me croire mon très Revd. Frère, Votre très humble et obéissant serviteur en Jésus.—F. Théodose Migné (?) gardien des Récollets d'Oleron.—Autographe aux Arch., de l'Hôtel-Dieu. Quelqu'un a cru lire 1682. Mais il y a aussi bien 1681, seule date possible, comme le démontrent plusieurs autres pièces originales ci-dessus citées.

2 D'après son testament passé à Québec par Gilles Rageot, le 12 juillet 1684.—Arch., de l'Hôtel-Dieu.—On écrit dans le testament Millot, mais dans plusieurs autres documents authentiques on lit Millelot.

3 Ces détails nous sont connus par une procuration, dressée à Québec par le notaire Rageot, le 8 novembre 1683, pour retirer du dit Jean Lombard " la somme de cent quatre vingt dix-huit livres pour ce " qui revient à la dite dame constituante en sept années de jouissance " de deux pièces de vigne de la contenance de dix-huit mesures que " le dict sieur Lombard tient à ferme du dict sieur défunct (Thoéry

La part d'héritage de sa défunte mère Catherine Millelot montait à mille livres, que devait lui payer son frère, Edme Lepage, demeurant à Clamecy, et qui étaient garanties par une rente de cinquante livres attachée à la maison du Lion d'Or située dans cette ville et vendue par ses défunts parents au sieur Courdavault, et aussi par " la vigne De la plante sise à un quart de lieue ou environ de la ditte ville et proche de la croix Sainte-Anne," avec " ses vergers, circonstances et dépendances. " (1)

Cet héritage était en litige, et, le vingt-sept juillet 1677, avant de quitter la France où ils étaient retournés le sieur de l'Ormeau et sa femme avaient, par-devant Drouyneau, notaire royal à la Rochelle, donné une procuration au sieur Petit, négociant en cette ville, pour l'autoriser à régler cette affaire et à toucher deux cents livres dues par Jean Lombard. (2)

" de l'Ormeau) suivant l'escrit faict entre eux sous leurs seings le " cinquiesme mars, mil six cent soixante quatorze." Le nom du " procureur a été laissé en blanc. Signé, Peuvret, Rogère-Marie Lepage, Rageot, avec paraphe. On voit par ce qui suit que Jean Lombard avait jouissance de cette vigne dès avant 1674.

1 Tirée d'une autre procuration, faite par le même notaire à la même date donnant pouvoir de régler cette affaire. Le nom du procureur est encore en blanc. Arch. de l'Hôtel-Dieu.

2 Cette procuration est signée par Thoéry Delormeau, M.-Rogère Lepage, Jean Berthelot, procureur, Jean Micheau, clerc, Drouyneau, notaire, avec paraphes. Une autre procuration avait été donnée auparavant à Louys Millelot, cousin de Rogère Lepage, procureur au siège de Clamecy. Mais cette dame avait été mise en garde contre lui par un autre cousin, C. de Lynon, qui lui avait dit que Louys Millelot donnait " cent parolles et n'en tenait pas une." Cette lettre fort intéressante et bien faite montre que son auteur était prêtre. Il aurait désiré aller dans les missions sauvages et demandait à sa cousine d'obtenir, par elle-même ou ses amis, de M. de Pétrée une cur

Peuvret du Mesnu avait prélué, par des relations d'affaires, à des relations plus tendres, avec la damoiselle de l'Ormeau.

Le dix-huit octobre 1680, (1) il lui avait passé une obligation de cinq cent cinquante-six livres, à prendre sur Jacques Larchevêque, auquel il avait vendu, pour six cents livres, l'année précédente, 1679, une terre située à la côte du Cap-Rouge, et tombée en déshérence par le décès d'André Renault. (2) En attendant qu'il payât le capital, Larchevêque versait une rente de vingt-sept livres seize sols, que la damoiselle de l'Ormeau devait commencer à toucher le dix-neuf mars 1682.

Les cinq cent cinquante-six livres, argent du pays, acquittaient une dette de quatre cent dix-sept livres, argent de France, (3) que le sieur du Mesnu avait contractée envers la dite damoiselle par cédula faite à Paris, le premier mai 1677, et qui lui fut alors rendue.

Dans son testament fait à Québec par-devant Gilles Rageot, le douze juillet mil six cent quatre vingt-quatre, (4) la dame du Mesnu donna à Alexandre Peuvret,

ou quelque autre bénéfice dont il tâcherait de se rendre capable. On ne voit pas qu'il soit venu au Canada. Par contre, dans un mémoire explicatif attaché au testament de la dame du Mesnu en 1684 et écrit de sa main, on voit qu'elle considérait encore Louys Millelot comme son procureur. Archives de l'Hôtel-Dieu.

1 Arch. de l'Hôtel-Dieu. Copie collationnée le 22 mars 1696 par Chambolon (avec paraphe) sur l'original fait par Pierre Duquet et Gilles Rageot, le 18 octobre, 1680.

2 *Suprà*, p. 319. Larchevêque l'acheta par contrat devant Mtre Gilles Regeot, le 19 mars 1679, cité dans l'obligation du 18 octobre 1680. Arch de l'Hôtel-Dieu.

3 "Montant la dite somme de quatre cent dix-sept livres, argent de France, à la ditte somme de cinq cent cinquante-six livres, argent de ce pays."

4 Belle copie signée Rageot avec paraphe. Arch. de l'Hôtel-Dieu.

sieur de Gaudarville, tout ce qui lui revenait de la succession de sa mère Catherine Millelot, et légua à l'Hôtel-Dieu la rente de vingt-sept livres seize sols que lui payait Jacques Larchevêque dit Lapromenade, avec " son lit garny de tout pour estre mis dans la salle des femmes, dont on lui fera porter le nom de Sainte Marie-Magdeleine. Elle donnait " aux PP. Récollets une tasse d'argent de la valeur de trente quatre livres dix sols, pour " estre prié Dieu pour le repos de son âme. "

Après uu legs à " Anne Juneau, sa filleule, fille de Jean Juneau et d'Anne Vidault " et une aumône pour habiller deux petites filles pauvres, elle laissait le résidu de ses biens, en ce pays et en France, au sieur du Mesnu qu'elle constituait son exécuteur testamentaire " pour en " estre disposé par lui ainsy qu'il le jugera à propos pour " estre faict prier Dieu pour le repos de l'âme de la ditte " damoiselle testatrice, et de deffunct le dict sieur de " Lormeau son mary. " Elle déclarait vouloir être inhumée dans le cimetière des pauvres à l'Hôtel-Dieu. (1)

Une fille de Rogère Lepage, née de son premier mariage, était religieuse chez les Bénédictines de Montargis. La supérieure du monastère lui écrivait le huit mars 1689 : " Rendez-lui (à Dieu) grâces, je vous supplie, " Mademoiselle, de ce que vostre pauvre enfant et vostre " chère petite religieuse remplit avec tant de zèle et de " ferveur les moments de sa vocation et de son estat. C'est

1 Malade à l'Hôtel-Dieu en 1702, après la mort de J.-B. Peuvret, elle fit le 27 mars, par-devant C. Rageot, un nouveau testament, où elle légua la moitié de la rente de Larchevêque, avec principal, aux enfants d'Ignace Juchereau sieur du Chesnay, l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu, avec quelques ustensiles d'argent, et ses meubles, hardes et linges, partie pour les pauvres, partie pour les religieuses. Le P. Bouvard était exécuteur testamentaire. Arch. de l'Hôtel-Dieu.

“ un très bon sujet et en qui j'espère beaucoup. Elle a
“ bien fait du chemin à sa perfection depuis qu'elle est
“ en Religion. Elle se fait aimer de toutes et pour sa
“ docilité et l'esprit bien fait dont Dieu l'a douée. . . .
“ C'est avec joie que je lui permets de vous peindre une
“ sainte-Magdeleine—elle le fait avec bien de la joie.” (1)

Alexandre du Mesnu, successeur de son père, mort en 1697, comme greffier en chef du Conseil Souverain, outre Fossembault, hérita des deux tiers de la seigneurie de Gaudarville (2) et acquit en 1701, l'autre tiers qui était échu à sa tante, Marie-Catherine Peuvret, épouse (1683) d'Ignace Juchereau, sieur du Chesnay, seigneur de Beauport.

Il avait épousé, le seize février 1696, Geneviève Bouteville qui mourut le trente septembre 1699. Sa seconde femme, Marie-Anne Gautier, lui donna deux enfants qui furent baptisés à Québec, Marie-Anne, le deux décembre 1700, et Alexandre-Joseph, le neuf décembre 1701. (3) Ils héritèrent conjointement des fiefs de leur père.

1 Autographe aux Arch. de l'Hotel-Dieu. Signé Sr G. de l'Assomption, Prieure ind. On voit que la dame de Mesnu avait une dévotion particulière à sainte Marie-Madeleine. Des peintures de S. Madeleine conservées à l'Hôtel-Dieu, on ne sait laquelle est due au pinceau de la religieuse artiste. Un portrait ancien d'une jeune religieuse, d'un autre ordre que celui des Augustines, pourrait bien être, à ce qu'on pense, celui de la fille de Rogère Lepage.

2 Acte de foi et hommage de Marie-Anne Peuvret, en 1725, vol II. p. 439—Rapport de M. Brymner. 1884, p. 8.

3 Ces dates sont empruntées à Tanguay, I. 480.—Marie-Anne mentionnée *ibid*, n'apparaît pas au vol. VI p. 338. Ce n'est cependant pas un mythe, comme le démontre l'acte de foi et hommage de 1725 et les deux actes authentiques de 1754 et 1757, cités plus bas. On voit dans la belle *Hist. de la Seign. de Lauzon*. I. 133, 134, qu'Alexandre, fils de Jean-Baptiste du Mesnu, ne laissa pas de postérité. Comme on voit c'est plutôt son fils Alexandre-Joseph.

Un acte de foi et hommage de 1725, prêté par Marie-Anne Peuvret, en son nom et au nom de son frère, alors à Saint-Domingue, fait voir qu'elle n'en possédait que le tiers et que les deux autres tiers appartenaient à Alexandre-Joseph. Celui-ci était mort avant 1757 comme le dit expressément l'acte de donation, par Marie-Anne Peuvret, d'une terre sur le domaine de Gaudarville à la fabrique de Sainte-Foy, le vingt janvier de cette année. (1)

La donatrice y est qualifiée : " Demoiselle Marie-Anne Peuvret, dame de Gaudarville et de Fausembau. " Il en est de même dans un procès-verbal d'arpentage de Plamondon, le vingt et un septembre 1754. (2) Mais il y a mieux. Un procès-verbal du grand voyer, Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc, en date du quatre juillet 1731, ordonne un chemin, " pour aller à l'église et à la " ville, dans la seigneurie de Gaudarville appartenant à " la demoiselle Peuvret. " De ces expressions, nous inférons que Marie-Anne Peuvret était alors seule propriétaire de la seigneurie, et que son frère, Joseph-Alexandre, dont on ne trouve aucune trace après 1725, (3) était déjà mort en 1731 et n'avait pas laissé de postérité.

Quant à la demoiselle Peuvret, on ignore la date de

1 Terre de 36 arpents sur le domaine de Gaudarville,—par-devant M^{re} Parant, le 20 janvier 1757 "à charge pour les curés "de dire " une messe basse chacun seulement, pour le repos de l'âme de feu " monsieur Joseph-Alexandre Peuvret, écuyer, seigneur en son vivant " de Gaudarville et de Fossembault et ce à perpétuité. "

Le titre devenu caduc a été renouvelé en l'étude du notaire Edr. Tessier, le 24 septembre 1863, par l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, conseiller législatif pour la division de La Salle.

2 Pièce curieuse dans nos archives. Copie faite par maître Parant, notaire des seigneurs de Beauport, le 20 janvier 1757.

3 Il était à Saint-Domingue lors de l'acte de foi et hommage de 1725. M. Brymner, Rapport de 1884, p. 8, éd. angl.

sa mort. Les archives de Beauport où elle demeurerait chez son oncle, le seigneur Ignace Juchereau, n'en parlent pas. Elle était certainement morte en 1787, puisque, à cette date, Antoine Juchereau du Chesnay, fils d'Ignace, était seigneur de Gaudarville. (1)

Le fief s'est conservé dans sa famille jusqu'à nos jours.

Ces notes sur nos anciens seigneurs nous ont entraîné un peu loin de l'année 1667. Rien de plus facile que d'y revenir. Il n'y a qu'à dire, et c'est fait, comme par baguette de fée.

Les documents nous ont fait connaître ce qu'était en 1664 la partie de Gaudarville occupée par Sainte-Foy. D'autres pièces, d'intérêt capital, nous renseigneront amplement sur les progrès réalisés de ce côté jusqu'en 1668.

Outre les recensements de 1666 et 1667 qui énumèrent toutes les familles, avec leurs différents membres, les serviteurs, l'étendue des défrichements, le nombre des bestiaux, on a l'aveu et dénombrement fait par le seigneur, alors J.-B. Peuvret du Mesnu, par devant maître Rageot, le deux janvier 1668, et où tous les censitaires sont nommés à leur rang, avec l'étendue et les bornes de leurs concessions. (2)

Dans le préambule, Jean-Baptiste Peuvret est qualifié de " Seigneur du Mesnu, procureur fiscal de la compagnie des Indes Occidentales, seigneur *dominantissime* de ce pays. " Il se confesse tenu envers la Compagnie des Indes " à la foy et hommage lige à chaque mutation de possession, avec la réserve d'une année et

1 Voir plus haut, note 4, pp. 320, 321.

2 Greffe de Rageot.—Arch., de la rue Ste-Anne, Québec,

“ d’une maille (1) d’or du poids d’une once à chaque mutation de roys. ”

On voit par ce document de si grande importance, qu’alors comme aujourd’hui, il y avait, dans cette partie de la paroisse, deux rangs, l’un sur le bord du fleuve et l’autre au nord du premier.

Nous allons retrouver ici plusieurs de nos anciennes connaissances (2) et parfois il y aura peu de chose à ajouter.

En suivant le même ordre que l’aveu et dénombrement de 1668, depuis “ la borne qui fait la séparation “ du dict fief de Godarville d’avec les terres de la concession des sauvages,” le premier habitant était MARIN PIN. Nous l’avons déjà vu, le deux juillet 1656, conjointement avec Simon Le Gendre et Jean-Baptiste de la Rue qui épousa en 1663 sa fille Jacqueline, âgée de douze ans, (3) prendre à ferme une terre de Charles Le Gardeur au fief Saint-Michel. (4) Il était originaire de Thury, évêché de Bayeux en Normandie, et avait épousé Olive Morin. Sa terre large de quatre arpents avait une profondeur de cinquante, et, en 1667, dix-huit arpents étaient en valeur. Sauf que la profondeur était bien plus considérable, c’était la même terre où était Nicolas Chaigneau en 1651. (5) Quand Pin en avait-il fait l’ac-

1 Ancienne monnaie d’or, d’argent ou de cuivre.

2 *Suprà*, pp. 307 et ss.

3 Baptisé en 1651.

4 *Suprà*, p. 245.

5 Dans des pièces du 29 mai 1734 et du 15 mars 1735, relatives à une difficulté entre Angélique Pin et les seigneurs de Sillery et de Gaudarville, il est dit expressément que Marin Pin avait acquis la terre de Nicolas Chaigneau. La difficulté venait de ce que par un

quisition ? Il y était en 1666. (1) En 1681, c'est son fils Jean, époux d'Anne Masse, qu'on trouve à sa place et qui avait alors quarante arpents de culture. C'est Jean-Baptiste, frère de Jean et époux de Marie-Geneviève Trut, (2) qui a été la souche des Pin de Sainte-Foy.

Cette famille finit par posséder de vastes propriétés dans Gaudarville. Encore ici au milieu du XVIII^e siècle, elle n'y compte plus aujourd'hui de représentants.

ETIENNE LE TELLIER, gendre de René Mezeray, dont il avait épousé la fille Geneviève, avait depuis 1656 l'ancienne concession de Pierre Gareman, (3) portée comme la précédente à cinquante arpents de profondeur. Il avait en 1666 deux engagés domestiques, et un seul, Jean Pinaud, en 1667, et cinquante arpents de terre en valeur avec une tête de bétail. Le Tellier mourut en 1674 encore jeune, à peine âgé de trente-sept ans, et sa veuve épousa, l'année suivante, François Dusseau qu'on trouve en 1681 sur cette terre. Il n'y avait alors que dix-sept arpents en valeur. Cette famille n'était plus ici en 1685

changement de rhumb de vent, demandé par les habitants, la terre de Marin Pin, sur la limite de deux seigneuries, avait été un peu diminuée.

On a vu plus haut qu'Antoine Martin dit Montpellier était en réalité dans la seigneurie de Sillery. *Suprà*, pp. 296, 298, notes. Acte de Rageot, 8 avril 1667. Arch. de la rue Sainte-Anne, avec le plaidoyer de Dupuis contre le procureur de la Delle Peuvret en 1734.

1 François, que Tanguay donne comme fils de Marin Pin, baptisé à Sillery le 1 septembre, 1663, était fils de Marin Pinel et d'Olive Dupéron. *Lib. baptis.*

2 Elle épousa Guillaume Boyvin à Sainte-Foy en 1708. Rég. de S. Foy. Son mari n'a pu mourir en 1703, puisque, en 1707, le 2 avril, un de ses enfants fut baptisé à Ste-Foy.

3 Andouart, 26 mars 1656. Voir *suprà*, p. 296.

et paraît s'être établie à la Pointe-aux-Trembles. La terre de Le Tellier devint la propriété de Jean-Baptiste Pin.

RENÉ MEZERAY, époux de Nicole Gareman dont on a souvent parlé ⁽¹⁾ était un des plus anciens habitants de Sainte-Foy et possédait, outre sa concession, celle de feu François Boulé, ⁽²⁾ par conséquent huit arpents de front sur une profondeur qui fut aussi portée à cinquante arpents. Cent arpents étaient en valeur. Il y avait quatre têtes de bétail. Mezeré avait deux domestiques, François Avril et Aubin Mondoux. Encore ici en 1681, il alla ensuite s'établir à la Pointe-aux-Trembles, ⁽³⁾ où il mourut en 1695. Une partie de sa terre fut acquise par les Pin, l'autre partie resta à son plus jeune fils Charles. Du moins on la voit sous son nom dans le cadastre de 1709. ⁽⁴⁾ On ne lui connaît pas de postérité.

FRANÇOIS BOUCHER, époux de Florence Gareman, à Sainte-Foy depuis 1651 au moins, avait sept têtes de

1 *Suprà*, pp. 311, et *passim*.

2 Surnommé le Petit homme. Acte de Rageot, 13 octobre, 1667, à l'occasion d'un arpentage de Jean Guyon à Gaudarville.

3 Il avait une grande terre et en détachait aisément tantôt une pièce, tantôt une autre. Ainsi, le 10 nov. 1656, il céda à Chs Gautier, cent pieds de profondeur près de sa maison, sur soixante et six de largeur à un bout et trente-six, de l'autre, près du fleuve. (Audouart.) Le 8 fév. 1657, il vend au même une maison " sise sur sa terre, au bas du costeau, au bord du grand fleuve, joignant d'un côté, la maison de François Boucher et de l'autre le chemin qui monte au fort du dit lieu de Gaudarville. Aud. Le 5 janv. 1663, il cède à Marin Pin un demi-arpent de terre entre sa terre et celle d'Etienne Le Tellier, outre vingt pieds où Pin avait bâti une grange. Audouart. Le 12 juillet 1671, il vend à Gautier par contrat une maison vendue verbalement depuis quatre ans. Rageot.

4 Chs Nos. Mezeray était surnommé Nopce ou Nosse. Sur le cadastre de 1685, on écrit Chs *Nault*, par erreur de copiste.

bétail et vingt-cinq arpents en valeur. Cette concession avait conservé sa profondeur primitive de douze arpents et demi et resta sous le nom de sa famille jusqu'au commencement du XVIII^e siècle. François Boucher était mort lors du recensement de 1681 et sa veuve est mentionnée parmi les habitants de Maure.

CHARLES GAUTIER dit BOISVERDUN, autre ancien habitant de Gaudarville, était fils de Philippe, sieur de Comporté, et originaire de Saint-Etienne-du-Mont à Paris. On a dit qu'il avait la terre jadis concédée à Jean Dumetz. (1) Il n'y a rien à ajouter ici, sauf à corriger une erreur commise plus haut, sur l'autorité de Tanguay. D'après cet auteur, Gautier n'aurait eu que des filles dont une, baptisée à Sillery, le vingt août 1671, se serait appelée Louise-Bernardine. Or nos notes sur le registre de Sillery portaient Louis-Bernard. Vérification faite, c'est bien *Ludovicû Bernardû*—Louis-Bernard—qu'on lit au *liber baptisatorum*. C'est le Bernard âgé de onze ans dont parle le recensement de 1681. Ainsi, Louis Gautier de la Pigeonnière, qui hérita de la terre de Boisverdun, n'était pas seulement "son parent sans doute" comme on a écrit plus haut, (2) mais son fils.

Boisverdun (3) fut inhumé ici, le neuf février 1703, à l'âge d'environ soixante quinze ans. Pour Louis Gautier dit Lapigeonnière, présent le 4 juillet 1731 à l'assemblée faite par le grand-voyer pour le chemin de la seigneurie Gaudarville, il ne paraît pas, le dix juillet

1 *Suprà*, 314, ss.

2 P. 317.

3 Charles Gautier de Boisverdun, dit l'acte de sépulture. Il y eut treize sépultures dans ce mois-là, deux et parfois trois le même jour, comme le 9 février. On était peut-être en temps d'épidémie.

1741, à une assemblée de même genre où l'on voit toujours intervenir des officiers de milice. Jean Langlois dit Traversy remplit alors cette charge. Lapigeonnière était probablement mort à cette date.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer qu'il y avait sur la terre de Boisverduin une redoute environnée de murs. (1)

ANDRÉ RENAULT, époux de Madeleine Marault, veuve de Nicolas Pinel, avait sur la concession qu'il occupait depuis 1653 ou 1654, trois têtes de bétail et vingt-cinq arpents en culture. Il n'avait pas d'enfant. Son beau-frère (2) Isaac Pinel restait avec lui. Renault mourut avant 1679 puisque, comme a dit, (3) le seigneur vendit sa terre à Jacques Larchevêque dit Lapromenade.

MATHIEU DAMOURS, sieur de Chauffours, bourgeois de Québec, membre du Conseil souverain, avait la terre voisine, ancienne concession de Pierre Gallet, dont on a étudié ailleurs les vicissitudes diverses. Mathieu Damours n'est mentionné par aucun des recensements parmi les habitants de Sainte-Foy et semble n'y avoir jamais résidé. Ses descendants, les Damours de Louvière, par contre, y restèrent longtemps.

PIERRE MARTIN était sur l'ancienne terre de Jacques Archambault qui avait passé d'abord aux mains de Gilles d'Anjou, puis de Thomas Marchand, de Mathurin

1 Il en est question dans un acte d'Audouart, du 29 oct. 1660, par lequel Chs Gautier donne à ferme, pour trois ans, à Jean Durand dit Lafortune "sa terre sise au Cap-Rouge consistant en terres labourables "et complantées de haut bois, aussy la pesche en face de la dite "terre comme aussi la redoubte qui est emmeurée sur un petit islet "au dit bailleur appartenant,"

2 Le recensement dit *leur frère*.

3 *Suprà*, p. 318, 319.

Giraud, de Philippe Mathou (1) et enfin de Pierre Martin. Ce dernier n'avait que vingt-quatre ans et avait pour épouse Jacobine, ou Jacqueline Lafleur. Plusieurs de leurs enfants furent baptisés à Sillery. Pierre Martin avait en 1667 douze arpents de cultures. Il était originaire du diocèse de Poitiers et mourut à Québec en 1711.

PIERRE PINEL, fils de Nicolas, âgé de vingt-neuf ans, époux de Charlotte Fougerat, avait deux arpents de terre de front, un provenant de la terre de Jacques Archambault et l'autre de la concession de son père. (2) Il avait douze arpents en valeur. Bien que non mentionné dans le recensement de 1681, il mourut à Sainte-Foy en 1707, à l'âge de soixante quinze ans.

JEAN DURAND dit LAFORTUNE, époux de Catherine Annenonta, huronne, avait en 1668, comme son voisin, Pierre Pinel, deux arpents de terre de front sur douze et demi de profondeur, qu'il avait acquis, le quinze mars 1662, de Madeleine Marault, veuve de Nicolas Pinel et femme d'André Renault. (3) Le seize août 1665, il céda cette terre à Jean Pinsart. (4) La vente fut sans doute résiliée, puisque, le onze janvier 1671, Durand vendit à Jean Marin, la même terre, sise entre celles d'Etienne Dumetz et de Pierre Pinel. Dans ces deux derniers actes, on lui donne trois arpents de front, mais elle n'en avait que deux, d'après l'aveu et dénombrement de 1668 et le contrat de vente de Madeleine Marault à Jean Durand, dont les données sont plus sûres.

1 Voir Audouart, 24 août, 1662, 2 juillet, 1663, 15 juillet, 1663,

2 Voir *suprà*, p. 319. Audouart, 15 mars, 1662.

3 *Suprà*, p. 319. Audouart, date citée.

4 Duquet, date citée.

Lafortune se fit accorder, le douze juillet 1671, une concession de trois arpents de front sur trente de profondeur, dans la seigneurie de Maure, sur les bords de la rivière du Cap-Rouge. ⁽¹⁾ Il demeurerait alors, d'après l'acte de Rageot, encore à Gaudarville. Une autre terre qu'il avait dans cette dernière seigneurie, entre la rivière du Cap-Rouge et le fief de Maure, fut vendue par lui à Jean Labbé, le douze janvier 1670. ⁽²⁾

Il était originaire de Deuil, évêché de Xaintes. Le dernier des enfants de Jean Durand baptisé à Sillery fut Louis, le quatorze novembre 1670. Lui-même mourut l'année suivante.

ETIENNE DUMETZ, qui n'est mentionné que par le recensement de 1666, et encore, parmi les habitants de la côte Saint-Ignace, était, comme on a vu, ⁽³⁾ établi près de la rivière du Cap-Rouge, dont il n'était séparé que par une pièce de terre assez étroite réservée au seigneur. Il se fit donner, le premier février 1671, par le sieur de Maure, une autre concession de quatre arpents et quatre perches de front près de la rivière, sur l'autre rive.

Bien qu'Etienne Dumetz ait longtemps conservé sa

1 Joignant d'un côté Jean Morin, à l'ouest, et de l'autre côté, le sieur du Mesnu, dont elle était séparée par la rivière. Rageot date citée. Cette terre était au second rang, joignant au sud la terre qu'Etienne Dumetz avait sur le bord du fleuve, à lui concédée par le sieur Juchereau de Maure, le 1er fév. 1671.

2 Rageot, date citée. Jean Morin avait aussi une terre à cet endroit. Il la vendit le 21 septembre 1670, à Mathurin Grégoire, " fermier d'Etienne Dumetz, demeurant à la rivière du Cap-Rouge." Le 24 nov. J.-B. Peuvret, seigneur, exigea que cette terre fit retour à la seigneurie. Elle est aujourd'hui comprise dans le domaine de Gaudarville. Rageot, date citée.

3 *Suprà*, p. 307, 308—320, note 4.

terre de Sainte-Foy, (1) on perd sa trace de bonne heure et l'on ne sait où ni quand il mourut.

“ Derrière les susdites terre, dit l'aveu et dénombrement de 1668, est un autre rang de nouveaux habitants, sçavoir : ”

MICHEL BISSON, époux de Susanne Delicerace, était fils de Florent Buisson de Saint-Cosme, en son vivant habitant de la côte Saint-Genève. Sa mère Jeanne Yvon, devenue veuve, s'était remariée, le cinq mai 1658, à Jean Nouel, de la côte Saint-François-Xavier. (2) Michel Bisson obtint une concession de quatre arpents sur trente, au bout des terres de Marin Pin, en partie, et d'Etienne Le Tellier. Il devint plus tard contre-maître de la ferme de l'Île-Jésus. Michel Buisson, curé de Sainte-Foy en 1711 était son fils.

JACQUES HABERT, son voisin en allant vers l'ouest, n'avait que deux arpents sur trente, au nord d'Etienne Le Tellier, en partie, et de René Mezeré. Il vendit, le cinq juillet 1671, à Claude Petit, cette terre qui s'étendait de la route Saint-Michel à celle de Champigny. (3) Nos archives n'ont conservé de lui aucun souvenir. Il épousa, le dix-neuf avril 1668, Françoise Chevalier et on ne lui connaît pas de postérité.

JEAN BOUCHARD qui avait une concession de même étendue que Jacques Habert, au bout de la terre de Mezeré, ne nous est pas autrement connu. Serait-ce un fils de Claude Bouchard naguère habitant de Sainte-Foy ?

1 *Suprà*, note 4, p. 320, 321.

2 Audouart, date citée.

3 Rageot, date citée. On y donne pour voisins, d'un côté *Gervais* Buisson et de l'autre *Jean Brassart*. Dans l'aveu et dénombrement de 1668, il y a *Michel Bisson* et *Jean Bouchard*.

Un Jean Bouchard était à l'Île d'Orléans en 1680. Peut-être faut-il lire Jean Brassart, comme dans l'acte de Rageot, du cinq juillet 1671. (1) Une terre à cet endroit porte précisément, sur les cadastres de 1685 et de 1709, le nom de *Brassard*. La conjecture a d'autant plus de vraisemblance que Jean Brassard était fils d'Antoine, que nous avons vu en 1667 à la côte Saint-Ignace. Il n'aurait eu que dix-sept ans. Mais alors on était vite un homme.

ADRIEN DELEAU, mentionné par le recensement de 1666 comme habitant marié en France et résidant à la côte du Cap-Rouge, obtint aussi une concession de deux arpents de large sur trente de profondeur. Son nom disparaît ensuite sans retour.

MATHURIN MOREAU, engagé chez Pierre Maufay en 1666 et qui avait en 1667 cinq bestiaux et dix arpents de terre en valeur, était voisin d'Adrien Deleau. Sa terre, au bout de celle de Mezeré, avait trois arpents de large sur trente de profondeur. Sa femme était Marie Girard. Son fils, Michel, marié d'abord à Madeleine Belleau, puis à Marie-Madeleine de la Rue, compte encore à Sainte-Foy des héritiers de son nom.

ANDRÉ PINEL, dont on ne sait rien, avait, à côté de Mathurin Moreau, deux arpents de front sur trente de profondeur, joignant au sud les terres de Mezeré et celles que le seigneur s'était réservées au bout de la concession de François Boucher. La terre où était André Pinel en 1668 avait d'abord été concédée, le sept mars 1666, à Jean-Baptiste Morin de Belleroche qui la céda, le quatorze novembre de la même année, à Léonard

1 Qu'on vient de citer. Vente de Jacques Habert à Claude Petit.

Fauché. (1) Celui-ci, alors domestique engagé d'Antoine Rouillard, dans la banlieue de Québec, la vendit à son tour, le trente mai 1667 (2) à André Peuplard.

Nous ne sommes pas en mesure de décider si André Pinel et André Peuplard n'étaient pas un seul et même personnage. L'abondance des surnoms à cette époque permet de le conjecturer. Si toutefois ce sont deux individus distincts, ils ont cela de commun, qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre laissé de trace.

SIMON ALLAIN, qui avait la concession voisine, d'une égale étendue, joignant aussi au sud les terres réservées par le seigneur et en partie celle de Charles Gautier, était originaire de Saint-Sauveur, évêché de Rouen. Il épousa en 1670 Jeanne, fille de Pierre Maufay; et un de ses enfants, Pierre, fut baptisé à Sillery en 1674. Cette famille transplantée à Lorette et à Saint-Augustin y a compté et y compte encore de nombreux rejetons.

Les trois frères JACQUES, HENRY et JEAN LARCHEVÊQUE avaient ensuite chacun une concession de trente arpents de profondeur, sur deux de front pour les deux premiers, et trois pour le dernier. Jean Larchevêque était voisin d'un domaine de six arpents de largeur que le seigneur se réservait.

Les trois frères étaient fils de Claude Larchevêque, originaire du pays de Caux, et de Marie Simon, qui retourna en France après la mort de son mari, le vingt-cinq janvier 1666. (3)

1 Duquet, dates citées.

2 Rageot, date citée. C'est bien la même terre entre Mathurin Moreau et Simon Allain.

3 Notes de M. Philéas Gagnon.

Jean Larchevêque époux de Marie-Anne Poussin, que le recensement de 1667 nous présente avec quarante arpents de terre en valeur et cinq bestiaux, était l'aîné de la famille et devait être sur la concession de son père près de Québec. Son plus jeune frère s'appelait aussi Jean, et c'est de lui sans doute qu'il est ici question. Il n'avait encore que neuf ans et on lui faisait concéder une terre en attendant qu'il pût la mettre en valeur.

Jean Larchevêque l'aîné était à Sainte-Foy en 1681. Jacques, époux de Madeleine Le Guay,⁽¹⁾ acquit en 1679 la terre d'André Renault, qui était au bout de la sienne. Encore ici au commencement du siècle suivant, plusieurs de ses enfants y ont été baptisés. La famille est aujourd'hui disparue.

Il restait entre Jean Larchevêque et la rivière du Cap-Rouge environ quinze arpents, dont six, sur toute la profondeur du fief, étaient réservés pour le domaine seigneurial. Sur ce domaine six ou sept arpents étaient prêts à être ensemencés.

Le dix mars 1669, le seigneur y concéda, à côté de Larchevêque, à Mathieu Damours, en partie vis-à-vis de sa première concession, quatre arpents de front sur dix-sept et demi de profondeur, à charge, outre les redevances ordinaires, " d'y tenir feu et lieu ou aultre personne

1 Madeleine Le Guay, épouse de Jacques Larchevêque dit Lapromenade, étant malade à l'Hôtel-Dieu, fit son testament par-devant Frs. Genaple, le 4 fev. 1688. Elle léguait à la mère Saint-Ignace " une " escuelle d'argent. trois crucifix et un chapelet de guy de chêne " avec deux médailles d'argent, une figure de tête de mort " et un assez grand nombre de volumes, " attendu que les enfants ne savent " pas lire " ; toutes choses entre les mains de son mari en leur maison " de Godarville. " Témoins, Frs. David, compagnon chirurgien et Frs. Boisset. Arch. de l'Hôtel-Dieu.

“ pour luy dans deux ans de ce jour, de faire travailler incessamment au défrichement des dittes terres. ” (1)

Une autre concession avait dû être faite sur le même domaine quelque temps auparavant, parce que la nouvelle terre de Mathieu Damours était bornée au *sorouest* à Pierre Louyneau. (2)

Ce domaine est marqué sur les cartes de 1685 et de 1709, “ Les sieurs. ” Les terres qui portent le nom propre de “ Domaine de Gaudarville ” sont près de la rivière du Cap-Rouge.

Le seigneur s'était aussi réservé une pêche d'anguille vis-à-vis ce qui restait de terre entre Etienne Dumetz et la rivière du Cap-Rouge. Tous les censitaires étaient tenus à payer *cens*, *chappons* et anguilles, ce qui montait ensemble à cinquante-six livres, quatre sols, deux deniers et vingt-quatre *chappons*. Ceux du deuxième rang étaient en outre “—obligés d'envoyer moudre leurs grains au “ moulin banal quand il y en aurait un. ” (3)

On ne voit pas explicitement qu'il y ait eu à Gaudarville de moulin à moudre le grain, mais un acte pas-

1 Greffe de Gilles Rageot. Copie paraphée aux arch. de l'Hôtel-Dieu. Voir à l'append., XXIII, un de ces curieux titres de concessions.

2 Dans le même acte. D'autres concessions avaient été faites dans Gaudarville, en dehors de la paroisse. Ainsi, d'après Rageot : à Jean Robitaille, entre le ruisseau S. Michel et la route de Champigny, 18 nov. 1670; à Pierre Robitaille, terre voisine de Jean son frère, et de Jacques Fleuet, de l'autre côté, 24 nov. 1670; à Nicolas Robitaille, entre Jean Robitaille le nommé Laverdure, 24 nov. 1670. C'était un troisième rang. En 1671, on trouve nombre de concessions dans la seigneurie de S. Gabriel, et dans le fief de Maure.

3 L'acte dit “ les susdits tenanciers du dit rang ”—le deuxième. Il est probable que les autres n'auraient pas été exempts de la même servitude.

sé par-devant Etienne Duquet, le vingt-sept juillet 1678, nous apprend que le seigneur y fit construire un moulin à scie et emprunta à cette fin treize cents livres à Nicolas Dupont, sieur de Neuville, auquel il transportait en retour une rente de soixante-cinq livres, que lui devait Gabriel Gosselin, habitant de l'île St-Laurent. (1)

Il est probable que ce moulin, comme cela se voit partout dans nos campagnes, avait aussi des meules.

Ceux qui ont en la patience de nous suivre, dans cette étude un peu aride, peuvent maintenant se faire une idée de ce qu'était en 1668 la paroisse de Sainte-Foy. (2) S'ils ont cru, comme nous au commencement, que le P. Chaumonot, en venant y établir une bourgade pour les Hurons, les conduisait en pleine forêt, ils sont détrompés. Oh ! sans doute, les défrichements n'étaient pas aussi étendus que de nos jours, mais des chemins étaient ouverts jusqu'à la ville, bordés d'habitations presque aussi nom-

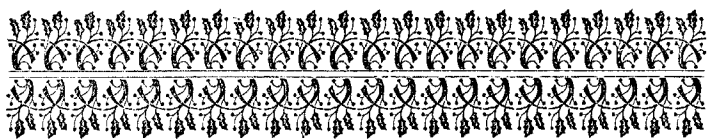
1 Ile d'Orléans, devenue le comté de Saint-Laurent.—Cet acte intéressant est encore aux archives de l'Hôtel-Dieu. Copie paraphée par Rageot le 10 oct. 1696.

2 Nous aurions pu donner, pour la seigneurie de Maure, les titres des premières concessions que nous avons retrouvés dans le greffe de Rageot, de 1668 à 1672. Mais ceci n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage. Qu'il suffise de nommer les principaux habitants. Au bord du fleuve : Etienne Dumetz, Jean Maheu, Jean Jouyneau, Jean Yvon, Mathieu Amyot dit Villeneuve, Aubin Mondoux, Jean Morin, Frs Boisseau, Cybard Couraux, Jean Rodrigue, Chs Blanvert, Frs Sauger, Jacques Fournier, Emard Thinon, Chs Gingras, Robert Bonnet, Isaac Pinel, Antoine Augeron, Pierre de la Voye, Frs Boisseau, etc. Sur un second rang on ne trouvait que Jean Durand, dit Lafortune et Jean Morin (bis). Le lecteur trouvera peut-être que cela suffit !

Dans les actes d'où ces renseignements sont tirés, on voit que plusieurs de ces concessionnaires étaient des habitants de Sillery, de Saint-François-Xavier et de Gaudarville où, du reste, nous les avons vus.

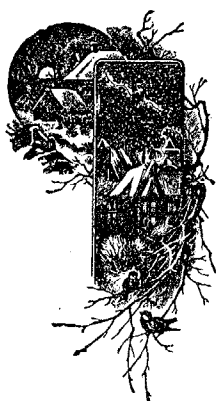
breuses qu'aujourd'hui ; de ces petites maisons basses, au toit à pic et sans auvent, aux fenêtres étroites, aux poutres énormes, sous lesquelles on a peine à passer sans courber le front, telles qu'il s'en conserve heureusement encore quelques spécimens. Comme dans les paroisses nouvelles, les champs devaient bien être, au lieu de fleurs, émaillés de souches à demi calcinées par le feu des abattis, mais ces traces de la lutte contre la nature sauvage allaient bientôt disparaître. L'élan donné ne devait pas se ralentir.





CHAPITRE TRENTE ET UNIÈME

Missionnaires à Sillery, de 1659 à 1670.—Pas de baptêmes de sauvages en 1669 et 1670.—Causes de la décadence de la bourgade.—La traite de l'eau-de-feu.—Mort de Noël Négabamat en 1666.—Election de son successeur en 1669.—Les boissons alcooliques s'introduisent peu à peu dans la bourgade de Sillery.—La petite vérole de 1670.—La ruine.



Pendant que la Nouvelle-France, sous l'impulsion de M. de Tracy et l'habile direction de Talon, voyait commencer une ère de prospérité inconnue jusqu'alors, et que la paroisse de Sainte-Foy prenait ce développement rapide dont aucune autre peut-être dans le pays n'offre l'exemple, la bourgade algonquine, qui lui avait donné naissance, entrait au contraire dans la voie de la décadence et de la ruine.

La mission, de 1659 à 1663 avait été dirigée par les PP. Druillètes et Bailloquet, aidés, pour le temporel, du frère Jean Feuville. Le *liber baptisatorum* montre qu'il en fut de même en 1663 et 1664. (1) Cette dernière sour-

1 Les catalogues annuels n'indiquent, pour ces deux années, ni le lieu ni l'emploi.

ce d'information nous offre encore les noms du P. Jacques Frémin, de la fin de 1660 au mois de mai 1663, du P. Henri Nouvel, d'octobre 1662 à 1665, où ce père devint supérieur. (1) Les pères Raffeix et Louis Nicolas lui sont donnés pour compagnons par les catalogues annuels, mais, en 1665, le premier ne paraît pas et l'autre n'est mentionné qu'une fois au *liber baptisatorum*, qui du reste contient probablement une lacune de la mi-mai 1665 au mois d'avril 1666.

Le P. André Richard, nommé alors supérieur, exerça cette charge jusqu'à la fin de 1669, où il fut remplacé par le P. Albanel. En 1666 on rencontre encore, aux *catalogues annuels*, les noms des PP. Nouvel, Nicolas et Marquette, que fournit aussi le *liber-baptisatorum*, outre ceux des PP. Julien Garnier, Thierry Bèchefer et Bruyas. En 1667 on retrouve les PP. Bailloquet et Druillètes et ce dernier était encore à Sillery l'année suivante avec le P. Nouvel et le frère Maigneret, qui y demeura jusqu'en 1672.

Les PP. Albanel, Beaulieu et Nicolas aidèrent le P. Richard en 1669, et le premier lui succéda l'année suivante dans la charge de supérieur. Le nombre de baptêmes d'enfants sauvages, toujours très faible depuis 1660, tombe à zéro en 1669 et en 1671.

C'est que la célèbre mission algonquine,—il semble que les Montagnais se fussent dispersés dès avant cette époque,—n'était plus alors qu'un souvenir.

On peut en accuser l'inconstance naturelle aux sauvages, l'amour de la vie nomade. Mais il est des causes plus efficaces qu'il est bon de rechercher.

1 *Catalogues annuels.*

Dans la plupart des pays nouveaux, où sont venus s'implanter les blancs, on a vu, pour des raisons diverses, les races indigènes s'éloigner, s'affaiblir peu à peu et parfois disparaître entièrement. En certains pays, comme le Pérou, le Mexique, pour ne nommer que ceux-là, à la honte du nom chrétien et malgré les réclamations indignées de la religion, on les a traitées avec une barbarie révoltante, on leur a fait une guerre d'extermination. Ici, elles ont fondu insensiblement, comme la neige au soleil, au contact de la civilisation, dont les pauvres sauvages adoptaient plus aisément les vices qu'ils n'étaient prompts à profiter de ses avantages.

On a pu admirer, au cours de ces pages, les fruits merveilleux portés par l'évangile parmi les Montagnais, les Algonquins, et les autres peuplades de la région, mais on a pu voir aussi, surtout dans les dernières années, cette belle moisson d'âmes menacée et rongée par un fléau plus redoutable que l'arquebuse des Iroquois.

La traite des eaux-de-vie parmi les sauvages a été la grande cause d'antagonisme entre les missionnaires et l'évêque, d'un côté, et de l'autre les gouverneurs d'Avaugour, de Mézy et, plus tard, Frontenac. Les querelles d'étiquette et de préséances, bien qu'un peu vives, à cause de l'esprit formaliste du temps, s'éclipsent en présence de ce conflit d'une importance vitale. Les uns, sachant que l'alcool, pour l'indien plus encore que pour le blanc, auquel il est pourtant si funeste, était la ruine de l'âme aussi bien que du corps, cherchaient à en empêcher l'usage par tous les moyens en leur pouvoir. Les autres, oubliant que c'est par la justice que grandissent les nations, considéraient ce trafic comme nécessaire au déve-

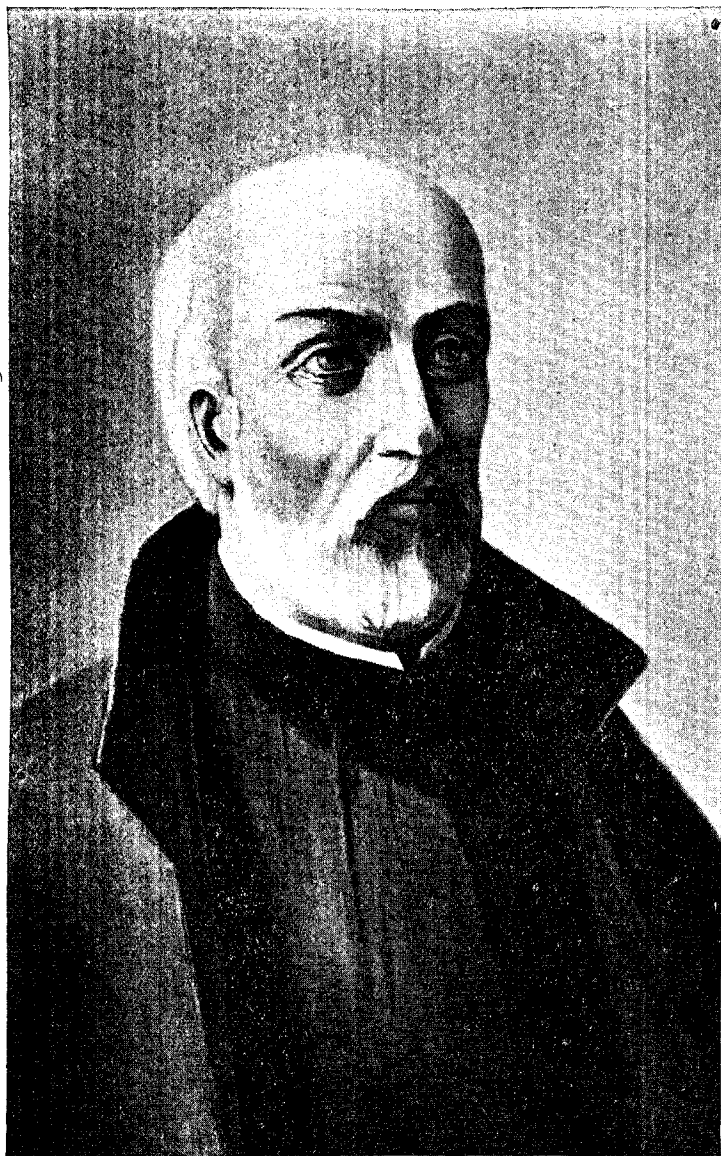
loppement du commerce et le favorisaient. Il n'est pas difficile de voir où était le bon droit.

Les phénomènes de 1663 avaient ralenti le mal. M. de Mézy, à l'exemple de M. d'Avangour, avait réprimé les traiteurs au commencement de son administration, puis, jaloux de l'influence de l'évêque et des Jésuites dans le Conseil Souverain, poussé par des esprits brouillons comme il y en a partout toujours prêts à souffler la discorde pour continuer, à la faveur du désordre, de honteux profits, mécontent de l'ingérence religieuse dans les affaires civiles, qu'on lui grossissait à dessein, il se relâcha de sa sévérité et les excès recommencèrent de plus belle.

Un jour un Algonquin en état d'ivresse fit violence à une française. C'était, d'après la loi, une offense digne de mort, mais on ne voulut pas agir sans consulter les chefs sauvages. Noël Négabamat, bien qu'ennemi juré des boissons, refusa, vu qu'on n'avait pas encore dit que le viol méritât la mort, de consentir pour cette fois à l'exécution, mais déclara qu'à l'avenir, ses gens seraient soumis à la loi comme les Français. On fit grâce au coupable. (1)

En réalité, le criminel, c'était celui qui avait vendu de l'eau-de-vie à ce malheureux. Le sauvage, pour qui, avant sa conversion, boire et manger, les plaisirs des sens étaient toute la vie, une fois adonné à cette passion ne savait plus y résister : beaucoup de civilisés—*quorum Deus venter est*—sont sauvages sur ce point. Pour se procurer de l'eau-de-vie, il pouvait donner, non seulement les fourrures qu'il allait chercher au prix de tant de fati-

1 Ferland, II, 28, d'après la décision du Conseil souverain.



JEAN DE BRÉBEUF, S. J.

(RELATIONS, éd. Burrows.)

gues, mais son arquebuse, si précieuse pour lui, et jusqu'à la dernière pièce de son vêtement. Le conseil souverain, réorganisé par M. de Tracy à la fin de 1666, fit aussitôt un règlement pour prohiber la vente des boissons aux sauvages. On n'ignorait pas que la vraie cause de l'échec de M. de Courcelles, au mois de janvier précédent, était l'ivresse des guides algonquins. Dans son mécontentement, il avait d'abord accusé les Jésuites de les avoir retenus à dessein, (1) mais il reconnut ensuite l'injustice de son accusation, du reste contraire au sens commun.

Un règlement semblable avait été porté en 1663, mais alors comme aujourd'hui l'amour du lucre trouvait moyen d'éluder les lois à l'insu de ceux qui en ont la garde, et parfois avec leur connivence—alors comme aujourd'hui. Le *Journal des Jésuites* nous apprend que les désordres continuèrent. (2)

Noël Négabamat avait naguère fait ses doléances à M. d'Avaugour. Ses exemples et son autorité avaient jusque-là conservé la bourgade dans le devoir et la ferveur, mais dans ces conjonctures, où sa présence aurait été d'un si grand secours, il alla recevoir la récompense d'une vie qui depuis son baptême ne s'était pas démentie.

Il mourut le dix-neuf mars 1666 "avec les mêmes sentiments de piété, qu'il avait eus pendant sa vie, laissant à tous une très grande estime des vertus qu'on lui avait vu pratiquer. (3)

1 *Journal*, fév. mars 1666, p. 182, 184, 186.

2 *Ibid*, 206, 210 : "L'ivrognerie est plus grande que jamais."
—".....les désordres de boissons qui sont extrêmes."

3 *Rel.*, 1667, p. 3, 4.

La relation de 1666 en fait ce bel éloge : “ C’était
“ un capitaine qui s’estait acquis par son esprit, par
“ sa conduite et par son éloquence naturelle, toute l’au-
“ thorité parmi ceux de sa nation et la première place
“ dans leurs Conseils. Il s’en est toujours servi, depuis
“ quarante ans qu’il estait attaché aux Français, à enga-
“ ger tous les siens dans leurs intérêts, et encore plus à
“ les porter tous à la véritable religion, qu’il avait em-
“ brassée. Toutes les plus rudes espreuves dont il a plu
“ à Dieu d’épurer sa foy, n’ébranlèrent jamais sa cons-
“ tance, et bien loin d’estre tenté d’infidélité comme
“ beaucoup d’autres par les différents malheurs qui luy
“ arrivèrent depuis sa conversion, il en remercia toujours
“ celui qui les luy envoyait comme d’autant de marques
“ de sa bonté particulière. Il ne se contenta pas de por-
“ ter tous ses proches à suivre la Croix de Jésus-Christ
“ comme luy, mais il voulut même les exhorter à la faire
“ honorer des autres peuples, et quelques-uns d’entre eux
“ ont suivi l’exemple qu’il leur donnait, d’aller jusque
“ dans les païs estrangers annoncer l’Evangile et faire
“ les fonctions de zélés Prédicateurs. ”

Selon la coutume sauvage, ⁽¹⁾ pour honorer sa mémoire, trois ans se passèrent sans qu’on lui donnât un successeur.

Les relations nous laissent sans renseignements sur cette période de trois années 1666-1669. Avec la mort précieuse devant Dieu d’une vieille femme appelée Charlotte *Nastaouiſp*, qui avait conservé sans tache la robe baptismale, on n’y voit que la guérison soudaine de deux sauvages, ramenés à la santé d’une manière qui

tient du miracle, l'un par l'invocation du P. Le Jeune, mort à Paris deux ans auparavant (août 1664), (1) et l'autre par l'application des reliques du P. de Brébeuf. (2)

Enfin, au commencement de l'été 1669, il y eut une grande assemblée de Français et de sauvages à Sillery, qui était toujours considérée comme la première et la principale de toutes les missions. (3) C'est là qu'on éli-sait et que résidait le premier capitaine. En ce moment, outre les Algonquins, habitants de la bourgade, revenus de la traite chez les Papinachois en bas de Tadoussac, il s'y trouvait des Montagnais du haut Saguenay avec leur missionnaire le P. de Beaulieu, des Gaspésiens, des Abénakis, des Etchemins, des Attikamègues, des Nipissiri-niens et des Hurons. Il s'agissait de donner un successeur à Noël Négabamat.

Le choix appartenait aux parents du chef défunt. Ils jetèrent les yeux sur Négaskaouiât, capitaine de guerre de Tadoussac, et ils le présentèrent à toutes les nations assemblées. On avait préparé un grand festin, pour régaler tous les sauvages aux dépens des parents qui devaient adopter le nouveau chef et lui donner le nom de Tékou-érimat avec sa charge. C'est là ce qu'on appelait ressusciter un capitaine.

“ Pour commencer la cérémonie, on déchaussa le
 “ nouveau capitaine, et on luy ôta ses anciens habits,
 “ ensuite les parents lui en donnèrent de nouveaux.
 “ Mais il y eut ici quelque chose de changé des solen-
 “ nités ordinaires, car le nouveau Tékouérimat fut en-

1 *Rel.*, éd. Burrows, LXXI, p. 139, 140.

2 *Rel.*, 1666, p. 4, 5.

3 *Rel.*, 1669, p. 22, 23, ss.

“ tièrement habillé à la Françoise, et, au lieu du tour de
“ tête, que la femme du défunt avait accoustumé de
“ mettre sur la teste de celui qui ressuscitait son feu
“ mari, la femme de l'ancien Tékouérimat mit sur la
“ teste de Négaskaoïat un chapeau orné d'un fort beau
“ tour de plumes. L'affection que l'ancien et le nouveau
“ Tékouérimat ont toujours témoignée aux Français, a
“ été l'une des causes du changement de cette cérémo-
“ nie.

“ Le festin estant préparé, on fit les harangues or-
“ dinaires, avec les présents qui les accompagnent. Le
“ P. Nouvel fit l'ouverture, où il représenta trois choses,
“ au nouveau capitaine. Premièrement il l'exhorta à la
“ mesme piété que son prédécesseur avait toujours fait
“ paraistre. Secondement il le porta à continuer d'avoir
“ pour les François la mesme affection que son père qu'il
“ ressuscitait, autant par ses exemples, que par son nom
“ de Tékouérimat. En troisième lieu, il luy remontra
“ l'obligation qu'il avait de maintenir les siens dans la
“ foi et dans l'obéissance qu'ils doivent à nostre invin-
“ cible Monarque.

“ Après la harangue, les parens de l'ancien capi-
“ taine firent les présents selon la coustume, à toutes les
“ nations présentes. Le premier présent fut pour
“ monsieur de Courcelles, nostre Gouverneur, et il fut
“ mis entre les mains du P. de Beaulieu pour lui être
“ présenté au premier jour. Le second se fit au P.
“ Charles Albanel, ancien missionnaire, qui avait le soin
“ de la mission de Sillery, laquelle est la première et la
“ principale de toutes. L'on vint ensuite à faire à chaque
“ nation un présent pour les faire ressouvenir que celui
“ qui s'appelait autrefois Négaskaoïat s'appellerait
“ maintenant Tékouérimat.

“ Les présents de colliers de porcelaine étant faits,
 “ le P. Albanel harangua à son tour, et se conjouit avec
 “ le Nouveau Capitaine, d'avoir en sa personne un autre
 “ Tékouérinat, avec ses vertus et son affection pour les
 “ François ; puis se tournant vers toutes les Nations qui
 “ étaient présentes, il les exhorta à aimer la Foy que
 “ tous avaient embrassée et à fuir le vice, qui les ferait
 “ infailliblement périr, s'il n'y renonçaient. La céré-
 “ monie du jour finit par le festin.

“ Le lendemain tous les capitaines Sauvages ayant
 “ à leur tête Tékouérinat habillé à la française, la canne
 “ à la main, allèrent saluer Monsieur de Courcelles nos-
 “ tre Gouverneur et le reconnaître. Ils lui demandè-
 “ rent la protection du roi dont ils étaient les subjects,
 “ et son assistance particulière pour empêcher parmi eux
 “ les désordres des vices ; puis tous se retirèrent. ”

Le successeur de Noël Négabamat eut-il le zèle et l'autorité dont avait joui l'ancien chef ? les documents contemporains gardent le silence sur ce point. En tout cas, il ne fut pas aussi heureux, et, en peu d'années, la bourgade algonquine de Sillery tomba dans une décadence si complète qu'en 1675 il n'y restait plus que quelques familles malheureux restes de cette florissante chrétienté.

Quelle fut la cause de cette ruine ?

Le P. Enjelran venu à Sillery en 1676 avec le P. Bonnault, ⁽¹⁾ pour y étudier les langues sauvages sous la direction du P. Jacques Vaultier, alors supérieur de cette mission, ⁽²⁾ écrit peu après son arrivée, le treize octo-

1 Ed. Burrows, LXXI, p. 154, et LX, p. 15. Ils étaient arrivés ensemble.

2 *Rel.* 1676, 1677. LX, p. 232.

bre : (1) " C'est une maison toute seule éloignée d'une
" lieue et demie de Québec et une des premières mai-
" sons que nous avons eues en Canada, où il y a eu jus-
" ques à quinze milles Algonquins (2) ensemble, qui
" faisaient l'occupation d'un missionnaire ou de plusieurs,
" mais que la maladie contagieuse parmi les sauvages, la
" guerre, *ou les boissons qui font le malheur de ce pays*,
" ont entièrement ruinés ou écartés : ainsi nous n'avons
" que quelques familles algonkines qui viennent icy
" en certain temps dont nous tâchons de profiter pour
" nous exercer dans leur langue. "

On ne voit pas qu'il y ait eu à cette époque de guerre désastreuse, mais en 1670 la petite vérole sévit avec une violence extraordinaire. " Les sauvages et les
" Algonquins en sont quasi tous morts, " écrit le P. Chaumonot, desservant alors la mission de Notre-Dame de Foy, qu'il venait de fonder à une demi-lieue à peine de Sillery.

" Nos Hurons, continue-t-il, qui en ont été presque
" tous atteints, attribuent leur guérison à Notre-Dame
" de Foy, qui, ayant daigné choisir leur petite église
" pour lieu de sa demeure, les a bien voulu prendre aussi
" tous à sa protection. Je n'ai perdu que quatre per-
" sonnes en tout le temps qu'a duré cette contagion. "

Ainsi la bourgade Saint-Joseph fut décimée par la petite vérole en 1670. Mais ce ne saurait être là ni la seule

1 Ed. Burrows, LX, p. 130, ss.

2 Ce chiffre ne peut s'entendre de la population sédentaire évidemment. Tous les chiffres authentiques déjà cités sont bien loin de celui-ci.

3 *Rel*, 1670, p. 20.

ni la principale cause de sa décadence : un malheur pareil en 1639 n'avait pas empêché la mission de se développer et de prospérer. La vraie cause de la ruine, il faut la chercher dans le vice qui a été signalé plus haut, l'ivrognerie. (1)

C'est la plainte unanime des missionnaires chez les Iroquois comme ailleurs, (2) que les boissons paralysent leurs efforts et ruinent leurs chrétientés, que c'est le plus grand obstacle à la conversion des indigènes. Lorsqu'ils peuvent en préserver leur néophytes, ils s'en réjouissent comme d'un évènement très heureux et de grande importance.

Cette peste s'était introduite peu à peu à Sillery ; des témoignages, assez rapprochés des faits pour être considérés comme contemporains, l'établissent d'une façon péremptoire. Et cela expliquerait pourquoi la petite vérole, en 1670, y trouvant un terrain tout préparé par l'intempérance, fit tant de victimes, tandis que Notre-Dame de Foy, encore dans la première ferveur, perdit si peu de monde.

Mgr de St-Valier, dans la description qu'il fait de son diocèse, dit en parlant de Sillery : " C'est proprement le pays des Algonquins qui faisaient autrefois " une très florissante mission, mais, s'étant rendus indignes des grâces qu'ils avaient reçues, Dieu a substi-

1 On aura remarqué les barils dans les armes de M. de Sillery : c'était de mauvais augure.

2 Voir lettre du P. Lamberville, 25 août, 1682 ; éd. Burrows LXII ; p. 68, ss.—*Rel.* 1675. p. 244, vol. LIX.—*ib.* p. 256 ; vol LVIII p. 82, p. 114, p. 250 ; *Rel.* 1673, 1674, (LVII) p. 66 ; *Rel.* 1672, 1673 passim etc. Voir aussi LX, p. 236, lettre du P. Vaultier.

“ tué depuis peu d'années les Abénakis à leur place.” (1)

Le P. Bèchefer, qu'on a vu à Sillery en 1666, témoin oculaire, dans une lettre datée d'octobre 1683, (2) est plus explicite : “ Sillery, dit-il, est le pays des Algonquins où ils faisaient autrefois une des plus florissantes missions du Canada ; mais l'ivrognerie y a fait un si furieux dégât qu'il n'y a plus que quelques misérables restes de cette nation, qui se sont dispersés dans les bois et dans des lieux où n'ayant plus de missionnaire qui leur reproche leurs désordres, ils puissent s'y laisser aller avec plus de liberté. Il semble que la Providence de Dieu ait fait venir ici les Abénakis dans le dessein de les substituer aux Algonquins.

C'est un de ces exemples, si nombreux dans l'histoire, où Dieu se retire d'un peuple qui méprise ses bienfaits, pour les porter avec le flambeau de la foi à un autre qui s'en montrera plus digne.

L'arrivée des Abénakis en 1676 donna à Sillery un regain de jeunesse qui ne dura que peu d'années.



Entre temps le P. Chaumonot avait construit à la côte Saint-Michel, pour les Hurons, une chapelle dédiée à Notre - Dame de Foy. En 1668 on y bâtit une église en pierre qui est

1 Mandements des Ev., de Québec, I, p. 241. Doc., vers 1688, pp. 191-265.

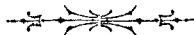
2 E. Burrows, LXII, p. 253—Voir le P. Rochemonteix, III, 224, s., notes.

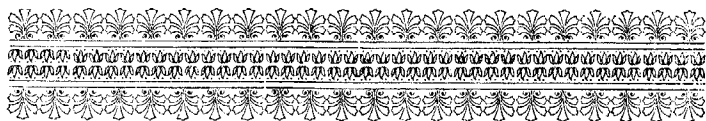
restée pendant cent cinquante ans l'église paroissiale des lieux dont l'histoire primitive vient d'être racontée.

Le récit de ces derniers événements et des destinées de Notre-Dame de Sainte-Foy jusqu'à nos jours sera le sujet de la seconde partie de ce travail, 1668-1900.



DE LA PREMIÈRE PARTIE





APPENDICE



I

*Fondation faite par le commandeur de Sillery, pour la
fondation de la résidence de St-Joseph,
près de Québec.*

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront,
“ Louis Séguier, chevalier baron de St-Brisson, Seigneur
“ des Ruaux, et de St-Firmin, conseiller du Roy nostre
“ sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de
“ la Prévosté de Paris, salut. Scavoir fasons que par
“ devant Hervé Bergeon et Hierosme Cousinet nottaires
“ gardenottes du Roy notre d. Seigneur, en son Chas-
“ telet de Paris soubsigné, fut présent frère Noël Bru-
“ lart de Sillery, prestre Chevalier, Baillif de l'Ordre de
“ St-Jean de Jérusalem, Commandeur du Temple de
“ Troyes et de la Ville-Dieu en Drugesin, demeurant à
“ Paris en sa maison rue du Petit-Musc, paroisse St-
“ Paul, lequel voyant le profit et utilité qui provient jour-
“ nellement des bonnes et louables fonctions des Pères
“ de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, spé-
“ cialement à la conversion des Sauvages qui va crois-

“ sant tous les jours et s'augmentant de plus en plus, et
“ la grande nécessité que les dits Pères ont d'estre aydez
“ et secourus en ce pays destitué des choses nécessaires
“ à la vie humaine, poussé d'un saint désir de contribuer
“ à cet œuvre de Dieu et nommément d'arrester et as-
“ sembler en lieu commode les Sauvages errans et vaga-
“ bons, qui est le plus puissant moyen de leur conversion
“ et espérant que le tout réussira heureusement par les
“ mérites et puissant secours de la très Sainte Vierge,
“ mère de Dieu, et voulant aussi par quelques effects té-
“ moigner les ressentimens qu'il a des insignes faveurs
“ reçues de cette mère de miséricorde, a déclaré sa vo-
“ lonté pour la présente fondation ainsi qu'il en suit,
“ sçavoir : qu'à l'honneur et gloire de la très Ste-Trinité,
“ du Père qui a choisi la Vierge pour donner à son Fils
“ une seconde vie, du fils qui l'a reçue pour sa mère, et
“ du St-Esprit qui a opéré en elle l'œuvre adorable de
“ l'Incarnation, et en l'honneur de cette mesme Vierge
“ qui a toujours esté sans tache et sans défaut, et en mé-
“ moire et action de grâce des miracles de sainteté opé-
“ rez en elle, et aussi en recognoissance des grâces qu'il
“ a reçues de Dieu par son moyen ; Il établit une rési-
“ dence des Pères de la Compagnie de Jésus en l'habita-
“ tion appelée de St-Joseph, près de Québec, et y fonde
“ une messe à perpétuité que les dits Pères diront ou
“ feront dire de *Beata*, tous les jours que cela se peut
“ selon l'usage de l'Eglise, et les autres jours que l'usage
“ de l'Eglise ne le permettra, toujours la ditte messe se
“ célébrera en l'honneur et la mesme intention de la
“ mère de Dieu, afin de remercier plus dignement et in-
“ voquer plus efficacement, remettant son fils Jésus-Christ
“ en ses mains par cette fondation, la suppliant de tout

“ son cœur de l'offrir elle-mesme à Dieu en sacrifice quotidien pour toute l'église, et en mémoire très expresse de l'offrande admirable que la mesme Mère a fait de son Fils au moment de l'Incarnation et de puis au Temple, pour satisfaire à l'obligation apparente de la loy, et enfin à la Croix sur le Mont du Calvaire, et en l'honneur aussi de tous les Saints et Saintes qui ont esté liés et consacrez plus particulièrement à son service, et pareillement pour le secours des âmes détenues aux peines du Purgatoire, et pour impêtrer de Dieu la conversion des Sauvages et les grâces du St-Esprit à ceux qui s'employent à leur instruction, et universellement pour le salut et sanctification de ceux qui vivent en ce monde et spécialement afin qu'il plaise à Dieu que le présent donateur puisse estre une de ces âmes choisies qui le servent en terre avec perfection et sainteté et l'honorent éternellement dans le ciel : *Dans ces vues et considérations* le dit sieur Commandeur tant pour la dite résidence des Pères de la Compagnie de Jésus que pour la dite messe, outre la somme de douze mil livres tournois qu'il a donnée les années précédentes aux Pères de la mesme Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France et qui a été employée pour commencer leur résidence en la dite habitation appelée de St-Joseph en laquelle ont commencé de s'arrester et convertir en notre Ste Foy les deux premières familles de Sauvages errans composéees environ de vingt personnes, en la chapelle duquel lieu se célébrera la susdite messe, sitost que les Révérends Pères qui passent par là cette année seront arrivés, attendant que la chapelle dont sera fait mention cy-après soit construite, a de plus donné et donne par ces présentes par donation entre vifs et irrévocable,

“ en la meilleure forme que faire se peut, à la dite rési-
“ dence de la Compagnie de Jésus qui est en l’habitation
“ appelée de St-Joseph près Québec, Nouvelle-France, ce
“ acceptant par le Révérend Père *Estienne Binet*, Pro-
“ vincial de la ditte Compagnie en la Province de Fran-
“ ce et le Révérend Père *Charles Lalemant procureur*
“ de la mission des dits Pères en la Nouvelle-France à
“ ce présents, sous le bon plaisir du Révérendissime
“ Père Général de la ditte Compagnie auquel le dit R.
“ P. Provincial fera agréer ces présentes, *la somme de*
“ *vingt mil livres* tournois, à prendre sur toute la finan-
“ ce qui appartient au dit sieur donateur de l’engage-
“ ment des aides de Melun dont il fournira copies des
“ contrats, quittances et pièces justificatives des dittes fi-
“ nances et engagements aux dits Pères, pour laquelle
“ somme la ditte résidence jouira du revenu des dittes
“ aydes en proportion de la ditte somme de vingt mil li-
“ vres tournois a commencer du jour du décès du dit
“ seigneur donateur, et jusqu’à ce, iceluy sieur Comman-
“ deur promet payer à la ditte résidence ou à leur procu-
“ reur *la somme de quinze cents livres tournois* chacun
“ an a compter du premier jour de janvier de la présente
“ année mil six cent trente-neuf, dont la première année
“ du payment escherra le dernier jour de décembre pro-
“ chain, et continuer durant la vie du dit Donateur, et
“ après son décès cessera le payment de la ditte somme
“ de quinze cents livres et commenceront les dits Pères
“ de la résidence a jouir du revenu des dits vingt mil li-
“ vres tournois, lesquels vingt mil livres tournois leur
“ appartiendront en propriété, et d’iceux iceluy sieur
“ Donateur s’est dessaisi, demis et destitu au profit de
“ la ditte résidence, voulant qu’elle devienne saisie et

“ mise en possession, se constituant possesseur précaire
“ de la ditte somme pendant sa ditte vie au nom d'icelle
“ résidence pour estre réunie a la propriété après son dé-
“ cès en faveur de la ditte résidence, et que du dit reve-
“ nu il en soit basti faite et parfaite une chapelle dans
“ trois ans en la résidence des dits Pères, laquelle sera
“ consacrée aux grandeurs de la très Ste-Vierge et que
“ du surplus la dite Résidence des dits Pères en jouisse
“ pour son entretien et l'arrest des Sauvagas qui se vou-
“ dront faire Chrétiens, n'entendant que le dit Revenu
“ soit diverti ailleurs, n'estoit que les Sauvages errans
“ fussent desja reduits ou ne passassent point leur reduc-
“ tion, car en ce cas il entend que le dit revenu soit ap-
“ pliqué au Séminaire de la dite compagnie pour les Al-
“ gonquins ou Hurons ou en autre occasion commode
“ pour la conversion de ces peuples, selon que les Pères
“ de la ditte Compagnie en la Nouvelle-France par l'ad-
“ vis de leurs supérieurs le jugeront plus à propos. Et
“ au cas que la ditte Résidence de St-Joseph près Québec
“ vint par quelque accident a estre changée de place soit
“ que les Sauvages le voulussent ainsy, ou qu'il fut né-
“ cessaire pour autre raison, le dit sieur Donateur entend
“ que le lieu ou Residence choisie pour ce changement
“ portera le même nom de St-Joseph et y sera bastie une
“ chapelle et célébrée une messe en la mesme façon et
“ aux mesmes intentions que dessus, et entend et consent
“ aussy le dit sieur Donateur que selon l'usage accoustu-
“ mé en la ditte Comyagnie de Jésus la jouissance et ad-
“ ministration du revenu de la ditte somme soit attachée
“ au premier et plus voisin collègue de la ditte Compagnie
“ qui sera establi en la Nouvelle-France pour estre le dit
“ revenu dépensé et appliqué aux susdites fins et inten-

“ tions, ce que le dit Père Provincial soubs le bon plaisir
“ du Révérendissime Père Général de la ditte Compa-
“ gnie promet faire et accomplir ; Eslizans les parties
“ leurs domiciles irrévocables pour l'exécution des pré-
“ sentes scavoir le dit sieur Commandeur en sa maison
“ où il est demeurant sus déclaré, et le dit Père Provin-
“ ciel en leur maison de Paris, auxquels lieux ils con-
“ sentent et accordent que tous actes et exploits de justi-
“ ce qui seront contre eux respectivement faits soient de
“ pareils effect, force et vertu que si faits étoient à leurs
“ propres personnes et domiciles nonobstant changement
“ de demeure propriétaires ou locataire, et pour faire
“ insinuer ces présentes où besoin sera Icelles parties
“ constituent leur procureur les porteurs d'icelles présen-
“ tes, luy en donnant pouvoir et d'en demander actes ;
“ Promestent outre les parties ces présentes et tout le
“ contenu d'icelles avoir pour bien agréables a tousjours
“ sans jamais y contrevenir sur peine de rendre et payer
“ l'un à l'autre sans aucun procez tous coulitz, fraiz, mi-
“ ses, despens, domages et interestz qui faits et encourus
“ seraient par deffault d'entretenement et entier accom-
“ plissement du contenu cy dessus selon et ainsi que dit
“ est soubs l'obligation et hypoteque de tous et chacun
“ leurs biens meubles et immeubles presens et à venir
“ qu'elles en ont chacune en droit soy pour ce soubmis
“ et soumettent à la justice jnrisdiction et contrainte de
“ la ditte prevosté de Paris et de toutes autres ou trouvez
“ seront, et renoncent à toutes choses quelconques à ce
“ contraires at au droit disant generales renonciations
“ non valloir. En tesmoing de ce Nous a la relation des
“ dits notaires avons fait mettre le scel de la ditte pre-
“ vosté de Paris à ces dittes presentes qui furent faites

“ et passées à Paris en la ditte maison du sieur Com-
 “ mandeur l'an mil six cents trente neuf, le vingt deu-
 “ xiesme jour de febvrier apres midy et ont les dittes
 “ parties signé la minute des presentes demeurée vers le
 “ dit Cousinet, l'un des dits notaires sousignés. (1)

“ (Signé) BERGEON ET COUSINET.”

II

*Cession des biens de M. de Puiseaux à la Société de
 Montréal par Mtre Charlot, procureur de
 M. de Maisonneuve.*

Aujourd'hui est comparu par-devant Baltazard D'orléans et Jean De Saint-Jean notaires gardenottes du roy nostre sire en son chastelet de paris sous'nés Mtre Pierre Charlot secretaire ordinaire de la chambre du roy demeurant à paris place maubert parroisse saint-Estienne du mont au nom et comme procureur de S. Claude de Chomedey escuier sieur de maison neufue commandant en lisle de montreal pour Mrs les Associés pour la conuersion des sauvages de la nouvelle-france en la d. Isle en deppendance de luy, fondé de pouuoir faict Soubs son seing ce quinz'me aoust mil six cent quarante deux en la d. Isle de Montreal special a l'effect qui en suict ainsy qu'il est apparu au s. d. no'res sous'nés demeurée annexé a la minvte des presentes et transcribte enfin de chacune expedition quy en sera

I Copié avec soin sur le document publié par le P. F. Martin : Relation du P. Bressani traduite en français. — Appendice pp. 296 et suivantes.

delivrée. Lequel Charlot au dict nom a volontairement reconnu et confessé auoir donné ceddé et transporté par ces presentes au ss. d. sieurs associés pour la conuersion des sauuages de la nouvelle france en lisle de montreal, absent hierosme LeRoyer sieur de la dauversière procureur des dicts sieurs associés demeurant en la ville de la fleche en anjou estant de pré't en cette ville de paris logé rue Chappon au logis du sieur de Couldray d'entreuille, acceptant pour eux et leurs successeurs à l'aduenir les terres qui ont été conceddées au dict sieur de Montrenault le quinz'ne janvier mil six cent trente sept, ensemble la maison appelée Saint-Michel, et tous les héritages aplain mentionnés au contract de donnation dont coppie est de l'autre part escripte aux charges et et conditions y portées, et à celles cydeuant stipulées pour par la d. compaignie en jouir faire et disposer comme a elle appartenant en toute propriété. Cette donnation faicte par le dict Charlot au dict nom pour satisf'e à ce que le dict sieur de maison neufue a promis faire par son dict pouuoir devant datté portant desclara'on au proffit de la d. compaignie des d. héritages a luy donnez par le dict sieur de Montrenault par le contract de donnation estant de l'autre part, et pour faire insinuer Iceluy et ces p'ntes au greffe des insinuations du dict Chastelet et ailleurs Il a constituée son procureur le porteur d'icelles auquel il en donne pouuoir et en requiere Acte. Promettant etc. obligeant etc. renonçant etc. fait et passé a paris en estudes des d. notaires soub's-nés L'an mil six cent quarante trois ce vingt-un'ne jour de mars après midy et ont signé la minute demeurée au d. De Saint-Jean l'un des notaires susdicts et soub's-nés, estant en suite de la coppie du d. contract donna-

tion cydevant et de l'autre part escripte, et suit la teneur du d. pouvoir duquel est fait mention.

Je soub'sné Paul de Chomedey escuier sieur de Maisonneufue, confesse quencore que la donation qu'y ma esté faicte par Pierre de puyseaux escuier sieur de Montrenault en gastinois des lieux terres maisons et appartenances de Sainte-foy et Saint-Michel sises en la nouvelle-france par contrat passé a Quebec le vingtiesme novembre mil six cent quarante et un et insinué au d. lieu le vingt un^{me} janvier mil six cent quarante Deux soit soub's mon nom, Néanmoins mon intention a esté est de la remettre entre les mains de messieurs les associés de Montréal, Voullant et mandant qu'ils jouissent de la totalité d'icelles terres comme leur ayant seullement presté mon nom en tout ce qui s'est passé et ayant nommé et constitué nomme et constitue par ces presentes Mtre Pierre Charlot secrétaire de la chambre du Roy mon procureur general et special pour leur en f'e et passer le remission et cession qu'il aduysera bon estre et en la meilleure forme qu'il se pourra promettant avoir agréable tout ce quy sera faict par mon dict Procureur et leur en fournir lettre de Ratification, faict à Ville marie en l'isle de Montréal en la nouvelle-france le quinz^{me} jour daoust mil six cent quarante Deux ainsy signé Paul de Chomedey.

DE SAINT-JEAN,

D'ORLEANS,

(avec paraphe.)

(avec paraphe.)

III

*Ratification de la cession ci-dessus par
M. de Maisonneuve.*

Jay soubssigné Paul de Chomedey Escuyer sieur de Maisonneuve commandant pour messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la nouvelle-france en lisle de Montroyal après lecture faite de la rétrocession cy-dessus des terres et seigneury de Saint-Michel et Saincte-foy a moy données et deslaissées par pierre de puyseaux es'er sieur de Montrenault en gastinois ainsi qu'il est plus aplein mentionné par le contract dont copye est cy-dessus, La ditte retrocession faite par Me pierre Charlot secretaire ordinaire de la chambre du Roy a hierosime le Royer Escuyer sieur De la Dauversière Au nom et comme procureur de Messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la nouvelle-france en lisle de Montroyal, Et le dict Charlot fondé de moy de procuration speciale a l'effect de la ditte retrocession de donation passée par devant d'Orléans et de Saint Jean nottaires au chastelet de paris. Lequel contract de Retrocession j'approuve, Et ratifie, Et consent insinuation en estre faite comme si j'y auois esté present en personne, En tesmoing de quoy jay signé La presente ratification Le vingt deuxième jour de Septembre mil six cent quarante trois a Villemarye en l'isle Montroyal (1)

PAUL DE CHOMEDEY,

1 Ces trois pièces sont aux archives du Sém., de Québec.

IV

*Concession de terres aux sauvages par
M. de Montmagny.*

2 Août 1646.

*Délivré autant au Révérend
Père Supérieur.*

Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'Ordre Saint-Jean de Jérusalem, Gouverneur et Lieutenant pour sa Majesté en toute l'étendue du fleuve Saint Laurent de la Nouvelle-France rivières et lacs y descendant et lieux qui en dépendent, sur ce qui nous a été représenté par le Révérend Père Jérôme Lalemant supérieur des Missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, qu'en la distribution des terres qui se faisait es environs de Québec, il serait à propos d'en réserver une part et portion pour l'usage des sauvages qui y sont habitués, et ce le plus commodément pour eux qu'il se pourrait, eu égard au lieu qui a été reconnu le plus propre, pour leur instruction, et pour leur arrêt et établissement, ayant égard à la dite requête comme la jugeant juste et raisonnable, avons accordé et accordons par les présentes (sous le bon plaisir de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France) aux dits sauvages habitués,—Premièrement les terres qui sont au-dessus du coteau de leur demeure en l'anse de Saint-Joseph dite de Sillery, lesquelles terres, sont bornées savoir d'un côté la route de Puiseaux, d'autre côté un ruisseau qui les sépare d'avec celles des révérends pères de la Compagnie de Jésus, d'un bout la grande route qui va de Québec au Cap-Rouge, d'autre bout le fleuve Saint-Lau-

rent ; secondement leur accordons un quart de lieue sur la rivière à commencer ensuite de la concession de Thomas Hayot sur autant de profondeur de terre qui se trouvera jusqu'à la susdite grande route ou chemin qui va de Québec au Cap-Rouge, plus leur accordons au delà de la rivière vis-à-vis de Sillery, les terres qui sont comprises entre le lieu appelé le petit sault de la Chaudière et ce qui s'appelle le Sault de la Chaudière ou rivière Bruyante (sous le bon plaisir de qui il appartient). Toutes lesquelles terres seront laissées pour l'usage des susdits sauvages sous la direction et conduite des susdits Révérend Père Supérieur des Missions de la Compagnie de Jésus et ses successeurs, En sorte que les sauvages n'en puissent disposer sans leur consentement, et d'autant que c'est la coutume des sauvages qu'après qu'ils ont quelques années cultivé leurs terres ils les abandonnent sans autre culture, il sera pourvu par le dit Révérend Père Jérôme Lalemant, Supérieur et ses successeurs, à les faire valoir au profit des sauvages en la meilleure façon qu'il se pourra, soit en y faisant des fermes, soit en vendant le fond et employant le prix à l'achat de quelque autre fond propre à l'usage des sauvages soit en quelque autre façon et manière qui se pourra plus avantageuse aux sauvages Fait au fort Saint Louis de Québec le deuxième jour d'août mil six cent quarante six. (1)

C. HUAULT DE MONTMAGNY,

Par commandement de Monsieur
le Gouverneur.

TRONQUET.

1 *Archives du Séminaire.*

V

*Prise de possession des terres susdites,
6 août 1646.*

Charles Huault de Montmagny, Chevalier de etc.
etc.

Après le rapport que nous a fait le Sieur Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur en ce pays, de s'être transporté ce jour d'hui avec le reverend père Jérôme Lalemant supérieur des missions de la compagnie de Jésus en ce pays de la Nouvelle France et avec les nommés Noël Ték8érinat ⁽¹⁾ ou Négabamat, Charles Mïyach-Ka8ai, ⁽²⁾ Ignace 8itatax8ohi, Philippe Sakap8an, sauvages et aussi avec Robert Hache et César Léger Taillandier, françois témoin, avons mis en possession et jouissance réelle et actuelle, par le dit sieur Bourdon commis par nous à cet effet, le dit révérend père Jérôme Lalemant supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en ce dit pays pour les dits sauvages, de la consistance des dites terres ci-dessus par nous accordées, fait à Québec, ce sixième jour d'août mil six cent quarante six. ⁽³⁾

C. H. de MONTMAGNY.

1 Tékouérinatch. *Rel.*, 1643, 13, le même que Négabamat.

2 Charles Meiaskouat. *Rel.*, 1643, p. 19.

3 Arch., du Séminaire de Québec.

VI

*Titres de la Seigneurie de Sillery.**Les Pères Jésuites.**La Compagnie de la Nouvelle France ;*

A tous ceux qui ces présentes lettres, verront, salut :
Sçavoir faisons que notre désir étant de rassembler les peuples errants de la Nouvelle France en certains réduits afin qu'ils y soient instruits en la foy et en la religion chrestienne, et ayant reconnu que quelques uns d'entr'eux avaient choisy depuis quelques années un lieu nommé en leur linge *KamisKda*⁽¹⁾ d'*Angachit* vulgairement appelé des François Sillery ou l'Ance de St-Joseph, considérant en outre que les pères Jésuites reconnoissant que le lieu était agréable aux sauvages, ils leur avoient fait bâtir une église en laquelle ils administrent les sacremens à ceux qu'ils ont baptisez en ce quartier-là, voulant favoriser un si grand ouvrage et retenir ces bous néophites proches de leur église, nous leur avons donné et donnons par ces présentes, de notre plein gré, l'estendue d'une lieue de terre depuis le cap qui termine l'ance de St-Joseph, en montant sur le grand fleuve St-Laurent, sur quatre lieues de profondeur, le tout sous la conduite et directions des pères Jésuites qui les ont convertis à la foy chrestienne, et de leurs successeurs, sans toutefois déroger aux concessions de quelques portions de terre

1 Kamisk8a.

que nous avons faites par cy-devant à quelques particuliers françois, dedans cette étendue, lesquels releveront du capitaine chrestien des sauvages comme ils relevaient de nous avant cette donation que nous faisons pleine et entière, avec tous les droits seigneuriaux que nous avons et que nous pouvons prétendre, sauf et réservé la justice que nous nous réservons à faire exercer par nos officiers de Québec, leur cédant tous les autres droits qu'un seigneur peut jouir ; de plus, nous donnons à ces nouveaux chrestiens qui demeurent en ces contrées, tout pouvoir de pescher et tout droit de pesches dans le grand fleuve St-Laurent, le long des terres de la présente concession qui y aboutissent, sans qu'aucune autre personne y puisse pescher, sinon avec leur congé et permission, revoquant la concession par nous cy-devant accordée au gouverneur de la Nouvelle France attendue l'opposition formée sur les lieux de la prise de possession en vertu d'icelle ; nous leur donnons de plus toutes les prairies et herbages et toutes autres choses qui se trouveront sur les bords ou sur les rives ou découvertures des marées qui répondent à leurs terres et à leur concession, sans qu'aucun autre y puisse rien prétendre, prendre ou recueillir sans leur permission, laissant néanmoins le chemin libre au peuple le long du fleuve et lieux nécessaires à régler par nos officiés étant sur les lieux, pour jouir des choses ci-dessus par les dits sauvages en franc aleu sans aucune redevance à la Compagnie de la Nouvelle France. Si donnons en mandement au grand sénéchal de la Nouvelle France ou ses lieutenants, mettre les dits sauvages en possession de cette présente concession, sans souffrir qu'ils y soient troublez en quelque façon et manière que ce soit.

Fait et arrêté en notre bureau de Paris ce treizième mars mil-six-cent-cinquante-et-un. (1)

A CHEFFAUT.

Secrétaire de la Compagnie.

VII

*Ratification par Louis XIV de la Concession de Sillery
(2) en faveur des sauvages sous la direction
des pères Jésuites.*

Datée, Juillet, 1651.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre,—A tous présents et à venir, Salut :

La Compagnie de la Nouvelle-France ayant donné par un acte du treizième jour de Mars dernier aux sauvages qui se retirent ordinairement proche de Québec, au dit pays, une lieue de terre sur le grand fleuve Saint-Laurent bornée du Cap qui termine l'ance St-Joseph ou de Sillery du Costé de Québec et de l'autre de l'endroit ou limite où finit cette lieue montant sur le grand fleuve sur quatre lieues de profondeur dans les bois ou dans les terres tirant au nord, avec tout droit de chasse et de pesche dans la dite estandue et dans la partye du grand

1 Tiré des " Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale demandés par une adresse de l'assemblée législative, 1851. "

Québec, Imprimerie Fréchette, 1852.

2 Extrait des cahiers d'Intendance, No. 1 à 9, folio 80.

fleuve Saint Laurent et dans les autres fleuves et étangs et rivières qui seraient dans cette concession ou qui la toucheroient, le tout sans aucunes dépendances, avec tous les droits seigneuriaux sous la conduite et direction des pères de la Compagnie de Jesus, qui les ont convertis à la foy de Jésus-Christ et sans qu'aucuns françois puissent chasser ny pescher dans cette estandue sinon par la permission du Capitaine Chrestien de cette nouvelle Eglise sous la conduite, direction et approbation des dits Pères et tout ainsy qu'il est plus amplement spécifié et déclaré par la dite concession pour la validité et exécution de laquelle étant nécessaire d'y pourvoir et désirant coopérer de nostre part tout autant qu'il nous sera possible à la reduction de ces peuples et considérant qu'il est très raisonnable qu'ils ayent et qu'ils retiennent dans leur pais l'estandue de terre qu'il leur sera nécessaire pour vivre en commun et mener une vie sédentaire auprès des françois, de l'avis de la Reine Régente notre très Honorée Dame et Mère et de Notre Conseil qui a veu la dite concession du dit jour treizième mars dernier cy attachée sous notre contresel, nous avons de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale en agréant et confirmant la dite concession de la dite Nouvelle-France, donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main, une lieue sur le grand fleuve, sur quatre lieues de profondeur dans les terres, non seulement à l'endroit contenu en la dite concession mais encore en tous les lieux et endroits où il y aura un fort et une garnison françoise et à cette fin voulons et nous plaît que proche de ce fort les dits sauvages ayent une lieue sur le fort ou endroit où sera ce fort sur quatre lieues dans les terres,

avec tous les endroits de chasse et de pesche et tous autres émoluments qu'ils pourront retirer de cette estendue de terre ou Rivières adjacentes, sans aucunes dépendances ny redevances avec laquelle nous leur quittons, délaissions et remettons, à la charge toutes fois que les dits sauvages seront et demeureront toujours sous la conduite, direction et protection des pères de la Compagnie de Jésus ; sans l'avis et consentement desquels ils ne pourront remettre, concéder, vendre ny aliener les dites terres que nous leur accordons, ny permettre la chasse ni la pesche à aucuns particuliers que par la permission des dits pères auxquels nous accordons la direction des affaires des dits sauvages, sans néantmoins qu'ils soient tenus d'en rendre compte qu'à leurs supérieurs, Voulons en outre que si quelques européens se trouvaient établys dans les limites, qu'ils soient et demeurent dépendants des Capitaines Chrétiens et direction des dits Pères tout ainsy qu'ils étaient de ceux qui leur avoient accordé la portion de terre qu'ils possédaient et que doresnavant ne sera donné terre dans cette estendue que par l'ordre des Capitaines Chrestiens et aveu et consentement des dits pères leurs protecteurs, le tout au profit de ces peuples pour les attacher par ces petits émoluments titres de leur propre pays, quitter leur vie errante et mener une vie chrestienne sous la conduite de leur Capitaine et des dits pères qui les ont convertis— Si mandons, etc. Donné à Paris au mois de Juillet, l'an de grâce mil six cent cinquante et un et de notre Reigne le deuxième.

“ LOUIS.”

Et sur le reply, Par le Roy, La Reine Régente, sa mère présente.

Et plus bas est écrit :

Réregistrée par le Procureur Général du Roy pour être exécutées selon leur forme et teneur à Paris en parlement le onzième jour d'Avril 1658.

(Signé) DUTILLET.

Collationné à l'Original par moy Conseiller Secrétaire du Roy.

(Signé,) DUMOLEY.

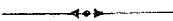


VIII

Copie de l'Acte de Prise de Possession de la Terre de Sillery pour les Sauvages.—6 Février 1652.

L'an 1652, le 6e jour de février, s'est présenté par devant nous *Nicolas Le Vieux*, Escuyer, Seigneur d'Auteville, Lieutenant civil et criminel en la senechaussé de Kebec, le R. P. *Jean Dequen*, Supérieur de la résidence de St-Joseph en l'Anse de Sillery et tuteur des sauvages, ayant eu pour cet effet autorité du R. P. *Paul Rague-neau*, Sup. des missions de la Compagnie de Jésus en la nouvelle-france,—Lequel nous a représenté certaine concession accordée aux sauvages par messieurs de la compagnie de la nouvelle-france en datte du 13e mars 1651 signé pour la Comp'ie de la nouvelle-france *A. Cheffault*, nous représentant le mettre en possession de la ditte concession au dit nom et comme tuteur des sauvages, a arraché des branches d'arbres, jetté une pierre et faict autres actes de prise de possession, et en la presence de Jean Huchereau Sieur de More pour et au nom de Char-

les Le Gardeur, Escuyer, Sieur de Tilly, avons reconnu la ligne qui fait la séparation entre les terres des sauvages et les terres en partie du Sieur de Tilly, et du consentement du R. P. Jean dequen pour et au nom et comme tuteur des sauvages et du Sr de More au dit nom le dit *Bourdon*, Ingénieur et Arpenteur de la nouvelle-france, a renouué et rafraichi la ligne qui fait la séparation des terres des sauvages, et des terres en partie du dit Sieur de Tilly, planté six pieux de cedre en attendant que bornes y soient plantées en une saison plus commode, de laquelle prise de possession nous avons donné acte au dit R. P. Dequen au dit nom et comme tuteur des sauvages, pour luy valoir et servir ce que de raison, Et ont signé à la reserve de *Pierre Galernau* et *Gilles Enard* qui ont déclaré ne pouvoir écrire ny signer.—Dequen, Juchereau, Bourdon, LeVieux, Chartier, Rolland Godet. (1)



VIII (2) (-IX)

Opposition du Gouverneur à la vente de Monceaux.

A la requeste du révérend père Droulliet au nom et comme administrateur des biens appartenant aux sauvages du Séminaire de Sillery en ce pays de la Nouvelle-France nous ayant remontré les dommages et in-

1 Archives du Sém., de Québec.

2 Par distraction le chiffre .VIII est répété.

commodités notables qui adviendraient aux dits sauvages de la vente de la maison et terres en dépendant, située au lieu de Sillery et qui avait été concédée aux révérendes mères hospitalières des filles de la miséricorde de Québec en faveur de leur établissement pour le bien des dits sauvages au dit Sillery, et attendu l'opposition faite à la conclusion du contrat de la dite vente à la requête du reverend Père Paul Lejeune Supérieur du Séminaire de Sillery et de nous signifié aux rév. Mères le 18e jour de (1). nous avons déclaré et déclarons, sur l'offre qui a été faite par le Rév. Père Paul Lejeune de la part des sauvages de Sillery de dédommager les dites mères hospitalières et de payer le prix de la dite vente, que toute prise de possession de la dite maison et terres en conséquence de quelque contrat de vente que ce soit faite au préjudice de la dite opposition demeurera nulle et par conséquent les réparations qui pourraient être faites au dit logis ou travaux sur les terres ne pourront autoriser la dite possession ni préjudicier aux prétentions et offre faite de la part des dits sauvages et sera signifié à qui il appartiendra pour opposition faite par nous Louis d'Ailleboust, gouv. au fort S. Louis de Québec ce vingtiesme septembre mil six cent quarante neuf. (2)

D'AILLEBOUST.

Par monsieur le gouverneur
Boujonnier, Sec.

1 Blanc dans la pièce.

2 Arch., du Sém., de Québec.



IX (-X)

Requête de Mme de Monceaux.

“ A Monsieur le Gouverneur. Supplic humblement dame Anne Gasnier, veuve de feu Mtre Jehan du Clément du Vuault, chevallier, seigneur de Monceaux, Gappennes, et autres lieux, laquelle vous remonstre avoir faict acquest des R. mères hospitalières de Kébec, (en) présence du R. père Hiérosme Lalemant, supérieur gén'al des missions de la Nouvelle-France, suivant qu'il est porté par le dict contract d'acquest faict par la ditte dame à laquelle ilz (*sic*) vendent la concession de Sillery à elles appartenante avec la maison et bastiments construits sur icelle qu'ilz (*sic*) avaient quitté et délaissé depuis cinq ans par la crainte des Iroquois, ce qui a causé un grand dépérissement aux dicts bastiments avec les desmolisements qui ont été faicts, selon mesme qu'il est porté par le dict contract où les dittes R. mères consentent que la visite en soit faicte par gens à ce cognaissantes pour après pouvoir faire les réparations nécessaires aux dictes maisons après l'estimation faicte d'icelles pour plus grande assurance de bon compte et suivant qu'il est porté au dict contrat dapté du dix-huit septembre mil six cent quarante-neuf passé devant Laurent Bermen nota're royal de la Nouvelle France : A ces causes il vous plaise permettre à la ditte dame faire f're la visite des maisons par gens experts, interpellant les dittes R. mères d'y en mettre de leur part et à leur reffus y en desnommer d'offrir aux soins des réparations nécessaires et pour empescher la ruyne des dittes maisons et vous ferez justice.

Fait et baillé le treize octobre mil six cent quarante neuf. (1)

(Signé)

Dame ANNE GASNIER.

Aux fins de la ditte requestre, respondu par M. le Gouverneur où il a escrit. Sera signifié aux dittes R. mères hospitalières pour en estre par nous ordonné sur leur response. Ce 13 octobre 1649.

(Signé) D'AILLEBOUST.

Le dit jour et an que dessus jay huissier subsigné signifié la requeste dont la coppie est cy devant escripte, instance de madame de Monceaux aux R. mères hospitalières de Kébec, en parlant à la R. mère Marie de S. Bonaventure, supérieure au dit lieu laquelle pour response a déclaré consentir à la visitte et réparations demandées par la requeste susdite et ainsi qu'il est porté par le contract de vente de la ditte terre et maison de Sillery du dix-huit septembre mil six cent quarante neuf tant affin que la ditte dame puisse faire f're les réparations nécessaires car aussi affin qu'il conste de l'estat présent de la ditte maison et terre et de la vente légitime qui en a esté faicte à cette fin. Elles ont nommé pour la ditte visitte Mr Gilles Barron, masson, et Nicolas Pelletier, charpentier, et de la part de la dame de Monceaux presente a esté mommé M. Pierre..... et (2).....charpentier.

Fait et signifié au parloir des dittes religieuses en présence des R. mères Catherine de S. Joseph assistante

1 Dans le texte p. 261, nous avons écrit "*le trois*" pour concilier avec d'autres documents.

2 Blancs dans l'acte.

et de la R. mère Jeanne de S. Agnès, dépositaire lesquelles et la dite dame ont signé.

(Nom enlevé)

(Signé) CATHERINE DE S. JOSEPH.

JEANNE DE S. AGNÈS.

ANNE GASNIER.

(nom illisible).



X (-XI)

Généalogie de Clément, Originaire de Beauvoisis.

Election et généralité d'Amiens.

I

JEAN CLÉMENT, dit Sauvage, époux de Marguerite d'Estrée. (1) (XV siècle)

2

ANTOINE CLÉMENT, époux de Marguerite d'Acheu et Nicolas Clément.

3

PIERRE DU CLÉMENT, fils d'Antoine, et seigneur du Vuault, (2) époux de Suzanne Du Breuil.

4

ANTOINE DU CLÉMENT, époux de Marie Duprez.

1 Testament, 30 sept., 1461.

2 Acte de foi et hommage du 16 déc. 1522.

5

JEAN DU CLÉMENT, ⁽¹⁾ époux, en premières noces, d'Anne Destourmel, en secondes noces, d'Anne Gasnier. Gédéon du Clément, frère de Jean.

6

6

FRANÇOIS DU VUAULT, CLAIRE - FRANÇOISE DU
⁽²⁾ seigneur de Plainville, CLÉMENT, née du second
 Broye et Columelle, quali- mariage, épouse de Denis-
 fié, en 1666, " chevalier, Joseph d'Auteuil.
 " seigneur, châtelain de la
 " Basme, seigneur de Mon-
 " ceaux, Gapennes et Mon-
 " tière, maréchal des camps
 " et armées du roi. "

7

7

CHARLES DU VUAULT, Frs-Magdeleine-Fortuné
 seigneur de Sauveterre, ⁽³⁾ d'Auteuil, etc.
 etc.

1 Dans une donation du 22 fev. 1593, il est qualifié " Jean de
 " Vuault, chevalier, Seigneur de Monceaux, gentilhomme ordinaire
 " de la chambre du roi et capitaine d'une compagnie de cent chevau-
 " légers entretenus par le roi."

2 Dans une transaction, 18 octobre, 1680, entre Claire-Frse Clé-
 ment, veuve de Denis-Joseph Ruette d'Auteuil, et Anne Gendron,
 veuve de messire Frs du Clément du VAULT, chevalier, seigneur de
 Plainville, ce dernier est désigné comme *frère consanguin* de la dite
 dame d'Auteuil.

3 Résumé d'un très beau document aux archives de la rue
 Sainte-Anne. Nous n'avons donné que ce qui va à notre dessein de
 démontrer qu'Anne Gasnier était la seconde femme de Jean du Clé-
 ment. La généalogie se poursuit plus loin.

XII

*Numéros du cadastre dans les arrière-fiefs de
Ste-Ursule et de Monceaux.
Propriétaires actuels.*

Le fief SAINTE-URSULE a six arpents de largeur, puisque les trois numéros du cadastre, 118, 119 et 120, au nord du chemin Sainte-Foy, mesurent respectivement deux arpents et huit perches; deux arpents, dix perches et neuf pieds; et un arpent, neuf perches et dix pieds de front, qui donnent ensemble six arpents et un pied.

Le no 118, (1) lieu natal et propriété de Sir Narcisse Belleau, premier lieutenant gouverneur de la province de Québec, appartient à son neveu M. Jules Belleau.

Le no 119, (2) ancienne propriété de René-Gabriel Belleau, est maintenant à M. le coroner Belleau.

Le no 120, (3) appartient aux héritiers Richard.

Au sud du chemin :

Le no 127, (4) à dame veuve Jacques Bélanger.

Le no 128, (5) à M. le coroner Belleau.

Les nos 131, 132, (6) à M. Crawford.

Il s'y trouve en outre plusieurs autres propriétés minuscules comme le cimetière des Juifs, le cimetière de la paroisse de Sillery, sur le chemin Gomin, etc.

1 86 arp. 51 pchs. en superficie.

2 36 arp. 63 pchs.

3 35 arp. 49 pchs.

4 27 arp. 78 pchs.

5 37 arp. 87 pchs. 54 pds.

6 26 arp. 54 pchs ; 6643 pds. carrés.

Le fief de MONCEAUX est beaucoup plus étendu. Le bas de la falaise est morcelé en plusieurs petites propriétés. Une grande partie, avec les grèves, appartient à la succession de l'hon. Dobell.

Sur la côte, les nos 2, 3, et 5,⁽¹⁾ dans la paroisse de Sil-lery, appartiennent, les deux premiers aux héritiers Grad-dan, et l'autre à la famille Nolan alliée aux honorables 'Ths McGreevy et Joseph Cauchon. Il s'y est formé, en un site enchanteur, un petit village d'ouvriers nommé Nolan'sville.

No 320, ancienne propriété Quinn, appartient au-jourd'hui à M. Antoine Vézina. (2)

No 310, à M. Thos Corrigan. (3)

No 312, à M. Antoine Vézina. (4)

Nos 314 et 315, ancienne propriété de M. Paradis, et 316, 317, à M. Joseph Gingras. (5)

No 318, à M. Copeman. (6)

No 319, à M. Egan. (7)

No 149, ancienne propriété d'Olivier de Villers, au-jourd'hui à M. Chs. Falardeau. (8)

Nos 150, 151 et 155, à M. Jos. Gingras, (9)

1 Mesurant respectivement 48 arp., 93 pchs., 46 arp. 18 pchs., 48 arp. 64 pchs.

2 38 arp. et 47 pchs.

3 11 arp. et 67 pchs.

4 10 arp. et 90 pchs.

5 4 arp. 63 pchs. ; 3 arp. 74 pchs. ; 8 arp. 60 pchs. et 4 arp.

6 1 arp. et 5 pchs.

7 83 arpents.

8 21 arp. 72 pchs.

9 3 arp. 20 pchs. ; 3 arp. 41 pchs. ; 7 arp. 24 pchs.

No 152, à dame veuve Paul Poitras. (1)

No 153, à M. Thomas Pagé. (2)

No 154, à M. John McLish. (3)

No 156, à M. Ignace Demers. (4)

XIII

*Coppie de l'Opposition contre la prise de possession à la
Pte de Pizeau pour la pesche de
l'anguille.—1650.*

Très humble Requeste à Monsieur
le Gouverneur.—

Ayant appris qu'on aurait prétendu faire une prise de possession à la pointe de pizeau pour la pesche de Languille en suite d'une concession accordée par les Messieurs de la Compagnie de la nouvelle-france en faueur des gouverneurs du dict pays avec deffense à qui que ce soit de pescher à la dite pointe de pizeau, ce lieu ayant esté de temps immemorial occupé par les sauuages qui y faisoient le principal de leur pesche dont ils tirent leur nourriture une grande partie de l'année, Et, les dits sauuages lorsqu'ils commencerent à se faire chrestiens n'ayant voulu accepter aucun autre endroit pour le cultiver quoyque plus avantageux pour les grains avec

1 7 arp. 56 pchs.

2 8 arp. 27 pchs.

3 7 arp. 56 pchs.

4 34 arp. 20 pchs.

cette veue seule que Lance de Sillery leur estoit plus avantageuse pour la pesche de Languille, ce qui auroit ensuite obligé à faire en ce lieu leur église et maisons qui y sont pour les y fixer davantage, Il vous plaira, Monsieur, de considerer que la ditte pesche ne leur peut estre osté qu'ils ne se voyent dans l'extrême nécessité et dans l'impuissance de pouvoir subsister au dit lieu de Sillery, où il n'y a que la ditte pointe de pizeau avantageuse pour cette pesche a cause des roches pui y sont, le reste de Lance de Sillery qui seroit aux sauvages n'offrant quasi que sable ou Languille de ce pays ne sayme point. Pour ces raisons et autres les dits sauvages chrestiens estans exclus à l'auenir pour tousiours de la ditte pesche de Languille a la pointe de pizeau contre le droit qu'ils y ont de temps immemorial et dont ils ont joui jusques a present toutes les années precedentes, Je soubsigné *Jean de quen* de la Compagnie de Jésus supérieur de la Residence et eglise des Sauvages de Sillery et ensuite leur tenant lieu comme de tuteur et leur procureur me suis senti obligé de m'opposer en leur nom a la ditte prise de possession ayant sujet de juger que la concession en auroit esté faite par surprise comme estant trop préjudiciable au droit des sauvages du dit Sillery et a la justice que Messieurs de la Compagnie de la nouvelle france ont tousiours désiré leur estre rendue, veu particulièrement que cette pesche leur est plus nécessaire maintenant que jamais a cause des grands dangers qu'il y a d'aller au loing chercher leur vie à raison des hostilitez des Iroquois et d'ailleurs y ayant quantite d'autres places en divers endroits du fleuve St-Laurent très commode pour la pesche de Languille que les gouverneurs du pays peuuent se reserver Et lesquelles on

leur peut assigner sans faire tort à personne. Et partant il vous plaira Monsieur d'aggreer la requeste que je vous presente qui servira d'opposition autant que de besoin est a la prise de possession qu'on pretend avoir en la ditte pointe de pizeau en suite de la concession a nous accordée et aux gouverneurs du pays, cette presente année mil six cent cinquante.

Fait à Québec le premier jour d'octobre, de la susdite anne mil six cent cinquante.

JEAN DE QUEN.

Veu par nous Louis d'Ailleboust Gouverneur et Lieutenant-General pour le Roy de toute l'estendue du grand fleuve St-Laurens en la nouvelle france, Rivières et Lacs y descendans et lieux qui en dependent ayans pouvoir de rendre la justice a tous les habitans de ce pays La Requeste cy-dessus avec l'opposition faite au nom des Sauuages de Sillery a la prise de possession qu'il nous a esté mandee de faire par Messieurs Les Directeurs et Associés de la Compagnie de la nouvelle-france, de la pointe ditte de pizeau en l'estendüe de trois arpens pour y faire a nostre profit et des Sieurs nos successeurs au gouuernement de ce pays telle pesche que nous jugerons avec deffense a toute autre d'y pescher sans nostre consentement et nos successeurs—dit a esté par nous—que les lieux qui couurent de maree reglee, estant du droit du Roy, appartenant en ce pays aux dits Sieurs de la compagnie par le don qu'il a plu au feu Roy de leur en faire et partant qu'ils ne peuvent estre occupez par aucuns,.....(1) a raison des concessions obtenües de terres voisines simplement s'il ne leur estait

1 Blanc dans la pièce.

specialement donné par les dits Sieurs et partant que la ditte prise de possession doit tenir nonobstant l'acte d'opposition, a laquelle toutefois ne voulant préjudicier ains souhaitant de tout nostre pouvoir fauoriser les sauuages et pour ne pas aussy negliger le bien qu'il a plu aux Sieurs de la Compagnie nous faire et ne pas avec trop de facilité relascher de nos successeurs nous auons icelle opposition renvoyée aux dits Sieurs de la Compagnie pour estre jugée par eux, protestant cependant nous deuoir servir de leur don jusques a ce qu'il leur ayt pleu de renouquer.

Fait ou fort St Louys de Quebec ce premier d'Octobre mil six cent cinquante et délivré par moy Greffier sousigné le troisième jour du dit mois et an.

BOUJONIER.

XIV

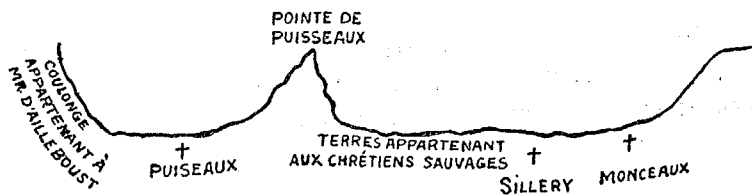
Requête du P. Ragueneau

Touchant la pesche de Languille à la pointe à Puiseaux dont M. le Gouverneur a prétendu prendre possession cette année 1650, contre le droit que les Algonquins y ont de temps immémorial et dont ils ont tousiours iouy paisiblement iusqu'a la presente année

1650.

Pour voir plus clair en cette affaire, il servira d'avoir devant les yeux la délineation des lieux dont est question.

On saura donc que de temps immémorial les sauvages ont eu une entière liberté de faire leur pesche d'anguille en toute cette coste, depuis la Pointe de Puiseaux jusqu'à Sillery et que le veue et l'espérance de cette pesche a esté l'unique ou du moins la principale raison, pour laquelle ces pauvres sauvages ont choisy les terres de Sillery pour y establir une résidence et s'y habituer à demeure ; car ils tirent leur nourriture de cette pesche, non-seulement tout le temps qu'elle dure, mais mesme pour tout leur hyver, qu'ils vivent d'anguille bouccanée, et sechée sur le feu. De plus on saura que depuis la Pointe



de Puiseaux jusqu'à Sillery, le lieu uniquement avantageux pour la pesche d'anguille est cette pointe de Puiseaux, qui est remplie de roches, où l'anguille s'aime, et où les nasses se remplissent avec abondance ; hors ces roches qui sont à cette pointe, le reste de l'ance jusqu'à Sillery n'est rien quasy que sable, qui n'est pas un lieu propice pour la pesche et où les nasses ne se remplissent pas. Pour cette cause, toutes les années, lorsque le temps de la pesche de l'anguille estoit venu, les sauvages se cabanoient à la dite pointe de Puiseaux, comme au lieu d'abondance, où ils faisoient le fort de leur pesche, et lequel à vray dire est quasi uniquement avantageux pour cet effet. Depuis un ou deux ans que leurs enne-

mys Iroquois se sont rendus plus redoutables et qu'ils craignoient davantage leurs incursions, les pauvres sauvages chrestiens n'ont pas osé se cabaner selon leur ancienne coutume à cette pointe de Puiseaux : mais ils ne laissoient pas de faire le fort de leur pesche de ce costé là : quoy que pour plus grande assurance contre les Iroquois, ils n'eussent point d'autre cabanage que dans leurs maisons de pierre, basties à Sillery, et enceintes maintenant d'une bonne muraille, qui a esté bastie par l'ordre de sa Maiesté et qui n'est esloignée de cette pointe de Puiseaux, qu'environ 5 ou 6 arpents.

Cette dernière année 1650, M. le Gouverneur ayant obtenu de Messieurs de la Compagnie le droit de pesche à cette pointe de Puiseaux dans l'espace de trois arpents, a prétendu en prendre possession et ses fermiers en ont chassé avec violence et à coups de pierres les pauvres sauvages chrestiens, lorsqu'ils s'approchoient de cette pointe pour suivre les anguilles qu'ils prennent avec le harpon, selon leur coutume. Et les pauvres chrestiens ayant mis quelques nasses aux lieux de leur pesche ordinaire, le dit Sieur Gouverneur a fait intimier à ceux qui ont soin des sauvages, qu'on eût à les empescher de continuer en cette pesche, et qu'autrement il y enverrait des hommes, qui le feroient ayans la force en main.

J'adiouteray icy que les fermiers du dit Sieur Gouverneur ne s'étans pas contentés de l'espace de 3 arpens dont M. le Gouverneur prétendoit prendre possession, outre cela ils ont avancé 4 ou 5 nasses, a plus de cent ou de deux cents pas plus au delà, vers Sillery : ensorte qu'il ne reste plus aucun lieu, capable de recevoir des nasses, ny propre pour la pesche ; qui est la vie de ces pauvres sauvages.

Il est vray que M. le Gouverneur ayant obligé ses fermiers de lui fournir 23 barriques d'anguilles, dont chaque barrique est vendue 25 livres qui fait en tout 575 lbs, ces fermiers ont de la peine à tirer leurs pièces de la ferme de cette pesche et des grands frais qui l'accompagnent s'ils ne peschent la valeur de 60 barriques d'anguilles aussi pour cet effet ils étendent ainsi leurs pesches de tous cotez empeschant les pauvres sauvages de iouir d'un droit que la nature leur a donné en leur propre pays, dont ils ont iouy paisiblement par le passé, et dont on ne peut avoir aucune raison de les despouiller.—Et partant Messieurs de la Compagnie de la nouvelle-france sont priez de considérer que la concession qu'ils ont accordée à M. le Gouverneur pour la pesche d'Anguille à la pointe de Puiseaux est tellement contraire à la paisible possession de cette pesche, qu'ont eu de temps immemorial les sauvages, qu'il y a tout lieu de croire qu'ayans été mal informez, cette concession a été subreptice, et qu'elle ne doit ni peut être valable.

Et certainement ce seroit une violence extrême, pour ne pas dire une injustice manifeste, d'empescher les sauvages chrestiens de pescher en ce lieu qui est l'unique qui leur reste, dont ils jouissoient avant que les françois fussent iamais venus en ces contrées, dont ils ont iouy paisiblement depuis ce temps là et sur lequel ils ont fondé leurs espérancas, ayant pris dessein de quitter leur vie errante et de se fixer en ce lieu, selon les desseins et intentions de Sa Maiesté, de Messieurs de la Compagnie et de tous ceux qui ont quelque amour pour la conversion de ces peuples. Ne seroit-ce pas une bien grande cruauté que de pauvres sauvages, en leur propre pays n'eussent pas aucun lieu pour y chercher

leur vie et qu'on les chassât de celui seul qu'ils se sont réservé ? Cela sans doute crieroit vengeance au ciel, et serait contre les intentions de Sa Maïesté contre les bonnes volontés que Messieurs de la Compagnie ont témoigné tousiours avoir pour la conversion des sauvages a notre Sainte Foy, et pour les retirer de la vie errante dans laquelle ils vivoient auparavant qu'on les eut fait chrestiens.

Cette pesche leur estant ostée, toute leur esperance et tout leur travail à s'establir à Sillery est rendu inutile ; il faut les condamner a aller autre part, et à s'esloigner de nos habitations françoises, puis qu'on leur oste les moyens de pouvoir subsister.

La pointe de Puiseaux est proche de Sillery, à deux cents pas de là, en montant la Rivière, madame de Monceaux a la pesche d'anguille, vis-a-vis de sa concession, à cela nous n'avons rien qu'à tolérer. Mais après tout il s'en suit manifestement, les lieux de cette pesche etant occupés et à droit et à gauche et le peu qui reste au milieu n'étant quasi rien, n'estant pas un lieu avantageux pour cette pesche : il s'ensuit, dis-je, qu'on ne laisse aucun moyen à ces pauvres chrestiens de chercher leur pauvre vie, ni de iouir des avantages que le ciel et la terre, que Dieu et les hommes leur accordèrent mesme avant qu'ils fussent chrestiens.

Il est vray que le Magazin et M. de *Montmagy* cy-devant Gouverneur, ont fait leur pesche depuis quelques années à cette Pointe de Puiseaux : mais a cela il y a trois Responses.

La première, que cy-devant cela ne s'est fait qu'avec tolerance de ceux qui avoient l'œil aux interests des chres-

tiens sauvages, qui ne s'y sont point opposez ; parce que cela se faisoit sans droit acquis et sans pretention d'oster le droit des sauvages. Mais maintenant que non seulement on pretend acquerir ce droit, mais en despoiller les sauvages et les en chasser ; il y a sujet de s'y opposer, et de ne pas permettre qu'on opprime ces pauvres chrestiens.

La seconde réponse est qu'en ces premières années M. de Montmagny et la Magazin fournissoient gratuitement quantité de vivres, pour la nourriture des sauvages, tant en leur privé nom et a leurs frais particuliers, qu'a ceux de la communauté et de Messieurs de la Compagnie. Souvent en une seule année ils ont donné pour les sauvages 3 et 4 barriques, ou poinçons de farine ; 3 et 4 barriques de galette et autres assistances de ce genre là, qui suppleoient à la pesche et qui mettoient une espèce d'esgalité de part et d'autre : mais depuis ces dernières années, on ne fait plus rien de semblable.

La troisième response, est que les années precedentes, cette pesche ayant esté tolerée a la Pte de Puiseaux, a ceux qui y pescoient pour M. le Gouv. et pour le Magazin, ils s'estoient contentez d'y mettre 3 ou 4 nasses en un fort petit espace de la pointe, sans empescher les sauvages chrestiens d'y pescher en toute liberté : en sorte que les Sauvages n'estoient pas opprimez. Mais, depuis ces dernières années, ceux qui ont entrepris cette pesche sous le nom de M. *Dailleboust* gouverneur, se sont estendus de plus en plus ; et tout freschement, cette dernière année 1650, M. le gouverneur ayant rehaussé la ferme de cette pesche, ses fermiers pour en tirer leurs pièces se sont emparez absolument de toutes les places de l'ance capable de recevoir des nasses, et ont chassé

avec violence les pauvres sauvages chrestiens d'un droit qui leur estoit acquis ; et dont ils estoient en possession de temps immémorial.

C'est ce qui a contraint ceux qui ont obligation d'avoir l'œil aux interests de ces pauvres chrestiens de presenter requeste a M. le gouverneur pour le supplier humblement de trouver bon qu'on s'opposast à la prise de possession qu'il pretendoit faire de cette pesche, en cette Pointe de Puiseaux : n'estant par une chose croyable que Messieurs de la Compagnie ayent voulu rien accorder de semblable à qui que ce soit, avec un si notable preiudice du droit des sauvages chrestiens ; et contre la possession paisible qu'ils en ont eu par le passé.

Pour ces raisons il plaira à Messieurs de la Compagnie d'auoir esgard a la requeste présentée au nom des sauvages chrestiens, habitans de Sillery ; lesquels supplient très humblement qu'on les maintienne dans le droit que la nature leur a donné en leur propre païs, et qu'on les laisse dans le pouvoir dont ils ont iouy de tout temps et sans contredit, de pescher en ce lieu, qui est uniquement a leur bienseance, veu principalement que sans cela, ils ne peuuent trouuer leur vie, ny demcurer a Sillery ; cette pesche ayant esté leur plus grande esperance, et le plus grand attrait, et quasi l'unique qui les ayt poussé a choisir pour leur demeure ce lieu là plustost qu'aucun autre.

Il y a d'autre lieux ou on peut assigner la pesche necesaire pour la table et la maison du gouverneur, sans qu'il soit necesaire d'opprimer ces pauvres chrestiens, et de leur oster le meilleur de leur pesche et l'unique moyen qu'ils ont de subsister à Sillery.

XV

*Déclaration du Gouverneur de Mesy au sujet de la
" Pêche de la Pointe de Puiseaux."—reconnaissant
le droit des sauvages chrétiens de Sillery
à cette Pêche.—1664, Avril 24.*

Je soubsigné déclare qu'entrant dans le Gouvernement l'an mil six cent soixante trois au mois de septembre, et ayant trouvé dans les Archives la présente pièce je me mis en deuoir d'en tirer mon auantage selon sa teneur surtout au regard de la Pesche de l'Anguille a la pointe de puiseaux ; mais m'estant enquesté d'où venoit que les trois gouverneurs qui m'auoient precedé ne s'en estoient point seruis, je trouvé que lors de la prise de possession de la concession il y eut opposition de la part des Pères Jésuites soit au nom des sauuages anciens possesseurs de la d. place soit en leur propre et priué nom, cette place leur ayant esté cedée par le *Sr. Gan* a qui Messieurs de la Compagnie l'auoient premièrement donnée, puis a eux confirmée par la mesme Compagnie, et que l'opposition ayant esté renvoyée en mil six cent cinquante à Mes's de la Comp'ie pour la vuider, en mil six cent cinquante et un ces Mess. auoient jugé l'opposition raisonnable et que la d. concession auoit esté reuouquée, ainsi qu'on me le fit voir par les pièces authantiques qu'en auoient les Pères Jésuites, ce que voyant je me suis départi de la poursuite de cette affaire en foy de quoy j'ai signé la presente declaration a ce que ceux qui viendront après moy, n'en soient plus en peine.

Fait a Québec ce 24 Apuril 1664.

Augustin de Saffray Mesy (1)

I Ces trois pièces, extraites des registres du greffe civil et criminel de Québec, sont aux archives du Séminaire.

XVI

CONCESSION DE GAUDARVILLE, 1652.

A Mr. Louis de Lauson Sr. de la citière

Jean de Lauson conseiller ordinaire du roy en ses conseils d'état et privé, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, estendue du fleuve St-Laurent.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut :

Sçavoir faisons que la compagnie de la Nouvelle-France depuis son establissement ayant esté en continuelles recherches de personnes de condition qui voulassent en favorisant leur dessein concourir avec eux à la peuplade de cette vaste et grande province, sur la certitude que nous avons que Louis de Lauson escuyer, seigneur de la Citière et de Gaudarville auroit volonté avec le temps de s'habituer en la Nouvelle-France et de faire défricher et deserter et ensuitte habiter le plus de familles qui lui seroit possible afin de fortifier le païs contre ceux qui y voudroient entreprendre ; à ces causes nous en vertu du pouvoir a nous donné par la dite compagnie avons donné, octroyé et concédé, donnons, octroyons et concédons par ces présentes au dit Sieur de la Citière les lieux scis et scitués en la Nouvelle-France dans l'estendue des bornes qui en suivent, c'est à sçavoir aboutissant d'un costé a la ligne qui separe la concession accordée anx sauvages par la compagnie de la Nouvelle-France par sa délibération du (1) d'autre costé ti-

1 Blanc dans la pièce. 13 mars, 1651.

rant une ligne parallèle et de séparation et qui prendra pour borne la Rivière du Cap Rouge, d'icelle rivière comprise et pardevant aboutissant à la route qui va de Québec au Cap-Rouge et qui prend le derrière des concessions d'Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Garent, François Boulé, René Mezeré, François Boucher, Charles Gaultier dit Boisverdun, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Pinelle (1) et Étienne Dumetz, la dite route entre deux lignes parallèles cy-dessus escrites commençant l'une derrière la concession du dit Dumetz sur la Rivière du Cap-Rouge, et l'autre derrière celle du dit Montpellier étant en partie en la concession des sauvages et l'autre en la censive de la compagnie jusques à quatre lieues de profondeur et ainsy aboutissant aux terres non concédées pour jouir des dits lieux et de tout le compris en iceux tant en bois, prés, rivières, ruisseaux, lacs, isles et généralement de tout le contenu entre les dites bornes, par le dit sieur de la Citieure luy ses hoirs et ayans cause en toute propriété, justice et seigneurie, à même droits que la compagnie de la Nouvelle-France en jouit par la donation qui en auroit esté faiste par l'edit de son établissement à la reserve toutefois de la foy et hommage que le dit sieur de la Citieure ses successeurs et ayans cause seront tenus porter à la senechaussée de Québec par un seul hommage lige à chaque mutation de possesseur avec le revenu d'une année, et de plus une maille d'or du poids d'une once à chaque mutation de roys et que les appellations du juge qui sera etably sur les lieux ressortiront par devant le grand senechal de la

1 Ruelle dans le titre imprimé est une faute de lecture, *Suprà*, pp. 294, 295, 307, 318.

Nouvelle-France ou ses lieutenants en la senechaussée de Québec ; Si donnons en mandement au grand sénéchal de la Nouvelle-France ou ses lieutenants en la sénéchaussée de Québec mettre le dit sieur de la Citiere en possession des dits lieux y faire apposer bornes et limites ainsy que de raison, de ce faire luy donnons pouvoir en vertu de celui à nous donné par la dite Compagnie.

En témoin de quoy nous avons signé la presente, à icelle fait apposer le cachet de nos armes et icelle contresigner par un de nos secretaires.

Donné au Fort Saint-Louis de Québec ce huitiesme jour de fevrier mil six cent cinquante deux.

(Signé)— DE LAUSON (1)

Et plus bas, par Monseigneur—Limero.

Avec paraphe.

XVII

Augmentation de Gaudarville, 1653.

Jean de Lauson conseiller ordinaire du roy en ses conseils d'État et privé gouverneur et lieutenant general pour sa majesté en la Nouvelle-France, estendue du Fleuve St-Laurent A tous Ceux qui ces présentes lettres

1 Tenure seigneuriale. Titres de Concessions, I, pp. 383-385.— Québec, Imp. Fréchette, 1852. Réponse à une adresse de l'assemblée législative, p. 25. Imp. John Lovell, 1853. Cahiers d'Intendance, I à IX, fol. 80.

verront Salut : Sçavoir faisons que les irruptions continues des Iroquois paraissant journellement aux habitations du Cap-Rouge, où ils ont fait plusieurs massacres et enlevé nombre d'habitants, le peu d'habitations qu'il y a demeurent abandonnées soit par la mort de ceux qui les faisaient valoir, soit parce que effectivement les habitants les ont quittées de manière que ce lieu court fortune d'estre entièrement perdu pour estre éloigné de tout secours et avoir besoin de quelque personne puissante qui avec l'assistance de ses amis pust soutenir l'effort de ces barbares, y faisant construire quelque réduit et jugeant que Louis de Lauson, écuyer, seigneur de la Citière et Gaudarville se pourrait résoudre à la déffense de ce poste si on luy voulait accorder ce petit espace de terre et le joindre ensemble, et la censive qui est sur iceluy, à sa terre et seigneurie de Gaudarville qui lui a esté donnée par concession du huitiesme fébvrier mil six cent cinquante-deux : à ces causes nous en vertu du pouvoir à nous donné avons accordé donné et concédé accordons donnons et concedons par les présents au d't S. de la Citière l'espace de terre qui est enclos entre la dite concession de Gaudarville la ligne qui borne la concession des sauvages le fleuve St-Laurent et la rivière du Cap-Rouge, icelle rivière du Cap-Rouge comprise laquelle estendue de terre ensemble, la censive y établie (avons) uny joint et incorporé réunissons joignons et incorporons à la d'te Seigneurie de Gaudarville pour en jouir et user et le tout posséder a perpétuitté luy ses hoirs et ayans cause aux mêmes droits de fief, haute moyenne et basse justice et seigneurie qui lui ont esté accordé par la d'te concession du huitiesme febvrier et généralement aux mêmes droits que la compagnie de la Nouvelle-

France a droit de jouir des dits lieux par l'édit de son établissement à la charge d'en porter la foy à la sénéchaussée de Québec par un seul hommage lige, et revenu d'une année à chaque mutation et que la justice sera exercée par son juge de Gaudarville, le tout ne composant qu'une seule seigneurie, les appellations duquel juge ressortiront devant le sénéchal de la Nouvelle-France ou son lieutenant à Québec, si donnons en mandement au grand sénéchal de la Nouvelle-France ou ses lieutenants en la juridiction de Québec mettre le dit sieur de la Citière en possession des dits lieux, y faire apposer bornes et limites ainsi que de raison, de ce faire lui donnons pouvoir en vertu de celui à nous donné par la compagnie de la Nouvelle-France. En foy de quoi nous avons signé la présente concession, à icelle fait apposer le cachet de nos armes et contesigner par un de nos secrétaires. Donné au fort St-Louis de Québec, ce quinzième novembre mil six cent cinquante trois. (1)

(Signé) DE LAUSON,

Par monseigneur.—Durant.

1 Mêmes sources que la pièce précédente.



XVIII

*Convention de Louis de Lauson avec quelques-uns
de ses Censitaires de Gaudarville. (1)*

Pardevant Jean Durand, notaire en la Nouvelle-France et tesmoins soubsignés furent présents en leur personnes dans le fort St-Louis de Québec le dimanche de relevée dix neuvième avril mil six cent cinquante quatre : Louis de Lauson, escuyer, seigneur de la Citiere et de Gaudarville, tant en son nom que comme estant aux droits de François Blondeau, Nicolas Pinel, Michel Morin, faisant pour Jacques Archambault, Guillaume de Boyse, Charles Gaultier dit Boisverdun, François Boucher, (2) René Mézeray, Antoine Martin dit Montpellier, d'une part, tous habitants et propriétaires des terres situées au lieu dit le Cap-Rouge, seigneurie de Gaudarville, Lesquels considérant le danger dans lequel leurs familles se trouvent journellement exposées à cause du peu de secours qu'elles se peuvent mutuellement donner en cas d'attaque dans leur éloignement, et jugeant que le seul moyen de remédier aux surprises et aux avantages que les ennemis peuvent avoir sur eux, et de s'y tenir dans un réduit et travailler ensemble d'un commun consentement sous le bon plaisir et agrément de Monseigneur le gouverneur, de l'avis du sieur Louis d'Ailleboust,

1 Empruntée à l'*Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, par M. J.-E. Roy.

Ce document rédigé par le notaire Jean Durand, secrétaire de Lauson, porte la date du 19 avril 1654. La famille Duchesnay en conserve une copie authentique qu'on a bien voulu communiquer à M. Roy.

2 On lit Bourquæ dans l'imprimé.

sieur de Coulonge, Jean Juschereau, sieur de Maure, et Jacques Maheut, au jugement desquels ils s'en sont rapportés, ont volontairement reconnu et confessé avoir fait et accordé les articles suivants, c'est à savoir qu'ils travailleront tous ensemble pour faire corps sans que pas un pour quelque cause que ce soit s'en puisse aucunement exempter spécialement quand il s'agira de travailler hors de leur réduit.

Tous yront au travail à l'heure et lieu choisi en même temps avec armes, poudre et plomb sans qu'aucun puisse s'en dispenser sinon du congé du commandant ou d'avoir mis un homme de bon travail en sa place ou d'en estre empesché par quelque incommodité suffisante ou employé pour les affaires de leur communauté.

Tous feront dès l'été leur demeure habituelle dans le fort, ou homme pour eux, et à faute d'un, après deux sommations qui leur en seront données et faites, leurs terres demeureront acquises et confisquées au profit de la dite communauté, non seulement celles qui leur pourraient appartenir en deux concessions qu'ils prétendent acquérir mais encore les concessions qu'ils ont chacun en particulier et qui leur ont été accordées et concédées et desquelles ils mettent l'usage en commun ainsi qu'il sera dit cy-après.

Des terres par eux déclarées dont l'acte est demeuré par devers le notaire soussigné et sera inséré au bas des présentes, l'usage demeurera tellement commun qu'aucun, pendant le temps que durera la dite communauté, ne pourra prétendre aucun droit particulier.

Un chacun se rendra assidu au travail aux jours, lieux et heures accoutumées sous peine de l'amende qui

sera arbitrée par le sieur d'Ailleboust au jugement duquel ils s'en sont rapportés et à icelui entièrement soumis pour tous les différends qui naîtront entre eux concernant leur dite communauté et afin d'éviter les suites et la durée des poursuites et contestations, ils ont renoncé à tous appels et causes de récusation à peine de deux cents livres d'amende au profit de la dite communauté à quoi ils se sont dès à présent condamnés. Nul en pourra mener un ou plusieurs journaliers au travail pour prétendre d'en être remboursé, sinon de l'avis et consentement des autres, a part lequel il sera remboursé des journées qu'ils auront travaillé pour la dite communauté sur le taux et prix courant à prendre par préciput avant partage des graines de la récolte.

Ils feront le choix des terres qu'ils voudront commencer selon le péril ou la sureté qu'il y aura de la part des ennemis ou la commodité et utilité de la dite communauté suivant la résolution qui en sera prise entre eux.

Et d'autant qu'il a été résolu que le réduit et les nouveaux défrichements se feront sur la concession de défunt François Boullé et de défunt Pierre Garman, il sera fait acquet des dites deux concessions au profit commun de la dite communauté ayant été jugé ces endroits être les plus avantageux pour leur sûreté. Il sera néanmoins loisible aux particuliers d'augmenter leurs propres terres et concessions et en faire défricher pourvu qu'ils ne dérogent pas aux présents articles.

Un chacun fournira les semences nécessaires bonnes avec fidélité et au temps dans les mains du dit commandant selon la part qu'il aura dans la dite communauté.

Après la récolte les grains seront partagés fidè-

lement selon la portion qui reviendra à chacun dans la dite communauté, et pour cet effet sera le tout partagé en deux portions égales dont l'une sera également divisée entre les dits associés pour le droit de labourage, et l'autre se divisera inégalement selon le nombre des terres qu'un chacun aura mis dans la communauté.

Les pêches attachées aux concessions des dits habitants seront pareillement faites et exploitées en commun pour être partagé également entre les dits associés pendant le temps de la communauté, laquelle finie chacun restera en la jouissance de son bien propre, mesme sera fait partage du fonds appartenant en commun s'il n'en est autrement résolu par l'avis des associés, l'existence de la communauté expirée.

A été convenu que ceux qui se voudront joindre ci-après au présent dessein faire le pourront et seront admis à la communauté et auront part aux terres défrichées et au réduit que l'on prétend de louer sur les deux concessions qui ont ci-devant appartenu aux dits défunts Boulle et Garman, en remboursant en proportion leur part des frais faits par les dits associés sans pourtant que ceux qui voudront entrer ci-après en la dite communauté puissent prétendre aucun droit de propriété sur ce qui sera défriché sur les concessions appartenant en particulier à chacun des associés mais seulement sur ce qui sera en commun comme dit est, et ne sera requise aucune autre formalité pour cet effet que de souscrire les presents articles, s'y obliger pardevant le notaire soussigné, faire signifier le dit acte au commandant pour toute la communauté et contribuer comme les autres.

Et afin d'éviter les contestations et débats ou l'émulation qui pourrait survenir entre eux, et afin que les dits

articles soient exactement observées, ils ont fait choix de la personne de Antoine Martin dit Montpellier, auquel sous le bon plaisir de monseigneur le gouverneur, ils se sont soumis pour leur commander soit pour le travail soit pour la défense contre les ennemis et enfin pour tout ce qui concerne les dits articles et affaires de la communauté-

La dite communauté faite et accordée pour le temps de trois années commençant au premier jour du mois de mai de la présente année mil six cent cinquante quatre, pour finir à pareil jour de l'an mil six cent cinquante sept, le tout fait et arrêté entre les dits susnommés, qu'ils ont promis observer irrévocablement sur les peines portées. Et fut fait et arrêté en présence de Maurice Poulain dit Lafontaine caporal, et de Jean Levasseur dit la Vigne, et a le dit sieur de la Cytière, Montpellier et Charles Gaultier signé avec les témoins et le notaire, les autres déclarant ne sçavoir escrire ni signer. Ainsi signé, Louis de Lauson de la Cytière, A. Martin, Ch. Gaultier, M. Poulaiu, Jean Levasseur et moy Durand notaire.

DURAND, notaire

Et à l'instant Louis de Lauson, escuyer seigneur de la Citière et de Gaudarville desnommé au contrat ci-dessus, a déclaré qu'il donne à cens aux dénommés ci-dessus la concession par lui nouvellement acquise et qui avait appartenu à défunt François Boullé à la communauté établie par le contrat ci-dessus à raison d'un denier pour arpent portant lods et ventes saisine et amende suivant l'usage de la prévôté et vicomté de Paris, moyennant remboursement de la somme de quatre cent dix livres, ce qui a été accepté par les denommés au dit con-

trat en présence des témoins ci-dessus et a le dit sieur de la Cytière, Montpellier et Gaultier signé avec les témoins et le notaire, les autres déclarant ne savoir écrire ni signer, ainsy signé, Louis de Lauson de la Cytière, A. Martin, Ch. Gaultier, M. Poulain, Jean Levasseur, et de moy Durand notaire.

DURAND, notaire.

XIX

*Procès-verbal des lignes et bornes de la terre de la
fabrique de Nostre-Dame de Foy, du 4 juillet,
1765, par Ignace Plamondon.*

L'an mil sept cent soixante cinq, le quatre du mois de juillet à la requeste du Sr Jean-François Bisson marguillier en charge de la fabrique de l'église de la paroisse de Nostre-Dame de Fois, du Sr Antoine Samson, marguillier de la dite paroisse, et à la requeste du Sr Michel Hamel, je Ignace Plamondon arpenteur Royal me suis exprès transporté sur le fief de Gaudarville, dit paroisse de Nostre-Dame de Fois, où étant sur une terre acquise par le dit Sr Michel et le feu Sr Louis-François Hamel par acte testamentaire à eux layé (1) par mestre Louïs Gautier Sr de la Pigièrre laquelle terre située au bord du fleuve St-Laurent contenant quatre arpents de front sur douze et demy de profondeur ; lequel dit feu Louïs-François Hamel a layé et donné la moitié d'ycelle terre à la dit cure et fabrique de l'église

de Nostre-Dame de Fois par testament passé par mestre Sanguinet, notaire royal le vingt un d'avril dernier, où estant une borne de pierre qui sépart au sud-ouest la dite terre des terres du Sr Jean Hupé Lagroix, et d'ycelle borne j'ay tirée une ligne courant au sud-est cinq degrés vers le sud que j'ay poursuivie jusqu'au haut de la grande caute du fleuve et ensuite je me suis transporté à la dit borne où estant j'ay chaisné, allant au nord-est cinq degrés est, quatre arpents de terre de front que j'ay divisée en deux également de chaque partie de deux arpents et (au) milieu de la dit division j'ay tirée une ligne, tirant au sud-est cinq degrés sud, que j'ay poursuivie jusqu'au haut de la grande caute du fleuve et ensuite j'ay rechainée à enviroü deux arpents au nord-ouest de la caute de la grève depuis la première ligne du sud-ouest allant au nord-est quatre arpents de terre de front, et au nord-est des dits quatres arpents j'ay tirée une troisieme ligne courant au nor-ouest cinq degrés nord, parallèle aux deux précédentes, que j'ay poursuivie environ six ou sept arpants en profondeur et sur les deux dernières lignes j'ay posée sur chaque une borne de pierre sur le dit trait quarré sous lesquels j'ay enterré des morceaux de brique pour reconnestre les dits lignes quant besoin sera et aü mesme instant les dits Srs Marguilliers et le dit Sr Michel Hamel aurent (auraient) désiré de faire tirer la dit terre moitié par moitié au sort pour cet effet aurions fait deux billets d'égale grandeur bien pliée roulé et brassé dans un chapot qui aurent esté tirés par un enfant et le côté du sud-ouest estcheut (échut) par le dit sort à la dite fabricque et le cauté du nord-est pour le dit Sr Michel Hamel, pour en jouïir chacun en droit soït, le toute pour valoier et servir

(valoir et servir) ce que de raison. Fait en presence des dits Srs Marguilliers et du dit Sr Michel Hamel, qui ont avec monsieur François Borel curé de la dit paroisse signé à la minute des présentes à l'exception du dit Sr Bisson qui a déclaré ne sçavoir signé de ce requis laic-ture fait suivant lhordonnance. (1)

(Signé) PLAMONDON,
avec paraphe.



XX

RECENSEMENT DE 1667. (2)

COTES DE STE-GENEVIÈVE, SAINT-FRANÇOIS ET
SAINT-MICHEL.

Henri Pinquet, 80.

Noël Pinguet, 38 ; Marie-Madeleine Dupont, sa femme, 33 ; M.-Magdeleine, 14 ; Jean, 12 ; Pierre, 10 ; M.-Anne, 7 ; Catherine, 5 ; Nicolas, 1 ; domestiques, Louis Delaunay, 17 ; Urbain Laforest, 25 ; 10 bestiaux, 63 arpents en valeur.

Maison de *M. Bourdon* : M. Jean le Sueur, prêtre, écuyer, sieur de Saint-Sauveur, 65 ans ; le Sr Bourdon,

1 Archives de Sainte-Foy, copie de la main de l'arpenteur lui-même.

2 Nous ne donnons que celui-ci beaucoup plus complet que celui de 1666 qu'on peut voir, du reste, dans M. Benjamin Sulte, *Hist. des Can. Fr.*, IV, 52, ss.

procureur-général pour le roi, 64 ; Anne Gasnier, sa femme, 52 ; Jacques Bourdon, sieur d'Autray, neveu du Sr Bourdon ; Marie Gloria, 13 ; Marguerite Gloria, 9 ; et Madeleine Gloria, 4, enfants de Jean Gloria et de Marie Bourdon ; domestiques, Pierre Lahiye (Lafaye), meunier, 40 ; Jacques Beaujour, cuisinier, 30 ; Pierre Mercerau, 18 ; Jacques Famel (Hamel) 22 ; Jean Léo-nard, 17 ; Nicolas Longval, 22 ; le nommé Provençal dit Pierre Jourdain, 18 ; Lucien Talon, 24 ; Jean-Bap-tiste Hallé, 9 ; 30 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Noël Morin, 38 ; Hélène Desportes, sa femme, 48 ; Alphonse, 17 ; Charles, 13 ; M.-Magdelaine, 10 ; Zacharie Jolly, apprenti, 17 ; Jean Ballier, domestique, 28 ; 12 bestiaux ; quarante arpents en valeur.

Louis Sédilot, 60 ; Marie Grimou, sa femme, 60 ; Jean, 20 ; 40 arpents en valeur.

Adrien Sédilot, 30 ; Angélique Brière, sa femme, 26.

A la ferme du *Sr de la Chesnaye* : André Bronde-chon, 30 ; François Caron, 28 ; Louis Doré, 28 ; Paul Quartier, 25 ; Louis Chiron, 20 ; Nicolas Vacé, 56 ; Etienne Magnier, 20 ; 12 bestiaux, 150 arpents en va-leur.

Jean Larchevesque, 22 ; M.-Anne Poussin, sa femme, 24 ; Joseph-Simon, 2 mois ; ses frères, Jacques Larche-vesque, 20 ; Henry, 18 ; Jean, 8 ; 5 bestiaux, 40 arpents en valeur.

Nicolas Bonhomme, 56 ; Catherine Gauger, sa fem-me, 50 ; Ignace, 22 ; Pierre, 18 ; Nicolas, 15 ; Catherine, 12 ; Thomas Gaudain, domestique, 18 ; 5 bestiaux ; 40 arpents en valeur.

Jean Jouineau, 68 ; *Anne Vuideau*, sa femme, 25 ; *Marie-Hélène*, 2 ; *Charles Delaunay*, 20 ; 6 bestiaux ; 30 arpents en valeur.

Pasquier Méry, fermier de la dame *Gloria*, 30 ; domestiques *Jacques Trissier*, 30 ; *Julien Meusnier*, 20 ; 7 bestiaux : 30 arpents en valeur.

Jacques Gaudry, dit *Bourbonnière*, 30 ; 1 tête de bétail ; 6 arpents en valeur.

Pierre Duval, 66 ; *Jeanne Labarbe*, sa femme, 66 ; 12 arpents en valeur.

Mathurin Moreau, 25 (1) ; *Marie Girard*, sa femme, 34 ; *Jean*, 15 ; *Charles*, 13 ; *Noël*, 10 ; *Marie*, 6 ; un domestique, 25 ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Jobin, 56 ; *Marie Girard*, sa femme, 54 ; domestiques, *Michel Farguet*, 30 ; *François Huppé*, 24 ; 5 bestiaux ; 19 arpents en valeur.

Gervais Buisson, 64 ; *Marie Lebeau*, sa femme, 45 ; *Antoine*, 20 ; *Simonne*, 13 ; *Marie*, 10 ; *Jean-François*, 7 ; 4 bestiaux ; 12 arpents en valeur.

Jean Chesnier, 45 ; *Marie Serre* (*Greslau* ? *Greslon*) sa femme, 26 ; *François*, 12 ; *Jean*, 10 ; *Marie*, 7 ; *Marguerite* 5 ; *François-Joseph*, 3 ; *Anne*, 18 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Gervais Buisson, 24 ; *Marie Boutet*, sa femme, 22 ; *Joseph*, 4 mois ; 2 bestiaux ; 8 arpents en valeur.

Joachim Girard, 30 ; *Marie Hallé*, sa femme, 28 ; *Marie*, 6 ; *Jacques*, 5 ; *Antoine*, 4 ; *Barbe*, 3 ; 2 bestiaux ; 10 arpents en valeur.

Nicolas Gaudry, dit *Bourbonnière*, 47 ; *Agnès*

1 On lui donne 37 ans en 1681. Il doit y avoir une erreur.

Morin, sa femme 27 ; Hélène, 11 ; Jacques, 9 ; Christine-Charlotte, 9 ; Marie-Françoise, 5 ; Nicolas, 3 ; Jean Malherbaut, domestique, 20 ; 4 bestiaux, 9 arpents en valeur.

Jean Hamel, 33 ; Marie Auvray, sa femme, 30 ; Jean-François, 6 ; Pierre, 4 ; Marie-Anne, 1 ; 1 tête de bétail, 10 arpents en valeur.

François Prévost, 30 ; Marguerite Gaillard, sa femme, 30 ; Anne-Claude, 2 ; domestiques, Jacques Damiens, 26 ; Pierre François, 60 ; 1 tête de bétail, 12 arpents en valeur.

Hubert Simon de Lapointe, 33 ; Marie Viez, sa femme, 24 ; Marie-Anne, 7 ; Pierre, 6 ; Jeanne-Angélique, 5 ; Guillaume, 3 ; Jacques, 2 ; 2 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Guillaume Bonhomme, 24 ; Françoise Boucher, sa femme, 21 ; Nicolas, 2 ; 1 tête de bétail, 8 arpents en valeur.

Pierre Maufay, 40 ; Marie Duval, sa femme, 40 ; Pierre, 12 ; Jeanne, 11 ; André, 9 ; Marie, 5 ; Simonne, 4 ; Catherine, 1 ; Pierre Bénard, domestique, 24 ; 6 bestiaux ; 18 arpents en valeur.

Pierre Picher, 30 ; Catherine Durand, sa femme, 18 ; Jean-Baptiste, 1 ; 12 arpents en valeur.

Etienne Sédillot, 28 ; Magdeleine Garbonnet, 24 ; M.-Magdeleine, 2 ; 10 arpents en valeur.

Charles Danays, 37 ; Marie Deshayes, sa femme, 34 ; Michel Hébert, domestique, 26 ; 10 arpents en valeur.

Jean-Baptiste Morin de Belleruche, 23 ; 2 bestiaux 8 arpents en valeur.

Jean Neau (dit Saint-Crespin), 40 ; Marie Bonhomme, sa femme, 20 ; 8 arpents en valeur.

Pierre Cochereau, 25 ; Marie Vauclin (Rollin), sa femme, 20 ; 10 arpents en valeur.

Romain Duval, 22 ; Marie Leclerc, sa femme, 19 ; 12 arpents en valeur.

Laurent Herman, 26 : Marie-Anne Agathe, 30 ; 12 arpents en valeur.

Jean Levasseur, huissier, 45 ; Marguerite Richard, sa femme, 38 ; Louis, 18 ; Anne, 15 ; Jean-François et Noël, 12 ; Ursule, 10 ; Thérèse, 9 ; Angélique, 6 ; Charles, 3 ; Anne-Félicité, 6 mois ; Nicolas, domestique, 25 ; 12 arpents en valeur.

François Genaple, 25 ; Marie-Anne Delaporte, 24 ; Marie-Anne, 8 mois ; 10 arpents en valeur.

Michel Legardeur, 31 ; Marie Gamber (Gaillard ?), sa femme, 30 ; Marie-Madeleine, 3 ans.

Louis Sanson, 32 ; Marthe Ragon, sa femme, 33 ; Antoine, 2 ; 12 arpents en valeur.

Simon (Jean) Chappacou, 40 ; Marie Pacaudé (Vincente Pacaud), sa femme, 40 ; Louis, 13 ; Marie, 8 ; Marie-Agathe, 20 mois ; 8 arpents en valeur.

Jean Gauvain, fermier du sieur Dupont, 24 ; Anne Magnan, sa femme, 17 ; 10 arpents en valeur.

Jean Garnier, fermier du sieur Pinguet, 24 ; 10 arpents en valeur.

TOTAL 187 âmes, 129 bestiaux, 832 arpents en valeur.

CAP-ROUGE ET CÔTE ST-IGNACE.

Jean Lemire, syndic, 41 ; *Louise Marsolet*, sa femme, 27 ; *Jeanne-Elisabeth*, 9 ; *Marie*, 7 ; *Joseph*, 5 ; *Anne*, 3 ; *Louise*, 16 mois ; domestiques, *Pierre Yvelin*, 22 ; *Mathieu Chenault*, 30 ; *Jean Gaultier*, 20 ; 5 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jacques Lebeuf, 21 ; *Anne Paveleau*, sa femme, 32.

Louise de Boisenueuve, (1) 50 ; *Pierre Monicau*, 17 ; *Jacques Monicau*, 12 ; *Catherine*, 2 ; *Jean*, 5.

Denys-Joseph Ruelle, écuyer, sieur d'Auteuil et de Monceaux, 50 ; *François-Madeleine*, 10 ; domestiques : *Claude Pelette*, 22 ; *Guillaume Bertrand*, 22 ; *Gabriel Lemire*, 25 ; *Jean Girard*, 50 ; *Noël Merlin*, 34 ; *Jacques Forget*, 20 ; 18 bestiaux et 100 arpents en valeur au Sieur d'Auteuil ; 8 bestiaux et 20 arpents en valeur à *Claude Pellette*.

Nicolas Pelletier, 77 ; *Jeanne de Vourtais* (Roussy ?) sa femme, 53 ; *Nicolas*, 18 ; *Pierre Quartier*, domestique, 18.

Pierre Delacroix, fermier de *François Pelletier*, 35 ; *Marie*, 10 ; *Olive* 2 ; 20 arpents en valeur.

Jean Magneron, 31 ; *Marie Pavie*, sa femme, 30 ; *Marguerite*, 9 ; *Elisabeth*, 7 ; *Marie-Anne*, 6 ; *Marie-Angélique*, 3 ; *Jean-François*, 20 mois ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Etienne de Nevers Brentigny, 40 ; *Anne Hayot*, sa femme, 28, *Guillaume*, 13 ; *Daniel*, 11 ; *Elisabeth*, 8 ; *Etienne*, 6 ; *Nicolas Butor*, domestique, 16 ; 4 bestiaux, 12 arpents en valeur.

1 *Suprà*, p. 425.

Thomas Hayot, 58 ; *Jeanne Boucher*, sa femme, 60 ; 3 bestiaux, 20 arpents en valeur.

Sébastien Langelier, 50 ; *Marie de Beauregard*, sa femme, 20 ; 5 arpents en valeur.

Denis Jean (dit Saint-Onge), 35 ; *Marie Pelletier*, sa femme, 44 ; *Ignace*, 11 ; *Joseph*, 8 ; *Bertrand*, 6 ; *Marie*, 3 ; *Anne*, 14 ; *Françoise*, 13 ; *Nicolas*, 1 mois ; 4 bestiaux, 30 arpents en valeur.

Sébastien Liénard, 40 ; *Françoise Pelletier*, sa femme, 25 ; *Jean-François*, 10 ; *Jacques*, 4 ; *Ignace*, 2 ; *Denis*, 5 mois ; *Tugal Cottin*, domestique, 18 ; 4 bestiaux ; vingt arpents en valeur.

Jean-Baptiste de Larue, 32 ; *Jacqueline Pain*, sa femme, 17 ; *J.-Baptiste*, 3 ; *M.-Geneviève*, 3 ; *Pierre*, 2 mois ; *Antoine Devaux*, domestique, 34 : 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Sébastien Langreau, (Gingras? Ginguereau), *Marie-Geneviève Guillebour*, sa femme, 17 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Antoine Boutin, 25 ; *Geneviève Gaudin*, sa femme, 18 ; *Jean-Baptiste*, 14 mois.

Jacques Fournier, sieur de la Ville, 36 ; *Hélène Figuier*, sa femme,— ; *M.-Louise*, 3 ; *Claude*, 2 ; 1 tête de bétail, 6 arpents en valeur.

Jean Routier, 25 ; *Catherine Meliot*, sa femme, 22 ; *Jeanne*, 19 mois ; *François Hubert*, domestique, 24 ; 2 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Mathurin Trud, 47 ; *Marguerite Garmand*, sa femme, 28 ; *Ursule*, 10 ; *Geneviève*, 8 ; *Anne*, 3 ; *Françoise*, 4 mois ; 3 bestiaux, 10 arpents en valeur.

Jean Pelletier, 34 ; Marie-Geneviève de Manouely (Mauevely de Rainville), sa femme, 24 ; Jean-F.-X, 4 ; Jacques Rousseau, domestique, 20 ; Suzanne Nepveu, servante, 12 ; 2 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Jean Hayot, 33 ; Louise Pelletier, sa femme, 26 ; Geneviève, 9 ans ; Jean, 5 ; Louise, 3 ; M.-Madeleine, 18 mois ; 1 tête de bétail, 25 arpents en valeur.

Michel Thibault, 35 ; Jeanne Soyère, sa femme, 30 ; Marie, 9 ; Louise, 4 mois ; 12 arpents en valeur-

Marin Pin, 55 ; Olive Morin, sa femme, 40 ; Jean, 20 ; J.-Baptiste, 5 ; François, 4 ; 2 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Etienne Letellier, 30 ; Geneviève Misere (Mezeré), sa femme, 20 ; Etienne, 4 ; Jean-François, 15 mois ; Jean Pinaud, domestique, 24 ; 1 tête de bétail, 50 arpents en valeur.

René Miséré, (1) 55 ; Nicole Garmand, sa femme, 36 ; Jean, 15 ; Thomas, 14 ; René, 12 ; Marie, 10 ; M.-Magdeleine, 9 ; M.-Catherine, 4 ; domestiques, Aubin Mondou, 23 ; François Apvril, 24 ; 4 bestiaux ; 100 arpents en valeur.

Pierre Martin, 24 ; Jacobine Lafleur, sa femme, 23 ; Françoise, 3 ; Madeleine, 15 mois ; 12 arpents en valeur.

André Renault, 50 ; Madeleine Maranda, veuve de Nicolas Pinel, sa femme 55 ; Isaac Pinel, leur frère, 22 ; 3 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Pierre Pinel, 29 ; Charlotte Fougerat, sa femme, 29 ; Françoise, 4 ; Nicolas, 3 ; Andrée, 2 mois ; 12 arpents en valeur.

1 Mezeré dit Nopce.

François Boucher, 52 ; *Françoise (Florence) Garmand*, sa femme 38 ; *Benoist*, 23 ; *Pierre*, 19 ; *Marie*, 15 ; *Charles*, 10 ; *Denys*, 8 ; *Michel*, 6 ; *Françoise* 3½ ; 7 bestiaux, 25 arpents en valeur.

Charles Gaultier, 37 ; *Catherine Camus*, sa femme, 29 ; *Anne*, 10 ; *Catherine*, 9 ; *Marie*, 7 ; *Geneviève*, 6 ; *Claire*, 4 ; *Renée*, 5 ; *René Fourot*, domestique.

Denis Brière, 35 ; *Françoise Bigot*, sa femme, 35 ; *Charles*, 14 ; *Marguerite*, 11 ; *Denis* 8 ; *Françoise* 6 ; *Thomine Chastel*, leur mère (femme de Jean Bigot), 67 ; 11 bestiaux, 20 arpents en valeur.

A SILLERY

Les RR. PP. Richard, 56, et *Druillettes*, 60 ; domestiques : *Claude Haumart*, 26 ; *Pierre Potterel*, 22 ; *Louis Palardy*, 30 ; *René Rousseau*, 24 ; *Robert Sénart*, 28 ; *René Boisseau*, 33 ; *Pierre Meusnier*, 32 ; 26 bestiaux, 100 arpents en valeur.

Pierre Chappeau, 44 ; *Madeleine Duval*, 29 ; *Jean*, 12 ; *Jeanne*, 10 ; *Madeleine*, 5 ; *Jean*, 2 ; *Romain*, 1 mois ; 9 bestiaux, 18 arpents en valeur.

Mathieu Amyot, 40 ; *Marie Miville*, sa femme, 35 ; *Charles*, 16 ; *Pierre* 15 ; *Anne-Marie*, 14 ; *Marguerite*, 11 ; *Jean-Baptiste*, 9 ; *Erançoise*, 7 ; *Jean*, 6 ; *Catherine-Ursule*, 5 ; *Daniel-Joseph*, 2 ; *Mathieu*, 1½ mois ; domestiques : *Adrien Saillot*, 19 ; *Daniel Le Roy*, 20 ; 9 bestiaux, 27 arpents en valeur.

Antoine Brassard, 58 ; *Françoise Méry*, sa femme, 54 ; *Guillaume*, 20 ; *Antoine*, 18 ; *Jean*, 16 ; *Louis*, 14 ; *Dorothée*, 12 ; 3 bestiaux, 27 arpents en valeur.

Louis Fontaine, 38 ; *Marie-Madeleine Brassard*, sa femme, 26 ; *Anne*, 9 ; *Louis*, 8 ; *Jean*, 7 ; *Pierre*, 4 ; *Jean-François*, 3 ; *Simon*, 2 ; *Marie-Charlotte*, 19 jours ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur.

Jacques Sévestre, 52 ; 5 bestiaux, 48 arpents en valeur.

Philippe Nepveu, 33 ; *Denise Sevestre*, sa femme, 35 ; *Charles*, 16 ; *Antoine*, 13 ; *Jean-François*, 9 ; *Thérèse*, 11 ; *Madeleine*, 5 ; *Jacques*, 5 ; *Philippe*, 2 ; 5 bestiaux, 30 arpents en valeur.

COSTE SAINT-IGNACE.

Jérôme Billaudeau, 28 ; *Jeanne Repoché*, sa femme, 20 ; *Marie*, 2 ; 4 arpents en valeur.

Jacques Frïque, ⁽¹⁾ 30 ; *Bonne Guerrière*, sa femme, 22 ; *Geneviève*, 1 an ; 5 arpents en valeur.

René Duverger, 25 ; *Marie-Madeleine Masse*, sa femme, 14.

Noël Jérémie, sieur de la Montagne, 39 ; *Jeanne Pelletier*, sa femme, 24 ; *Catherine-Gertrude*, 3 ; *Marie-Charlotte*, 6 mois ; domestiques, *Pierre Pelletier*, 28 ; *Joseph Bonneau*, 18 ; 2 bestiaux, 8 arpents en valeur.

Barthélemy Gaudin, 60 ; *Marthe Cognard*, sa femme, 66 ; *Jean*, 18 ; *Marguerite*, 16 ; 10 arpents en valeur.

Jean Noël, 60 ; *Jeanne Buisson*, sa femme, 48 ; *Jean*, 15 ; *Pierre*, 11 ; 12 arpents en valeur.

Gilles Pinel, 33 ; *Anne Laidette* (Leodet), sa femme, 36 ; *Catherine*, 10 ; *Françoise*, 8 ; *Marie Madeleine*,

¹ Fauque, *Suprà*, p. 533.

5 ; François, 4 ; Elisabeth, 15 mois ; 1 tête de bétail, 16 arpents en valeur.

Pierre Peluchon, 54 ; Marie Richer, sa femme, 30 ; Pierre, 4.

Pierre Masse, 10 (50) ; Marie Pinel, sa femme, 50 (40) ; Denis, 22 ; Pierre, 16 ; Anne, 9 ; Guillaume, 7 ; 3 bestiaux, 12 arpents en valeur.

Pierre⁽¹⁾ *Constantin*, 30 ; Jeanne Massé, sa femme, 17 ; Jeanne, 3 ; Pierre, 15 mois ; 12 arpents en valeur.

Pierre du Boismorel, 41 : Françoise Meusnier, sa femme, 35 ; Louise, 8 ; 10 arpents en valeur.

Michel de Sersis ou Sercis ou Servis (Desorsis dans la rég. de Sillery 1637-1690), 45 ; Françoise Huboust, sa femme, 29 ; Michel, 10 ; Charles, 8 ; Marie-Madeleine 3 ; 4 bestiaux, 15 arpents en valeur.

Total 366 âmes, 170 bestiaux, 977 arpents en valeur.

XXI

ENFANTS FRANÇAIS BAPTISÉS À SILLERY DE 1637 À 1670.

(On donne les noms du père, de la mère, du parrain ou de la maraine et de l'officiant. Quand plusieurs baptêmes sont faits par le même, le nom n'est pas répété.)

1645

30 avril, Denis, fils de Pierre Massé et de Marie Pinel (de la Chenaie).—Bénigne Vienot et Marie Le Neuf.—P. Le Jeune.

1646

14 octobre, Michel, fils de René Mezeré et de Nicole Gareman.—Michel le Neuf de la Potherie et Geneviève de More.—P. Amable Defrétat.

1648

5 juillet, Geneviève, fille de René Mezeré.—Chs. Gadiou (Cadieu) dit Courville et Geneviève Aïot.—P. Druillètes.

29 septembre, Pierre, fils de Frs Boucher et de Florence Gareman.—Pierre Soumande et Anne Archambault.—

1649

2 mai, Nicolas, fils de Nicolas Pelletier et de Jeanne de Vousy.—Nicolas Goupil et Anne Conven, épouse de Jacques Maheu.—P. Le Jeune.

9 août, Catherine, fille de Charles Legardeur, gouverneur des Trois-Rivières, et de Geneviève Juchereau.—Nicolas Juchereau et Catherine Cordé.

1650

9 février, Jean, fils de Barthélemy Gaudin et de Marthe Congnat.—Jean Bonard et Marie Pelletier.—P. L.yonne.

17 août, Jean, fils de René Mezeré.—Jean Maheu, fils de Jacques, et Jeanne Richer, femme de Jean Bonard.—P. Jos. Dupéron.

27 octobre, René, fils de Jacques Goulet, et de Marguerite Meillier.—René Mezeré et Françoise Bigot.—P. Bailloquet.

18 novembre, Nicole, fille d'Etienne Dumay et de Françoise Morin.—Frs Boucher et Nicole Gareman.

26 décembre, Marianne Boucher, fille de François et Florence Gareman.—Parrain Marin Boucher.

1651

1 mars, fille anonyme de Claude Bouchard dit Dorval, chirurgien, et de Geneviève Hayot. Le P. Dequen.

4 mars, Marie-Geneviève, fille de Chs. Guillebout et de Françoise Bigot.—Nicolas de Maure et Geneviève de Maure.

30 juillet, Jeanne, fille de Barthélemy Gaudin et de Marthe Congnat.—Maître Pierre-le-Taillandier, et Marguerite Langlois.—P. Bailloquet.

1652

6 juin, Charlotte-Anne, fille de D. J. d'Auteuil.—Chs Le Gardeur et Mme de Monceaux.

30 octobre, Marie, fille de Frs. Boucher et de Florence Gareman.—Etienne (Dumetz ?) et Marie Gauchet, veuve Dupont.

21 novembre, Jean, fils de Claude Dorval et de Marguerite Bénard.—Jean Hayot et la dame Montpelier (Denise Sevestre).

27 novembre, Joseph-Noël, fils de Claude Charland et de Jacqueline Ruel (?).—Noël Pinguet et Anne Gasnier.

4 décembre, Thomas, fils de René Mezeré et de Nicole Gareman.—Thos. Touchet et Madeleine Dupont.

24 décembre, Pierre-Noël, fils de Chs. Le Gardeur et de Geneviève de Maure.—J.-B. de Reputigny.—Le P. Dequen.

1653

7 mars, Etienne, fils d'Etienne Dumetz et Frs Morin.—Marraine, Florence Gareman.—P. Bailloquet.

8 mars, Anne, fille de Nicolas Goupil et de Marie Pelletier.—Jean Pelletier et la fille de Thomas Hayot.

28 août, Louis, fils de Jacques Goulet et de Marguerite Meilier,—Le P. Dupéron.

18 octobre, Angélique ⁽¹⁾ fille de feu Jean Poisson, et de Jacqueline Chamboy. M. de Villeray au lieu de Pierre Boucher, et Claire-Françoise du Clément.

1654

9 mars, Charles, fils de Charles Guillebout et de Frsè Bigot.—Chs Le Gardeur et Claire-Frsè du Clément.—P. Dequen.

10 août, Jean, fils de Nicolas Patenotre et de Marguerite Breton.—Jean Pelletier et la femme de Thomas Hayot (Jeanne Boucher).—P. Druillètes.

9 octobre, enfant anonyme de Frs. Boucher.—P. Dequen.

9 décembre, Marie, fille de Claude Dorval (Bouchard) et de Marguerite Bénard.—D. J. d'Auteuil et Jeanne Boucher.

1 Née aux Trois-Rivières près de trois ans auparavant. Jean Poisson était seigneur de Gentilly. Sa veuve épousa Michel Pelletier de la Prade. Cette famille semble n'avoir jamais résidé ici. Ce baptême est la seule mention qu'on en retrouve. Angélique Poisson devint religieuse ursuline sous le nom de St-Jean l'Évangéliste. Une de ses sœurs, Jeanne-Frsè fit profession à l'Hôtel-Dieu, le 4 mai 1662. Tanguay dit que ce fut la première profession présidée par Mgr de Laval. Il avait dès le 9 oct., 1659, présidé la prise d'habit de Jeanne, fille de Jean Godefroy, sieur de Linctot, et même donné le sermon.

Hist., des Ursulines, I, 280, ss. *Bulletin des Rech., hist.*, 1901, mars, p. 89.

1655

31 janvier, enfant anonyme (1) d'Etienne Dumetz et de Frse Morin. Le P. Dequen.

18 février, cérémonies conférées à un enfant de Chs. (Claude) Charland dit Francœur, et de Jacqueline, (2) baptisé par Guillaume Audouart.—P. Albanel.

2 avril, enfant anonyme de René Mezeré.—P. Dequen.

28 septembre, Elisabeth, fille de Mathurin Trut et de Marguerite Gareman (3) —P. Dequen.

11 octobre, Suzanne, fille de Jean Neveu et de Anne Ledette. P. Bailloquet.

1656

31 janvier, Hyacinthe, fils de Claude Charland et de Jacqueline Borde.—St-Germain et la dame Guillebout (Frse Bigot).

7 juin, Marguerite, fille de Chs Guillebout et de François Bigot.—P. Dequen.

28 octobre, Ignace, fils de Jean Denis (4) et de Karié Pelletier. Ignace Silvestre et Louise Pelletier.—P. Bailloquet.

3 décembre, Etienne, fils d'Etienne Dumetz et de Frse Morin.—Guillaume Fillion et la fille de Nopce (Mezeré).

1 L'enfant avait huit jours, Etienne Dumetz était assez éloigné de l'église et put facilement être empêché, à cette saison, de l'y apporter.

2 Blanc dans l'acte—Jacqueline Borde.

3 Ici une note nous avertit que les baptêmes d'enfants français jusqu'ici mêlés à ceux des sauvages seront inscrits à part à la fin du registre.

4 Denis Jean.

17 décembre, Daniel, fils de Brantigny (Étienne de De Nevers) et d'Anne Hayot.—Daniel Cossé et Lse Pelletier.

*De 1657 à 1659 inclusivement
pas de baptêmes d'enfants français à Sillery, à cause
de l'incendie de la chapelle.*

1660

11 mars, Ignace, fils de Noël Jeremye dit Lamontagne et de Jeanne Pelletier.—Ignace Macart et Frsc Pelletier.—P. Jacques Frémin.

1661

17 mars, Marie-Anne, fille de Jean Migneron et de Marie Pavie.—Sébastien Liénard et Anne Ledette (Leodet), femme de Gilles Pinel.—P. Druillètes.

8 mai, Michel, fils de Frs Boucher et de Florence Gareman.—Michel Dion et Nicole Gareman.—P. Frémin.

3 septembre, Jean, fils de Jean Hayot et de Lse Pelletier.—Jean Pelletier et Louise Marsolet.—P. Bailloquet.

1662

14 octobre, Marie-Angélique, fille de Frs Pelletier et de Marguerite Morisseau.—M. Dubois Davangour et Geneviève de Reinville.—P. Nouvel.

11 novembre, Marie-Madeleine, fille de Pierre Chappau et de Madeleine Duval.—Romain Duval et Madeleine Maraut. (1)—P. Le Moyne.

1 Veuve de Nicolas Pinel devenue femme d'André Renault. Cela confirme l'orthographe que nous avons adoptée dans le texte. *Marault* au lieu de *Maranda*.

1663

25 février, François, fils d'Etienne Dumetz et de Frse Duperon.—Frs Pelletier et Marg. Gareman.—P. Bailloquet.

21 mars, Jacques, fils de Sébastien Liénard et de Françoise Pelletier.—Jacques Mivile et Geneviève Pelletier.

1 septembre, François, fils de Marin Pinel et d'Olive Duperon.—Frs Pelletier et Geneviève Mézeré.

8 octobre, Pierre, fils de Jean Dumetz et de Jeanne Redié.—Pierre Chappau et Charlotte Mivile.

31 juillet, François-Xavier, fils de Jean Pelletier et de Geneviève de Reinville.—Jean-François Bourdon et Jeanne Pelletier.—Le P. Nouvel.

28 novembre, Isaac-Joseph, fils de Frs Garnier et de Jacqueline Freslon.—Isaac-Jos. Pinel et Louise Pelletier.—P. Bailloquet.

2 décembre, François-Xavier, fils de Frs Pelletier et de Marguerite Morisseau.—D.-J. d'Auteuil et Elisabeth Boucher.

5 décembre, Françoise, fille de Pierre Pinel et de Charlotte Fougerat.—André Renault et Louise Pelletier.

1664

15 janvier, Marie-Angélique, fille de Jean Migneron, et de Marie Pavie.—Etienne Brentigny (de Nevers) et Marie Pelletier.

15 janvier, François-Xavier, fils de Gilles Pinel et de d'Anne Ledette.—Frs Boucher et Marg. Morisseau.

28 janvier, Sébastien, (1) fils de Denis Labrière (Brière) et de Frse Bigot.—Sébastien Ginguereau et Hélène Desbordes.

19 février, Pierre, fils de Pierre Pluchon et de Marie Guébineau.—Pierre Normand et Marie Guillebout.

9 avril, Françoise, fille de Frs Boucher et de Florence Gareman.—Pierre Duquet et Frse Côté.

1 mai, Louise, fille de Jean Hayot et de Louise Pelletier.—Nicolas Pelletier et Gen. de Reinville.

6 mai, Etienne, fils d'Etienne Tellier et de Geneviève Mivile.—D.-Jos. d'Auteuil et Jeanne Pelletier.

20 août, Anne, fille de Mathurin Trut et de Marg. Gareman. —Jacques Fournier et Anne Hayot.

3 septembre, Marie-Frse, fille de Denis Jean et de Marie Pelletier.—Jean de la Rue et Frse Bigot.—P. Nouvel.

31 octobre, Frse-Marie, fille de Pierre Martin et de Jacobine (Jacqueline) Lafleur.—Jean Mezeré et Frse Morin.—P. Bailloquet.

1665

1 janvier, Barbe, fille de Jérôme Bilodeau et de Jeanne Ripoché.—Jacques Noël et Barbe Neveu.

22 mars, Jeanne, fille de Frs Garnier et de Jacqueline Freslon.—Guillaume de Nevers et Jeanne—.

22 mars, Joseph, fils de Frs Pelletier et de Marguerite Morisseau.—Annet Gomin et Romaine Boulet.

1 On trouve, le 25 déc., parmi les baptêmes des sauvages, un Sébastien Labrière. N'est-ce pas le même ? Seule la marraine est différente, Jeanne Pelletier au lieu de Hélène Desbordes.

30 mars, Jean, fils de Pierre Chappau et de Madeleine Duval.—Jean Coutelier et Romaine Boulet.

31 mars, Nicolas, fils de Pierre Pinel et de Charlotte Fougerat.—Isaac Pinel et Florence Gareman.

16 avril, Ignace, fils de Léonard Durbois et de Frse Pelletier.—Noël Lamontagne (Jerémye) et Gen. Rainville.

30 août, Eustache, fils de Jean Dumetz et de Jeanne Redié.—Eustache Lambert et Anne Tapie (?).—P. Nouvel.

10 novembre, Marie, fille de Jérôme Bilodeau et de Jeanne Ripoché.—Léonard Durbois et Marie-Geneviève—

1666

21 janvier, Geneviève, fille de Vincent Bredon et de Geneviève Pelletier.—Colin Pelletier et Jeanne Pelletier. P. H. Nouvel.

15 février, Jeanne, fille de Jean Routier et de Catherine Meilier.—Mathurin Trut et Jeanne Yvon.—P. Nicolas.

14 avril, Marie, fille de Frs Garnier et de Jacqueline-M. Freslon.—Frs Durbois et Marie Boucher.

17 avril, M.-Gen., fille de Jean La Rue et de Jacqueline Pin.—Pierre Boucher et M.-Gen. Gaudebout.

21 avril, Pierre, fille de Guillaume Constantin et de Jeanne Masse.—Pierre Masse et Frse Hubou.

4 juin, enfant de Jean Durand et Catherine Annononta.—Et. Le Tellier et Marie Mezeré.—P. Ls Nicolas.

29 juin, Elisabeth-Ursule, fille de Gilles Pinel et de

Anne Ledepes.—Frs-Magd.-Fortuné Ruette et Elisabeth Denevers.—P. Th. Bèchefer.

29 juin, Magdeleine, fille de Pierre Martin et de Joachine Lafleur.—Jean Pelletier et Magdeleine Mezeré.

1 juillet, M.-Anne, fille de Jean Hamel et de Marie Auvray.—Nicolas Gaudry et Marie Duval.—P. Ls Nicolas.

16 juillet, Françoise, fille de Pierre Pluchon et Marie Gobineau.—Denys Masse et Frse Hubou.

22 juillet, J.-B., fils d'Antoine Boutin et Gen. Gaudain.—Pierre Jouineau et Marie-Gen. Guillebout.

30 août, Marg., fille de Frs Pelletier et Marie Morisseau.—Jean Pelletier et Marg. Gaillard.—P. André Richard.

7 octobre, Geneviève, fille de Jacques Fauques et de Bonne Guérier.—Michel Désorsis et Lse Pelletier.

1667

20 mars, Denis, fils de Sébastien Léonard dit Durboys et de Frse Pelletier.

2 avril, Chs., fils de Denys Brière et de Frse Bigot.—Chs. Guillebout et Marguerite Guillebout.

10 mai, André, fils de Pierre Pinel et Charlotte Fougérat.—Denys-Jos d'Auteuil et Andrée Lespine.

15 mai, Claire-Frse, fille de Mathurin Trut et de Marg. Garrman.—Jos. Ruette d'Auteuil et Lse Pelletier.

21 mai, Louise, fille de Michel Thibault et de Jeanne Sohier.—Grignon et Louise Pelletier.

16 juillet, Pierre, fils de J.-B. de la Rue et de Jacqueline Pin.—Pierre Dubois-Morel et Frse Pelletier.

14 août, René, fils de Jean Dumetz et de Jeanne Redié.—René Le Duc et Frse Bigot.

17 août, Nicolas, fils de Denis Jean et de M. Pelletier.—Sébastien. Léonard et Jeanne Masse.

25 août, Romain, fils de Pierre Chappeau et Marg. Duval.—Romain Becquet et M.-Magdeleine Morin.

16 oct., M.-Geneviève, fille de Jean Routier et de Catherine Méliot.—Etienne de Nevers et M.-Geneviève de Manevelly.

13 déc., Guillaume, fils de Guil. Bonhomme et de Frse Haché.—Nicolas Bonhomme et Catherine Goujot. P. de Beaulieu.

27 déc., Simon-Jean, fils d'Etienne de Nevers et de Jeanne Hayot.—Hubert Simon et Frse Bigot.—P. Richard.

1668

18 janvier, F.-Xavier, fils de Jérôme Bilodeau et de Jeanne Ripoché.—Gilles Pinel et Frse Hubou.—P. André Richard.

22 janvier, Ignace, fils de Jean Loubat et de (Frse Dupré).—Ignace Denis et Gen. Hayot.

26 février, Catherine, fille de Pierre Peluchon et de Marie Gobinau.—René Duverger et Catherine Méliot.

29 février, Frse, fille de Etienne Le Tellier et Gen. Mezeré—Chs. Gaultier et Frse Hubou.

4 mars, Médard, fils de René Mezeré et Nicole Garaman.—Médard Duhautsel et Gen. de Manevelly.

10 mars, Marie, fille de Guil. Constantin et de Jeanne Masse.—Michel Désorsis et Marie Pinel.

16 mars, Geneviève, fille de Frs Pelletier et de Marguerite Morisseau.—Denis Jean, Gen. Pelletier.

29 mars, Jacques, fils de Ls Samson de Marthe Ragau.—Jac. Hubert et Jeanne Maufais.

29 mars, M.-Magd., fille de Hubert Simon et de Marie Viez.—Frs Prévost et Marie Duval.

19 mai, Sébastien, fils de Jean Migneron et de Marie Pavie.—Sébastien Gingreau et Jeanne Redié.

21 mai, Jean, fils de Denis Brière et Frse Bigot.—Jean Hayot et Gen. Mézeré.

10 juin, Angélique, fille de Jean Hayot et de Lse Pelletier.—Guil. de Nevers et Gen. Pelletier.

29 août, Nicolas, fils de Pierre Pinel et de Charlotte Fougerat.—P. Druillètes.

18 octobre, Frse. Garnier, fille de Chs. et de Jeanne Freslon.—J.-B. de Tilly et Frse Pelletier.—André Richard.

27 novembre, Marg. fille de Michel Tibault et de Jeanne Solhier.—Pierre Girard et Marg. Pilote.—P. Chs. Albanel.

22 décembre, Marie-Catherine, fille de Pierre Martin et de de Joachine Lafleur.—Etienne le Tellier et M. Boucher.—P. André Richard.

1669

16 janv., Guil., fils de Gilles Pinel et de Anne Ledettes.—Guil. Constantin et Anne Masse.—P. André Richard.

16 Fév., Nicolas Jérémie fils de Noël Jérémie dit Lamontagne.—Nicolas Mouchy et Catherine Macart.—P. Chs. Albanel.

25 mars, Sébastien, fils de Sébastien Léonard et de Frse Pelletier.—J.-B. La Rue et Anne Denis.—P. André Richard.

31 mars, Jean-Frs, fils de Frs Genaple et de M.-Anne Delaporte.—J. B. Morin et Marg. Gaillard-Duplessis.

15 avril, F.-X., fils de J.-B. de La Rue et de Jacqueline Pin.—Frs Garnier et Frse Hubout.

3 juin, Anne, fille de Nic. Massart et de Anne Bellesœur.—Jean Dumetz et Anne Gentreau.

10 juil., Nicolas, fils de Nicolas Sevestre et Barbe Nepveu.—P. Ls de Beaulieu.

17 sept., M.-Geneviève, fille de Mathurin Trut et de Marguerite Gareman.—Jean Pin et M.-Gen. Guillebout P. André Richard.

21 sept., Frs., fils de Jac. Fauques et de Bonne Guerrier.—Frs Ripoche et Marie Pinel.

28 oct., Etienne, fils de Denis Jean et de Marie Pelletier.—Etienne Blanchon et Annette Amyot.—Nom enlevé, probablement le P. Albanel.

25 nov., M.-Michelle, fille de Ls. Sanson, et de Marthe Ragau.—Frs Genaple et Marie Agate.

1670

14 janv., Marie-Magdeleine, fille de Jean Grenier et de de Mad. Lequier.—Pierre Mauffait et Marie Buisson.—P. Ls. Nicolas.

24 janv., J.-B., fils Jean Routier et de Cath. Chanson.—Jean Migneron et Frse Pelletier.

16 mai, Felecité, fille de Jacques Lebeuf et d'Antoinette Lenoir.—Antoine Buisson et Marie Renault.

21 mai, Jeanne, fille Jérôme Bilodeau et de Marie Ripoche.—Barth. Gaudin et —Hayot.

6 juin, Marguerite fille de Mathurin Grégoire et de Frse Loyseau.—Denis Labrière et Frse Garman.

9 juin, Joseph-Romain, fils de Pierre Mauffay et de Marie Duval.—P. Chaumonot.

26 juin, Geneviève, fille de Jean Migneron et de Marie Pavie.—Symon Rocheron et Geneviève Manevely. P. Ls. de Beaulieu.

3 juillet, Jeanne, fille de Vincent Clautreau et de Jeanne Pasquin.—Joachim Girard et Jeanne Yvon.—P. Chaumonot.

2 août, Antoine, fils de Robert Senat et de Marie Atanville.—Antoine Tapin et Marie Lefebvre.—P. de Beaulieu.

27 août, Jean-Frs, fils de Thomas Lefebvre et de Geneviève Pelletier.—Jean Pelletier et Frs. Goupil.—P. Chs. Albanel.

5 octobre, Jacqueline, fille de Frs Grenier et de Jacqueline Freslon.—Sebast. Gingreau et Jacqueline Pin.—P. Guillaume Mathieu.

20 octobre, Catherine, fille de Denis Jean et de Marie Pelletier.—Pierre Nolan et Marie Soumande.—P. Chaumonot.

Michel, fils de Emeric Thinon et de Aimée Rou.—Michel Désorsis et Marguerite Gareman.—P. Guillaume Mathieu.

9 novembre, Etienne, fils d'Etienne Le Tellier et de Geneviève Mezeré.—Mathieu Amyot dit Villeneuve et Marg. Guillebault.—P. Albanel.

14 novembre, Louis, fils de Jean Durand et de Catherine Annanonta.—Ls Labrit et Marie-Anne Du Saussay.—P. Chaumonot.



XXII

*Procès-verbal du chemin Saint-Michel,
maintenant Sainte-Foy.*

Veu par le Conseil Souverain la requête de Nicolas Gaudry, Jean Jobin, Pierre Maufay, Pierre Duval, Louis Sédilot, Noël Morin, Noël Pinguet et autres habitants de la coste Ste-Geneviève et route St-Michel, l'arrest intervenu sur icelle le sixiè' du présent mois, Procès-verbal fait par le Sr Damours conseiller aud' Conseil de la dessente par luy faite suivant le d. arrest contenant les lieux par lesquels il est le plus expédient de faire passer le chemin de charroy à aller de cette ville de Québec le long de la dt. coste Ste-Geneviève et route St-Michel comme aussi la largeur dont il doit estre et les réparations requises et nécessaires estre faites pour le rendre charroyable, le dit Procès-verbal en date du vingt-quatre du présent mois : Oüy le Procureur général, tout considéré : Le Conseil (a ?) estably et establit conformément au dit procès-verbal le chemin pour aller de cette ditte ville es lieux susdits, a passer par la rue Ste-Aune entre l'enclos des prés (?) des Pères Jésuites et celui des Religieuses Ursulines pour dessendre par un chemin de charroy distant de quinze perches ou environ du coin de l'enclos des dt. Pères, et suivre un petit costeau qui demeure sur la gauche passant dans la cour de la maison cy-devant appartenant à défunt Abraham Martin, et sera continué droit par sur les terres du Sr de Repentigny a aller gagner le chemin ordinaire qui passe près une fontaine scise sur la terre des religieuses hospitalières pour aller par-devant la maison ditte St-Jean et de la sur la main gauche de la maison de la veuve

et héritière de desfunt Jean Gloria pour continuer par où il a d'ordinaire passé sur le ruisseau St-François, et passer par un nouveau chemin encommencé par le d. Gaudry et par Jacques Gaudry, et estre poursuivy droit pour rendre dans l'ancien chemin environ à deux arpents après avoir passé un petit ruisseau sur la terre de desfunt Antoine Marette et pour estre continué jusques au bout de la d. route St-Michel. Le dit Conseil a commis le d. Procureur général pour indiquer et faire marquer les lieux par lesquels le dit chemin doit passer. Ordonne le dit Conseil à chaque habitant par les terres duquel le d. chemin est présentement estably, de le laisser de dix-huit pieds de large de raser ou arracher les souches qui se trouveront au dedans du dit chemin sur la dite largeur, d'abattre les buttes nuisibles aux charrois, et d'icelles remplir les faussés et ornières et de rendre en bon état les mauvais endroits qui se rencontrent en quelque lieu du d. chemin, Le tout chacun sur soy, enjoint à un chacun des d. habitants de travailler incessamment à ce que dessus sur icelle peine que de raison, et d'entretenir à l'avenir le d. chemin en bon estat, ce qui leur sera signifié à la diligence du d. Procureur gén'al par le premier huissier sur ce requis qu'à ce faire commettons en faisant relation. Fait à Québec au dit Conseil le vingt juin c'soixante-sept.

(Signé) J.-B. PEUVRET,
(avec paraphe). (1)

1 Copie ancienne aux archives de l'Hôtel-Dieu : a été publiée dans les Régistres du Conseil Souverain.

XXIII

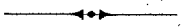
Concession du P. Dequen à damoiselle Madeleine Penart, dame De Lisle, d'une terre à Sillery, le 16 janvier 1652 (Godet). (1)

Le P. Jean Dequen, autorisé par le P. Ragueneau concède à Madeleine Penart, dame De Lisle demeurant à Sillery, trois arpents de terre de front sur le fleuve et 20 de profondeur à partir de la sapinière sur le coteau— et ce qui s'y trouvera de sapinière—à condition de douze deniers par arpent quand elle sera en valeur—, borné d'un côté au coteau, au nord-est à la dame Dupont, et au *Sorouest* à Gilles Hénart;—aussi le droit de pesche sur les trois arpents. “ La dame De Lisle sera obligée avec
“ tous ceux qui ont droit de pesche vis-à-vis de leurs
“ concessions de faire un chemin commode quand et au
“ lieu où le dit Jean Dequen le trouvera bon afin que la
“ dite dame De Lisle et les autres qui auront droit de
“ pescher puissent commodément descendre la côte, la
“ présente concession donnée aux charges et conditions
“ suivantes, c'est à sçavoir que la dite Dame De Lisle
“ promet et s'oblige de payer par chacun an, au susdit
“ jour de St-Jean l'Evangeliste après Noël pour chacun
“ arpent de terre de front sur le grand fleuve St-Laurent
“ la somme de vingt sols de rente foncière de bail d'héritage et non rachetable avec deux deniers de rente pour
“ toute la dite concession et deux chappons vifs ou deux
“ poules vives, aussi de rente payable par chacun an au d.

1 Nous ne donnons que la partie essentielle, avec les multiples obligations imposées aux concessionnaires. Le préambule n'offre aucun intérêt non plus que la conclusion.

“ jr. de S.-Jean l'Ev. et ce sans tirer à fraude, en la mai-
“ son des pères Jésuites qui est dans l'ause S.-Joseph,
“ vulgairement appelée Sillery, à commencer les dits
“ cens, rentes et chappons de rente au dit jour de la fête
“ de St-Jean l'Ev. de 1653, les dites rentes et redevances
“ portant lods et ventes, saisine et amende selon la cou-
“ tume de la ville, prévôté et vicomté de Paris reçue au
“ dit pays de la Nouvelle-France et encore à la charge par
“ la dite prenante de commencer à faire défricher dans
“ un mois commençant à compter du 15 décembre 1651,
“ bâtir des habitations par elle ou par les siens sur la
“ dite concession dans un an d'huy pour tout délai et,
“ les années suivantes, de cultiver les dites terres de
“ sorte que les dits cens et rentes puissent être perçus
“ par chacun an, sinon et à faute de ce est permis au d.
“ P. Jean Dequen supr. de la résidence,ou son
“ successeur de rentrer en la possession des dits héritages
“ par cela délaissés de plein droit,—sans la rembourser
“ des frais qu'elle aurait pu y faire :—Sera tenu la dite
“ dame De Lisle, ses hoirs etc. permettre aux sauvages
“ de Sillery de prendre du bois de chauffage et pour autres
“ usages sur la dite concession sans qu'elle les puisse
“ empêcher ou molester quand et lorsqu'ils en auront
“ besoin : sera aussi tenue—ses hoirs etc. de faire mou-
“ dre ses grains au moulin qui sera bâti sur les terres
“ seigneuriales des sauvages de Sillery en cas qu'on en
“ fasse bâtir un.—Ainsi accordé entre les parties, etc.

FIN DE L'APPENDICE.



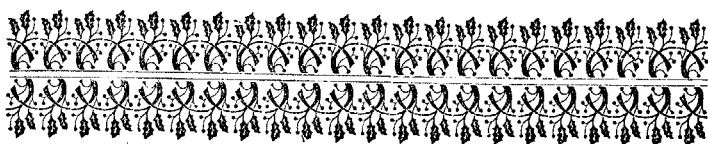


TABLE DES CHAPITRES



CHAPITRE PREMIER

PAGES.

Où l'on fait connaissance avec les lieux.—Description du plateau de Québec.—La campagne environnante.—Anciennes limites de Sainte-Foy.—Seigneuries de Sillery et de Gaudarville.—Comme quoi Sillery et le Cap-Rouge ont fait partie de Sainte-Foy pendant près de deux siècles.

I

CHAPITRE DEUXIÈME

Jacques-Cartier au Cap-Rouge ;—à Hochelaga ; l'hivernage de 1641-1642.—Forts construits au Cap-Rouge ;—menées hostiles des sauvages.—Retards de Roberval ;—départ de Cartier. ...

14

CHAPITRE TROISIÈME

Rencontre de Cartier et de Roberval à Terre-neuve ; Cartier continue sa route.—Roberval à Charlesbourg-Royal, qu'il nomme France-Roy.—On est menacé de la disette.—Désordres au sein de la population hétéroclite qu'avait amenée Roberval ; actes de sévérité : le premier pendu.—Episode de la Delle Marguerite.—Expédition au Saguenay ; une barque perdue et huit hommes noyés.—Abandon de l'établissement.

28

CHAPITRE QUATRIÈME

Premiers missionnaires en Acadie et au Canada.—La compagnie des Cent-Associés.—Prise de Québec par les Kertk, 1629.—Traité de Saint-Germain-en-Laye, 1632.—Les Jésuites, seuls missionnaires du Canada.—Le collège de Québec.—Le P. Le Jeune passe l'hiver avec les Montagnais au lac Saint-Jean.—Projet de grouper les tribus nomades en *réductions* pour les évangéliser.—M. de Sillery favorise ce dessein.

36

CHAPITRE CINQUIÈME

Noël Brulart de Sillery :—sa naissance; devient chevalier de Malte et titulaire de la commanderie de Troyes ;—vient à la cour de Henri IV en 1607.—Son immense fortune, son train de prince.—Après la mort du roi (1610), devient premier écuyer et chevalier d'honneur de Marie de Médicis.—Ambassadeur en Espagne (1614); en Italie (1621-1624); obtient le chapeau de cardinal pour Richelieu ;—lettres de remerciement de ce dernier.—Rappel de l'ambassadeur en 1624.—Appels de la grâce.—Ses relations avec le P. de Condren, saint Vincent de Paul, sainte Jeanne de Chantal.—Il se fait prêtre, 1632-1634.—Bâtit l'église des Visitandines, répand des aumônes à profusion.—Sa mort, 1640.....

47

CHAPITRE SIXIÈME

Lettre de M. de Sillery à M. de Montmagny, au sujet de son dessein de travailler au développement de la foi en la Nouvelle-France. Réponse de M. de Montmagny.—Site choisi pour la bourgade ;—routes qui y conduisent, le *chemin des Foulons*, le *chemin Gomin* ou la *Grande-Allée*, le *chemin de Samos*.—M. Gand, commis général de la compagnie des Cent-Associés, cède ses droits de propriété sur l'anse *Kamiskoua-Ouangachil*.—Premier don de douze mille livres fait par M. de Sillery en 1637.—On commence, en juillet 1637, à bâtir une maison dans l'anse, qu'on nomme Sillery à cause du bienfaiteur.—Deux familles sauvages y sont reçues.—Les PP. Le Jeune et Dequen y arrivent en avril 1638.....

67

CHAPITRE SEPTIÈME

Nouvelles familles sauvages à Sillery.—Le commandeur continue ses libéralités :—don de vingt mille livres pour assurer l'avenir de la mission Saint-Joseph.—Lettres du P. Le Jeune.—Premiers missionnaires à Sillery.—Baptêmes en 1638, 1639, 1640.—Conversion du chef montagnais, Jean-Baptiste Ekhinechkaouat.—Le sorcier Pigarouich.....

83

CHAPITRE HUITIÈME

Arrivée des Ursulines et des Hospitalières à Québec.—Les premières élèves des Ursulines.—Marie Négabamat.—La petite vérole en 1639.—Les deux premiers capitaines de Sillery à l'hôpital.—Mort de François-Xavier Nénaskoumat.—Dévouement des Hospitalières et des Jésuites ; résignation des malades.—Mme de la Peltrie à Sillery pour la fête de Noël.

99

CHAPITRE NEUVIÈME

Retour des sauvages.—Assemblée pour exhorter les infidèles à se convertir.—Election des chefs et d'un *capitaine de la prière*.—Défrichements et autres occupations : la chasse, la pêche.—Coutumes indiennes ; costumes.—Piété des néophytes de Sillery.—Leur foi récompensée par des prodiges.—Mariage de François-Xavier, fils de Nénaskoumat..... 112

CHAPITRE DIXIÈME

Les Hospitalières à Sillery.—Jésuites et religieuses arrivés en 1640.—Désir de la duchesse d'Aiguillon de voir les Hospitalières s'établir à Sillery.—L'incendie de la maison des Jésuites et de Notre-Dame de Recouvrance hâtent l'exécution du projet.—Bénédiction de la première pierre du monastère de Sillery, le 9 juillet, 1640.—Les religieuses habitent une maison de M. de Puiseaux en attendant.—Entrent dans leur monastère le 1 décembre ; le P. Ménard chapelain.—Privations, souffrances, maladies.—Mort de la mère Sainte-Marie ;—mort de M. Cand et de M. de Sillery..... 129

CHAPITRE ONZIÈME

Courses des Iroquois.—Les missionnaires demandent une escorte, dont les chrétiens de Sillery font partie.—La société de Montréal ; M. de Maisonneuve, Melle Mance, Mme du Bullion.—Arrivée des colons de Villemarie.—M. de Puiseaux donne tous ses biens à la nouvelle société.—Hivernement et travaux à Saint-Michel et à Sainte-Foy.—Incident à la fête de M. de Maisonneuve.—Douce relations des colons et des Hospitalières.—Départ, au printemps 1642, pour Montréal.—Retour de Mme de la Peltre et de M. de Puiseaux, qui redemande ses biens.—Vie à Sillery.—Melle Irwin..... 144

CHAPITRE DOUZIÈME

Une expédition guerrière.—Mort de Jean Nicollet.—Sokokis amené et soigné à Sillery.—De retour dans son pays il obtient que ses compatriotes envoient une délégation demander aux Iroquois la liberté du P. Jogues.—Mort de Richelieu et de Louis XIII.—Nombre de familles à Sillery.—Arrivée des Attikamègues.—Le P. Buteux.—Défection de quelques-uns.—Inquiétudes, causées par la nouvelle que la fondation de M. de Sillery avait cessé.—Courses des Iroquois.—Le P. Bressani, fait prisonnier, avertit dans une lettre le gouverneur du danger qui menace les religieuses à Sillery.—Leur départ, 29 mai, 1644.... 162

CHAPITRE TREIZIÈME

Expédition contre les Iroquois.—Prisonniers faits au fort Richelieu.—Le P. Druillètes accompagne les néophytes à la chasse.—Exploits de Piescaret ; il amène ses prisonniers à Sillery.—Traité de paix aux Trois-Rivières, 1645.—Chrétiens de Sillery massacrés par les Sokokis en l'automne 1645.—Vincent-Xavier meurt de ses blessures au printemps suivant.—Sa petite fille, Charité, remarquable par sa vive intelligence, meurt peu après.—Les PP. Massé, Druillètes et Dequen à Sillery.—État de la bourgade ; domestiques et *donnés*.—Le premier médecin de Sillery.—Légers désordres ; dangers des des boissons enivrantes ; châtement des coupables.—Jubilé d'Innocent X.....

178

CHAPITRE QUATORZIÈME

Echange de cadeaux au jour de l'an 1646.—Pères à Sillery ; Mort du P. Massé ; inhumé dans la nouvelle chapelle.—Ses travaux en Acadie avec le P. Biard.—Ses restes retrouvés en 1869 ;—monument élevé sur sa tombe.—Mort du P. de Nouë.—Travaux à Sillery ; les sauvages tuent la vache de M. Nicolas.—Qui était M. Nicolas.—Une brasserie ; culture du houblon.—Portrait d'Anne d'Autriche et de ses enfants envoyés aux sauvages.—Mort de la mère Saint-Ignace.....

194

CHAPITRE QUINZIÈME

Nombre des sauvages chrétiens de Sillery au commencement de 1647.—Missionnaires de cette résidence.—Le P. Druillètes chez les Abénakis.—Bénédiction de l'église de Sillery, 8 mai, 1647.—Première messe.—Cloche à la chapelle de Tadousac.—Le P. Dequen découvre le lac St-Jean.—Encore les Iroquois.—Mort du P. Jogues.—Expéditions guerrières.—Le meurtrier du P. Jogues brûlé à Sillery.—Mort de Jean Amyot et François Marguerie.—Mauvaise chasse de 1648 ; état de la bourgade.....

209

CHAPITRE SEIZIÈME

Règlement de 1648 au sujet de la traite.—On saisit des fourrures chez M. Chartier, chapelain des Ursulines.—Consulte à Sillery, pour décider si le règlement pour la traite oblige en conscience.—Gabory, serviteur des Jésuites, blessé par la chute d'un arbre.—Pères et frères à Sillery en 1648.—Encore les Iroquois.—Les Chrétiens de Sillery montent aux Trois-Rivières

sans coup férir ;—victoire du 18 juillet ;—Départ de M. de Montmagny, auquel succède M. d'Ailleboust.—Représailles des Iroquois : destruction de la bourgade Saint-Joseph, 1648, de Saint-Ignace, 1649 ; martyre des PP. Daniel, de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Charles Garnier et Chabanel.—Dispersion des Hurons : Le P. Ragueneau en amène une partie à Québec.—Forts commencés à Sillery.—Départ du P. Le Jeune pour la France.—Série de malheurs : les chrétiens trahis dans une expédition contre les Iroquois ; naufrage d'une chaloupe ; incendie du monastère des Ursulines.....

222

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Concession de M. de Montmagny aux sauvages en 1646, sur le coteau de Sillery et à l'ouest de la terre de Thomas Hayot.—Prise de possession.—Les diverses bornes :—la grande route de Québec au Cap-Rouge ;—ce qu'étaient les terres des pères dont parle l'acte de 1646 ;—le fief Saint-Michel.—Où était la concession de Thomas Hayot.—Où était le fort Saint-Xavier.—Ce qu'on entendait par le Cap-Rouge.—Concession de la seigneurie de Sillery en 1651.—Prise de possession. le six février 1652.

240

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Arrière-fiefs dans la Seigneurie de Sillery.—Fief Sainte-Ursule, concédé en franc-alleu aux Ursulines en 1654.—Acquis en 1844 par M. Antoine Parant, supérieur du Séminaire de Québec.—Fief de Monceaux.—Terres de l'Hôtel-Dieu à Sillery vendues en 1649 à Mme de Monceaux ; opposition du P. Drui-lètes ; requête.—La famille d'Auteuil à Sillery.—L'ancien Hôtel-Dieu devient le manoir.—Mme de Monceaux et sa fille Claire-Françoise, femme de Denis-Joseph d'Auteuil.—Armes des du Clément.—Claire-Françoise repasse en France et refuse obstinément de revenir au Canada.—Déshérite son fils.—Où l'on fait une *excursion* lointaine et jusqu'en plein XVIII siècle, sauf à battre ensuite en retraite.—Frs-Madeleine d'Auteuil, procureur général.—Soutient sa belle-sœur, la dame de la Forest, dans son procès avec Berthelot.—Aide l'Hôtel-Dieu dans ses débats avec l'intendant Dupuy.—Ses enfants.—Mutations de Monceaux

256

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Difficulté au sujet de la pêche à l'anguille de la Pointe-à-Puiseaux.—M. d'Ailleboust veut s'en emparer.—Opposition du P. Dequen.—Requête du P. Ragueneau.—Mme de Monceaux s'en-

gage par contrat à bâtir une maison pour les sauvages dans le fort de Sillery;—ce qu'était une pareille maison.—Règle sévère au fort de Sillery.—Pères qui y étaient en 1649, 1650 et 1651.—Martyre du P. Buteux;—lettres de Négabamat au P. Le Jeune; si le P. Le Jeune revint jamais en Canada..... 276

CAAPITRE VINGTIÈME

Iroquois pincés par Auahotaha et brûlés aux Trois-Rivières.—Représailles.—Martyre du P. Buteux.—Mort de Duplessis-Bochart.—Massacre chez Jacques Maheu et Petit au Cap-Rouge.—Nicolas Pinel et son fils Gilles surpris dans leur champ.—François Boulé tué, et Pierre Gareman avec deux autres, faits prisonniers au Cap-Rouge.—Où étaient les terres de ces colons.—Le P. Poncet et Mathurin Franchetot pris à leur tour.—Michel Morin tué.—Claude Dorval, deuxième médecin de Sillery.—Pas de chasse dans l'hiver de 1652-1653; misère à Sillery.—Désertions au printemps, 1653.—Sauvages pris par les chrétiens et sauvés par Négabamat, amènent un traité de paix.—Autre paix plus générale signée aux Trois-Rivières, 1653..... 292

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

Concession de Gaudarville à Louis de Lauzon.—Fermes déjà en exploitation dans ces parages en 1652.—Augmentation du fief en 1653.—Curieuse convention, en 1654, entre le seigneur et un certain nombre de colons qui s'engageaient à vivre et à travailler ensemble pour se défendre des Iroquois.—Les plus anciens habitants de Sainte-Foy dans la seigneurie de Gaudarville.—René Mézeré, surnommé Nopces, et François Boucher.—Pierre Gareman et François Boulé.—Jean Dumetz.—Sa terre abandonnée en 1650 passe à la fabrique de Québec qui la concède à Charles Gautier dit Boisverdun.—Jean Dumetz à la côte de Lauzon.—Il fait baptiser ses enfants à Sillery et refuse d'en porter un à l'église de Saint-Joseph.—Sa terre de Gaudarville, de main en main, finit par échoir en partie à la fabrique de Sainte-Foy, qui la possède encore.—Nicolas Pinel, André Renault, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault et Etienne Dumetz.—La terre de Pierre Gallet passe à Mathieu Damours.—Les Damours de Louvière longtemps à Sainte-Foy..... 306

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Les documents deviennent plus rares au sujet de la bourgade de Sillery.—Nations sauvages qui y étaient à la fin de 1653.—Où il est question une dernière fois de J.-Baptiste Ekhi-

nechkaouat.—Négabamat véritablement seul chef.—Sa constance dans la foi et sa noble conduite.—Nouvelles courses des Agniers.—Le frère Liégeois tué à Sillery.—Découverte de ses restes et de ceux des PP. Dequen et Frs Duperon en 1878.—Perdus et retrouvés de nouveau en 1891, ils sont inhumés avec pompe dans la chapelle des Ursulines.—Les courses continuent malgré la paix.—Mort du P. Garreau, ancien missionnaire à Sillery.... 326

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Pain bénit donné à Sillery en 1657.—Les PP. Druillètes et Bailloquet desservent la bourgade.—Le P. Dequen supérieur à Québec.—Onnontagués dans le fort de Sillery et à la côte de Lauzon.—Négociations pour le départ des Hurons.—Jean Le Mire tire sur un Iroquois.—Le moulin de M. de Maure.—La tribu de la Corde refuse de partir.—Départ de celles de l'Ours, et du Rocher.—Cette dernière est massacrée.—Nouveaux meurtres commis par les Iroquois.—Nombreux Français traînés en captivité.—Iroquois également nombreux pris en divers lieux.—Négociations et perfidies.—Ambassade du célèbre Garakontié.—Le P. Le Moyne retourne aux Cinq-Cantons et ramène un certain nombre de captifs.—Les Algonquins tuent neuf Iroquois.—Représailles.—Guillaume Routier est fait prisonnier au Cap-Rouge.—Les sauvages de Sillery se dispersent pour un temps..... 338

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

Incendie de la chapelle de Sillery treize juin 1657.—Quand fut-elle rebâtie?—Un texte obscur du *Journal*.—La reconstruction eut lieu de 1659 à 1661.—Arrivée de Mgr de Laval en 1659.—Il donne la confirmation à une centaine d'Algonquins et de Hurons.—Festin à cette occasion, harangue d'un chef Huron et de Négabamat.—Départ de l'abbé de Queylus.—Retour de la Sœur Bourgeois et de Jeanne Mance.—Nouveaux colons..... 351

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

Capture et supplice d'un Mahingan qui révèle les desseins hostiles des Iroquois.—Hurons *iroquisés* surprennent une jeune femme à la côte de Beaupré.—Ils sont arrêtés devant Québec.—Supplice de trois d'entre eux.—Le dévouement de Daulard sauve la colonie.—Victimes des Iroquois.—Iroquois captifs.—Négociations.—Garakontié.—Captifs délivrés par le P. Le Moyne en mission chez les Onnontagués.—Arrivée d'une centaine de sol-

dats.—Désordres causés parmi les sauvages par les boissons
 enivrantes.—Tremblement de terre de 1663, considéré comme
 un châtimeut.—Conversions ; pèlerinages à Sillery..... 364

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

Retour de Mgr de Laval et fondation du Séminaire de Qué-
 bec.—Arrivée de Gaudais-Dupont.—Réformes dans l'adminis-
 tration de la justice ; établissement du Conseil-Souverain.—En-
 voi de quelques centaines de colons.—Arrivée de M. de Tracy ;
 belle harangue d'un chef sauvage.—Le régiment de Carignan.—
 Les Algonquins de Sillery anéantissent un parti d'Agniers.—
 Nouvelle ambassade de Garakontié ;—Expédition infructueuse
 contre les Agniers au mois de janvier 1666.—Autre expédition
 plus heureuse..... 379

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Familles trouvées en 1661 par Mgr de Laval au fort Saint-
 Xavier.—Etat de la seigneurie de Sillery en 1663.—Document
 de 1664 sur la rapidité avec laquelle elle fut peuplée.—La pa-
 roisse comptait dès lors trois rangs dans Sillery : Saint-François-
 Xavier, Saint-Ignace et Saint-Michel.—Quelques-uns des con-
 cessionnaires de 1663.—Habitants du fief Saint-Michel et de
 Coulonge à cette époque.—Le docteur Goumin.—Habitants de
 la côte Saint-Xavier lors du recensement de 1667.—Philippe
 Nepveu.—Jacques Bertheaume.—Michel Thibault.—Mathurin
 Trut.—Etienne de Nevers.—Jean Routier.—J'égitime fierté que
 les Canadiens devraient éprouver au souvenir des ancêtres.—
 Amour du lieu natal..... 391

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

Autres habitants de la côte S.-François-Xavier.—Jean
 Noël.—Jean Mignerou dit Lajeunesse ancêtre des Myrand.—
 Sébastien Ginguereau, ancêtre des Gingras.—Jacques Fournier,
 sieur de la Ville.—Pierre Masse, père et fils.—Jean Nepveu et
 Gilles Pinel.—Pierre Pluchon.—Pierre Dubois-Morel.—Jean de
 la Rue.—Sébastien Liénard dit Durbois.—Nicolas Goupil et
 Denis Jean dit Saint-Onge.—Thomas Hayot.—Nicolas et Fran-
 çois Pelletier.—Jacques Lebeuf.—Qu'était Louise de Boisenueve
 dont parle le recensement ?—Quelle terre avait Denis Jean ?—
 Détails sur cette famille : Marie Jean, religieuse de la Congrè-
 gation.—Marie-Françoise Jean, devenue la mère Anne des An-
 ges à l'Hôtel-Dieu : sa sainte vie et sa sainte mort.—Sa mère,

Marie Pelletier, veuve Denis Jean, se dévoue à l'œuvre de la Providence à Québec, puis à celle de l'Hôpital-Général.—Le domaine de Monceaux en 1667.—La résidence de Sillery.—Population totale des côtes de S.-François-Xavier et de S.-Ignace.—Qui possède aujourd'hui les terres de la côte S.-François-Xavier.....

409

CHAPITRE VINGT-NEUVIEME

Champs des Jésuites à Sillery.—Mathieu Amyot dit Ville-neuve.—Habitants de la côte Saint-Ignace.—Antoine Brassard et son gendre, Louis Fontaine.—Jérôme Billaudeau.—Jacques Fauques.—René Duverger.—Noël Jérémie dit Lamontagne.—Barthélemy Gaudin.—Michel Desorsis.—Guillaume Constantin.—Habitants de la côte Saint-Michel.—Jean Chesnier.—Noël et Pierre Pinguet.—Gervais Buisson, père et fils.—Noël Pelletier, Jacques Pouppeau et Jean Jouyneau, au fief de Ste-Ursule.—Joa-chim Girard sur les terres de Jean-Paul Godefroy.—Jacques et Nicolas Gaudry dit Bourbonnière.—François Prévost.—Adrien et Etienne Sédilot dit Montreuil.—Adrien Sédilot dit Brisval *se donne* à l'Hôtel-Dieu : sa terre est vendue à Nicolas Gauvreau, armurier.—Jean Hamel.—Hubert Simon dit Lapointe.—Marc Duchesne et Pierre Maufay.—Laurent Herman.—Pierre et Romain Duval.—Pierre Picher.—Guillaume Bonhomme.—Charles Danays ou Danetz.—J.-B. Morin de Belleroche.—Jean Neau dit Saint-Crespin.—Pierre Cochereau.—François Genaple.—Michel LeGardeur.—Louis Samson.—Quelques autres *habitants* et *volontaires*.—Population de cette localité.—Procès verbal de la continuation de la route Saint-Michel jusqu'à Québec.....

430

CHAPITRE TRENTIEME

Les premiers seigneurs de Gaudarville.—Louis de Lauson épouse Marie-Catherine Nau de Fossembault.—Il se noie en 1659.—Sa veuve épouse, deux mois après, J.-B. Peuvret du Mesnu, futur greffier du Conseil-Souverain.—Charles de Lauson cède à la dame Peuvret, en 1662, le fief de Gaudarville.—J.-B. Peuvret épouse en secondes noces Rogère Lepage, veuve du sieur Thoéry de l'Ormeau.—Biens que possédait Rogère Lepage en France.—Ses testaments en 1684 et en 1702.—Sa fille, religieuse bénédictine de Montargis.—Alexandre du Mesnu hérite des seigneuries de son père.—Son fils Alexandre-Joseph disparaît de bonne heure.—Marie-Anne Peuvret, longtemps seule propriétaire de Gaudarville.—La seigneurie passe ensuite aux

Duchesnay.—Histoire des censitaires.—Deux rangs dans Gaudarville, en janvier 1668.—Marin Pin.—Etienne Le Tellier.—René Mezeré.—Charles Gautier.—Mathieu Damours.—Pierre Martin.—Pierre Pinel.—Etienne Dumetz.—Au second rang, Michel Bisson.—Jacques Habert.—Jean Bouchard.—Mathurin Moreau.—André Pinel.—Simon Allain.—Jacques, Henry et Jean Larchevêque.—Le domaine de Gaudarville.—Le moulin banal. 459

CHAPITRE TRENTE ET UNIÈME

Missionnaires à Sillery, de 1659 à 1670.—Pas de baptêmes de sauvages en 1669 et 1670.—Causes de la décadence de la bourgade.—La traite de l'eau-de-feu.—Mort de Noël Négabamat en 1666.—Election de son successeur en 1669.—Les boissons alcooliques s'introduisent peu à peu dans la bourgade de Sillery.—La petite vérole de 1670.—La ruine..... 483



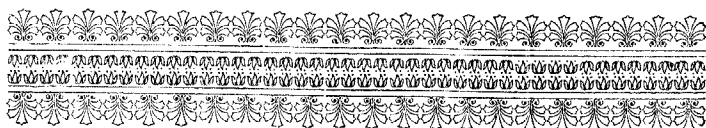


TABLE DE L'APPENDICE



I

Fondation faite par le commandeur de Sillery, pour la fondation de la résidence de St-Joseph, près de Québec.....	497
---	-----

II

Cession des biens de M. de Puiseaux à la société de Montréal par M ^{re} Charlot, procureur de M. de Maisonneuve.....	503
---	-----

III

Ratification de la cession ci-dessus par M. de Maisonneuve	506
--	-----

IV

Concession de terres aux sauvages par M. de Montmagny.	507
--	-----

V

Prise de possession des terres susdites, 6 août 1646.....	509
---	-----

VI

Titres de la Seigneurie de Sillery. Les Pères Jésuites. La Compagnie de la Nouvelle-France.....	510
---	-----

VII

Ratification par Louis XIV de la Concession de Sillery en faveur des sauvages sous la direction des pères Jésuites.	512
--	-----

VIII

Copie de l'Acte de Prise de Possession de la Terre de Sillery pour les Sauvages. 6 février 1652.....	515
--	-----

VIII (-IX)

Opposition du Gouverneur à la vente de Monceaux.	516
---	-----

IX (-X)

Requête de Mme de Monceaux.....	518
---------------------------------	-----

X (-XI)

Généalogie de Clément, Originaire de Beauvoisis. Election et généralité d'Amiens.....	520
---	-----

XII	
Numéros du cadastre dans les arrière-fiefs de Ste-Ursule et de Monceaux. Propriétaires actuels.....	522
XIII	
Coppie de l'Opposition contre la prise de possession à la Pte de Pizeau pour la pesche de l'anguille. 1650.....	524
XIV	
Requête du P. Ragueneau.....	527
XV	
Déclaration du Gouverneur de Mézy au sujet de la " Pêche de la Pointe de Puiseaux. " reconnaissant le droit des sauvages chrétiens de Sillery à cette Pêche. 1664, Avril 24.....	534
XVI	
Concession de Gaudarville, 1652. A M. Louis de Lauzon Sr de la Citière.....	535
XVII	
Augmentation de Gaudarville, 1653.....	537
XVIII	
Convention de Louis de Lauzon avec quelques-uns de ses Censitaires de Gaudarville.....	540
XIX	
Procès-verbal des lignes et bornes de la terre de la fabrique de Nostre-Dame de Foy, du 4 juillet, 1765, par Ignace Plamondon.....	545
XX	
Recensement de 1667. Côtes de Ste-Geneviève, Saint-François et Saint-Michel.....	547
XXI	
Enfants Français baptisés à Sillery de 1637 à 1670.....	557
XXII	
Procès-verbal du chemin Saint-Michel, maintenant Sainte-Foy.....	571
XXIII	
Concession du P. Dequen à damoiselle Madeleine Penart, dame de Lisle, d'une terre à Sillery, le 16 janvier 1652 (Godet).	573



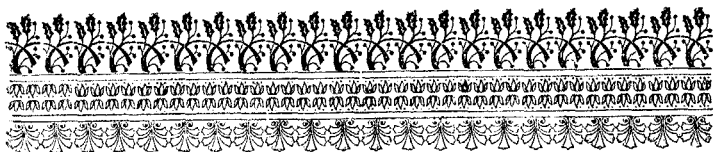


TABLE ONOMASTIQUE



LE CHIFFRE GRAS INDIQUE LE PASSAGE PRINCIPAL.



Abatenau, Marie-Magdeleine, 103.

Agathe, Marie Anne, 453.

Agona, **20**, 25.

Aiguillon, duchesse d', **100**, 129, 147.

Ailleboust, Mme d', 70.

— M. d', 222, 276, 294, 309, 321, **344**, 400, 454.

Albanel, P., **283**, 484, 490, 491.

Alexandre, Alexis, 10.

Alfonce, Jean, 29.

Allain, Simon, 478.

Allsopp, George, 274.

Amiskouevan, Marie, 103.

Amyot, Mathieu, 431, **432**, 481.

— Jean, dit Antaïok, 218.

Anahotaha, **292**, 341, 367.

Anjou, Gilles d', 321, **322**, 473.

Anne des Anges, Sœur, **420**, 421.

Annenonta, Catherine, 474.

Anselme, P., 48.

Ansse, Denis, 457.

Anthoine, Dom, 10.

- Antoine*, 426.
Aontarisati, 293.
Aouéaté., 304.
Archambault, Jacques, 307, 309, **321**, 322, 473, 474-
Argall, Samuel, 198.
Argenson, M. d', 344, 346, 359, 365, 375.
Arrivé, Maurice, 404.
Arundel, famille d', 228.
Assépance, Nicole, 103.
Assomption, R. Mère de l', **423**, 466.
Aubery, 51.
Aubry, abbé, 37.
Augeron, Antoine, 481.
Aulnay de Charmisay, Charles d', 233.
Auteuil, Denis-Joseph Ruette d', 70, 263, **264**, 265, 267,
 268, 298, 301, 340, 401, 424, 455.
 — Charlotte-Anne, 265, 424.
 — François-Magdeleine-Fortuné, 262, 265, 296, 267,
 269, **272**, 273, 424.
 — Ignace-Alexandre, 273.
 — Claire-Marie, 273.
 — Charles-François-Marie, Sieur de Monceaux, 273.
 — Pierre, Sieur de Lamalotière, 273.
 — Philippe-Marie, 273.
 — Chs.-Frs.-Marie, 273.
 — Lse.-Geneviève, 273.
 — Marie-Catherine, 273.
 — Louis-Augustin, 273.
Autriche, Anne, 41, 207.
Avangour, M. d', 375, 379, 485, **486**, 487.
Averna, abbé d', 273.
Avenel, 50, 55.
Avril, François, 457, 471.
Auxhillon, Paul et Raoul d', 29.
Aymart, Marie, 167.

- Baillargeon*, Jean, 265, 403.
Bailloquet, Pierre, P., 283, 284, 297, 347, 399.
Ballet, abbé, 316.
Barbier, Marie, Soeur, 423.
Barbot, Suzanne, 410.
Baron, Gilles, 261.
Barry, Julienne, 313.
Barbé, Colas 24.
Barré, Charlotte, 95.
Bassani, 298.
Bassel, Henri, 274.
Batard Flamand, le, 388.
Beaupré, vicomte de, **20**, 23, 24.
Beauharnois, M. de, 272.
Beaulieu, P., **484**, 489, 490.
Beauregard, Marie, 397.
Beaudet, Jean, 456.
— abbé, Louis, 71.
Bèchefer, Thierry, P., 484, 494.
Becquet, Romain, 451, 461.
Bégon, M., 271.
Belleau, Sir Narcisse, 522.
— Guillaume, 321.
Bellot, Belleau, Magdeleine, 417, 477.
Belleborne, Nicolet de, 165.
Bellesoeur, Anne, 316.
Bénard, Marguerite, 299.
— Pierre, 456.
Berchereau, Frs de Chavigny de, 164, 234, 312.
Beriau, Jean, 417.
Bermen, Laurent, 259.
Bernières, M. de, 356, **380**, 420.
Berthéaume, Jacques, 243, 296, **402**, 403, 449.
Berthiaume, Pierre, 321.
Berthelot, François, **268**, 269, 463.

-
- Bérulle*, M. de, 64.
Bertrand, Guillaume, 425.
Biard, Pierre, S. J., **37**, 197.
Biencourt, 198.
Bigot, Françoise, 399.
— P., 359.
Billaudeau, Jérôme, 433.
Bisson, Michel 476.
Blanvert, Chs. 481.
Blondeau, François, 322.
Boileau, 240.
Boiseneuve, Louise, 409, 425.
Boisseau, Frs., 481.
— René, 431.
Boisset, Frs, 479.
— Guillaume, 307.
Boisverdun, Charles. V. Gautier.
Bois, M., 47, 70.
Boiscler, Jean-Eustache Lanouiller, de, 243.
Boissel, Jacques, 400.
Boize, Louise de, 426.
Boivin, Guillaume, 405, 470.
Bonhomme, Guillaume, **449**, 450, 455.
— Ignace, 316, 403, **449**,
— Nicolas, 203, 401.
Bonnault, P., 491.
Bonet, Robert, 481.
Bonfeld, John, 274.
Bonin, Jacques, P., 210.
Boteleux, Jean, 456.
Borde, Jacqueline, 347.
Borda, Jean, dit Bellefleur, 416.
Borel, M. 418.
Bouchard, Jean, 476, 477.

-
- Claude, dit Dorval 292, 298, **299**, 305, 308, 404,
418, 427.
- Marie, 299.
- Bouchel*, Joseph, **92**, 206.
- Boucher*, François, 251, 296, 297, 309, **313**, 315, 411, 413,
471. **472**, 477.
- Ignace, 324.
- Marin, 313.
- Jeanne, 418.
- Boudier*, de Beauregard, Antoine 234.
- Boujonnier*, 261.
- Boulé*, François, **295**, 296, 297, 307, **309**, 271.
- Boulet*, Romaine, 70.
- Bougeant*, P., 55.
- Bourbonnière*, Jacques Gaudry, V. Gaudry.
- Bourdon*, Jean, **41**, 107, 214, 242, 257, 267, 345, 358, 401,
423, 457.
- Marie, 423.
- Bourgeois*, Marguerite, 146, 361, 423.
- Boutet*, Martin, 265.
- Boutin*, Antoine. 412.
- Jean-Baptiste, 412.
- Bouteville*, Geneviève, 461, 466.
- Bouvant*, P., 172, 232, 465.
- Boysse* Guillaume de, 309, **318**, 322. V. Boisset.
- Brassard*, Antoine, 347, 432, 477.
- Jean., 323, 476.
- Brébeuf*, P. de, 38, 145, 158, 166, 179, **228**, **489**.
- Bréband*, Pierre, dit La Motte, 435.
- Michel, " 435.
- Bredon*, Vincent, 419.
- Geneviève, 418.
- Breton*, Dom Guillaume le, 16.
- Bressani*, P., 67, 85, **173**, 178, 226.
- Brière*, Denis, **399**, 415.

Brière, Sébastien, 399.

— Charles, 399.

— Jean-Baptiste, 399.

— Jeanne, 451.

Brisacier, P. 289.

Brisval, V. Sédilot.

Brouillet, Michel, 415.

Brulart, Noël de Sillery, **47-67**, 143.

— Nicolas, 48.

— Pierre, marquis de Sillery et de Puisieux, **48**, 135.

— François, abbé, 48.

— Catherine, 48.

— Anne, 48.

Brunet, 452.

Bruyas, P., 484.

Buisson, Antoine, 405.

— Florent, 410, 476.

— Gervais, 415, 456.

— Pierre, 456,

— Michel, curé de Ste-Foy, 476.

Bullion, Madame de, 147, 363,

Buteux, P., 39, 162, 179, 277, 292, **293**.

Cadieu, Charles, dit Courville, 266.

Cailhaut, Jacques, 234, 400,

Callières, M. de, **232**, 270.

Camus, Claude, 402, 434.

Carbonnet, Madeleine, 451.

Carigonan, 49.

Caron. Jean-Baptiste, 94.

— Marie, 365.

Cartier, Jacques, **2**, **12**, 17, 20, **21**, 23, 24, 25, 26, 27, 28,
29, 30, 33, 34, 35, 152, 274.

Casgrain, abbé, **199**.

Casson, Dollier de, 153.

Casot, P., 12, **90**.

- Calin*, Marie-Thérèse, 274.
Cauchon, Marie, 47.
Caumont, Pierre, 259.
— Jacques, 259.
Cauvet, Ambroise, 189.
Chabanel, P., 231.
Chabdikouéchich, 103, **106**.
Chaigneau, Nicolas, 242, **296**, 307, 321, 403, 469.
Champlain, Samuel de, 34, 36, **143**.
Champigny, route de, 480.
— M. de, 270, 460.
Chambalon, 415, 464.
Champfleur, M. de, **145**, 179, 181.
Chantal, Ste Jeanne de, **51**, 63, 64.
Chapeleau, Catherine, 450.
Chappacou, Simon, 455.
Chappau, Pierre, 399, 431.
Charland, Claude, dit Francœur, 250, 251, **347**, 428.
— Hyacinthe, 347.
Charles-Quint, 18.
Charlot, Mre Pierre, 150.
Charon, 301.
Charron, Claude, 402, 434.
Chartier, Sieur, 42, **223**, 434.
Charrier, Marie, 451.
Chartrain, 10.
Chastel, Hélène, 296, 312.
Chastelets, M. des, 246. V. Juchereau.
Chatel, Sœur, 362.
Chaumonot, P., 100, **154**, 356, **385**, 419, 450, 455, **481**,
492, **494**.
Chauvigny, Madeleine, dame de la Peltrie, V. Peltrie.
Chavigny. V. Berchereau.
Chesnaie, Sieur de la, 401.
Chesnay, Sieur du, V. Juchereau.

-
- Chesnier*, Jean, 251.
Chevalier, François, 476.
Chomedey, Paul de, Voir Maisonneuve.
Citière, Florent de la, 424.
Clément, Claire-Françoise du, dame d'Auteuil, 263.
Closse, Lambert, 369.
Cochereau, Pierre, 453.
Coeuvres, Marquis de, 49.
Coetlogon, Anne-Marie de, 451.
Coignat, 435.
Colson, Nicolas, 314.
Colbert, 267.
Concino Concini, Maréchal d'Ancre, 55.
Condren P., 56.
Constantin, Guillaume, 435.
Coquin, Pierre, 457.
Cordé, Catherine, 234.
Cosme de Nantes, P., 233.
Coton, P., 197.
Cottin, Françoise-Angélique, 325.
Courdavault, Sieur de, 463.
Couillard, Marguerite, 165.
— Guillaume, 165.
Courcelles, M. de, 382, 387, 487, **490**.
Couraux, Cybard, 481.
Courey, Pol, Alfred, Henri de, 273.
— Chs. Pottier de, 273.
Courtois, Chs., 403, 449.
Couture, Guillaume, 166, 184, 185, 389.
Cramoisy, M., 289.
Crespieul, P. de, 399.
Crisacy, Marquis de, 273.
Crevier, Christophe, 251, 294.
Crolo, Sœur. 462.
Dablon P. 356.

- Dalmas*, P., 191, 316.
Damiens, Jacques, 456.
Damours, Charles et Jean, sieurs de Louvière, 322.
 — Jean-Baptiste, 323.
 — Charles-Nicolas-Joseph, 323.
 — Françoise-Charlotte, 324.
 — Mathieu, sieur de Chauffours, 322, 473, 479, 480.
Daniel, P., 228.
Danays ou Dannels, Charles, 453.
Daran, Adrien, P., 209.
Dauversière, M. de la, 156.
David, Guillaume, 397.
 — François, 95, 479.
Defrétat, Amable, P., 210, **313**.
Delaplace, P., de, 80.
Deleigne, André, 324.
Deleau, Adrien, 477.
Delicerace, Susanne, 476.
De Lisle dame, 249, 415.
Delormeau, Thoéry, 461, 463, 464.
Delannay, Charles, 456.
Delacroix, Pierre, 419.
De Nouë, Anne, P., 201.
De Nevers, Etienne, dit Brantigny, 418.
Denis, Charles, 425.
Dequen, P., 39, 81, 89, 97, **109**, 112, 178, 189, **190**, **209**,
 277, 283, 236, 299, 333, **399**, 401, 404, 410,
 413.
Dérothée, La Sauvagesse, 419.
Derré, François, V. M. Gand.
Desbordes, Jean, 415, 416.
Destargis, sieur, 10.
Destourmel, Anne, 263.
Desorsis, Michel, **435**, 450.
 — Françoise, 435.

-
- Marie-Magdeleine, 435.
— Marie, 450.
Deshayes, Marie, 453.
Dolbeau, P., 37.
Domagaya, 15.
Donnacona, 18, **19**.
Dosquet, Mgr, 70.
Douayren, Louis, 24.
Dorval, V. Bouchard.
Drolet, Jean-Baptiste, 10.
Drolet, Charles, 10.
Druillètes, P., 75, 178, **182, 283**, 210, 302, 309, 339, 364, 431, 483, 484.
Dubock, 190, 191.
Dubois, Louis, 416.
Dubois-Morel, Pierre, 249, 250, 415, 416, 427.
Dubois-Morel, Marie-Louise, 415.
Duchesnay, 12, 269, 309, 320, 321.
Dudouyt, Jean, 380.
Dufferin, Lord, 14.
Duhamel, Antoine, dit Marrette, 458.
Dumay, V. Dumetz.
Dumetz Etienne, 265, 294, 307, 318, 403, 414, 475, 480, 481.
Dumetz, Jean, 306, **315**, 316, 309, **313**, 321, 472.
Dumetz, Nicole, 320.
Duperon, Frs, P., 81, 89, 334, 376.
— Françoise, 320.
— Joseph, P., 91, 113, 130, 158, 212, 289, 299.
— Olive, 475.
Dupont, Nicolas, 434, 481.
Dupont, Jean, 249, 434.
Dupont, Marie Gauchet, veuve, 249, 250, 415, 416, 434.
Dupuy, intendant, 272.
Dupuis, P., 92, 470.
Duplessis, Pacifique, frère, 37.

- Dupré*, Françoise, 456.
Durbois, Voir Liénard.
Durand, Jean, dit Lafortune,, **319**, 403, 474, 475, 481.
Dusseau, François, 470.
Du Thet, Gilbert, Fr., 198.
Duval, Madeleine, 390.
 — Marie, 449.
 — Pierre, 453, 457.
 — Romain, 456.
Duverger, René, 433.
Ekhinechkaouat, Jean-Baptiste, **95**, 114, 115, 145, **146**, **328**
Enielran, P., 491.
Estimauville, J.-B. d', 243.
Espinay, sieur de l', 29.
Etouet, Georges, 12.
Fauté, Pierre, Fr., 114.
Farguet, Michel, 456.
Faucher, Léonard, 478.
Faulx, Antoine, prêtre, **41**, 148.
Fauques, Jacques, 397, 433.
Félix, Marie, 191.
Féniou, Guillaume, 242, 296, 321.
Feuville, frère, 349, 483.
Figuier, Hélène, 412.
Fléché, abbé, 37.
Fleuet, Jacques, 480.
Fleury, Cardinal, 272.
Fontaine, Jacques, 480.
Forest, dame de la, 268, 269.
Forget, Jacques, 425.
Foulons, chemin des, 71.
Fougerat, Charlotte, 474.
Fourmont, dit "la Bouille", 24.
Fournier, Jacques, sieur de la Ville, 411, 412, **481**.
François I, 18, 33.

-
- Francheville*, Pierre, 420.
Francœur, V. Charland.
Franchetot, Mathurin, 251, **297**, **298**, 303, 415.
Frémin Jacques, P., 484.
Frémyot, André, 60.
Frontenac, 267, **485**.
Gaudin, Barthélemy, 400, 402, 412, **433**.
 — Jean, 433.
Gaudart, Marie, 307.
Gaudarville, **306**, **460**.
Gaudais-Dupont, 380, 393.
Gaudry, Christine-Charlotte, 316.
 — Jacques, dit Bourbonnière, 445.
 — Nicolas, 201, 401, 446, 457.
Gaulin, 294.
Gautier, Marie-Anne, 466.
 — Louis, dit Lapigeonnière, 317, 472.
 — Louise-Bernardine, 472.
 — Louis-Bernard, 472.
 — Philippe, Sieur de Comporté, 472.
 — Charles, dit Boisverdun, 294, 307, 309, 315, 346,
 472, 473.
Gauvreau, Catherine, 421.
 — Nicolas, 421, 452.
Gaboury, 224.
Gabourv, Antoine, 325.
Gadelle, Nicole, 425.
Gadois, Pierre, 191.
 — Roberte, 191.
Gagnon, Paul, l'abbé, 420.
Gagnier, V. Gasnier.
Gahronho, 385.
Caillon, Michel, **32**, 33.
Gallarneau, Ambroise, 321.
Gallet, Pierre, 307, **321**, **322**, 473.

- Galerneau*, Pierre, 255.
Galop, François, dit Montanbau, 455.
Gamache, Marquis de, 39.
Gambier, Marie, 454.
Gand, Derré, M. de, 74, **75**, 83, **142**, 143, 245.
Ganentenne, Marie, 296.
 — Louise, 296.
Garakontié, 387.
Gardeur, Pierre le, 152.
Gareman, Nicole, **296**, 311, **471**.
 — Florence, 296, 309, 313, 471.
 — Charles, 296, 297.
 — Pierre, 292, 295, 296, 306, 307, 309, 310, 405, 470.
 — Marguerite, 296.
Gargnaud, Jean, (Garneau), 318.
Garistarsia, Le Fer, 385.
Garnier, Charles, P., 39, **231**.
 — Jules, P., 484.
Garon, Marie-Justine, 274.
Garreau, Léonard, P., 169, 326, **336**.
Gasnier, Anne, dame de Monceaux, 260, **281**, 282, 347, 358.
Gaspé, Aubert de, 428.
Gauchet, Marie, Voir veuve Dupont.
Genaple, Mathias, dit Bellefond, 454.
 “ François, “ 454.
Genaple, Marie-Anne, 322.
Geodoin, 452.
Gadiou, Gilles, 319.
Giffart, sieur, 159, 294.
Gilbert, Jean, 282, 299, 308.
Ginguereau, Joseph, 411.
 — Marie-Josephite, 411.
 — Marie-Agnès, 433.
 — Sébastien, 411, 433, 450, 456, 457.
 — 427.

Ginguerceau, Thérèse, 450.

— Charles, 450.

Gingras, Chs, 481.

Girard, Marie, 477.

— Jean, 425.

Giraud, Mathurin, 321, 474.

Gloria, Jean, 423.

— veuve, 401, 457.

— Madeleine, M. de l'Assomption, 423.

Gobineau, Marie, 414.

Godet, Nicolas, 345.

Godarville, Voir Gaudarville.

Godefroy, Thomas, 144.

— Jean-Paul, 191.

Gomin, Anet, Dr, 70, 400. Voir Saint-Ignace, route.

Gondi, Jean-François de, 59.

*Gorron*d, Michel, dit Petitbois, 432.

Gosselin, Gabriel, 481.

Goulet, René, 399.

— Jacques, 242, **397**.

Goupil, Anne, 435.

— René, 95, 166,

— Nicolas, dit Laviolette, **203**, 205, 248, 250, 417,
418, 419, 420.

Gorry, Jean, 154.

Gourdeau, Nicolas, de Beaulieu, 244, 434.

Gourdon, Jean, dit Laviolette, 431.

Grande-Cuiller, la, Iroquois, 346.

Grandmaison, Eléonore de, 234.

Granger, Catherine, 459.

Grégoire, Mathurin, 475.

— Jean, 424.

Grelon, Adrien, P., 210.

Grivel, Charles, 100.

Guénet, Mère Marie, Augustine, 100.

Guerrier, Bonne, 433.

Guercheville, Mine de, 198.

Guinecourt, 29, 31.

Guillebout, Charles, 246, 399.

— Marie-Geneviève, 399, 411.

— Marguerite, 399.

Guillot, Jean, 415.

Guyart, Marie, Voir Incarnation, Marie de l'.

Guyon, Jean, 434, 452; 471, 410.

— Adrien, 418.

— Marie, 418.

— Jeanne, 410.

Habert, Jacques, 476, 477.

Haché, François, 456.

— Robert, 189, 242.

Haumart, Claude, 431.

Hamel, Jean, 316.

— Charles, 316, **415**.

— Pierre et André, 9.

— Michel, 317.

— Louis-François, 317.

Hardy, Jean, 425, 455.

Harnois, Eustache, 9.

Hayot, Jean, 299, 308, **404**, 427.

— Angélique, 404.

— Louis-Joseph, 404.

— Thomas, 205, **241**, 299.

— Geneviève, 299.

Hébert, Guillemette, 165.

— Michel, 453.

Hénart, Gilles, 250, 413, 427.

Henry IV, 3, 47.

Herman, Laurent, 453.

Hervé, Michel, 24.

-
- Hioux*, Anne, Soeur, 363, 424.
Hocquant, 92.
Hogue, Marie-Claire de la, 452.
Houde, Louis, 400.
Howard, famille, 228,
Huboust, Françoise, 435.
Hudon, Marie-Joséphé, 274.
Hullet, Mr, 93.
Huppé, Jean, dit Lagroix, 323, **317**.
 — François, 456.
Incarnation, V. Mère de, **83**, 99, 119, 136, 360, 288, 367,
 370, 381, 389.
Innocent X, 192.
Irwin, Melle, 144, **160**.
Jager, Claude, 189.
Jalobert, Macé de, 23, 24.
Jamay, P., 37.
Jean, Denis, 418, **419**, **420**.
 " " Ignace, 419.
 " " Catherine, 419.
Jerémye, Noël, sieur de Lamontagne, 357, 418, **433**.
 — François, 433.
 — Dominique, 433, Ignace, 357.
 — Marie-Françoise, 433.
Jobin, Jean, 248, 415, 417, 418, **427**, 457.
Jogues, Isaac, P., 39, **166**, 184, **214**, **215**.
Jolliet, Louis, 164.
Joly, Jean, 94.
Jouyneau, Pierre, 399.
 — Jean, 426, 481.
Juchereau, Ignace, Sieur du Chesnay, 465, 466, 468.
 — Antoine, Du Chesnay, 467, 468.
 — Noël, sieur des Châtelets, 74, 152, 157, **245**.
 — Jean, sieur de Maure, 71, 74, 152, **245**, **310**, 342.
 — Geneviève, 234-245.

- Juchereau*, Anne, 268.
— Nicolas, 268.
— de Saint-Denis, Charlotte-Françoise, 268.
Juncan, Anne, 465.
— Jean, 465.
Junier, Jacques, 189, **212, 301**.
Kariskatisitch, Charles, 235.
Kiotsaéton, 184.
Labbé, François, 397, 433.
— Jean, 475.
Lac, Du, V. Bonhomme.
La Dauversière, M. de, 157. V. Dauversière
La Fontaine, 50, 298.
La Fortune, V. Durand, dit.
La fleur, Jacobine ou Jacqueline, 474.
Lagroix, Jean, 318, 323.
Lahontan, baron de, 117.
Lalande, Jean de, 214, 431.
Lalemant, Jérôme, le P., 39, **81**, 83, 113, 189, 195, 196 205,
210, 211, 289, 294, 356, **375, 349**.
— Charles, **38**, 39, 76.
— Gabriel, 189, 209, **228-230**.
Lallemand, François, 325.
Lambert, Eustache, 313.
Lamberville, P., 493.
Lamalotière, V. d'Auteuil.
Langelier, Sébastien, 398.
Langlois, Jean, 473.
Laneigerie, 189.
Lanouiller, V. Boisclerc.
Laplace, P., 80, 148.
Larchevêque, Claude, 478.
— Jacques, dit Lapromenade, 315, 319, **464**,
478, **479**.
— Henry, 478.

- Larchevêque*, Jean, 401, **478**. 479.
La Rivière, Pierre, 94.
Lapigeonnière, V. Gautier,
Launay, M. de, 224.
Latour, 324, 325.
Lauson, Jean de, 147, 251, **307**, 321, 322, 335, 368, 434.
— Louis, sieur de la Citérie, 12, **306**, 307.
— Charles, Sieur de Charny, 340, 342, 344, 347,
358, 380.
— P. Pierre de, 92.
Laval, Mgr de, 3, 39, 189, 288, 316, 379, 380, 382, **358**.
Laverdière, abbé, 132, 199.
Lebeuf, Jacques, **425**, 409.
— Thomas, 425.
— Félicité. 425.
— Pierre, 425.
Le Bey, M., 380.
Leblanc, Jean, 165.
Le Boesme, Antoine, dit Lalime, 296, 403.
— Louis, 337.
Lebon, Henry, 288.
Le Camus, Catherine, 317,
Le Caron, P., 37.
Le Cousturier, Hugues de, 295.
Ledercq, Chrestier, le P., 289.
Ledoux, Marie, 414.
Lefay, Pierre, 431.
Lefebvre. M., 323.
Le Gardeur, Michel, dit Sans-Soucy, 464.
— Catherine, 234.
— Pierre-Noël, 234.
— Charles, Sieur de Tilly, 265, 398, 469.
— de Repentigny. 94.
Legendre, Nicolas, 398.
— Simon, 469.

Leger, César, 191, 242.

Legris, 452.

Legros, Pierre, dit Fontarabie, 284.

Le Guay, Madeleine, 479.

Le Jeune, P., 38, 39, **40**, 41, **67**, **72**, **81**, **83**, **88**, 105,
112, 113, 114, 116, **118**, 119, 127, 182, 206,
261, 276, 283, 312, **489**.

Le Lièvre, Guillaume, 342.

Le Maistre, M. 363, 369.

Le Marié, Blaise, 325.

— Charles, 451.

— Thomas, 451.

Le Meilleur, Jacques, 457.

Le Mercier, P., **256**, 280, 327, 328.

Le Mire, Jean, 206, 249, 348, 401, 405, 410.

Lemoine, Sir James, 2, 92, 400.

Le Moyne, Simon, P., 81, 330, 339, **364**, 369, **387**, 399.

Le Normand, Pierre, 456.

Lenoir, Antoinette, 425.

Léodet, Anne, 413.

Lepage, Marie-Rogère, 461, **462**, 463, 465, 466.

— René, sieur de la Croix, 462.

— Edme, 463.

Lepicq, Jean, 456.

Le Prévost, M., 325.

Le Royer, V. Dauversière.

Léspinay, Couillard de, 368.

Lessart, Etienne, 321.

Le Sueur, Jean, de St-Sauveur, 41.

Le Tendre, dit Laliberté, 457.

Le Tellier, Etienne, 243, 296, 470, 471, 476.

Le Tardif, Olivier, **164**, 204.

Levasseur, 33.

— Jean, dit Lavigne, **400**, 453, 454.

— Noël, 325.

-
- Léveillé*, Etienne, 457.
Lisle, Achille de, 95.
Liegeois, le frère, 39, **331**. 333.
Liénard, Sébastien, dit Durbois, **417**, 418, 424.
 — Eustache, “ 417.
 — Geneviève, “ 424.
 — Louis, “ 416.
Lombard, Jean, 462, **463**.
Lormeau, sieur de, 465.
Loubat, Jean, 456.
Louis XIII, 50, 59, 162, 168.
Louis XIV, 379, 380, 382.
Louvière, Frse-Charlotte de (mère Saint-Stanislas), 325.
Louyneau, Pierre, 480.
Luçon, évêque de, V. Richelieu.
Lyonne, P., 283, 434.
Lynon, Ch. de, 463.
Macart, Nicolas, 165, 334.
Macé, Catherine, 362.
Maheu, Jacques, 293, 294, **310**.
Maheust, Jean, 426, 432.
Maisonneuve, M. de, 74, **94**, 135, 136, **147**.
Maillet, Marie, 362.
Mailler, Marguerite, 399.
Maigneron, Jean. V. Migneron.
Maigneret, frère, 484.
Maizerets, Ango des, 380.
Malherbaut, Jean, 456.
Mance, Jeanne, 144, **148**, 136, 362, 363.
Mansard, 59.
Marault, Madeleine, 309, 318, 319, 471, 474.
Marchand, Thomas, 321, 473.
Marette, Jacques, 342.
Marguerie, François, 144, **218**.
Marguerite, Demoiselle, 28, 32.

Marie-André de Sainte-Hélène, 325.

Marie-Catherine de St-Joachim, 325.

Marie-Geneviève de Ste-Madeleine, 325.

Marquette, P., 164, 484.

Marsolet, Nicolas, 203, 204, 205.

— Louise, 401, 433.

Martin, Antoine, dit Montpellier, 243, 296, 299, 307, 308,
314, 349, **402**, 416, 470.

— Abraham, 457.

— Amador, curé, 415, 433.

— Claude, 288.

— Pierre, 322, 473, 474.

Martinaud, Joseph, dit Lormière, 324.

Massart, Nicolas, 316.

— Anne, 316, 469.

— Madeleine, 316.

— René, 316.

Massé, P., 38, 89. **196**, **198**, 200.

Masse, Pierre, 178, 189, **198**, 250, 311, **312**, 409, **412**,
414, **416**, 435.

— M.-Thérèse, 411.

— Denis, 311, 412, 414.

— Guillaume, 414.

— Marie-Magdeleine, 433.

Mathou, Philippe, 474.

Maufay, André, 435, 450.

— Joseph, 450.

— Jeanne, 478.

Mauger, Louise, 191.

Maurault, abbé, 108, 286.

Maure, sieur de, 74, 136, 310, **341**, 432, 475.

Maurepas, comte de, 272.

Mazé, Péronne de, 400.

Médicis, Marie de, **47**, 49, 55.

Ménard, René, P., 89, 113, 129, 130, 137, 145, 158.

- Mesnu, J.-B. Peuvret. V. Peuvret.*
- Ménocchio, Jules, 51.*
- Méry, Françoise, 432.*
- Mesy, M. de, 276, 378, 382, 485, **486**.*
- Mestigoït, 45.*
- Métot, Abraham, 412, 413.*
- Mézeré, René, (Nopce) 94, 295, 298, 306, 307, 311, 470, 479.*
— Chs. 471.
- Meusnier, Françoise, 415.*
- Miachkouai, Charles, 242.*
- Micheau, Jean, 463.*
- Mignerou, Jean, dit Lajeunesse, 313, 410, 411.*
— Sébastien, 323, 405.
— Marie-Anne, 411.
- Migné, Théodose, P. 462.*
- Milletot, Catherine, 462-465.*
— Louys, 463, 464.
- Millot dit Lelorrain, Dominique, 402.*
- Mire, de la, 29.*
- Mitionëmég, capitaine, 367.*
- Miville, Marie, 432.*
— Pierre, 340.
- Monceaux, Mme de, V. Gasnier, Anne. **236, 263-266**, 276.*
— domaine de, 425.
- Mondor, Eustache, 417.*
- Mondoux, Aubin, 471, 481.*
- Monicaude, Louise, V. Boisenueve.*
- Monicau, ou Monjeau, Pierre, Jacques,, Jean, Catherine, 425.*
- Moreau, de Brésoles, Judith, 362.*
— Mathurin, 456, **477**, 478.
— Michel, 274, 416, 417, **477**.
— Angélique, 274.
— Louis, 274.

Morel, abbé Thomas, 316, 380.

— Ise, 416.

Morin, Agnès, 316, 449.

— Michel, 292, 298, 299.

— Jean-Baptiste, 397, 477.

— Jean, 481.

— Noël, 401, 457.

Montcalm, 5.

Montmagny, M. de, 67, 69, 91, 127, 134, 145, 148, 181, 257,

278, 316, 380, 384.

Monts, M. de, 36, 198.

Montrenault, sieur de, V. Puiseaux.

Nadeau, Antoine, 324.

Nantes, Jean de, 32.

Nastaouïp, Charlotte, 488.

Nau, Marie-Catherine, 459, 460.

— Jacques, 459.

Négabamat, Marie, 99, **103**.

— Noël, 77, **78**, **80**, 81, 106, 114, 179, 192, 198,
285, 300, 302, **328**, 358, 360, 376, 384,
486, **488**.

Négaskoüat, 489, 490.

Neilson, John, 243.

Nevers, dit Brentigny, Etienne, 249, 313, 348, 401, 405.

Nénaskoumat, Frs-Xavier, 81, 99, 186, 187.

Nepveu, Philippe, 243, 296, 402, 403.

— Susanne, 404, 413.

— Jean, 312, **413**, 414.

Nicolet, M. Gilles, 41.

— Euphrosine, 165.

— Jean, 163, 165, 166, **167**.

Nicolas, P., 316, 412, 484, 431.

— M. 203, 295.

Nipikiouigan, Vincent-Xavier, **186**, 187.

-
- Noël*, Etienne, 23, 24.
— Jacques, 345.
Noël ou Nouel, Jean, 348, 410, 427, 476.
Noire-Fontaine, 29, 33.
Noirclerc, Fr. Nicolas, 221.
Nolan, Charles, 397.
Noüe, P. Anne de, 39.
Noury, Jacques, 342, 398.
Nouvel, Henri, P., 313, 420, 030, 484, 490.
Noyrot, le P., 38.
O' Callagham, Dr, 41.
Olier, M. 64, 146, 362.
Oliva, P., 370.
Orléans, Charles d', 23.
Ormeau, Thoéry de l', 463, 461, 464.
Ossosané, 159.
Onaharé, Joseph, 235.
Ouitataxouohi, Ignace, 242.
Ouentaouen, Marie-Félix, 191.
Pacaud, Vincente, 455.
Pachot, François, 268.
Pagetz, Raymond, dit Crécy, 400.
Paimpont, Martin de, 23, 24.
Palardy, Louis, 431.
Panet Antoine, 259, 294.
— Charles, 259.
Parant, Mtre. 46.
— Antoine, 258.
Patenotre, Nicolas, 203, 205, 249, 252, 348, 410, 427.
Paul V, 50.
Paveleau, Anne, 425.
Pavie, Marie, 411.
Pelletier, Marie, 418, 419, 420, V. Jean, et Soeur Anne des Angés.

Pelletier, Nicolas, 203, 205, 206, 248, 260, 417, 418, 419,
424.

— Jean, 404, 418, 420.

— Louise, 345.

— Joseph, 70.

— Françoise, 417.

— François, 419.

Pellet, Claude, 425.

Peltrie, Madame de la, 94, 99, 128, 134, 257.

Penart, Madeleine, dame de Lisle, 249, 415.

Perrault, Julien, P., 39.

Perrot, 389.

Petit, Claude, 294, 295, 463, 476, 477.

Pêtrée, Mgr, de, 259, 365, 463.

Peuplard, André, 478.

Peuvret, du Mesnu, J.-Baptiste, 321, 322, **460**, **465**, 468,
475.

— M.-Anne, **321**, 466, **467**, 470.

— Marie-Catherine, 466.

— Alexandre, 461, 466, 467.

— Joseph-Alexandre, 467,

— Jacques, sieur de Margontier. 460.

Philibert, Nicolas, 243.

Picard, Jean, 365.

Piché, Pierre, 324, 450.

Piescaret, 178, 182, 213.

Figarouich, Etienne, 96, 114, 122.

Pijart, P., 80, **89**, 196, 290, 356.

Piminakouékoué, 90.

Pineda, Ferdinand-Ximénés de, 273.

Pinaud, Jean, 470.

Pinel, Nicolas, 203, 205, 262, 292, 294, 295, 307, 309, **318**,
414, 473, 474.

— Pierre, 318, 351, 474.

-
- Pinel*, Isaac, 473, 481.
— André, 477, 478.
— Marie, 312.
— Gilles, 295, **348**, 409, **413**, **414**.
— Catherine, 414.
Pin, Marin, 243, 296, 297, 321, 416, 469, 470, 471, 476.
— Angélique, 469.
— Jean, 469, 470.
— “ Baptiste, 405, 470, 471.
— François, 470.
— Charles, 471.
— Jacqueline, **312**, 411, 416.
Pinguet, Noël, **344**. 347, **434**, 453, 457.
— Henri, **344**.
— Pierre, **344**, 456.
Pinsart, Jean, 474.
Piseaux, ou Pizeau, Pierre de, V. Puiseaux.
Plainville, seigneur de, 266.
Plamondon, Ignace, 317, 319, 467.
Plessis-Bocharl, M. du, 293.
Pluchon, Pierre, 252, 402, 404, **414**, 434.
— Jeanne, 414.
Poitras, Lucien et François, 9.
— Françoise-Charlotte, 452.
Poirier, Vincent, sieur de Bellepaire, 454.
Polet, François, de la Combe-Pocatière, 268.
Pommier, Hugues, 380.
Pontgravé, 36.
Pontchartrain, 269.
Poncet, P., 251, 292, **297**, **298**, 303, 304.
Porte, Marie-Anne, de la, 454.
Portret, Pierre, 431.
Potterel, Pierre, 431.
Pottier, Chs. de Courcy, 273.
Potherie, M. de la, 74.

Poulin, abbé, 158.

Poussin, Marie-Anne, 479.

Poutrin-court, 39, 198.

Prévost, Guillaume, 325.

— Jean-Baptiste, 325.

— François, 434.

— ruisseau, 10.

Prévôt, fief, 11.

Puiseaux, M. de, **10**, 129, **135**, 150, 152, **156**, **158**.

Puisieux,, marquis, 50, **135**.

Quantin, Julien, 249, **348**, 401.

Quen, P., de, V. Dequen.

Quentin, P. Claude, 89.

— P. Jacques, 198.

Queylus, M. de, 113, 288, 361.

Racine, Louise, 416.

Raffaix, P., 172, 484.

Ragau, Marthe, 455.

Ragueneau, P. Paul, 39, 113, 145, 231, 276, 290, 344, 370.

Raisin, Soeur, 362.

Rainville, ou Reinville, Geneviève de, 404.

Ramesay, M. de, 271.

Ratel, Fr. Jacques, 114.

Raudot, 269, 271.

Raymbault, P., 80, 81.

Razilli, M. de, 68.

Réaume, Simon, 274.

— Charles-Auguste, 274.

Redié, Jeanne, 313, V. Jean Dumetz.

Régis, saint Jean-François, 451.

Renaud, Jean, 231.

Renault, André, 306, 309, 315, 318, 426, 464, 473, 474, 479.

Ré, François de, V. Derré et Gand.

Repentigny, J. B. Le Gardeur de, 152, 165, 457.

Retaux, Victor, M., 60.

-
- Richard*, P., André, 39, **313**, 316, 399, 404, 431, 484.
Richard, Marguerite, 454.
Richelieu, Cardinal, 39, **50**, 51, 55, 58, 162, 167, 272.
Richer, Marie, 414.
Ripoche, Jeanne, 433.
Roberval, **12-35**.
Robitaille, Pierre, 480.
— Nicolas, 480.
— Jean. dit Laverdure, 480.
Roches, M. des, 166.
Rodrigue, Jean, 481.
Rohault, René, 39.
Royèze, M. de. 31, 33.
Rosiers, Antoine des, 348.
Rouer, Jean-Baptiste, 325.
— Angélique, de Villeray, **323**, 324.
— Louise, sieur d'Artigny, 324.
— Genemière, de Villeray, 325.
Rouillard, Antoine, 401, 478.
— le curé, 324.
Rousseau, Denis, 324.
— Pierre, 324.
— René, 324.
— Jacques, 404.
Routier, Antoine, 401, 407.
— Jean, 405, **410**, 417, **427**, 434.
— Guillaume, 348.
Roy, Mathurin, 282, 417.
Rue. Jean-Baptiste de la, **416**, 469.
— Jacqueline de la, 469.
— Marie-Madeleine de la, 416. 477.
St-Athanase, Marguerite de, 130.
St-Amour, Antoine, 89.
St-Ange, Sœur, 423.
St-Augustin, Sœur, 422.

- St-Bernard*, Mère Anne Lecomte de, 100.
St-Bonaventure, Mère Marie Forestier de, 100.
St-Claire, Anne de, 130.
St-Denis, sieur de, 268. V. Juchereau.
 — domaine, 401.
St-François-Xavier, fort, côte, **249-252**, 392.
St-François de Sales, 57, 60.
St-Genève, (coteau) 233.
St-Ignace, Mère, 100, 109, **131**, 137, 138, 207, 479.
 — route, chemin Gomin, ou Grande-Allée, **70, 242-243**, 296.
 — la côte, habitants, 431-436.
St-Joseph, Mère Marie de, 99.
 — pointe, **73**.
St-Laurent, Étienne, 324.
St-Martin, Dame de, 269.
St-Michel, fief : propriétaires, 135, 150, 153, 245, 248, 453, 469.
 — habitants, 398-401.
 — route, 395, 397.
 — Procès-verbal, **457-458**.
 — la côte, habitants, **436-458**.
 — Anse, 280.
St-Nectaire, V. P. d'Auxhillon.
St-Onge, V. Jean, Denis.
St-Pierre, Jeande, 345.
St-Sauveur, M. le Sueur de, 107, 137, 380.
St-Stanislas, Sœur, 325.
St-Vallier, Mgr, 272, 423, 493.
St Vincent de Paul, 47, **57**, 62, 64, **65**.
Sakapouan, Philippe, 242.
Sagard, frère Gabriel, 37.
Salin, Louis, 437.
Samsom, Louis, 454.
 — Antoine et Jacques, 455.

- Samos*, chemin de, 70.
Sanguinet, notaire, 456.
Sédilot, Adrien, 396, 421, 452.
— Etienne, dit Desnoyers, 306, 451, **452**, 458.
— Jean, dit Montreuil, 415, 451, **452**.
— Louis, 451, 457.
Sénart, Robert, 431.
Servestre, Denise, 297, 402.
— Jacques, 432.
— Charles, 314.
Sillery, Voir Brulard.
— Armes des, 45.
Silvy, P., 316, 414.
Siméon, 189.
Simon, P., 370, 314, 399.
— Hubert, V. Lapointe.
— Marie, 478.
Sohier, Jeanne, 151.
Sokokis, 162, **164**.
Sondatsaa, 159.
Sorel, M. de, 388.
Suppli, Jeanne, 141, mère Sainte-Marie, hospitalière, 141.
Tachero, 272.
Taignoagny, 15.
Talon, 382, 393, 483.
Tapin, Antoine, 425.
Tardif, Guil., 416.
— Olivier, le, 94.
Tékouérimat, Noël, V. Négabamat.
Tesserie. V. Cailhaut.
Thet, frère Gilbert du, 37.
Thoéry, V. Ormeau, de l'.
Thévet, André, **25**, 26, 32.
Thibaudeau, Marie-Anne, 322.

- Thibault*, Michel, 403.
Thinon, Emard, 481.
Tibout, Adrien, 426.
Tilly, Charles Le Gardeur, 41eur de, 245, 267.
Toupin, Toussaint, 94.
Tourmente, Pierre, 399.
Touraillon, François, 251.
Tour, Charles de la, 149, 211.
Tracy, M. de, 382, 384, 388, **389**, 393, 483, **487**.
Traverssy, 381.
Trelon, Madame de, **52**, 56.
Tric, Jacques, 425.
Trigatin, Pierre, 170.
Trut, Anne, 405.
— Mathurin, 205, 249, 295, 296, **405**.
— Marguerite, Ursule, Claude-Françoise, Catherine, Marie-Geneviève, M.-Madeleine, 405.
Ursule, Sœur, 289, 424.
Uthirchich, Anne-Marie, 106.
Valain, Nicolas, 405, 456.
Vallent, P., 172.
Vaughlin, Marie, 453.
Vaudreuil, M. de, 271.
Vaultier, P., 313, 412, 419, 491, 493.
Verreau, abbé, 147.
Vidault, Anne, 465.
Vignal, Guillaume, 42, 363, 369.
Villegagnon, M. de, 53, 59.
Villers, de, 428.
Villervay, V. Rouer.
Vimont, P., 100, 107, 116, 130, 181, 224.
Viotette, Adrien, 250, 413.
Vitry, 55.
Vousy, Jeanne de, 419.
Voye, Pierre de la, 481.

Vuault Jean du, du Clément. 263.

— François du, 263.

— Claire-Françoise du Clément, 263. V. d'Auteuil.

Winipigons, ou Puants, 163.

Winslow, John, 211.

Wolfe, 5.

